LES EXEMPLES DU «LIVRE DES ABEILLES»

MIROIR DU MOYEN ÂGE
Collection dirigée par Patrick Gautier Dalché

Déjà paru:

Le rire du prédicateur. Récits facétieux du moyen âge.
Textes traduits par A. Lecoy de la Marche. Présentation, notes et annexes de J. Berlioz.

Paul Diacre, *Histoire des Lombards.*
Textes traduits et présentés par F. Bougard.

Raoul Glaber, *Histoires.*
Textes traduits et présentés par M. Arnoux.

MIROIR DU MOYEN ÂGE

THOMAS DE CANTIMPRÉ

LES EXEMPLES DU «LIVRE DES ABEILLES»

UNE VISION MÉDIÉVALE

Présentation, traduction et commentaire
par Henri Platelle

BREPOLS

© 1997 Brepols
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
(intégrales ou partielles) par tous procédés réservés pour tous pays.

D/1997/0095/2
Dépot légal premier trimestre 1997
ISBN 2-503-50557-0

INTRODUCTION

1. Le but de cette traduction

Le *Bonum universale de apibus* (le bien universel tiré des abeilles ou fondé sur les abeilles), le livre le plus célèbre de Thomas de Cantimpré, peut se définir domme un traité de religion et de morale pratique dans le cadre d'un développement allégorique sur les abeilles. Le propos doctrinal est soutenu par une foule d'anecdotes, de souvenirs historiques, de confidences personnelles qui souvent se situent aux limites de la réalité et du rêve, mais qui lui donnent beaucoup d'attrait. Ce livre, composé entre 1256 et 1263, a très justement remporté un immense succès au Moyen Age et jusque bien avant dans le XVII[e] siècle.

D'après les relevés de St. G. Axters datant de 1970[1] il apparaît que le *Bonum universale* nous est conservé dans 86 manuscrits pour le texte intégral et 29 autres pour des extraits plus ou moins longs, et nous avons la preuve que ce répertoire est incomplet. En tout cas, dans cet ensemble de 115 manuscrits, 22 nous font connaître une traduction – partielle ou totale – en langue vulgaire (néerlandais, allemand ou français). La traduction française a été faite en 1372 sur l'ordre de Charles V et se trouve conservée dans le manuscrit même de la librairie du roi (c'est l'actuel Bruxelles, Bibl. royale 9507). Axters explique dans un autre travail paru en 1966 qu'il y a eu rapidement deux traductions néerlandaises (mss La Haye, Bibl. royale 75 E 14 et

[1] Pour toutes les œuvres qui sont citées dans la bibliographie générale, nous ne donnons habituellement dans ces notes qu'une mention abrégée. Ici il s'agit de St. G. Axters, Bibliotheca dominicana..., 1970, p. 76-113. Voir aussi sa notice «Thomas de Cantimpré» dans National biographisch woordenboek, t. II, 1966, c. 865-868. Le relevé d'Axters en 1970 est incomplet, car il ignore la Bibliothèque de Cambrai où figurent plusieurs manuscrits du Bonum. D'autres oublis sont très possibles.

Utrecht, Univers. Bibl. 1016) ainsi que deux traductions allemandes différentes (ms Karlsruhe Badische Landesbibl., Lichtenthal 75 et ms Berlin Preuss. Staatbibl., Germ. Fol. 1033, aujourd'hui à Tubingen, Univers. Bibl.)

Il n'est pas étonnant qu'une œuvre aussi populaire ait été imprimée très tôt et à plusieurs reprises. Van der Vet[2] connaît six éditions du texte latin: la première vraisemblablement à Strasbourg en + ou – 1472 (et non pas à Deventer, comme le pensait Colvenere), la seconde à Cologne en + ou – 1475, la troisième à Paris après 1506 et les trois dernières assurées par Colvenere en 1597, 1605 et 1627. En langue néerlandaise l'imprimerie diffusa deux traductions différentes, l'une à Zwolle en 1488, l'autre à Leiden en 1515. Enfin une nouvelle traduction française fut réalisée et publiée en 1650 par le dominicain Vincent Willart à Bruxelles, sous le titre «Le bien universel ou les abeilles mystiques». Disons tout net qu'il s'agit là d'une de ces «belles infidèles», si fréquentes à l'époque. En tout cas ces anciennes éditions constituent des moyens indirects de transmission du texte, car les éditeurs ont pu utiliser des manuscrits disparus. C'est ainsi que Colvenere déclare que pour son édition de 1627 il s'est appuyé sur sept exemplaires de l'œuvre: quatre manuscrits et trois imprimés. On s'aperçoit par là du travail qui attend le chercheur lorsqu'on voudra établir un véritable texte critique.

Dans ces conditions, il nous fallait partir d'une édition imprimée, la meilleure possible: une attitude qui n'a rien de déshonorant puisque c'est ce qu'on est obligé de faire pour la *Légende dorée*[3], un autre texte hagiographique que son effrayant succès (plus de mille manuscrits répertoriés) a empêché d'accéder à ce dernier stade de l'existence scientifique, à savoir l'édition critique. Pour le *Bonum universale* le choix était fait d'avance: il fallait se servir de la troisième et dernière édition procurée en 1627 par le docteur de Douai Georges Colvenere, un travail fort soigné aussi bien intellectuellement que techniquement. Nous avons déjà dit que l'auteur avait utilisé sept témoins du texte, dont il discute d'ailleurs l'autorité, et il fait remarquer qu'à la

[2] W.A. Van der Vet, Het biënboec van Thomas van Cantimpré, 1902, p. 69.

[3] C'est ce que dit Alain Boureau pour expliquer et justifier son approche dans son livre *La légende dorée. Le système narratif de Jacques de Voragine,* Paris, Le Cerf, 1984, in 8°, 284 p., ici p. 15-16.

différence de beaucoup de ses confrères il a évité de remplacer une lecture difficile ou barbare par une lecture supposée et que de toute manière il avertit toujours des changements réalisés. On ne peut qu'approuver de tels principes d'édition.

Comme dans beaucoup d'anciennes impressions, le seul élément surprenant de ce travail réside dans la pagination. Le livre débute par d'amples préambules non paginés (en fait 76 pages) qui vont de la dédicace à l'abbé de Saint-André du Cateau jusqu'à une table des matières fort précieuse mettant en parallèle, chapitre par chapitre, les propriétés des abeilles et l'application symbolique. Vient ensuite le texte même du *Bonum universale,* soit 594 pages, le livre I occupant les pages 3 à 106 et le livre II les pages 107 à 594. Commencent alors dans une pagination nouvelle (p. 1-165) les notes de l'éditeur (fort précieuses pour l'identification des lieux) qui renvoient successivement à chacun des chapitres. Chose étrange, cette pagination nouvelle se poursuit encore sur une dizaine de pages pour englober l'Index des mots rares employés par Cantimpré (p. 166-176); mais elle ignore les quatre derniers *indices* en finale du livre (index thématique du *Bonum universale*, index des saintes gens proposés en exemple, index thématique des notes, index des passages de Sénèque non identifiés par Colvenere), quatre *indices* qui mèneraient normalement la pagination jusqu'au nombre 230. Et l'on peut alors établir le total définitif des pages de cette édition: préambules 76, texte 594, notes et *indices* 230, soit en tout 900 pages, débordantes d'érudition, mais toujours fidèles à l'esprit même de l'œuvre.

Bien entendu, même sans vouloir faire une édition critique, il convenait de comparer le texte de Colvenere à celui d'un certain nombre de manuscrits, ne serait-ce que pour mieux délimiter la part personnelle de l'éditeur et pour détecter éventuellement divers états du texte. L'examen attentif de quelques manuscrits de Paris, de Valenciennes, de Bruxelles, de Cambrai, de Douai[4]

[4] Il s'agit des manuscrits suivants: *version longue:* Bruxelles 2144, Paris, lat. 14 535; Cambrai 966; l'édition de Colvenere (qui a utilisé le ms précédent); *version brève:* Paris lat. 3309, Paris lat. 13 436; Douai 405; Valenciennes 234: Bruxelles 9507 (ms du roi Charles V). Principales différences: *Livre II ch. 1.* Version longue, 24 paragraphes; version brève 16 par. (font défaut la petite vie de saint concernant Jean de Vicence, et de plus le par. si important concernant Dodon en Frise (= Colvenere § 15) que nous étudions à propos du problème de la violence; *Livre II, ch. 29,* version longue 40 par.;

Pour suivre la carrière de Thomas de Cantimpré (XIII^e s) (H. Platelle)

D I O C È S E
M B R A I
D E
L I È G E
Meuse
Meuse
Louvain
Bruxelles
int-Pierre
Aywières (Lutgarde) †1246
ivelles
Villers-en-Brabant
(Christine l'Admirable) †1224
Saint-Trond
Looz
Tongres
Liège
Oignies
(Marie †1213)
Aulne

permet ainsi de constater l'existence d'une version brève et d'une version longue, la différence, qui n'est pas considérable, se situant surtout au livre II dans les chapitres 1 et 29. L'édition de Colvenere reproduit fidèlement la version longue, ce qui est essentiel pour notre propos, à savoir: de saisir un message et un milieu. Toutefois les intertitres placés en tête des paragraphes *(partiuncula,* comme le dit le manuscrit de Valenciennes 234) sont l'œuvre de notre éditeur douaisien, ce qui nous donne plus de liberté pour attribuer à ces paragraphes des titres nouveaux plus en accord avec nos propres curiosités.

On ne trouvera pas ici une traduction intégrale de ce texte, mais au contraire une traduction sélective et significative, dans le respect scrupuleux de l'originalité de l'œuvre. Nous nous sommes intéressé essentiellement, mais pas uniquement, aux éléments narratifs, à ce qu'on appelle les *exempla,* et dans cette masse considérable (environ 350 unités, selon le décompte qui sera présenté plus loin), nous en avons retenu un peu plus des deux tiers: base suffisante pour donner une idée de la richesse du fonds, mais en même temps effort de sélection capable d'animer une masse un peu amorphe. Dans la présentation nous avons suivi l'ordre des chapitres, seul moyen de rester fidèle aux méandres parfois surprenants de la pensée de l'auteur. Pour la même raison, en tête de chaque chapitre cité, nous avons rappelé l'argument de base (à la fois pseudo-scientifique et allégorique) sur lequel viennent se greffer plus ou moins heureusement les *exempla.* Ajoutons enfin qu'une présentation et une annotation assez copieuses s'efforcent d'ouvrir la voie vers ces trésors ensevelis.

Notre ouvrage, qui s'inspire sans doute du précédent de Lecoy de La Marche en 1877[5], a pourtant voulu aller plus loin et dégager, autant que possible «une vision médiévale» bien spécifique. De là son titre.

Il faut aussi noter que toutes nos références à l'édition de Georges Colvenere comportent trois chiffres: le livre (I ou II), le chapitre, le paragraphe. Ainsi II 1 15 veut dire livre II, ch. 1, § 15.

version courte 35: il y manque les par. 5 à 11 de Colvenere (c.a.d. la querelle des deux dévots relativement aux deux saints Jean, la Vierge couturière, l'enfant chanteur...), mais tout l'essentiel du «dossier juif» appartient bien à la version brève.

[5] A. Lecoy de La Marche, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIII^e s.,* Paris 1877. Du même auteur, *L'esprit de nos aïeux,* Paris 1888 (où l'auteur suit un plan thématique), réédité avec des notes nouvelles par J. Berlioz, *Le rire du prédicateur,* Brépols, 1992.

2. *Un homme d'Église en son milieu*

Mais qui était Thomas de Cantimpré? Pour le savoir, commençons par définir rapidement le cadre où s'est développée son existence. La circonscription la plus significative est évidemment d'ordre ecclésiastique: c'est le diocèse de Cambrai, auquel Thomas appartenait par son lieu de naissance (sans doute Bellingen en Brabant) et par son premier point d'attache monastique, (Cantimpré aux portes de Cambrai). C'est là aussi qu'il commença à exercer son ministère, qui plus tard – surtout quand il fut devenu dominicain à Louvain – déborda largement sur l'évêché de Liège à l'est et sur les évêchés de Tournai et de Thérouanne à l'ouest. Il suffit de suivre sur la carte les lieux auxquels se rattachent ses biographies de saintes femmes pour avoir une première idée de ses constants déplacements.

Toutes ces unités, héritières d'anciennes cités romaines, étaient immenses et avaient leur plus grande dimension orientée dans le sens sud-nord. C'est ainsi que le territoire de l'évêque de Cambrai commençait à la ligne de contact actuelle entre les départements du Nord et de l'Aisne et s'étendait jusqu'à Anvers. Tout ces diocèses en outre étaient bilingues et présentaient cette particularité d'avoir leur capitale établie en pays roman. Thomas que son lieu de naissance classe comme un néerlandophone, mais qui passa la première partie de sa vie près de Cambrai, possédait certainement les deux langues, condition indispensable pour un ministère sans frontière. De tous les évêques de Cambrai qu'il connut, l'un au moins — Guyard de Laon (1237-1248) — était un vrai pasteur. Non seulement, on lui doit la plus ancienne codification des statuts synodaux cambrésiens, mais les chroniqueurs nous assurent qu'il examinait lui-même les aptitudes de tous les candidats au sacerdoce et que toute sa vie il témoigna une extrême faveur aux ordres mendiants: toutes choses bien faites pour plaire à Thomas de Cantimpré, qui pourtant en un passage censure sa sévérité excessive[6].

[6] Sur Guiard de Laon, P.C. Boeren, *La vie et les œuvres de Guiard de Laon (1170 env. – 1248)*, La Haye, 1956, et «Les plus anciens statuts synodaux du diocèse de Cambrai» dans *Revue de droit canonique*, III, 1953, p. 1-32; édition critique récente, J. Avril, *Les statuts synodaux français du XIII^e s.* t. IV *Les statuts synodaux de l'ancienne province de Reims*, C.T.H.S., Paris, 1995, p. 19-65; Thomas de Cantimpré, *Bonum*, I, 4, 4; II, 3, 5.

Deux traits semblent commander la physionomie religieuse en ces régions: d'une part la persistante vitalité de l'idéal de la croisade, d'autre part la force du mouvement de dévotion féminin. Peut-être d'ailleurs y a-t-il un lien secret entre le climat héroïque créé par ces fréquents appels à la guerre sainte – Thomas dénombre sept croisades prêchées de son temps[7] — et cet élan vers les cloîtres et la perfection. Nous reviendrons sur ce sujet. En tout cas il est hautement symbolique que Foulques, évêque de Toulouse (1205-1231), chassé de sa cité par les hérétiques, vint chercher refuge dans le pays de Liège, à la fois pour y recruter des renforts militaires et pour s'instruire sur les exemples de vertu dont il avait entendu parler[8].

Politiquement le diocèse de Cambrai partagé essentiellement entre le Hainaut et le Brabant – relevait de l'Empire, mais il subissait au XIII[e] siècle, comme d'ailleurs la Flandre voisine, l'influence décisive de la France. Les successions féminines répétées à la tête des deux comtés maintenant unis de Flandre et de Hainaut, le désastre militaire de Bouvines (1214), la querelle des d'Avesnes et des Dampierre avaient fourni au roi de France toutes les occasions possibles d'intervention. Plus encore le prestige de saint Louis, transcendant les frontières et les problèmes juridiques s'imposait à tous. Thomas de Cantimpré, si dur pour les princes et les grands, fait une exception pour saint Louis en qui il voit le protecteur des ordres mendiants, le défenseur de l'Église, le croisé courageux: «Rends grâces au roi du ciel, rends grâces au Christ, prince du salut, ô Eglise; rends grâces surtout, prêcheur et mineur; rendons tous grâces à Dieu qui a donné un tel roi à ce temps, un roi qui tient son royaume d'une main forte et qui pourtant fournit à tous des exemples de paix, de charité, d'humilité[9]».

[7] *Bonum* II, 3, 9; il énumère successivement les croisades prêchées contre les Albigeois (1210), contre les Sarrasins en Terre sainte (1217: c'est la cinquième croisade qui fut très populaire en Belgique), contre les Albigeois à nouveau (1226, expédition de Louis VIII), contre les Stediger (1234, colons venus de Frise, révoltés contre l'archevêque de Brême), contre les Sarrasins de Terre sainte (1248, croisade de saint Louis), contre les habitants d'Aix-La-Chapelle (qui continuaient à soutenir Frédéric II, 1248), contre Hézelin ou Ecelin III, tyran italien). Voir aussi, E. de Moreau, *Histoire de l'Eglise en Belgique,* t. III, Bruxelles, 1945, p. 531-536.

[8] Cf. le prologue de la *Vita Mariae Oigniacensis* écrite par Jacques de Vitry *Acta Sanctorum, Junii,* t. V (3e éd.) p. 546.

[9] *Bonum,* II, 57, 65.

C'est sur ce fond que se détache la carrière de notre héros[10]. Thomas naquit dans une famille brabançonne, de rang chevaleresque; ce fait est assuré, tandis que sur le lieu et la date de cette naissance on ne peut faire que des recoupements, que des suppositions. On la place habituellement en 1200/1201 à Leeuw-Saint-Pierre (ou Sint-Pieters-Leeuw) près de Bruxelles, tout simplement parce que Thomas en un passage signale une vieille parente qui habitait ce village[11] et que d'autre part dans le voisinage se trouvait le prieuré de Bellingen, dépendant de l'abbaye de Cantimpré, ce qui pourrait expliquer l'orientation future de Thomas. Mais rien n'empêche de renverser l'argument, c'est-à-dire de placer cette naissance à Bellingen même au sein de la famille féodale de cet endroit. C'est d'ailleurs la position d'A. Deboutte, auteur de deux excellents travaux biographiques sur notre personnage.

[10] Toutes nos informations biographiques proviennent des œuvres mêmes de Thomas; or il s'agit toujours de renseignements épisodiques, rarement datés et en outre contrariés par la volonté d'effacement de l'auteur. Voici par exemple ce qu'il dit dans le prologue de la *Vie de sainte Lutgarde,* où il se désigne comme «un frère sous-prieur, le moindre des frères prêcheurs»: «Je mets en avant le nom de l'office et de l'ordre au lieu du nom propre de l'auteur afin que l'ouvrage tire de l'ordre et de l'office une autorité que ne lui donnerait pas le nom de l'auteur (*A.S., Junii,* t. IV (3e éd.) p. 189). Il existe un certain nombre d'études sur Thomas de Cantimpré et le *Bonum universale* (encore appelé *Livre des abeilles*): M. Daunou, dans *Histoire littéraire de la France,* t. XIX, 1828, p. 177-184; E. Berger, *Bonum universale de apibus quid illustrandis saeculi XIII moribus conferat,* (thèse latine) Paris, 1895; A. Kaufmann, *Thomas von Chantimpré,* Cologne, 1899; W.A. Van der Vet, *Het Bïenboec van Thomas van Cantimpré et zijn exemplen,* La Haye, 1902 (thèse de Nimègue); De Vogt (Henri), «Thomas de Cantimpré» dans *Biographie nationale (de Belgique),* t. 25, 1930-1931, c. 28-34; Hermant (Paul) «Le folklore dans l'œuvre de Thomas de Cantimpré» dans *Le folklore brabançon,* t. 16, 1937, p. 329-393; Van Bellinghen (Jan et Frans) *Thomas van Bellingen, alias van Cantimpré (1187-1263),* Lembeck, 1955, 45 p.; Palewska (Marie-Ange), *Recherches sur le Bonum universale de Thomas de Cantimpré, suivies de l'édition des exempla d'après la traduction française faite pour Charles V en 1372,* Ecole des chartes, *Positions de thèses,* 1958, p; 109-114; St. G. Axters, «Thomas de Cantimpré» dans *National biographisch woordenboek,* t. II, 1966, c. 865-868; A. Debroux, *Thomas de Cantimpré (v. 1200-1270). L'homme et son œuvre écrite. Essai de bibliographie* (mémoire de licence) Louvain, 1979; H. Platelle, «Le recueil de miracles de Thomas de Cantimpré et la vie religieuse dans les Pays Bas et le nord de la France au XIII^{e} s.» dans *Actes du 97e congrès national des sociétés savantes (Nantes, 1972),* Paris 1979, B.N., p. 469-498; Du même, «Vengeance privée et réconciliation dans l'œuvre de Thomas de Cantimpré» dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis — Revue d'histoire du droit (Leiden)* t. 42, 1974, p. 269-281; Du même «L'image des juifs chez Thomas de Cantimpré: de l'attrait à la répulsion», dans *Mélanges à la mémoire de Marcel-Henri Prévost,* Publications de l'université de Lille II Paris, P.U.F., 1982, p. 283-306; A. Deboutte «Thomas van Cantimpré. Zijn opleiding te Kamerijk» dans *Ons geestelijk Erf,* t. 56, 1982, p. 283-299; Du même, «Thomas van Cantimpré als auditor van Albertus Magnus», *Ibid.,* t. 58, 1984, p. 192-209.

[11] II, 49, 6 (la vieille parente était âgée de cent trente ans!)

L'origine de sa vocation nous est connue en détail. Son père, au cours d'un pèlerinage en Palestine, s'y confessa à un ermite qui lui conseilla, pour obtenir à coup sûr la miséricorde de Dieu, d'orienter un de ses fils vers le sacerdoce. Il suivit son conseil et c'est ainsi que Thomas fut «mis aux écoles»[12]. Cette éducation qui dura onze ans, sans doute de 1205 à 1216, lui fut dispensée à Cambrai, et non pas à Liège, comme on le disait jusqu'à présent. Cette correction, apportée par A. Deboutte, est fort importante, car elle donne une allure plus naturelle à toute cette carrière. L'enfant suivait les cours à l'école cathédrale, mais logeait au monastère de Cantimpré, là même où il finit par devenir chanoine. Durant les derniers temps de ce cursus scolaire, alors qu'il n'avait que quinze ans, il put entendre Jacques de Vitry, futur évêque de Saint-Jean d'Acre (1216), puis cardinal (1229)[13]. Ce grand homme était alors le directeur spirituel d'une mystique, nommée Marie d'Oignies († 1213), dont il écrivit ensuite la vie. Cette rencontre joua un grand rôle dans l'existence de Thomas, qui plus tard, sans doute en 1231, composa un supplément à cette biographie.

Ses études terminées, notre héros s'agrégea en 1216/1217 à l'âge de seize ans environ, à la communauté qui l'hébergeait. C'était une maison de chanoines réguliers, fondée vers 1180, qui avait adopté la règle de saint Augustin et les constitutions de Saint-Victor de Paris[14]. Aux origines, son statut avait même été celui d'une abbaye double, puisqu'une communauté de femmes s'y trouvait incorporée, soumise à la juridiction spirituelle et temporelle de l'abbé. Cette formule, qui avait l'inconvénient de faire naître certains soupçons et, plus encore, d'obliger les religieux à un lourd travail de direction aux dépens

[12] II, 53, 32 (l'origine de sa vocation).

[13] Sur cette rencontre avec Jacques de Vitry, voir le *Supplément à la Vie de Marie d'Oignies, A.S., Junii,* t. V (3 éd.) p. 572-581. Ce supplément se donne comme l'œuvre d'un chanoine de Cantimpré anonyme; mais on y lit (au ch. 2) la même étrange histoire que dans le *Bonum* (II, 54, 18), concernant la mère de Marie d'Oignies qui serait damnée. Or dans le *Bonum,* composé après le *Supplément,* Thomas déclare qu'il tient personnellement ce renseignement d'un familier de la sainte. C'est un indice très fort en faveur d'une origine commune.

[14] Sur ce monastère et celui de Prémy, voir A. Bruyelle, «Abbaye N.D. de Cantimpré et église Saint-Sauveur, paroissiale de Cantimpré» dans *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique,* nouv. série, t. V, 1844, p. 300-311; G. Dailliez, «L'abbaye de Cantimpré» dans *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai,* t. 66, 1912, p. 33-66; M. Chartier, dans art. «Cantimpré» dans *Dict. d'hist. et de géo.*

d'autres activités pastorales, fut progressivement abandonnée: en 1193, on transféra le couvent de femmes en un lieu plus écarté, Prémy; puis en 1214 la séparation totale fut prononcée: évolution significative qu'on retrouve à la même époque chez les prémontrés.

C'est à ce monastère que Thomas de Cantimpré doit son nom. Il y passa quinze années[15] occupées — aussitôt reçue l'ordination sacerdotale — à ce ministère pastoral qui va dominer toute sa vie. Ayant obtenu jeune encore, tous les pouvoirs de confession de la part de l'évêque de Cambrai, il va confier ses angoisses à une religieuse cistercienne, nommée Lutgarde, qu'il considérait comme «sa mère spirituelle». Celle-ci le rassure, en lui promettant l'aide de Jésus-Christ contre les tentations et contre le défaut de science[16]. C'est aussi pendant ce temps qu'il commence son œuvre hagiographique: il rédige le supplément à cette «Vie de Marie d'Oignies» dont nous avons parlé et entame une biographie du fondateur de Cantimpré.

En 1232 — selon notre chronologie — l'entrée de Thomas chez les dominicains marque une étape nouvelle, mais non un changement définitif: c'est seulement la consécration d'une orientation pastorale désormais vécue dans le cadre exaltant d'un ordre alors dans son premier printemps. A lire les dizaines d'anecdotes et de miracles rapportés par Thomas sur son ordre, on se rend très bien compte de la séduction que cette milice nouvelle consacrée aux études, à la prédication, à la confession, pouvait exercer sur les âmes ardentes. La pauvreté évangélique effectivement vécue, les jalousies, les rebuffades ne faisaient qu'exalter cette ferveur. Naturellement l'implantation des ordres mendiants avait commencé sur la frange méridionale des Pays Bas (Valenciennes en 1220 pour les franciscains, Lille en 1224

ecclés., t. 11, 1949, c. 781-783. Thomas de Cantimpré a écrit la vie de Jean de Cantimpré, fondateur de ce monastère; ce texte contient beaucoup d'informations sur l'histoire de cette maison et de la ville de Cambrai à cette date, voir R. Godding, «Une œuvre inédite de Th. de C.: la Vita Johannis Cantipratensis» dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 76, 1981, n° 2, p; 241-316; du même, «Vie apostolique et société urbaine à l'aube du XIIIe s.» (Cambrai), dans *Nouvelle revue théologique*, nov-déc. 1982, t. 104, p. 692-721; H. Platelle, «Conversions spectaculaires et langage symbolique (Cambrai au XIIIe s.)» dans *Bulletin philologique et scientifique, année 1980* (parue en 1983), p. 27-38.

[15] La durée du séjour à Cantimpré est fournie par Thomas lui-même dans le prologue de la vie du premier abbé de cette maison, voir R. Godding cité ci-dessus.

[16] *A.S., Junii*, t. IV (3e éd.) p. 202.

pour les dominicains), puis de là la contagion s'était répandue en tous sens et notamment en direction du nord. C'est au couvent de Louvain, fondé en 1228, que Thomas vint demander son agrégation.

Selon l'esprit dominicain le nouveau religieux reprit immédiatement ses études; mais il le fit sur place dans le couvent de Louvain sous la direction du lecteur local; son expérience pastorale était d'ailleurs déjà considérable. C'est seulement en 1237 qu'il fut envoyé à Paris où il passa trois années. On sait qu'il y assista en 1238 à une discussion solennelle sur le problème de la pluralité des bénéfices et en 1240 à un autodafé des livres du Talmud ordonné par saint Louis[17]. Il quitta la capitale à l'automne de 1240 (d'ailleurs sans le diplôme de maîtrise) et repassa par Lille où il rencontra le frère Siger ou Zeger, un dominicain qui avait été le directeur spirituel de Marguerite d'Ypres, une mystique, morte récemment (1237). Rentré à Louvain (où il est signalé comme sous-prieur en 1246) il reprit son existence de prédicateur itinérant, au cours de laquelle des haltes, trop courtes à son gré, lui permettaient de jeter par écrit des textes d'édification propres à prolonger son action. C'est ainsi qu'il attribue à l'intercession de Marguerite d'Ypres la grâce d'avoir eu un peu de temps pour rédiger sa biographie: «J'attribue à ses mérites ce fait que depuis mon entrée dans l'ordre des prêcheurs je n'ai jamais eu de loisirs aussi continus que depuis le moment où j'ai commencé à écrire cette œuvre»[18]. Il reste à signaler qu'après 1248, probablement en 1250-1251, Thomas séjourna à Cologne comme élève d'Albert le Grand et donc comme condisciple de Thomas d'Aquin. Il conserva de ces contacts une vive admiration pour «maître Albert» dont le nom vénéré revient maintes fois dans le *Bonum universale,* tandis qu'il n'apparaît jamais dans ses œuvres antérieures. C'est encore A. Deboutte qui a remarqué ce contraste et en conséquence a placé correctement ce séjour colonais, ce qui redonne à la carrière de Thomas un cours plus naturel. Notre héros mourut à Louvain, un 15 mai, selon le nécrologe du couvent; quant à l'année elle reste incertaine[19]. On s'accorde, sans preuve décisive, pour la placer aux environs de 1270. Relevons seulement que dans le

[17] I, 19, 5 (1238); I, 3, 6 (1240).
[18] Edition G. Meersseman, dans *Archivum fratrum praedicatorum,* t. 18, 1948, p. 107.
[19] A. Debroux, *Thomas de Cantimpré...* 1979, p. 156-157.

prologue qu'il ajouta à son œuvre de jeunesse, la *Vie de Jean de Cantimpré,* il a l'air de se placer (comme son héros en fin de carrière) à «l'âge de la décrépitude», c'est-à-dire, selon Thomas lui-même, «à partir de soixante-dix ans». Il précise en tout cas qu'il souffre beaucoup de la goutte et qu'il se sent proche de la mort. Il réclame aussi des prières dans ce texte qui ressemble à un testament[20].

3. Un auteur en son milieu. Le monde de la métaphore et de l'exemplum

L'œuvre littéraire de Thomas de Cantimpré est abondante, variée et pourtant remarquablement une quant à l'inspiration profonde. Elle comprend d'abord un *Liber de natura rerum* en vingt livres, qu'il mit quinze ans à composer[21], sorte d'encyclopédie des sciences naturelles antérieure aux «Miroirs de la nature» d'Albert le Grand (mort en 1280) et de Vincent de Beauvais (mort en 1264). Pourtant son éditeur H. Boese a fait remarquer (en 1973) qu'en fait Thomas, influencé par Jacques de Vitry, a voulu avant tout réaliser «une collection de curiosités naturelles, une sorte de manuel fournissant aux prédicateurs des digressions édifiantes». On s'explique ainsi beaucoup mieux qu'il ait emprunté à un chapitre de ce livre l'armature formelle de son recueil de merveilles spirituelles, à savoir le *Bonum universale;* nous y reviendrons.

Thomas fut aussi un hagiographe fécond qui a laissé toute une série de biographies pieuses: la vie de Jean, premier abbé de Cantimpré – dont il commença la rédaction à l'âge de 23 ans, mais qu'il n'acheva que dans sa vieillesse; le troisième livre de la vie de Marie d'Oignies († 1213) écrit entre 1229 et 1232 en complément aux deux livres dus à la plume de Jacques de Vitry; la vie de Christine l'Admirable († 1224), composée en 1232, c'est-à-dire l'année même où il devint dominicain; la vie de Marguerite d'Ypres († 1237) rédigée en 1240 très vraisem-

[20] R. Godding, «Une œuvre inédite...», 1981, p. 245 et 257-258.

[21] Il le dit dans le prologue du *Bonum universale.* Ce *Liber de natura rerum* a eu un très grand succès et a inspiré tout au long du Moyen Age nombre d'auteurs. Il a été publié par H. Boese (editio princeps) Teil I, Text, Walter de Gruyter, Berlin-New York, 1973. Un second tome était annoncé pour toutes les explications stylistiques et linguistiques; mais à notre connaissance il n'a jamais paru.

blablement et enfin la vie de Lutgarde († 1246) que Thomas composa aussitôt après la mort de la sainte femme pour obtenir une relique ardemment souhaitée: le petit doigt de la sainte[22].

Après avoir glorifié le courant dévot, notre auteur s'appliqua à la fin de sa vie à une œuvre d'édification de caractère plus populaire. L'incitation première lui vint du chapitre général des dominicains qui se tint à Paris en 1256, recommandant aux religieux de mettre par écrit tous les faits mémorables survenus à l'occasion de leur ministère. Il se mit donc à rassembler tous les *exempla* relatifs à son temps ou à des périodes toutes proches. Pour organiser ensuite cette immense matière, il découvrit un principe dans le spectacle des abeilles qu'il avait étudiées dans le *Liber de natura rerum:* il trouvait en effet chez elles l'image d'une société bien ordonnée où «le roi» commandait et où le peuple obéissait. Rien de plus facile que de *moralizare* un tel exemple, c'est-à-dire d'en projeter systématiquement les leçons sur les *praelati* et les *subditi* — c'est-à-dire sur toute la hiérarchie ecclésiastique et même très largement sur toutes les conditions humaines. On s'explique ainsi le titre choisi par Thomas de Cantimpré *Bonum universale de apibus, le bien universel tiré des abeilles,* ce qui veut dire à peu près «les abeilles maitresses de vie»[23]. Ce livre fut rédigé pour l'essentiel entre 1256 (date du chapitre de Paris) et 1263 (démission du maître général Humbert de Romans, à qui l'œuvre est dédiée); mais divers compléments lui furent apportés par l'auteur lui-même, comme le prouve la mention de la fameuse affaire de Pforzheim (un prétendu crime rituel) qui date de 1267[24].

Ce livre, on le voit déjà par cette présentation s'inscrit tout entier dans le monde de la métaphore et de *l'exemplum.* La métaphore, selon l'étymologie et conformément à l'enseignement d'Aristote[25], c'est le transfert d'un mot d'un domaine à

[22] Pour toutes ces œuvres hagiographiques, se reporter à notre bibliographie générale (§ 2).

[23] Sur cet ouvrage, voir ce que nous disons dans la première section de cette introduction. En un passage Thomas déclare qu'il a en ce moment 59 ans (II, 30, 46), une information qui s'accorde fort bien avec notre chronologie (naissance 1200/1201; *Bonum universale* 1256-1263).

[24] Pforzheim, II, 29, 22. Sur cette histoire, voir dans notre Introduction le § VII.

[25] Aristote, *Poétique,* éd. et trad. J. Hardy, Les Belles Lettres, 1932, p. 61-62: «La métaphore est le transport à une chose d'un nom qui en désigne une autre». Depuis

un autre et ce transfert de vocabulaire s'accompagne nécessairement d'une dérive du sens qui peut aller très loin. Il suffit pour s'en rendre compte d'examiner la construction des 82 chapitres du *Bonum universale* (25 pour le premier livre, 57 pour le second): chacun d'eux commence par une phrase ou un court passage tiré du chapitre consacré aux abeilles dans le *De natura rerum* et en parallèle l'auteur place la leçon allégorique qu'il entend en tirer. Or, qu'on le remarque bien, il y a là déjà une double métaphore, une double dérive. D'une part ces petits extraits du texte de base, découpés et disposés de manière artificielle en vue d'un enseignement moral, n'ont plus rien de commun avec un un livre «de sciences naturelles»; d'autre part la transposition en direction des *praelati* ou des *subditi* se raccroche au symbole initial de manière très aléatoire. Parfois la dérive est très naturelle, mais plus souvent le lien est très flou, forcé, sinon totalement arbitraire. Le problème s'aggrave encore quand on considère les *exempla* et autres souvenirs historiques destinés à illustrer ce thème général proposé en tête du chapitre. Très souvent l'auteur semble oublier son propos en s'abandonnant au plaisir du conteur, à la passion du polémiste, à l'ardeur du pasteur. Il se permet bien des digressions, dont il est parfois tout à fait conscient et en définitive cette liberté de parole à l'intérieur d'un plan déjà très souple permet à Thomas de Cantimpré d'aborder tous les sujets qui lui tiennent à cœur.

les origines chrétiennes, les abeilles ont fourni aux écrivains sacrés la matière de beaux développements moraux et spirituels, en particulier à partir d'un passage de la Bible *(Proverbes,* ch. 6, addition due aux Septante à la suite du verset 6): «Vade ad apem et disce quomodo operaria est» etc.... «Va vers l'abeille et apprends comme elle est laborieuse». Colvenere, en tête de son édition, cite des passages de S. Ephrem, S. Basile, S. Jérôme, S. Augustin et autres qui exploitent cette idée. Thomas s'inscrit donc dans une très longue tradition; mais son originalité est certaine, en raison du caractère à la fois systématique et très libre de l'utilisation allégorique. Il est plus intéressant de constater qu'un de ses contemporains, Jourdain de Saxe († 1237), fort admiré par Thomas, a exploité ce même procédé en s'adressant à une de ses dirigées (en 1226), mais il le fait avec plus de charme: «Les abeilles butinent dans les fleurs terrestres le miel terrestre, le portent dans leur ruche et l'y conservent par sollicitude pour l'avenir. Ton esprit, s'il n'est pas refait par le miel spirituel, se meurt; car je sais qu'il est délicat et qu'il dédaigne d'user des grossières nourritures. Donc très chère, envoie ton esprit vers les fleurs des célestes prairies, qui ne se fanent jamais, afin qu'il en recueille le miel, afin qu'il en vive. Tout ce miel n'est pas consommé en un seul repas, mais dans la ruche du cœur on en garde une part, afin que lorsqu'on défaille de désir; en soi-même et dans la réserve qu'on porte en soi, on puisse trouver de quoi se délecter». (M. Aron, *Bienheureux Jourdain de Saxe. Lettres à la Bienh. Diane d'Andalo,* Lille-Bruges, 1924, p. 4.

Cette voie de la métaphore mène tout droit — on le voit — à *l'exemplum,* c'est-à-dire au précédent, à l'anecdote porteuse de sens, au modèle avec lequel on peut s'identifier, le tout puisé dans l'histoire ou dans la fable, dans l'expérience récente ou dans un passé lointain. C'est là que se cache le vrai trésor du *Bonum universale,* trésor semblable à celui du père de famille dans l'Evangile (Mat. 13, 51), d'où l'on peut tirer de l'ancien et du nouveau. C'est ce qui sera tenté dans cette traduction et son commentaire[26].

Mais d'abord est-il possible de mieux délimiter la notion d'*exemplum*? Dans le fascicule de la *Typologie des sources du Moyen Age occidental* consacré à *l'exemplum,* J. Le Goff, au terme d'un long travail d'élimination avance cette définition (p. 37): «un récit bref, donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire». Mais dans le même volume, qui comprend trois contributions différentes, J. Cl. Schmitt remarque, à propos de *l'exemplum* utilisé dans le sermon qu'au XIII[e] s. «les limites des genres littéraires ne sont pas aussi tranchées qu'on veut bien l'imaginer» (p. 157-158). De là dans l'usage du temps un vocabulaire «en partie fluctuant» et des chevauchements entre *l'exemplum* stricto sensu et les genres voisins de la fable et de la similitude.

Cette souplesse est plus évidente encore dans le *Bonum universale* qui ne se présente nullement comme un arsenal destiné aux prédicateurs, mais comme un véritable traité de pastorale où les développements doctrinaux occupent autant de place que les *exempla.* L'auteur utilise effectivement ce terme et les copistes l'inscrivent souvent en marge comme un point de repère. Mais en fait la matière est très diverse sous un même mot. *L'exemplum* peut être bref ou s'étirer sur de nombreux paragraphes, comme plusieurs petites vies de saints insérées en tant qu'arguments. Il peut même parfois prendre la forme et les proportions d'une petite nouvelle, d'un fabliau à la saveur un peu grivoise,

[26] Excellent aperçu du problème dans l'article *Exemplum* (H. Pétré) du *Dict. de spiritualité,* IV, 2, 1961, c. 1885-1902; Cl. Bremond, J. Le Goff, J. Cl. Schmitt, *L'exemplum* (*Typologie des sources du Moyen Age occidental,* fasc. 40, Brépols 1982). Instruments de travail essentiels: Tubach (F.C.) *Index exemplorum. A handbook of medieval religious tales,* Helsinki, 1969 et Welter (J. Th.) *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age,* Paris et Toulouse, 1927.

ou encore d'un conte digne des *Mille et une nuits.* Si le début d'un *exemplum* se repère en général nettement, sa fin (surtout dans les manuscrits) est parfois difficile à distinguer du prolongement théorique ou polémique.

Une conséquence de ce fait, c'est qu'il est à peu près impossible de fournir un décompte assuré des *exempla* de cette œuvre. J. Berlioz parle de 373 *exempla;* M.A. Palewska de 317 et pour notre part nous proposons prudemment le chiffre de 326[27]. En face de ces divergences, après tout secondaires sur un pareil total, il faut placer le seul résultat incontestable de nos relevés, c'est que le *Bonum universale* — tel que nous le connaissons dans l'édition de Colvenere — contient 647 paragraphes, répartis en 82 chapitres.

Nous pouvons maintenant mieux délimiter le contenu de notre traduction, dont nous avons déjà donné l'esprit au début de cette introduction. Evidemment notre sélection s'est intéressée avant tout aux *exempla* proprement dits, mais elle s'est parfois étendue à certains passages généraux ou au contraire plus personnels qui avaient exactement le même rôle didactique; il en est ainsi par exemple pour des invectives furibondes adressées à de mauvais prélats (parfois mises dans la bouche de Satan lui-même!) ou pour des souvenirs directs du ministère de Thomas. Ajoutons encore qu'en tête des livres I et II nous avons chaque fois, à titre d'échantillon, donné la traduction intégrale du chapitre I^er^, soit d'un côté cinq paragraphes et de l'autre vingt-quatre, ce qui pèsera évidemment sur les statistiques, mais c'est un inconvénient compensé par d'autres avantages;

Dans ces conditions notre florilège se présente de la manière suivante:

1) sur les 647 paragraphes du *Bonum universale* il a retenu 272 paragraphes entièrement traduits;

2) mais par suite de quelques regroupements entre paragraphes successifs (dans le cas par exemple d'un *Vita* s'étalant sur une dizaine de numéros très courts), ce total de 272 doit être réduit à 237 «unités narratives»: nous ne trouvons pas de meilleure expression;

3) ces 237 «unités narratives» doivent être mises en parallèle avec les 326 *exempla* de l'original. On voit que dans ce domai-

[27] J. Berlioz, *Le rire du prédicateur,* 1992, p. 184-185; M.A. Palewska, *Op. cit.* p. 113.

ne nous avons fourni plus des 2/3 de la substance narrative de l'original. Notre florilège est donc vraiment copieux et représentatif.

Malgré son incontestable originalité, Thomas de Cantimpré s'inscrit dans une immense tradition didactique qui, dans l'Antiquité, fut particulièrement chère aux Stoïciens, qui ensuite fut adoptée et adaptée par les maîtres chrétiens et qui connut enfin un véritable épanouissement aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Les progrès de la prédication — spécialement sous l'influence des frères prêcheurs — ont évidemment contribué au succès de ce procédé; mais il ne faut pas oublier toute la tradition d'enseignement populaire représentée par les chapiteaux historiés, les peintures murales et le drame liturgique. Enfin peut-être faudrait-il tenir compte de la vogue commençante de la nouvelle?

Quoi qu'il en soit, Thomas de Cantimpré eut de nombreux émules. Citons seulement Jacques de Vitry († 1240) qu'il connaissait si bien et dont les *sermones vulgares* fourmillent *d'exempla;* Césaire de Heisterbach († 1240) auteur d'un *Dialogus miraculorum,* et Étienne de Bourbon († 1261) auteur d'un *Tractatus de diversis materiis praedicabilibus,* deux recueils systématiques *d'exempla,* destinés l'un à l'éducation des novices cisterciens, l'autre à l'usage des prédicateurs[28]. Il n'est pas sûr du tout que Thomas ait puisé directement dans ces manuels, en dépit des parallèles fréquents qu'on peut établir avec tel ou tel de ses prédécesseurs ou contemporains[29]. Ces ressemblances peuvent fort bien s'expliquer par la tradition orale, c'est-à-dire concrètement par l'emprunt à un vieux fonds antérieur à toutes les rédactions ou bien par la répétition de propos tenus en chaire, qui eux pouvaient provenir d'un de ces recueils. En tout cas, Thomas ne donne jamais comme garant de ses historiettes que sa propre expérience ou le témoignage de gens dignes de foi ayant vu les les événements ou en ayant entendu parler: c'est par cette dernière voie, étonnamment accessible, que la tradition orale a pu venir jusqu'à lui.

[28] Voir dans notre Bibliographie générale le § 4 (quelques recueils d'*exempla,* contes et légendes).

[29] Nos commentaires feront apparaître plusieurs de ces parallèles. A titre d'exemple, citons le récit si beau racontant comment un chevalier pardonne à son ennemi mortel et n'a pourtant pas conscience de la grandeur de son acte (*Bonum* II, 18, 3). Il se retrouve avec des modifications de détail dans Pierre Damien (XI^e^ s.), Césaire de Heisterbach et Étienne de Bourbon (XIII^e^ s.). La liberté d'adaptation prouve bien qu'il s'agit d'un récit véhiculé par la tradition orale, cf. Van der Vet, p. 126-130.

4. Un désordre ordonné. Une vision médiévale.

De ce déluge d'informations de toute origine, mais tendant toujours au même but se dégage finalement une forte impression de «désordre ordonné». Nous sommes auprès de Thomas de Cantimpré comme auprès du vieillard Ouï-dire, ce mythe puissant inventé par Rabelais dans Pantagruel[30]. Ouï-dire est un vieillard contrefait, aveugle et paralytique, mais tout couvert d'oreilles et possédant sept langues dans la bouche. Il peut donc enregistrer toutes les rumeurs et les transmettre inlassablement à ses auditeurs, qui s'instruisent ainsi, mais toujours «par Ouï-dire». On peut être irrité devant la naïveté de tant de récits ou au contraire être pris par le charme ou mieux encore par le regret de cette insertion confiante dans le monde de la foi et plus généralement de la Création[31]. Tout a un sens, telle est la leçon dernière de cette vision qu'on peut appeler la «vision médiévale»[32]. Le seul problème, c'est d'avoir l'âme assez pure pour détecter ce sens et répondre aux appels venus de l'Au-delà. Dans une scène hautement symbolique nous saisissons ce peuple de «voyants», en l'espèce la communauté dominicaine de Saint-Jean d'Acre qui, depuis les bords de la Méditerranée, voit se lever, puis s'effacer sur les eaux un château magnifique, doté d'une garnison (II 57 29). Tout baigne dans une sorte de «climat miraculeux», car on se représente Dieu comme intervenant constamment à l'aide de prodiges innombrables dans la vie des hommes. Soit directement, soit le plus souvent par l'intermédiaire de la Vierge, des saints et même du Démon, il avertit, il éprouve, il punit, il récompense, il sauve. Dans une telle pers-

[30] Rabelais, *Pantagruel,* Livre V, ch. 31. L. Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVI^e s.*, 1947, p. 420. Voir aussi du même auteur «De l'à peu près à la précision en passant par Ouï-dire» dans *Annales E.S.C.,* 1950, p. 25-31. Voici dans le *Bonum* un exemple typique de ce règne d'Ouï-dire. Au livre II, ch. 29, § 37 et 38 l'auteur parle de la sauvegarde de la virginité; les *exempla* abondent sur ce sujet: «Rapportons, nous dit-il, le plus glorieux d'entre eux survenu de notre temps. Je l'ai appris d'une noble pucelle, Marie de Gonnelieu, près de Cambrai, qui a vu et connu la personne à qui l'événement est arrivé». Suit une histoire parfaitement incroyable.

[31] C'est la remarque que fait Otto Seel à propos du *Physiologus* (traité de «sciences naturelles» où tout est interprété dans un sens spirituel et mystique, fin de l'Antiquité), O. Seel, *Der physiologus. Tiere und ihre Symbolik ubertragen und erläutert,* Artemis, 5e ed., 1987, Zurich und München.

[32] Carolly Erickson, *The medieval vision. Essays in history and perception,* New York, University Press, 1976.

pective, l'idée de chercher une explication naturelle à un phénomène en apparence étrange était à peu près exclue. On faisait très spontanément une lecture miraculeuse» des mille circonstances de la vie[33]. Cette tendance était en outre renforcée par l'influence des cercles dévots où se manifestait une espèce de gourmandise pour les phénomènes mystiques extraordinaires et nous savons déjà combien Thomas était familier avec de tels milieux.

C'est ainsi que la vie entière nous apparaît, sa vérité, son amertume. Il est des couvents fervents où parfois des dévotes meurent d'amour divin, mais il en est d'autres où l'on s'abandonne à la goinfrerie, la luxure et où l'on a même recours au meurtre. Les seigneurs dominent la scène sociale, mais c'est comme oppresseurs à travers leurs coûteux passe-temps (tournois et chasses). Le paysage est souvent traversé par des fêtes populaires, pleines de bruits, de musique, de chants, de gesticulations, mais Thomas distingue un diable qui guide le musicien en tête de la farandole. Les juifs sont mal vus, mais la situation réelle est plus complexe que les apparences. Des survivances de la mythologie, surtout nordique, percent souvent sous l'habillage chrétien. Le théâtre habituel de tous ces événements se situe en Brabant, ce pays si cher à Thomas, ou encore en France du Nord et en Rhénanie, mais il est aussi question de l'Italie et même de la Hongrie ou de la Tartarie, un pays plein de mirages. Ces scènes et récits se succèdent devant nous au gré de la fantaisie de notre Ouï-dire, qui obéit seulement à la volonté d'être utile, de pousser au bien, d'insuffler la crainte du mal et c'est ainsi qu'on aboutit à ce «désordre ordonné» à la fois surprenant et sécurisant.

5. Un modèle religieux populaire.

L'œuvre hagiographique de Thomas de Cantimpré présente deux volets: d'une part notre livre plein de merveilles: le *Bonum universale de apibus,* d'autre part une série de biographies pieuses consacrées surtout à de saintes femmes. D'un côté, il nous pro-

[33] Nous avons étudié ce problème dans «La religion populaire entre la Scarpe et la Lys d'après les miracles de sainte Rictrude de Marchiennes», 1980, p. 365-402. Réédité dans H. Platelle, *Terre et ciel aux anciens Pays Bas* (recueil d'articles) Lille, Faculté libre des lettres et sciences humaines, 1991, p. 265-303.

pose un modèle religieux populaire (une expression d'où il faut éliminer toute idée de clivage social) et, de l'autre, un modèle dévot ou mystique. Ces deux modèles sont aussi orthodoxes et «authentiques» l'un que l'autre; ils coïncident même sur bon nombre de points, mais ils sont suffisamment différents pour que le contraste fasse mieux ressortir le message donné aux «abeilles spirituelles»[34].

Ce message — doctrinalement orthodoxe — est gauchi par de fortes pressions sentimentales. Il est pratiquement centré sur la Vierge et sur Satan et constamment ouvert sur le merveilleux. En lui voisinent l'appel à la vie mystique (comme dans la très belle histoire du Christ enfant dans la neige en II 1 23), les poussées de violence (songeons à la haine de l'auteur pour les juifs, sur laquelle il nous faudra revenir) et une foi de caractère un peu magique dans l'efficacité des sacrements[35]. Si nous passons maintenant aux différentes biographies de dévotes et notamment aux deux dernières, celle de Marguerite d'Ypres et celle de Lutgarde de Tongres[36], nous découvrons une religion tout entière tendue vers l'union au Christ, où la dévotion à la Vierge — toujours présente assurément — n'occupe qu'une place secondaire. La différence est considérable et les contemporains en avaient bien conscience. Marguerite d'Ypres qui subordonnait très nettement sa piété mariale à la dévotion au Christ s'inquiéta un jour de l'originalité de sa position: la Vierge elle-même dut venir la rassurer[37].

On pourra verifier dans la traduction qui suit, accompagnée de son commentaire, le shéma qui vient d'être proposé pour ce «modèle religieux populaire». Retenons seulement ici quelques points. Thomas s'est expliqué d'une manière très claire sur le rôle respectif du Christ et de la Vierge dans la piété chrétienne: il l'a fait à sa manière habituelle par une historiette, dont il donne ensuite le commentaire. L'histoire est celle d'un religieux ciste-

[34] Sur ce contraste, voir notre article (cité note 10) «Le recueil de miracles de Thomas de Cantimpré...» (1972, paru 1979): c'était l'une des lignes maîtresses de cette recherche.

[35] II, 30, 40: un chevalier qui pratiquait l'adultère acquiert la face d'un démon... Il retrouve ses traits naturels après la confession; II, 50, 2: la confession rend la santé et la beauté.

[36] S. Roisin, «La méthode hagiographique de Thomas de Cantimpré», dans *Miscellanea in honorem A. de Meyer*, t. I, 1946, p. 546-557.

[37] *Vita Margaretae*, c. 31.

ricen tombé dans le péché, mais entré par la suite dans la voie d'une sévère pénitence. Dans sa prière, il voit la Vierge portant l'Enfant sur son bras: Marie prie Jésus pour le pécheur, mais l'Enfant détourne la tête pour ne voir ni sa mère, ni le moine. La scène se renouvelle plusieurs fois, même quand Marie change de bras. Finalement pourtant l'Enfant s'apaise, sourit au religieux repentant qui comprend qu'il est pardonné? Pouvait-on suggérer plus fortement la toute-puissance de l'intercession mariale?[38]

Le commentaire qui suit appuie d'ailleurs cette idée. Jésus, nous dit Thomas, est semblable à la licorne, animal féroce que seule une vierge pouvait dompter en touchant sa corne. Jésus, licorne mystique, est indigné contre le péché, mais sa colère disparaît au contact de la Vierge-Mère. Comparaison étrange, scandaleuse même en un certain sens, mais parfaitement explicite.

A cette raison fondamentale de confiance, valable pour tous les chrétiens, s'ajoute pour Thomas un motif plus spécial: c'est que la Vierge protège d'une manière toute particulière l'ordre dominicain. Des visions n'ont-elles pas montré qu'elle abrite sous son manteau les frères prêcheurs et les cisterciens fraternellement unis?[39]

En dépit de cet immense amour pour la Vierge, Thomas n'oublie pas —nous l'avons dit — que le vrai maître, c'est Jésus: «O Dame, tu es totalement bonne, mais lui, il est totalement excellent; tu es totalement douce, mais le fruit de ton sein dépasse en douceur toute suavité[40]». Concrètement cependant, Jésus occupe bien moins souvent le premier plan dans les *exempla* du *Bonum universale,* relative indigence qui est pourtant rachetée par la qualité exceptionnelle de deux admirables récits consacrés au Christ. Il s'agit tout d'abord du Christ enfant perdu dans la neige qui se plaint d'être abandonné de tous (thème de l'humilité de Dieu). C'est ensuite le crucifix qui incline la tête devant le chevalier victorieux de son propre ressentiment et pourtant ignorant de sa grandeur morale[41]. Une seule fois le

[38] II, 29, 31 (pour l'historiette que nous n'avons pas retenue dans notre traduction) et II, 29, 31 et 32 (pour le texte sur la licorne, que nous avons traduit et commenté.

[39] II, 10, 16 et 17. Voir notre traduction et notre commentaire. L'ouvrage de P. Perdrizet, *La Vierge de miséricorde,* 1908 est classique sur ce sujet.

[40] II, 29, 18.

[41] Le Christ enfant dans la neige II, 1, 23; le pardon plus fort que le droit de vengeance II, 18, 3.

Christ apparaît comme le roi du monde — au côté d'ailleurs de la Vierge — mais c'est dans un récit venu d'Extrême-Orient et en tout semblable aux contes des mille et une nuits[42].

Les longs développements concernant les démons et les multiples apparitions d'âmes en peine posent davantage de problèmes, car parfois sous le vocabulaire chrétien on devine la résurgence d'antiques croyances mythologiques mal intégrées. Il suffit pour s'en rendre compte de suivre le copieux chapitre 57 du livre II consacré aux méfaits des «guèpes», symbole du peuple immense des démons. C'est ainsi que le Diable se livre parfois à de simples gamineries cherchant à tromper ou à scandaliser. Voici un dominicain en voyage qui s'est séparé de son compagnon par distraction et qui croit pourtant toujours le voir en avant-garde: c'était le diable qui se jouait de lui. Une autre fois, c'est Thomas lui-même qui est victime d'une telle illusion: couché dans le dortoir, il voit son compagnon urinant dans le jardin, alors que celui-ci ronflait dans son lit. Il n'est pas très difficile de retrouver dans ces historiettes la conduite malicieuse des génies, elfes, gnomes, demi-dieux de la mythologie germanique[43].

Et que dire de ces armées prodigieuses qui apparaissent parfois? Elles viennent au secours d'un prince qui a fondé des chapellenies pour des défunts ou d'un pauvre prêtre qui par ignorance célébrait tous les jours la messe *pro defunctis.* La notion d'âmes du Purgatoire s'adapte bien mal à une telle situation, car ces défunts reconnaissants ont un corps capable de combattre comme des soldats, ou de lever la main comme des co-jureurs. En réalité, ce sont des morts-vivants, qui jouissent en même temps des avantages des esprits, car ils peuvent apparaître et disparaître subitement[44]. La dérive par rapport à la doctrine chrétienne est plus grande encore dans les histoires de fausses mortes remplacées dans le tombeau par un double diabolique *(figmentum),* tandis que l'intéressée continue à mener au loin une existence indépendante. L'appel à une diablerie semble très illo-

[42] II, 54, 14.

[43] Les deux épisodes se trouvent en II, 57, 34 et II, 57, 39. Sur les génies malicieux, voir Cl. Lecouteux et Ph. Marc, *Les esprits et les morts,* 1990 et notamment les textes commentés au ch. 18 et 28; voir aussi Van der Vet, *Het bïenboec...* p. 190-192.

[44] Cl. Lecouteux et Ph. Marc, les textes commentés aux chapitres 32 à 36, p. 125-135.

gique, car on ne voit pas vraiment ce que le Diable aurait à gagner dans une telle affaire, car il peut s'agir de très honnêtes personnes... D'ailleurs Thomas lui-même reste sur la réserve[45]. La vérité, c'est que la frontière entre ce monde-ci et l'Au-delà est extrêmement perméable et que les morts aiment la société des vivants. On comprend après tout que cet héritage ait pu être intégré dans un contexte chrétien. La lecture de notre traduction et des commentaires qui l'accompagnent permettront de mieux saisir la présence active de ce vieux patrimoine pré-chrétien.

Il faudrait encore placer dans le sillage de Satan la perversité native que l'auteur attribue aux Juifs. Mais c'est là un problème trop grave pour être traité rapidement. Nous le reprendrons bientôt.

6. Reflets d'une société.

Il serait illusoire de chercher dans Thomas de Cantimpré une peinture exacte et complète de la société de son temps, tant ses informations sont orientées et de ton souvent excessif. Mais il rend souvent d'une façon très concrète et sans doute très fidèle le cadre matériel de ses petites histoires, ce qui d'ailleurs contribue à leur crédibilité. D'autre part, il existe des cas où des recoupements sont possibles avec des sources extérieures, ce qui permet de retrouver un noyau dur par delà les affabulations et les confusions. Enfin il faut tenir compte de certaines lignes d'insistance particulières dans ces récits ou ces anathèmes. Il faut bien qu'il y ait eu quelque réalité derrière toutes ces déclarations, faute de quoi Thomas aurait parlé dans le désert. Tout cela permet de rechercher prudemment certains reflets du temps dans cette œuvre si engagée[46].

Considérons tout d'abord le monde des princes et des seigneurs. A partir d'un texte de la Bible, très librement interprêté, l'auteur bâtit toute une théorie de l'origine du pouvoir[47].

[45] De tels prodiges sont racontés par Thomas de Cantimpré en II, 57, 20 et 21. Interprétation de Lecouteux et Marc, aux ch. 47 et 48, p. 163-167.

[46] Voir notre article, «Le recueil de miracles de Thomas de Cantimpré...», spécialement p. 483-487.

[47] II, 33, 1, voir notre traduction et le commentaire. Ce genre de spéculations était assez familier aux poètes flamands de l'époque. Jacob Van Maerlant (vers 1230-vers

Pour lui, aussi longtemps que l'innocence et la paix règnèrent parmi les hommes, ils n'eurent pas besoin de chef et personne ne songea à les dominer. Mais à partir du moment où abonda le péché, il se trouva des hommes plus forts que les autres pour s'emparer de l'autorité et pour imposer à leurs sujets des lois devenues nécessaires. Ces premières royautés — symbolisées par le nom de Nemrod — étaient donc filles du péché et cette tare continue à peser sur leurs héritières. Et Thomas peut aboutir à ce mot terrible de saint Augustin: «Que sont les grands royaumes sinon de grands brigandages?» En somme, pour lui, le pouvoir des princes n'est pas autre chose qu'un mal nécessaire.

Certaines exceptions viennent sans doute infirmer ce jugement pessimiste: nous avons déjà vu la grande admiration que Thomas professait pour saint Louis et il connaissait aussi des seigneurs pieux et bienfaisants: tel ce Philippe de Montmirail qui courait toute l'Europe pour visiter devots et dévotes, qui fonda huit monastères cisterciens et pourvut à l'établissement de cinq mille béguines[48]. Mais dans l'ensemble, c'est plutôt la note sombre qui domine. La violence règne de haut en bas dans le monde des puissants et ce sont les «pauvres» qui en sont les principales victimes. Frédéric Barberousse, en se dressant contre le pape, a attiré sur l'Empire — dont relevait le diocèse de Cambrai — une sentence d'interdit et provoqué ainsi une immense confusion. Aux niveaux plus modestes la cupidité des grands, leur passion pour la chasse et les tournois aboutissent à l'exploitation des pauvres. La nocivité des tournois est dénoncée avec insistance à l'aide d'exemples très circonstanciés qui reflètent certainement la réalité[49]. Enfin la violence se déchaînait au sein même du monde des *divites* sous la forme de la vengeance privée, toujours exposée à s'élargir en guerre privée. Nous avons

1300), le père des lettres flamandes, s'en prend à la propriété privée et fait l'éloge d'un monde utopique où seraient abolis le mien et le tien, sources de discorde. Son successeur, Jan Boendale (vers 1280-vers 1350), repousse le privilège de la naissance: «C'est un mensonge de prétendre que la noblesse soit d'institution divine», cf. Fr. Closset, *La littérature flamande au Moyen Age,* Bruxelles, 1946, p. 38-46.

[48] II, 38, 2. Citons encore Thibaud le Grand, comte de Champagne († 1152) dont la générosité forme le thème de plusieurs *exempla* II, 25, 14 et 15. Sur le schisme causé par Frédéric Barberousse voir I, 5, 2.

[49] Les tournois occupent une grande place dans notre florilège, voir en particulier II, 49, 3 à 7.

déjà rencontré le cas du chevalier miséricordieux pardonnant à son ennemi; nous verrons d'autres exemples dans la mise au point qui sera faite sur ce problème de la violence en finale de cette introduction.

Le «livre des abeilles» fourmille d'informations sur l'état du clergé, mais il est bien difficile d'en tirer une image assurée, tant les données sont contradictoires et de ton souvent excessif. Il y a d'excellents évêques comme Guiard de Cambrai, Gautier de Marvis, évêque de Tournai, Guillaume d'Auvergne évêque de Paris[50]; mais d'autres méritent les félicitations ironiques du Diable et même à l'occasion une diatribe personnelle de Thomas: «Vous, prélats, évêques, porteurs de mitres *(cornuti)*, vous avez épousé l'Église, comme l'atteste votre anneau, et pourtant vous dissipez sa dot, ses biens et plaise au ciel que vous ne fassiez pas pire! vous enrichissez les riches, vous élevez des gens indignes, vous ne vous souciez pas des pauvres, mais au contraire vous les écrasez, alors qu'ils sont la famille et les membres mêmes de votre épouse... S'il y avait sous le ciel un juge, je suis certain que votre épouse vous attaquerait volontiers en justice et divorcerait d'avec vous qui avez renoncé à toute intimité avec elle. Mais il viendra ce jour etc...» Que faut-il retenir de toutes ces déclamations? C'est bien difficile à dire.

Le bien et le mal se rencontrent de la même manière chez les moines. Les abbés zélés et les monastères fervents sont nombreux — ainsi en est-il pour Villers-en-Brabant ou Affligem — mais certains chefs de monastères sont trop sévères, étalent un luxe vestimentaire déplacé, convoitent avec avidité les honneurs de la mitre, favorisent outrageusement leurs neveux. C'est sans doute dans de petites scènes de mœurs qu'il y a le plus de vérité. A Vaucelles, les moines cisterciens — dont la mentalité technicienne est bien connue — avaient construit un moulin à paille et se procuraient ainsi une farine bon marché pour engraisser leurs porcs. La qualité du produit naturellement s'en ressentit et un scandale éclata. Un pieux convers, ennemi de toutes ces nouveautés, obtint alors par la prière la ruine de la machine maudite. Et comment ne pas retenir le tableau piquant des moines qui mentent sur l'ordre de leur abbé? «Je me souviens

[50] Sur Guiard de Laon, évêque de Cambrai († 1248) I, 4, 4 et II, 3, 5. Sur Gautier de Marvis († 1252), I, 15, 2; sur Guillaume d'Auvergne († 1249), I, 19, 5 et 6; II, 55, 2 et 3; La diatribe personnelle de Thomas à l'adresse des *cornuti* se trouve en I, 8, 3.

de ce mot qui m'a été dit à Cambrai par un laïc tout simple. Des religieux n'avaient pas tenu à son égard une promesse solennellement confirmée. Ne voyant pas d'autre moyen de les excuser, il dit: Ces moines mentent chaque jour en manquant ainsi à leur promesse, mais je crois qu'ils le font avec la permission de leur abbé[51]!»

Les dominicains méritent une place à part dans ce tableau du clergé, car cette fois la peinture est très fouillée et d'un vif intérêt historique[52]. La partialité naturelle de l'auteur pour son ordre n'altère pas vraiment son témoignage, car elle traduit à sa manière cet élan printanier dont nous avons parlé. Les travaux des frères prêcheurs pourtant sont très lourds. Sans doute ils n'œuvrent pas de leurs mains comme les cisterciens, mais ils doivent s'adonner à l'étude, à la prière, au ministère de la prédication et de la confession (dont le poids est fortement souligné). On les voit marchant à pied sur les routes, sans argent dans la ceinture, mais portant dans leurs bagages les textes de saint Paul. A la halte ils comptent sur la libre hospitalité des gens: espoir souvent déçu, car la foule reste indifférente et le clergé séculier montre de l'hostilité devant ces concurrents qui «mettent la faux dans la moisson d'autrui». Pour faire face à ce grand labeur, ils ont au cœur la flamme de la charité et l'assurance d'être protégés d'en haut par la Vierge et par le Christ. Si parfois, comme il est arrivé à Thomas lui-même, ils doivent se contenter à l'étape d'un morceau de pain de son, ils se répètent l'histoire merveilleuse de ces deux dominicains, nouveaux disciples d'Emmaüs, qui reçoivent d'un compagnon mystérieux l'annonce d'une hospitalité plantureuse, à plusieurs rebondissements.

Sur le grand conflit qui, de 1252 à 1257, opposa maîtres séculiers et maîtres réguliers à l'université de Paris, Thomas, ancien élève de cette université, est bien documenté. Sa version est substantiellement exacte, mais rabaissée par d'étranges arguments alimentaires au niveau de la polémique personnelle.

[51] Sur Villers-en-Brabant, voir I, 9, 2 à 8; II, 10, 8; II, 25, 5 etc... sur Affligem, I, 4, 4; II, 13, 4...; sur le luxe vestimentaire I, 7, 2; sur la mitre des abbés, I, 6, 3; sur le népotisme, I, 18, 2; sur l'affaire du moulin de Vaucelles II, 26, 2; sur le pieux mensonge II, 26, 8.

[52] Il est très souvent question des dominicains dans le *Bonum*. Pratiquement tout le chapitre 10 du livre II leur est consacré (à partir du thème *De otio fugiendo* «il faut fuir l'oisiveté»). Se reporter aux nombreux entraits donnés dans notre traduction.

Etc, etc... En voilà assez sans doute pour nous rassurer: le témoignage de Thomas de Cantimpré, moyennant certaines précautions, mérite toute notre attention.

7. Le problème de la violence.

L'examen plus attentif de deux problèmes simplement abordés jusqu'ici (la violence, les juifs) ne pourra que confirmer cette conclusion, en nous faisant pénétrer au cœur même de cette société.

La violence tient une grande place dans le monde évoqué par le *Bonum universale*[53]. On la rencontre tout d'abord au travers des conditions économiques et sociales — un point de vue que notre temps nous a rendu familier. De là les attaques de notre auteur contre les seigneurs qui oppriment les pauvres (entendons: qui exploitent leurs paysans) pour satisfaire leurs goûts dispendieux. Les tournois seraient ainsi, à en croire l'auteur, à l'origine de bien des misères. A tous ceux qui se rendent coupables de tels abus — et l'on peut encore y ajouter les crimes accessoires commis au cours de campagnes militaires — Thomas prédit des châtiments exemplaires; et des morts reviennent parfois sur terre pour instruire les vivants sur ce point.

Mais ce sont les violences criminelles et celles qui sont liées à l'exercice du droit de vengeance (la *faida)* qui doivent surtout retenir notre attention. Sur les premières — qui concernent en somme des délits de droit commun — voici trois cas très symptomatiques. Le premier, très célèbre, mais purement légendaire, a été représenté par Roger Van der Weyden sur un tableau de justice de l'Hôtel de ville de Bruxelles; c'est dire déjà qu'il s'agit d'une anecdote destinée à enseigner aux juges une stricte équité. Un comte nommé Herkimbaldus[54], d'ailleurs près de sa fin, tue de ses propres mains son fils héritier qui s'était rendu coupable d'un viol. Peu après, alors qu'il est lui-même sur le

[53] Nous renvoyons d'une manière générale à notre article «Vengeance privée et réconciliation dans l'œuvre de Thomas de Cantimpré» 1974, p. 269-281.

[54] *Bonum,* II, 35, 6. Le nom du personnage est fourni par le récit parallèle de Césaire de Heisterbach (II, p. 193-195). Comme exemples de ces «tableaux de justice», citons «La justice de l'empereur Otton» que Louvain commanda à Thierry Bouts pour orner sa salle d'audience (actuellement au Musée d'art ancien de Bruxelles) et «La justice de Cambyse» que Gérard David fit en 1488 pour la maison communale de Bruges (actuellement au Musée Groeninghe de Bruges).

point de mourir, il se confesse dévotement, sans toutefois avouer ce crime. Le prêtre en conséquence lui refuse le Viatique; mais voici que l'Hostie vole d'elle-même sur les lèvres de ce juge qui n'avait pas voulu faire acception de personne. Morale ambiguë, car elle enseignait aussi qu'il est aussi des crimes familiaux excusés par Dieu.

Les deux autres affaires en question concernent des crimes accomplis dans des couvents par des religieux: dans les deux cas l'auteur veut enseigner aux abbés l'obligation d'être vigilants et stricts à l'égard de leurs subordonnés. Voici tout d'abord le meurtre de l'abbé Henri du monastère de chanoines réguliers de Bourg-Moyen à Blois: toute une partie de la communauté (28 personnes, nous dit-on) avait trempé dans le complot et soudoyé trois tueurs[55]. Mais le successeur de la victime, l'abbé Robert, fort d'une lettre du pape et de l'appui du roi Philippe et du comte de Blois fit arrêter les assassins et leurs complices: certains furent seulement enfermés à vie; d'autres furent condamnés à mort et sur ce nombre seize se suicidèrent. Cette histoire horrifique est peut-être substantiellement exacte, car il y eut bien un abbé assassiné dans cette maison vers 1225, mais l'auteur s'est certainement trompé sur les noms. Enfin dernier *exemplum* de la même série: dans un chapitre d'Allemagne, un chanoine qui faisait pénitence pour de graves fautes contre la chasteté est assassiné par un de ces confrères[56]. La même nuit, une vision révèle à un pieux religieux toute l'affaire, lui apprend que la victime a évité le Purgatoire en raison de sa rude pénitence et que l'assassin est déjà parti pour Rome en vue d'obtenir son pardon. Il y a peu de chose à tirer de tout cela de notre point de vue, si ce n'est l'image d'une violence qui n'épargne même pas les monastères.

[55] *Bonum,* I, 16, 2. La *Gallia christiana,* t. VIII, c. 1391-1393 signale à propos de ce monastère qu'il n'y eut ni abbé Henri; ni abbé Robert à cette époque; mais on trouve un abbé Hervé, encore signalé en 1224, qui d'après une lettre du pape Honorius en 1226 (reproduite dans les *Instrumenta* du tome VIII, c. 429) fut bien assassiné. Le pape rappelle que les évêques de Chartres, d'Orléans et du Mans ont chassé de l'abbaye les chanoines compromis dans l'assassinat; il confirme la décision et défend de les recevoir à l'avenir dans la même abbaye. Un détail du texte de notre auteur est particulièrement intéressant: c'est que, au moment des funérailles de la victime, ses blessures se seraient mises à saigner abondamment en présence des meurtriers, accusation suprême qui rappelle la parole de Dieu à Caïn: «La voix du sang de ton frère s'élève de la terre jusqu'à moi» (Gen. IV, 10), cf. notre article «La voix du sang. Le cadavre qui saigne en présence de son meurtrier», 1977, p. 161-179.

[56] I, 17, 5.

Les *exempla* qui mettent en scène des vengeances privées sont heureusement plus intéressants. Ils sont au nombre de cinq et contiennent quantité de détails significatifs, qui permettent de reconstituer une sorte de schéma général de la faide.

Mais d'abord comment se présentait le problème de la faide en ces régions? Les textes règlementaires et les documents de la pratique prouvent surabondamment que le droit de vengeance privée demeure une réalité bien vivante[57]. Sans doute cette vieille institution germanique ne jouit-elle plus d'un champ d'action aussi vaste qu'au XI^e siècle ou au début du XII^e s., quand les principautés étaient encore presque exclusivement rurales et que le pouvoir central y était faible. Les comtes ont progressivement retrouvé l'idée et les moyens d'un pouvoir gardien de la paix publique et les villes ont, dès l'origine, mis au premier rang de leurs préoccupations l'élimination des violences entre leurs membres. Aussi sous cette double influence toute sorte de barrières ont-elles été établies autour de la faide pour l'empêcher de dégénérer en terrorisme, sans que pourtant en principe le droit de guerre privée soit expressément nié ou supprimé.

C'est ce compromis — difficile à exprimer en concepts clairs — qui est à la base des divers moyens de lutte employés contre ce fléau social. En Flandre on eut essentiellement recours aux trêves et aux paix obligatoires ménagées par les officiers du comte ou les magistrats municipaux. En Hainaut, c'est par l'institution du *forjur* qu'on a combattu la faide. Entendons par là l'obligation faite aux parents d'un criminel en fuite de le renier, sous peine d'être eux-mêmes placés au rang du meurtrier. Moyennant cette excommunication familiale, ils étaient mis à

[57] Pour l'esquisse ici présentée, voir H. Platelle, «La violence et ses remèdes...», 1971; R.C. Van Caenegem, *Geschiedenis van het strafrecht in Vlaanderen van de XIe tot de XIV^e eeuw,* Brussel, 1945; F. Cattier, «La guerre privée dans le comté de Hainaut aux XIII^e et XIV^e s.», dans Annales de la Faculté de philosophie et lettres de l'université libre de Bruxelles, t. I, 2e fasc., 1890, p. 199-292; L. Wodon, «Le droit de vengeance dans le comté de Namur (XIV^e et XV^e s.)», *Ibid,* 1890, p. 123-196. On peut aussi consulter des études particulières comme O. Bled, *Le zoene ou la composition pour homicide à Saint-Omer jusqu'au XVII^e s.,* Saint-Omer, 1884, 203 p. etc... Relevons ce que G. Espinas dit à propos des «Guerres familiales dans la commune de Douai aux XIII^e et XIVe s.» (*Nouvelle revue historique de droit français et étranger,* 1899, p. 415-475, ici p. 438 «L'auteur d'un délit est indifférent à la justice; mais elle proscrira ou bannira la victime qui refusera la trêve ou la paix qu'elle lui propose et ordonnera contre elle la vengeance qu'elle avait autrefois empêchée».

l'abri de tout acte de vengeance. La faide n'était plus concevable — si le principe du forjur était rigoureusement appliqué — qu'à l'encontre du criminel lui-même et de ceux qui avaient refusé de le forjurer. Ailleurs comme en Namurois, on se montrait plus tolérant vis-à-vis de la faide. Les principales restrictions concernaient ici «les vilains cas» (toujours réservés à la justice du prince) et les franchises, c'est-à-dire certains territoires, comme la ville même de Namur, couverts par une paix particulière qui excluait le recours à la guerre privée.

Quoi qu'il en soit de ces progrès juridiques, il est bien certain que les mœurs demeurèrent longtemps en retrait par rapport à cet état du droit. On continua à avoir recours à la vengeance privée en outre-passant les limites imposées et en se livrant à toute sorte d'atrocités. La voix du sang versé était trop impérative pour qu'on abandonnât la vengeance à une puissance publique abstraite. C'est dans ce contexte que se place le témoignage d'un homme comme Thomas de Cantimpré. Il illustre à la fois la vitalité toujours très forte de la faide et les efforts des médiateurs religieux. En outre, en regroupant les détails on y retrouve tous les éléments constitutifs de l'institution, du crime initial au baiser de la réconciliation.

Nous pouvons maintenant en venir au commentaire détaillé, qui seul peut nous fournir un contact vital avec le passé. Le premier épisode se passe en Flandre et a été raconté à Thomas par un curé du pays[58]. Deux hommes riches étaient séparés par une profonde inimitié et cherchaient mutuellement à se surprendre et à se tuer. Or l'un d'eux avait un domestique qui avait été autrefois au service de l'autre. Le serviteur alla trouver son ancien maître et lui proposa de lui livrer son maître actuel, moyennant argent. Le marché fut conclu. La victime du complot fut livrée à son adversaire et mise à mort. Mais alors le serviteur voulut renouveler son coup. Il prit contact avec les amis du mort et proposa de leur livrer l'assassin. Il pensait que sa première trahison n'était connue que de ceux à qui elle avait profité. Mais il n'en était pas ainsi. Les amis du mort qui savaient à quoi s'en tenir l'arrêtèrent, le livrèrent au juge qui le condamna à mort. Un miracle souligna d'ailleurs le caractère horrible de sa conduite. Durant la nuit qui suivit l'inhumation, des chiens vinrent violer sa tombe et dévorèrent le cadavre.

[58] I, 24, 4.

Deux points sont ici à retenir. Tout d'abord le recours à des moyens déloyaux pour triompher d'un adversaire. C'est un fait très courant dans l'histoire de ces guerres privées et qui s'explique aisément par l'intensité des haines mutuelles. Nous devons en second lieu constater la différence d'appréciation relativement d'une part à la conduite des deux partis en guerre, d'autre part à celle du serviteur félon. Visiblement les intentions homicides des adversaires, le meurtre lui-même accompli au cours d'une faide sont considérés comme des choses normales. Au contraire la trahison du serviteur — qui en principe est étranger à la guerre privée et qui en outre en viole les lois — apparaît comme un crime abominable. Et ce crime relève de la justice publique, tandis que rien de semblable n'est prévu pour le meurtre lui-même.

Passons maintenant à l'examen de deux *exempla* de contenu identique, du moins de notre point de vue, car dans le «Livre des abeilles» ils se trouvent enchâssés dans des développements de portée bien différente. Ils concernent tous deux des missions de réconciliation opérées soit par Jacques de Vitry, soit par Thomas de Cantimpré lui-même. Cette conjonction nous rappelle déjà que ce rôle de médiateur faisait partie du ministère normal d'un ecclésiastique de quelque renom[59]. Le texte sur Jacques de Vitry est le plus intéressant[60]. On en trouvera la traduction complète dans notre florilège. Qu'il suffise de dire ici que dans ses efforts pour apaiser des inimitiés mortelles Jacques de Vitry, le médiateur, prend la place du coupable; il supplie, il s'humilie, il se prosterne, si bien que s'opère une véritable permutation de responsabilité. Le délit initial n'a plus d'importance; c'est la partie obstinée dans la haine qui devient coupable, simplement parce qu'elle se refuse à la trêve et à la paix. Et on devine dans l'attitude du médiateur qui s'humilie une image du Christ, l'Agneau de Dieu qui porte les péchés des hommes... De nombreux textes du XI[e] s. éclairent parfaitement le sens profond d'une telle scène.

Le texte où figure Thomas de Cantimpré en personne est moins important, car il est surtout consacré aux persécutions que les démons ont infligées au médiateur en route pour son

[59] Cf. H. Platelle, «La violence en Flandrre...», p. 127; R. Van Caenegem, *Op. cit.*, p. 249-250.

[60] II, 38, 2.

œuvre de paix; mais l'épisode demeure très significatif[61]. L'affaire de la réconciliation n'occupe que les premières et dernières lignes de ce long morceau. Voici le début: «Appelé pour apaiser les inimitiés très graves qui existaient entre deux frères, je me mis en route avec un autre frère de ces deux personnages, un prêtre remarquable». Des signes fâcheux indiquent au cours du voyage que les démons sont à l'œuvre: une nuit les deux prêtres ne peuvent allumer leur chandelle et sont donc empêchés de réciter matines; une autre fois Thomas à son réveil, au petit matin, croit voir son compagnon en train d'uriner dans la cour tandis qu'il ronflait paisiblement sur son lit: enfin durant une sieste, le même Thomas entend des chuchotements, des appels qui évidemment ne peuvent venir que de l'enfer! Tourments bien bénins en vérité! Le dénouement arrive: «Le mercredi de Pâques, les amis des frères que nous devions réconcilier se rassemblèrent. Mais au cours de la discussion, les deux frères furent tellement emportés par leur discorde qu'ils se fussent tués par une instigation diabolique, dans ce lieu même où nous avions entendu les murmures des démons, si toutefois parents et amis ne s'y étaient opposés avec la plus grande énergie. Nous triomphâmes cependant, avec l'aide de Dieu, de la méchanceté des démons et nous rétablîmes la paix entre les deux frères». Retenons simplement de ce récit que la haine est visiblement présentée comme l'œuvre du démon, ce qui est d'ailleurs une donnée traditionnelle chez les médiateurs du XI^e^ siècle, par exemple. On rejoint ici la motivation religieuse du principe de la trêve obligatoire, telle que nous l'avons analysée plus haut.

Notre quatrième *exemplum* appartient au patrimoine commun des prédicateurs et des moralistes, puisqu'il en existe de nombreuses variantes du XI^e^ s. au XIII^e^ s., de Pierre Damien à Étienne de Bourbon[62]. C'est une anecdote charmante, qui n'a pas de titre à l'exactitude matérielle, mais qui traduit très exactement une certaine situation sociale et morale. Elle mérite donc notre attention. En voici l'argument, le texte complet se trouvant naturellement dans notre florilège. Un chevalier, dont le

[61] II, 57, 39-40.

[62] II, 18, 3; textes parallèles, Césaire d'Heisterbach, II, p. 99; Étienne de Bourbon, n° 503, p. 433. Voir Van der Vet, p. 127.

frère a été assassiné, rencontre inopinément le meurtrier dans des conditions où il pourrait aisément se venger. Mais au terme d'une longue lutte intérieure, la miséricorde l'emporte sur le droit de vengeance et le chevalier en est récompensé, car lorsqu'il entre ensuite dans une église le crucifix le salue en inclinant la tête.

Il s'agit, nous l'avons dit, d'un conte traditionnel; mais il nous livre un tableau de mœurs parfaitement fidèle. On remarquera tout d'abord la force contraignante de la coutume de la vengeance. Visiblement la morale du groupe oblige le chevalier à tuer l'assassin de son frère et, quand il se dérobe à son devoir, il est très normalement accusé de lâcheté. En second lieu ce texte nous fournit un nouvel aspect de l'argumentation de l'Église pour obtenir la réconciliation: c'est l'exemple de la miséricorde du Christ qui nous a tous sauvés, alors que nous étions tous pécheurs; en se montrant impitoyable, on risque de s'exclure du bénéfice de cette miséricorde et donc de connaître «cette angoisse que toute chair doit subir au Jugement dernier». Sur un plan plus littéraire, relevons enfin la grande délicatesse de touche du conteur: le chevalier est inconscient de la grandeur de son geste; il ne s'aperçoit pas lui-même de la marque d'honneur que lui donne le crucifix. Quand on l'interroge, il se reconnaît seulement comme un pécheur adonné au monde. Cette humilité achève de donner à cet acte de magnanimité toute sa portée religieuse.

Nous avons réservé pour la fin le texte le plus curieux, qui a valu à Thomas de Cantimpré une petite place dans la littérature juridique frisonne. Le passage est fort court; en voici la traduction[63]: «J'ai vu un autre religieux du même ordre, un saint homme très avancé en âge, du nom de Dodon et de nationali-

[63] II, 1, 15. Citons à titre de curiosité une affaire judiciaire récente (affaire Portal) qui offre une certaine analogie avec la pratique décrite par notre auteur. Dans un village du Tarn-et-Garonne, une famille noble a été légalement dépossédée de son domaine, mis en vente publique, en raison d'une dette que les intéressés ne reconnaissent pas. Or le père de famille est mort sur ces entrefaites et depuis ce temps la veuve et les enfants refusent d'enterrer le mort «jusqu'à ce que justice soit faite» — selon leur point de vue évidemment. Le cercueil est toujours gardé dans la maison qu'ils continuent de considérer comme la leur, menaçant même d'employer les armes en cas de tentative d'expulsion (cf. *France-soir* du 20-21 mai 1973) La garde du cadavre constitue ici à la fois une proclamation solennelle du bon droit et un moyen de pression sur la société.

té frisonne, qui réussit par sa prédication inlassable à adoucir notablement la férocité de son peuple. Depuis des temps très anciens, les Frisons observaient en effet l'abominable coutume suivante: quand une famille avait perdu un de ses membres assassiné par quelqu'un d'une autre famille, le corps de l'assassiné n'était pas enseveli par les siens, mais il était gardé dans une pièce et il se desséchait dans sa maison jusqu'au moment où la famille lésée tuait plusieurs membres ou tout au moins un membre de la famille adverse pour venger l'assassiné par une mort de remplacement. C'est alors seulement qu'elle enterrait solennellement son mort dans une sépulture normale. Le susdit frère fit abandonner par ce peuple cette coutume cruelle et inouïe et par ses fréquentes exhortations il l'amena à des habitudes plus douces».

Ce texte est assez épineux et soulève divers problèmes qui ont été étudiés par M.P. Van Buijtenen[64]. Une première difficulté tient à l'identité de ce Dodon. Thomas de Cantimpré semble en faire un dominicain, puisqu'il vient de parler dans *l'exemplum* précédent du frère prêcheur Gilles de Gand et qu'il continue: «J'ai vu un autre religieux du même ordre...». Or ce dominicain frison du nom de Dodon est tout à fait inconnu — ce qui n'est pas en soi une objection — mais on connaît fort bien en revanche un ermite du nom de Dodon, mort en 1231, qui pourrait avoir joué ce rôle[65]. Ce personnage, après avoir été marié, était devenu chanoine régulier à Mariëngaarde près de Hallum, puis avait mené la vie érémitique en différents lieux et notamment à Haska, où après sa mort s'éleva un nouveau monastère de chanoines réguliers, nommé Haskerconvent. On est d'autant plus porté à accorder la préférence à cet ermite Dodon que la tradition manuscrite de ce passage n'est pas bien assurée; il ne figure pas dans tous les manuscrits[66] et dans ces conditions cet *exemplum* interpolé pourrait concerner un prémontré aussi bien qu'un dominicain.

[64] M.P. Van Buijtenen, «Kerkhistorische gegevens voor de geschiedenis van Haskerland» dans *Frisia catholica*, t. 22, 1961, t.a. p. 28 p. ici p. 16-20.

[65] La *Vita Dodonis de Hascha* a été éditée dans les *A.S., Martii*, t. III (3e éd.) p. 847-849.

[66] G. Colvenere dans son édition du *Bonum* l'avait déjà remarqué dans ses *Annotationes*, en fin de volume, p. 39. De fait ce paragraphe fait défaut dans les manuscrits fournissant la version courte, que nous avons pu consulter: Paris B.N. lat. 3309 et 13 436, Valenciennes 234, tandis qu'il est bien présent dans la version longue.

Mais le problème le plus sérieux posé par notre texte, c'est celui de la signification réelle de la conservation du cadavre[67]. Thomas de Cantimpré y voit évidemment une forme particulièrement sauvage du droit de vengeance privée: le cadavre toujour présent, c'était le rappel permanent du meurtre, l'incitation à la vengeance et à la surenchère dans les représailles, bref la «voix du sang» au sens le plus brutal de cette expression. Mais Thomas de Cantimpré ne s'est-il pas trompé dans son interprétation? Ne s'agirait-il pas en fait d'un élément de la procédure légale en cas de plainte pour homicide devant un tribunal? C'est ce qu'ont pensé Fruin, Pols, M.P. Van Buijtenen. Selon certaines coutumes germaniques, en cas de meurtre et d'arrestation en flagrant délit, le coupable était amené avec le cadavre devant le tribunal. La présentation du cadavre fournissait la preuve absolue de l'homicide. Le coupable était condamné à mort et livré aux parents de la victime pour l'exécution. Si le coupable n'était pas saisi sur le fait, on pouvait artificiellement prolonger la session du flagrant délit jusqu'au moment de l'arrestation effective et pour parer aux inconvénients liés à la décomposition du cadavre, on en vint à user de subterfuges: l'embaumement du corps, l'amputation de la main, la présentation d'une main de cire et enfin on renonça totalement à l'ostension même du cadavre. «Cependant, conclut M.P. Van Buijtenen, la question demeure de savoir si cette procédure largement répandue dans les terres germaniques s'accorde avec celle qui était suivie en Frise».

Quoi qu'il en soit de ce problème, il est bien certain que Thomas de Cantimpré a vu dans la conservation du cadavre un aspect de la vengeance privée et son erreur — si erreur il y a — est parfaitement explicable. En effet la Frise de ce temps fut, autant et sans doute plus que d'autres régions, ensanglantée par l'exercice de ce droit. Il faut se souvenir que la Frise médiévale a été un pays sans pouvoir central fort, un pays souffrant d'une carence étatique insigne. La «liberté frisonne» avait son revers

[67] Dans le sens de l'interprétation de Thomas de Cantimpré, S.J. Fockema-Andrae, «Het bewaren van het lijk eens verslagenen bij de Friezen volgens Thomas Cantipratanus» article de 1886 réédité dans *Bijdragen tot de Nederlandsche rechtsgeschiedenis*, Haarlem, 1914, p; 371-373. Dans le sens opposé M.P. Van Buijtenen qui reproduit l'argumentation de M.S. Pols, *De Middeleeuwsche rechtspleging in zake van de doodslag*, Amsterdam, 1885, p. 203.

en favorisant un certain climat de violence et d'anarchie[68]. Il suffit, pour s'en rendre compte de lire les *vitae* consacrées aux premiers abbés de Mariëngaarde à Hallum, abbaye prémontré fondée en 1163. Et c'est ici que l'identification proposée plus haut pour le Dodon de Thomas de Cantimpré acquiert une certaine importance, car l'ermite Dodon commença sa vie religieuse comme chanoine prémontré à Mariëngaarde et il a pu y connaître la situation décrite dans ces documents. Nous ne pouvons que renvoyer à l'analyse de ces *vitae* que nous avons donnée ailleurs.

En somme Thomas de Cantimpré, qui n'a eu nulle part l'intention de parler *ex professo* de la vengeance privée, nous a cependant livré de précieuses indications sur ce sujet. Son témoignage est plein de détails significatifs, qui permettent notamment de saisir avec précision l'idéal des médiateurs; il est parfaitement en accord avec les informations en provenance de sources parallèles et contemporaines (Césaire de Heisterbach et les Vies des abbés de Mariëngaarde); enfin il s'insère tout naturellement dans une situation juridique ambiguë caractérisée par la divergence entre l'esprit public toujours favorable à la faide et l'autorité qui s'efforce de rendre impossible cette solution, sans cependant l'interdire expressément. La portée historique des *exempla* dépasse largement la leçon précise que l'auteur a voulu y mettre.

8. L'image des juifs.

On aboutit à des conclusions analogues en étudiant «le dossier juif» de Thomas de Cantimpré. L'inspiration profonde est évidemment très hostile, mais l'image qui nous est donnée, riche et diverse, pleine de contradictions et d'informations latérales, mérite d'être scrutée. Une bonne partie de son intérêt tient au fait qu'elle appartient encore à cette période intermédiaire entre ce que Friedrich Heer appelle «le Moyen Age ouvert» (XII^{e} s.)

[68] Sur la situation de la Frise au Moyen Age, cf. J. Buntinx dans *Algemene geschiedenis der Nederlanden,* II, 1950, p. 175: «la liberté frisonne un joli mot pour une réalité sans ordre et une situation embrouillée». Voir aussi H.P.H. Jansen, *Middeleeuwse geschiedenis der Nederlanden,* 1965, ch. XI, p. 153. Voir aussi les *Gesta abbatum Orti sancte Marie,* ed. A.W. Wybrands, Leeuwarden 1879.

et «le Moyen Age fermé» (la fin du Moyen Age[69]). Cette quinzaine de pages — surtout groupées dans le ch. 29 du Livre II — nous font donc connaître une gamme étonnamment étendue d'attitudes concrètes qui vont de l'attirance à la répulsion, en passant par des cas plus ou moins dramatiques de conversion. Thomas en arrive même à la thèse pseudo -théologique du crime rituel, une page affligeante qui pèse sur sa mémoire. Tous ces textes sont intégralement traduits dans notre florilège.

Commençons par les affaires de controverse. Le premier cas concerne un jeune dominicain tenté par la loi juive[70]. Cet intellectuel, qui appartenait au couvent de Bruges fondé en 1234, était mal enraciné dans sa vie spirituelle et dans sa foi (les deux points sont nettement associés). Il flottait donc à tout vent, en se demandant qui des philosophes «gentils», des juifs et des chrétiens possédait la vérité. Les premiers pouvaient se réclamer de la raison naturelle, les seconds de la loi reçue de Dieu lui-même et les chrétiens enfin des enseignements de l'Évangile. L'attirance était surtout très forte du côté des juifs, avec qui notre douteur avait de fréquentes conférences. Les supérieurs s'en émurent interdisant de tels contacts, mais comme dit Thomas «le feu qu'on contient resurgit en flammes plus vives» et notre homme décida de s'enfuir de nuit, d'une manière ou d'une autre. Il fallut un miracle de la Vierge pour interdire cette apostasie et rendre la paix à cette conscience agitée. Le héros de cette aventure fit, paraît-il, une très belle carrière.

S'agit-il d'une histoire vraie, habilement dramatisée et pourvue d'un dénouement miraculeux (ce qui est notre avis) ou faut-il y voir un simple apologue? Le débat est au fond sans grand intérêt. L'essentiel, c'est que le drame spirituel qui est au centre du récit pouvait être considéré comme vraisemblable par les lecteurs ou auditeurs; or précisément les recoupements sont nombreux et suggestifs. Tout d'abord ces philosophes à tendances rationalistes qui troublaient le jeune dominicain font penser aux averroïstes intégraux qui se regroupaient sous le nom de Siger de Brabant († 1281/1282), un contemporain et un

[69] Fr. Heer, *L'univers du Moyen Age,* tr. fr. M. de Gandillac, 1970, p. 321. Pour toute cette section consacrée à l'image des juifs, se reporter à notre article de 1982, citée plus haut note 10.

[70] Bonum, II, 10, 19.

compatriote de Thomas[71]. D'autre part, l'attrait qu'exerçait le message traditionnel des juifs est un fait bien connu. Friedrich Heer le souligne avec bonheur[72]: «Le judaïsme médiéval jouissait auprès des chrétiens d'un grand pouvoir de séduction. Les témoignages et les documents que nous possédons ne signalent, il est vrai, que des cas de conversions individuelles au judaïsme (il s'agit assez souvent de prêtres qui découvrent dans le Dieu de l'Ancien Testament une plus pure manifestation de la Divinité, telle qu'ils la conçoivent)... il semble bien cependant qu'il faille prendre au sérieux les avertissements répétés des conciles et des synodes contre la contagion des mœurs juives et autres formes d'influence réputée dangereuse.»

Enfin, troisième et dernier recoupement — le plus important — les «conférences» de ce jeune dominicain avec des rabbins juifs (car c'est de cela qu'il s'agit) se situent dans l'héritage du Moyen Age ouvert. De tels échanges en effet avaient été fréquents aux XI^e^ et XII^e^ s.; ils s'étaient même maintenus en dépit des pogroms, persécutions et conversions forcées qui en beaucoup d'endroits avaient accompagné la première et la deuxième croisades. Le modèle du genre est fourni par la *Disputatio judei et christiani* de Robert Crespin, abbé de Westminster à la fin du XI^e^ s.[73]. Ce texte copieux relate une discussion publique réelle qui eut lieu entre l'auteur et un juif venu de Mayence, discussion qui faisait suite à de nombreux entretiens privés entre les deux hommes sur les mêmes matières. C'est un modèle de charité dans le ton et de loyauté dans l'exposé des arguments. Cet écrit eut un succès considérable et sa substance passsa presque entièrement — dépouillée malheureusement de sa note humaine — dans le *Contra judeos* d'Alain de Lille[74]. Mais à ce moment le climat avait bien changé, le processus d'exclusion s'était accéléré (port de «la rouelle», imposé aux juifs en 1215) et même des contacts privés, comme ceux de notre dominicain brugeois, prenaient des allures de trahison.

[71] Sur ce personnage et son milieu, cf. P. Mandonnet, *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIII^e^ s.*, 2 vol., Louvain, 1911; F. Van Steenbergen, *Les œuvres et la doctrine de Siger de Brabant* (Acad. roy. de Belgique, *Mémoires,* t. 39, 3) Bruxelles, 1938.

[72] *Op. cit.,* p. 327.

[73] B. Blumenkranz, *Les auteurs chrétiens latins au Moyen Age sur les juifs et le judaïsme* (s'arrête en fait à la fin du XI^e^ s.), Paris, 1963, p. 279-287.

[74] M.H. Vicaire, «*Contra judeos* méridionaux au début du XIIIe s.: Alain de Lille, Evrard de Béthune, Guillaume de Bourges», dans *Cahiers de Fanjeaux,* n° 12, *Juifs et judaïsme en Languedoc,* Toulouse, 1977, p. 269-295.

Ce problème des conférences inter-religieuses réapparaît à propos de l'affaire du Talmud (1240-1242)[75], sur laquelle Thomas de Cantimpré a écrit une page partiale, mais très précieuse[76]. Sans doute ne parle-t-il pas de telles conférences, parce que son récit est orienté vers une autre fin, mais son information s'insère fort bien dans ce que nous savons par ailleurs. Et c'est une occasion de plus pour mesurer à la fois les limites et la réalité de son objectivité.

Il nous faut donc reprendre les choses d'un peu plus haut. l'initiative des poursuites revient au pape Grégoire IX, alerté par les dénonciations d'un juif converti, Nicolas Donin de La Rochelle. Le pontife envoya donc en juin 1239 des bulles aux évêques des différentes royaumes pour demander la saisie des livres du Talmud et un examen minutieux du contenu sur 35 articles[77]. Cette saisie devait avoir lieu simultanément dans toute la chrétienté le samedi — jour du sabbat– 3 mars 1240 (soit 1239 pour Thomas de Cantimpré, qui compte selon le style de Pâques). Notre auteur ne parle pas de cette initiative du pape, mais on la retrouve à l'arrière-plan dans le rôle du dominicain Henri de Cologne — évidemment l'inquisiteur — chargé de surveiller l'application de ces mesures.

L'ordre pontifical ne fut appliqué qu'en France où les livres juifs furent rassemblés en grand nombre et envoyés à Paris. C'est alors que se place un épisode important dont Thomas de Cantimpré ne souffle mot, parce que ce n'était pas son objet: la dis-

[75] Le Talmud est une compilation juive comprenant la Mishnah (enseignement oral des juifs) et la Gemara (discussions sur la Mishnah). Ce vaste ensemble d'origine et d'autorité fort diverses forme une sorte de code civil et religieux dans la ligne de la Bible (cf. L. Cross, *The Oxford Dictionary of the christian Church,* 2é ed., 1974, *sub verbo.)*

[76] *Bonum,* I, 3; 6.

[77] Sur l'affaire du Talmud, cf. I. Loeb, «La controverse de 1240 sur le Talmud» dans *Revue des études juives,* t. I, 1880, p. 247-261; t. II, 1881, p. 248-270; t. III, 1881, p. 39-57; du même «Bulles inédites des papes», *Ibid.,* t. I, 293-296; A. Darmesteter, *Ibid.,* t. I, 140-145 (long compte-rendu de l'ouvrage de Noël Valois sur *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris,* qui permet au recenseur de faire un mise au point fort précise sur l'affaire du Talmud). Exposé plus récent M.A. Tuilier, «La condamnation du Talmud par les maîtres universitaires parisiens et les attitudes populaires à l'égard des juifs au XIII[e] s.», dans *Actes du 102 e congrès national des sociétés savantes, Limoges, 1977, Etudes sur la sensibilité au Moyen Age,* Paris, B.N., 1979, p. 199-214. Les bulles de Grégoire IX du 9 et du 20 juin 1239 sont éditées dans Ch. Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus,* Paris, 1728, t. I, p. 153-156. Elles sont en effet reproduites dans la lettre d'Eudes de Châteauroux au pape Innocent IV en mai 1248 après un nouvel examen du Talmud.

cussion publique sur le Talmud qui opposa à partir du 12 juin Nicolas Donin à quatre rabbins. Cet affrontement nous est connu en particulier par une relation latine qui reprend les 35 articles signalés par le pape, y ajoute des commentaires et la position (la «confession») des rabbins. Cet échange amena la constitution d'un tribunal où figurait l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne. Les mêmes rabbins furent entendus et les livres juifs condamnés au feu. Ce qu'il y a de plus significatif dans toute cette procédure, c'est l'apparition de ces discussions publiques en milieu hostile qui remplaçaient les colloques iréniques de jadis. Discussions dangereuses, car elles étaient toujours exposées ou bien à déchaîner les passions, ou bien à se transformer en tribunal.

Il se passa pourtant deux ans avant que cette sentence ne reçut son application dans un autodafé (1242). Ce long décalage trouve son explication dans un fait que Thomas est le seul à nous rapporter. La communauté juive sut en effet intéresser à son sort un puissant archevêque, conseiller intime du roi. Il obtint le rappel de la décision et fit restituer les livres talmudiques. Malheureusement sa mort subite, un an plus tard (donc en 1241) laissa le champ libre à de nouvelles influences, dont celle de l'inquisiteur Henri de Cologne. Le roi fit procéder à de nouvelles confiscations et les livres furent brûlés en grand nombre.

Ces renseignements sont sûrement exacts, car Thomas parle ici en témoin oculaire (*vidi et ipse alium archiepiscopum*). A. Darmesteter[78] a montré que le prélat en question ne pouvait être que Gautier Cornut, archevêque de Sens, qui mourut précisément en 1241 et qui, en une autre circonstance, s'était montré favorable aux juifs. Il n'en fallait pas plus à la malignité publique, partagée ici par Thomas de Cantimpré, pour faire naître l'accusation de corruption. Quant à la coïncidence complaisamment soulignée par l'auteur entre la restitution des livres du Talmud et la mort du prélat un an après et dans le même lieu, elle est à replacer dans l'optique habituelle des recueils de miracles[79]. La coïncidence est l'un des meilleurs signes d'une intervention divine et parfois le seul. Aussi dans l'entraînement

[78] *Op. cit.*, note 77, p. 143-144.

[79] Nous avons étudié ce point dans «La religion populaire entre la Scarpe et la Lys d'après les Miracles de sainte Rictrude» 1980; voir p. 374 «le rôle essentiel de la coïncidence».

que donnait l'habitude de la «lecture miraculeuse» des événements, les conteurs étaient-ils amenés tout naturellement à procéder aux ajustements nécessaires pour disposer d'un signe d'une si riche signification.

Quoi qu'il en soit, les livres du Talmud furent effectivement brûlés et en très grand nombre: vingt charretées en 1242 selon la relation latine de la conférence de 1240. Tous les exemplaires pourtant n'avaient pas été saisis de l'affaire rebondit quelques années plus tard. Le 12 août 1247, le pape Innocent IV — qui venait précisément par une bulle du 15 juillet de protester contre l'accusation de crime rituel — demandait à son légat en France, Eudes de Châteauroux, de reprendre l'examen du Talmud afin de tolérer ce livre en tout ce qui n'était pas injurieux pour la religion chrétienne[80]. Il répondait ainsi à la plainte des «maîtres des juifs» qui lui avaient représenté que sans ce secours ils ne pouvaient comprendre ni la Bible, ni les autres statuts de leur loi. Cette intervention du pape, tout comme la précédente relative à l'accusation de crime rituel, n'eut aucun succès. Eudes de Châteauroux exécuta son mandat avec une extrême mauvaise volonté, en rappelant d'ailleurs au pape toutes les initiatives en sens contraires prises en 1239 par son prédécesseur Grégoire IX. Les livres juifs furent à nouveau examinés et condamnés (15 mai 1248)[81]. Les exemplaires fournis ne furent pas rendus; mais il n'y eut pas de second autodafé.

C'est dans le chapitre 29 du livre II que se trouve l'essentiel du «dossier juif», nous l'avons déjà dit, et c'est l'occasion de découvrir une fois encore les voies insondables du symbolisme médiéval. Au point de départ du chapitre figure le thème pseudo-scientifique des abeilles étrangères à la sexualité; de là on passe assez naturellement à la vertu de chasteté, puis par une première dérive, à la personne de la Vierge Marie, modèle de cette vertu; et enfin, à la suite d'un nouveau gauchissement, au problème des juifs qui ne reconnaissent ni la virginité de Marie, ni la naissance miraculeuse de Jésus, ni sa qualité messianique: nous sommes vraiment dans ce monde de la «métaphore» et du «désordre ordonné» dont nous avons parlé plus haut.

[80] La bulle demandant un nouvel examen des livres du Talmud est éditée dans *Revue des études juives*, I, 1880, 295-296.

[81] Voir note 77.

A l'intérieur même de ce «dossier» les *exempla* juifs s'enchaînent un peu au hasard. Voici, pour commencer, *deux affaires de conversion à la foi chrétienne.* Elles se déroulent naturellement sur un fond de compétition et de violence; mais l'atmosphère n'est pas encore viciée par la haine: bien des détails attestent des relations sereines entre les deux communautés et on relèvera avec intérêt la remarque de Thomas sur la Vierge fille d'Israël.

La première histoire concerne une *fillette juive de Louvain, nommée Rachel,* qui à l'âge de six ans est instruite et baptisée par un prêtre à l'insu de ses parents[82]. Dénommée maintenant Catherine et réfugiée à l'abbaye cistercienne de Parc-aux-Dames, elle est en butte aux réclamations de la famille qui plaide devant les diverses autorités: le duc de Brabant, l'évêque de Liège, le pape Honorius III. En définitive la victoire demeura pourtant aux auteurs du coup de force et Catherine devint moniale à l'abbaye du Parc, où Thomas l'a bien connue. Chose remarquable, nous possédons sur cette affaire un autre récit qui représente une tradition indépendante: celui de Césaire de Heisterbach qui rédigea vers 1223 son *Dialogus miraculorum* pour l'instruction des novices cisterciens[83]. Malgré l'antériorité de Césaire il ne semble pas que dans ce cas — pas plus d'ailleurs que pour les autres doublets qu'on peut constater entre les deux œuvres — il ne semble pas, répétons-le, que Thomas ait connu et utilisé le texte de son devancier. Notre dominicain, en effet, emprunte toujours ses *exempla* soit à sa propre expérience soit à la tradition orale, jamais aux recueils antérieurs qui pouvaient exister[84]. Or la version de Césaire est substantiellement en accord avec celle de Thomas, même si elle est décentrée par rapport à celle-ci: elle passe vite sur la conversion de la fillette, longuement traitée dans l'autre source, mais insiste davantage sur les efforts des parents pour récupérer leur enfant. L'essentiel demeure la convergence d'ensemble, qui permet en outre de dater l'événement. Césaire qui écrit vers 1223 déclare qu'il s'est passé récemment *(nuper);* Thomas pour sa part a mis cette histoire par écrit après 1256, sur la base des confidences faites par la monia-

[82] II, 29, 20.

[83] *Dialogus,* éd. Strange, 1851, t. I, p. 96-97.

[84] W.A. Van der Vet, *Op. cit.,* p. 63-64; J. Stengers, *Les juifs dans les Pays Bas au Moyen Age,* Bruxelles, 1950, p. 94 qui critique les deux versions; J. Aronius, *Regesten zur Geschichte der Juden,* Berlin, 1887-1902, p. 184-185.

le Rachel-Catherine; et l'on s'explique aussi que cette religieuse ait pu après tant d'années enjoliver et dramatiser la grande aventure de sa jeunesse.

Sur le fond, deux points seulement sont à retenir: tout d'abord une conversion d'enfant, dont on nous assure qu'elle fut spontanée, obstinée, inébranlable. C'est possible; ce sont des choses qui se voient. Nous ne pouvons rien dire de plus. L'autre point, c'est ce baptême administré à une enfant de six ans, à l'insu de ses parents et contre leur volonté. C'était une violation évidente du droit des parents, ce qui les mettait en état de faire appel à ce principe posé par les papes que les juifs ne doivent pas être contraints au baptême[85]. On comprend dès lors les ennuis que le prêtre trop zélé éprouva devant les différentes instances judiciaires: le duc de Brabant, l'évêque de Liège, le pape. Notons seulement que l'intervention pontificale est assez douteuse, car non seulement Césaire n'en parle pas; mais si elle s'était réellement produite, elle aurait dû trancher définitivement la question dans le sens favorable aux juifs. On comprend également la signification de l'apparition mariale, destinée à montrer la Vierge comme la véritable responsable, l'*auctrix* de ce baptême illicite. Quoi qu'il en soit, sous l'effet de pressions morales plus fortes que le droit, la victoire demeura au prêtre et à la fillette.

Les dernières lignes du récit doivent retenir l'attention, car Thomas regagne ici un plan purement religieux, qui pouvait lui permettre une meilleure estime du peuple d'Israël. La moniale Rachel, nous dit-il, ne recevait au Parc aucune visite, à la différences de ses nobles compagnes. Aussi se tournait-elle vers la Vierge comme vers sa seule parente et son unique secours. Cette prière, commente Thomas, fut certainement exaucée, car la Vierge ne pouvait mépriser ni sa chair, ni son sang, ni sa race, une race dont elle était issue «comme une rose au milieu des épines, comme un lys au milieu des chardons». Ce sont des considérations de ce genre qui avaient conduit Abélard à exalter le sexe féminin[86]. Thomas ne va pas si loin, mais il se sou-

[85] Voir par exemple le privilège d'Alexandre III pour les juifs (1159-1181) dans Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. 22, c. 355 «Statuimus enim ut nullus christianus invitos vel nolentes eos ad baptismum venire compellat».

[86] Superbe texte dans la sixième lettre à Héloïse (cf. Héloïse et Abélard, *Lettres*, trad. par le bibliophile Jacob, Paris, 1880, p. 234): «Qui donc a été plus nécessaire à notre

vient tout de même que Marie, qu'il aime tant, était une fille d'Israël et c'est déjà beaucoup.

Avant d'en finir avec cette historiette, on peut encore relever les nombreuses notations de mœurs qui y sont incluses de façon non intentionnelle. Nous voyons ainsi que les chrétiens avaient l'habitude dans nos régions de faire leurs demandes ou leurs serments au nom de la Vierge; que les petits enfants couchaient dans le lit de leurs parents; que le recrutement des abbayes de femmes était surtout aristocratique et que ces nobles dames recevaient beaucoup de visites. L'information la plus intéressante concerne sans doute cette catéchèse à l'usage des juifs, bâtie sur le modèle de l'entretien de la route d'Emmaüs. Saint Luc (24,27) nous dit que le voyageur mystérieux «commençant par Moïse et parcourant tous les prophètes leur interprêta dans toutes les Écritures ce qui le concernait». Le prêtre Régnier, le catéchiste de Rachel, «partant de la constitution du monde, commença à lui exposer les Écritures, par lesquelles la foi chrétienne ou le Christ lui-même pouvait être signifié ou manifesté». Aux yeux de Thomas et de ses contemporains le problème se posait dans les mêmes termes qu'à l'apparition du christianisme; le drame du refus des juifs continuait à se jouer sous leurs yeux.

La seconde histoire de conversion — celle de *l'ex-moniale Agnès qui convertit sa maîtresse juive* — se présente sous la forme d'un roman à épisodes où le merveilleux intervient de façon répétée[87]. Même si on laisse de côté toutes ces manifestations extraordinaires, la trame générale elle-même est assez difficile à admettre, tant elle rassemble sur une seule personne toutes les misères du monde. Mais qui dira les limites du vraisemblable en des périodes de détresse?

Toujours est-il que cette lamentable histoire nous présente une religieuse chassée par la guerre de son monastère quelque part en Allemagne; réfugiée dans sa famille et violée par son père, elle devient enceinte; pour échapper au déshonneur et sur les conseils d'un mauvais moine (agent du démon) elle se rend coupable d'infanticide et échappe de justesse au suicide (par l'in-

Rédemption et au salut de tout le genre humain que ce sexe qui a mis au monde notre Sauveur?... Quelle gloire pourra être comparée à celle que ce sexe a acquise dans la mère de Jésus-Christ?»

[87] II, 29, 21.

vocation de la Vierge); elle devient nourrice chez une dame juive dont elle gagne la confiance et qu'elle commence à instruire. Sur les conseils de son confesseur, elle se rend à Rome auprès du pape. Revenue chez sa patronne, elle achève sa conversion, mais c'est pour être victime de la fureur du mari, juif fervent. Heureusement et voici l'*happy end*, les coups de couteau ne frappent qu'un double providentiel (et non diabolique, en la circonstance) et Agnès peut mourir en paix en 1265 (en portant d'ailleurs sur elle les cicatrices de blessures, non reçues!)...

Ce récit assez incroyable est malgré tout riche d'informations en ce qui concerne les rapports entre communautés. Tout d'abord nous voyons cette ex-religieuse s'engager comme nourrice dans une famille juive. Or c'était une situation expressément condamnée et à plusieurs titres. Le III[e] concile de Latran (1179) avait déjà excommunié ceux qui habiteraient sous le même toît que les juifs et interdit à ceux-ci d'avoir des domestiques chrétiens. Plus tard la prohibition fut étendue par Innocent III et Grégoire IX au cas particulier des nourrices[88]. On voulait évidemment par ces mesures — tout comme par l'obligation de porter un signe distinctif — tenir à distance les communautés et s'opposer à un éventuel prosélytisme juif, favorisé par la relation de dépendance. Agnès était donc en infraction, encore qu'on puisse invoquer pour elle le cas de force majeure. Mais il est extrêmement frappant de voir qu'après son retour de Rome, où elle était allée implorer son pardon, elle revienne s'installer chez son ancienne maîtresse, qui était sans doute à demi-chrétienne, mais dont le mari était un juif zélé. Il est donc évident que les interdits officiels étaient bien loin d'être observés rigoureusement même par les âmes pieuses, ce dont on pouvait déjà se douter à voir leur fréquente répétition.

Il nous faut dire maintenant un mot de ce voyage à Rome imposé à l'ex-religieuse par son confesseur. Il ne faut pas y voir la conséquence d'une réserve du péché d'infanticide, aux termes de laquelle le pape seul pourrait accorder le pardon de ce crime. C'est tout simplement l'un de ces pèlerinages pénitentiels qui

[88] Cf. D. Berg et H. Steur, *Juden im Mittelalter (Historische Texte Mittelalter)* Göttingen, 1976, p. 42 (1179), 49 (1233); voir aussi H. Gilles, «Commentaires méridionaux des prescriptions canoniques sur les juifs» (plus large que son titre) dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 12, 1977, p. 36.

depuis le Haut Moyen Age jouaient un tel rôle dans la théorie et la pratique non encore unifiées du sacrement de pénitence[89]. Dans le cas présent où il y a eu aveu à un prêtre, le pèlerinage est imposé comme un mode d'expiation proportionné et l'absolution finale accordée par le pape a surtout une valeur déclarative. Nous sommes toujours dans le cadre de la «pénitence tarifée», implantée sur le continent par les moines celtes à partir du VII[e] siècle.

Les interventions miraculeuses nous ramènent plus directement à notre sujet, puisque l'une d'elles concerne la tentative d'assassinat perpétrée par un juif. Elles appartiennent à une typologie bien connue, ce qui nous dispense de nous interroger sur le fondement réel qui pourrait être à la base. Il s'agit en l'occurrence avant tout de moyens d'expression liés à la perception aiguë des forces spirituelles et avant tout de la lutte du bien et du mal qui se livre dans toute existence. Que le diable se déguise en moine pour pousser la malheureuse Agnès à l'infanticide et lui suggérer le suicide, cela n'a rien d'étonnant puisque en d'autres occasions Thomas nous le montre prenant la forme d'un prêtre, d'une femme, d'un ange de lumière. Ce sont les métamorphoses de la tentation, œuvre du Père du mensonge. Le second miracle est plus intéressant, parce qu'il nous montre le mélange de deux thèmes divergents: celui de la résurrection d'une victime assassinée et celui du simulacre qui prend la place d'une personne réelle et qui reçoit seul les coups. Thomas n'arrive pas à choisir nettement et le dénouement présente quelque incohérence. Enfin on remarquera le rôle de le Vierge: c'est elle qui fait s'évanouir le tentateur, c'est elle qui verse les huiles guérisseuses sur les blessures d'Agnès: le thème fondamental du chapitre 29 n'est pas oublié.

Les deux derniers *exempla* nous font entrer dans le *sinistre domaine du crime rituel,* ce mythe multiforme qui a tellement empoisonné la vie des communautés juives au Moyen Age. L'origine lointaine de ce phantasme est sans mystère. Il suffit pour la découvrir de songer aux premiers chrétiens, contre qui de semblables accusations ont été articulées (anthropophagie,

[89] Cf. C. Vogel, «Le pèlerinage pénitentiel» dans *Revue des sciences religieuses* avril 1964, p. 113-153; A. Bride, article «Réserve, cas réservés» dans *Dict. de théologie catholique,* t. XIII, 2e partie, 1937, spécialement c. 2449-2450. Voir aussi notre article «La violence et ses remèdes en Flandre au XIe s.» 1971.

infanticide, orgies secrètes, inceste). Ce que Marcel Simon déclare à ce propos s'applique presque littéralement à la situation des juifs médiévaux[90] (Ces allégations) «traduisent l'hostilité de la société antique contre un groupe isolé dans sa foi et qui, tout en protestant de son loyalisme envers l'État, refuse de le manifester selon les normes habituelles, celles du culte impérial en particulier.» Bref, un mythe engendré par la haine et par la peur, auquel ont collaboré, selon des modalités variables, la passion collective et l'action des guides religieux.

Quant au cheminement de la rumeur, G.I. Langmuir a récemment proposé le schéma suivant[91]. Au point de départ bien entendu, cette idée que les juifs tuent volontiers un chrétien quand ils en ont l'occasion; mais il ne s'agit pas encore d'un meurtre à but liturgique. L'accusation spécifique se présente ensuite sous deux formes différentes: en Allemagne, celle d'anthropophagie rituelle (on tue un chrétien pour partager ensuite son cœur et son sang: première apparition à Fulda en 1235); en Angleterre, celle de la crucifixion d'un enfant, avec cette autre invention du tirage au sort annuel de la ville condamnée à livrer la victime (première apparition fin XII^{e} s. à propos de l'affaire de Norwich qui remontait à 1144). La France du nord se rattacherait au courant anglais (affaire de Blois, 1171). Quant à nous, nous constatons que Thomas de Cantimpré, homme des Pays-bas, allie allègrement les deux traditions.

Ce problème d'origine est d'ailleurs secondaire; ce qui compte, c'est ce que Thomas lui-même nous dit. Il commence par la célèbre *histoire de l'enfant chanteur,* qui se situe encore en deçà de l'accusation de crime rituel[92]. Cette histoire sans aucune attache géographique ou chronologique est une pure légende, dont il existe au moins une trentaine de versions. Le thème est

[90] M. Simon, *Les premiers chrétiens,* (Que sais-je?, n° 551), 1967, p. 118.

[91] G.I. Langmuir, «L'absence d'accusation de meurtre rituel à l'ouest du Rhône» dans *Cahiers de Fanjeaux,* n° 12, 1977, p. 235-249.

[92] II, 29, 13. Etude systématique de ce thème dans Carleton Brown, *Study of the Miracle of Our Lady told by Chaucer's Prioress* (*Chaucer Society,* 2e série, t. 45, Londres, 1910, 141 p.). Voir aussi M. Schwab, «Le meurtre de l'enfant de chœur du Puy (1321)» dans *Revue des études juives,* t. 33, 1896, p. 277-282. Voici le texte complet de cette hymne mariale «Gaude Maria Virgo hereses sola interemisisti// Quae Gabrielis archangeli dictis credidisti// Dum Virgo Deum et hominem genuisti // et post partum virgo inviolata permansisti // *Versus:* Gabrielem archangelum scimus divinitus te esse affatum// Uterum tuum de Spiritu Sancto credimus impregnatum// *Erubescat judeus infelix qui dicit Christum Joseph semine esse natum.*

le suivant: un jeune écolier avait pris l'habitude d'aller défier les juifs dans leur quartier en chantant: «Que rougisse le malheureux juif qui déclare que le Christ a été engendré par Joseph». Le résultat était inévitable: il fut un jour assassiné et son corps caché sous une pierre tombale dans le cimetière. Le lendemain la mère éplorée appela son fils à travers toute la localité et voici qu'une voix s'éleva de dessous la terre qui disait: «Que rougisse le malheureux juif...» Aucun dénouement n'est signalé.

Le véritable intérêt de cette anecdote, c'est qu'il s'agit en fait d'un miracle de Notre-Dame, centré sur le problème de la virginité de Marie. Le verset chanté par cet enfant existe bien: il fait partie d'un chant *(responsorium)* en l'honneur de la Vierge intitulé *Gaude Maria.* Il est très frappant de constater que l'auteur de cette pièce liturgique (comme après lui l'enfant chanteur) ait senti le besoin de défendre l'honneur de Marie sur ce point sensible. On retrouve là l'inspiration profonde de notre dossier juif en ce chapitre 29.

Avec *l'affaire de Pforzheim* dont il nous reste à parler, nous sommes en présence d'un crime rituel caractérisé[93]. En voici la trame: dans la ville de Pforzheim, relevant du margrave de Bade, une méchante vieille vendit une fillette à des juifs pour la mettre à mort. Ils la saignèrent totalement, puis jetèrent le cadavre dans la rivière. Le crime fut découvert le troisième ou le quatrième jour par des pêcheurs qui virent le corps levant la main dans un geste d'imploration ou d'accusation. Transporté en ville, le cadavre renouvela sa protestation en présence cette fois du margrave de Bade, tandis que des accusations commençaient à courir contre les juifs. On arrêta quelques uns d'entre eux qui furent amenés devant la victime et à ce moment les plaies lâchèrent du sang en abondance (malgré le traitement que la fillette avait subi avant de mourir). Il ne s'agissait encore que d'un indice; on fit une enquête; la fille de la vieille entremetteuse dénonça sa mère et les coupables furent châtiés par la roue ou la pendaison. Deux d'entre eux se suicidèrent.

Chose paradoxale, ce récit étrange correspond à quelque chose de bien réel et, par exception, d'exactement daté. Il est bien vrai qu'à Pforzheim fut trouvé le 1er juillet 1267 la corps d'une fillette assassinée et que ce crime fut imputé aux juifs dont plusieurs perdirent la vie, soit dans les supplices, soit par le sui-

[93] II, 29, 22.

cide préventif. Ces données sont fournies à la fois par l'épitaphe qu'on pouvait lire sur la tombe de la fillette, nommée Marguerite, au château de Pforzheim et par le martyrologe juif de Nuremberg qui a consigné les noms des victimes de cette persécution[94]. Tout cela confirme d'ailleurs la trame du récit de Thomas.

Sur cette trame, en tout cas, sont venus s'insérer des phantasmes étranges. Celui du crime rituel tout d'abord, imaginé selon le schéma qui courait en Allemagne depuis l'affaire de Fulda (1235) et dont les juifs avaient fait état dans une protestation au pape en 1247.

Il faut dire ici un mot de la noble prise de position d'Innocent IV en cette occasion[95]. Reprenant à son compte les déclarations des plaignants, il disait qu'on accusait à tort les juifs de se partager au temps de Pâques le cœur d'un enfant chrétien sous prétexte d'appliquer leur loi, alors qu'un tel crime est évidemment contraire à cette loi. Compâtissant à leurs misères, pires que celles de leurs pères au temps de Pharaon, il interdisait de les inquiéter à l'avenir à propos de ces choses ou d'autres semblables. L'affaire de Pforzheim montre bien que cette généreuse déclaration demeura sans grand effet, tant au niveau de l'opinion populaire, qu'à celui des prédicateurs mendiants, qui continuaient à colporter de tels récits.

Quant au geste du cadavre qui lève les mains pour demander justice et dont les blessures se mettent à couler en présence de son meurtrier, il s'agit là d'une croyance bien réelle attestée par tout un dossier s'étendant du XII^e^ au XVII^e^ s.[96]. Cette manifestation *post mortem*, c'était la «voix du sang» au sens le plus littéral du terme. De cette manière des défunts emportés par une mort prématurée (et en particulier ceux qui avaient été victimes de la violence) criaient vengeance contre les auteurs de leur sort injuste et s'employaient à les dénoncer. Derrière toutes ces idées, on retrouve le vieux font primitif, suivant lequel l'âme rôde

[94] S. Salfeld, *Das Martyrologium des Nürnberger Memorbuches*, Berlin, 1898, p. 126-130; J. Aronius, *Regesten zur Geschichte der Juden*, Berlin, p. 306-308.

[95] 15 juillet 1247, Bulle d'Innocent IV protégeant les juifs d'Allemagne, cf. Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. 21, 1870, 362.

[96] Nous avons déjà rencontré cette pratique quand nous avons commenté l'assassinat d'un abbé par quelques uns de ses religieux (I, 16, 2), voir plus haut le paragraphe consacré à la violence; voir aussi notre étude «La voix du sang...», 1977.

encore autour du cadavre, quand elle ne continue pas à l'habiter quelque peu... Quoi qu'il en soit de ces sources lointaines, ces conceptions ont donné naissance à des pratiques bien réelles, à une ordalie populaire ignorée des codes, mais effectivement en usage en bien des lieux. Dans le cas d'un assassinat, on faisait passer le ou les suspects près du cadavre de la victime: c'était l'épreuve du cercueil, le *Baarrecht* et si le sang se mettait à couler, la condamnation était certaine. C'est exactement la procédure décrite par Thomas de Cantimpré.

A l'histoire de Pforzheim Thomas de Cantimpré rattache un développement pseudo-théologique où il s'efforce de faire la *théorie du crime rituel,* de montrer son caractère inexorable et fatal[97]. Cette page qu'on pourra lire dans notre florilège est affligeante à bien des titres. Tout d'abord elle ne pouvait que renforcer les préjugés hostiles et justifier toutes les calomnies. En second lieu elle reposait sur un véritable non-sens. Du crime de «déicide» rappelé par la scène du tribunal de Pilate, on pouvait déduire, selon la logique religieuse du Moyen Age, la nécessité d'un châtiment, sous la forme d'épreuves et de persécutions; mais en déduire la nécessité de nouveaux crimes qui prolongent le premier constitue une véritable absurdité. En vérité, Thomas ne raisonne pas; il se laisse fasciner par une image, celle du sang. Le sang du Christ, que les juifs ont jadis fait couler, se prolonge maintenant par le sang des chrétiens, qu'ils continuent à répandre. La *macula sanguinis* couvre toute l'histoire du peuple juif jusqu'à sa conversion finale. Cette image grandiose et terrible se place au delà de toute logique et elle est, hélas! bien plus pressante sur les consciences.

Thomas s'est tout de même rendu compte de la faiblesse de son «explication» et il en avance aussitôt une seconde toute différente et peu compatible avec la précédente. Plus question ici d'une nécessité imposée d'en haut; le crime rituel devient la conséquence d'un choix délibéré, venant lui-même de la mauvaise interprétation d'un oracle. Une sorte de prophète juif aurait prédit à ses coréligionnaires qu'ils ne seraient libérés de leurs maux que par le sang chrétien. Sans le savoir, il disait vrai (comme jadis Caïphe à propos de la Passion du Sauveur)[98], mais à condition de comprendre par là le Sang rédempteur répandu

[97] II, 29, 23. Sur le problème du crime rituel voir l'article de Langmuir, cité plus haut note 91, en particulier p. 239-240.

sur les autels. Les juifs malheureusement ont pris cette parole au pied de la lettre et c'est pourquoi ils immolent aveuglément des chrétiens. Explication puérile, qui n'a pas même pour elle le halo terrible entourant la précédente.

Il est bien délicat de rassembler dans une brève synthèse les traits épars de ces récits concernant les juifs. La première remarque qui s'impose, c'est que Thomas ne souffle mot des décisions officielles même quand son récit semblerait appeler cette précision. C'est ainsi qu'il ignore la mise en garde d'Innocent IV contre l'imputation de crime rituel. De même, il note sans s'émouvoir la présence — illicite — d'une chrétienne comme nourrice dans une famille juive. On dirait que le problème des relations entre les chrétiens et les juifs se développe surtout selon sa propre pente, en dehors de toute emprise extérieure. Or cette pente était dangereuse, fatale, car elle menait au durcissement et à la haine; la théorie pseudo-théologique du crime rituel nécessaire condensait et renforçait à la fois les préjugés dominants.

Pourtant — et sans doute en partie pour la même raison: la faible efficacité des décisions supérieures — bien des éléments contredisent ce sinistre schéma. Le judaïsme pouvait tenter sérieusement un esprit religieux et inquiet. Une chrétienne pouvait servir comme nourrice dans une famille juive, devenir l'amie de sa maîtresse et finalement la convertir. La vie quotidienne se déroulait donc souvent d'une manière plus facile et plus sereine.

Le point le plus original dans ce tableau, c'est sans doute le lien que notre auteur établit entre la piété mariale et le problème juif. Les juifs nient la virginité de Marie et sa qualité de mère de Dieu: double affront douloureusement ressenti par Thomas et sans doute par beaucoup d'autres autour de lui. On s'explique ainsi que la plupart de ses *exempla* juifs aient été placés dans le chapitre qui, partant de l'idée de chasteté, était pratiquement consacré à la Vierge. La piété mariale source d'antisémitisme? Paradoxe cruel, dont l'auteur a tout de même conscience, car il n'ignore pas que Marie est une fille d'Israël, qui a grandi dans ce peuple, comme une rose au milieu des épines, comme un lys au milieu des chardons...

[98] Jean, 11, 49-50: «Vous ne réfléchissez pas qu'il est de votre intérêt qu'un seul homme meure pour tout le peuple».

LES EXEMPLES DU «LIVRE DES ABEILLES». UN FLORILÈGE (*)

1. *Dédicace. Lettre de l'auteur au frère Humbert, maître général de l'ordre des prêcheurs*

Au révérend père dans le Christ, au frère Humbert, maître général de l'ordre des prêcheurs, s'adresse ici un humble frère qu'il n'est pas nécessaire pour le moment de nommer. Sur la demande très instante de certains de mes familiers, j'ai écrit, à force de soin et de travail, un livre sur les supérieurs et leurs dépendants. A cette fin j'ai repris mon livre *De la nature des choses,* que j'ai jadis compilé très utilement à partir de divers auteurs au prix d'un long effort poursuivi pendant quinze ans. De ce livre j'ai retenu tout particulièrement le chapitre des abeilles présentées d'après les philosophes: Aristote, Solin, Pline, Basile le Grand, l'évêque Ambroise et Jacques, évêque d'Acre, une perspective qui permettait de saisir tous les états des hommes, surtout chez les supérieurs et leurs dépendants, et en outre d'une manière toute particulière le genre de vie des religieux. J'ai donc voulu présenter simplement et symboliquement la matière de ce chapitre; j'ai ainsi achevé un premier livre consacré aux supérieurs et un second à leurs dépendants, le tout distribué en multiples chapitres munis de titres. A tous ces chapitres j'ai joint selon les sujets des exemples utiles et appropriés *(exempla aptata et appropriata)*, qui sont arrivés de notre temps ou peu auparavant. J'ai souvent évité de donner le nom des terres, cités et villes où ces choses se sont passées, dans la crainte de plonger dans la confusion des personnes encore en vie, dési-

* Les *exempla* traduits qui, avec la dédicace, constituent le florilège, sont numérotés à la suite de 1 à 238. Les notes correspondantes suivent la même numérotation et se trouvent à la fin du volume (p. 271-321).

reuses d'échapper à la gloire d'une telle faveur. Et assurément par cette précaution les exemples ne perdent rien de leur force aux yeux d'un lecteur qui veut les imiter. De temps à autre également j'ai inséré à différents endroits des paroles des philosophes.

C'est sur votre ordre que malgré mon indignité, j'ai entrepris cette œuvre audacieuse, au moment où dans un chapitre général vous avez demandé aux frères de chaque province de noter les faits dignes de mémoire auxquels ils avaient été mêlés ou dont ils avaient eu connaissance d'une autre manière. Prends donc soin, Père très saint, de corriger le fruit de mon travail et, après correction, ordonne au plus vite qu'il soit copié dans nos diverses maisons par tes fils et nos frères, afin que la semence sainte se transmette abondamment jusqu'à nos arrière-neveux.

Je demande humblement qu'après avoir achevé ce livre, chaque lecteur apporte à ma misère le secours d'une messe et le fasse apporter également après mon décès: voilà tout ce que je réclame de vous comme récompense pour un si grand travail. Je ne crois pas en effet mon œuvre si négligeable que des lecteurs refusent de m'accorder ce dû, car tout homme raisonnable voit clairement qu'elle convient à tous les états et toutes les conditions de la vie humaine, et cela de la façon la plus joyeuse et la plus agréable, grâce au discours spécialisé du texte lui-même et grâce aux histoires qui y sont racontées. C'est pourquoi j'ai intitulé ce livre *Le bien universel fondé sur les abeilles.*

Que votre Paternité se porte bien et que la bonté du Christ vous tienne dans sa sauvegarde pendant un long temps pour l'honneur de notre ordre.

LIVRE Ier

Une courte préface de l'auteur en donne l'esprit: la république des abeilles sera considérée ici dans ses «rois», mais de manière spirituelle — c'est-à-dire allégorique — de façon à permettre le passage vers tous les prélats qui s'étagent dans la hierarchie de l'Eglise. Thomas a bien soin de préciser que dans l'unité de l'Eglise les fidèles n'ont qu'une tête qui est le Christ, ce qui est d'une bonne ecclésiologie (*Unum caput Christum in unitate Ecclesiae fideles habent:* c'est par cette phrase que commencent les manuscrits lorsqu'ils sont complets). En tout cas ces leçons s'appuient sur des «exemples surprenants tirés de miracles et d'histoires mémorables».

A titre d'exemple, nous donnons pour commencer la traduction intégrale du chapitre Ier. Il est bref et ne comprend que cinq paragraphes, dont quatre sont consacrés à des généralités et le dernier présente une histoire fort bien racontée (l'élection de Maurice, évêque du Mans) qui illustre ces généralités. La ligne d'ensemble est fort claire — même si dans le détail elle a une allure un peu heurtée à cause de la surabondance des citations, notamment de Sénèque. Le thème est le suivant: si le «roi des abeilles a la couleur du miel et est formé de fleurs choisies entre toutes» cela veut dire allégoriquement que le prélat ecclésiastique doit jouir à la fois du témoignage de sa propre conscience et de l'estime de son prochain; cela implique aussi qu'il soit élu et non pas imposé par la force. Toutes ces bases une fois admises, on peut passer à l'histoire de l'élection du Mans, qui nous présente une sorte de mystère médiéval (le dialogue de la Vierge et de son Fils) enchassé dans un cadre des plus réalistes et savoureux.

CHAPITRE Ier

«Le roi des abeilles est de la couleur du miel, comme formé de fleurs choisies entre toutes».

2. *Le prélat doit être de bonne vie et renommée. (I, 1,1)*

Que signifie le miel; si ce n'est la sincérité de la conduite et que signifient les fleurs si ce n'est le parfum de la bonne renommée? S'il se regarde lui-même, le prélat doit avoir un bon témoignage de sa conscience, mais s'il regarde son prochain, il

doit jouir d'une bonne renommée. De là cette parole du saint père Augustin: «la conscience, c'est ton affaire, la renommée celle de ton prochain». Mais comme le dit Sénèque, la plupart des gens ont peur de la renommée et bien peu de leur conscience. Dans ces conditions assurément ils cessent de pécher sous l'effet de la crainte, mais non pas par vertu. Quelle folie pourtant de craindre d'être diffamé par des infâmes? Que nous importe si de telles gens nous élèvent ou nous rabaissent? Le sage se demande toujours quelle est la valeur de sa vie et non pas sa grandeur. Ce n'est pas le fait de vivre qui est un bien, mais le fait de vivre bien. Que le désir de plaire ne domine pas ta vie, applique toi seulement à être digne de plaire. C'est une grande chose de refuser la louange et d'être digne de louange. Seul le sage peut goûter la vraie joie, celle d'une âme sûre de la possession du vrai bonheur. Considère donc ce fruit de la sagesse, considère la nature de cette joie: la joie d'une bonne conscience. Pourtant si l'on veut entraîner les autres à la vertu, il est nécessaire de s'entraîner soi-même et de donner à sa propre vertu une forme qui attire l'imitation d'autrui.

Le Prince de notre salut, Jésus, a donné à ses disciples le commandement suivant: «Que vos bonnes œuvres luisent devant tous les hommes pour glorifier votre Père qui est aux cieux» (Mat 5,16). Et à la vérité il est nécessaire que l'éclat de la lumière touche d'abord l'intérieur avant d'atteindre notre prochain à l'extérieur. De là cette parole de saint Paul aux Romains: «Faites le bien non seulement devant Dieu (cest-à-dire dans votre conscience), mais encore devant tous les hommes (c'est-à-dire dans la renommée)» (Rom 12,17).

3. *Le prélat doit être élu et non pas s'introduire de force. (I, 1,2)*

Il faut noter que le «texte» dit: «formé de fleurs choisies». C'est à partir du parfum de sa bonne renommée que le prélat doit être élu, sans s'imposer par lui-même, car «nul ne s'arroge cette dignité, mais seulement celui qui est appelé par Dieu comme Aaron» (Heb. 5, 4).

4. *Le prélat doit être parfait pour être utile à ses sujets. (I, 1,3)*

On dit du roi de abeilles «il est formé de fleurs choisies entre toutes», mais il faudrait ajouter «il doit être formé ainsi». Qui

vient à faillir sur un seul point se rend coupable sur toute la ligne (Jac. 2,10). C'est pourquoi d'un prélat ainsi choisi le prophète Osée s'exclame avec éloges: «Israël est une vigne luxuriante, qui s'est chargée de fruits (Osée, 10,1)». C'est le bon prélat qui fait les bons sujets. D'où cette parole de Sénèque quand il s'agit d'esprits portés au mal, rien n'a plus d'efficacité pour les ramener dans la voie droite et les pousser au bien que le bon exemple de nos anciens. Cet enseignement peu à peu descend dans les cœurs et acquiert la force d'un principe; on reçoit de l'aide à regarder fréquemment les sages, à les écouter fréquemment et même simplement à les rencontrer. A peine entrevoit-on dans leurs actions quelque chose dont on ne puisse tirer profit. En vérité, s'il nous était permis de regarder l'âme d'un homme de bien, quel spectacle de beauté, de sainteté, de lumière à la fois noble et paisible s'offrirait à nos yeux? Ainsi donc tout homme qui est chargé d'une responsabilité élevée et ne progresse pas intérieurement est pire que n'importe quel démcnt.

5. *Election merveilleuse de Maurice, évêque du Mans. (I, 1,4)*

Sur une élection et un élu de notre temps je vais rapporter un fait bien mémorable que j'ai appris de la bouche du noble et saint chevalier Philippe de Montmirail. L'illustre cité du Mans, qui relève maintenant de l'autorité du roi de France après avoir été longtemps soumise au roi d'Angleterre, languissait depuis de nombreuses années faute d'un vrai pasteur. Après le décès de cet évêque, le jour de l'élection était proche. Mais même dans une communauté aussi dépourvue d'hommes de valeur il s'en trouve toujours au moins un pour s'affliger, comme un bon fils, des défaillances de sa mère l'Eglise et pour se réjouir du progrès possible. C'est ainsi qu'un chanoine de cette église alla trouver une recluse, très célèbre par sa sainteté, afin d'obtenir ses prières pour l'élection d'un évêque digne de cette fonction. Emus par sa requête, elle revint vers lui après avoir prié et lui dit: «Très cher, j'ai été ravie au ciel et j'ai vu la Vierge Marie, patronne de ton église, s'avancer aux pieds de son Fils et le supplier dans l'affaire que tu as présentée. Son Fils alors se leva pour lui faire honneur et lui dit: «Il t'appartiendra, ma Mère et ma Dame, d'établir qui tu voudras». La Mère du Christ s'écarta alors avec les saints anges, comme pour discuter de l'affaire, puis elle revint en déclarant: «Sur les conseils des saints, il

m'a plu, mon Fils, de nommer évêque du Mans Maurice, jusqu'ici archidiacre de Troyes». Et son Fils de dire: «Tu as bien choisi, ma Mère, Qu'il en soit ainsi!». Et la recluse d'ajouter aussitôt au chanoine: «Veille donc, très cher, à garder le secret jusqu'à ce que se réalise tout ce que tu as entendu». Ce saint homme fondit en larmes de joie et de stupeur et bénit le Seigneur. Selon quelles voies cela se réaliserait, il ne pouvait pourtant le deviner, à cause du mauvais vouloir des électeurs.

Présentons ici brièvement ce Maurice. Nommé archidiacre dans l'église de Troyes, il parcourait le diocèse à pied et appuyé sur son seul bâton il en faisait la visite en s'acquittant de l'office de la prédication. Il résigna ensuite son archidiaconat et se retira dans un monastère de moniales noires où il avait été élevé par charité durant son enfance. Il voulait les ramener à une vie plus stricte et instruire par ses prédications le peuple grossier de la campagne; le tout fut couronné de succès. Que dire de plus? Au Mans on en vint à l'élection. Deux candidats furent élus à savoir le prévôt et le doyen (du chapitre). Le premier était un homme intelligent et noble, l'autre un homme instruit et riche. Comme ni l'un ni l'autre ne voulait céder, le prévôt dit au doyen: «Je ne vois pas que l'épiscopat me soit avantageux, pas plus qu'à toi. Je trouve ma satisfaction dans l'honneur (de la naissance) et, toi, tu la trouves dans la richesse. Je ne veux pas m'effacer devant toi, ni toi devant moi. En conséquence tout ce qu'on peut attendre, c'est de voir notre Eglise déjà en partie ruinée, maintenant totalement épuisée par notre rivalité. Je voudrais donc, si vous aussi vous étiez de cet avis, proposer entre nous et de concert un homme recommandable par sa vie et son humilité, qui ait la volonté et la capacité de restaurer les ruines dues à notre désordre. Voici ce vénérable Maurice, cet homme qui se distingue par une vie juste en tout point, qui également pourrait, avec l'aide de la Providence, gouverner le monde entier. Je suis prêt avec tous mes partisans à postuler cet homme d'un si grand mérite et je suis bien certain que tout contradicteur s'opposerait à Dieu et à son salut». Sans attendre, le doyen dans un sourire déclara: «Qu'il en soit ainsi! Mais à la condition que s'il refuse l'épiscopat, il s'effacera en ma faveur». Aussitôt le prévôt transporté de joie s'exclama: «Qu'on approuve et qu'on réalise ce projet!» Et bientôt du consentement de tous la postulation fut présentée et confirmée. Le doyen en fait présumait que Maurice n'accepterait jamais la dignité épiscopale, tandis

que le prévôt, dans une meilleure inspiration, présumait que ce saint homme, contraint par l'amour du Christ, n'oserait pas, à cause du salut de la multitude, refuser la charge qu'on lui offrait.

Ainsi donc les deux chanoines envoyés comme mandataires le trouvèrent à son habitude parcourant les routes à pied pour se rendre à ses prédications. Ils lui montrèrent la lettre de son élection et il répondit: «Allez jusqu'à notre maison des hôtes où je reviendrai ce soir après la prédication et demain matin je vous donnerai la réponse que Dieu m'aura suggérée». Tout se passa de la sorte. Les voyageurs revinrent à la maison des hôtes, tandis que lui continua sa route, donna ses prédications, écouta les confessions jusqu'au soir sans avoir mangé. Enfin il revient chez lui, salue ses hôtes; sans avoir dîné il entre dans l'oratoire, y passe la nuit en prières et répond le matin aux chanoines: «Selon la décision de Dieu et de sa Mère, il m'est interdit de refuser votre offre». Que dire de plus? Reçu avec les honneurs convenables, il est installé dans sa cathédrale, consacré; et son gouvernement brilla ensuite d'un tel éclat qu'on jugea que depuis cinq siècles on n'avait pas rencontré d'évêque semblable à lui. Pourquoi s'étonner? Il était très convenable qu'une telle élection fût suivie d'un tel gouvernement.

6. *Les qualités d'un prélat et son office. (I, 1,5)*

Les qualités que doit posséder un prélat sont exposées par saint Augustin dans sa règle. Il dit «Que celui qui est à votre tête ne se réjouisse pas de posséder un pouvoir de domination, mais d'être au service de la charité. En votre présence les honneurs marquent qu'il est votre prélat, mais en présence de Dieu, la crainte le place sous vos pieds». Qu'il soit pour tous un exemple de bonne conduite. Qu'il reprenne les agités, qu'il console les timides, qu'il s'occupe des malades, qu'il soit patient à l'égard de tous. Qu'il reçoive volontiers la discipline, mais qu'il ne l'impose aux autres qu'avec crainte. Et bien qu'il s'agisse d'une double nécessité, qu'il cherche davantage à être aimé de vous qu'à être craint, en songeant perpétuellement au compte qu'il devra rendre à Dieu pour vous tous. C'est pourquoi par une obéissance plus fidèle vous avez pitié non seulement de vous-mêmes, mais également de votre chef, dont la situation est d'autant plus dangereuse qu'elle est plus élevée». Quelle justesse et quelle perfection dans cette brève description que le plus sage

des hommes a donnée des contraintes pesant sur l'état de prélat.

Mais le saint et vénérable Benoît, dans la règle qu'il mit au jour longtemps après l'époque de saint Augustin, a clairement défini l'état de prélat. «L'abbé qui est jugé digne de diriger le monastère doit toujours se souvenir du nom qu'il porte et mériter par ses actes le titre de supérieur. On le regarde comme tenant au monastère la place du Christ». Et plus loin, «Qu'il se souvienne qu'au redoutable jugement de Dieu il aura à rendre compte de deux choses: sa doctrine et l'obéissance de ses disciples. Qu'il sache bien qu'on imputera à la faute du pasteur tout ce que le père de famille trouvera de mécompte dans ses brebis». Et plus loin: «Lorsque quelqu'un reçoit le nom de pasteur, il doit gouverner ses disciples par une double doctrine, c'est-à-dire montrer tout ce qui est bon et saint davantage par ses actes que par ses paroles; de la sorte, à ceux qui en sont capables il proposera en paroles les commandements du Seigneur; mais à ceux qui ont le cœur dur et aux simples il les fera voir par son exemple. Tout ce qu'il aura dénoncé à ses disciples comme contraire à la loi divine, que sa propre conduite leur apprenne ensuite à s'en abstenir, de peur qu'après avoir prêché les autres il ne se rende lui même digne de reproches». Si quelqu'un désire exercer autrement la prélature, c'est un indigne chez qui la dignité succède simplement à l'obscurité. Le prélat qui n'est pas utile à ses sujets n'est pas utile à lui-même. Une grande part de la justification revient sur vous quand on est utile à autrui. On a besoin de quelqu'un qui serve de mesure à notre conduite et sur le modèle de qui on puisse corriger ses fautes. Il faut donc élire un homme de bien et le garder toujours devant les yeux, afin de vivre en quelque manière sous son contrôle et d'agir en tout sous son regard. Tel est le roi, le prélat des pieuses abeilles qui a la couleur du miel comme formé de fleurs choisies entre toutes.

CHAPITRE II

Dans le choix des prélats ecclésiastiques, il faut toujours préférer les gens intelligents à ceux qui sont «stupides et idiots» (*stolidos et idiotas*). Cette évidence avait-elle besoin d'être rappelée? En tout cas, elle découle de l'exemple des abeilles, qui «commencent souvent par élever plusieurs rois dans une même ruche». De là cet *exemplum*... assez piquant.

7. *Une élection épiscopale surprenante. (I, 2,3)*

Certains chanoines incapables de s'accorder entre eux pour l'élection de leur évêque remirent tous leurs droits de vote entre les mains du prévôt et du doyen, mais à la condition de ne pas prendre un candidat extérieur à leur église. Ces deux commissaires s'écartèrent donc pour traiter plus librement de l'élection épiscopale; mais pendant ce temps l'un des chanoines refusant de différer l'heure de son repas courut jusqu'à une taverne proche du chapitre; il s'y installa pour manger et ensuite pour jouer aux dés. C'était un jeune homme d'une grande légèreté, mais il s'imposait par son intelligence supérieure, par son affabilité à l'égard de tous et par les dons naturels dont il était comblé. D'autre part, dans leurs échanges le prévôt et le doyen avaient vu qu'ils ne pouvaient trouver parmi leurs confrères un homme doté des capacités spirituelles ou autres; aussi décidèrent-ils d'élire comme évêque ce jeune chanoine à l'intelligence si remarquable. La décision ayant été proclamée au chapitre, on organise une procession qui s'avance solennellement jusqu'à la taverne. On y trouve le jeune chanoine dépouillé de tout par le jeu; malgré son refus et ses larmes, on l'élève dans les airs, on le porte à l'église, on le place dans la chaire épiscopale et, le moment venu, il est sacré évêque. Mais dès qu'il se vit évêque, il devint un tout autre homme; il régla à la perfection tout ce qui appartenait à son office, si bien qu'il ne resta plus en lui aucun vestige de son ancienne vie. On aurait cru au contraire qu'il avait toujours commandé. Les affaires extérieures de son évêché étaient administrées de telle manière qu'elles ne l'entravaient en rien dans l'exercice de ses devoirs spirituels. Pourquoi s'étonner? Une vertu gratuite descendant d'en haut informa les prédispositions d'un bon naturel.

CHAPITRE III

Le chapitre III continue à traiter du choix d'un chef aussi bien dans la ruche que dans une communauté religieuse. Les abeilles, nous assure-t-on, après avoir élevé plusieurs rois tuent les plus mauvais de manière à empêcher la desunion et la sédition. De même chez les clercs et les religieux, il faut écarter les arrogants. De là différentes histoires de mauvais évêques choisis en violation de ces principes et finalement frappés par un châtiment céleste.

8. *Fin tragique d'un mauvais évêque. (I, 3,4)*

Sur un de ces mauvais évêques, je vais rapporter — en supprimant toutefois le nom — ce que m'a raconté un homme de Teutonie, un spirituel éprouvé. Un jeune homme de ce pays de Teutonie issu de toute part du sang des princes, mais dégénéré quant à ses mœurs et sa vie reçut — par un mauvais choix — la dignité épiscopale. Il s'adonna en fait aux rapines et aux débauches d'abord avec honte, puis ensuite sans vergogne. Le Seigneur le châtia par des coups répétés, mais celui-ci dans son orgueil abusa de cette patience, si bien que le Seigneur le livra à la mort des réprouvés.

A ce moment là, le vénérable Conrad d'Hildesheim, un évêque digne de Dieu, s'était levé au milieu de la nuit pour se rendre aux matines, après quoi il s'était installé à nouveau pour travailler, car il devait faire un sermon en ce jour. Sans retard, saisi en esprit, il crut voir un évêque la face voilée, mais portant tous ses insignes, qu'on traînait devant le tribunal du juge. Bientôt paraissent des gardes au visage farouche, qui accusent l'évêque: l'un de rapine, l'autre de meurtre, d'autres encore de luxure lubrique. Alors le juge dit à ses assesseurs: discutez les accusations, pesez le jugement, portez la sentence. Sans retard, les assesseurs obéissent au juge; ils portent en commun une sentence; le juge l'approuve; après quoi s'approchent des ministres plus noirs que la suie qui enlèvent au condamné sa mitre, son anneau, sa chasuble, sa dalmatique et les autres vêtements épiscopaux. Le tout est déposé aux pieds du juge et l'évêque, maintenant tout nu, est entraîné au milieu des cris et des pleurs depuis le siège du juge jusqu'au Tartare, en n'emportant rien avec soi, sauf ses péchés. Bientôt les assesseurs du juge se lèvent et ajoutent en chantant à haute voix: «Tandis que nous avons le temps, faisons le bien à l'égard de tous».

Après avoir vu toutes ces choses en esprit, le susdit évêque d'Hildesheim revint à lui et commença à se demander quel était le malheureux prélat en question. Or à ce moment quelqu'un frappa à la porta et annonça avec larmes et cris que tel évêque arrivé dans la ville toute proche le soir précédent avait été enlevé au cours de la nuit par une mort subite, à la même heure que la susdite vision. A cette nouvelle, le pontife s'affligea sur le malheureux défunt et sans pouvoir apporter de secours il répandit par bonté des larmes très amères.

9. *L'affaire du Talmud (1240). (I, 3,6)*

J'ai vu moi-même en France un autre archevêque, personnage très noble et lettré, à qui arriva un semblable châtiment par la volonté de Dieu. Vers l'année de l'Incarnation du Seigneur 1239 (a.s.), le plus pieux de tous les princes, le roi de France Louis, à l'instigation du frère Henri dit de Cologne, membre de l'ordre des prêcheurs et lui-même excellent prédicateur, fit rassembler à Paris, sous menace de mort, tous les exemplaires du livre impie des juifs qui s'appelle le Talmud, un livre dans lequel sont écrits en de nombreux endroits des hérésies et des blasphèmes inouïs contre le Christ et contre sa mère. C'est pourquoi les divers exemplaires de ce livre furent amenés à Paris pour être brûlés.

En pleurant, les juifs allèrent donc trouver un archevêque qui était le principal conseiller du roi et lui offrirent de grosses sommes d'argent pour pouvoir conserver leurs livres. Ainsi gagné, il alla trouver le roi et inclina bientôt le cœur encore juvénile du roi dans le sens souhaité. Les livres sont donc rendus et les juifs établissent à ce propos une fête annuelle et solennelle. Mais tout cela fut vain, car l'Esprit de Dieu en décida autrement. Un an plus tard, au jour et au lieu mêmes où les livres exécrables avaient été rendus, c'est-à-dire à Vincennes, puis à Paris, l'archevêque susdit venu au conseil du roi fut saisi d'une cruelle douleur d'entrailles et, le même jour, au milieu des plus grandes lamentations, il mourut. Le roi s'enfuit de ce lieu avec toute sa famille, redoutant d'être l'objet d'un châtiment divin en même temps que l'archevêque. Peu après, le susdit frère Henri revint à la charge comme précédemment: les livres des juifs furent rassemblés sous peine de mort et brûlés en trés grand nombre. Note, ô lecteur, que les juifs orientaux considèrent comme des hérétiques et des excommuniés les juifs qui acceptent et copient ce livre appelé Talmud, ce livre qui pourtant fut défendu par cet archevêque de la loi chrétienne.

CHAPITRE IV

Le chapitre IV traite de la clémence, un thème cher à Sénèque et donc à Thomas de Cantimpré. S'il est vrai que le roi des abeilles n'a pas d'aiguillon, de même le prélat ecclésiastique ne doit-il user de son pouvoir qu'avec modération, même à l'égard des pervers. C'est l'enseignement que veut donner l'unique *exemplum* de ce chapitre.

10. *La sévérité excessive de Guiard, évêque de Cambrai. (I, 4,4)*

Voici ce que des frères de l'ordre des prêcheurs m'ont appris sur Guiard, évêque de Cambrai, un prélat vénérable et digne de Dieu. Il s'était mis en route pour aller combattre les hérétiques d'Anvers et s'était arrêté au monastère d'Affligem en Brabant, une maison connue pour sa rigoureuse observance et c'est là qu'il acheva sa vie par une mort très sainte. Or au moment même de son passage dans l'autre monde il apparut en songe à un frère prêcheur de Gand. Le frère lui demanda: «Père, comment vas-tu?» Et celui-ci de répondre: «Je viens de mourir en payant la dette commune à la condition humaine et je subis maintenant d'assez lourds châtiments pour ma purification avant d'accéder à la gloire». Et le frère de demander: «Mais quelle est la cause de ce châtiment?» Guiard répondit: «La faute pour laquelle je dois être purifié réside dans une sévérité excessive; mais ce voyage que j'avais entrepris avec ardeur pour purifier l'Eglise des hérétiques diminuera mon châtiment et hâtera entrée dans la gloire pour l'instant différée».

CHAPITRE V

Après avoir posé en tête du Livre I que le Christ est le souverain prélat de l'Eglise à qui tous les autres prélats doivent obéir, l'auteur en vient dans ce chapitre extrêmement bref à l'Eglise visible et hiérarchique: elle ne doit avoir qu'un chef, selon d'ailleurs le modèle de la ruche. Sur ce thème l'auteur ne fait qu'un seul rappel historique: la querelle du sacerdoce et de l'empire, à laquelle il rattache le développement de l'hérésie en Lombardie.

11. *Tout royaume divisé contre lui-même va à sa ruine (Luc, 11,17). Schisme pontifical créé par Frédéric-Barberousse (1159) (I, 5,2).*

Qu'on se rappelle, en un temps proche du nôtre, quelle confusion horrible, quelle division désastreuse ont accablé l'Eglise, lorsque l'empereur Frédéric, après avoir chassé le pape Alexandre, établit contre lui à Rome un autre pontife. Le culte fut suspendu au delà des Alpes et à Rome et la honte de l'hérésie souilla de façon presque irréparable non seulement les nations lointaines et extérieures, mais même la province toute proche et très noble de Lombardie. Ce sont ces hérétiques qui,

en l'an du Seigneur 1252, infligèrent par leurs coups une heureuse mort au bienheureux Pierre, prieur des frères prêcheurs de Vérone. Si donc Rome, le point culminant du monde, a tellement souffert de cette tête à deux visages, qu'en sera-t-il dans les membres qui disposent de moindres appuis? A cause de cette difformité empoisonnée, nous avons assisté à la ruine non seulement de nombreuses et grandes églises, mais encore de très importantes principautés.

CHAPITRE VI

Ce chapitre VI, tout aussi court que le précédent, veut enseigner aux prélats la modestie. Qu'ils se souviennent de l'exemple du roi des abeilles qui se contente de marquer sa supériorité par une tache sur le front (!); que les abbés par conséquent se gardent bien de rechercher avec frénésie les ornements pontificaux! On verra ici, une fois de plus, l'étonnante liberté de langage de notre censeur.

12. *Les ornements ou les mitres des prélats; Le cas de l'abbé d'Anchin. (I, 6, 2 et 3)*

Nous pouvons vraiment donner le nom de «couronnes» aux ornements des prélats, dont selon les statuts de l'Eglise l'usage n'est pas accordé à tous, mais presque uniquement aux évêques. De façon presque abusive pourtant certains abbés tout récemment en ont reçu l'usage à force d'argent. Je dis: «de façon abusive»; je pourrais dire aussi; «en vertu d'une possession bien courte», car le droit civil n'accorde la prescription que si elle est garantie par la durée normale de la vie d'un homme, soit quatre-vingts ans accomplis. Je suis certain que cet usage n'existait pas jadis, sauf dans un petit nombre de monastères bien particuliers de Gaule, comme ceux de Saint-Denis et de Cluny qui avaient obtenu ce droit en considération du caractère éminent de leur vie et en vertu de privilèges spéciaux. Les cardinaux de la curie romaine usent à juste titre de ces ornements, eux qui possèdent la double science de l'Ancien et du Nouveau Testament et qui gouvernent le monde entier. Ce fait est proclamé de manière assurée par les deux cornes de la mitre; mais chez ceux qui s'en parent de nos jours, cette base en général n'existe absolument pas.

Avec honte je vais rapporter ce que j'ai vu. Le monastère d'Anchin est devenu le plus grand et le plus riche du diocèse

d'Arras. L'abbé de ce monastère, qui connaissait à peine les premiers éléments de la vie spirituelle, entassa tant d'argent pour s'élever à la pointe de ces cornes qu'il endetta son église de plus de dix mille livres. Chose par trop honteuse et pleinement ridicule!

CHAPITRE VII

Nous demeurons ici dans la même ligne qu'au chapitre précédent. Mais la leçon de modestie dépasse maintenant les «prélats» pour s'appliquer aux moines, aux clercs et même aux dignitaires laïques. De là des *exempla* assez variés (au nombre de cinq), dont on trouvera ici un échantillon représentatif.

13. *Sur un abbé portant un vêtement contraire à la règle. (I, 7,2)*

Je vais rapporter avec honte un spectacle vraiment triste que j'ai vu. J'ai rencontré en voyage un abbé appartenant à un grand ordre, entouré d'une telle escorte de chevaux et de familiers que je l'aurais pris pour un duc et un comte, si je ne l'avais pas reconnu à sa figure. Il avait méprisé la cappe ronde de l'habit traditionnel des prêtres et il portait le large manteau *(tabardus)* que les Français appellent «chien», c'est-à-dire un manteau volant *(vlieger)*. Ses vêtements étaient d'écarlate, fourrés et doublés de façon variée et ils lui arrivaient à peine aux jambes. Il portait aux jambes des bottes hautes et sans pli, qui semblaient un ornement de naissance. Bref, il ne lui manquait rien — sauf une couronne de fleurs sur la tête — pour proclamer un soldat récemment sous les armes. Oh douleur! Où est la compagnie du Christ entrant à Jérusalem? Où est la ceinture en poils de chameau du très noble Jean-Baptiste? Où est la «melota», c'est-à-dire le cilice du bienheureux Benoît ou Hilarion?

14. *Histoire de trois moines libertins. Gravité de l'abandon même provisoire de l'habit monastique. (I, 7,3)*

Après avoir parlé de cet abbé qui en portant le tabard avait montré son mépris pour l'habit monastique, voyons par un exemple quel énorme péché commet un religieux qui dépose son habit même pour une heure. Il y avait dans une maison de moines noirs trois moines abandonnés au libertinage. Un jour

qu'ils s'étaient installés dans une chambre séparée pour banqueter l'un d'entre eux avala de travers une bouchée de pain et s'étrangla subitement. Sans ressentir aucune honte pour cette mort, les deux autres abandonnèrent leur retraite écartée et finirent leur repas à proximité: c'est ainsi qu'ils annoncèrent dans le cloître à leurs confrères ce qui était arrivé au mort. Peu de temps après les deux compagnons susdits, sans réfléchir à ce qui s'était passé, descendirent pour se baigner dans le fleuve qui longeait le monastère et pour cette raison se dépouillèrent de leurs vêtements. Mais l'un d'eux coula dans l'eau profonde; il s'y noya; on l'en retira et on l'enterra. Le survivant des trois, s'en allant dormir le soir, était en train de se déchausser, quand le moine qui s'était noyé apparut à ses yeux tout nu en disant: «Vois à quel châtiment je suis condamné; mais au moins pour ta part réfléchis à ce que tu fais. Pour moi, je subis une juste punition pour mon immonde lubricité, mais il y a quelque chose qui ajoute beaucoup à la honte de ma damnation, c'est que tout nu et sans habit je suis l'objet des railleries des démons. Donne-moi donc quelque chose par quoi je puisse montrer le signe de ma condamnation». A ces mots le moine tout troublé retira ses chausses et les donna à son interlocuteur, qui aussitôt disparut. O merveille! dès le lever du jour, une telle puanteur régna dans l'ensemble du cloître que tous craignant pour leur vie poussaient des cris d'angoisse. Le moine ayant raconté ce qui lui était arrivé le soir, on chercha partout ces chausses, qu'on retrouva enfin plus infectes qu'un cadavre et plus noires que la suie. On les recouvrit en hâte de terre et tous les moines plongés dans l'admiration se mirent à pleurer. Quant au compagnon du défunt, il passa en hâte à l'ordre des frères mineurs et il y vit encore maintenant comme un témoin assuré et heureux de ce grand événement.

15. *«Sic transit gloria mundi»: le droit de dépouille et la comtesse Marie de Champagne. (I, 7,7)*

Je sais de façon certaine que chez de nobles personnes séculières la pompe de la gloire mondaine fut ouvertement blâmée et condamnée. Tout proche de notre temps, il y eut la noble dame Marie, comtesse de Champagne: elle était l'épouse du noble Henri comte de Champagne et elle était la fille de Louis le Pieux, roi de France et donc la sœur de Philippe, également

roi de France. Elle eut quatre frères qui furent rois en Angleterre et un fils qui fut roi Outre-mer. Cette dame, pendant de nombreuses années après la mort de son mari, fit de pompeuses tournées, mais à sa mort elle eut la fin suivante. Arrivée à toute extrêmité et pour réaliser son passage elle convoqua l'abbé de Perseigne, un homme très saint et très éloquent. Mais à son arrivée, il ne fut pas introduit et dut attendre devant les portes. La comtesse était déjà morte et ses chevaliers, ses officiers et tous ses gens se disputaient ses biens meubles *(utensilia):* vases d'or et d'argent, vêtements précieux, coussins couverts de pourpre et les linges de lin ainsi que les voiles. Pour finir, un des domestiques, retardé pour une raison inconnue, saisit le lit par les coins et fit rouler le corps mort étendu dessus jusque dans la jonchée d'herbes disposée sur le sol. Quant à l'abbé il supportait avec déplaisir le retard imposé, si bien que l'un des nobles présents, dans son indignation, brisa violemment la porte et introduisit le vénérable homme de Dieu. A son entrée, il découvrit le corps nu dans la jonchée et, agissant comme un membre de la maison, voulut au moins le recouvrir avec de l'herbe; l'abbé découvrant là un exemple *(exempli providus)* ne le permit pas, mais s'écria d'une voix claire: «Vous tous venez, regardez la pompe funèbre de la noble comtesse Marie. Voyez ce corps si délicat, avec quelle impudence deshonorante il a été roulé sur le sol; voyez ce que le monde lui a payé finalement pour tant d'honneur et de gloire. Voilà par quel compte rigoureux la vie de ce monde s'est terminée pour elle.

CHAPITRE VIII

Ce très court chapitre veut rappeler aux «prélats» le souci des plus faibles. Ce thème est soutenu par un exemple et une diatribe d'une rare violence. Cet enseignement se rattache assez arbitrairement à ce fait que dans la ruche «le roi» est plus beau et deux fois plus grand que les autres abeilles.

16. *Simplicité, frugalité, générosité de Maurice, archevêque de Rouen. Détails sur l'habillement. (I, 8,2)*

J'ai appris, par l'intermédiaire de Dom Robert, ancien abbé de Blois, quelque chose d'intéressant sur le vénérable Maurice, dont nous avons déjà parlé plus haut (I, 1,4), celui qui fut évêque du Mans, puis archevêque de Rouen. A l'approche de

l'hiver, ce Dom Robert, alors chapelain de l'archevêque, s'était vu offrir par l'intendant de la maison épiscopale un pelisson *(pellicium)* acheté à cette fin. Mais Robert, qui était un homme âgé et fragile demanda à avoir un autre pelisson fait de peaux plus fines. Et l'archevêque de dire: «Permets-moi de voir ce pelisson qu'il a rejeté comme trop grossier». Dès qu'il l'eut palpé, il dit à l'intendant: «Va et achètes-en un autre plus fin pour Dom Robert. Quant à celui-ci, tu le réserveras pour servir de panne en dessous de mon surcot» *(Istud vero mihi loco pennae sub scortocio meo ponas)*. A ces mots Dom Robert rougit fortement pour avoir refusé — lui, un simple chapelain — de porter comme pelisson ce qui suffirait à l'archevêque son maître comme doublure fourrée de son surcot *(portare noluerit quod Archiepiscopo... pro supertunicalis forratura suffecit)*. On a pu ainsi constater avec admiration que l'archevêque se montrait aussi frugal pour lui-même que large pour les pauvres. C'est avec peine et en cherchant bien qu'on a pu découvrir une dépense de trois ou quatre livres faite en un seul jour par les procureurs de toute sa maison, tandis que son aumônier dépensait tous les jours dix à douze livres pour les pauvres. Mais, plus admirable encore: on l'a vu utiliser trois paires de courroies pour faire une seule paire d'éperons, et de même quatre ou cinq lanières pour le fer d'un seul mors de cheval. Il changeait fréquemment de vêtements qu'il distribuait aux prêtres âgés ou aux clercs pauvres. Chaque année à la reddition des comptes de son diocèse qui faisaient apparaître un revenu de 12 000 livres, il disait à ses économes: «Conservez deux à trois mille livres pour l'entretien très strict de notre maison; sur le reste, je n'ai aucun droit. Il appartient aux pauvres; distribuez-le entre eux. Pour tous ces surplus, je joue le rôle d'administrateur, non de maître. Qu'au jour du Jugement les pauvres ne m'attaquent pas! Que je ne sois pas réduit au silence comme un serviteur inutile (Mat. 25,30), incapable sur mille choses de répondre à une seule (Job, 9, 3), en ce jour où le juste juge me demandera un compte rigoureux!

17. *Apostrophe terrible aux mauvais prélats. (I, 8,3)*

Ainsi donc, vous, les prélats, vous les évêques, vous les porteurs de mitres cornues, vous avez épousé l'Eglise, en lui promettant fidélité, comme l'atteste votre anneau précieux et pourtant vous dissipez sa dot, vous dissipez ses biens; et plaise au ciel

que vous ne fassiez pas pis! Vous enrichissez les riches, vous élevez des gens indignes; vous ne vous souciez pas des pauvres; mais au contraire vous les écrasez, alors qu'ils sont la famille et les membres mêmes de votre épouse. Je suis certain, vraiment certain, que, s'il y avait sous le ciel un juge, votre épouse vous attaquerait volontiers en justice et divorcerait d'avec vous, qui avez renoncé à toute intimité avec elle. Mais il viendra certainement le jour où devant le Christ, le juste juge, l'Eglise se dressera contre vous le visage rayonnant de joie et d'audace. C'est alors que sera abaissée toute grandeur humaine (comprends aussi celle des prélats) et que le Seigneur seul sera exalté. C'est alors qu'il ruinera votre pompe et votre orgueil pour votre confusion; c'est alors qu'il vous rendra en tourments et en tristesse la gloire que vous avez goûtée dans vos délices (Apoc., 18, 7).

CHAPITRE IX

Le prélat obligé de s'occuper à la fois d'affaires temporelles et spirituelles ne doit pas se plaindre de sa situation. Tel est le thème de ce chapitre IX, très court, rempli presque entièrement par une petite vie de Conrad d'Urach, un cardinal cistercien, grand ami des frères prêcheurs.

18. *Le cardinal Conrad († 1227) et les frères prêcheurs. Quelques unes de ses interventions. (I, 9, 2 à 8)*

§ 2 Nous avons vu le vénérable Conrad, un homme très noble, qui fut successivement abbé de Villers, puis de Cîteaux et enfin cardinal évêque de la curie romaine. Tout en montrant dans ce qui relevait de sa prélature une activité et une sagacité admirables, il s'adonnait pourtant à la contemplation divine, toutes les fois où il le pouvait. Dans une telle responsabilité, il obligeait son intelligence à servir son âme, en appliquant cette intelligence, selon les besoins, tantôt aux affaires séculières, tantôt aux affaires spirituelles et à passer librement de l'un à l'autre.

§ 3 Sur cet homme excellent, voici un détail admirable que je tiens du témoignage très sûr de l'abbé de Villers Guillaume. Les doigts que Conrad étendait pour la consécration du Corps du Christ brillaient ensuite dans les ténèbres, comme des chandelles de nuit, et facilitaient ainsi l'étude ou la consultation des écrits et des livres.

§ 4 Lorsque Conrad fut envoyé par le Siège apostolique comme légat en Allemagne — où il était né au sein de la haute noblesse — il passa par Paris. Et il visita les frères de l'ordre des prêcheurs qui venaient d'y arriver. Comme il entretenait quelques doutes dans son cœur à leur sujet il demanda au Seigneur de daigner lui montrer quelle pouvait être la mission de cet ordre. Et sans délai, comme dans un livre ouvert devant lui il découvrit la réponse: l'ordre était envoyé pour louer, pour bénir et pour prêcher. Aussitôt il rendit grâces au Christ en disant devant tous: «Bien que par mon habit je sois d'une autre profession, je serai pourtant votre frère aussi longtemps que je serai en vie, sans qu'aucune adversité puisse me séparer de vous.»

§ 5 Puisque l'occasion se présente ici, il nous faut voir comment l'ordre des prêcheurs a reçu son nom. Lorsque l'ordre dut être confirmé par le pape, celui-ci ordonna au notaire de mettre comme titre de l'ordre «frères prêchants» *(fratres praedicantes);* mais ensuite ce notaire en rédigeant la lettre de confirmation mit correctement «frères prêcheurs» *(fratres praedicatores).* En vérifiant ensuite la lettre, le pape lui demanda «Pourquoi n'as-tu pas mis «frères prêchants» comme je te l'avais dit et as-tu préféré parler de «frères prêcheurs»? Alors le notaire, sans changer de visage, répondit: «*Prêchants* est un adjectif, même si on peut le considérer comme substantivé parce qu'il provient d'un participe. C'est un nom commun désignant quelque chose en action *(in actu). Prêcheurs* au contraire est un vrai substantif, un nom à la fois verbal et personnel, dans lequel le nom de l'office est bien déclaré». Considère bien, ô lecteur, avec quelle vérité le notaire a répondu aux objections. *Prêchant* n'a jamais désigné la chose elle-même, si ce n'est par mode d'action *(per modum actus). Prêcheur* au contraire signifie la chose même par mode de capacité *(per modum habitus),* bien que ce ne soit pas toujours en action. C'est pourquoi *prêcheur* devait être placé effectivement placé dans le texte. Le seigneur pape donna donc son accord à ce raisonnement tout à fait évident, et l'ordre fut intitulé «ordre des prêcheurs» avec la confirmation solennelle des cardinaux.

§ 6 On rapporte encore une réponse du même cardinal faite un peu plus tard à un prêtre de Cologne. Au cours d'un synode présidé par lui, un prêtre paroissial se plaignit en disant: «Voilà les frères de l'ordre des prêcheurs qui, pour notre malheur, sont entrés à Cologne; ils mettent la faux dans la moisson d'autrui. Ils entendent les confessions de nos fidèles et ainsi gagnent la

faveur des gens». Le légat Conrad répondit: «Quel est le nombre des habitants dans ta paroisse? «Et lui de dire «Neuf mille». Alors, après s'être signé, le légat déclara: «Qui es-tu, malheureux, pour pouvoir assurer seul à tant d'âmes un gouvernement convenable? Ne sais-tu pas, homme dépravé, qu'au jour redoutable du Jugement tu devras répondre d'eux tous devant le tribunal du Christ? Ne sais-tu pas qu'au moment où tu te plains de tels vicaires qui allègent gratuitement ta charge, tu es toi-même écrasé par son poids? Comme par cette plainte, tu t'es montré tout à fait indigne de ta cure, je te prive de ton bénéfice paroissial.»

§ 7 Après cette décision, le légat publia le document par lequel le Saint-Siège, représenté par les saints Pères Innocent III (1198-1216), Honorius III (1216-1226) et Grégoire IX (1227-1241) ont confié et imposé aux frères de l'ordre des prêcheurs la mission toute spéciale de prêcher aux populations et d'entendre les confessions. A la vérité, dans ce document il faut sous-entendre que, les prêtres de paroisse devant connaître la physionomie de leur troupeau, nul ne doit être reçu à la confession par les frères, s'il cherche a se soustraire et à rester inconnu de son pasteur.

§ 8 Sur ce vénérable Conrad nous avons encore appris ceci d'une manière tout à fait certaine. Au cours d'un séjour en Brabant, il visitait avec dévotion le tombeau de Marie d'Oignies († 1213), une sainte femme, et y priait dans le silence de la nuit; c'est alors qu'il vit en esprit la servante de Dieu en personne qui priait pour lui, à genoux devant le Seigneur, et sa prière terminée, elle le consola doucement pour ses travaux et ses soucis.

CHAPITRE XII

Comme «le roi des abeilles» ne sort de la ruche qu'entouré de son essaim, le chapitre 12 du livre I en tire cette conclusion que les sujets doivent protéger leurs «prélats» grâce à leurs prières. De là l'auteur passe aussitôt au thème si médiéval de la prière comme service social.

19. *Le pauvre du comte de Champagne, chargé de prier pour lui; mais la négligence des officiers comtaux l'empêche de s'acquitter de sa mission. (I, 12, 2 et 3)*

On raconte ceci d'un certain comte de Champagne. Comme il s'apprêtait à partir pour un pays lointain, il demanda à un

homme pauvre, malade et dévot, qu'il nourrissait depuis longtemps de ses aumônes, de demander tous les jours au Seigneur de le conduire sain et sauf jusqu'à son but et de le ramener de même. Le pauvre lui dit: «Sans un support matériel attentif, je ne puis m'acquitter de cette fonction de prière, car dans mon épuisement, j'ai l'esprit et le cœur affaiblis et suis presque totalement sans force». Aussitôt le comte ordonna aux deux intendants à qui il laissait la garde de sa maison: «Fournissez avec le plus grand soin à ce malade les aliments et toutes les choses nécessaires à sa santé». Ils le promirent et le comte s'en alla. Pour commencer, pendant quinze jours, les intendants songèrent au pauvre et lui donnèrent tout le nécessaire; mais ensuite de moins en moins, et pour finir ils l'oublièrent tout à fait. Qu'arriva-t-il? Le pauvre négligé s'arrêta de prier et le comte en chemin fut fortement éprouvé, avant de revenir dans son pays longtemps après. Immédiatement il songea au pauvre, se demandant s'il était toujours en vie. Ayant appris que c'était le cas, il alla le visiter et lui dit: «Je te pensais mort, très cher, car je n'ai pas éprouvé, comme d'habitude, l'aide de tes prières. Une fois passé les quinze premiers jours de mon voyage jusqu'au jour de mon retour les tribulations et les angoisses ne m'ont jamais manqué». Le pauvre alors fondit en larmes en disant: «Quand tes bienfaits ont cessé envers moi, l'aide divine a cessé envers toi». Le comte oubliant tout le reste demanda: «Quels sont les bienfaits qui tont fait défaut de ma part?» Et le pauvre de dire: «A ton départ, tu as ordonné aux deux intendants de ta maison de fournir le malade que j'étais de tout le nécessaire; ils l'ont fait à peine plus de quinze jours et, moi, privé de forces, je suis presque arrivé aux portes de la mort, sans pouvoir prier pour toi».

Plongé dans la stupéfaction, le comte fit venir les susdits intendants et leur déclara en public: «O les plus méchants de tous mes serviteurs, vous avez méchamment épargné mes biens en ne nourrissant pas ce pauvre, en qui j'avais souvent trouvé un protecteur de mon salut et de ma paix. Frustré désormais de l'aide de ses prières, j'ai rencontré des périls et des peines comme jamais auparavant durant ma vie. Je suis sûr que je les aurais évités si j'avais eu son aide spirituelle. Quant à vous, responsables des dangers que j'ai courus, je vous prive de tous vos biens et je vous exile de ma terre. Chassés de la Champagne, ils demeurèrent exilés pendant trois ans, après quoi, grâce à l'intervention de certains nobles, il furent admis en présence du comte. Celui-

ci leur dit: «Je ne vous accorderai pas d'autre grâce que celle-là même que le seigneur pape décidera». forts de cette parole qui les remplissait d'une joie inespérée, ils arrivèrent chez le souverain pontife, mais avec une lettre exprimant les intentions secrètes du comte: il ne voulait pas les déshériter, mais les tourmenter à cause de leur faute. Ils exposèrent donc la cause au pape, qui leur donna une lettre à remettre au comte avec cette sentence: chacun d'eux devrait payer un sou d'or au comte, moyennant quoi ils obtiendraient sa grâce et rentreraient dans leurs biens. Alors le comte déclara: «Je veux savoir de la bouche du pontife la largeur et l'épaisseur de cette pièce d'or et c'est à cette condition que je vous rendrai la grâce dont il a parlé». Les deux serviteurs retournèrent donc et montrèrent au pape la réponse du comte. Le pape alors, sachant fort bien quoi répondre, fit savoir au comte que la pièce d'or devait avoir la largeur de la terre et son épaisseur s'élever jusqu'au sommet du ciel, car la prière du juste dont ils avaient privé le comte pénètre jusqu'aux cieux et consolide l'univers. En entendant cet ordre, le comte dit à ses deux chevaliers: «Voyez, malheureux, ce que le seigneur pape m'a écrit; qui pourra payer un tel sou d'or? Voyez la grandeur du châtiment dont il vous a jugé dignes, en vous faisant débiteurs d'une somme telle que le monde entier ne pourrait payer. C'est pourquoi, pour la troisième fois, retournez trouver le pape et revenez avec des lettres d'absolution pour la faute énorme commise contre moi et une fois les peines accomplies, vous retournerez librement à vos biens propres». C'est ainsi que l'illustre comte punit la faute commise par ses serviteurs et qu'il laissa à la postérité un bel exemple de confiance dans la prière.

CHAPITRE XVI

L'entourage du «roi» des abeilles et donc du prélat ecclésiastique doit le protéger et même le surveiller. Ce n'est pourtant pas ce qui nous est présenté dans l'unique historiette qui remplit le court chapitre 16. C'est une sombre affaire de meurtre dans un monastère.

20. *Meurtre au monastère: Henri, abbé de Blois. La voix du sang, I, 16, 2.*

Le vénérable Henri, chanoine régulier du monastère de Bourg-Moyen à Blois, après avoir longtemps étudié à Paris, fut

élu abbé à l'unanimité et malgré sa résistance; ces choses se passaient de notre temps. Mais il y avait dans ce monastère, comme on me l'a dit sur place, une vingtaine d'hommes sages et prévoyants selon le siècle, mais moins religieux et moins chastes qu'il n'aurait convenu. Il s'adressa d'abord à eux en utilisant la douceur et la raison, il les exhortait à observer la règle, à mener une vie honorable, à respecter la discipline des mœurs. Mais comme il voyait que tout cela ne servait à rien et qu'il ne voulait pas dissiper les biens de son église en procès, il se rendit à la curie romaine où il était connu comme un saint homme. Il revint ensuite, fort de l'appui du souverain pontife, et voyant qu'il ne pouvait en venir à bout facilement par d'autres moyens, il eut recours à la rigueur pastorale. Dès que ses religieux constatèrent qu'ils ne pouvaient nullement regimber contre l'aiguillon, ils s'humilièrent avec des sentiments de méchanceté et plièrent le col sous la règle. D'ailleurs en fait de vêtement, de nourriture et de boisson, l'abbé se montrait plus large qu'auparavant, mais il les obligeait à rester en paix dans le cloître et à vivre selon la règle. Comme on l'a dit de Jules César: «César était toutes choses». Aucun de ceux qui n'étaient pas intérieurement des religieux n'obtenait de sa part la gestion d'un office d'obédience, tel que la cellerie, c'est-à-dire l'approvisionnement en nourriture; mais c'est à ceux dont l'état moral lui inspirait confiance qu'il accordait de tels offices.

A ce spectacle, d'autres prirent temporairement une apparence religieuse et simple et dans une démarche hypocrite et méchante ils se rapprochèrent de l'abbé, comme s'ils étaient de grands familiers. Celui-ci qui était un homme pieux et bon, croyant tout (I, Cor., 13, 4) relâcha les rênes, autorisant une vie plus libre. Un affreux abus fut fait de cette liberté si bien que vingt-huit membres de la communauté, inspirés par une égale méchanceté, formèrent un complot et engagèrent trois affreux bandits pour tuer le saint homme moyennant argent. Un soir où l'abbé se hâtait vers ses affaires hors de la ville, ils allèrent à sa rencontre selon un plan bien organisé. L'abbé les salua et tandis qu'il les invitait à prendre le chemin du salut, ils tirèrent leurs épées et le tuèrent cruellement. Son compagnon Robert — dont nous avons fait mention ci-dessus (I, 8, 2) — s'était enfui; le corps de la victime fut donc ramené au monastère et placé dans l'église.

Considère bien, lecteur, ce qui s'est ensuite passé, de manière tout à fait sûre. Dès que le lendemain les responsables du

crime, revenus dans la maison, entrèrent dans l'église pour la sépulture de la victime, voici que la voix du sang de leur frère Abel s'éleva comme pour crier vengeance, à travers les blessures restées sèches depuis le moment de l'assassinat qui lâchèrent en leur présence un abondant flot de sang. Nous avons entendu dire qu'un tel phénomène s'est produit fréquemment ailleurs. A cette vue, les frères, qui étaient aussi des fils, ainsi que la foule des témoins, poussèrent en pleurant un terrible gémissement. Que dire encore? Après la sépulture de ce glorieux martyr, comme nous avons l'audace de le dire, on en vint à l'élection; les responsables du crime, pour cacher leur méchanceté, ainsi que les bons, pour avoir un modèle de sainteté, élurent de façon unanime le susdit Robert comme abbé. Aussitôt le jour même, il partit trouver le pape, ramena de lui des lettres destinées au roi Philippe (Auguste) et au comte de Blois Louis, et ainsi fit arrêter par la force laïque tous ceux qui étaient suspects. Certains d'entre eux pour leur salut avouèrent la vérité et furent admis à la pénitence, moyennant la prison perpétuelle; d'autres furent dégradés et condamnés à mort. Seize d'entre eux — les plus engagés dans le crime, pense-t-on — portèrent sur eux mêmes des mains homicides, se pendirent dans la prison ou se tuèrent d'autre façon. Quant à l'abbé Robert, il abandonna la charge abbatiale, partit de ce lieu et nous l'avons rencontré plus haut dans l'entourage du susdit archevêque de Rouen Maurice. Après la mort de ce dernier, il rejoignit les frères prêcheurs de Paris et trouva au milieu d'eux une fin heureuse et paisible.

CHAPITRE XVII

La même allégorie continue au chapitre 17. Tout comme le «roi» des abeilles est entouré de «licteurs» qui punissent les délinquants, de même le prélat ecclésiastique doit-il faire règner la discipline par ses officiers. S'ensuivent deux *exempla* sur les bienfaits de la discipline et autres semblables merveilles. Voici la seconde histoire.

21. *Meurtre d'un chanoine durant sa pénitence. (1, 17, 5)*

Voici une histoire presque semblable que nous tenons d'un frère de l'ordre des prêcheurs. Dans le pays de Teutonie, vers l'année du Seigneur 1242, un chanoine adolescent qui s'était

livré à des excès sensuels se vit interdire l'entrée de l'église par ses confrères plus âgés et par le doyen; il vivait donc à l'intérieur de l'enceinte du monastère reclus dans un local réservé à la pénitence. Il acceptait très humblement sa peine, recevait parfois la discipline de son doyen et supportait de graves reproches. Or, alors qu'il vivait ainsi dans la pénitence, il fut sans faute de sa part, assassiné par un autre chanoine de nuit et en secret. Or la même nuit, un autre chanoine qui était un saint homme priait tout seul après matines quand il vit subitement toute l'église s'illuminer: la glorieuse mère du Christ entourée d'une nombreuse escorte de saints siégeait comme dame et maîtresse et délibérait sur diverses affaires de l'Eglise universelle. Finalement le patron de la même église se leva et dit: «Qui d'entre vous aura pitié de mon chanoine? Supplions tous ensemble la Mère de Notre-Seigneur, ici présente, pour que avec sa bonté habituelle elle se laisse émouvoir par cette expiation». À la supplication générale des saints, l'âme fut amenée et tous déclarèrent unanimement: «La discipline a fleuri spécialement dans ce lieu; cet adolescent qui vient de mourir a reçu volontiers la discipline et s'est repenti du fond du cœur. Que la mort innocente, endurée par lui, lui serve de Purgatoire! Et toi, âme de la victime, demande ce que tu veux et tu l'obtiendras». L'âme répondit: «J'implore pour mon assassin qui s'est aussitôt profondément repenti et a pris la route pour obtenir la miséricorde du seigneur apostolique». La réponse lui arriva immédiatement: «Comme tu as formulé une juste demande, ô âme, elle se réalisera pour toi».

Après avoir entendu cela, le chanoine qui était en prière alla trouver ses confrères pour leur exposer sa vision. Ceux-ci à leur tour entrèrent dans le lieu où vivait le pénitent, ils trouvèrent la victime et firent la déploration funèbre. Quant à l'assassin, ils découvrirent qu'aussitôt après son acte, il s'était mis en route de nuit pour aller trouver le seigneur apostolique.

CHAPITRE XVIII

L'allégorie continue: au milieu de ses satellites, licteurs et gardiens, «le roi» des abeilles ne se laisse pas voir facilement: leçon directe au «prélat» qui ne doit pas sortir sans raison; mais le seul *exemplum* de ce chapitre 18 ne se rattache guère à ce thème, comme on va le voir.

22. *Danger du népotisme d'un abbé. Grandeur et décadence d'un neveu trop choyé. (I, 18, 2)*

Un certain domestique issu de parents paysans avait cependant un oncle qui fut choisi comme abbé par les moines d'un riche monastère. Appelé par son oncle il apprit à aller à cheval, lui qui auparavant allait seulement à pied. Malgré sa totale incapacité, il fut désigné pour servir à table. Lui qui jusqu'alors avait seulement appris à diriger et à tenir en main l'araire en tordant le col, il était maintenant obligé d'avoir la tête bien droite pour présenter les plats aux princes. Que dire de plus? De pauvre paysan il devint un homme riche et illustre: il joignit maison à maison; il accrut ses revenus à partir des revenus précédents; il étendit ses champs en les unissant à d'autres champs. Ensuite il acheta des villages et des domaines et, après avoir été un paysan parmi les autres, il devint un seigneur de paysans. Enfin la fortune l'éleva jusqu'à ce point qu'après avoir méprisé le mariage avec des femmes de condition modeste, il devint chevalier et se choisit une épouse noble.

Mais peu après avoir été élevé dans cette gloire, le pied lui fut tranché, ce pied sur lequel il s'appuyait pour se tenir debout et misérablement il tomba d'autant plus bas qu'il s'était élevé plus haut. En effet, son oncle l'abbé une fois mort, il est méprisé, rejeté, chassé par tous et finalement attaqué par le nouvel abbé comme ayant pillé le monastère. Convaincu sur ce point, il voit son état considérablement diminué. Cependant il lui serait resté suffisamment de richesses, si une infortune pire encore ne l'avait réduit à la pauvreté: bientôt en effet se succédèrent la maladie des troupeaux, la stérilité des champs, la ruine des édifices, l'ingratitude des siens, si bien que personne ne pouvait douter que c'était par un juste jugement de Dieu que de tels malheurs avaient remplacé des richesses acquises par l'iniquité. C'était un juste châtiment, car sorti presque du dernier rang, il s'était élevé jusqu'au dessus des grands eux-mêmes. Finalement, quoique bien tardivement, l'homme rentra en lui-même et bénit le juste jugement de Dieu qui s'exerçait sur lui. Il envoya sa femme et ses enfants vers les parents de celle-ci et commença à travailler de ses mains pour gagner son pain à la sueur de son front. Dès que ses proches virent ce changement, ainsi que les moines et ceux envers qui l'abbé défunt, son oncle, s'était montré bienveillant, tous se montrèrent à leur tour généreux envers cet homme humilié. Peu à

peu à la fois par le travail et par les secours reçus il commença à se relever et en peu de temps il eut assez pour soutenir son état.

CHAPITRE XIX

Nous avons vu que le prélat ne doit pas sortir sans nécessité. Le chapitre 19 ajoute une nouvelle précision, ou plutôt une précaution supplémentaire avant d'affronter ce risque: la prière. Le prélat doit demander à Dieu un heureux voyage et un fidèle retour. Mais bien vite, comme de coutume, l'auteur glisse vers un autre thème pour lequel il s'enflamme: la pluralité des bénéfices, qu'il condamne vigoureusement, en s'appuyant au besoin sur des visions.

23. *Discussion parisienne sur la pluralité des bénéfices (1238). (I, 19, 5)*

Je veux que tous mes lecteurs sachent qu'en l'an de l'Incarnation du Seigneur 1238 je me trouvais à Paris au moment où le vénérable Guillaume, évêque de Paris, qui avait auparavant exercé la maitrise en théologie, convoqua une assemblée générale de tous les maîtres, lors du chapitre des frères prêcheurs. Il proposa le problème *(quaestio)* de la pluralité des bénéfices et au terme d'une discussion en forme *(disputatio)* savante et prolongée, il fut établi *(determinatio)* qu'on ne pouvait sans mettre en danger le salut de son âme détenir deux bénéfices, dès que l'un d'eux valait quinze livres parisis. C'est le susdit évêque qui fit cette détermination *(determinare)*. Plus tard le frère Hugues de l'ordre des prêcheurs, puis cardinal de la curie romaine, les frères Guéric et Godefroid du même ordre, frère Jean de Rupella de l'ordre des frères mineurs et beaucoup d'autres maîtres en théologie firent la même détermination dans leurs écoles. Il y avait d'ailleurs eu trois ans auparavant une autre discussion *(disputatio)* très longue et beaucoup plus solennelle, dans laquelle il est avéré que tous les maîtres en théologie, sauf deux, déterminèrent tout à fait dans le même sens que ci-dessus. Les deux exceptions étaient celles de Philippe, chancelier de Paris, et maître Arnould, plus tard évêque d'Amiens.

24. *Du danger des opinions non conformistes. Message d'une âme damnée: Philippe le Chancelier. (I, 19, 6)*

Ecoutons maintenant ce qui est arrivé à ce Philippe. Il était agonisant, proche de la mort, quand le susdit Guillaume, évêque

de Paris, vint le visiter; il lui demanda de renoncer à son opinion singulière sur la pluralité des bénéfices et de résigner entre les mains de l'Eglise tous ses bénéfices à l'exception d'un seul; il ajoutait même, à titre de compensation, qu'en cas de guérison, lui, l'évêque, suppléerait sur ses biens propres à la perte ainsi subie par le chancelier. Ce dernier refusa, disant qu'il voulait savoir par expérience si c'était vraiment un cas de damnation de détenir plusieurs bénéfices. Il mourut donc dans ces dispositions. Peu de jours plus tard, alors que l'évêque après matines voulait prier, il vit se dresser entre lui et la lumière comme une ombre d'homme, extrêmement noire. L'évêque leva la main et se signa, puis il lui ordonna de parler, pour le cas où elle viendrait de la part de Dieu. L'apparition lui répondit: «Je suis maintenant étranger à Dieu et pourtant je suis sa misérable créature». Et l'évêque de demander: «Qui est-tu donc?» Et la réponse fut: «Je suis le chancelier, et depuis quelque temps tout à fait digne de pitié». A nouveau l'évêque lui demanda dans un grand gémissement: «Comment vas-tu donc, toi qui te montres si dolent?» «Mal, lui fut-il répondu, et même très mal, car je suis condamné à la mort éternelle». Et l'évêque de dire: «Hélas! très cher, quelle est la cause de ta damnation?» «Cette cause est triple, lui fut-il répondu. Tout d'abord j'ai trop chichement partagé avec les pauvres mes mes revenus annuels; en second lieu, contre l'opinion de la grande majorité concernant la pluralité des bénéfices, j'ai défendu mon opinion propre, à savoir le droit d'en détenir plusieurs, encourant ainsi les conséquences d'une faute mortelle. La troisième cause — la plus grave de toutes — c'est que pendant longtemps j'ai été tourmenté par l'abominable vice de la chair, causant ainsi un grand scandale». Et il ajouta bientôt à l'évêque: «Est-ce que le monde est fini?» Et l'évêque de dire: «Je m'étonne que toi, jadis le plus savant des hommes, tu me poses cette question, alors que tu me vois en vie et qu'il est nécessaire que tous les vivants passent par la mort avant la fin du monde au moment du Jugement». Et le chancelier déclara: «Ne sois pas étonné, car pour celui qui descend en Enfer, il n'y a plus de science, ni travail, ni raison». Quant à l'évêque, il raconta souvent ce fait dans ses prédications à son clergé — mais pourtant sans se mettre en scène, comme s'il en avait été lui-même témoin.

25. *Le chapitre de Cambrai et le cumul des bénéfices. (I, 19, 10)*

J'ai grandi pendant onze ans dans une cité épiscopale où soixante-deux chanoines dotés de grasses prébendes, d'environ 200 livres parisis servaient dans l'église-mère et plusieurs d'entre eux détenaient simultanément plusieurs bénéfices. Mais voici la vengeance que Dieu a tirée sous mes yeux de ces honteux cumulards. Que la Trinité sainte, Dieu unique, m'en soit le témoin et le juge! J'en ai vu bien peu mourir de la façon ordinaire des hommes, mais tous les autres moururent subitement comme des réprouvés. C'est ainsi que l'un d'eux, ayant appris qu'un de ses compagnons, qui était encore en bonne santé aux matines, avait été trouvé mort le matin, déclara en battant des mains: «Que voulez-vous? Il est mort selon l'usage et la coutume de notre église, comme vous le voyez». Moi-même j'ai vu dans cette église quatre archidiacres mourir de la sorte en l'espace de peu d'années. Regarde bien, lecteur, ce miracle extraordinaire: le premier tomba d'un cheval de grande taille, orné de colliers; il se brisa le cou et expira. Le second qui siégeait dans la cathédrale fut trouvé mort un matin. Le troisième, qui était debout dans le chœur, tomba en arrière au moment de l'élévation du Corps du Christ, perdit l'usage de la parole et, devenu semblable à un animal sans raison, il mourut le troisième jour sans avoir reçu les sacrements de l'Eglise. Le quatrième refusa au moment de mourir la confession et les sacrements et fut enterré hors du cimetière.

CHAPITRE XX

Le prélat — toujours à l'image du «roi» des abeilles — doit soulager et remettre dans la voie droite ceux de ses sujets qui en ont besoin. En fait, le chapitre 20 consacré à ce thème nous instruit peu en cette matière; mais l'histoire du doyen de Cambrai qui devient cistercien est vraiment pleine d'une fraicheur quasi franciscaine.

26. *Epervier et petits oiseaux au monastère. (I, 20, 5-7)*

Le vénérable Hugues, doyen de l'église de Cambrai, un homme illustre par toutes ses vertus et la noblesse de son origine, craignait d'être promu à l'épiscopat dans l'une ou l'autre église et de ne pouvoir alors se dérober à l'ordre du Saint-Siège.

Aussi songea-t-il à tout abandonner et à entrer dans un monastère de l'ordre cistercien, à Vaucelles, près de Cambrai. Son projet une fois connu, beaucoup de nobles voulurent acquérir son épervier, un très bel oiseau, supérieur à dix buses, mais il se déroba avec politesse. Et en arrivant à la porte de l'abbaye où il allait devenir moine, il délia les pattes de l'épervier, lui permettant ainsi de s'envoler à l'air libre et il le salua par ces mots: «C'est ici que je te lâche, que je te relâche, sans entraves et sans crainte.// Jouis de ta liberté, trouves-y ton bonheur». Aussitôt on chercha de bien des côtés à prendre ou à rappeler l'oiseau libéré, mais en vain, car il ne reparut plus. A la vérité, cette sorte de distraction est parfois accordée par dispense aux moines plus jeunes; de la sorte «en jouant avec les oiseaux du ciel» (*Baruch*, 3, 17) aux heures et moments convenables, sans toutefois négliger le service de l'Eglise, ils sont protégés du flot des tentations diverses risquant de les submerger.

Sur ce saint homme, alors qu'il vivait au monastère on racontait encore ceci que j'ai entendu de la bouche de moines, témoins oculaires. Au repas il était assis à la table des novices et fréquemment des moineaux qui s'approchaient en volant venaient prendre de ses mains des miettes de pain. Comme le maître des novices l'en avait doucement repris, Hugues adressa ces vers aux moineaux qui venaient à lui comme d'habitude: «Moineau, va-t-en, et ne t'étonne pas d'être obligé de partir.// L'âge et l'ordre te soumettent à moi et non pas moi à toi». Ainsi donc, fait digne d'éloges, Hugues préféra rester caché sous l'habit monastique et vivre sous la règle plutôt que de se parer des ornements de l'épiscopat.

Lors de sa mort très sainte, une telle douceur fut produite par la présence de multitudes d'anges que tous les témoins furent remplis d'une grâce singulière. Que les fidèles apprennent donc à révérer leurs chefs et à ne jamais imprudemment s'installer dans leur chaire de fonction car plus le degré est élevé, plus la chute est lourde.

Cette dernière phrase n'a aucun rapport, on le voit, avec la belle histoire du doyen Hugues, mais elle annonce d'une certaine manière l'extraordinaire morceau qui lui fait suite.

27. *Message diabolique à de mauvais évêques. (I, 20, 8)*

Je vais raconter maintenant un miracle solennel bien propre à inspirer la terreur des mauvais prélats. Un clerc devait prêcher

dans un synode d'évêques et il se demandait avec angoisse quel sujet il pourrait utilement traiter devant tant de prélats. Comme le terme approchait et qu'il était prosterné en prière, le diable vint à lui et lui dit: «Pourquoi est-tu angoissé à la pensée de prêcher à ces clercs? Tu leur diras ceci et rien d'autre: «Les princes des ténèbres infernales saluent les princes de l'Eglise. Tous, nous vous rendons de joyeuses actions de grâces parce que, en même temps que vous, les fidèles qui vous sont soumis tombent entre nos mains et de même le monde presque tout entier roule jusqu'à nous. C'est à regret que je te parle ainsi, mais j'y suis contraint par l'ordre du Tout Puissant». Le clerc répondit: «Ils ne me croiront pas, si je leur rapporte ces paroles». Alors le diable, touchant sa machoire, lui dit: «Voici un signe: ta figure sera noire d'une façon insolite. Ne la touche pas avant d'avoir prêché; cela ne te servirait de rien. Après le sermon, tu enlèveras cette noirceur avec de l'eau bénite». Le clerc s'avança donc pour prêcher dans le synode, tous admirant le signe qu'il portait au visage. Il récita seulement ce qui lui avait été ordonné, provoquant une grande horreur dans tous les cœurs. C'est à Paris, en 1248, que ce message fut solennellement publié au clergé et au peuple.

CHAPITRE XXI

Au monastère, comme dans la ruche, se répondent d'une part la bonté et la sollicitude du chef et d'autre part l'obéissance sans réserve des sujets, ce qui normalement doit assurer une paix profonde. Malgré ces beaux principes, développés par Thomas à l'aide d'abondantes citations de Sénèque, les seuls exemples concrets qu'il nous donne concernent une fois encore des assassinats monastiques: sortes d'enseignements a contrario du genre de celui donné par les hilotes à Sparte, dont Plutarque raconte qu'on les obligeait à s'enivrer pour dégoûter les jeunes spartiates de l'ivresse!

28. *Discordes et crimes dans le lieu saint. (I, 21, 4)*

A Pavie, noble cité de Lombardie, au monastère de Saint-Pierre-Hors les murs, surnommé «Au ciel d'or», là où repose le corps du glorieux saint Augustin, ainsi que celui de Boèce, philosophe célèbre et martyr chrétien, les moines, au temps du pape Innocent III, tuèrent très cruellement leur abbé. Ils furent à juste titre expulsés de cette maison et des chanoines réguliers

y furent installés à leur place. Sur les confins de la Germanie, dans la cité de Toul, un évêque adonné à la luxure et aux rapines, fut privé de son épiscopat et chassé. A sa place, un homme noble et pieux fut élu et consacré pour gouverner l'évêché d'une manière digne de Dieu. Mais il fut méchamment arrêté et assassiné par son prédécesseur déposé. Arrêté pour cette raison par le propre frère de la victime, il fut puni de mort selon la loi du talion.

CHAPITRE XXII

Les subordonnés doivent obéissance à leurs chefs: nous l'avons déjà vu à la fois pour les abeilles et les religieux. Thomas de Cantimpré revient sur ce point à propos du châtiment qui frappa un refus de prêcher la croisade des Albigeois: une attitude bien intéressante qui soulève des interrogations.

29. *Vingt-cinq ans de maladie pour un prédicateur qui se dérobe. (I, 22, 2)*

Rappelons brièvement quelle punition frappa en notre temps une désobéissance imprudente. Le vénérable Foulques, né à Gand, était chanoine de Lille. Il fut sollicité, comme il nous l'a dit lui-même, par maître Jacques de Vitry, légat et prédicateur de la croisade des Albigeois: il désirait avoir son aide dans cette campagne de prédication en Flandre; mais il refusa. Le légat insista par l'intermédiaire d'amis communs pour avoir l'aide de Foulques dans une affaire d'Eglise, si nécessaire et si religieuse; mais ce dernier refusa une deuxième et une troisième fois, affirmant qu'il ne le ferait jamais. Alors maître Jacques, sûr qu'il aurait davantage peur d'un ordre strict, lui dit: «Voilà que je vous ordonne, par l'autorité dont je suis revêtu, au nom de Jésus-Christ et pour la rémission de tous vos péchés, de prendre sur vous cette charge». Foulques répéta encore: «Je ne la prendrai jamais et je vous demande de ne plus me fatiguer à ce sujet». Alors maître Jacques, ému jusqu'au fond du cœur et presque jusqu'aux larmes lui dit: «Je pourrais en vertu de l'autorité qui m'a été confiée vous excommunier et vous priver de tout bénéfice pour cette désobéissance obstinée; je ne veux pourtant pas le faire, pour ne pas sembler porter une si grande offense à un si grand homme. Je demande donc à Dieu qui connaît tous les cœurs de vous rendre inapte non seulement à ce ministère que

vous méprisez, mais à toute forme d'action». Chose admirable, à peine ces paroles prononcées, une fièvre quarte avec flux de ventre s'empara de lui et le tourmenta sans remède pendant vingt-cinq ans jusqu'à la fin de sa vie. Et écoute bien, lecteur, l'admirable jugement de Dieu à propos de ce Foulques. C'était un homme d'une telle qualité que le Seigneur Jésus-Christ lui apparut visiblement avant sa mort, comme venant d'être attaché à la croix, et lui prédit qu'il mourrait bientôt avant la fin du mois d'août: nous tenons tout cela du frère Gilles de l'ordre des prêcheurs de Gand. Et pourtant le Seigneur ne consentit en aucune manière à l'épargner durant cette vie et à suspendre ce long châtiment de sa désobéissance. Qu'en sera-t-il pour nous, pauvres malheureux, qui avons été si souvent désobéissants à l'égard de nos parents, de nos prélats et surtout de Dieu, notre père commun, qui nous a créés et nourris, s'il n'a pas épargné un homme si parfait pour un seul acte de désobéissance?

CHAPITRE XXIII

L'utilité de la prière est une donnée fondamentale de la vie spirituelle. C'est pourquoi les prélats doivent être soutenus par les prières de leurs sujets tout comme le «roi» des abeilles est enveloppé par le manteau de l'essaim au moment de sa sortie. Voici un exemple à l'appui de cette thèse.

30. *De l'utilité des prières d'une recluse. (I, 23, 2)*

Quelle grande efficacité possèdent auprès de Dieu les prières des fidèles et surtout de ceux qui sont dans l'état de perfection, je vais le montrer par un évident miracle, en accord avec l'apôtre saint Jacques qui dit: «La prière ardente du juste possède une grande puissance». J'ai connu en Brabant une femme d'une vie très sainte dont je vais décrire rapidement la vie, pour rendre plus acceptable ce qui va suivre. Elle vivait en recluse dans une cabane de pierre; elle portait sur la peau un corselet en mailles de fer et au dessus de celui-ci un cilice en poils piquants, afin d'être plus vivement tourmentée par le moyen de ce corselet de mailles. Elle couchait sur des pierres dures et pointues et gardait les pieds nus, même aux temps peu indiqués; elle mangeait seulement trois fois la semaine et encore seulement du pain mêlé par moitié, en mesure et en poids, avec des cendres et pilé dans la lessive. Cette femme offrait chaque jour au Seigneur tous

ceux qui s'étaient recommandés à elle dans ses prières pour obtenir la protection divine contre toute adversité. Et écoute ce miracle digne de la plus grande admiration, qu'elle m'a révélé elle-même: au moment où elle se souvenait dans ses prières de chacun d'eux, elle sentait en elle comme une perte de force ou de grâce, comme si elle éprouvait une blessure physique dans quelque élément ou quelque membre de son corps. C'est ainsi que j'ai appris avec des preuves indiscutables que bien des gens ont été libérés par ses prières de longues tentations, épreuves ou adversité.

31. *La pieuse enfance de cette recluse et l'histoire de son psautier. (1, 23, 3)*

Sur cette recluse tout le monde racontait un miracle indubitable. Elle était la fille d'un homme très pauvre et, avant d'avoir sept ans, elle fut entraînée intérieurement par une telle ferveur spirituelle qu'elle supplia son père en pleurant pour qu'il lui achète un psautier. Et le père de répondre: «Avec quoi, ma fille, pourrai-je acheter un psautier, alors que je peux à peine gagner ton pain quotidien?» Aussitôt l'enfant se tourna vers la mère du Christ pour lui demander en suppliant: «O sainte Marie, mère du Christ, donne-moi ce psautier que mon père ne peut pas me donner et je serai pour toujours ta servante». Elle persévéra dans cette prière toute simple pendant une année et alors la bienheureuse Vierge Marie lui apparut en songe; elle tenait en mains, à ce qu'il lui sembla, deux psautiers et elle lui dit: «Reçois maintenant; ma fille, celui des deux que tu choisiras». Immédiatement, avec des transports de joie, elle en choisit un mais la Vierge disparut et la fillette, sortie de son rêve, ne trouva rien dans ses mains, et se plaignant amèrement d'avoir été trompée par la mère du Christ, elle commença à verser des larmes abondantes. A cette nouvelle, le père se moqua de sa fille et, pour la consoler, il lui dit: «Va seulement les dimanches et jours de fête trouver la maîtresse qui apprend le psautier aux filles des riches. Commence ainsi à apprendre à lire et ensuite peut-être la bienheureuse Marie te donnera-t-elle un psautier?» O merveille! Dès que la fillette eut accepté le conseil avec simplicité et se fût rendue auprès de la maîtresse qui enseignait les filles des riches, elle examina le psautier et le lut aussitôt. C'est ainsi que la bienheureuse Marie accomplit de façon plus mira-

culeuse la promesse qu'elle avait daigné faire. Dès que les honorables et riches matrones de la paroisse virent la chose, elles achetèrent un psautier pour la fillette et ensuite, la voyant vive et pieuse dans le service du Christ, elles lui allouèrent comme réclusoir une cellule près de l'église.

CHAPITRE XXIV

Le thème de ce chapitre 24 est identique à peu de chose près au précédent. Le «roi des abeilles» et le prélat ecclésiastique doivent être soutenus par les plus forts de leurs sujets. De là deux histoires en sens contraire, mais de moralité identique.

32. *Une supérieure paralysée et des religieuses dévouées; lutte de générosité. (I, 24, 2)*

Dans la province de Souabe vivait récemment — comme nous l'avons appris des frères eux-mêmes — une prieure de l'ordre des prêcheurs, qui, tout en assurant un saint et parfait gouvernement de sa communauté, gisait au lit épuisée et paralysée de tous ses membres. La prieure fit venir secrètement le prieur de Zurich de l'ordre des prêcheurs, qui était le supérieur des sœurs, et lui demanda avec larmes à être relevée de sa charge, d'autant plus qu'elle avait déjà depuis longtemps demandé cette faveur alors qu'elle était en meilleure santé, et que maintenant elle était tellement paralysée qu'elle ne pouvait mouvoir aucun membre sauf la langue. Le prieur ému par les larmes et l'invalidité de la suppliante voulut effectivement la relever de sa charge, mais alors toute la communauté prosternée à ses pieds lui demanda avec d'abondantes larmes de n'en rien faire, en promettant d'obéir à la prieure aussi longtemps qu'elle pourrait élever la voix pour formuler les ordres et les exhortations de règle. Le prieur, tout à fait consolé et édifié par ce spectacle et par les paroles des sœurs décida de leur laisser leur prieure malgré son invalidité. Quatre sœurs lui sont donc attribuées pour la nourrir, pour l'arranger, pour la retourner dans son lit, pour la porter à la communauté au moment du chapitre. Elle y entend les aveux de faute et les corrige, elle exhorte chacune des religieuses à vivre selon l'ordre, elle ordonne les affaires du monastère: bref, aucune déficience ne peut lui être attribuée en ce qui concerne les soins spirituels ou même corporels.

Peu de temps pourtant après avoir été laissée en place par le prieur, malgré ses incapacités, elle fut prise de compassion devant les peines des sœurs qui la traitaient si humainement et un jour où la communauté prenait son repas au réfectoire, elle se fit porter à l'église devant l'autel. Après le départ des sœurs, elle leva la tête vers le Corps du Christ contenu dans le ciboire *(pyxide)* elle dit avec larmes: «Il est temps, Seigneur, de me libérer de cette charge de la prélature, ainsi que de mon corps. Mais parce qu'il te plaît de me laisser gémir et souffrir sous la charge malgré mon état, je te demande, en faisant appel à ta miséricorde et ta bonté, d'épargner les peines de mes sœurs et de rendre mon corps à la santé, ou bien alors qu'il te plaise de me libérer tout à fait». Chose admirable, ces paroles une fois prononcées, la femme sauta sur ses pieds et alla au devant de la communauté des sœurs qui revenaient du réfectoire en chantant le psaume *Miserere mei, Deus;* les sœurs stupéfaites voulurent s'enfuir, mais elle s'exclama: «Je suis votre prieure, ne vous enfuyez pas!». C'est pourquoi bientôt les sœurs par une action de grâces d'un nouveau type, entonèrent au lieu du psaume *Miserere* l'hymne *Te Deum laudamus* et s'avancèrent jusqu'à l'église en chantant.

33. *Histoire d'un crime: rôle pervers d'un serviteur. (I, 24, 4)*

Il y avait en Flandre, comme me l'a raconté un prêtre de ce pays, deux hommes riches farouchement ennemis qui cherchaient chacun une occasion pour capturer ou tuer l'autre. Il y avait aussi un grand vaurien, qui avait été le serviteur de l'un avant d'être maintenant serviteur de l'autre. Il alla donc trouver son ancien maître pour se plaindre de son maître actuel et il déclara qu'il lui serait très facile de le livrer entre ses mains. L'ancien maître, tout joyeux, convint d'une somme d'argent à verser et la lui promit. Ensuite, à la première occasion, le serviteur livra son maître entre les mains de son ennemi. Après ce meurtre, le traître vint trouver les amis de la partie adverse et, en renouvelant sa ruse, offrit de leur livrer le meurtrier. Il pensait que cette première trahison était restée cachée à tous, excepté à ceux avec qui le pacte avait été conclu. Mais il n'en était pas ainsi. Il fut arrêté par ceux à qui il voulait livrer le meurtrier; il fut présenté au juge et finit par la mort honteuse de la pendaison. Mais peu après, son crime fut souligné par une cir-

constance plus honteuse encore. Grâce aux prières de ses amis, permission avait été donnée de le dépendre du gibet et de le mettre en terre. Sans retard, le jours suivant — car il avait été enterré de nuit – sous les yeux de nombreux témoins, des chiens inconnus l'en tirèrent et le déchirèrent misérablement entre eux membre à membre.

CHAPITRE XXV

Nous voici arrivés au terme de l'existence du «roi des abeilles» et du prélat ecclésiastique. Dans la ruche la mort du roi risque d'entraîner la destruction même de toute la colonie, prête à se laisser mourir de faim. Les abeilles spirituelles doivent montrer un amour égal à l'égard de leur chef et, pour commencer, à l'égard de leur chef suprême, le Christ; d'où ces histoires de mort d'amour ou de blessures d'amour chez des fidèles particulièrement fervents.

34. *Une mort de compassion sur le lieu de la Passion. (I, 25, 5)*

Rapportons ici comme exemple sur ce sujet un fait que nous avons appris de témoins dignes de foi. Vers l'année de l'Incarnation du Sauveur 1216, un homme fidèle et bon de la ville de Dinant passa la mer, arriva en Terre Sainte et y visita avec grande dévotion tous les lieux où des indices faisaient croire que le Seigneur avait posé les pieds. Lorsqu'il arriva au Calvaire, où on lui dit que notre Rédempteur avait enduré les angoisses de la mort et le supplice de la croix, il poussa en gémissant de profonds soupirs et dit avec de grands cris et avec larmes (Heb. 5, 7): Que te rendrai-je, ô Seigneur très bon, que te rendrai-je à toi, ô Christ, pour toutes les choses que tu m'as accordées d'un manière admirable, en m'aimant le premier? J'ai vu d'abord les lieux où tu es né, où tu as vécu parmi les hommes, où tu as prêché la doctrine évangélique, où tu as donné par tes miracles des indices de ta divinité. Tous ces souvenirs, je les ai embrassés d'un cœur sincère par amour et par respect pour toi; mais ce lieu de ta Passion et de ta mort, je ne peux pas le voir en gardant mon calme, ce lieu où tu as voulu être crucifié par des clous, être percé par la lance et livrer ta vie pour notre salut. Dès que ce saint homme eut achevé sa prière, en poussant des cris, les veines vitales de son cœur se rompirent et il rendit son âme.

35. *De la croix tracée sur la poitrine à la croix miraculeuse sur le sternum. Comment Thomas a voulu observer lui-même le fait. (I, 25, 6)*

J'ai vu de mes propres yeux une chose bien admirable et dévote à propos du frère Volvandus, prieur de l'ordre des prêcheurs à Strasbourg, ville de Teutonie. Celui-ci, comme des frères me l'ont répété dans leurs dépositions, avait l'habitude de tracer presque constamment avec son pouce le signe de croix sur sa poitrine, que ce soit en marchant, ou en étant debout ou en étant assis. Or il arriva qu'en se rendant à Mayence il fut pris par la maladie et, le mal s'aggravant, il mourut dans une remarquable gaîté spirituelle. On l'enterra chez les frères mineurs, car les frères prêcheurs n'avaient pas encore de résidence dans cette ville. A cette nouvelle, les frères prêcheurs de Strasbourg envoyèrent deux frères à Mayence pour récupérer le corps de leur défunt prieur, mais en vain, car les frères mineurs refusèrent de rendre le corps inhumé. Quelques années plus tard, les frères mineurs s'étant transportés en un autre lieu, les frères prêcheurs envoyèrent à nouveau deux frères pour réclamer le corps du susdit prieur. Ils obtinrent sans opposition les ossements et revinrent heureusement avec eux à Strasbourg. Que dire de plus? Les frères après avoir lavé très soigneusement ces ossements découvrirent que l'os de la poitrine, auquel adhèrent les côtes supérieures, était marqué de la croix très puissante, comme s'il s'agissait du bouclier intérieur du cœur. Cette croix (pour laquelle je me suis imposé un voyage de quarante mille et que j'ai vue avec joie de mes yeux), cette croix donc était placée au milieu de l'os; elle était formée d'une substance osseuse, qui la faisait ressortir en épaisseur de manière très apparente; les trois bras supérieurs de la croix étaient d'égale longueur et le bras inférieur plus allongé, comme il convient. Les extrêmités des trois bras supérieurs étaient recourbés à l'instar des volutes de la fleur de lys, tandis que le bras inférieur était taillé en pointe comme devant être fixé dans un socle. Que faut-il donc voir dans le signe de cette croix physiquement présente sur l'os de la poitrine, si ce n'est les marques de la Passion et de la mort du Christ d'abord possédées dans l'esprit? Et que faut-il voir dans les feuilles de lys recourbées aux extrêmités de la croix, si ce n'est le signe de la chasteté très pure, signe qu'il portait fixé tout au fond de sa chair, à l'égal de la mémoire de la mort du Christ?

36. *Une vierge stigmatisée en Brabant. (I, 25, 7)*

J'ai connu dans un endroit écarté du Brabant une vierge qui avait réputation de sainteté. A son sujet il fut établi de manière manifeste, grâce au témoignage véridique de frères de l'ordre des prêcheurs, que par la méditation assidue de la Passion et des blessures du Christ une plaie immense apparut dans son côté pendant plusieurs années et que de cette plaie du sang s'écoulait presque continuellement en grande quantité. Un peu de ce sang demeura conservé comme preuve d'un si grand miracle; nous l'avons mis à part dans un vase de verre et malgré le temps il n'avait changé ni de couleur, ni d'odeur.

LIVRE II

L'auteur explique dans une courte préface placée en tête de ce livre que le monde des abeilles est divisé en trois ordres: les mères émérites, les jeunes abeilles et les bourdons, trois ordres placés sous l'autorité du «roi» de la ruche. Symboliquement il faut entendre par là les officiers du monastère, les religieux de chœur et les convers, tous soumis au seul «prélat». Comme nous l'avons fait en tête du livre premier, nous donnons ici à titre d'exemple la traduction complète de ce chapitre premier.

En voici brièvement l'argument. A l'image des «mères émérites», les officiers monastiques doivent unir l'amour d'une mère et la supériorité du mérite, attestée par l'âge et la vertu. En fait cependant les 22 *exempla* de ce chapitre (qui contient 24 paragraphes) n'insistent nullement sur l'exercice de l'autorité. C'est seulement dans tois cas (§° 2, 18, 21) que les héros de ces petites histoires sont présentés comme des personnages constitués en dignité; mais toujours l'auteur insiste sur leurs vertus, leurs qualités de prédicateurs et de convertisseurs, leurs miracles parfois naïfs (il y a une longue série de miracles attribués au dominicain Jean de Vicence) et surtout leur mort édifiante. Comme on le voit, le rapport est assez ténu avec le thème annoncé, à savoir l'exercice de l'autorité. Il s'agit en fait de saints religieux, dont la vie et les vertus sont bien replacés dans le temps et le lieu par les détails des miracles. En revanche, le lien est plus solide avec la belle conclusion, essentiellement spirituelle, qui termine le chapitre.

CHAPITRE PREMIER

Thème général: La première classe parmi les abeilles est celle des mères émérites; elles occupent une place supérieure à toutes les autres. Elles dirigent tous les services et les travaux.

37. *De la première classe d'hommes vivant au monastère, à savoir les officiers. (II, 1, 1)*

Cette première classe d'abeilles symbolise les officiers des monastères ainsi que les vieillards et cela précisément par cette dénomination de «mères émérites». Dans le mot «mères» s'affirme l'amour qui chez les prieurs et sous-prieurs chargés d'un

office produit d'autant plus de fruit qu'il est davantage fondé sur la charité à l'égard des inférieurs. Découvre donc chez Paul non seulement l'amour d'un père, mais même celui d'une mère qui a toujours quelques chose de plus tendre. Il dit en effet (Gal. 4, 19). «Mes petits enfants, que j'enfante à nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous». C'est une véritable mère, celui, à qui le saint père Augustin prescrit dans sa règle «qu'il soutienne les malades, qu'il console les craintifs, qu'il soit patient à l'égard de tous». Vraiment sainte est l'âme du prélat qui avec une bonté compatissante se penche sur l'âme de chacun de ses sujets. C'est l'image que donne clairement Paul lorsqu'il dit (II Cor., 11, 29): «Qui est faible que je ne sois faible, qui vient à tomber qu'un feu ne me dévore?». Nous parlons de vieillards émérites, c'est-à-dire l'emportant sur le mérite des autres, car ils sont supérieurs aux autres par le respect dû à leur autorité. Le prophète parle à leur sujet de peuple grave (Ps. 34, 18) parce que dans leur maturité Dieu se trouve célébré singulièrement ainsi que la règle de toute vie religieuse. Ils sont encore symbolisés par les vingt-quatre vieillards — quels qu'ils soient — qu'on voit dans l'Apocalypse (Apoc., 4 et 5): ils ont en mains les cithares de la joie spirituelle, ils adorent celui qui siège sur le trône en répandant les coupes des pieuses oraisons et offrent devant l'Agneau les couronnes de leurs mérites. Ils reconnaissent pleinement qu'ils ne possèdent rien en dehors de ce qu'ils ont reçu par un don du Verbe incarné, selon sa miséricorde et non selon leurs mérites.

38. *Otton, l'excellent prieur de Saint-Mathias près de Trèves. (II, 1, 2)*

J'ai rencontré un homme saint et bon qui peut très justement être compté au nombre des émérites, un titre qu'on a pu lui attribuer toute sa vie. Il y eut donc au monastère Saint-Mathias près de Trèves un moine du nom d'Otton qui pendant plus de quarante ans s'acquitta de la charge de prieur du couvent. Toujours le premier à toutes les heures, le premier levé pour les matines de nuit, il ne se servait jamais des appuis de son siège: jamais il ne s'assit ou ne fut au lit malade, mais toujours droit et debout, il recherchait le ciel dans son esprit, dans ses membres et dans son regard: une bonne preuve en était fournie par la poussière entassée sur son siège. Rapide dans ses rares conversations, assidu à l'étude il passait le reste de son temps

dans la prière et la méditation. Pour que ses frères ne manquassent point du nécessaire, il prenait un soin admirable de la communauté et par ce moyen il les poussait de manière plus assurée à l'observance régulière. A l'égard des adolescents il déployait le zèle le plus ardent pour les former aux bonnes moeurs et écarter des séductions de la chair ceux qui avaient la charge des autres. Pendant six jours, jusqu'à la veille même de sa mort, il accompagna secrètement sa communauté, malgré une forte fièvre, et fut alors transporté à l'infirmerie. Dès que je l'appris je vins avec un physicien visiter le malade. Le physicien le vit; il considéra ce vieillard épuisé et anéanti par un excès de faiblesse et d'austérité, et il ordonna aussitôt de tuer un poulet pour lui, bien qu'on fût le mercredi saint. Aussitôt le prieur refusa en détournant la tête et le physicien lui dit: «Il ne t'appartient pas de mettre ton âme en péril de péché mortel en t'opposant à un physicien, lorsque ses ordres peuvent être licitement exécutés en accord avec le droit écrit.» Alors le prieur gardant un visage paisible déclara: «Que la volonté du Seigneur s'accomplisse en moi!» Sur ces paroles, sans délai, il étendit dans son lit les pieds et les mains et, les yeux levés au ciel, il expira.

39. *Du frère Jean, célèbre prédicateur de Bologne, qui ressuscita sept morts. (II, 1, 3)*

Que dirai-je de ce saint homme, le frère Jean, de l'ordre des prêcheurs, à Bologne? Il posséda à un tel degré la gloire des miracles qu'aucun des saints des temps anciens ne peut en ce domaine lui être donné comme supérieur. Parmi ces innombrables miracles, il est attesté de manière très certaine qu'il ressuscita sept morts. Je pense (sous réserve d'un meilleur jugement) que le Tout Puissant lui assura par ce moyen une telle gloire pour confondre la dépravation hérétique qui prospérait mirérablement en ces régions. En outre — c'est ma conviction profonde — il voulait que l'ordre des prêcheurs qui venait d'y apparaître comme une clarté à l'horizon puisse briller plus pleinement dans le monde entier. Voilà pourquoi à propos de ce saint homme, j'ai voulu raconter quelques uns de ses miracles, pris parmi les plus ordinaires. Ils sont d'ailleurs bien établis et répandus dans toute la Lombardie grâce aux témoignages les plus véridiques.

40. *Comment il a dompté un cheval capricieux. (I, 1, 4)*

Ainsi donc la gloire des miracles et l'opinion commune du public avait porté aux nues le vénérable frère Jean et un peuple innombrable suivait chaque jour sa prédication. Il ne pouvait plus marcher à pied, car chacun cherchait à le toucher ou à lui arracher un morceau de son vêtement comme gage de bénédiction. Un jour donc, où il avait prêché face à une multitude énorme et où il se trouvait dans l'incapacité de se retirer à pied, il demanda à un prévôt du voisinage de lui faire parvenir un cheval pour se rendre ailleurs. Le prévôt lui répondit que le seul cheval à sa disposition n'acceptait d'être monté que par son maître ou bien par celui qui d'ancienneté s'occupait de lui. Au reçu de cette nouvelle apportée par un messager, le saint frère répond au prévôt de lui faire parvenir ce cheval, quel que soit son caractère difficile. Le prévôt avec bienveillance lui fait parvenir le cheval, plus cruel que n'importe quelle bête féroce. Sans attendre, dès que le saint homme vit l'animal frémissant de colère, il lui traça sur le front le signe de la croix en disant: «Que le Christ, prince de la paix, t'apporte la douceur!» Chose admirable! Miracle stupéfiant! Aussitôt devant la foule qui regardait, le cheval devenu un modèle fléchit les genoux et présente son dos au cavalier. Devant la foule admirative, le frère monte à cheval, prend congé de tous, arrive à destination et alors rend au prévôt son cheval, mais maintenant doux comme un agneau. Le prévôt de son côté avait appris le fait par la renommée; à son tour il rendit donc le cheval au frère avec ce message «Loin de moi, indigne comme je suis, l'idée de monter désormais ce cheval par lequel Dieu a manifesté un si grand miracle; vous au contraire, servez-vous en comme il vous plaira». A partir de ce jour et tout au long de nombreuses années, le saint frère se servit de ce cheval et jamais il ne le monta sans que celui-ci ne fléchit les genoux devant le cavalier se mettant en selle.

41. *De l'honneur que les Bolonais lui rendirent et la dénonciation calomnieuse qui en fut faite. (II, 1, 5)*

En un certain temps le susdit frère avait fait un séjour dans la région de Bologne, éclairant villes et cités de sa prédication et de ses miracles. Dès que la cité de Bologne apprit son approche, une multitude innombrable de nobles et de magnats, de citoyens

et de gens de la plèbe allèrent au devant de lui. Cherchant à lui rendre une haute forme d'honneur, ils portaient au dessus du saint homme avec de grand cris de louange et de joie un drap de soie tendu sur quatre lances. Il n'était pas possible de s'opposer au fait accompli, ni même de l'empêcher de se produire, car habituellement en de telles circonstances la multitude amassée manque de raison. A cette vue le diable, pris de jalousie, inspire à un certain criminel de rapporter immédiatement ces choses au pape Grégoire. Il ajoutait que le frère Jean se conduisait comme le pontife apostolique en s'avançant sur un cheval blanc et en faisant porter au dessus de lui un drap de soie. Le pape bientôt, accordant foi à ces paroles plus vite qu'il ne convenait, demande aux cardinaux et aux prélats séjournant alors dans le voisinage de se réunir à la curie. En leur présence le pontife apostolique rapporte ce qu'il a entendu et s'efforce de promulguer une sentence d'excommunication contre le frère Jean. Parmi les présents se trouvait le saint évêque de Modène qui en présence de tous déclara au seigneur pape: «Il ne convient pas, Père saint, de se hâter de condamner un tel homme, sans avoir au préable soigneusement examiné et vérifié tout ce qui est rapporté». Le pape lui répondit: «Pour moi, tout ce qui a été dit est suffisamment attesté et en aucune manière je ne retarderai la sentence qui doit être portée». Voyant cela, le susdit évêque de Modène demande publiquement que soit apporté le livre des Evangiles; posant alors trois doigts sur le texte il déclara: «Je jure par ces paroles saintes que j'ai vu de mes propres yeux le frère Jean dont il est question monter au chœur pour prêcher au peuple et à ce moment un ange du Seigneur descendre du ciel et fixer une croix d'or sur le front du prédicateur. J'ajoute que je n'aurais révélé cette vision à personne si cette circonstance ne s'était présentée m'obligeant à épargner la honte au seigneur pape ainsi qu'à la curie romaine et d'autre part à disculper l'innocence d'un saint homme». A ces mots le pape fondit en larmes, se laissa apaiser et par ses messagers envoyés à Bologne donna son approbation à ce qui lui avait été rapporté si faussement.

42. *Comment un tonneau qui avait perdu son vin le recouvra entièrement. (II, 1, 6)*

Voici ce que j'ai entendu raconter par le vénérable Réginald, ancien abbé de Blois. Le susdit frère Jean était entré dans une

ville, entouré d'une multitude infinie de gens qui venaient à sa rencontre ou qui le suivaient. Durant sa traversée, une femme le vit depuis le cellier où elle se trouvait en train de tirer du vin d'un tonneau. Sans songer qu'elle gardait en main le robinet, elle courut sur la place et regarda avidement le saint homme pendant tout le temps de son passage. Quand elle ramena son regard sur elle-même, elle découvrit le robinet qu'elle tenait dans sa main; elle courut donc jusqu'au tonneau et vit tout le vin répandu à travers le cellier. Consternée au delà de ce qu'on peut imaginer, car elle redoutait vivement un mari très cruel, elle courut jusqu'au serviteur de Dieu, saisit ses pieds et avec un grand cri et force larmes elle raconte le malheur survenu et le grand péril qui la menaçait en raison de la cruauté de son mari. Alors le frère plein de compassion pour la femme lui donna sa bénédiction et lui ordonna de retourner en faisant pleine confiance au Seigneur. Admire, ô Lecteur, ce qui s'est passé. La femme revient au cellier, trouve le tonneau absolument plein, tandis que le sol du cellier était sec, sans qu'une goutte de vin l'ait humecté. Le susdit abbé qui m'a informé à ce sujet a vu comme preuve du miracle le tonneau en question suspendu à la façade de l'église.

43. *De l'aigle qui le suivait dans tous ses déplacements. (II, 1, 7)*

C'est encore cet abbé vénérable qui m'a rapporté un autre miracle dont il fut le témoin. Un paysan qui labourait son champ vit au loin sur une hauteur un aigle qui se reposait. Il lui dit: «Attends, ô aigle, atttends, je t'en adjure par le frère Jean, afin que je te prenne et que je te présente au saint homme, après avoir abandonné mon araire». Sans retard le paysan abandonna son araire, saisit l'aigle qui l'attendait et présenta au saint homma cet oiseau devenu d'une extrême douceur. Le vénérable abbé mentionné plus haut a vu cet aigle qui suivait Jean partout où il allait, en volant derrière lui de ville en ville. Partout où le frère établi sur un lieu élevé prêchait à la foule assemblée, l'aigle près de lui prenait possession du lieu. Le sermon achevé, la bénédiction donnée au peuple, l'aigle s'envolait de façon admirable et battait l'air de ses mouvements répétés, comme si de cette façon il bénissait le Créateur.

44. *Comment il excommunia les couronnes de roses dont les gens se couronnaient. (II, 1, 8)*

Un frère de l'ordre des prêcheurs, de la province de Dacie, nommé Nicolas, m'a rapporté ce qui suit. Il en avait été le témoin alors qu'il était lui-même encore dans le siècle en qualité d'étudiant en droit (*auditor legum*) à Bologne. Le frère Jean prêchait à la foule de la cité assemblée autour de lui. Il constata avec tristesse que presque tous les gens assis autour de lui étaient couronnés de roses. A la fin du sermon, il déclara: «Honte aux membres du peuple fidèle couronnés de roses ou de fleurs et disciples du Christ couronné d'épines». Et il ajouta: «J'excommunie les couronnes de roses, non pas les hommes, mais ces couronnes dont ils se servent pour pécher». On cessa donc, du plus grand au plus petit, de porter des couronnes, personne n'osant transgresser les ordres du saint. Mais après quelques jours, voici qu'on célébrait des noces dans la ville et que s'y trouvait un jeune enfant portant une couronne de roses, à la vérité seulement à la main. A cette vue, un adolescent superbe et soigné de sa personne arracha la couronne des mains de l'enfant et se la posa fièrement sur la tête. Sans retard, une flamme dévorante attaqua la couronne et avant que l'adolescent pût le déposer, il eut tous les cheveux brûlés sur sa tête. Le peuple fut donc plongé dans la stupeur; il apprit à redouter les paroles du saint et pour toutes les actions de celui-ci, il bénit sans réserve le Seigneur.

45. *Transfert miraculeux du frère Jean au cours de l'élévation du corps de saint Dominique. II, 1, 9*

J'ai encore appris d'un frère de l'ordre des prêcheurs que le susdit frère Jean assista avec beaucoup d'autres frères à l'élévation du corps de Dominique à Bologne. Un évêque, cardinal, se trouvait du côté de la tête dans cette élévation du corps saint, tandis que le frère Jean était placé aux pieds. Et subitement se réalisa un admirable et inimaginable renversement et l'on vit le frère à la tête et l'évêque aux pieds. On replaça l'évêque à la tête et le frère aux pieds, mais de nouveau un renversement subit se réalisa, à la stupéfaction générale. Comment ne pas voir dans ce fait l'approbation des mérites du saint homme par le jugement de Dieu, un jugement qui le préféra à un évêque pour occuper la partie la plus digne d'un corps saint?

46. *Comment une pie lui répondit depuis le ventre de celui qui l'avait mangée. (II, 1, 10)*

Son miracle le plus populaire se place dans l'année du Seigneur 1231. Un hôte qui recevait volontiers le saint homme possédait une pie qui avait appris à prononcer des paroles humaines et qui aimait beaucoup le frère. Mais un serviteur présent dans la maison tua secrètement la pie et la mangea tout aussi secrètement. Ainsi donc le saint homme étant entré dans la demeure appela à grands cris la pie: «Où es-tu, mon amie, où est-tu?» Aussitôt depuis le ventre de celui qui l'avait mangée elle répondit: «Je suis là, je suis là». A l'admiration générale, cette parole fut répétée; les gens accoururent et la pie parla plusieurs jours depuis le ventre de celui qui l'avait avalée.

47. *Du frère Pierre, prédicateur en Espagne, grâce à qui un innocent injustement condamné fut libéré et une femme morte ressuscitée. (II, 1, 11)*

Que dirai-je maintenant d'un certain frère Pierre, prédicateur en Espagne, par les mérites de qui une femme morte depuis trois jours fut ressuscitée. Un clerc, receveur des frères, avait une épouse buveuse qui l'importunait souvent. Or il arriva qu'un matin on la trouva morte et on accusa le mari de l'avoir étouffée le soir précédent. Après avoir été arrêté et retenu trois jours en prison, il fut condamné à mort. On fit une fosse dans la terre où on le déposa vivant, en plaçant la femme morte au dessus de lui, selon la coutume du pays. Tous les témoins purent alors entendre le mari s'écrier: «O frère Pierre, tout dernièrement alors qu tu étais présent, tu m'as promis de faire pour moi ce que je te demanderai; viens donc à mon secours en vertu de tes mérites, alors que je suis condamné malgré ma totale innocence. Je suis certain que ton pouvoir est le même, que tu sois présent ou absent». O merveille! La femme morte ouvrit les yeux et s'assit; tous les témoins purent l'entendre déclarer: «A la prière de frère Pierre, je suis revenu à la vie afin de manifester l'innocence de mon mari». A ces mots, l'homme est détaché, il prend sa femme par la main et retourne chez lui. Ce même frère Pierre ressuscita en sa présence trois autres corps en Espagne, sans compter d'autres miracles éclatants qu'on lui attribue en grand nombre.

48. *Autre exemple relatif à Conrad, prêcheur à Louvain. (II, 1, 12)*

J'ai rencontré un autre personnage «émérite», le frère Conrad, prédicateur à Louvain, que l'on glorifiait à cause de sa vie et de son zèle brûlant pour le salut des âmes. Comme j'avais entendu dire qu'il était à la mort, je me rendis près de son lit, où il gisait muet et quasi inconscient. Comme l'heure de son départ approchait, à la surprise générale, il leva les yeux et les mains, il regarda joyeusement le crucifix en disant: «Arrache mon âme de sa prison, pour qu'elle confesse ton nom, ô Seigneur!» Après avoir répété ces mots trois fois, il baissa les yeux et expira.

49. *Le frère Servais, autre prédicateur à Louvain. (II, 1, 13)*

J'ai recontré dans ce même lieu, un autre frère du même ordre, nommé Servais, un ami qui m'était très cher. Sur cet homme très saint et vraiment «émérite», des frères qui avaient vécu avec lui pendant trente cinq ans dans l'ordre des prêcheurs rapportaient, comme une vérité tout à fait attestée, que dans ce long espace de temps et depuis son entrée dans l'ordre il n'avait jamais troublé ni un frère, ni personne, soit par sa faute, soit par une négligence. Son humilité et sa douceur dépassaient tout ce que j'avais pu voir auparavant. Il avait pour ses proches une compassion et une charité d'une intensité admirable. Comme sa faiblesse corporelle faisait voir l'approche de sa sortie de ce monde, il manifestait des yeux et des mains son désir du ciel. Un frère lui ayant demandé si sa conscience était établie dans la paix, il déclara humblement et dévotement: «Une paix assurée et ferme existe entre moi et l'auteur de notre salut, et rien ne pourra plus longtemps me priver de sa contemplation».

50. *Le frère Gilles, prêcheur du couvent de Gand, ancien chanoine de Saint-Omer. (II, 1, 14)*

J'ai connu à Gand un autre membre éminent du même ordre des prêcheurs. Il s'appelait Gilles et avait été chanoine à Saint-Omer en Flandre; puis il quitta le siècle et entra chez les frères prêcheurs. Il s'y adonna tellement aux larmes de dévotion, il brûla tellement de joie spirituelle et de zèle pour le salut des âmes qu'il passait pour un véritable saint et qu'il l'était en vérité, comme sa fin le montra. En effet, comme son frère de sang

était enseveli dans le cloître de ses frères religieux et que la dalle de marbre avait par dessus la tombe une mauvaise position qui devait être corrigée, il déclara: «Laissez, frères, laissez, ce marbre ne restera pas longtemps immobile», annonçant ainsi clairement qu'il faudrait bientôt le déposer sous la même pierre, à côté de son frère, et c'est ce qui arriva. En outre un religieux qui le visita la veille de sa mort me dit lui avoir demandé quelles étaient à ce moment ses dispositions intérieures et le mourant lui avait répondu: «Très cher frère, je me sens bien, tout à fait bien, car à la sortie de ce monde je serai purifié au purgatoire seulement pendant trois jours et aussitôt après je m'envolerai vers la gloire par la miséricorde de Dieu.

51. *Le bienheureux Dodon qui déracina chez les Frisons une coutume détestable. (II, 1, 15)*

J'ai vu un autre religieux du même ordre, un saint homme, très avancé en âge, du nom de Dodon et de nationalité frisonne, qui réussit par sa prédication inlassable à adoucir notablement la férocité de son peuple. Depuis des temps très anciens, les Frisons observaient en effet l'abominable coutume suivante: quand une famille avait perdu un de ses membres assassiné par quelqu'un d'une autre famille, le corps de l'assassiné n'était pas enseveli par les siens, mais il était gardé dans une pièce et il se desséchait dans sa maison jusqu'au moment où la famille lésée tuait plusieurs membres ou tout au moins un membre de la famille adverse pour venger l'assassiné par une mort de remplacement. C'est alors seulement qu'elle enterrait solennellement son mort dans une sépulture normale. Le susdit frère fit abandonner par ce peuple cette coutume cruelle et inouïe et par ses fréquentes exhortations il l'amena à des habitudes plus douces.

52. *Du frère Guillaume de Meliton de l'ordre des mineurs. (II, 1, 16)*

J'ai vu un autre homme d'une sainteté éminente qui appartenait cette fois aux frères mineurs. Il s'appelait frère Guillaume de Meliton, il était maître en théologie à Paris et menait la vie la plus sainte et la plus dévote. Celui-ci après avoir prêché un jour à Paris perdit la parole pendant une heure, puis il la récupéra, prit congé de tous avec le plus grand calme et s'endormit dans la paix.

53. *Le frère prêcheur Odon. (II, 1, 17)*

J'ai encore rencontré un frère prêcheur du nom d'Odon qui était régent en droit. Cet homme saint et bon ne consentait que rarement à manger des aliments provenant de la génération animale, mais il réparait sobrement ses forces à l'aide de légumes ou de pois. De plus à son entrée dans l'ordre il avait eu la révélation du terme de sa vie et il l'annonça à ses frères un jour déterminé avant sa mort.

54. *Le frère mineur Conrad. (II, 1, 18)*

J'ai encore vu le frère mineur Conrad, ministre de Teutonie. Comblé de grâces admirables, il brillait comme un dévot très fervent des saints.

55. *Jean, chanoine régulier de Cantimpré. (II, 1, 19)*

J'ai connu un autre chanoine de vie «émérite» au monastère de Cantimpré pendant les onze jours qui précédèrent sa mort. Il s'appelait Jean, surnommé *Bonus valetus*. C'était un homme savant et bon qui mena la vie la plus innocente depuis ses années d'enfance jusqu'à la fin de son âge. Sur cet homme de bien, ses confrères chanoines rapportaient qu'étant à Paris comme auditeur du saint et grand maître Pierre le Chantre il était ballotté par les doutes et les tentations. A la suite de ses prières suppliantes à ce sujet, il vit très clairement les apôtres Pierre et Paul et leur consolation lui rendit très justement la force de l'espoir dans une vie meilleure. C'est lui qui dans son amour fervent pour la Mère du Christ composa entre autres ces deux vers incomparables: «Salut, ô Mère féconde, qui libéra le monde du malheur// toi, qui abrégeas la malédiction de notre mère Eve»

56. *Le frère prêcheur Salomon. (II, 1, 20)*

J'ai connu encore maître Salomon, prédicateur ordinaire de grand renom, qui était très célèbre dans toute la Teutonie pour sa science et ses miracles. Finalement par amour pour le Christ il abandonna tous ses bénéfices et malgré les fatigues du grand âge il entra à Cologne dans l'ordre des prêcheurs où il se mon-

tra doux et humble comme un enfant et, après quelques années, il entra dans son repos par une fin très sainte.

57. *Le frère Helger, prieur des frères prêcheurs, à Freisach. (II, 1, 21)*

Voici encore un autre personnage, un noble du plus haut rang, du nom de Helger. Il était le fils d'un comte très puissant et il avait dans sa jeunesse abandonné par amour du Christ des domaines, des châteaux et de grandes richesses pour entrer dans l'ordre des frères prêcheurs, chez qui il devint prieur de Freisach. Plus tard, épuisé par les jeûnes et ses travaux sans fin il dut en raison de son excessive faiblesse avoir recours à une monture, mais pourtant il utilisait les services d'un âne. Or un jour, au cours d'un chapitre provincial et en présence des définiteurs et des prieurs il s'apprêtait à s'accuser lui-même, quand il entendit son âne vociférer l'horrible braiement qui lui est habituel et il déclara: «Voyez, frères, mon âne m'accuse de ne pas être digne de la charge de prieur, moi qui suis incapable d'ailler à pied et qui, en violation de la règle, suis transporté sur son dos». Ces paroles portèrent les uns à rire, mais d'autres à pleurer. Pourtant, tout débile qu'il était, il fut contraint de gouverner son couvent jusqu'à sa mort et ensuite il s'illustra par de nombreux et glorieux miracles.

58. *Le frère Conrad qui ressuscita trois morts. (II, 1, 22)*

C'est sous son gouvernement et par conséquent de son temps qu vécut un certain Conrad, frère prêcheur, qui, outre beaucoup de miracles, rendit la vie à trois morts.

59. *D'un moine cistercien qui découvrit un enfant dans la neige. (II, 1, 23)*

Je ne sais plus si j'ai vu moi-même ce moine cistercien dont on racontait le miracle suivant. Le pays de Brabant était entièrement recouvert de neige glacée et ce moine, au cours d'un voyage, traversait seul la campagne par des chemins de traverse, tandis que son serviteur l'avait précédé en ville. Et voici qu'il découvrit un bel enfant d'environ trois ans qui pleurait tout seul assis dans la neige gelée. Pris de compassion, il descendit de cheval, embrassa l'enfant tout en pleurs, et commença à pleurer

avec lui en lui demandant ce qu'il avait. L'enfant se taisant, il repète avec pitié sa question: «Où est ta mère? As-tu perdu ta mère?» A ces interrogations l'enfant pleurant plus fort dit enfin: «Hélas! Hélas! Comment ne pas pleurer, ne pas gémir? Comme tu le vois, je suis sans rien, seul dans le froid et il n'y a personne pour me recueillir, pour me donner un abri». Le moine alors se levant prit l'enfant dans ses bras, l'embrassa en disant: «Ne pleure pas, mon chéri, (*dilectissime*), je vais te porter jusqu'à une maison où tu seras nourri». En disant cela, il voulut monter à cheval avec l'enfant, mais alors celui-ci sautant des bras qui le tenaient disparut subitement, parce que c'était le Christ, le fils de la Vierge. Se prosternant alors à terre, le moine commença à pleurer amèrement et longtemps après il fut trouvé dans cette position par son serviteur qui le mit sur un cheval et le conduisit à l'hôtellerie. Comme le serviteur demandait au moine la cause de ses pleurs, ce dernier pendant toute une nuit ne put que répéter: «Hélas! Enfant si bon et si beau, pourquoi m'as tu abandonné? Pourquoi es-tu parti si vite? Pourquoi t'ai-je perdu?» Ensuite le moine se consola et raconta la chose à quelqu'un qui fit connaître ce miracle et ce forfait à ceux de qui je le tiens. En effet, qui peut entendre sans pleurer cet énorme forfait: le Fils unique de Dieu, engendré de Dieu, Dieu lui-même, quête sur terre un abri, a besoin de nourriture, subit la morsure du froid et, à cause de l'abondance de l'iniquité et d'une charité qui se refroidit dans le grand nombre, il n'y a personne pour lui offrir l'hospitalité de son cœur, pour le réconforter en accomplissant la volonté du Père, pour l'envelopper et le réchauffer dans les plis de la dévotion, pour le couvrir du vêtement de la charité!

60. *De nombreux hommes saints en général. (II, 1, 24)*

J'ai vu beaucoup d'autres hommes, émérites à la fois par leur âge et par leurs vertus. Les uns brûlant d'ardeur spirituelle s'appliquaient au salut du prochain, d'autres qui enduraient avec patience des tribulations s'efforçaient toujours de vaincre le mal par le bien; d'autres encore attendaient dans une crainte sainte et chaste la descente du Seigneur sur eux comme des flots en furie et ils s'abandonnaient à des pleurs incessants; d'autres enfin joyeux dans l'espérance et goûtant d'avance ici bas les douceurs de la patrie céleste saluaient par des cris de joie une

heureuse mort. Considère bien comme une certitude, ô lecteur, qu'aucun d'entre eux ne s'est glorifié de ses propres mérites, mais en toute vérité ils se sont tous glorifiés dans le Seigneur. La joie qu'ils possédaient leur était insufflée beaucoup plus qu'elle n'était une conquête anticipée, et aucun d'eux n'a pris congé de ce monde sans jeter l'horreur chez les démons. Ainsi donc qu'aucun de nos émérites ou de nos responsables importants ne tire orgueil de ses mérites, ni de sa vie. Nous lisons en effet que le diable a tendu des embuches à l'auteur de la vie, alors même qu'il jeûnait pendant quarante jours et quarante nuits et au moment encore où il mourait sur la croix selon les Écritures.

CHAPITRE II

Le chapitre II, très court, annonce comme thème les activités multiples des jeunes abeilles, c'est-à-dire, selon la transposition habituelle, des jeunes religieux. Mais le développement bifurque immédiatement en direction du problème de la prière et de son efficacité dans les affaires militaires. Cela permet à Thomas d'évoquer des événements contemporains et de faire d'intéressantes remarques sur les échecs apparents de la prière et la responsabilité des combattants individuels. Cet enchaînement donne en tout cas un bel exemple de ce désordre ordonné qui caractérise tout le livre.

61. *L'invasion tartare; annonce de son arrêt. (II, 2, 3)*

Au temps où le peuple hongrois ainsi que beaucoup d'autres royaumes avait été cruellement détruit par les Tartares venus d'Orient et que la frontière de la Bohême en Teutonie était attaquée, une personne inquiète pour le salut de la Teutonie, surtout dans le pays de Brabant, vint trouver une très sainte religieuse qui vivait alors en ce Brabant et lui déclara:«Mère très chère, j'implore ardemment pour toutes ces terres exposées à l'avance des Tartares, afin qu'ils ne fassent pas ici ce qu'ils ont fait ailleurs; car ils ont commencé à forcer les frontières de la Teutonie, c'est-à-dire de la Bohême». Et celle-ci de répondre: «Ne crains rien, très cher fils, car il y a dans cette terre tant d'âmes saintes et surtout dans les cloîtres qu'on ne doit craindre ici aucune armée tartare, car elle serait repoussée par les traits des saintes oraisons». Que Dieu soit béni en tout et partout! Ce que nous avons entendu, nous l'avons vu réalisé.

62. *Dieu n'écoute pas la prière en faveur des orgueilleux. Défaite des Flamands à Walcheren (1253). (II, 2, 4)*

Ecoutons maintenant un résultat exactement contraire. Avant que l'armée des Flamands n'ait été battue à Walcheren par le comte Florent et les Zélandais, au temps du roi des Romains Guillaume, quelqu'un qui priait pour ce peuple, c'est-à-dire pour les Flamands, entendit cette réponse durant qu'il priait: «Permets-moi d'humilier les superbes!». Trois jours plus tard, nous avons constaté le résultat, bien que beaucoup des victimes tombées en même temps qu'eux et parmi eux n'aient en rien mérité un telle mort.

63. *La sainte mort d'un soldat à cette bataille. (II, 2, 5)*

Il faut noter qu'une mort cruelle n'est pas un désavantage pour les hommes de bien, mais qu'elle sert à leur salut, puisqu'ils sont entrés en guerre pour obéir à leur maître terrestre et sans nulle intention de mal faire. Cela apparaît bien dans le cas d'un homme très loyal, dont nous a parlé la mère du roi Guillaume, la vénérable Mathilde. Lorsque celle-ci — comtesse de Hollande digne de mémoire et mère du roi — fut arrivée à Walcheren après le massacre, elle commença avec l'aide de deux frères prêcheurs à rechercher les vivants et à rassembler les blessés. Elle rencontra là, attachée à la même œuvre de miséricorde, une noble et riche matrone qui lui raconta en pleurant ce qui suit: «Alors que je passais par ici, un blessé parmi toutes les victimes étendues sur le sol m'a appelée d'une voix lamentable. J'allai jusqu'à lui; je plaçai sa tête sur mes genoux et je l'exhortai à songer à Dieu. Et celui-ci, comme il pouvait, déclara en levant au ciel les mains et les yeux: «Je confesse que je suis venu à l'armée sous la contrainte et avec l'intention de ne blesser personne ni dans son corps, ni dans ses biens. Et voici que je suis blessé et que je vais mourir; je pardonne entièrement à mon assassin afin que le Dieu tout puissant ait pitié de moi et me pardonne tout ce que j'ai fait contre lui. Je désire très vivement le Viatique du corps du Christ et quoique je ne le reçoive pas en fait de bouche, je ne serai pas frustré dans mon âme de la grâce de sa force». En disant ces mots, il se signa et rendit l'esprit. «Je vous le déclare en engageant mon salut, dit la matrone, qu'au moment où il ouvrit la bouche pour rendre l'esprit, un petit

oiseau d'une beauté sans pareille s'envola de sa bouche vers le ciel, en laissant derrière lui un merveilleux parfum». Vois donc, ô lecteur, combien est vraie la parole de saint Augustin: «Je le dis en toute vérité, j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé (II Cor. 4, 13); il ne peut pas mal mourir celui qui a vécu dans le bien».

CHAPITRE III

Dans cette chapitre, consacré en principe à l'humble soumission des religieux vis-à-vis de leurs supérieurs, notre auteur commence par mettre en garde ces religieux contre les voyages inutiles (§ 4) et les demandes abusives de dispenses (§ 7). Il s'est déjà écarté de sa ligne en parlant de la simonie condamnable même chez le pape (§ 5); il commence ensuite une longue digression qui, après le récit d'une vision, porte essentiellement sur les croisades, sans doute pour montrer (§ 12) que les religieux méritent l'indulgence de croisade autant et mieux que les croisés fictifs qui ont racheté leur voeu. Les passages doctrinaux, les anecdotes, les rappels historiques sont ici étroitement entrelacés, difficiles à séparer.

64. *Sur la simonie et le droit pontifical de dispense. Une réponse de Guiard de Cambrai. (II, 3, 5)*

Sur cette question (simonie et droit de dispense) un grand personnage de l'Eglise qui se trouvait à Lyon avec la curie pontificale demanda ironiquement au vénérable Guiard de Cambrai: «Frère évêque, crois-tu que le souverain pontife puisse commettre un acte de simonie?» Et Guiard, le visage rayonnant d'audace, de dire: «Non seulement je le crois, Père saint, mais bien mieux, je le sais de façon absolument certaine; le pape peut en cette matière commettre un acte plus vil que moi ou que n'importe qui dans le monde. Et si tu en doutes ou si tu dissimules, je te le manisfesterai sûrement par l'Ancien et le Nouveau Testament». A ces mots son adversaire cessa ses attaques, et se tut aussitôt quasi prisonnier des déclarations de Guiard, car il voyait en celui-ci un homme capable d'établir la règle de toute vérité.

65. *Merveilleuse révélation faite à un ermite (11912). (II, 3, 8)*

Une digression, sans doute un peu longue, mais utile, ne répugnera peut-être pas au lecteur diligent; je reprendrai ensui-

te mon sujet après avoir fait mention du pèlerinage de la croix (*la croisade*). Je rapporterai donc un récit mémorable que j'ai entendu de la bouche de Foulques, un chanoine de Lille, mentionné plus haut (I, 22, 2), un homme religieux et pieux qui fut le contemporain de l'événement. En l'an de l'Incarnation du Seigneur 1191, alors qu'un famine terrible régnait sur presque toute la terre pour l'anéantissement de masses innombrables, un saint ermite du diocèse de Beauvais compâtissait en pleurant au malheur du genre humain et demandait fréquemment au Seigneur pourquoi il éprouvait son peuple avec tant de sévérité et le frappait de fléaux sans remèdes. Une nuit, où il avait renouvelé sa plainte dans toute la ferveur de son cœur devant le souverain juge, lui apparut un homme majestueux par son âge et son caractère, qui lui dit: «Lève-toi et commence la messe *Salus populi ego sum* (je suis le salut du peuple)». L'ermite lui répondit: «Il ne fait pas encore jour, je n'ai pas le droit de célébrer la messe». «Tu ne dois pas attendre» reprit le veillard. L'ermite tout tremblant et n'osant pas refuser se leva, se prépara et commença la messe *Salus populi* selon l'ordre reçu. Mais après l'évangile, au moment de la lecture de l'offertoire, le veillard s'approcha et lui tendit un vase plein d'épis en disant: «Reporte le livre de l'autre côté de l'autel et commence aussitôt la messe de la croix *Nos autem gloriari* (nous devons nous glorifier dans la croix du Christ). Une fois encore, lorsque l'ermite eut dépassé l'évangile et récité l'offertoire, le vieillard lui offrit un vase plein de petites bottes de différentes couleurs, marquées du signe de la croix (*fasciculis discoloratis, crucis signum habentibus*), et il lui dit: «Reporte pour la troisième fois le livre à l'autre bout de l'autel et commence la messe pour les défunts», mais au même moment que précédemment le vieillard lui présenta dans un vase un crâne humain ensanglanté. Saisi d'une profonde horreur, l'ermite se demandait si cette apparition pouvait venir de Dieu. Le vieillard répondit à cette pensée: «Je suis l'apôtre Pierre, dit-il, je suis envoyé vers toi pour te montrer ce qui doit arriver dans les temps à venir. Tu as eu pitié du genre humain avec cette mortalité et Dieu t'a exaucé; pour preuve je t'ai offert ce vase plein d'épis: tu verras avant la fin du mois d'août qu'on pourra se procurer pour vingt deniers une mesure de grain qui coûte maintenant vingt sous. Ma seconde offrande — à savoir les petites bottes de différentes couleurs, portant le signe de la

croix — signifie les différents pèlerinages placés sous le signe de la croix. Quant à la troisième — le crâne humain — elle annonce le temps qui succèdera à ces jours là, un temps de carnage, dépassant tout ce qu'on vu depuis l'apparition des nations chrétiennes». Sur ces paroles le vieillard disparut.

66. *Réalisation de la prédiction. Apparition de croix dans le ciel correspondant aux différents croisades. (II, 3, 9)*

La récolte annoncée se produisit. Quant aux croix de diverses couleurs (=croisades) provenant de toutes les parties du monde, une sainte recluse, qui me l'a rapporté, les vit dans le pays de Brabant, lorsque la seconde expédition fut lancée par les légats de la curie romaine en vue de purifier la terre des Albigeois. Mais lorsque la croix fut prêchée dans diverses régions, elle fut aperçue manifestement par beaucoup de gens. En outre moi-même, le dernier des fidèles, avant que le très pieux roi de France Louis en l'an de l'Incarnation 1246 ne prît la croix d'Outremer, j'ai vu dans le ciel une croix brillante d'une lumière splendide et éclatante. Je ne souviens pas d'avoir jamais vu, quant à la matière et à la forme, une croix réalisée avec plus de bienséance et de soin. Il me sembla très clairement qu'elle avait en longueur une huitaine de coudées. Le ciel était tout à fait serein, sans aucun nuage, d'une seule couleur jusqu'à la limite de notre regard.

Quant à ces bottes de croix de différentes couleurs, nous les avons vues: la première croix de notre temps fut prêchée contre la terre des Albigeois; la seconde en direction de la Terre sainte contre les Sarrasins; la troisième de nouveau contre les Albigeois; la quatrième contre les Stedinger, qui furent écrasés en Teutonie par Henri, duc de Brabant, et les siens; la cinquième de nouveau en direction de la Terre sainte; la sixième contre les habitants d'Aix-le-Chapelle qui tenaient toujours pour l'ex-empereur Frédéric, un schismatique, et s'opposaient sottement à Guillaume, élu roi des Romains; la septième contre Hézelin, un noble italien, qui après avoir été condamné comme hérétique public, s'attaqua gravement à la foi catholique. Pour toutes ces sortes de croix (=croisades), nous avons vu autant de couleurs, autant de bouquets servant de symboles.

67. *L'indulgence de croisade. Le principe. Réserves devant le rachat du vœu. Cisterciens, dominicains et franciscains sont de vrais croisés. (II, 3, 10-12)*

A propos de l'indulgence qui est prêchée à ceux qui prennent la croix, aucun fidèle ne peut douter que, moyennant une vraie pénitence et une vraie confession, il ne reçoive l'indulgence intégrale de tous ses péchés et que, moyennant le désir ferme de mourir pour la foi, si l'occasion se présente, il ne soit absous totalement et simultanément de la peine et de la faute. Ma foi est assurée sur tous ces points et je n'ai aucune hésitation sur la mission que notre souverain pontife a confiée à des légats revêtus de son autorité.

Mais beaucoup de fidèles ne se contentent pas d'admirer toutes ces faveurs: ils rachètent leur vœu de croisade à prix d'argent et même à si bon marché qu'ils donnent à peine le dixième ou le vingtième ou le centième de leurs biens, encore ne s'agit-il que de leurs biens mobiliers, les «héritages» (bien immobiliers) restant hors de compte. Comme cette expédition pleine de fatigues leur déplaît et qu'ils voient compromises leurs recettes régulières, ils recherchent des dispenses et Rome multiplie les légats, qui moyennant argent leur apportent la justification (*sanctificent*) et les proclament par lettres libérés de leurs péchés. Bonne justification qui efface les péchés! Bonnes et bienheureuses lettres qui donnent à l'âme assurance et pureté loin de toute faute et de toute peine.

Mais combien il y a de moines dans l'ordre cistercien ou ailleurs qui endurent de longs jeûnes, des disciplines rudes et répétées, un silence presque continuel, un vêtement grossier, des vigiles de nuit et au milieu de tout cela n'ont pourtant qu'une faible nourriture presque sans autre soutien. J'ai foi en toi, Paul; j'ai foi en tes sucesseurs dans l'Apostolat; j'ai foi en toi qui as proclamé d'une bouche véridique «le Seigneur rendra à chacun selon son propre travail» (I Cor. III, 8). je me tais sur les frères prêcheurs qui sont consumés par leurs études et leurs veilles continues; qui n'ont pas d'argent dans leur ceinture (Marc 6, 8), mais des manuscrits, surtout de Paul; qui ne voyagent pas à cheval ou en chariot, mais à pied au prix de beaucoup de fatigues et ainsi parcourent les pays en prêchant. Que dirai-je des frères mineurs? Serrés d'un dur cordon, sans capuchon, ni manteau, mais vêtus d'une simple tunique, ils marchent pieds

nus sur la neige gelée, comme sur de la laine, et mendient chaque jour leur pain comme des pauvres? Que dire de tous ces religieux, sinon qu'ils recevront leur récompense, proportionnelle à leur travail, en compagnie de ceux dont nous avons parlé, ou mieux plus que ceux-là qui ont reçu l'indulgence de leurs péchés, moyennant des efforts faibles ou nuls et seulement à prix d'argent.

68. *La croisade des enfants (1212-1213); les pastoureaux (1251). Deux mouvements populaires. (II, 3, 14 et 15)*

Nous avons vu en l'an de l'Incarnation du Seigneur 1213 une multitude infinie d'enfants, saisis par l'esprit de mensonge, qui entreprirent le voyage de Jérusalem, marqués du signe de la croix. Ils périrent en divers lieux et une grande multitude d'entre eux, victimes d'hommes malfaisants, furent vendus en mer aux sarrasins.

Récemment, en l'an de l'Incarnation du Seigneur 1251, nous avons vu une multitude de pasteurs possédés d'une rage extraordinaire se rassembler de diverses régions. Sous prétexte de croisade, certains scélérats les entraînent aux pires excès. C'est ainsi que dans de nombreuses parties de la Gaule, ils tentèrent d'attaquer et de détruire villages, cités et populations; ils le firent en particulier à Paris et à Orléans, villes très connues où de nombreux clercs furent tués. Et considère, ô lecteur, l'abomination suprême: le peuple des laïcs appaludissant à leurs crimes, en haine du clergé, et ceux-ci auraient été pires encore, si cette catastrophe générale n'avait fini par envelopper les laïcs eux-mêmes avec les clercs. Par la décision de Dieu (ces pastoureaux) périrent très vite en divers lieux et de diverses façons. Considère donc d'après ce récit combien de fidèles l'Antéchrist lors de sa venue, pourra trouver au sein même du peuple chrétien.

CHAPITRES IV ET V

Les bourdons, qui n'ont pas d'aiguillon, sont des abeilles imparfaites. De même les frères convers ou frères laïcs des monastères sont-ils inférieurs aux véritables moines envers qui ils doivent pratiquer l'humilité. Ce sujet délicat est traité — et fort clairement — dans deux chapitres très courts qu'on peut envisager ensemble.

69. *Histoires de convers. Meurtres dans un monastère. (II, 4, 1-3; II, 5, 2)*

Les bourdons — qui, à ce qu'on dit, n'ont pas d'aiguillon — désignent fort bien les convers ou frères laïcs des cloîtres. En effet ceux-ci n'ont pas de voix accusatoire dans le chapitre conventuel, sauf peut-être dans leurs chapitres internes qui existent parfois. Selon l'Apôtre (I Tim. 5, 19), on ne doit pas accueillir facilement une accusation contre un prêtre et dans ce respect de l'ordre sacerdotal apparaît l'imperfection des laïcs. Le droit également n'admet pas aisément le témoignage des laïcs contre un prêtre, sauf si d'autres prêtres se joignent à eux pour porter témoignage. Et cette règle est observée tant chez les séculiers que — en cas de besoin — chez les réguliers. Dans le cloîtres en effet, avec la grâce de Dieu, il ne doit pas y avoir de haine entre laïcs et ordre sacerdotal, comme cela existe évidemment chez les séculiers.

Les anciens ont établi cinq cas de haine innée entre des animaux d'espèces différentes: entre l'homme et le serpent, entre le griffon et l'éléphant, entre le loup et l'agneau, entre le corbeau et le renard, entre le chien en le chat. Pour ma part, j'ajoute un sixième cas de haine perpétuelle: entre le laïc méchant et le prêtre: on en trouve d'innombrables exemples.

Pour éviter la répétition d'une chose aussi exécrable j'ajoute maintenant une affaire qui est arrivée de notre temps en France dans un monastère d'un grand ordre. Les convers, c'est-à-dire les frères laïcs, avaient construit pour leur besoins un grand et vaste dortoir. A cette vue, les moines, soit par jalousie, soit par nécessité, décidèrent d'en bâtir un autre pour eux-mêmes, de taille supérieure. Les fondations étaient déjà posées et les murs en partie dressés, lorsque les frères laïcs découvrirent que la construction des moines dépasserait leur œuvre propre. Saisis d'une grande indignation, ils tuèrent en plein travail le maître de l'œuvre, qui était d'ailleurs un convers. Que dire de plus? j'ai honte de révéler tout ce qui s'en est suivi. L'affaire arriva à ceci: par décision des responsables (*majores*) du monastère, c'est par la main puissante du prince séculier que les auteurs d'un si grand forfait furent saisis, punis et dispersés.

On raconte du très saint abbé de Clairvaux Bernard qu'un jour, au temps de la moisson, il vit dans les champs un frère convers qui travaillait avec les moines dévotement et au delà

même de ses forces. Touché intérieurement par l'Esprit saint, le bienheureux Bernard déclara publiquement à ce convers au travail: «Courage, frère, fais bien ce que tu fais, après cette vie, tu n'auras à subir aucun temps de purgatoire.»

CHAPITRE VI

Poursuivant dans la même ligne que dans les deux précédents chapitres, Thomas affirme que les convers méchants ou paresseux doivent être punis ou même chassés. Mais le seul *exemplum* qu'il présente a une tout autre portée: il s'agit du problème éternel du bon usage de l'épreuve, problème qui est au fond du livre de Job.

70. *Savoir tirer le bien du mal: trois prisonniers des Sarrasins. (II, 6, 3)*

Vers le temps où se déroulait l'année du Seigneur 1203, une très importante expédition de pèlerinage fut faite en direction de la Terre sainte, afin de chasser les Sarrasins qui avaient envahi le territoire chrétien. Il y eut de très nombreux combats où périrent de chaque côté des multitudes de gens; de nombreux prisonniers furent aussi emmenés en captivité: ainsi dans le peuple de Dieu, deux chevaliers, l'un de France, l'autre du Brabant, furent conduits dans la terre des gentils en compagnie d'un très noble seigneur et tous trois, en violation des droits de leur condition, garantis par la coutume, furent astreints à de lourds travaux manuels pendant trois ans. Comme me l'a raconté l'un de ces soldats, ils étaient assis un jour sous un soleil ardent, fatigués par leurs lourds travaux, et comme les soldats souhaitaient avec force soupirs retrouver leur terre, le très noble seigneur, compagnon pourtant de leur peine, leur reprocha leur mollesse: «O malheureux! Que souhaitez-vous? Vous rentrerez peut-être et vous serez plus malheureux qu'auparavant, en raison des violences que vous ferez aux pauvres. Mais ici, si vous le vouliez, vous pourriez attendre une mort heureuse». Ce disant, il fléchit les genoux et dirigea les mains et les yeux vers le ciel: «Que jamais le Dieu tout puissant ne me permette de revenir aux portes de la patrie, mais qu'il m'accorde de faire ici pénitence et d'attendre la mort!» Quelle admirable constance et quelle non moins admirable sagesse dans la décision du Sauveur! Nous avons vu ces deux chevaliers après leur libération: ils étaient peut-être plus qu'avant enlacés dans les filets du mal. Quant au noble et saint seigneur, le roi de Jérusalem et beaucoup d'autres nobles

travaillèrent en vain à le libérer de la captivité des gentils. Voici encore ce que racontait son compagnon, source de mon information: après ses travaux quotidiens, ce saint homme s'appliquait à la prière avec une telle ardeur que ses genoux durcis par le cal étaient devenus semblables à ceux des chameaux.

CHAPITRE VII

Ce chapitre VII, à partir naturellement de l'exemple des abeilles, traite de l'aide mutuelle que doivent s'apporter les aînés et les jeunes, les supérieurs et les inférieurs, que ce soit dans un monastère ou à l'intérieur d'une famille. De là deux *exempla* très parlants.

71. *Le convers plus utile à son monastère par sa maladie que par son travail. (II, 7, 2)*

Au monastère d'Aywières de l'ordre cistercien, il y avait un frère laïc nommé Herman, qui était continuellement malade et qui pour cette raison était l'objet d'injures de la part de faux-frères. On lui reprochait de nuire à son monastère au lieu être utile; mais je sais bien la réponse fort élégante qu'il leur opposa. «Pouvu, dit-il, qu'à l'infirmerie je puisse respecter les règles de mon ordre, pour autant que la faiblesse et la douleur me le permettent, pourvu également que je garde mon âme dans la patience, je crois qu'aux yeux du Dieu Tout puissant j'aurai servi mon monastère d'une façon plus efficace, plus agréable et plus haute que si j'avais augmenté sa fortune de mille marcs.» O parole vraiment juste, digne et excellente! Les âmes ne sont pas faites pour le monastère, mais le monastère pour les âmes, tout comme le Seigneur n'a pas choisi un peuple à cause d'un lieu, mais un lieu à cause d'un peuple (II *Macchabées*, 5, 19).

72. *Le fils ingrat et le crapaud. (II, 7, 4)*

Sur ce problème (de l'ingratitude des enfants) voici une histoire réelle et bien mémorable. Dans le pays de Normandie, il y avait un homme très riche, mais de naissance obscure. Il avait un fils unique qu'il chérissait beaucoup et qu'il avait élevé délicatement jusqu'à l'âge viril. Le père reçut donc la visite d'un chevalier noble accompagné de ses amis; celui-ci déclara: «Nous avons une fille très belle et sage, grâce à qui — si cela te

convient — ta descendance pourra acquérir grandeur et aide. Nous la donnerons pour épouse à ton fils, à condition pourtant que tu renonces à tous tes biens; ton fils en effet pourvoiera abondamment à tous tes besoins et à ceux de sa mère, tout au long de votre vie. Il existe en effet différentes hypothèses dans lesquelles ton fils pourrait être frustré de son héritage, si toi, tu restais en sa possession». A cette proposition le père fut paralysé par le doute, mais pour finir il se laissa contraindre par ses amis, le cœur plein d'effroi, à renoncer à tous ses biens. Après la noce, le fils, avec son épouse, pendant la première année honora ses parents en leur fournissant abondamment de quoi vivre. Mais le seconde année, la mesure diminua et la troisième année elle était honteusement insuffisante.

La quatrième année, sur la suggestion de son épouse, le fils établit pour ses parents une petite maisonnette, en face de sa demeure, afin que la vue choquante des vieillards fût moins pénible pour les jeunes gens. C'est là que secrètement et parcimonieusement le nécessaire leur était fourni. Le père avec son épouse décrépite endura là une sévère pauvreté, à peine osait-il de temps à autre entrer dans la maison de son fils et c'était un petit serviteur qui lui remettait les choses dont il ne pouvait pas se passer. Or un jour, il arriva que la mère en regardant en face de sa maison vit dans la demeure de son fils une oie qu'on tournait à la broche. Elle dit à son mari: «Moi, qui suis une femme, je puis raisonnablement me contenter de peu; mais toi, va chez ton fils et au moins pour une fois contente ton ventre affamé avec cette oie que j'ai vu prépérer pour le repas». A ces paroles, le vieillard appuyé sur un bâton se hâta jusqu'à la maison de son fils, mais celui-ci, dès qu'il le vit, retira l'oie du feu, la cacha soigneusement et partit à la rencontre de son père pour lui demander ce qu'il cherchait. Le père qui avait bien remarqué les chose dissimula et retourna chez lui. Le fils ordonna donc à la servante de replacer l'oie sur le feu. Mais dès que celle-ci découvrit l'oie cachée dans la chambre, elle vit un énorme crapaud attaché à la poitrine du volatile. A ses cris, le jeune maître accourut et s'efforça de déloger le crapaud. Devant ses violents efforts, le crapaud sauta loin de l'oie. Il prit possession du visage de l'homme avec une telle force que rien — ni par force, ni par ruse — ne put le déraciner et c'est ainsi que pendant de nombreuses années il punit par sa présence la méchanceté de cet homme. Le comble de ce miracle, c'était que si l'on tou-

chait une partie quelconque du monstre ou si on le frappait au cœur, l'homme qui le portait se sentait lui-même blessé.

Terrifié et contrit, celui-ci alla misérablement trouver l'évêque diocésain; il se confessa avec une extrême douleur et reçut pour pénitence de faire à visage découvert le circuit des cités épiscopales de Normandie et de France et de raconter partout son histoire. Ainsi par cet exemple, les fils apprendraient à honorer leurs parents et verraient combien il est dangereux de ne pas leur rendre la pareille pour les efforts jadis faits par eux pour leurs enfants. Frère Jean du Grand Pont, de l'ordre des prêcheurs a vu dans sa jeunesse à Paris cet homme au crapaud monstrueux. Il se promenait — comme nous l'avons dit — et racontait à tous ce qu'il avait souffert pendant de nombreuses années pour son ingratitude filiale et ce qu'il souffrait encore selon la volonté de Dieu. Par la suite, nous avons appris — non pas de maître Jean — que cet homme avait été libéré grâce aux prières de quelques saints et que l'horrible monstre avait disparu subitement.

CHAPITRE X

Ce chapitre est intitulé benoîtement «De la nécessité de fuir l'oisiveté». En fait pourtant, comme le veut la perspective du livre, il s'agit avant tout des activités propres aux différents ordres religieux.Mais après avoir présenté en quelques *exempla* le cas des cisterciens qui travaillent de leur mains, l'auteur se livre à une longue apologie des ordres mendiants — et naturellement avant tout des dominicains — qui sans se livrer aux travaux manuels s'acquittent dans le dénuement et les contradictions des rudes tâches de la pastorale. Ces pages passionnées, pleines de signes miraculeux et de souvenirs personnels, sont un précieux témoignage sur le printemps de l'ordre des prêcheurs.

73. *Pourquoi les frères prêcheurs et mineurs ne travaillent pas manuellement. (II, 10, 7)*

Mais après avoir — comme il le fallait — fortement exalté par l'Écriture et nos exemples ceux qui travaillent de leurs mains, on pourrait faire ce reproche aux saints ordres de prêcheurs et des mineurs: pourquoi n'imitent-ils pas saint Paul, le héraut de la prédication, et ne s'appliquent-ils pas au travail manuel? Je vais répondre brièvement à leur place. S'il y a défaillance en eux, elle porte sur les choses les moins nécessaires,

une défaillance dont seul l'apôtre a été exempt. Mais cette raison ne peut pas suffire à ceux qui ne cessent pas de rechercher une occasion d'aboyer contre de bonnes et saintes personnes. Le Christ qui est la vérité a répondu à Marthe qui se plaignait du loisir de sa sœur Marie (Luc, 10, 41): «Marie a chosi la meilleure part qui ne lui sera pas ôtée.». En vérité si cette part fut vraiment la meilleure — une part qui consistait à rechercher la parole de vie et à la boire d'un cœur haletant — combien fut inférieure en bonté et en dignité la part de Marthe préoccupée de multiples choses dans le souci du travail.

Mais voici une autre preuve. Tout d'abord je demande aux accusateurs: quel labeur peut être considéré comme le plus pénible et le plus digne: celui du corps ou celui de l'esprit? Personne ne peut en douter, c'est celui de l'esprit, c'est le plus fécond et donc le plus digne. Le Christ visait bien le travail spirituel en non le corporel, quand il a dit à ses disciples (Jean 6, 27): «Ne travaillez pas pour une nourriture qui périt, mais bien pour celle qui mène à la vie éternelle». Le labeur de ces religieux que vous cherchez à prendre dans les filets de votre conclusion, c'est l'étude, le conseil, la méditation , la prudence pour ne rien avancer à la légère et en désordre, la crainte, la prédication. Tous ces travaux, j'en suis bien certain, usent sans cesse les esprits des bons frères dans notre ordre. J'omettrai tout le reste qui, pour les gens compétents, est encore plus lourd.

Que dirai-je du labeur de conseil dans la confession, où ils sont obligés de supporter les souillures des pécheurs, si bien que celles-ci passant des oreilles au cœur épuisent le corps et l'esprit? Placés au milieu de l'incendie, ils ne savent dans leur angoisse ni quoi faire, ni vers quoi se tourner. Comme l'a dit Boèce, «Qui donc a un bonheur si harmonieux pour n'avoir pas à contester sur quelque point la valeur de sa condition?» Je crois que dans notre ordre il y a et il y a eu bien des frères qui auraient préféré endurer à l'occasion les flammes corporelles d'un incendie plutôt que les angoisses de cet incendie spirituel. Dieu pourtant est capable d'adoucir pour ses serviteurs les flammes d'un incendie, comme dans le cas des trois enfants dans la fournaise (Dan., 3, 1-90), et de faire souffler au milieu du brasier comme un vent de rosée. Voici précisément la consolation de ces bons frères: si en entendant les confessions ils doivent quelque peu s'affliger (songeons à la femme qui, au moment, d'accoucher éprouve de la tristesse, Jean 16, 21)), ils

se réjouissent cependant en espérance, car par la pénitence un homme (nouveau) est venu au monde.Ils voient en effet que des fils prodigues (Luc, 15) reviennent vers leur père depuis un pays lointain; ils les voient pourtant reçus avec le baiser de paix, revêtus de la première tunique de l'innocence, pourvus de l'anneau de la foi (laquelle opère par l'amour, Gal 5, 6), ornés magnifiquement et chaussés par les exemples des pères. Ils voient enfin que ce spectacle réjouit la famille entière des anges et des saints. C'est pourquoi ils font retentir leurs actions de grâces avec d'autant plus d'éclat que le nombre de leur pénitents augmente. Jamais, je le pense, le cœur d'un bon frère n'éprouvera de joie plus intense qu'en voyant la grâce prévenante de Dieu et ses propres exhortations amener des pécheurs à la pénitence, à la confession des fautes et à une satisfaction empressée. J'ai vu plusieurs de ces frères, qui dans leur joie excessive laissaient couler des larmes bien douces. Si quelqu'un déclare que les tâches ci-dessus énumérées ne s'accompagnent pas très souvent de l'accablement de l'esprit et de l'usure du corps, je l'appelle insensé et calomniateur de l'ordre.

J'en viendrai maintenant aux labeurs corporels qui existent dans l'ordre, pour le cas où nos détracteurs ne prendraient pas pour des labeurs tout ce qui précède. Ne voit-on pas dans l'ordre des prêcheurs des frères qui, tout en étant amaigris par les études et les veilles continuelles, n'ont pas d'argent dans la ceinture, marchent à pied par des chemins boueux, parcourent leur zone de prédication et ne reçoivent souvent qu'une hospitalité de hasard, des aliments durs et crus, et par dessus tout l'ingratitude des hommes? Préparer en effet pour des inconnus un autre accueil que celui qui est réservé habituellement à des étrangers est extrêmement difficile. Il en va tout autrement pour les autres religieux, même pour ceux qui ne mangent pas de viande, car ils peuvent rendre à leurs hôtes les dons reçus ou acheter avec leur argent ce qu'ils n'ont pas. Voici sur ce sujet une histoire bien mémorable.

74. *Une religieuse cistercienne généreuse envers les ordres mendiants. (II, 10, 8)*

Valduc en Brabant est un monastère que le noble duc de Brabant Henri, le second du nom, prépara pour sa fille Marguerite et plaça sous la rigueur de l'ordre cistercien. La première

abbesse fut, comme nous l'avons vu, la très noble Aleide, illustre par ses dons naturels, sa vertu et sa grâce. Or un jour l'abbé Guillaume, dit plus tard de Clairvaux, arriva pour visiter conformément aux statuts de l'ordre le monastère de Villers. Au cours du chapitre qui fut alors tenu, l'abbesse fut l'objet d'un certain nombre d'accusations; on lui reprochait d'avoir donné aux frères prêcheurs et mineurs du vin et du poisson, de leur avoir fourni pour le repos des tuniques propres et lavées, de leur avoir préparé un bain de pieds, alors qu'elle ne faisait rien de tout cela pour les moines de son ordre lors de leur passage. L'abbesse qui fut interrogée obtint la liberté de répondre, et elle déclara: «Ces accusations sont exactes et en voici l'explication. J'apporte parfois, quand je le peux, du vin et du poisson aux frères prêcheurs et mineurs, parce qu'ils n'ont pas de quoi en acheter. Je ne le fais pas pour vos moines, parce que lors de leurs sorties on leur donne, je le sais bien de l'argent pour faire des achats. Aux frères qui marchent à pied dans leurs voyages et qui se salissent dans la boue, je leur apporte des vêtements propres ainsi que des tuniques pour pouvoir se reposer la nuit; quant à nos moines ils vont à cheval et portent sous leur manteau des tuniques et des vêtements, qu'ils peuvent changer quand ils le désirent. Je fais préparer un bain de pieds pour les frères, parce que leurs pieds sont souillés de sueur et de boue; je n'en fais pas autant pour les moines, car ils sont installés sur de grands chevaux et donc à l'abri de tels immondices. Sur ces paroles, le vénérable abbé et ses moines éclatèrent d'un rire très serein et ils approuvèrent la noblesse d'esprit et la sagesse de cette femme.

75. *Privations des frères au cours de leurs expéditions pastorales. Un souvenir personnel. (II, 10, 96)*

J'ai souvent entendu parler des privations endurées par les frères placés ainsi dans des situations critiques. Pour m'en rendre compte, je me suis joint à eux et je raconterai en toute simplicité ce qui nous est survenu en ma terre natale. J'étais arrivé à pied dans un village que je ne connaissais pas, tellement fatigué par la route que je pensais, dans mon extrême faiblesse, que le cœur allait me manquer. Nos frères entrèrent dans la maison du prêtre; mais ils ne purent pas même obtenir un morceau du pain noir dont la *familia* se nourrissait. Partis plus loin dans le village, ils n'obtinrent rien, si ce n'est tout au bout de la loca-

lité un morceau de pain se son (*panis furfureus*) donnée par une pauvre femme. Nous nous assîmes en plein air, nous mangeâmes le pain et bien que les barbes des pailles contenues dans le pain piquassent le palais, je n'ai jamais de ma vie goûté un aliment plus suave et délicieux. Avec une grande douleur j'ai donc considéré tout ce que ces saintes gens enduraient en tant de lieux et de circonstances et que moi-même je n'avais pu supporter même un seul jour. Je ne parlerai donc pas d'autres ennuis du même genre qui se présentent fréquemment.

76. *Exhortation aux frères: ne pas craindre le nom de gyrovague. (II, 10, 14)*

Ainsi donc, frères, n'ayez pas honte d'être appelés ou d'être vraiment des gyrovagues: Paul, Le docteur des nations, l'a été avant vous, lui qui de l'Espagne à l'Illyricum a rempli le monde avec l'Évangile. Vos adversaires siègent dans leur cloître comme dans une maison et plaise au ciel que ce soit en compagnie de Marie! Mais vous, vous circulez avec Paul en accomplissant votre obédience. Et si dans le monde vous supportez des épreuves, j'espère pourtant que dans le Christ vous jouirez de la paix, une paix aussi grande ou même supérieure à celle de ces gens qui murmurent dans le lieu de leur repos, en suscitant des discordes internes dirigées contre leurs confrères ou leurs supérieurs. Si par hasard ils se disent étrangers à toute discorde, qu'ils continuent à siéger dans leur triples vêtements, qu'ils jouissent de leur paix, mais qu'au moins ils permettent aux frères, les prétendus gyrovagues, de parcourir le monde en haillons, serrés par une ceinture, afin de vivifier les âmes rachetées par la mort du Christ, afin d'arracher ces âmes de la gueule des démons, ces âmes dont les autres dans leur passivité et leur manque de zèle ne veulent pas voir qu'elles descendent aux Enfers!

77. *La Vierge patronne de l'ordre dominicain. Deux visions sur ce sujet (II, 10, 16-17)*

Sur ce sujet (la défense de l'ordre dominicain), voici une vision admirable reçue par un moine cistercien, moine de vie si sainte qu'il serait honteux et impie de ne pas le croire. Saisi en esprit, il vit la patronne de l'ordre cistercien, la très douce mère du Christ Jésus. La bienheureuse Vierge lui déclara: «Je recom-

mande à ta charité mes frères et mes fils pour que ton amour et ta prière pour eux soient plus sincères et plus intenses». Et comme le moine approuvait en pensant qu'il s'agissait des frères de son ordre, la Vierge continua: «J'ai d'autres frères que j'embrasse sous ma protection pour les aider et les garder». A ces mots, elle ouvrit son manteau pour montrer les frères de l'ordre des prêcheurs cachés par dessous et elle ajouta: «Voilà ceux qui s'appliquent au ministère spirituel pour que le Sang de mon Fils n'ait pas été répandu en vain!»

Une vision semblable nous a été rapportée par frère Gautier de Trèves de l'ordre des prêcheurs. Une recluse de Saxe qui jouissait d'une grande réputation de sainteté était agitée par ce titre de prêcheurs et, dans ces débuts de l'ordre, cherchait vivement à voir des frères. Enfin l'occasion lui fut donnée de voir deux jeunes frères. Frappée de stupeur à la pointe de son esprit, elle dit au Seigneur: «Pourquoi donc, Seigneur, la prédication de ta parole est-elle usurpée par des hommes si infantiles et si ignorants?» A ces mots la bienheureuse Mère du Christ lui apparut, ouvrit son manteau — comme on l'a dit plus haut — lui montra les frères de l'ordre en disant: «Ne méprise pas de telles gens; c'est moi qui les gouverne, qui les protège et qui dirige leurs pieds dans le chemin de la paix».

78. *Un jeune dominicain tenté par la loi juive. (II, 10, 19)*

Nous avons rencontré un frère prêcheur du couvent de Bruges en Flandre, un nommé Raynerus, jeune homme intelligent et instruit dans les lettres séculières. Aussitôt après son entrée dans l'ordre, il commença à étudier la théologie avec ardeur. Mais comme sa pensée non encore éclairée, ni préparée par la prière se tenait en arrêt devant la lumière et que son esprit trop peu profond flottait au vent de l'inconstance, il forma le projet de discuter laquelle des sectes, entre les juifs, les gentils, les chrétiens, possédait le plus haut degré de vérité. Il voyait que les gentils et les philosophes étaient gouvernés par la raison naturelle; il voyait que les juifs avaient reçu jadis la loi de Dieu lui-même; il voyait que les chrétiens se glorifiaient des observances évangéliques; mais il se demandait avec hésitation ce qu'il y avait de plus certain dans tout cela. Il rencontra donc des juifs et leur proposa de discuter de leur loi. Mais comme ses frères de l'ordre s'étaient rendu compte que ses fréquentes conférences le ren-

daient flottant, ils décidèrent de lui interdire de tels contacts.Mais comme un feu qu'on contient resurgit en flammes plus vives, le jeune homme fut tellement accablé de cette mesure que, sous l'instigation du démon, il décida de s'enfuir de nuit d'une façon ou d'une autre. Aussitôt donc qu'il arriva à la porte de sortie, il trouva devant lui l'Etoile de la mer, la Vierge Marie, qui voulait ramener cet égaré au port du salut. Elle lui dit: «Tu as été ballotté loin de la route et tu te demandes si tu as trouvé la vérité dans la foi de mon Fils. Sache avec certitude que l'erreur multiple fourmille dans le monde des gentils; les juifs ne tiennent rien de solide, ils suivent des ombres diverses, aveuglés par les ténèbres de la méchanceté. Quant à l'Évangile de la nouvelle grâce, sa vérité est attestée par le fait qu'y brillent la charité, l'humilité et la chasteté, trois vertus qui, une fois l'œil de ton esprit purifié, t'apparaîtront comme primordiales dans l'ordre où tu es entré. Je suis la Mère du Christ, la patronne de ton ordre et dans ma bonté coutumière je n'ai pas souffert que ton cœur chaste tombe dans l'erreur et la mort». A ces mots, la glorieuse Vierge disparut et laissa le jeune homme dans une grande joie intérieure, réconforté et confirmé dans sa foi. Il progressa tellement dans son ordre qu'il y devint lecteur et que, arrivé en peu de temps à la perfection (Sag. 4, 13), il passa à un état plus puissant. Il est donc digne et juste que les frères prêcheurs de Paris aient décidé que chaque jour, après complies, au cours d'une procession éclairée par des cierges, le *Salve Regina misericordiae* serait chanté, à genoux pour la première strophe, à la gloire et à la louange de la très glorieuse Vierge et cet usage est observé maintenant avec le plus grand soin dans toutes les maisons de l'ordre.

79. *Les adversaires des frères sont confondus. L'affaire du «De periculis novissimorum temporum». Eloge de saint Louis. (II, 10 ,23)*

Ce qu'étaient ces gens qui préparaient la destruction des frères, Dieu et les saints le savent bien, ainsi que les habitants de la terre qui connaissent sur preuves leur genre de vie. Ce sont avant tout quatre maîtres parisiens qui furent les promoteurs infatigables de ce cruel édit. Ils excitaient férocement la simplicité des écoliers de Paris contre les frères, à tel point que si le pieux et dévot Louis, roi de France, ainsi que son frère le comte de Poitiers Alphonse (pour celui-ci avant le retour du roi de

l'Outre-mer) ne s'étaient pas placés comme des murs devant les frères, leurs adversaires les auraient dépouillés et exterminés corps et biens. En conséquence ne pouvant rien faire d'autre ils envoyèrent à travers divers lieux et royaumes des lettres infamantes, pleins de mensonges contre les frères. En outre ils composèrent un livre tout à fait impie commençant par *Ecce videntes clamabunt foris* (*voici que les témoins crieront au dehors*) et ayant pour titre *De periculis novissimorum temporum* (*les périls des derniers temps*). Dans ce livre, ils essayaient, inspirés par l'esprit de méchanceté et la folie, d'abattre et de détruire les ordres susdits. Ces maîtres furent cités et appelés à la curie en présence du souverain pontife et le livre fut condamné et brûlé, non seulement à la curie, mais encore à Paris en présence d'une grande assemblée de l'université. Tout cela est bien connu, si l'on prend la peine de lire les discours et les mises au point concernant les quatre maîtres, adversaires au premier chef en cette affaire. Il s'agit des mises au point de Dom Hugues, cardinal-prêtre de l'ordre des prêcheurs, de Dom Richard et Dom Gaetan et de plusieurs autres cardinaux, sans compter les raisons présentées par le vénérable père, frère Humbert, maître de l'ordre des prêcheurs. Il faut encore y ajouter toutes les mises au point faites à Anagni par frère Bonaventure, ministre général de l'ordre des frères mineurs et surtout par maître Albert, frère de l'ordre des prêcheurs, tous deux spécialement convoqués par le pape, ainsi d'ailleurs que de nombreux autres prélats et grands hommes. On pourra y trouver le témoignage le plus clair sur toute cette affaire.

80. *La jalousie universitaire à la source de l'opposition aux frères. (II, 10, 31)*

La cause principale de la jalousie des maîtres et des clercs séculiers, ce fut que les frères avaient à Paris dans leurs écoles des auditeurs plus nombreux et presque toujours plus lettrés: ils l'emportaient ainsi dans la direction des études. Les étudiants (*scholares*) voyaient en effet que les maîtres séculiers, comme des hommes d'argent, s'endormaient de leur sommeil (Ps. 75, 6) et passaient leurs jours dans le bonheur (Job, 21). Et comme le soir ils étaient chargés d'une abondance de plats et de boissons, ils ne pouvaient ni veiller, ni étudier, ni trouver dans leurs mains (Ps. 75, 6) quelque chose à présenter; le lendemain matin pour

leurs auditeurs, ils proclamaient un jour de fête avec des rameaux (PS. 117, 25): de la sorte à cause de ces ineptes vacances les clercs se plaignaient de dépenser pour rien leur argent et d'être privés de l'étude souhaitée. Comme le dit Sénèque, par le poids excessif du corps l'esprit est abattu et devient moins agile. L'abondance de nourriture est donc un obstacle pour la finesse. Il serait en effet étonnant qu'une pensée vigoureuse provienne d'un homme qui professe la mollesse.

Au contraire, les frères prêcheurs et mineurs, comme des pauvres, se nourrissaient très sobrement; ils pouvaient veiller, étudier et par conséquent trouver des choses dignes de leurs auditeurs. Telle fut la raison essentielle pour laquelle, selon le proverbe populaire, les maîtres séculiers eurent le pied blessé dans la chaussure. C'est bien à de telles gens que s'adresse Sénèque en attaquant le vice de l'envie, quand il dit: Supporte, au lieu d'accuser, ce que tu ne peux pas imiter. Mais plus les gens heureux sont favorisés, plus les jaloux en éprouvent de tristesse. Ainsi donc, selon le même auteur, il faudrait souhaiter qu'il y ait des yeux envieux fixés sur sur toutes les cités, afin de souffrir au spectacle de la félicité universelle. L'envie est une peste cruelle, qui se ronge d'abord cruellement elle-même avant de s'attaquer à autrui. A peine rassasiée de sa propre substance, elle se tourne vers les autres qu'elle poursuit de son aveugle rivalité. Toutes les choses présentent quelque avantage sauf l'envie qui n'en produit aucun, car elle consume le cœur et le corps très rapidement. Peut-on touver un commentaire plus approprié à tout ce qui précède?

Les principaux responsables de cette iniquité s'associèrent par des artifices habiles les simples étudiants de l'université pour former dans cette affaire un seul corps. Ainsi purent-ils par leurs procès ronger de nombreux milliers de livres; ainsi purent-ils aussi se déchaîner avec plus de cruauté contre les susdits ordres, car ce qu'ils ne pouvaient pas obtenir par eux-mêmes à cause de leur manque d'argent, ils l'obtenaient grâce aux ressources collectives, en vidant la bourse d'une jeunesse innocente.

A côté de tant d'épreuves, mais aussi de satisfactions spirituelles liées à leur ministère, les frères prêcheurs ont parfois également la statifaction de voir dès ici bas leurs adversaires frappés par la vengeance divine. Ce chapitre X s'achève en effet sur trois cas, peut-on dire, de justice immanente.

81. *Mort subite d'un cardinal adersaire des prêcheurs. (II, 10 ,34)*

Pour rendre ce fait plus évident, je vais parler d'un maître à la réputation considérable, qui, comme prévôt d'une grande église, chassa de la ville une maison de frères prêcheurs, mais fut à son tour victime d'une ruine plus honteuse, comme on va l'entendre. Il devint évêque et cardinal de la curie romaine et se montra un cruel tyran à l'égard des frères prêcheurs et mineurs et c'est pour cela, pense-t-on, qu'il fut puni par ce genre de mort: tombant en effet d'un lieu élevé, il se rompit le cou et expira. Et voici quelque chose de plus étonnant et de plus redoutable que toutes les informations antérieures. Le jour même où il tomba, un frère mineur, s'appuyant sur la révélation d'une très sainte femme, lui avait prédit une mort subite; mais le cardinal méprisant les reproches s'abandonna à l'injure en disant: «Tu n'es pas prophète, ni fils de prophète. Pour ma part, j'ai fait en sorte que votre ordre et l'ordre des prêcheurs soient soumis aux évêques; et j'ajouterai encore ceci: j'ai fait en sorte que vous soyez soumis aux pieds des plus humbles des prêtres.» Alors qu'il disait ces choses, il avait sous les yeux les signes qui lui étaient prédits, mais il ne les remarqua pas, aveuglé par son orgueil inconscient. Ces signes étaient les suivants: tout d'abord il serait transporté de colère, si bien que le lendemain, au moment de monter à l'autel, il ne pourrait trouver la paix; en second lieu qu'en voulant se laver les mains il perdrait son anneau épiscopal. Tout cela se réalisa d'une façon plus claire que le jour.

Comme le seigneur pape avait dû consacrer une certaine église des frères mineurs et que le susdit évêque, après avoir frappé à la porte de ces frères avait dû attendre pour être introduit, il fut tellement saisi par la colère qu'il ne put trouver la paix au moment de célébrer la première messe, malgré son recours à la confession, et pourtant il s'avança dans cet état vers ces sacrements redoutables. En second lieu, quand il fut revenu chez lui et qu'il voulut se laver les mains, il tendit l'anneau épiscopal à l'un de ses compagnons; mais une fois les mains propres, il ne retrouva plus celui qui avait l'anneau en dépôt. Saisi d'étonnement, il déclara: «J'ai perdu l'épiscopat». Tous les spectateurs se taisaient frappés de stupeur. Il monta donc plus haut. Seul, contre son habitude, ce vieillard, accablé de faiblesse, s'avança jusqu'à sa chambre, mais une balustrade s'étant rompue, il tomba à la renverse et expira. Remarquons bien le jugement de Dieu très surprenant et caché. J'ai connu moi-même cet homme,

alors que j'étais son commensal, son ami, son familier, tandis que nous habitions ensemble la même maison à Paris. J'avoue que j'ai rarement vu un clerc séculier si sobre, si honnête, si affable, si généreux envers les pauvres. Je l'ai vu refuser neuf évêchés et finalement il fallut une excommunication qui dura trois mois pour le forcer à accepter un certain archevêché. Transféré ensuite il devint cardinal-évêque de la curie romaine et c'est là dans ce poste élevé qu'il perdit la raison. J'espère que Dieu ne l'oubliera pas jusqu'à la fin, que dans sa colère il conservera son habituelle miséricorde et que dans sa grande bonté il aura pitié de celui qui s'est peut-être repenti.

82. *Mort d'un autre adversaire des frères. (II, 10, 35)*

Je ne garderai pas le silence sur les merveilles survenues par la permission divine depuis que j'ai commencé cette œuvre. Je parlerai donc d'un malheureux, connu de moi, qui fut d'abord prêtre paroissial, ensuite doyen de chrétienté et enfin chanoine d'une église cathédrale. Excessivement hostile à tous les religieux et spécialement aux prêcheurs et aux mineurs, il dénigrait cruellement leurs prédications et surtout leur droit d'entendre les confessions. Il craignait (comme presque tous ses pareils) que sa vie impure et livrée à la luxure ne vienne à être connue de quelque manière. Or il arriva que la paralysie lui fit perdre ses forces et le tourmenta pendant sept années.Mais dans cette maladie, il ne reconnut, pas même en parole, la main de Dieu. Visité souvent par son évêque, ses compagnons et les frères des ordres susdits, il ne prêta aucune attention à leurs reproches et perdit la vie sans confession, sans recours au nom de Dieu et sans sacrements. Il eut donc hors du cimetière la sépulture de l'âne. Voilà un juste retour des choses: celui qui par jalousie refusa à d'autres le bénéfice de la prédication et de la confession fut lui-même privé de la confession de ses péchés et des sacrements de l'Eglise.

83. *Occasion de la mort de Philippe le Chancelier à Paris (1236). (II, 10, 36)*

Je parlerai également de maître Philippe, le chancelier de Paris, dont j'ai déjà traité plus haut à propos d'autres chose. Celui-ci dans presque tous ses sermons ou séries de sermons aboyait

contre les frères de l'ordre des prêcheurs. Quinze jours avant sa mort, il avait encore cruellement prêché contre eux, quand le dimanche suivant frère Henri, surnommé de Cologne, un prédicateur très fervent et très savant, appartenant à cet ordre, réfuta devant l'université de Paris en détail, très clairement et à l'aide de la Sainte Ecriture, toutes les attaques que le dit chancelier avait lancées contre les frères. Rempli de confusion par cette réfutation, le chancelier se sentit touché intérieurement d'une douleur au cœur; il fut pris d'une maladie mortelle et trépassa comme vous l'avez entendu plus haut.

CHAPITRES XI et XII

On peut grouper ensemble les chapitres XI et XII qui traitent brièvement des vertus et des exigences de la vie commune. Premier principe: les religieux ne doivent pas sortir de leur couvent ou de leur monastère sans être accompagné d'un *socius* et il cite à ce propos un proverbe français (*gallice proverbium dicitur*) dont il donne l'équivalent latin approximatif: *Ubi bona custodia, ibi et bona pax*, c'est-à-dire «bonne garde, bonne paix» (II, 11, 2). Le second principe de la vie communautaire, c'est qu'elle doit respecter l'égalité et la frugalité dans la nourriture. De là deux *exempla* assez intéressants.

84. *Où est ton frère? Prêter attention aux appels mystérieux. (II, 11, 3)*

Un frère de l'ordre des prêcheurs en qui j'ai pleine confiance m'a raconté ceci. Il avait dans l'ordre un parent qui précédemment avait été dans le monde riche et illustre.Or il arriva qu'en allant dormir la nuit, celui-ci avait placé une de ses tuniques à la tête de son lit. Or il avait avec lui un autre frère qui lui était très cher et avec qui il prenait plaisir à se promener à part. Il s'endormit donc et il entendit une voix qui lui disait: «Lève-toi et va voir ce qu'a ton frère, car il est gravement malade». Il se réveilla donc, mais ne remarquant rien, il se rendormit. La voix se fit entendre à nouveau: «Lève-toi et va voir ce qu'a ton frère, car il agonise et se trouve près de mourir». De nouveau réveillé, mais ne remarquant rien, il se rendormit. La voix lui parla une troisième fois: «Tu as eu bien tort de ne pas faire attention, car ton frère est mort». Aussitôt il se réveilla et trouva la tunique qu'il avait posée à la tête du lit, étendue maintenant sur lui prête à être revêtue, ce qu'il fit aussitôt, plein de

confusion et d'admiration. Il se leva et trouva le frère en question déjà endormi dans le sommeil de la mort. Voilà un exemple manifeste qui suggère *a contrario* combien est vraie la sentence de Salomon «Le frère qui est aidé par son frère est comme une cité fortifiée» (Prov. 18, 19). Caïn, le premier et le plus perfide des homicides, est interrogé par le Seigneur: «Où est ton frère Abel?», dont tu aurais dû être le protecteur et non l'assassin? Mais il eut une attitude négative en disant «Est-ce que je suis le gardien de mon frère?» (Gen., 4, 9) C'est pourquoi sous la malédiction du Seigneur, il erre comme un fugitif sur la surface de la terre. A l'image de ce Caïn, celui qui refuse d'être le gardien de son frère et d'être gardé par son frère se livre à des errances constantes et vaines, sous l'effet de diverses tentations. La terre, maudite dans son travail même, ne produira pour lui que les épines du remords et les ronces du scandale. Ô vraiment heureuse et bénie aux yeux du souverain juge la règle conventuelle par laquelle aussi se trouvent interdits tout soupçon des méchants et toute occasion de tentation.

85. *Deux moines punis de leur goinfrerie. (II, 12, 5)*

Il y avait deux moines âgés qui, tout en ayant été nourris dès l'enfance dans la discipline ecclésiastique, étaient devenus semblables dans le crime et la débauche. Se complaisant dans l'ordure ils s'associaient tous les jours quelques jeunes moines avec qui ils faisaient à l'écart des banquets retentissant de rires et de chants et ils se moquaient des innocents et des simples. Ces insolences troublaient considérablement la vie quotidienne de la communauté, sans que pourtant personne n'osât corriger les coupables. A cette vue le Seigneur fut provoqué à la colère (Deut. 32, 19), car il ne laisse guère impuni le trouble imposé aux pieux habitants des cloîtres. Il arriva donc qu'un soir, selon leur habitude, ces deux vieillards ouvraient comme un gouffre leur bouche avide. Mais à peine les aliments avaient-ils approché de la bouche, à peine la main avait-elle apporté le quatrième ou le cinquième morceau que l'un de ces deux vieillards s'étrangla du fait de cette voracité précipitée et il expira, les yeux retournés. Terrifiés, tous ceux qui étaient assis se dressèrent, mais peu après le vieillard survivant, sans se laisser abattre par le sort de son compagnon, malgré un moment d'horreur, retrouva son audace et s'assit de nouveau à table, semblable à un porc qui

assiste au sacrifice d'un autre porc par le boucher. Il se laissa ainsi gagner par un énorme ivresse, si bien qu'on dût le porter presque inconscient jusqu'à son lit et c'est là qu'il expira comme un animal sans raison. Les autres moines bouleversés par l'horreur de tels exemples améliorèrent leur conduite et observèrent désormais tout à fait strictement la communauté de vie et de nourriture.

CHAPITRE XIII

Ce chapitre consacré aux vertus du silence part d'un très joli passage du *De natura rerum*, simple démarquage, d'ailleurs, de Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, XI, 25-26): «Silence général: quand vient le soir, le bourdonnement va diminuant dans la ruche, jusqu'à ce que une abeille en volant partout leur donne par son bourdonnement l'ordre du repos, selon la discipline militaire. Ceci se passe également le matin». La transposition est aisée.Le silence a de puissantes vertus dans la vie spirituelle et plus généralement dans la vie de communauté. Non seulement il facilite l'exercice de la contemplation, mais il prévient ou répare les discordes, enfin il met le sceau à la maîtrise de soi. Saint Jacques n'a-t-il pas dit (I, 26): «Si quelqu'un s'imagine être religieux sans mettre un frein à sa langue, il s'abuse lui-même et sa religion est vaine»? Au milieu de nombreuses citations sur ce thème, venues de l'Écriture, de saint Augustin et de Sénèque, on trouve deux *exempla*, plutôt inattendus.

86. *La vertu du silence. Une parole précédée et suivie de silences interminables. (II, 13, 4)*

Quelle peut être l'efficacité du silence, je vais le montrer par un exemple très clair. Le monastère d'Affligem en Brabant, de l'ordre de saint Benoît, est fort apprécié pour sa régularité, surtout dans le domaine de la charité. Dans cette abbaye il y avait un moine tellement attaché au silence que dans le long espace de seize années on n'avait pas entendu même le bruit d'une syllabe sortie de sa bouche. Or il arriva, comme nous l'ont dit des moines du lieu, qu'un grave incendie se développa dans le cloître. Alors ce moine voyant l'inutilité de tous les secours humains eut recours au secours divin; il pria quelques instants en silence, puis il donna relâche à sa langue si longtemps muette et prononça: «Feu, arrête-toi en ce moment, flamme, calme-toi complètement». Chose merveilleuse, le feu oubliant sa force native s'arrêta à cette parole et la flamme s'éteignit aussitôt.

87. *Un mot d'esprit qui désarme la colère d'un roi. (II, 13, 6)*

On lit dans l'histoire des philosophes que le roi Pyrrhus ayant appris qu'au cours d'un banquet certains des convives avaient mal parlé de lui, il convoqua ceux-ci pour savoir si c'était vrai. Alors l'un d'entre eux déclara: «Si le vin ne nous avait pas fait défaut dans nos libations, tu considérerais comme une plaisanterie tout ce qui a été dit, en comparaison de tout ce qui restait à dire dans la poursuite de la beuverie». Aussitôt par cet aveu si poli de la vérité, l'homme fit rire le roi, jusque là irrité, et par l'élégance de la réponse il apaisa un cœur royal.

CHAPITRE XVI

Après deux chapitres (XIV et XV) consacrés à la paix qui doit régner les communautés comme dans la ruche, nous en arrivons avec le chapitre XVI au devoir de correction fraternelle, une pratique recommandée par saint Paul (Gal. 6,1-2) et naturellement par Sénèque. C'est aussi l'occasion d'un *exemplum* fondé sur une vision.

88. *Mieux vaut être puni en ce monde que dans l'autre. L'exemple d'Hugues de Saint-Victor († 1141). (II, 16, 4-5)*

De toute façon, que le désordre du péché soit corrigé avec sévérité ou avec douceur, il vaut mieux que cela se passe ici bas par la parole d'un supérieur que dans le monde à venir par des coups. Et si le temps et le lieu en fournissent l'occasion, on doit préférer recevoir des coups de verge en chapitre, en présence des frères et de la part d'un frère, plutôt que d'être tourmenté par les cruels démons lors de cet ultime et terrible jugement, ou encore, si la bonté du Christ agit plus doucement avec nous, plutôt que d'être tout au moins éprouvé dans le Purgatoire pendant un certain temps avant le jugement. Je considère comme un malheureux et comme un grand fou celui qui diffère et qui choisit la correction dans le monde à venir. Voici donc sur ce sujet un exemple très clair.

Au monastère de chanoines réguliers Saint-Victor de Paris, vécut maître Hugues, un chanoine qui, en raison de sa science, passe pour un second Augustin, c'est-à-dire en fait le second d'Augustin. Malgré sa vie vraiment digne de louanges, il manqua quelque chose à sa perfection, à savoir que pour ses défaillances quotidiennes il ne s'imposa pas la discipline en secret, pas plus

qu'il ne la reçut avec les autres au chapitre. Il avait en effet, d'après ce qu'on m'a dit, une chair très tendre, excessivement délicate depuis l'enfance. Comme il n'avait pas triomphé à force du vertu de cette nature ou de cette habitude défectueuse, voici ce qu'il eut à endurer par la suite. Quand il fut arrivé à un de ses derniers instants, un de ses confrères qui était son grand ami le conjura de lui apparaître après sa mort. «Volontiers, lui dit-il, si j'en ai la permission du Seigneur de la vie et de la mort». Ces conditions posées, maître Hugues décède et revient peu après trouver son compagnon qui l'attendait. Il lui dit: «C'est moi, demande ce que tu veux; je ne peux pas m'attarder.» L'autre saisi de crainte, mais en même temps tout heureux, «Comment vas-tu, très cher?» demande-t-il. «Maintenant, répond Hugues, je vais bien; mais parce que durant ma vie j'ai négligé de recevoir la discipline, tous les démons à peu près sont sortis de l'Enfer pour me donner un coup, lors de mon passage pour entrer dans le Purgatoire».

CHAPITRE XVIII

Ce chapitre XVIII est consacré au pardon des offenses, un thème éminemment évangélique.Mais Thomas n'y arrive, comme souvent, qu'au prix de périlleux détours symboliques, curieux à suivre. Le point de départ, c'est encore une fois une phrase de Pline l'Ancien (XI, 59) reprise par le *De natura rerum*: «Il y a aussi des abeilles des campagnes, d'apparence hérissée, beaucoup plus irascibles, mais meilleurs ouvrières et d'un plus grand rendement. Celles-ci parfois enfoncent tellement leur aiguillon en piquant que leur intestin suit et elles meurent aussitôt». Pour Thomas, ces abeilles guerrières sont les *claustrales*, c'est-à-dire les religieux qui observent sans doute les consignes de leur règle, mais qui ne sont pas intérieurement adoucis par la rosée du Saint-Esprit». Comme Marthe de Béthanie, ils s'affairent pour les problèmes matériels, ce qui les rend agités et irascibles. De là des occasions de scandale et de dispute, où l'aiguillon de la haine reste fixé dans la blessure. De là aussi l'obligation difficile du pardon, comme le montrent les deux *exempla* retenus, déjà commentés dans notre introduction. On remarquera que , sans le dire, Thomas déborde le monde des *claustrales*, puisque ces applications concernent des laïcs; mais la violence est un mal général à cette époque, comme peut-être à d'autres.

89. *Jacques de Vitry travaille à des réconciliations: le baiser du pardon. (II, 18, 2)*

Le vénérable Jacques de Vitry dont nous avons déjà fait mention prêcha, comme chacun le sait, la croisade de Jérusalem en

Brabant pour le salut de bien des gens. Or un jour qu'il cherchait à apaiser des inimitiés mortelles, il s'adressa à celui qui avait été lésé, en usant d'abord de supplications, puis en se prosternant à de nombreuses reprises devant lui, enfin en se faisant appuyer par la foule qui était présente, mais toujours sans convaincre ce rebelle. Se tournant alors vers le peuple, il dit: «Je vous le déclare publiquement: celui qui nous méprise méprise celui qui nous envoie. Demandez donc au Seigneur de donner un signe contre cet homme obstiné pour que tous voient avec évidence qu'il a agi en ennemi de lui-même, en conservant sa haine contre son prochain.» Aussitôt que le saint homme eut fini cette prière, le malheureux, les yeux retournés, tomba à terre deux et trois fois. La bouche écumante de sang et de pus, il offrit à tous le spectacle d'une horrible expiation. Alors, au milieu des pleurs de tous les témoins, l'homme respectable (Jacques de Vitry) après avoir prié releva celui qui gisait à terre. Bientôt entièrement rétabli, celui-ci, dès qu'il vit devant lui son ennemi, s'adressa à lui amicalement et lui demanda pardon avec larmes. Il se précipita pour l'embrasser, ce qui porta tout le monde à pleurer et à louer le Christ. Voici maintenant sur ce même sujet une autre histoire bien mémorable arrivée en Germaine.

90. *Le pardon plus fort que le droit de vengeance. (II, 18, 3)*

Un noble avait perdu son frère assassiné par un homme du peuple. L'assassin s'enfuit du pays; mais il arriva que le noble, au cours d'un voyage à l'étranger en compagnie d'une importante escorte, rencontra par hasard l'assassin seul dans la campagne. Le noble tira son épée pour attaquer son ennemi, mais le meurtrier se prosterna en disant: «Pitié, noble seigneur, en souvenir de Celui qui a eu pitié de toi et de nous tous et qui a sauvé ce monde par sa mort». Brusquement ce noble cœur fondit en larmes et retira la main qu'il avait étendue. Mais comme ce geste fut attribué à la lâcheté par ses compagnons, il étendit à nouveau la main sur l'homme prosterné. Une nouvelle fois le coupable demanda son pardon au nom de la rémission de tous les péchés et l'autre baissa à nouveau le bras. Repris encore par les siens, le noble se résolut une troisième fois à imposer la mort; mais le malheureux implora son pardon pour que son ennemi échappe à cette angoisse que toute chair doit subir au Jugement

dernier. Celui-ci, qui était noble par sa race, mais plus encore par son cœur, déclara: «Je te pardonne la mort de mon frère». Peu après, le même jour, il entra dans une église pour entendre la messe. Là il fit trois génuflexions devant le crucifix et, à ce moment, un saint homme qui était présent aperçut qu'à chaque génuflexion du noble, le crucifix inclinait humblement la tête. Le saint homme qui était seul à avoir vu la scène appela le noble à part et lui demanda qui il était. Celui-ci déclara: «J'ai le titre de chevalier dans mon pays natal». Et de nouveau l'autre demanda: «Dis-moi, très cher, ne me cache rien, en quoi penses-tu avoir le plus mérité la miséricorde divine?» Alors le chevalier: «Je suis un pécheur, adonné au monde; je n'ai mérité en rien le pardon, si ce n'est peut-être aujourd'hui». Et à ces mots il raconta l'affaire. Aussitôt le témoin lui rapporta ce qu'il avait vu, en exhortant le noble à une vie d'actions de grâces et de bienfaisance.

CHAPITRE XIX

De même que dans la ruche tout est rigoureusement commun, de même dans une communauté personne n'a le droit de chercher sa propre gloire: les succès spirituels de chacun appartiennent à tous. A l'appui de ce thème vigoureux, l'auteur cite d'abord des précédents bibliques et notamment l'exemple du roi David: ne fut-il pas frappé par Dieu, simplement parce qu'il avait voulu recenser son peuple et s'approprier ainsi le mérite d'un succès qui ne lui revenait pas (II Samuel 24, 10). On comprend mieux dès lors la portée de l'unique *exemplum* de ce chapitre.

91. *Le recrutement des dominicains au temps de Jourdain de Saxe (1222-1237). Ne pas écarter les petits. (II, 19, 2)*

Je me souviens bien du lieu, du moment, de la personne. Le frère Jourdain, de sainte mémoire, second maître de l'ordre des prêcheurs et lui-même prêcheur intrépide, reçut dans l'ordre à Paris soixante jeunes gens d'un coup, lesquels pourtant étaient d'une si courte science que beaucoup d'entre eux, malgré de longues répétitions, pouvaient à peine, à ce qu'on m'a dit, lire une seule lecture à l'office de matines. Sur ce sujet il fut l'objet de graves accusations au chapitre général, mais rempli de l'Esprit saint il répondit: «Permettez à ces enfants de s'approcher (Mat.19, 14), ne méprisez aucun de ces petits

(Mat. 18, 10). Je vous le dis: vous verrez beaucoup de ces frères et même presque la totalité devenir de glorieux prêcheurs, par l'intermédiaire de qui le Seigneur agira pour le salut des âmes beaucoup plus qu'il ne le fait à travers des gens plus brillants et plus savants». Que cette parole soit l'expression de la vérité, nous l'avons vu jusqu'à aujourd'hui et nous continuons à le voir.

CHAPITRE XIX

«L'amitié mutuelle et véritable» — tel est le titre de ce chapitre XX — existait dans les communautés religieuses; Thomas de Cantimpré le sait bien. Mais dans son développement doctrinal il préfère s'appuyer sur les dires du «philosophe», c'est-à-dire de Sénèque. Ce genre d'autorité lui permet de passer sans effort à l'*exemplum* qui doit illustrer la thèse, un *exemplum* moralisateur, sans rien de spécifiquement chrétien, appartenant au patrimoine narratif traditionnel. En tout cas, c'est une véritable perle, une petite nouvelle qui peut supporter la comparaison avec tous les récits parallèles.

92. *Deux vrais amis. (II, 20, 2)*

Voici l'histoire de deux vrais amis, telle que me l'a racontée un philosophe expérimenté. Peu de temps avant notre époque, si je me souviens bien, il y avait un jeune homme doté d'un esprit pénétrant et de grandes richesses, qui pour son commerce envoyait des messagers dans diverses parties du monde. Certains d'entre eux, à leur arrivée en Orient, découvrirent un «gentil» (*païen*) pourvu, au delà de tout ce qu'on peut imaginer des biens et des choses de ce monde. Il était en outre généreux et fidèle à l'égard de tous. Que dire de plus? Ils lui révèlent le nom de leur maître, puis ils s'en retournent et reviennent encore une fois en rapportant au gentil des cadeaux de la part de leur maître; mais c'est pour en reporter de plus grands destinés au jeune chrétien.

A cette vue, celui-ci est enflammé d'un tel amour et d'une telle admiration qu'il se hâte de partir en Orient avec escorte et cadeaux afin de voir ce gentil. Après un accueil somptueux et empressé, il put découvrir par expérience un homme de mœurs honorable, d'esprit pénétrant, libéral par dessus tout, qui le retint dans sa maison pendant longtemps et à grands frais.

Quand le chrétien décida enfin de retourner dans sa patrie, son hôte l'amena devant des trésors incomparables. Mais il refusa obstinément de rien accepter, si bien que pour finir l'autre lui montra sept jeunes filles vierges, enfermées dans une chambre. Elles étaient de naissance illustre et d'une grande beauté et il se proposait suivant son rite de les épouser en temps opportun. Il lui dit: «Choisis-en une pour en faire ton épouse». Aussitôt le jeune homme, dont le cœur et les yeux avaient été extrêmement séduits, choisit celle qui l'emportait par sa conduite et sa beauté. Le gentil lui dit alors: «Je t'ai donné le choix et tu as pris celle qui n'était la plus chère de toutes. Dans ta sagesse tu verras par expérience ce que je t'ai donné, mais moi, qui ai manqué de sagesse à cause de toi, je ne tarderai pas à voir par expérience ce que j'ai perdu». Sur ces paroles il accorda à l'épouse des cadeaux convenables et la livra au chrétien. Celui-ci à son retour la fit baptiser solennellement et la prit pour épouse, découvrant alors une femme d'une admirable vertu. Il accrut aussi sa gloire et ses richesses et devint le personnage le plus important de la cité. Le gentil au contraire qui se rappelait sans cesse ce qu'il avait perdu en cette jeune fille commença à souffrir intérieurement d'une façon incroyable et peu à peu en raison de sa tristesse, son aspect et son intelligence en vinrent à se flétrir. Jour après jour, année après année, étape par étape, sa situation déclina et parce qu'il ne portait aucune attention à ses biens il en vint à une extrême misère et fut expulsé de sa patrie comme un fou par ses amis.

Comme il ne savait que faire, il lui vint à l'esprit d'aller visiter cet ami pour qui il était tombé dans de telles extrémités. Il ne pouvait croire qu'il l'aurait oublié et mépriserait maintenant un tel malheur. Il se mit donc en route; il arriva au lieu où l'autre résidait et frappa à la porte de son ancien ami, en donnant son nom. Mais le portier ne fit pas attention à cette parole et il ne fut pas introduit. Ce fait plongea le gentil dans une tristesse mortelle et, le soir venu, il alla s'étendre dans le cimetière désert de l'église. Or donc, au milieu de la nuit profonde, un bandit attaqua un passant, le tua, puis s'enfuit secrètement. Le matin, à côté du gentil, on trouva l'homme assassiné; l'étranger qui était un inconnu fut arrêté, puis présenté et accusé devant l'assemblée générale de la cité groupant nobles et hommes du peuple. Brisé par le désespoir, il ne niait même pas l'homicide imputé. Mais alors son ancien ami, présent à cette

assemblée, examina l'homme longuement et avec stupeur; il le reconnut et aussitôt courant en avant au moment où le conduisait à la mort, il s'écria: «Cette homme est innocent; c'est moi qui ai fait ce crime». Sans retard, alors qu'il était agenouillé pour être décollé, au milieu des cris et de la tristesse du peuple, le véritable auteur du forfait craignant, sous l'inspiration de la Providence, que cet homme si noble et parfaitement innocent ne vienne à périr, se révéla devant tous en criant: «Ils sont innocents tous les deux, le premier et le second. C'est moi qui très méchamment ai perpétré cet homicide». Bientôt le juge et les grands de la cité, merveilleusement stupéfaits, se saisissent simultanément des trois hommes, examinent diligemment l'affaire et après avoir découvert la vérité entière, ils absolvent les innocents et renvoient même le coupable, par admiration pour le sacrifice. Le chrétien reçut donc son ami à bras ouverts, et pour conclure brièvement il l'invita à se convertir, l'autre accepta, se fit baptiser, prit comme épouse une noble cousine de son ami et sous la pression dut accepter la moitié de ses biens.

CHAPITRE XXV

Ce chapitre est consacré aux œuvres de miséricorde, selon la présentation qu'en donne Isaïe (58, 7): il s'agit de partager son pain avec celui qui a faim, d'accueillir le malheureux sans asile, de vêtir celui qui est nu, de ne pas se détourner de sa propre chair, c'est-à-dire tout simplement de son frère. L'énumération est donc plus brève que dans saint Mathieu (25, 31-46), mais l'inspiration est identique des deux côtés. Thomas de Cantimpré en tout cas envisage successivement les quatre types de «bonnes œuvres» citées par Isaïe et il les illustre chaque fois par une ou plusieurs historiettes édifiantes ou miraculeuses. C'est le premier point qui est le plus abondamment traité.

93. *Nourrir ceux qui ont faim. Charité récompensée; sacrifice puis résurrection d'un bœuf. (II, 25, 5)*

En notre temps, en l'année de l'Incarnation du Seigneur 1222 il y avait au monastère de Villers-en-Brabant un abbé nommé Guillaume; il était très généreux envers les pauvres et d'une miséricorde qui donna lieu au miracle suivant. C'est lui-même qui l'a raconté secrètement à frère Gautier, prieur des

frères prêcheurs de Trèves, de qui je l'ai moi-même appris. L'abbaye de Villers possédait la cour de Hex dans le comté de Looz en Hesbaye et les frères convers y entretenaient un bœuf magnifique par sa taille, sa force et son poids. Or une pauvre femme qui était enceinte fut prise du désir irrésistible de manger de la viande de cet animal. Elle pleurait à ce sujet tous les jours et semblait en péril de mort. On lui donnait de beaux morceaux de bœuf, mais ils étaient incapables d'apaiser son envie. Or l'abbé Guillaume vint à cette cour et apprit d'un frère convers le danger que courait cette femme. Il répondit: «Il vaut mieux tuer un bœuf qu'un homme. Fais-le secrètement et apaise le désir de cette femme». Le frère convers emmena donc secrètement le bœuf dans un endroit fermé, où il fut tué, dépouillé, dépecé membre par membre et on le laissa ensuite sur place. Cependant il fit aussitôt parvenir à la femme un petit morceau conformément à son désir. Après avoir ainsi mangé, la femme retrouva la santé. Résultat remarquable, mais spectacle horrible.

Le matin toutefois, quand le frère convers suivit ses compagnons pour aller labourer, il vit le bœuf qui avait été tué attelé à la charrue. Epouvanté de manière indicible, il courut à la maison, entra dans la chambre, chercha les chairs qui y avaient été entreposées et ne trouva plus de trace du bœuf: ni les chairs, ni la peau, ni même le sang qui avait coulé. Ce fait est bien attesté par les trois frères convers de la maison, par le boucher, homme fidèle et bon, et par dessus tout par la femme elle-même, guérie par la viande de ce bœuf — ce que les autres viendes de bœuf n'avaient pu faire.

94. *Un souvenir personnel de Thomas: une pêche miraculeuse pour pouvoir accueillir des hôtes imprévus. (II, 25, 10)*

Il est arrivé une chose assez admirable que je ne pourrais pas passer sous silence, même si je le voulais, car elle est connue de beaucoup de gens. C'était le mois d'août et tout le personnel de la maison était absorbé par la moisson. Après le repas du milieu du jour, moi et le diacre qui menait avec moi la vie religieuse, nous avons pris le filet et nous nous sommes rendus, pour prendre quelque déduit (*ut tempus deduceremus*) jusqu'à un vaste étang pour y pêcher. Là j'y ai laissé le diacre qui devait garder la maison et je suis entré seul dans le petit bateau pour

pêcher. En me donnant beaucoup de mal, je me suis efforcé en vain pendant une longue journée de prendre quelque chose et vers le coucher du soleil, comme je songeais à en finir, voici que le susdit diacre arriva avec trois frères mineurs qu'il avait accueillis pour leur donner l'hospitalité. A cette vue je me suis réjoui et, en omettant de les saluer, j'ai dit: «Pendant toute la journée, je n'ai rien pris malgré mes efforts, mais sur ta parole, je jetterai le filet» (Luc 5,5). J'ai donc pris la corde dont l'un des frères mineurs étaient ceint et je l'ai attachée au cordon du filet. Ainsi donc au premier jet du filet, j'ai ramené à terre quatre-vingts poissons d'une qualité, d'une saveur, d'une valeur alimentaire, comme jamais avant, ni après, dans cet étang ou dans un autre de même apparence, je n'en ai vu ou goûté. Tout joyeux de ce fait admirable, nous sommes rentrés à la maison; nous avons soupé après le retour du personnel venu des champs et tous ceux qui étaient dans la maison furent rassasiés. Et pour toutes ces portions envoyées à des gens qui n'avaient rien préparé pour eux-mêmes nous avons rendu grâces à la générosité du Seigneur.

95. *Accueillir les pauvres. Le lépreux remplacé par une gerbe de roses dans le lit du mari. (II, 25, 13)*

Sur le second article des bonnes œuvres, à savoir accorder l'hospitalité aux pauvres, voici le miracle qui arriva à la vénérable Ada de Belomeir. Alors que son mari, un très noble chevalier, était en voyage et ne devait pas revenir avant plusieurs jours, elle accueillit un lépreux qui demandait l'hospitalité. Celui-ci en gémissant et en invoquant la faiblesse de son corps épuisé demanda à être placé dans un lit très doux. La dame persuadée qu'aucun lit n'était meilleur que celui de son mari y fit déposer l'homme atteint de la lèpre.Mais voici que sans retard et à l'improvisite le maître de maison revint et voulut entrer dans la chambre conjugale. Comme la dame usait de dissimulation, il supposa qu'il y avait quelqu'un dans le lit, mais quand il fit irruption, il trouva en ce jour d'hiver le lit couvert de roses parfumées. Plein d'admiration, il demande une explication que lui donne son épouse. Aussitôt tous deux fondent en larmes à la gloire du Christ.

96. *Vêtir ceux qui sont nus. Un pauvre exigeant qui disparaît subitement. (II, 25, 14)*

Sur le troisième article des bonnes œuvres: vêtir ceux qui sont nus, l'illustre dame Aleis, comtesse de Blois et de Chartres, m'a rapporté ceci à propos de son grand-père. Le très noble et très puissant parmi tous les barons de France, le comte de Blois et de Chartres Thibaud n'eut pas son pareil en son temps pour la générosité de ses dons. Un jour, au cœur d'un hiver particulièrement rigoureux, il était en route entouré d'une importante escorte quand il rencontra un pauvre sans vêtements. A ses cris le comte répondit: «Que demandes-tu?» Et le pauvre de dire: «Donne-moi le manteau dont tu es enveloppé». Sans tarder le comte retira son manteau et le donna au pauvre en ajoutant: «Si tu veux quelque chose de plus, demande-le». Aussitôt le pauvre de dire: «Donne-moi ton surcot»; puis après l'avoir reçu, il demanda la tunique, si bien que le comte resta en chemise. Alors le pauvre continua: «Tu vois, ô comte, que j'ai la tête rasée et nue; donne-moi ton bonnet.» Alors le comte rougit un peu, car il était chauve: «Cette fois, très cher, tu insistes un peu trop, car je ne peux pas m'en passer». A ces mots le pauvre abandonna tous les vêtements reçus et disparut. Le comte pour sa part descendit de cheval et gémit lamentablement. Toujours par la suite, pour éviter un tel dénouement, il se prêta à toutes les demandes.

97. *Ne pas mépriser son prochain. Le lépreux ressuscité pour saluer son bienfaiteur. (II, 25, 15)*

C'est à propos du quatrième article des bonnes œuvres — ne pas mépriser son prochain, mais l'entourer de prévenances — que le Christ a daigné consoler le comte dont nous parlons, et cela de la manière suivante. Un lépreux habitait à mi-chemin entre Blois et Chartres; il avait les membres déformés et était horrible à voir, mais le comte l'aimait beaucoup pour sa sainteté de vie et toujours, quand il passait par là, il le visitait. Or il arriva que le comte fit un séjour de près d'un an dans une autre région et pendant ce temps le lépreux mourut. A son retour, le comte repassa par cet endroit, abandonna son escorte et entra seul dans la cabane du lépreux. Or à la place de celui qu'il avait laissé, pourri par la lèpre, il retrouva un homme à la peau fraiche

et aux membres intacts. Le comte stupéfait se demanda longtemps à qui il avait affaire. L'autre lui dit alors: «C'est moi, le lépreux, ton ami. Désormais, par la miséricorde de Dieu, j'ai retrouvé la santé et m'est réservée la couronne de justice (II, Tim. 4, 8). Quant à toi, en ce jour là, le juste juge te revaudra la charité que tu as bien voulu montrer à mon égard et envers les autres pauvres». Sur ces paroles, le comte en versant des larmes de joie, embrassa ses mains comme il le faisait toujours auparavant pour lui et les autres lépreux. Puis lui ayant dit adieu, il retrouva les siens. A son retour, un de ses chevaliers dit en riant au comte: «Vous pensiez bien trouver vivant votre ami le lépreux, comme à vos visites habituelles mais c'était inutile, car depuis longtemps déjà il est entré dans la voie de toute chair». Alors le comte, apprenant pour la première fois que le lépreux était mort, dissimula prudemment, mais gardant en mémoire et tenant pour véritable tout ce qu'il avait vu, il répondit: «Que le Dieu tout puissant et très clément ait pitié de son âme».

CHAPITRE XXVI

Ce chapitre traite d'un thème très concret. les officiers du monastère chargés du secteur économique (production et commerce) doivent se garder de toute malhonnêté et ainsi ne pas nourrir de scandale. L'auteur illustre son propos de quelques anecdotes savoureuses. En voici trois.

98. *Fraude sur l'élevage à l'abbaye de Vaucelles. (II, 26, 2)*

Au monastère de Vaucelles, on construisit ces temps derniers un moulin qui écrasait vigoureusement paille et litière et les transformait pour ainsi dire en farine. Les porcs étaient donc engraissés par un mélange de son et de la farine ainsi produite. Ils furent vendus dans la cité de Cambrai toute proche, mais on trouva que leur chair était spongieuse et non pas ferme et un grand scandale éclata. Aussi un très saint frère du monastère, nommé Lambert, surnommé Pater Noster, ayant appris toute l'affaire éleva les yeux et les mains vers le ciel et dit: «Seigneur Dieu, que la roue de ce moulin ne tourne jamais plus!» Aussitôt plus vite que la parole, la machine s'écroula complètement et ce miracle sauva du scandale les frères et les moines amis de la simplicité».

99. *L'abbé de Villers restitue un don entaché d'usure. (II, 26, 5)*

Ecoutons maintenant ce qui est arrivé de nos jours au monastère de Villers-en-Brabant du temps d'un abbé très religieux. Une tres grosse somme d'argent, environ 1600 livres, avait été apportée au monastère après la mort d'un usurier de Namur et avec cette somme on avait acheté bien des choses. C'est alors que fut élu abbé un homme à la conscience stricte. Lorsqu'il se rendit compte de la situation, il s'en affligea, vendit moutons et bestiaux ainsi que certains biens mobiliers, puis il rapporta l'argent à Namur pour qu'il soit restitué à chacune des victimes de l'usurier. Mais personne ne voulut se charger de l'affaire de la restitution et l'argent fut rapporté de nouveau au monastère. Ce fait indigna le pieux abbé qui ordonna aux messagers de reporter une fois encore cet argent, de le déposer en plein marché devant les citoyens et tout le peuple en disant: «Que cet argent aille à qui en veut. Il a cessé d'être nôtre, car je suis certain qu'il a été acquis injustement». A cette vue les citoyens très édifiés tombèrent d'accord et par les mains d'hommes intègres restituèrent l'argent à chacune des victimes. Quant au monastère, Dieu sans tarder lui rendit dix fois plus: cette maison jadis chétive et pleurant misère est devenue maintenant élégante, riche en divers biens et accrue en ses bâtiments.

100. *Le pieux mensonge chez les religieux. (II, 26, 7 et 8)*

Les prélats doivent garder d'un autre mal ceux de leurs moines qui font des affaires à l'extérieur. Certains d'entre eux — je le sais par expérience — ce craignent pas de mentir pour avantager leurs maisons et ils donnent comme patrons de leurs mensonges Abraham, Sara, Isaac, Jacob et autres d'après les écrits anciens, comme s'il était permis de faire maintenant, au temps du Nouveau Testament, ce qui l'était au temps de l'Ancien. Ils oublient ce que le Seigneur a dit dans l'Evangile: «Si votre justice ne dépasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux». Et même s'il était permis — par impossible — à des séculiers d'agir ainsi, cela ne le serait jamais aux religieux et aux habitants des cloîtres qui, prétendent à la vie parfaite et à la sainteté.

Je me souviens d'une parole que j'ai entendue à Cambrai d'un laïc qui était un homme très simple. Des religieux

n'avaient pas tenu à son égard une promesse garantie par serment. Ne voyant pas d'autre moyen de les excuser, il dit: «Ceux-ci m'ont menti et manquent tous les jours à leur promesse, mais je crois qu'ils mentent avec permission de leur abbé». Et jusqu'à ce jour, en cet endroit, quand quelque religieux maltraite la vérité dans ses paroles, on se souvient de ce fait comme d'un proverbe. On dit «l'affaire est saine, il ment avec la permission de son abbé».

CHAPITRE XXVIII

Ce chapitre est intitulé par l'éditeur G. Colvenere «Porter le joug du Seigneur dès son adolescence», ce qui pourrait être remplacé par cette expression italienne, servant de titre à un ouvrage récent *Santi bambini* «Les saints enfants». Ce chapitre en effet contient deux histoires édifiantes témoignant d'une étonnante précocité: tout d'abord (§ 2-10) celle de l'enfant Achaz de Thorout en Flandre qui mourut à sept ans (sans doute en 1220, selon Meyerus), puis celle du fils d'un comte allemand, qui entra chez les dominicains. Nous retiendrons cette seconde histoire, sans doute moins idéalisée et pleine de détails concrets.

101. *Un jeune noble allemand et Jourdain de Saxe à Paris. (II, 28, 11)*

Une semblable dévotion, mais dans un âge plus avancé, s'est rencontrée en Teutonie chez un enfant de treize ans de famille très noble. Il s'agit du fils du comte de Flankenberg qui fut envoyé par sa mère auprès du roi de France, son parent, pour y être éduqué avec les fils de celui-ci. Mais comme c'est l'habitude que des compatriotes — surtout à l'étranger — se retrouvent avec plaisir, il arriva que cet enfant, nommé Albert, alla visiter le frère Jourdain, de sainte mémoire, maître de l'ordre des prêcheurs qui était de nation teutonique et séjournait à Paris. D'autres frères teutoniques étaient également dans son entourage. Au cours de ces visites devenues plus fréquentes et plus longues, la conversation du saint homme fit naître dans le cœur de l'enfant le mépris des choses terrestres et l'attrait des choses célestes. Il conçut donc le désir d'entrer dans l'ordre et implora cette faveur de maître Jourdain. L'enfant s'était rapidement formé dans les lettres, mais le maître, considérant qu'il s'agissait du désir inconstant d'un enfant, l'exhortait plutôt à songer au gouvernement de son comté, dont il était le seul

héritier légitime, afin d'exercer l'autorité avec douceur. Il avait ainsi atteint seize ans, quand des messagers officiels de sa mère le rappelèrent au pays afin d'y prendre femme dans la haute noblesse et de recevoir le gouvernail du comté. Son père en effet était déjà affaibli par son grand âge. L'enfant dit donc à ses chevaliers et ses serviteurs: «Avant de partir allons d'abord voir nos compatriotes frères prêcheurs de Paris». Arrivé avec son escorte à la maison des frères, il appela de loin dans la clôture le maître et les frères, puis il tomba à leurs pieds en déclarant: «Je prends Dieu à témoin qu'aujourd'hui je suis prêt à quitter le monde et à servir le Christ Seigneur avec vous, dans l'ordre. Si vous rejetez ma volonté, que Dieu lui-même voie et juge (Exode, 5, 21) et qu'il ne supporte pas sans vengeance (Job, 24, 12) que mon sang s'écoule par votre fait». A ces mots, le maître et les frères se mirent à pleurer; stupéfaits et l'esprit à la torture, ils abandonnèrent toute l'affaire au Seigneur seul. C'est pourquoi après avoir convoqué la communauté, ils exposèrent soigneusement le problème et les paroles de l'enfant. On le reçut et on le revêtit aussitôt de l'habit de l'ordre. Dès que la chose fut connue à l'escorte du jeune allemand tous gémirent lamentablement, puis ils retournèrent dans leur patrie pour y porter la triste nouvelle aux parents. Le père, malgré sa vieillesse, rassembla une nombreuse troupe familiale; il vint à Paris et essaya d'arracher son fils par la violence; mais les frères novices le mirent presque en pièces et il retourna dans son pays sans avoir réalisé son projet.

102. *Une recrue de poids attirée par frère Albert: son oncle «le beau Teuton». Thème du religieux attaché à la croix. (II, 28, 12)*

Il y avait en ce temps là à Paris un archidiacre de Teutonie, qui surpassait en beauté tous les clercs de la cité. Il s'appelait Thierry, surnommé à juste titre «le beau Teuton». Il était l'oncle maternel de l'adolescent et, profondément irrité contre son neveu, il différa longtemps d'aller le voir. Pourtant comme il devait regagner sa patrie il lui fit savoir par son clerc qu'il viendrait le voir le lendemain. A cette nouvelle, l'enfant — c'est-à-dire frère Albert — courut trouver le maître; il courut aussi trouver les frères les plus spirituels et leur demanda à tous de prier le Seigneur pour le salut de son oncle qu'il aimait profondément. Sur ces entrefaites, l'oncle archidiacre arriva: tous

deux s'installèrent dans la chapelle pour conférer et aussitôt il dit à l'enfant, les larmes aux yeux: «Comment as-tu pu faire cela, très cher neveu; tu abandonnes ta mère, ma sœur, dont tu es le seul fils survivant et tu m'abandonnes moi, ton oncle, qui t'aime plus que tout? Et maintenant, à ce qu'on m'a dit, ta mère est près de mourir de tristesse. Moi-même, depuis ton entrée en religion, je languis proche du tombeau. Le seul soulagement qui puisse me rendre des forces, ce serait de te voir durant ton année de probation revenir à la vie du siècle, en toute légalité».

L'enfant bénéficiant d'un don de parole admirable, répondit à son oncle en posant cette question: «Voici trois personnages, dont les figures peintes se trouvent dans le vitrail en face de nous. Mon très cher oncle, de qui donc nous rappellent-ils le souvenir? Ne s'agit-il pas du Christ, de sa mère et de Jean, son cousin, cher entre tous? A partir de là, réfléchis bien: quoique le Christ aimât beaucoup sa mère et qu'il la vît tourmentée par le spectacle de sa Passion au point qu'un glaive de douleur ait transpercé son âme; quoiqu'il vît son cousin très cher, l'évangéliste saint Jean, accablé au delà de l'imaginable par l'anxiété de la douleur, pourtant le Christ, qui avait le pouvoir de descendre de la croix, n'a pas voulu le faire à cause d'eux; au contraire il est resté sur la croix pour y mourir. A partir de cette similitude, sache bien, mon très cher oncle, que je suis monté sur la croix de ce saint ordre avec le Christ et pour le Christ le Seigneur. Quoique je voie, moi aussi, ma mère près de mourir de douleur et que je te voie, mon très cher oncle, courir des dangers, je resterai pourtant immobile sur cette croix jusqu'à la mort. Et même sur cette croix tu y monteras aussi, afin que le diabolique labyrinthe du monde ne t'enserre pas comme il a commencé de le faire. Que dire de plus? L'archidiacre fondit en larmes intarissables, le cœur percé, la conscience soumise à l'aiguillon, et il se trouvait incapable de résister à l'Esprit qui parlait dans cet enfant. Le jeune frère continua donc à prier à cette fin et en peu de jours il amena l'archidiacre à entrer dans l'ordre, à l'admiration générale du clergé et du peuple qui voyaient une âme léonine domptée par la parole d'un enfant et amenée à une si profonde humilité.

CHAPITRE XXIX

Ce chapitre, l'un des plus longs du livre et l'un des plus riches en *exempla* est consacré à la vertu de chasteté. Ce thème inévitable dans la prédication morale s'impose d'autant plus à Thomas de Cantimpré que pour lui, comme pour la majorité des «naturalistes» anciens, les abeilles sont étrangères à la sexualité et se reproduisent par génération spontanée. Mais selon diverses associations d'idées, ce thème conduit parfois l'auteur très loin de son point de départ: le culte marial (car la Vierge n'est pas seulement le modèle mais aussi la garante de cette vertu) et le problème des Juifs (qui nient évidemment la virginité de Marie), occasion de récits tantôt savoureux, tantôt affligeants, mais toujours instructifs. On trouvera ici tout d'abord l'introduction générale qui fournit le point de départ et l'orientation d'ensemble, puis un choix de douze *exempla* (sur vingt-cinq), parfois très longs et prenant les proportions d'une petite nouvelle.

103. *Introduction générale. Toutes les abeilles conservent l'intégrité virginale de leur corps. (II, 29, 1)*

Les abeilles ne pratiquent pas entre elles l'union sexuelle et ne s'abandonnent pas au désir et pourtant elles produisent d'énormes essaims d'enfants. Dans cette grande merveille, au sens même de ce mot, on peut voir un des secrets les plus cachés de la nature. Si on voit cela dans ces tout petits animaux, pourquoi t'opposes-tu, ô Juif, à ce que une vierge ait enfanté chez les chrétiens et enfanté non pas un homme ordinaire, mais le Christ, le Messie déjà venu selon notre foi, à venir selon vos dires. Considère, ô Juif, que le Christ est né et ne t'étonne pas de l'enfantement virginal.

104. *La Vierge fiancée céleste d'un joueur repenti. (II, 29, 6)*

Notre lecteur, nous en sommes bien certain, se plaira à trouver ici un récit sur la glorieuse Vierge, capable de nous enflammer d'amour et de respect à son égard. Il s'agit d'un jeune homme de Germanie qui vécut, il y a peu de temps, comme nous l'avons appris de manière certaine. A la mort de ses parents, corrompu par de mauvais conseillers il dissipa totalement un héritage considérable dans le jeu de dés et les tavernes. Devenu un malheureux vagabond, il errait dans son pays, mais au milieu de toutes ses sottises, il conserva toujours un corps chaste. Un jour, son oncle paternel qui était chevalier et qui avait grande pitié de lui le rencontre en chemin et lui dit: «Il te

convient bien mal, mon cher neveu, de t'égarer de cette manière, alors que ta naissance illustre aurait pu faire de toi un homme respectacle et puissant, si tu ne t'étais pas laissé prendre à cette folie». Ces paroles parurent au jeune homme des bavardages de femmes et il s'en moqua. Le chevalier ajouta alors: «Cher fils, accepterais-tu de faire quelque chose pour moi?» Il répondit «Oui». Alors le chevalier de dire: Je veux que cinquante fois par jour tu salues la glorieuse Marie, mère de Dieu». L'autre répondit en riant: «Je veux bien le faire une fois, mais non pas tous les jours». L'oncle insista: «De toute façon, il faudra bien que tu agisses ainsi, si tu veux que la glorieuse Vierge te regarde avec des yeux de miséricorde et intercède auprès de son Fils pour ta misère». Le jeune homme approuva ce propos, puis se retira. Un an plus tard, l'oncle le retrouva par hasard et lui demanda s'il avait tenu sa promesse. A quoi, il répondit: «Je l'ai tenue et pour rien au monde je n'aurais pas voulu ne pas la tenir, car les choses vont mieux pour moi qu'auparavant, au temps où j'étais plongé dans la vanité du monde». Tout joyeux, l'oncle lui déclara: «Voilà pourquoi, l'année qui vient, tu serviras la mère du Christ en doublant le nombre de saluts». Le jeune de dire: «Qu'il en soit ainsi!» Quand cette seconde année fut écoulée, c'est lui-même qui revint vers son oncle en disant: «désormais avec le concours de la Mère du Christ toute la folie de mon misérable état s'est dissipée et, avec le ferme propos d'une meilleure conduite, ma volonté a trouvé la stabilité». L'oncle tout en larmes déclara: «Bénie soit la bonne Mère! et je te rends grâces également, très cher neveu, pour avoir écouté mon conseil salutaire. Ainsi donc il ne me reste plus qu'à vérifier pendant une année encore la fixité de ta résolution; et si l'expérience est bonne, je te procurerai un mariage digne de toi. En attendant, tu honoreras fidèlement celle qui t'a aidé en lui offrant trois cinquantaines de saluts». Le jeune homme consentit, se montra ferme dans sa conduite et, à la fin de l'année, l'oncle accomplit sa promesse en préparant un mariage.

Un banquet fut organisé pour réunir les parentèles des deux côtés. La table était dressée, les mains lavées; l'époux et l'épouse s'installaient côte à côte pour manger, lorsque l'époux se souvint qu'à cause de ses occupations il ne s'était pas encore acquitté des salutations à la Vierge imposées par sa promesse. Il se leva subitement et chuchota quelque chose à l'oreille de son oncle pour faire différer un peu le service des plats. Celui-ci ayant

approuvé, le jeune époux entra seul dans la chambre et là il s'acquitta de sa promesse avec d'autant plus de dévotion qu'il s'était déjà senti si généreusement exaucé. Sans retard, la troisième cinquantaine achevée, la glorieuse Vierge lui apparut, plus brillante que le soleil et lui montra sur sa tunique trois listes, l'une par devant et les deux autres sur les côtés: «Voilà, dit-elle, tes saluts écrits en lettres d'or, par lesquels tu m'as honorée fidèlement en trois cinquantaines. Et parce que, au milieu de tes vanités et de tes errances, tu as conservé ta pureté virginale, bientôt une fièvre lente va te saisir et tu viendras à moi, le troisième jour sans corruption physique». Ceci dit, la glorieuse Vierge disparut. Le jeune homme une fois sorti de la chambre, exhorte toute la compagnie à banqueter joyeusement. Quant à lui, faute d'appétit, il ne pouvait demeurer avec ceux. Tous les convives restèrent donc à table, tandis qu'il allait lui-même se coucher. Mais à la fin du repas, il convoqua son épouse, son oncle et ses amis dans la chambre nuptiale et il leur fit connaître tout ce qui lui était arrivé ou qui lui avait été dit. Selon la prédiction, le jeune homme mourut le troisième jour. Quant à son épouse, elle refusa plus tard de se marier, pour demeurer dans la sainte virginité.

Il n'est pas étonnant que la bienheureuse Vierge se soit sentie honorée par les trois cinquantaines du jeune homme, dans lesquelles elle reconnaissait la salutation de l'ange, elle qui avait été choisie pour inaugurer la temps de la grâce, comme une année jubilaire, et qui était devenue le noble lit de la Trinité.

105. *Une résurrection bien commode pour dénoncer des abus seigneuriaux. (II, 29, 8)*

Parlons encore une fois de la triple cinquantaine du salut de l'ange, l'*Ave Maria,* à propos cette fois d'un événement survenu en l'an du Seigneur 1251. J'ai vu et connu dans le pays de Brabant un jeune noble, qui tout en étant totalement adonné au siècle était pourtant un dévot de la Vierge Marie, à qui il rendait tous les jours trois cinquantaines de saluts. Or il arriva qu'il tomba malade et qu'il mourut. Mais après être resté plusieurs heures étendu comme mort, il revint subitement à lui et cria à la sœur moniale assise auprès de lui: «Sœur, voici que je suis revenu, convoque rapidement le prêtre de ce lieu». A l'admiration générale, une fois le prêtre arrivé, il se confessa à lui avec une grande joie et en présence de tous, puis il déclara: «Au

tribunal du Christ où j'avais été amené, j'étais accusé par les démons essentiellement sur trois points et une sentence devait être portée contre moi. C'est alors que la très bonne mère du Christ a demandé à son Fils de me faire revenir dans mon corps, afin d'y trouver une occasion de pénitence. Sans retard il en fut fait selon son désir. Le premier péché pour lequel je devais être condamné, c'était que je n'avais pas payé au prêtre les dîmes dues par mes biens et mes champs; le second, c'est que avec quelques compagnons j'avais volé secrètement le poisson de certains moines; le troisième, c'était qu'en errant avec mes chiens de chasse j'avais détruit les récoltes et les productions des pauvres paysans». Il avait tenu ce discours en présence de tous. C'est ainsi qu'un de ses tenanciers prit la parole: «Pourquoi donc pour ce dommage devrais-tu être condamné à ce châtiment extrême, alors que nous tous ici nous te l'aurions pardonné de grand cœur? «Et lui de dire: «Votre pardon n'aurait jamais suffi à mon salut, car l'abondance des torts que je vous ai faits dépassait votre capacité de pardonner». Sur ces paroles, il assigna aussitôt des ressources pour réparer les dommages causés; il prit des dispositions pour ses biens et sa maison, et plein d'espérance et de paix, il rendit l'esprit.

106. *Querelle de dévots. Une vision relative à l'Assomption, appuyée sur un signe cocasse. (II, 29, 11)*

Au temps de maître Pierre, de sainte mémoire, chantre de Paris, il y eut, dit-on, deux clercs de vie et de réputation honorables qui vénéraient d'un amour extraordinaire, l'un saint Jean-Baptiste, l'autre saint Jean l'Evangéliste. C'est ainsi qu'ils se méfiaient mutuellement du zèle excessif que chacun apportait à exalter son saint. En revanche ils brûlaient tous deux d'une admirable dévotion envers la glorieuse Vierge Marie, la mère du Christ. Et si l'on voulait les amener à des disputes irritées, il fallait affirmer que la mère du Christ n'avait jamais été élevée au ciel dans son corps. C'était pour leurs compagnons une source fréquente de railleries et pour eux-mêmes une occasion de tristesse qu'ils supportaient dans la simplicité de leur cœur. Ainsi donc, à l'approche de la glorieuse festivité de l'Assomption, ces deux clercs pratiquaient jeûnes, veilles et prières; ils demandaient à leurs chers saints Jean — le Baptiste et l'Evangéliste — et plus encore à la mère du Christ de leur accorder un signe évident

pour les sortir de la honte et réprimer l'opinion contraire à l'Assomption corporelle de Marie. Qu'arriva-t-il donc? Le souverain juge se moquerait-il de la simplicité des justes (Job, 12, 4)? Pas du tout, puisque son intimité est assurée aux cœurs simples (Prov. 3, 32). Ainsi donc, alors que chacun séparément s'adonnait à la prière dans une chambre, Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste leur apparurent respectivement avec ce message: «Le Seigneur a exaucé vos prières: en premier lieu, sachez bien que vous ne devez plus disputer de nos mérites respectifs, puisque dans le ciel nous jouissons de concert de la même situation privilégiée due à nos mérites. Quant au fait que la glorieuse mère du Christ ait été élevée au ciel dans son corps, qu'aucun chrétien ne le mette en doute! Et en voici un signe pour tous ceux qui vous connaissent: l'un de vous est naturellement imberbe, nous le rendons barbu, l'autre qui est tout à fait chauve retrouvera, grâce à nous, une abondante chevelure». Sur ces paroles les deux saints disparurent et le matin l'effet de la révélation apparut sur l'un et sur l'autre. Ils allèrent donc avec autant de gratitude que d'humilité se montrer aux maîtres et aux clercs pour attester la vérité de leur déposition.

Quant à moi, je ne puis assez m'étonner qu'après l'autorité véritable et indiscutable du grand Aurelius Augustinus, il ait pu entrer dans le cœur d'un chrétien que le corps de la Vierge, mère du Christ, soit demeuré en ce siècle méchant, tandis que son âme était glorifiée dans le ciel, opinion qui n'est pas rendue plus acceptable, si l'on ajoute, comme le font certains esprits simples, que ce corps de la Vierge demeuré sur terre échappa à la corruption. Je suis indigné que tout homme sage ne s'aperçoive pas que si Jérôme s'est exprimé avec réserve sur l'Assomption, en s'adressant à Paula et Eustochium, c'est qu'il avait promis de ne rien écrire qui ne puisse être établi par l'autorité de la Bible. Ainsi donc, jadis et maintenant, la majorité des plus grands auteurs ont pensé dans l'Eglise avec Augustin que la mère du Christ avait été élevée au ciel avec son corps; ils n'ont accordé aucun crédit à un autre homme contre les écrits véridiques d'un tel père. Le bienheureux Volusien en est témoin quand il dit: dans les autres évêques du monde entier on tolère une certaine ignorance; mais quand on arrive à Augustin on considère que tout ce qu'il aurait pu ignorer ne fait pas partie de la loi de Dieu.

107. *La Vierge couturière, au service de saint Thomas Becket; avocate, au service d'un prêtre ignorant. (II, 29, 12)*

Je vais rapporter une intervention glorieuse de la mère du Christ où l'on pourra voir la beauté de sa grande humilité. Les auteurs ont raconté avec soin comment saint Thomas de Cantorbery, évêque et martyr, fut contraint à l'exil, s'enfuit en France et séjourna longtemps au monastère cistercien de Pontigny. Or le saint évêque portait depuis longtemps les mêmes culottes et la même chemise en poil de chèvre; en effet, quand il avait été obligé de s'enfuir d'Angleterre, il ne s'était pas du tout préoccupé de vêtements de rechange, si bien que par ce long usage ces culottes étaient usées. Mais le saint évêque ne voulait mettre personne de son entourage dans le secret et il avait agi ainsi auparavant en Angleterre, sauf à l'égard d'une sainte recluse de Cantorbery. Un jour donc, il se préparait à réparer ses culottes. Mais sans formation dans ce genre de travail, il se demandait avec anxiété ce qu'il devait faire et par où commencer. C'est alors que la Reine du monde, instruite de cet art (Jérôme n'a-t-il pas dit que le Christ, qui doit juger le monde, était le fils d'une vierge qui gagnait sa vie?), c'est alors donc que la Vierge salue l'évêque, apaise sa crainte, reçoit le vêtement de ses mains, s'assied à côté de lui et répare très convenablement ce qui était déchiré. Puis aussitôt, le travail achevé, elle disparaît. Quant à l'évêque, tout en larmes, il paie sa dette en louanges admiratives.

Peu de temps après, le saint évêque alla trouver le roi de France Philippe, obtint ainsi sa paix avec le roi d'Angleterre et put retrouver son siège. C'est dans ces jours là qu'un doyen entouré de ses prêtres ruraux — des pharisiens qui s'en prennent souvent à pires qu'eux — accusèrent un chapelain de vie très sainte qui célébrait uniquement la messe de la sainte Vierge. Ce dernier — pour dire les choses dans l'ordre — avait déjà atteint l'adolescence, quand, tout brûlant d'amour pour la mère du Christ, il s'était mis à apprendre avec peine les premiers éléments des lettres afin de pouvoir avancer jusqu'aux saints ordres et de célébrer tous les jours la messe en l'honneur de la mère du Christ. Mais comme sa ferveur excessive lui rendait insupportables les délais, il n'attendit pas le temps convenable pour bien apprendre les lettres et par son importunité il obtint d'être ordonné prêtre. Il se prépara donc une très belle chapelle et une

petite maison sur son propre domaine, où en compagnie d'un clerc il menait la vie angélique. Appliqué à l'aumône et à la prière, il offrait tous les jours à la Vierge, avec une admirable dévotion la célébration d'une messe votive en son honneur. A cette vue, les prêtres voisins se desséchaient d'envie, car une vie dissemblable refuse toujours de se laisser associer à d'autres vies dissemblables. Telle fut la cause d'une infâme dénonciation.

Il fut donc cité devant l'archevêque saint Thomas; il reconnut qu'il n'avait jamais célébré que la messe de la sainte Vierge et confessa qu'il était incapable de se servir d'une autre messe. Très étonné, l'évêque plaignit le chapelain, sans pourtant oser lui accorder de dispense en raison de son manque de science. Il lui dit donc: «Renonce à célébrer la messe, très cher fils, jusqu'à ce que tu puisses t'acquitter de l'office sacerdotal à quoi tu es tenu». Couvert de confusion par ces paroles, le chapelain vint dans son oratoire où il avait placé une très belle image de la sainte Vierge sur l'autel. Debout devant l'image, pénétré de douleur, il déclara: «Tu sais, Mère et dame de bonté, que pour ton service j'ai méprisé des noces dans la noblesse; je n'ai pas songé à avoir des fils pour me succéder; je ne me suis attaché qu'à ton service et voici que j'en suis privé et en plus couvert de confusion. Agis donc maintenant, conformément à ta bonté, pour me rendre cet office de service que j'ai perdu, ou bien je détruirai cet oratoire que j'ai construit». Ces paroles s'accompagnèrent d'un flot de larmes qui s'écoula sur l'autel où s'appuyait le prêtre. Mais aussitôt la mère de bonté laissa tomber du haut de son image cette réponse: «Calme-toi, sois en paix, mon très cher enfant, va trouver l'évêque et dis lui secrètement: voici le message que te transmet la dame qui au chevet de l'église abbatiale de Pontigny a réparé tes culottes, alors que tu étais très ennuyé». A cette parole, le chapelain, stupéfait, déborda de reconnaissance et courut aussitôt à la curie de l'évêque. Mais alors des prêtres et des clercs qui la veille avaient assisté à sa confusion commencèrent à l'insulter méchamment et l'empêchèrent d'avoir accès au prélat. Après une heure cependant, un archidiacre sortit, qui était bien au courant de la vertu et de l'innocence du chapelain. Il le vit tout en larmes et l'introduisit auprès de l'évêque. Dès que celui-ci le reconnut, il le consola doucement en lui disant: «Tu dois prendre patience, mon très cher fils, et tu dois obéir aux ordres. Si quelque chose te manque pour les nécessités de la vie, je te le donnerai volon-

tiers à cause de ta bonne réputation. Mais quant à ta demande, ma conscience m'interdit de la satisfaire». Le chapelain attira alors l'évêque à l'écart secrètement et lui dit: «Voici le message que t'envoie la dame qui, à Pontigny, au chevet de l'église, a réparé tes culottes: tu dois me rendre le droit de célébrer la messe». A ces mots, l'évêque tomba aux pieds du chapelain, lui accorda ce qu'il demandait en lui promettant le bénéfice qu'il voudrait. Mais celui-ci se tenant pour satisfait retourna servir sa patronne avec une dévotion accrue par la gratitude. La bienheureuse Vierge en effet lui accorda une intelligence qui dépassait ses capacités naturelles, alors que précédemment il n'avait disposé que d'une intelligence trop lente pour bien apprendre l'office sacerdotal; mais pourtant il n'avait jamais célébré d'autre messe que celle de la bienheureuse Vierge. Peu après tous ces événements, le bienheureux Thomas subit le martyre pour l'Eglise de Dieu. Le secret du miracle ci-dessus resta inconnu jusqu'à la mort du chapelain. C'est environ trois ans après l'élévation du corps de saint Thomas que des gens dignes de foi me le révélèrent tel que je l'ai transcrit.

Entre les § II 29 13 et II 29 23 se trouve l'essentiel du dossier juif (ou anti-juif) de Thomas de Cantimpré. Les quelques autres pièces éparses concernent l'affaire du Talmud (I 26 17-18), celle du jeune dominicain tenté par la loi juive (II 10 19) et enfin la brève présentation de ce chapitre 29 (II 29 1). Nous avons donné en tête de ce livre une analyse précise de toutes ces pièces; il suffira — pour les cinq qui sont ici groupées — d'expliquer en note un certain nombre de détails.

108. *L'enfant chanteur: une histoire proche du thème du crime rituel. (II, 29, 13)*

Un jeune écolier — comme nous l'avons appris par la très fidèle relation des frères prêcheurs — avait coutume en haine des juifs d'aller par les places chanter le soir: «Que rougisse le malheureux juif qui déclare que le Christ a été engendré par Joseph». Une nuit les juifs se saisirent de l'enfant, l'égorgèrent et cachèrent son corps sous une pierre tombale dans un cimetière. Le matin, la mère qui avait perdu son fils et le cherchait partout avec ses voisins traversa le cimetière en criant lamentablement: «Fils chéri, où t'ai-je perdu? Où puis-je te chercher? «L'enfant de dessous la pierre cria à haute voix: «Que rougisse le malheureux juif etc...» Stupéfaits d'entendre cette voix, ceux qui cher-

chaient regardèrent autour d'eux et finalement le trouvèrent sous la pierre d'où ils le tirèrent vivant et intact».

109. *Sur la juive Rachel devenue moniale au Parc. (II, 29, 20)*

J'ai vu en Brabant une moniale cistercienne convertie du judaïsme, en qui se manifestait glorieusement l'action de la divine Marie, mère du Christ. Agée d'environ cinq ans, dans la maison de ses parents qui étaient des juifs, elle commença à se demander pourquoi il y avait une différence de nom entre juifs et chrétiens, alors que les gens des deux races avaient même visage et même parole. Merveilleuse intelligence de cette enfant! Elle s'attachait pourtant, comme elle me le raconta plus tard pour la satisfaction de ma vive curiosité, davantage au nom de chrétien qu'à celui de juif. Et spécialement elle se réjouissait d'entendre le nom de la Vierge Marie, que les chrétiens ont l'habitude de prononcer pour appuyer leurs demandes ou leurs serments mutuels. Elle emportait sous les bras du pain volé à la table de ses parents et le partageait en cachette entre les petits mendiants pour entendre le nom de Marie dans leurs remerciements. Faisant graduellement de merveilleux progrès, elle cachait si habilement sa conduite que ni son père, ni sa mère ne purent rien remarquer, ni rien apprendre de la conduite de leur fille.

Il arriva que les parents quittèrent Cologne avec leur fille pour s'établir à Louvain, ville du Brabant. Quelque temps plus tard, comme la fillette, ainsi que d'autres enfants chrétiens, se rendait dans la maison d'un illustre prêtre, nommé maître Rénier, et que celui-ci qui la connaissait par son nom lui répétait de venir le trouver à son gré, il lui demanda: «Veux-tu, chère Rachel, devenir chrétienne?» Et celle-ci de dire: «Oui, pourvu que tu me fasses savoir ce que c'est de devenir chrétienne». Alors le prêtre, en homme saint qu'il était, fut rempli de joie, car il devinait je ne sais quel avenir divin pour cette jeune fille. Et partant de la constitution du monde, il commença à lui exposer les Écritures, par lesquelles la foi chrétienne ou le Christ lui-même pouvait être signifié ou manifesté. Ces explications, comme elle-même me le dit, elle les comprit dans leur sens plein à l'âge de six ans et demi, grâce au discernement de l'esprit, si bien que rarement le prêtre dût répéter quelque raisonnement.

Cette instruction dura presque pendant une demi-année, le prêtre tenant secrets les contacts grâce auxquels il enseignait la

fille en cachette et utilement. Remarque ici, lecteur, le prodige admirable et insigne. Jamais Rachel ne pouvait se fatiguer d'entendre la parole de Dieu, tandis que le prêtre et sa servante Marthe, une femme religieuse et très prudente, s'épuisaient et se remplaçaient souvent dans cet enseignement. Que dire de plus? Bientôt les parents commencèrent à porter attention à leur fille et dans une grande assemblée de juifs on convint de l'envoyer de Louvain jusqu'au delà du Rhin, pour la marier et la garder étroitement. Dès que la fille l'apprit, elle fit savoir au prêtre en pleurant que s'il ne l'enlevait pas cette nuit même et ne la faisait chrétienne, elle serait perdue pour toujours et vouée à la confusion. A cette nouvelle, le prêtre lui ordonna de venir de grand matin au lieu de rencontre accoutumé. Elle y acquiesça aussitôt et le soir elle dit à sa mère: «Mère, je veux coucher seule cette nuit». Comme c'était le vœu d'une simple petite fille, sa mère refusa longtemps; elle céda pourtant et fit préparer à ses pieds un petit lit pour elle, sur un oreiller. La petite fille y dormit jusqu'au matin, oubliant tout à fait ce qu'elle avait promis au prêtre la veille. La glorieuse mère de Dieu, Marie, portant un vêtement plus blanc que neige, lui apparut tout près et lui offrit la verge spendide qu'elle portait, en lui disant: «Lève-toi, Catherine, et prends la route, car il te reste encore beaucoup de chemin à faire». A ces mots de l'Apparition, Rachel croyant saisir la verge tomba de son lit et poussa un cri. La mère réveillée par cette clameur lui en demanda la cause. La fille dissimula prudemment la chose et la mère se rendormit aussitôt. Rachel se leva et retrouva bientôt au lieu convenu le prêtre qui l'accueillit avec joie. Il vint au monastère qu'on appelle le Parc des Dames, situé à une demi-lieue de la ville et dans la joie générale il la baptisa sous le nom de Catherine, nom sous lequel la mère du Christ l'avait auparavant appelée et il imposa l'habit de l'ordre à cette nouvelle baptisée.

Aussitôt le père et ses amis, informés et désolés de ce qui s'était passé, agirent en donnant de grandes sommes d'argent auprès du duc seigneur de la terre, auprès de l'évêque de Liège et auprès du pape Honorius pour que leur fille, qui avait été enlevée à ses parents au dessous de l'âge légal, leur fût rendue. Si dans la maison de ses parents, elle persévérait jusqu'à douze ans dans la foi qu'elle avait reçue, alors elle pourrait justement reprendre le titre de chrétienne. Ils calculaient méchamment qu'avec le temps ce cœur enfantin pourrait facilement fléchir et

satisfaire les vœux de ses parents fondés sur la naissance *(ut ad nativa parentum vota rediret)*. Ces efforts frauduleux furent, hélas! soutenus par beaucoup d'hommes importants et lettrés, gagnés à force d'argent. Pour ce motif, le prêtre susdit fut grandement tourmenté et invoquait en pleurant, comme son seul secours, le Christ et sa mère, laquelle était la véritable responsable de ce fait. Chose merveilleuse et jusqu'à ce jour totalement inouïe, la jeune fille demanda au prêtre à être amenée à chaque citation devant le juge. «Peut-être, disait-elle, les juges seront fléchis par mon âge et amenés à mon dessein?» Cela se passa comme elle l'avait demandé. Elle vint un jour à Liège devant l'évêque, les clercs et les grands; elle confondit et retourna avocats et juges tant par sa constance que par des raisons véridiques, si bien que les cris lamentables des juifs en pleurs et frappés de stupeur se firent entendre depuis l'église Saint-Lambert jusque dans des lieux très éloignés; et tout le monde put reconnaître et constater avec certitude que c'était la sagesse de l'esprit divin qui l'emportait dans un âge si tendre. Aussi après deux ans, cessa-t-on de plaider en justice, mais on prépara alors un autre piège.

Un jeune juif, d'apparence élégante, engagé à dessein, se rendit au monastère susdit où se trouvait la fille et y reçut le baptême avec des sentiments simulés. Agissant toujours de manière hypocrite, il cherchait avec habileté à parler à la fille, sous prétexte qu'elle était sa parente, pour être instruit par elle. Il disait en effet: «La parole d'une parente s'imprimera en moi de manière plus salutaire que tous les sermons». Celle-ci pourtant, comme elle me le rapporta, discernait intérieurement le mensonge de cette conversion. Aussi ni les prières, ni les cadeaux, ni l'obéissance ne purent l'amener à dire même une parole à ce jeune homme. Quand les juifs constatèrent cela, ils l'abandonnèrent et le jeune homme retourna à son vomissement.

Cette moniale, nous l'avons vue ensuite si dominée par la grâce que rien ne pouvait être plus serein que sa consuite. Comme les parents des nobles moniales venaient à l'envi voir leurs filles ou leurs parentes, cette religieuse venait devant l'image de la sainte Vierge et lui disait, le visage gracieux: «Toutes nos autres sœurs les moniales reçoivent consolation et joie de leurs mères et de leurs amis; mais moi, pauvre et indigne orpheline, je viens avec confiance vers toi, Notre-Dame, comme vers ma seule parente. Tiens donc la place de tous, pour me donner refuge et consolation». Qui pourrait douter que la miséricor-

dieuse mère de bonté ait refusé sa consolation à quelqu'un qui parle ainsi? Il ne te convient pas, O Notre-Dame, de mépriser ta chair, de mépriser ton sang, de mépriser la race dont tu es née, comme une rose au milieu des épines, comme un lys au milieu des chardons.

110. *Sur la moniale Agnès et sa maîtresse juive convertie à la foi. (II, 29, 21)*

Et puisque mon discours s'est porté sur les juifs, je rappellerai une chose merveilleuse arrivée à propos de la conversion d'une autre juive. Il y avait en Allemagne un monastère de femmes qui fut entièrement détruit par les guerres et dont les moniales furent obligées de rentrer chez leurs parents. L'une d'elles qui était très belle et s'appelait Agnès fut dès son retour l'objet de violences de la part de son père qui était un chevalier et devint bientôt enceinte. Comme le temps de l'accouchement approchait, elle s'enfuit pleine d'angoisse, à l'aventure. Et voici qu'après la naissance de l'enfant, le diable lui apparaît sous la forme d'un moine qui se présente comme un parent informé de son aventure. Il dit à cette femme en pleurs qui désespérait presque de tristesse: «Très chère, pour que cet enfant ne te couvre pas de honte aux yeux de ton père et de tes parents, jette-le dans l'étang tout proche. En effet s'il vit, ton état ne pourra demeurer caché». Alors la mère, accablée par le poids extrême de cette lutte, après avoir pleuré, après avoir gémi, laissa la honte vaincre l'amour maternel et noya le bébé dans l'étang. Aussitôt le diable jeta à cette femme qui se mourait presque de douleur: «Ô la plus malheureuse des femmes, que te reste-t-il à faire? Le mieux pour échapper au scandale qui te menace, toi et les tiens, ainsi qu'au danger pire de la peine capitale, c'est que tu te confesses à moi et que tu te noies en même temps que ton fils». A ces mots, la femme pousse un cri d'horreur et invoque contre le démon l'aide de la glorieuse Vierge, mère du Christ. Aussitôt le diable disparut à ses yeux au milieu de la fumée et d'une repoussante odeur. Après avoir rendu grâces à la mère du Christ elle trouve dans la prière et les larmes la force d'espérer un sort meilleur.

Elle se rendit donc dans une cité toute proche; elle y reçut l'hospitalité d'une honnête matrone qui la plaça chez une juive nommée Sara pour nourrir son bébé. Elle demeura pendant

cinq ans chez cette juive dans une telle tristesse intérieure qu'on ne la vit jamais rire. Deux fois la semaine, elle jeûnait au pain et à l'eau. Parfois, en femme prudente et éloquente, elle parlait à sa maîtresse juive de la foi au Christ, de la bonté et de la miséricorde de sa mère, et peu à peu le cœur de celle-ci se laissait pénétrer par ces paroles édifiantes et efficaces. A l'instigation de la nourrice, la maîtresse apprit l'oraison dominicale et la salutation angélique et elle invoquait tous les jours le Christ et sa mère. Il arriva ensuite que la nourrice se confessa à un frère prêcheur nommé Conrad, qui l'envoya au pape. Ayant obtenu l'absolution, elle rentra dans son pays et se hâta de rendre visite à cette juive qui avait été sa maîtresse. Celle-ci la reçut avec joie et lui donna un lit pour se reposer de ses fatigues. Mais quand le soir, le mari qui était un juif revint chez lui, il fut pris d'une sorte de folie, car il soupçonnait que c'était elle qui avait perverti son épouse. «Puisque cette traîtresse est là, dit-il, je la tuerai». Il sortit aussitôt son couteau et frappa la femme endormie de trois coups, qui la touchèrent même au cœur. La juive fut prise d'horreur et, entrant dans la chambre conjugale, en ferma la porte. Ensuite, au milieu de la nuit, à un signal donné, le juif se rendit à la synogogue en compagnie de voisins juifs. Quant à sa femme, qui s'était endormie après avoir pleuré, elle vit en songe la glorieuse dame, accompagnée de deux petites filles, qui s'approchait de la femme assassinée et chacune, tirant un onguent salutaire des trois boîtes qu'elles portaient, ramenèrent à la vie celle qui avait reçu des blessures mortelles.

Considère maintenant avec admiration le miracle, ô lecteur! Le juif revenant le matin ne trouvant plus la femme assassinée crut que son épouse avait enterré le cadavre. Celle-ci, à son tour, au lever du jour, crut la même chose de son mari et ni l'un, ni l'autre ne parlèrent de cet événement. Moins de quarante jours plus tard, une femme revenant de pèlerinage apporta à la juive et à son mari le salut amical de cette Agnès qui avait été tuée, puis elle s'en alla. Alors le juif dit à sa femme: «Comment se fait-il que cette femme est en vie? Est-ce que je ne l'ai pas tuée? «La femme répondit: «Le Christ son Seigneur qui est passé par la mort a le pouvoir de ressusciter cette morte». Et le juif de dire: «Voilà ce que j'ai toujours redouté: qu'elle ne t'amène à l'erreur de l'apostasie!» Sans tarder, après ces mots, il se saisit de sa femme et l'enferma strictement dans sa chambre pendant deux ans. Puis, alors que le juif était parti au loin, sa

femme s'enfuit avec ses deux petits enfants et le troisième qu'elle portait dans son sein et se réfugia à l'église. Elle y reçut le baptême au milieu de la joie générale car on la savait très riche et très honorable. Par la suite ses deux fils devenus adolescents et une de ses filles l'imitèrent et reçurent avec empressement la foi. Cette juive après son baptême demeura longtemps avec ses fils dans le diocèse de Cologne et renonçant à son nom fut appelée Gertrude. Elle retrouva son ancienne nourrice Agnès qui demeurait au même endroit et qui toute joyeuse la félicitait de sa conversion. Gertrude demanda donc à Agnès comment elle était revenue à la vie. Et celle-ci avec étonnement se mit à sourire: «Pourquoi ressusciter, puisque je n'étais pas morte?» Gertrude stupéfaite lui dit: «J'ai bien vu que mon mari t'a percée et tuée de trois coups de couteau». Agnès de répondre: «Le Christ tout puissant a fait en sorte qu'il m'a seulement vue et touchée en songe et j'ai seulement semblé être tuée. Et le matin, devinant l'irritation de ton mari si je restais, je suis partie à la hâte sans saluer personne». Aussitôt Gertrude saisit le vêtement d'Agnès au cou et le déchira jusqu'au milieu de la poitrine ainsi que le cilice qu'elle portait sur la peau; elle trouva ainsi les cicatrices évidentes de trois blessures. Ces choses furent révélées à l'archevêque de Cologne, le seigneur Conrad (de Hochstaden, 1238-1261). Agnès mourut dans de grands sentiments de pénitence et de ferveur: c'était en 1265, la seconde année depuis qu'elle avait été tuée par un juif et ressuscitée par la glorieuse Vierge, la mère du Christ. Gertrude lui survécut, enflammée d'une foi ardente.

111. *Le crime rituel de Pforzheim. (II, 29, 22)*

Maintenant, puisqu'il vient d'être question des juifs, je rapporterai un miracle très célèbre qui s'est produit en cette année de l'Incarnation 1271 dans la ville allemande de Pforzheim. Il arriva qu'une méchante vieille, familière des juifs, leur vendit une orpheline de sept ans pour être mise à mort. Dans le plus grand secret, après l'avoir placée sur plusieurs paires de draps et lui avoir obstrué la bouche, ces juifs lui firent des blessures profondes à presque toutes les jointures des membres et à grand effort en retirèrent le sang qu'ils recueillirent avec soin sur les draps eux-mêmes. La fillette étant morte dans ces tourments, les juifs la jetèrent dans une eau courante près de la ville et placè-

rent sur elle un amas de pierres. Mais le troisième ou le quatrième jour, des pêcheurs la trouvèrent grâce à sa main levée vers le ciel et la transportèrent en ville au milieu des cris d'horreur du peuple accusant les juifs d'avoir commis un tel forfait. A cette affreuse nouvelle, le marquis de Bade qui se trouvait dans le voisinage se rendit auprès du corps et aussitôt le cadavre assis et dressé tendit les mains vers le prince, comme pour implorer la vengeance du sang ou tout au moins la miséricorde. Après une demi-heure, il s'abandonna de lui-même et s'étendit à la manière des morts. On amena donc à ce spectacle les juifs impies et aussitôt toutes les blessures du corps se mirent à couler, et en témoignage de cet horrible meurtre lâchèrent abondamment du sang. Bientôt la clameur de la foule s'élève jusqu'au ciel et réclame unanimement la vengeance. La vieille fut arrêtée et convaincue sur certains indices livrées par sa fille toute jeune, car la vérité est arrachée aux enfants et aux gens ivres. On arrêta aussi les juifs qui avaient porté leurs mains impies sur la fillette; ils furent roués et pendus avec la vieille. Deux d'entre eux se tuèrent mutuellement. Ces choses nous furent rapportées par les frères prêcheurs Rénier et Gilles qui les avaient apprises dans la ville même trois jours après les événements.

112. *Théorie du crime rituel. (II, 29, 23)*

Il faut donc voir maintenant pourquoi les juifs ont l'habitude dans toutes les provinces où ils habitent de répandre le sang chrétien. Il est en effet tout à fait établi que chaque année dans toutes les provinces ils tirent au sort quelle cité ou ville livrera aux autres villes le sang chrétien. Il est certain, selon le saint Évangile, qu'au moment où Pilate se lava les mains et déclara: «Je suis pur du sang de ce juste», les juifs impies s'écrièrent: «Que ce sang soit sur nous et sur nos enfants»! A ce sujet saint Augustin dans un sermon qui commence par «sur la croix...» semble indiquer que de la malédiction des parents découle jusque chez les enfants un courant de crime, par suite de la tache du sang. En conséquence, par suite de cet écoulement néfaste, la descendance impie sera impitoyablement tourmentée jusqu'au moment où dans un acte de pénitence elle se reconnaîtra coupable du sang du Christ et sera ainsi guérie. En outre j'ai entendu un juif très lettré, qui s'était converti de notre temps à la foi, faire cette déclaration: «Une sorte de prophète avait prophétisé aux juifs au moment de

mourir: «Sachez de la manière la plus certaine que vous ne pourrez être guéri de ce honteux châtiment qui vous afflige, si ce n'est par du sang chrétien». Or, continuait ce juif très lettré, les juifs toujours aveugles et impies s'attachèrent à cette parole et en déduisirent que chaque année, dans toutes les provinces, il devaient répandre le sang chrétien pour trouver la guérison dans ce sang. Et, ajoutait-il, ils ont mal compris cette parole, en voyant dans ce sang celui d'un chrétien quelconque, alors que bien plutôt il s'agissait de ce sang qui est répandu chaque jour sur l'autel pour le pardon des péchés. Tout juif qui se convertit à la foi et reçoit le sang du Christ comme il convient est immédiatement guéri de cette malédiction ancestrale.»

113. *La licorne, la Vierge et le Christ. (II, 29, 32 et 33)*

Voici ce qui est indiqué clairement dans le *De natura rerum:* la licorne est un animal très féroce qui erre dans le désert, à la recherche d'hommes et d'animaux pour les tuer; mais on laisse à sa portée une jeune fille vierge. La licorne, s'approchant alors, dépose toute férocité, respectant dans cette vierge la pudeur d'un corps chaste et posant sa tête sur son sein s'y endort. Lorsque cette vierge a saisi dans ses mains cette corne (et nous en avons vu une sept pieds de long dans une église de Bruges) elle rend l'animal souple et modéré dans ses passions, si bien que, selon les cas, on le prend et on le tue ou bien on s'en empare pour le montrer en spectacle.

Quel sens pouvons-nous découvrir dans la licorne cet animal féroce, si ce n'est le Christ dont la puissance est sans pareille?.. Mais dans le désert du monde, la plus belle de toutes les femmes, la Vierge sortie de la souche de Jessé, a été découverte par le Fils de Dieu, par l'intermédiaire de l'ange messager d'honneur ... C'est pourquoi notre licorne, Jésus, ne sévit plus maintenant comme elle sévissait autrefois et pourtant les pécheurs d'aujourd'hui sont plus coupables que par le passé, puisque la Vérité salutaire est mieux connue et le stimulant du péché diminué dans le pécheur par la grâce de sa mort. Mais notre Vierge, usant de son droit maternel et du patronage qui lui est confié surveille cette corne à la puissance sans pareille, si bien que Jésus montre de la longanimité et de la patience à l'égard de tous les impies et les pécheurs, au lieu de frapper aussitôt les délinquants dans leur crime même comme autrefois.

114. *Une histoire bien extraordinaire, qui se réclame d'un témoignage précis. L'histoire de Jacqueline, une vierge romaine. (II, 29, 38)*

Beaucoup de vierges, brûlant d'amour divin, ont surmonté les obstacles dressés par leurs parents. La colère d'un père, les pleurs d'une mère, n'arrêtaient pas celles qui avaient toujours devant les yeux le plus beau des enfants des hommes. Parmi de très nombreux exemples, en voici un, très glorieux, que je tiens de la noble pucelle Marie de Gonnelieu, près de Cambrai, qui elle-même avait vu et connu la personne en question.

Il y avait à Rome une vierge très sainte, du nom de Jacqueline; c'était la sœur du très noble et très riche comte d'Apulie; mais elle l'emportait surtout par sa sagesse et sa beauté. Comme son frère voulait la contraindre au mariage, elle prit un habit d'homme et s'enfuit secrètement. Des messagers furent envoyés par tous les chemins, mais son frère suivit précisément la route qu'elle avait empruntée. Ne voyant aucune issue, la sœur se rendit face à la mer et, après s'être munie du signe de croix, elle se jeta dans les flots du haut d'un rocher élevé. Dès que le frère s'en aperçut, il poussa un long gémissement, en criant de la côte: «Sœur, qui m'est plus chère que tout, reviens à moi. Je te construirai un monastère richement doté, où tu pourras servir Dieu seul, en toute liberté». Mais la vierge sainte passait en faisant la sourde oreille à ses cris et s'avançait à travers de vastes espaces marins. Et considère bien ici la force du miracle divin. Elle était tout à fait ignorante de l'art de la natation, mais les yeux et les mains élevés vers le ciel, elle marchait comme sur de la terre ferme et passait ainsi au dessus des gouffres marins. Le voyage achevé, elle se retrouva dans les forêts les plus inhabitées de la Grèce et servit pendant trois ans sous l'habit d'homme auprès d'un saint vieillard menant la vie d'ermite: elle voulait s'instruire plus à fond de la manière de mener la vie spirituelle. Puis redoutant les ruses et les méchancetés de l'Ennemi et ne voulant pas révéler qu'elle était un femme (car elle remarquait bien que l'ermite s'attachait à elle de plus en plus), elle s'enfuit de ce côté de la mer, pour habiter dans les solitudes proches de la Sicile. C'est là qu'elle se cacha pendant neuf ans au sommet d'un arbre, après avoir construit avec l'aide d'un serviteur fidèle un abri bien modeste. Ce serviteur lui fournissait l'aumône alimentaire, si bien qu'elle ne fut jamais obligée de descendre pour chercher la nourriture. Plus tard, sous l'impulsion de l'Esprit, elle se rendit à

Rome, et ses reproches sévères et audacieux émurent aussi bien le pape Innocent III que tout le clergé et le peuple de la cité. Elle y vécut longtemps, ne mangeant que trois fois la semaine, au pain et à l'eau, sans nul supplément, et dormant sur la terre nue, la tête presque au même niveau que les pieds.

CHAPITRE XXX

Ce chapitre, intitulé «la fuite du péché contre nature» continue directement le précédent et se montre même beaucoup plus fidèle au thème de la chasteté. Il contient quarante pages et vingt-cinq historiettes distribuées le long des six voies qui mènent à la «fornication». On en trouvera ici huit qui nous ont semblé, pour des raisons diverses, d'un grand intérêt.

115. *Gémissements souterrains d'une âme damnée. Effets contraires sur deux témoins. (II, 30, 16-18)*

Il y avait dans la ville de Bruxelles, en Brabant, un prêtre dont la vie et les mœurs étaient tout à fait deshonorantes. Adonné à la goinfrerie et à la luxure, il semblait ne penser à rien d'autre. Mais quelques années seulement après son ordination presbytérale, il mourut à l'improviste, selon un juste jugement de Dieu. Un peu plus tard, un prêtre qui avait été le commensal et le compagnon du défunt faisait route hors de la ville à l'heure du crépuscule, quand soudain il entendit un gémissement misérable qui semblait venir de dessous terre. Frappé de panique, le prêtre se signa en se demandant à qui appartenait cette voix, puis il dit: «Qui es-tu?» Et la voix de déclarer: «C'est moi, ton malheureux compagnon». Et de nouveau le prêtre: «Comment vas-tu et pourquoi ta parole sort-elle du sol?» L'autre poussa alors un puissant rugissement: «Malheur, malheur à moi, car la fosse a refermé sur moi sa bouche (Ps. 68, 16). Et comme portée par des ailes de géant, la voix gémissante fut entendu au loin.

Il faut remarquer pourtant une chose plus étonnante encore: le propre prêtre qui avait entendu cette voix ne corrigea nullement sa vie misérable; il mourut donc honteusement, ne laissant après lui que les traces honteuses de sa mauvaise conduite.

Nous avons vu en revanche un autre prêtre, comblé des richesses de ce monde, qui à la nouvelle de la damnation du

premier prêtre abandonna totalement les choses périssables: il entra dans l'ordre cistercien, y vécut dans le bien et mourut de même. Note donc, prudent lecteur, comment la même nouvelle entraîna des effets différents: chez l'un elle renforça sa damnation, chez l'autre elle servit à la correction.

116. *Une fille qui meurt d'amour insatisfait. (II, 30, 27)*

Combien il est grave d'entretenir des pensées perverses et par elles de se laisser aller jusqu'au consentement, nous allons le montrer par un exemple évident. J'ai connu dans le pays de Brabant un homme remarquable par son noble caractère et sa beauté; mais dans sa jeunesse il était l'objet des provocations d'une jeune fille pétulante. Jugeant indigne de déflorer une vierge, il renonça au viol et s'enfuit pour aller s'établir dans le voisinage de la maison familiale où il serait, croyait-il, à l'abri de la jeune fille. Mais celle-ci le suivit sans vergogne et même s'installa sur ses genoux et là après avoir poussé un profond soupir, elle exhala son âme malheureuse, les yeux complètement renversés. Le garçon en fut profondément contristé se jugeant responsable de la mort de la jeune fille. Je l'ai réconforté, comme j'ai pu, en louant au contraire sa constance et le juste jugement de Dieu exercé sur la défunte.

117. *La vue d'un cadavre en décomposition comme remède à l'appétit sensuel. (II, 30, 31-32)*

J'ai connu un saint homme, maître Guidon, prêtre des béguines de Nivelles, de qui on rapportait avec certitude le fait suivant. Alors qu'il était encore adolescent il avait gouverné les écoles de Soignies, une ville du Hainaut, et pour avoir une seule fois contemplé imprudemment une femme il fut pendant trois ans l'objet de violentes tentations, même après la mort de celle-ci. Non seulement il avait à les endurer à l'état de veille, mais encore toutes les nuits, dans son sommeil, il croyait qu'elle était présente. Sentant bien que le diable ne cesserait de le tourmenter, il alla de nuit, en secret, ouvrir la tombe de la femme morte et resta si longtemps face à l'ordure de ce corps en putréfaction qu'il fut presque suffoqué à cause de la puanteur excessive et qu'il tomba en arrière à demi-mort. Cette expérience eut pour effet que le saint homme ne sentit plus désormais l'aiguillon de la chair.

Sur lui j'ai encore appris un secret. Aussitôt que son âme sainte eût quitté son corps, selon notre condition charnelle, il apparut à quelqu'un à quatorze milles de là. Il portait sur la poitrine, pour révéler son mérite, une pierre précieuse dont l'éclat était capable d'éclairer le monde entier. Il n'est pas étonnant qu'après avoir durant sa vie éclairé les cœurs et les avoir menés à la connaissance de la vérité par la parole de Dieu et l'exemple de la vertu, il n'est pas étonnant, dis-je, que son âme bienheureuse soit maintenant détentrice d'une si grande lumière.

118. *Une vieille entremetteuse jouée par sa victime. (II, 30, 37)*

Ecoute maintenant ce qui est arrivé de notre temps à Reims. Il y avait là, comme me l'a raconté un frère de l'ordre des prêcheurs, un ouvrier charpentier qui avait une femme belle et bonne. Mais sur celle-ci, un homme riche d'argent et pauvre de cœur avait jeté des yeux impudiques. Il dépêche donc une perfide vieille femme qui entre dans la demeure de la jeune épouse, la salue comme si c'était une inconnue et s'assied près du feu. Sans tarder, après avoir tout inspecté, elle se plaint d'être fatiguée. La jeune femme lui demande d'où elle vient et ce qu'elle cherche. Et la vieille de dire: «Je me demande si tu es bien une telle, fille d'une telle, c'est-à-dire une cousine que je crois avoir dans ce quartier». Et la jeune de lui répondre: «Je ne sais pas si je suis celle dont tu parles, mais on me connaît bien sous tel nom et j'ai une telle pour mère». Alors la vieille se précipite sur la jeune femme pour l'embrasser et lui dit: «Tu ressembles bien à ton excellente mère. Mais quel mari as-tu donc?» — Et l'autre de répondre: «Un ouvrier charpentier habile au travail». Aussitôt la vieille en poussant un profond gémissement déclara: «Hélas toi, la fille d'une si bonne mère, comment en es-tu venue à cette misère d'avoir un ouvrier pour mari, toi, qui as dans ta parenté des gens importants et riches?» Sur ces paroles, comme accablée de tristesse, elle se retira sans rien ajouter. Elle revint ensuite le quatrième jour: «En vérité, dit-elle, je me suis donné beaucoup de mal pour que dans ton infortune tu puisses au moins jouir plus largement des biens de ce monde. J'ai trouvé le moyen d'arriver à ce résultat, si tu y consens. Il y a dans cette cité un homme très riche et très puissant, qui t'aime par dessus tout et te désire, comme il me l'a dit hier, alors que je déplorais devant lui ton infortune. Avec lui, tu auras tout ce qui pourra te faire plaisir ou

te convenir physiquement». La jeune femme lui répondit: «J'ai un bon mari et meilleur que moi. Je ne désire pas augmenter mon bien au prix du péché». La vieille, lui faisant doux visage, la félicita: «Pour cette raison, lui dit-elle, je t'en aime davantage, très chère». Sur ces paroles elle s'en alla. Après trois jours elle revint en déclarant: «Viens avec moi, très chère, et visitons ensemble l'église de la glorieuse Vierge Marie». La jeune femme dans sa simplicité ne soupçonne rien de mal; elle lui obéit et s'en va avec elle. Mais quand elles passèrent devant la porte de l'homme riche, selon le plan prévu par la vieille, on se saisit de la jeune femme et on la traîne à l'intérieur. Pleine d'angoisse, celle-ci s'approche des oreilles de la vieille. «Il m'est arrivé cette nuit, dit-elle, ce qui est coutumier aux femmes. Libère-moi donc pour l'heure, ma très douce parente, et je te promets avec serment de revenir demain». La vieille fit un signe d'approbation et l'homme riche donna son consentement. A la suite de cela, la femme revient donc chez elle, en se demandant ce qu'elle doit faire. C'est ainsi qu'elle choisit dans le voisinage trois femmes fortes et vigoureuses, qu'elle place secrètement dans la chambre, après les avoir armées de balais. Le moment venu, faisant semblant de vouloir revêtir une toilette plus soignée, elle introduit la vieille, aussitôt après son arrivée, comme pour avoir recours à ses bons soins. Mais une fois la porte fermée, les femmes s'abattent sur elle, la dépouillent de ses vêtements et frappent à coups de balai la misérable, jusqu'à provoquer l'effusion du sang.Les coups ne cessent qu'au moment où dans un effort désespéré la vieille franchit la porte et s'enfuit nue à travers les lieux publics. Dans une admiration générale, on écoute le récit de ce qui s'est passé.On vante partout cette jeune femme si ferme dans sa chasteté, cette jeune femme qui a plus gagné dans l'honneur et la gloire d'une bonne renommée qu'elle ne l'aurait fait grâce à tous les biens de cet homme riche.

119. *Ruse d'une courtisane et héroïsme d'un nouveau saint Laurent. (II, 30, 45)*

Il y eut en Espagne un prédicateur qui se distingua entre tous par son activité et son genre de vie. Il s'appelait frère Dominique et, en même temps que saint Dominique, il contribua à l'accroissement de l'ordre des prêcheurs dans ce royaume. A cause de sa réputation de sainteté et de son charme, il était très

bien reçu chez le roi de Castille et chez tous les nobles, comme je l'ai appris d'un frère de l'ordre des prêcheurs, aux débuts de cet ordre, il y a près de quarante ans. A cette vue, une femme payée (*soldaria*), comme on dit en français, mais en fait une courtisane du premier rang fut prise de jalousie et elle déclara au roi et à son entourage: «Que supposez-vous de cet homme, que vous considérez comme très saint? Je vous montrerai qui il est et en votre présence je l'amènerai à coucher avec moi». Comme le roi qui était un homme poli et noble faisait des reproches à la courtisane et que celle-ci renouvelait de plus belle sa promesse, sous peine de mort en cas d'échec, le roi répondit: «Qu'il en soit selon ta promesse!» Peu après, un jour où le saint homme faisait une prédication publique, la courtisane se prosterna à ses pieds, sous les yeux de tous, avec force larmes et gémissements. Dès que celui-ci s'en fut aperçu, il se réjouit intérieurement et versa sur elle des larmes de compassion, comme s'il s'agissait d'une pénitente. Ensuite l'ayant entendue en confession, il lui prodigua des consolations à de multiples reprises et, pour obéir aux convenances, il la fit changer d'habit. Elle simula donc en toutes choses humilité et obéissance, mais après bien des circuits tortueux inspirés par l'antique serpent, elle forgea dans son esprit ce piège plein de ruse. Elle pleura pendant des jours et des jours, sans que le saint homme puisse lui arracher une explication de ses larmes, jusqu'au moment où celui-ci dans son innocente simplicité lui eût promis de se consacrer totalement à assurer son salut. A ces mots, la courtisane avec de grands cris et des larmes (*Heb.* 5, 7) déclara: «O Dieu tout puissant, comment dans ma misère ai-je mérité d'obtenir selon mes vœux que ton serviteur si estimable s'attache à mon salut en tout ce qui me plaira?» Et l'autre de répondre: «Parle avec audace, demande ce que tu veux et cela se réalisera». Alors celle-ci de dire: «Vraiment, je sais maintenant que Dieu a eu pitié de moi. Une seule chose me manque, après quoi je serai prête à subir la mort et le châtiment et à expérimenter tout ce que tu auras ordonné». Celui-ci demanda: «De quoi s'agit-il?» Et elle, en inclinant son visage et en soupirant (par quoi se révélait clairement la vile courtisane): «J'ai honte de révéler ce que pourtant ce je peux pas éviter, tandis que la vie me tient compagnie. Si en effet au moins une fois, je ne peux pas jouir de ton accouplement, il ne peut y avoir pour moi aucun espoir de salut ou de vie».

Aussitôt le saint homme, comprenant la ruse de ce cœur de vipère: «Tu n'en seras pas frustrée, sois en bien certaine». Et sur ces paroles, il lui indique un lieu où elle pourrait le retrouver seule à seul, au petit matin, quatre jours plus tard. Durant cet intervalle, le saint homme passait le nuit en prières et la femme de son côté indique secrètement au roi et à son entourage ce qui est en cours, en leur recommandant de bien observer leur entrée à tous deux. Que dire de plus? Le roi stupéfait ainsi que son entourage attend le dénouement. Quant au saint de Dieu, il avait préparé dans sa chambre, depuis le milieu de la nuit, un feu de charbon disposé en forme de lit. Ainsi donc quand au matin la femme frappa à la porte, le saint homme l'introduisit, puis après avoir remué le feu avec un bâton pour le faire flamber davantage, il se coucha sur les charbons ardents en disant: «Voici le lit convenable pour une telle œuvre; couche-toi ici avec moi; tu n'en auras pas d'autre». A cette vue la femme tomba comme morte; les soldats du roi, sortis de leur cachette, trouvèrent le saint homme au milieu des flammes sans aucune trace de brûlure, tandis que la femme était raide et comme morte près de la paroi. Confus à la fois d'horreur et d'admiration, ils demandent à genoux au saint homme de sortir du feu et de leur pardonner leurs sottes présomptions. Sur ce ils expulsent avec fureur la misérable courtisane et, si le saint homme ne l'avait protégée avec insistance et malgré les difficultés, elle aurait été sur le champ brûlée sur l'ordre du roi. A travers tout le royaume d'Espagne, comme il est naturel, ce fait permit à l'ordre encore récent des prêcheurs de prendre des forces et du volume.

120. *Plus grave sera la chute: le prêtre âgé et sa servante sexagénaire. (II, 30, 47)*

Le paragraphe 46, qui précède cet *exemplum* est consacré à la prudence dans les rapports avec les femmes et Thomas terminait ainsi: «Ce que les jeunes pensent de leurs propres forces en ce domaine, je ne le sais pas. Quant à moi, à l'âge de 59 ans, j'entends le mal qui fait grand bruit en moi et j'ai encore peur de mon inconstance». On comprendra mieux ainsi l'histoire de la servante sexagénaire.

Je me souviens d'un fait qui s'est passé récemment dans les environs du diocèse de Cambrai. Un clerc, qui avait mené depuis l'enfance une vie de célibat et de chasteté et qui avait fait de lon-

gues études de théologie, obtint une prébende dans une importante église collégiale. Mais, sous l'effet du zèle pour le salut des âmes, il échangea sa prébende contre une église paroissiale. Mais là, après avoir travaillé avec beaucoup de fruit et de fidélité pendant sept années et avoir gagné au Christ, par sa prédication et par l'exemple, des âmes que le diable cherchait à enlever, il arriva qu'une vierge de plus de soixante ans, qui avait coutume de laver et de nettoyer le cilice du prêtre, pénétra seule, sans témoin ni compagne, dans sa chambre. Que dire de plus? L'affaire en arriva à ce degré d'infortune sacrilège que le prêtre et la femme, avant de se séparer, s'étaient privés du lis longtemps sauvegardé de la virginité et de la chasteté. Cet événement causa à la femme une telle tristesse que sa mort en fut hâtée au milieu d'amères lamentations. Quant au prêtre qui avait expérimenté l'inconnu, il persévère encore maintenant de la manière la plus vile dans la luxure: c'est ce que nous pensons. Que peut-on ajouter? Plus la situation est élevée, plus grave est la chute. C'est pourquoi la chute des anges est considérée à juste titre comme irréparable.

121. *Contre les baisers volés. (II, 30, 52)*

Nous avons rencontré au pays de France une vierge dont le vertu admirable ne doit pas être passée sous silence. Privée de ses deux parents, elle travaillait comme suivante dans la maison de son frère, qui était chevalier. Elle ne tolérait en aucune manière les plaisanteries des hommes et un jour qu'elle était occupée à préparer de ses mains des assaisonnements, un des soldats du lieu essaya de l'embrasser, mais sans y parvenir. En effet, en se servant du pilon avec lequel elle écrasait les assaisonnements, elle le frappa aussitôt à la tête. Alors celui-ci de dire: «O très méchante femme! Pourquoi m'as-tu frappé, alors que je voulais jouer?» Et celle-ci de mauvaise humeur répondit: «Et moi aussi, j'ai voulu jouer». Cette noble vierge persévérant dans cette rigueur de vertu devint si célèbre que la comtesse d'Angoulême la plaça près de sa fille, la reine d'Angleterre, pour que celle-ci fût instruite par les services de cette femme. Plus tard, ayant toujours refusé d'accepter un mari, elle retourna en France chargée de cadeaux et d'honneurs et devint une humble sœur dans l'hôpital de Provins. Nous l'avons rencontrée alors qu'elle était la maîtresse de cette maison, chargée de travaux et d'années au service du Christ.

122. *Un monstre marin. (II, 30, 53)*

Voici maintenant un fait qui n'a pas de rapport avec notre propos, mais qui m'a été raconté par la noble femme mentionnée à l'instant. Au temps où elle séjournait en Angleterre, un monstre marin fut pris par les matelots et apporté captif à la reine. Il différait peu d'une femme, si ce n'est que sa tête portait un signe: au dessus du front une sorte de couronne que nous appelons «corbeille» (*fiscella*). Il mangeait et buvait et prenait grand plaisir aux primeurs. Il ne se servait d'aucun mot exprimé par la voix, sauf de faibles gémissements en cas de souffrance. Il vécut trois ans au palais. C'est une raison de plus de magnifier Dieu, qui s'affirme admirable même en de telles créatures.

CHAPITRE XXXI

Puisqu'il est entendu que les abeilles ignorent la sexualité et se multiplient pourtant de façon merveilleuse, elles fournissent un exemple approprié pour la génération spirituelle, qui permet à l'Eglise de s'accroître *numero et merito*. Dans le chapitre 31, ce thème est développé grâce à un seul *exemplum* — encore une fois une sorte de vie de saint qui se poursuit sur trois paragraphes assez copieux.

123. *Le zèle pastoral de maître Jean de Nivelles, doyen de l'Eglise de Liège. (II, 31, 3)*

Voyons quelque chose qui est arrivé de mon temps. Le fait est connu et on en parle en de nombreux pays. Maître Jean de Nivelles, doyen de l'église de Liège, méprisa les richesses et la gloire et vint au monastère d'Oignies pour y mener la vie régulière. Sur ce saint homme nous allons raconter des choses que nous avons vues et d'autres dont nous avons entendu parler. A peine s'accordait-il un peu de détente ou de repos qu'il souffrait sans relâche à la pensée des âmes qui périssaient. Et observe bien son zèle. Alors que la goutte lui imposait une gêne prolongée, un médecin très renommé arriva des régions supérieures de la France pour le soigner gratuitement et comme il demandait au médecin combien de temps réclamerait ce genre de cure, celui-ci répondit: «Je vous guérirai parfaitement en quatre mois». Aussitôt le saint homme frappant sa jambe de la main, s'exclama: «Hélas! Malheur à moi, si pour cette jambe qui doit bientôt se dissoudre en pourriture

lorsque Dieu le voudra, je cessais même pendant trois semaines de prêcher et de travailler au salut des hommes, et si les âmes que le Christ a rachetées de son sang et qui devraient être libérées par moi pendant ce temps, étaient ainsi la proie des démons! Quant à vous, maître très cher, vous pourrez retourner dans votre patrie quand il vous plaira. Que le Christ lui-même récompense votre bonne volonté et vos fatigues!» Ce très saint homme était tellement miséricordieux envers les pauvres sous l'effet de son zèle pour les âmes que lorsqu'il n'avait rien à donner aux quémandeurs, ses entrailles s'émouvaient de détresse et il remplaçait l'aumône corporelle par le bienfait spirituel de la prière d'intercession pour eux. Maintenant, lecteur, considère le zèle qui l'animait.

124. *Sur son lit de mort il entend en confession un mendiant. (II, 31, 4)*

Il luttait contre la mort en ce soir précédant la nuit de son décès. Et voilà qu'un homme errant et nu, l'un de ceux qu'on appelle ribauds, vint dans la partie externe de la maison à l'intérieur de laquelle il était couché. Ce chemineau demanda à parler au saint homme en confession, mais on lui répondit que c'était impossible. Tandis qu'il se retirait tout triste, le saint homme appelle l'une des personnes présentes «Ramenez-moi, dit-il, celui que vous avez repoussé». Tous furent, à cette parole, étonnés et confus, et ramenèrent l'homme. Celui-ci, après avoir fait sa confession avec attention et reçu l'absolution s'en retourna et alors le saint homme déclara publiquement: "Je n'aurais pas voulu pour mille marcs d'or ne pas avoir entendu cet homme». Et considère maintenant le résultat. A peine cet homme s'était-il éloigné de la maison d'un quart de lieue qu'il fut frappé d'une mort subite et s'écroula à terre. Sans retard, dans la nuit qui suivit, le saint homme passa au Seigneur de la manière que je vais dire.

125. *Des âmes du Purgatoire, libérées au passage de l'âme de Jean de Nivelles, en route vers le ciel. (II, 31, 5)*

Dans les parties lointaines de l'Angleterre un homme saint et bon jouissait d'une grande influence comme prédicateur. Or un jour qu'il s'acquittait d'une série de prédications publiques, une certaine femme connue comme pècheresse, mais apparemment saisie d'un vif remords s'exclama publiquement en pleurant: «Aie pitié de moi, serviteur de Dieu, écoute-moi dans ma misère et

donne-moi l'absolution de mes péchés». Celui-ci s'efforça de la faire taire en lui ordonnant d'attendre la fin du sermon. Qu'arriva-t-il? De nouveau, un peu plus tard, elle se dressa en criant et en réclamant d'être entendue. Mais le prédicateur ayant promis de finir bien vite, elle s'apaisa quelque peu. Pourtant finalement elle se lève une troisième fois, pousse un cri horrible, tombe la face contre terre et expire. Le prédicateur profondément troublé ainsi que l'assistance demande à tous de prier le Seigneur pour obtenir une information sur l'état de l'âme de la pècheresse. Pendant ce temps, durant trois jours, le prédicateur enfermé dans sa cellule resta sans dormir et sans manger en oraison ininterrompue.La troisième nuit, l'âme de la défunte plus brillante que le soleil, lui apparut en réponse à son attente. «C'est moi, dit-elle, l'âme pour laquelle tu pries; je suis libérée de toute peine. Il ne me reste plus qu'à m'envoler au ciel». Et comme le prédicateur était intérieurement très hésitant, l'âme lui répondit: «Voici la preuve que tu n'es pas trompé. Un certain maître Jean, au pays de Brabant, dans le monastère d'Oignies, au diocèse de Liège, est mort aujourd'hui en cette heure-ci; et comme, durant sa vie, il fut miséricordieux envers les affligés et les pauvres, il le fut encore maintenant au moment où son âme, portée par les anges, passa devant le lieu du Purgatoire, dans lequel j'étais détenue avec une multitude innombrable; et comme il y reconnaissait beaucoup d'entre elles qui lui devaient leur salut, ému de pitié, il supplia instamment le Seigneur de les libérer de la peine du Purgatoire. Aussitôt il fut exaucé par le Seigneur, non seulement pour les âmes en faveur des quelles il avait prié, mais encore pour moi et pour beaucoup d'autres, si bien qu'il fut reçu au ciel avec la plus grande gloire». A ces mots l'âme de la femme disparut aux regards admiratifs du prédicateur. Celui-ci envoya aussitôt au delà des mers un messager avec une lettre et découvrit que le jour et l'heure du passage du saint homme concordaient avec le signe donné par l'âme.

CHAPITRE XXXII

Ce chapitre traite du pouvoir de la prière, thème déjà abordé en I, 12 et I, 23; mais ici relié à un symbole plutôt bizarre tiré de la vie des abeilles. Selon Pline l'Ancien et le *De natura rerum*, «surprises la nuit dans une expédition, elles veillent couchées sur le dos, afin de protéger leurs ailes contre la rosée». Ce regard dirigé vers le ciel (puisque les abeilles sont couchées sur le dos) signifie évidemment pour notre auteur l'appel à Dieu réalisé dans la prière!

126. *Plus grave sera la chute (nouvelle version): la négligence de la prière. (II, 32, 3)*

J'ai rencontré un homme qui n'avait quasi pas son pareil en son temps par son humilité, sa ferveur de charité, sa bonté envers les pauvres, sa frugalité extrême, sa miséricorde envers les affligés, son application à la mortification corporelle, son éloignement de toutes les souillures infectes. Tout ceci en ce qui concerne les dons relevant de la grâce. Pour les dons naturels, il était si bien et si convenablement pourvu que la bonté toute puissante de Dieu semblait n'avoir laissé en lui rien d'imparfait. Honoré par tous pour sa vie de célibat et sa dévotion, il était considéré déjà presque comme un saint sur la terre des hommes, si bien que j'ai entendu un homme très important dire de lui: «Toutes les fois qu'il m'arrive de le voir, je ne crois pas voir un homme, mais un ange». Or par la suite, pas à pas, il tomba ainsi dans une telle ingratitude envers Dieu qu'il négligeait l'assistance à la messe et ne conservait en lui aucun vestige de vertu. Au contraire, livré à toutes les souillures, il ne reculait devant aucune luxure, aucun forfait. Et pourquoi tout cela? Parce qu'il n'a pas protégé par la prière et par les larmes les ailes qui faisaient sa force surnaturelle ou naturelle.

127. *Deux cas de lévitation. (II, 32, 5)*

Nous avons vu un frère de l'ordre des prêcheurs dont on racontait, sur la base de nombreux témoignages, que, lorsqu'il priait en chemin, très souvent les compagnons qui le suivaient le virent suspendu à une coudée au dessus de la terre et porté ainsi à travers les airs. On racontait la même chose d'une moniale que nous avons rencontrée il y a quarante ans au monastère de Forest-en-Brabant: pendant de nombreuses années, le jour de la Pentecôte, tandis qu'à l'heure de tierce on chantait en chœur le *Veni Creator Spiritus*, elle s'élevait de terre jusqu'à une coudée et restait ainsi suspendue jusqu'à la fin de cette hymne.

CHAPITRE XXXIII

Dans ce chapitre consacré à la liberté (celle des abeilles selon saint Ambroise, et celle — tout intérieure — des chrétiens), l'auteur touche aux origines mêmes de l'organisation politique, qu'il n'est pas loin considérer seulement comme un mal nécessaire.

128. *Le pouvoir, fruit du péché, selon saint Augustin. (II, 33, 1)*

Le Seigneur dit dans l'Évangile (*Jean* 8, 34) «Quiconque commet le péché est esclave du péché». Sur quoi saint Augustin déclare dans la *Cité de Dieu* (livre 4, ch. 3) «Quand on est vaincu par quelqu'un, on lui est livré comme esclave". D'où, aussi longtemps que dans les temps anciens, après le Déluge, l'innocence a perduré parmi les hommes, personne n'est signalé comme ayant exercé la domination parmi eux. Mais lorsque l'iniquité a abondé et que s'est refroidie l'ardeur de la charité, Nemrod, robuste chasseur (*Genèse*, 10, 9) - c'est-à-dire voleur (*venator, id est raptor*) - a commencé à s'imposer et à devenir prince grâce à sa puissance. C'est de là que les rois furent créés et qu'il soumirent le monde entier à d'injustes lois. De là saint Augustin dans le livre de *La cité de Dieu* (IV, 4) «Que sont les grands royaumes, sinon de grands brigandages?» (*Quid sunt regna, nisi magna latrocinia?*)

129. *Réponse audacieuse d'un pirate à Alexandre le Grand: Cher collègue! (II, 33, 2)*

Un certain pirate capturé en mer fut présenté à Alexandre le Grand. Alexandre lui demanda s'il voulait avoir la mer pour tombeau, afin que l'instrument de ses forfaits devienne celui de sa torture et l'autre, s'abandonnant à un spirituel affront répondit à Alexandre: «Et toi, voudrais-tu avoir le monde entier pour tombeau? Parce que je fais mes prises avec un petit bateau, on m'appelle brigand, mais toi, parce que tu les fais avec un grand navire, on te donne le nom d'empereur». Tout à fait saisi d'admiration devant l'audace de la réponse et la vérité de la dénonciation, Alexandre rendit la liberté au pirate.

130. *Une femme oiseau qui commande aux oiseaux: un reste de l'innocence adamique. (II, 33, 4)*

Selon le récit d'un frère de l'ordre des prêcheurs qui fut le témoin de ces faits, il y eut en Germanie de notre temps une vierge très sainte qu'on ne pouvait enfermer sous aucune clôture, ni serrure, qu'on ne pouvait entraver par aucun lien sans que bientôt elle ne fût mise en branle par l'Esprit. Tout comme la flèche qui est plus fortement tirée en arrière sur la corde de

l'arc jaillit avec plus de puissance, ainsi, la clôture négligée, les liens rompus, elle était, à la manière d'un oiseau, comme transportée à travers les airs. «Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté» (II *Cor.* 3, 17). Mais on racontait aussi ce miracle extraordinaire, connu de tous, à savoir que cette vierge sainte sortait fréquemment dans la campagne à la vue de tous, appelait à grands cris les animaux sauvages de toute espèce et siégeait ensuite au milieu d'eux comme une poule parmi ses poussins, en leur prodiguant caresses et baisers. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Elle persistait dans cet état d'innocence, d'où Adam était tombé, perdant ainsi le principat sur les animaux que Dieu lui avait soumis dans son obédience aux premiers temps de la Création.

CHAPITRE XXXV

Le chapitre 34, consacré au choix du roi (chez les abeilles) et du supérieur (dans les communautés religieuses) n'a inspiré à Thomas de Cantimpré que des développements théoriques: c'est pourquoi nous ne l'avons pas retenu dans ce florilège. En revanche dans le chapitre suivant, le thème du bon et du mauvais exercice de la justice a fourni à notre auteur l'occasion de cinq *exempla*: nous en reproduisons trois, dont l'un au moins est très célèbre.

131. *L'appel au jugement de Dieu contre un «juge» inique. Le cas d'un abbé de Saint-Jacques de Liège. (II, 35, 2)*

Le monastère Saint-Jacques de Liège est connu et aimé de beaucoup de gens. C'est là qu'un adolescent, cousin du grand prévôt, entra par amour de la piété et de la vie régulière. Mais à cette nouvelle le prévôt fut fortement indigné et il manda à l'abbé de lui renvoyer son cousin, par l'intermédiaire de ses clercs; celui-ci refusa. Le prévôt alors, à la tête d'une troupe puissante, de soldats, pénètre de force dans le monastère, enlève le jeune homme et, après l'avoir dépouillé de l'habit religieux, il lui fait reprendre l'habit séculier. Ainsi donc l'abbé du monastère, devant une assemblée des principaux citoyens, se plaint à l'évêque et en appelle à tout le clergé contre de si grandes injustices. Mais l'évêque, plein d'indignation, voulut à peine l'écouter et l'attaqua avec des paroles plutôt dures. L'abbé alors, à genoux et mesurant ses paroles, dit au prévôt:

«Je ne peux avoir de juge contre toi sur cette terre, ô prévôt; c'est pourquoi j'en appelle à Dieu, le juge suprême, pour que dans un espace de quarante jours chacun de nous deux comparaisse devant lui pour recevoir une sentence correspondant à ses mérites». A ces mots, l'évêque éclata de rire avec les siens et le chassa avec des reproches méprisants. Quoi de plus? Quarante jours plus tard vers l'heure de none, le susdit abbé mourut. Et comme les cloches sonnaient solennellement pour lui, le prévôt qui était assis dans son bain demanda de quoi il s'agissait. Quelqu'un entra à qui on posa le même question et il répondit que l'abbé de Saint-Jacques venait de mourir et que c'était pour lui qu'on faisait cette sonnerie si solennelle. Aussitôt le prévôt se souvint qu'on en était à ce quarantième jour où il s'était entendu cité par l'abbé devant le juge suprême; l'esprit abattu, il déclara aux siens: «Vite, voyez ce que je dois faire; je suis mort, il faudra que je comparaisse aujourd'hui devant le juge suprême». Sans retard, sur ces paroles, il se hâta de sortir du bain et il expira entre les mains des témoins, avec des gémissements et des paroles amères. Il était sans aucun doute contraint d'aller répondre là où cesse le bruit des procès, là où se taisent les défenses des jurisconsultes, là où ni les prières, ni l'argent ne pourront obtenir la liberté, là où aucun jugement interlocutoire ne suspendra la sentence du juge.

132. *L'appel au jugement de Dieu: le cas de l'abbé de Saint-Jean de Valenciennes. (II, 35, 3)*

Nous avons appris — et de façon certaine — quelque chose de semblable à propos d'un ancien comte de Hainaut, qui voulait expulser les chanoines réguliers de l'église Saint-Jean à Valenciennes pour les remplacer par des chanoines séculiers et l'abbé du lieu avait fait appel au juge suprême. A l'approche ce ce jour fixé pour l'appel, l'abbé commença à être malade et se prépara dans une prière ardente à comparaître devant le juge suprême; de son côté le comte lui-même se sentit incommodé au même moment, si bien qu'il renonça à la cause craignant de toute manière le jour du jugement et l'attente de la sentence...

133. *La justice d'Herkimbaldus: un modèle classique et pourtant bien ambigu. (II, 35, 6)*

Redoutant à la fois ce qui est dit des juges iniques et de ceux qui se montrent négligents dans la correction de leurs subordonnés incorrigibles, un certain comte, juge parfaitement intègre, porta à l'encontre de son propre et unique fils un jugement exemplaire, comme nous l'avons appris par une relation certaine. Ce comte était au lit languissant, depuis deux ou trois ans, quand un jour son fils viola une jeune fille, ce qui provoque dans la ville une puissante clameur populaire. Epouvanté par les cris, le père s'informe de la cause; ses compagnons refusent d'abord de parler, puis effrayés par les menaces ils lui communiquent la vérité. Celle-ci une fois connue, il prend garde de ne pas trahir par son visage ses sentiments et en pleurant il demande à un serviteur un couteau large et pointu, comme s'il voulait se tailler l'extrêmité des ongles. Il n'attendit pas longtemps et, après avoir laissé s'écouler à peine six heures, il fit convoquer son fils. Celui-ci étant arrivé et s'étant approché tout près, le père lui dit: «Ne sais-tu pas que je suis le seigneur et que, moi vivant, et bien vivant, tu as voulu violer une jeune fille pour mon deshonneur et le tien? Dieu me garde d'avoir un tel héritier et de te laisser après moi comme seigneur de la terre». Ce disant, il le frappa subitement au cœur d'un coup de couteau. A peine quatre jours plus tard, voilà que le comte sentant sa mort prochaine fit venir un abbé, qui était d'ailleurs au courant de son secret. Il se confessa à lui, puis lui demanda le corps du Christ sans pourtant avoir soufflé mot dans sa confession du meurtre de son fils. L'abbé, refusant de l'absoudre et de lui donner la communion, lui demanda pourquoi il avait caché ce crime énorme du meurtre de son fils. Le comte avec une admirable fermeté lui répondit: «Loin de moi la pensée de considérer cet homme comme l'héritier du principat paternel. Il est né sans doute de ma chair, mais en se montrant contre toute justice et avec une audace impie le violateur du droit, il s'est rendu digne d'une sentence de mort et indigne de tout droit de succession. En ma personne, ce n'est pas un père qui a tué son fils c'est le gardien des lois et de la patrie qui a tué le violateur de la loi et de la patrie. Quant à toi, abbé, tu es le vicaire du juge divin et pourtant tu as porté sur moi un jugement contraire à la loi qui dans le *Deutéronome* (21, 18-21) ordonne que les mains des

parents directs assurent la mort du fils rebelle. C'est pourquoi j'en appelle au tribunal du Christ juge; je veux donc me tenir sans absolution de toi pour ce fait et attendre sans inquiétude son jugement. Je te demande seulement d'ouvrir la pyxide du Sacrement du Seigneur et de me laisser voir de loin le salut de Dieu. Or dès que l'abbé eut consenti à cette demande, on vit aussitôt l'hostie salutaire se glisser dans la bouche du comte et confirmer ainsi celui-ci dans son rôle de juste juge d'un problème relevant de ses prérogatives et dans son rôle aussi de vengeur implacable des crimes.

CHAPITRE XXXVI

Selon les naturalistes anciens, les abeilles donnent l'exemple de mœurs parfaitement innocentes. Comment les abeilles spirituelles ont-elles entendu la leçon? Les deux histoires racontées dans ce chapitre XXXVI veulent au moins souligner les pouvoirs attachés à l'innocence enfantine. Retenons en tout cas la conclusion de ce chapitre: «C'est une chose très sainte d'être innocent de tout reproche de faute; mais il faut à la fois unir simplicité et prudence (*Mat.* 10, 16)» On va voir la raison de cette réserve.

134. *Le moinillon innocent. (II, 36, 2)*

Rapportons maintenant, comme un frère mineur nous l'a raconté, un fait survenu sur les confins de la Bourgogne pour cause d'innocence excessive. Selon une tradition très ancienne, on continue dans l'ordre de saint Benoît de donner l'habit presque à des enfants au berceau qui sont ainsi formés à une vie innocente; mais en fait, à ce qu'on dit, c'est le contraire qui arrive souvent. Nous n'approuvons pas du tout qu'un enfant dénué de raison s'engage pour une chose qu'il ignore; c'est plutôt le propre de l'adulte d'user de discernement pour réprouver ce qui déplaît et approuver sagement ce qui plaît. C'est ainsi que sur les confins de la Bourgogne dans un monastère de l'ordre de saint Benoît, à Cluny, un enfant avait été élevé presque depuis le berceau dans une grande innocence et simplicité. Quand il fut devenu un jeune adulte, son abbé lui ordonna de sortir avec lui pour prendre un peu de récréation et de divertissement. Comme les chevaux eurent besoin d'être ferrés et que l'abbé était descendu devant la forge, le jeune moine qui n'avait encore jamais rien vu de tel tomba en admiration,

dans sa simplicité, devant un fer rouge et le prit à main nue sans ressentir aucune brûlure, ni blessure. L'abbé fut stupéfait et les témoins admirèrent l'innocence du jeune moine qui répéta plusieurs fois le geste.

Après cela, comme l'abbé se trouvait occupé avec sa suite, le jeune moine entra dans l'intérieur de la maison, où il découvrit l'épouse du forgeron qui tenait sur les genoux son enfant. Il commença à plaisanter avec le bébé, car il n'en avait jamais vu. Sur le champ la femme provoqua le jeune homme qu'elle voyait dépourvu de malice et lui demanda s'il voulait en avoir un semblable. Et l'autre de dire: «Très volontiers». Elle instruisit donc cet ignorant à l'accouplement en lui promettant de lui faire un enfant. Après quoi le jeune homme, dépouillé ainsi de son innocence, sortit, mais quand il voulut toucher le fer rouge comme auparavant, il se brûla gravement et poussa des cris. L'abbé extrêmement troublé et étonné comprit que la blessure extérieure du jeune homme signifiait une blessure intérieure de l'âme et qu'il avait été dépouillé de son innocence première qui le protégeait du feu. A son retour au monastère l'abbé interrogea soigneusement le jeune moine, qui confessa la vérité en toute simplicité et c'est ainsi que dans les larmes et le tremblement il expia sa faute.

135. *Un exorcisme accompli par un enfant innocent. (II, 36, 4)*

Sur ce sujet nous avons appris de témoins oculaires une affaire qui est arrivée dans la ville de Malines en Brabant. Un jeune fille, le saint jour du dimanche, s'était livrée longtemps à la danse avec des jeunes gens. Accablée de fatigue, elle rentra chez elle, mais aussitôt, alors qu'elle allait dormir elle fut investie par le démon. La famille se lève, on attache la fille, qui est furieuse de ses liens, et le matin on la porte à l'oratoire de la glorieuse Vierge à Hanswijk hors de la ville. Fréquemment en effet Marie y a manifesté sa puissance en réalisant de nombreux miracles. A cette nouvelle, les petits garçons de l'école accoururent à l'oratoire, là où la jeune fille était tourmentée et l'un d'eux qui n'avait pas douze ans, plus audacieux et intelligent que les autres, commença à contraindre et à adjurer le démon afin qu'il quitte le corps ainsi possédé. Sans retard dès que le démon se fut manifesté autour du nombril par un gonflement, le garçon fit à l'opposé un signe de croix avec le pouce et ainsi peu à peu grâce

à la croix, il obligea le démon à remonter vers la bouche, jusqu'à ce que sous l'aspect d'un ver hirsute tout le monde le voie dans l'ouverture béante de la bouche. Mais alors, par un effort surprenant, le démon voulut redescendre; le peuple se mit à crier; l'enfant avec insistance lui opposa le signe du salut et l'obligea à sortir avec de grandes manisfestations de violence. Ce démon rejeté, comme nous l'avons dit, sous la forme d'un vers hirsute, l'enfant le saisit audacieusement de la main droite et le jeta aussitôt dans une petite fosse pleine d'eau de pluie. Il disparut immédiatement aux yeux des témoins, ne leur laissant qu'un motif de joie et d'actions de grâces. Mais ensuite la main de l'enfant resta souillée de taches noires par suite du contact avec le ver; elles s'en allèrent pourtant une fois lavées à l'eau bénite.

CHAPITRE XXXVII

Ce chapitre veut apprendre aux abeilles spirituelles à ne nuire à personne, tout comme le font les abeilles réelles. Or, nous dit Thomas de Cantimpré, on peut nuire à son prochain de trois manières: en tuant son corps, en dévoyant son âme, en diffamant sa vie. C'est sur ce dernier point que porte l'unique *exemplum*, d'ailleurs assez impressionnant, de ce court chapitre.

136. *Châtiment d'un prêtre médisant. (II, 37, 3)*

J'ai vu le châtiment tout à fait horrible et étonnant entraîné par une telle conduite. J'ai connu un prêtre, prêtre par l'ordination mais non en réalité, prêtre de nom mais non dans ses actes, qui était tellement adonné au péché de la langue qu'il aurait volontiers débité sur lui-même les pires mensonges plutôt que de ne pas diffamer les complices et les compagnons de ses crimes. Celui-ci avant sa mort fut pris de furie et s'abandonna contre lui-même à de telles violences qu'il trancha de ses propres dents cette langue mauvaise; il apparut ainsi à tous que, pour avoir mal agi avec sa langue et avoir distillé de ses lèvres le venin des aspics (Ps. 13, 3), sa gorge comme un sépulcre ouvert répandait une puanteur effrayante et qu'il était ainsi torturé par l'instrument de son péché.

CHAPITRE XXVIII

Ce chapitre ses propose officiellement un thème bien banal: à l'image des abeilles (?), il faut sur le plan moral savoir faire son profit de tout: des bons exemples pour les imiter; des mauvais pour les fuir. Soit! C'est surtout l'occasion de présenter une belle figure de chevalier chrétien, en contraste avec tant de condamnations prononcées par notre auteur.

137. *Un amateur d'âmes et un courageux fondateur: Philippe de Montmirail. (II, 38, 2)*

Nous avons vu, nous avons beaucoup aimé et fréquenté le noble chevalier Philippe de Montmirail, un homme d'une vie toute parfaite, en qui nous avons souvent remarqué ce fait digne de mémoire qu'il consacrait tout son temps soit à une prière continue, soit à de saintes conversations. Il connaissait en effet beaucoup d'hommes et de femmes à la vie très religieuse qu'il avait recherchés et visités dans les pays de Grèce, de Lombardie, de Bourgogne, de Provence, de France, de Flandre et de Brabant. Il en rapportait les vertus, les actions, les paroles avec une ferveur et un désir extrêmes et ainsi il stimulait au progrès les âmes de ses auditeurs. Mais en outre, avec des paroles gracieuses, il invitait ses auditeurs et interlocuteurs à bien vouloir présenter ce qu'ils jugeaient digne de mémoire parmi les choses vues ou entendues chez ces saintes gens. Et tout cela éveillait chez lui d'une manière incroyable une telle dévotion, une telle joie, un tel désir que toute sa vie semblait y reposer. Et s'il arrivait d'entendre quelque chose hors sujet, c'était comme s'il avait reçu un coup sur la tête, et le cœur serré il se détournait. Il ne fut pas privé de la récompense de tant de bons exemples qui remplissaient sa bouche et son oreille - c'est-à-dire qu'il exposait ou qu'il entendait si volontiers - car Dieu l'a merveilleusement rémunéré en cette vie. En effet son patrimoine lui fournissait à peine le nécessaire pour vivre et pourtant il fut l'infatigable fondateur de huit monastères de l'ordre cistercien, sans compter les groupements de béguines qu'il engagea au service du Christ jusqu'au chiffre de cinq mille et plus. Voilà ce que c'est que de se réjouir des odeurs de la bonne réputation!

CHAPITRE XXXIX

Il faut dans les chapitres faire régner la rigueur de la justice et le souci de la correction. Cette leçon — tirée, bien sûr, de l'exemple des abeilles — permet à l'auteur de présenter en deux anecdotes le même personnage pour qui semble faite l'expression «raide comme la justice».

138. *Le doyen du chapitre de Reims et l'évêque élu de Châlons-sur-Marne. (II, 39, 2)*

Il y avait dans l'église de Reims, au témoignage de ceux qui l'ont connu-, un doyen très habile d'origine anglaise qui corrigeait avec rigueur les infractions de ses chanoines. Or il arriva en ce temps que le vénérable et digne de Dieu, Albert, évêque de Liège et frère du duc de Brabant, fut banni de l'empire par l'empereur Henri et qu'il tomba pour la justice, assassiné traitreusement par les soldats impériaux hors de la ville de Reims. A ses funérailles le vénérable Rotard, d'origine royale, pour lors archidiacre de Reims, mais évêque élu de Châlons-sur-Marne, avait assisté sans porter le vêtement nuptial et entouré d'une grande foule de nobles. Le cadavre une fois inhumé dans le chœur de la cathédrale, comme il convenait, le doyen convoqua au chapitre tous ses chaoines ainsi que l'élu de Châlons-sur-Marne. Tous étant assis, le doyen dit à l'élu: «Tu n'as pas encore, je pense, résigné ton archidiaconat ou ta prébende de chanoine?». L'élu lui répondit: «Pas encore». Levez-vous donc, dit le doyen ,et donnez satisfaction à l'Église. Préparez devant-vos frères votre dos pour la discipline, parce que sans vêtement nuptial vous êtes entré au chœur contre la règle». Sans retard l'élu se leva et se prosterna, puis il ôta ses vêtements et reçut de la main du doyen une très dure discipline; après quoi il reprit ses vêtements, se releva et déclara publiquement de la façon la plus gracieuse: «Je rends grâces à Dieu et à sa très bonne mère, la patronne de l'église de Reims, de ce que je te laisse ici à ce poste de direction. J'en aime davantage ce lieu et je vénèrerai dans ce siège le digne souvenir de ta sévérité». Sur ces paroles, il résigna son archidiaconat et sa prébende, confirmant ainsi l'exactitude de ce proverbe populaire: «Plus la tête est haute, plus le cou doit être souple». Il convient en effet que la grandeur de la noblesse soit adoucie par la douceur de l'humilité. Ainsi, donc, à mon avis, ce récit nous laisse, dans la personne

de celui qui est corrigé, un exemple de vertu, non moins qu'auparavant, dans la personne du prélat, un exemple de la fermeté dans la correction. En effet, d'une part un homme noble, élu à l'episcopat, a supporté avec patience et humilité une correction vigoureuse pour une petite faute et d'autre part le doyen n'a pas supporté de laisser impuni chez un tel homme ce qui, sans réaction de sa part, deviendrait certainement une cause de ruine pour les autres membres du chapitre.

139. *Le même doyen et son neveu, chanoine d'Arras. (II, 39, 3)*

Ecoute maintenant ce que ce même doyen a fait à propos du fils de sa sœur qui s'était rendu coupable d'une infraction. Par amour et respect pour son oncle, une prébende canoniale dans l'église d'Arras avait été libéralement accordée à ce clerc. Après un certain temps ce clerc fut puni pour une faute charnelle et fut suspendu pour un an de la jouissance de sa prébende. Or il arriva que pour des raisons pressantes son oncle se rendit dans la cité d'Arras. Il fut honorablement reçu par les chanoines, conformément à sa dignité. Les compagnons du neveu lui parlent alors de ses excès et de la peine infligée: il serait pendant un an privé de sa portion canonique, mais le chapitre était prêt à suspendre libéralement sa peine si l'oncle daignait solliciter cette faveur pour son neveu. «Pourquoi non? dit-il, c'est le fils de ma sœur». Le chapitre des chanoines ayant été convoqué, il déclara «J'ai appris que mon neveu avait commis une faute et que, selon la coutume de l'Église, il avait été sanctionné dans sa prébende pour la durée d'un an. Je vous demande de laisser ce crime à ma libre décision». Sans retard tous approuvèrent, le visage joyeux (ce clerc en effet était un de leurs bon compagnons — dont aucun, comme on dit vulgairement, n'avait jamais rien fait de bon) et le doyen continua: «Par votre grâce, mes très chers seigneurs, vous avez remis le crime de mon neveu à ma libre décision. Je recommande et j'approuve votre coutume selon laquelle vous punissez les luxurieux durant un an. A cette année — à laquelle mon neveu a été puni par vous — j'en ajoute une seconde, afin que pendant deux ans il soit totalement privé du bénéfice de sa prébende. Et si pendant ce temps il se corrige de telle manière qu'il mérite d'être dignement rétabli, je donne mon consentement à une bienveillante générosité de votre part; si c'est le contraire, par le fait même qu'il se

sera mal conduit, qu'il ne soit plus jamais admis à la prébende et à la communauté de cette église». A ces mots, les chanoines furent fortement édifiés et firent connaître dans toute la France la vertu de ce doyen.

CHAPITRE XL

Ce chapitre est consacré au chant, car les abeilles chantent, nous assure Thomas de Cantimpré dans son *De natura rerum*: dans leur bourdonnement elle font entendre une voix d'une suavité admirable et cette voix est évidement l'annonce, le symbole du chant choral des églises ou encore du chant des anges. C'est sur ce fil très mince que notre auteur, juxtapose assez arbitrairement des anecdotes qui s'appellent l'une l'autre par association d'idées. En voici quelques unes.

140. *Les abeilles adoratrices du Saint Sacrement. (II, 40, 1)*

Ecoutons d'abord des abeilles qui chantent littéralement à la gloire du Christ. Comme me l'a raconté jadis un saint abbé, un pauvre homme vivant dans le faubourg d'une cité possédait une très grande ruche. Comme celui-ci visitait ses abeilles fréquemment et avec sollicitude, il remarqua d'abord que pendant le jour ces abeilles chantaient plus souvent et avec une admirable vivacité; ensuite poussant plus loin son examen, il constata que leur chœur se découpait en six sections et qu'alors elles renonçaient à transporter de la nourriture. Peu après, s'étant levé une nuit par hasard, il vit tout le ciel illuminé au dessus des abeilles et, contre leur coutume générale, celle-ci modulaient des chants dans la nuit. Stupéfait et après avoir à plusieurs reprises vérifié la chose, l'homme alla avec son prêtre trouver l'évêque de la cité: il lui parle de ce qui se passe chez les abeilles. Sans retard l'évêque fait une enquête personnelle et trouve les choses telles qu'on les lui avait dites. Après avoir pris conseil d'hommes intègres et avoir convoqué le peuple de la cité, il entreprend d'examiner ce qui se passe à l'intérieur de la ruche. Le récipient étant brisé, il trouve sur le modèle d'une pyxide d'ivoire un petit vase d'une cire immaculée, au sommet de la ruche et dedans le sacrement du Corps du Christ; tout autour les chœurs des abeilles sur le modèle des phalanges célestes célébraient les vigiles. De grands cris accompagnés de larmes s'élevèrent; on porta le Corps du Christ dans l'église et sur le lieu

de la découverte on construisit un oratoire pour la guérison d'innombrables malades. Comme ce récit s'était répandu partout grâce à une illustre renommée, deux voleurs épouvantés par le nouveauté de la chose confessèrent spontanément qu'ils avaient enlevé dans une église voisine le Corps du Christ contenu dans une pyxide d'argent; ils avaient conservé la pyxide et jeté, en s'enfuyant rapidement, le Corps du Christ sous la ruche près de laquelle ils passaient. C'est ainsi que même l'abeille, le plus petit des volatiles, reconnut officiellement, peut-on dire, ce pain vivant qui est descendu du ciel, qui donne la vie au monde et qui avertit les hommes de croire à la Vérité qui proclame: «le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde» (*Jean*, 6, 51). Et à la vérité, c'est une justification suffisante de ce précieux sacrement que cette attestation de la Vérité (c'est-à-dire de Dieu) qui ne peut ni tromper ni être trompée, et pourtant elle ne cesse pas même en notre temps d'apporter la confirmation de miracles éclatants.

141. *Le miracle eucharistique de Saint-Amé à Douai (1254) (II, 40, 2)*

Douai est une ville marchande ample et magnifique, située entre les nobles cités de Cambrai et d'Arras, sur la droite de la route. C'est là, dans l'église canoniale de Saint-Amé, évêque, qu'un prêtre après avoir donné la communion au peuple le jour de Pâques découvrit avec stupéfaction le Corps du Christ tombé sur la terre nue, il s'agenouilla pour le relever, mais de lui-même il se souleva et alla se placer sur le linge où le prêtre a coutume d'essuyer ses doigts consacrés. Le prêtre pousse des cris, appelle les chanoines; ceux-ci accourent et regardent sur le linge le corps vivifiant sous l'apparence d'un très bel enfant. Et bientôt après convocation du peuple il est présenté en spectacle et indifféremment cette vision toute céleste n'est refusée à personne. La renommée ayant répandu la nouvelle jusqu'à moi, je me rendis dans cette ville nommée plus haut. J'allai trouver le doyen de cette église, qui me connaissait fort bien et je demandai à voir le miracle. Il donna son accord et des ordres en conséquence; on ouvrit le tabernacle, le peuple accourut et, dès qu'on a ouvert la pyxide, tous s'écrient: «Voilà que je vois, que je contemple le Sauveur!». Je restais debout, étonné, sans rien voir, si ce n'est l'apparence d'un pain très blanc, et, n'ayant nullement conscience d'une chose qui m'empêcherait de voir le

Corps sacré en même temps que les autres. Mais je ne roulai pas longtemps ces idées en moi; car voilà que je vis un visage de la taille du Christ dans la plénitude de l'âge, ayant une couronne d'épines sur la tête, tandis que deux gouttes de sang descendaient du front à travers le visage de chaque côté du nez. Aussitôt donc à genoux et en larmes, j'ai adoré. Me relevant alors, je n'ai plus vu la couronne sur la tête, ni le sang, mais une face d'homme plus respectable que toute image, tournée vers la droite si bien qu'on pouvait à peine voir l'œil droit. Le nez était très long, tout à fait droit, les sourcils arqués, les yeux limpides et baissés, la chevelure longue descendant jusqu'aux épaules, la barbe non rasée et courbée sous le menton, absente aux abords d'une bouche très agréable. De chaque côté du menton il y avait de petites fossettes presque dépourvues de poils, comme il s'en trouve chez les jeunes gens qui ont laissé dès l'enfance pousser leur barbe. Il avait le front large, les joues maigres, le cou long et la tête légèrement inclinée. Telle était la forme; telle était la beauté de cette très douce face. D'autres le virent d'autre manière pendant l'espace d'une heure. Les uns sous la forme du Christ attaché à la croix, d'autres comme s'il venait pour le jugement, mais la plupart et de beaucoup sous la forme d'un enfant.

142. *Un transfert aérien, comme récompense de la dévotion à la messe. (II, 40, 3)*

Combien il est saint et méritoire d'entendre la messe tous les jours ou tout au moins chaque fois que la chose est possible, c'est un fait établi par des exemples manifestes. Un prêtre de Dacie, du nom de Jean, d'une ville nommé Sclavelos partit en pèlerinage en Terre sainte accompagné de compatriotes: j'ai appris tout cela par la relation très sûre d'un frère de Dacie, un homme bon et saint qui appartenait à l'ordre des prêcheurs et avec qui je suis revenu à Paris. Après avoir passé la mer, ces pèlerins arrivèrent à Jérusalem pour la vigile pascale et au petit matin ils voulurent se retirer; mais le prêtre leur dit: «C'est aujourd'hui le très saint jour de Pâques et c'est ici le lieu de la Résurrection du Seigneur; entendez d'abord la messe et recevez l'Eucharistie; ensuite nous nous retirerons». Tous refusèrent et partirent dès le matin; le prêtre resta en ville puis la messe dite et le repas achevé, il commença tout seul à se mettre à la poursuite des premiers. C'est alors qu'un inconnu monté sur

un cheval le rencontra et lui demanda: «Pourquoi, pèlerin, marches-tu tout seul?» Et l'autre lui raconta l'histoire: «Telle est la raison pour laquelle j'ai été abandonné tout seul par mes compagnons». Le cavalier lui dit alors: «Monte derrière moi et nous verrons si tu peux rattraper les premiers». Le prêtre remercia, monta et après une heure dans cette situation il s'endormit. Vers le soir, alors qu'il s'éveillait et regardait autour de lui, son conducteur lui dit: «Peux-tu reonnaître ce lieu?» Et lui, saisi d'une grande crainte et pouvant à peine répondre, de déclarer: «il me semble, monseigneur, que l'église qui est la devant nous c'est mon église, et la maison toute proche celle où j'ai habité». Le conducteur lui dit: «Tu as vu juste, glorifie le Christ, dont tu as vénéré les sacrements et à cause desquels tu n'a pas eu peur de la solitude dans des terres étrangères». A ces mots, il disparut subitement. Quant au prêtre, il entra aussitôt dans son église, récita les vêpres avec ses clercs et à l'admiration générale, il raconta les merveilles que Dieu accomplit pour tous les siens. Toute cette histoire fut confirmée par la suite grâce au retour de ses compagnons.

143. *Le chant des anges lors de la mort du bienheureux Godefroid, chapelain de l'abbaye de la Cambre. (II, 40, 8)*

Le chant vocal des anges est attesté notamment par le miracle que je vais citer. La «Chambre de la bienheureuse Marie» est un monastère de moniales de l'ordre cistercien situé en Brabant, près de Bruxelles. En ce lieu il y avait un chapelain, nommé Godefroid, un homme très pieux que j'aimais beaucoup et que je connaissais fort bien. Celui-ci, tout en endurant pendant presque quatorze ans de cruelles souffrances du fait d'une hernie et de ses entrailles, continuait toujours à prêcher et à se préoccuper du salut du prochain. Ainsi donc, quand sa mort survint de manière subite avant le milieu de la nuit, le chant mélodieux des anges se fit entendre de manière admirable, comme s'il venait d'un lieu près de l'église. Etonné par ce chant, le veilleur s'étonnait de ce que la communauté se fût levée plus tôt que de coutume et il se demandait quel était le saint dont la solennité était célébrée la nuit de la fête par des chants et des chœurs si extraordinaires. Il ne pouvait imaginer en effet que ce chant avait une autre origine que les moniales à l'intérieur du chœur. Aussi quand le chant eut cessé, que le poids de l'hor-

loge tomba (*horologium cecidit*) et que la sonnerie retentit (*campana pulsata est*), le veilleur pour la première fois reconnut qu'il s'était agi du chant des habitants des cieux et non des moniales. Et le matin, quand on découvrit le mort, il apparut à tous qu'au départ de ce saint homme l'armée des anges fut saisie d'un mouvement d'exultation.

En voilà assez sur le chant des abeilles s'élevant littéralement à la gloire et à la louange du Corps du Christ et d'autre part sur le chant vocal des esprits angéliques. Passons maintenant au chant spirituel des abeilles fidèles.

144. *Suavité du chant choral. Un proverbe français. (II, 40, 9)*

Le chant vocal de louange a été institué par les Pères et il est pratiqué par l'Église. Nous tenons nos sept heures canoniques de la parole du psalmiste qui dit (*Ps.* 118, 164) «Sept fois le jour (sous-entends: naturel, c'est-à-dire le jour et la nuit) j'ai proclamé ta louange». Et encore ceci (*Ps.*, 46, 2) «Vous tous, peuples, battez des mains; acclamez Dieu par des cris d'allégresse!» et encore (Ps. 104, 2) «Chantez-le, faites résonner pour lui vos accords; redites toutes ses merveilles». Tout ceci fait allusion au chant vocal de louange, dont Augustin parle au livre des *Confessions* (livre 9, ch. 6): «Je pleurais abondamment à ces hymnes et ces cantiques, l'âme violemment remuée par les suaves accents de votre Eglise. Ces paroles coulaient dans mon oreille et versaient votre vérité dans mon cœur et mes larmes roulaient, larmes salutaires». Les Français ont un proverbe populaire qui dit: «Bon vin crasse larme à l'œil meine», ce qui équivait à peu près en latin: «Bonum vinum pinguem lacrymam ad oculum ducit».

Je crois donc que ce vin des cantiques d'exultation qui arrache — comme il apparaît chez Augustin — des torrents de larmes était versé à partir de récipients précieux et qu'ainsi fécondé en quelque manière par la rosée céleste il faisait entendre au monde des accents plus sublimes. Mais hélas! maintenant le vin arrive dans des tonneaux souillés et provoque l'abomination plutôt que la dévotion. Lorsqu'on s'essaie sans dévotion à faire retentir de tels chants, la dévotion intérieure des auditeurs se dissipe. Elle travaille en vain, la langue qui crie au dehors, si l'Esprit créateur ne touche l'intime du cœur.

CHAPITRE XLI

Après le chant choral dont a parlé le chapitre précédent, voici la «jubilation» spirituelle de la contemplation. Née de la pensée des joies célestes, cette jubilation ne peut être ni passée sous silence, ni convenablement exprimée. Et l'auteur, selon un de ses jeux de mots coutumiers, rappelle à ce propos la «trompette jubilaire» mentionnée dans le *Lévitique* (25, 9). Il peut alors en venir à un *exemplum*.

145. *«N'être qu'un chant pour vous, qui monte sans parole» L'exemple d'une moniale du Brabant. (II, 41,3)*

J'ai rencontré une trompette de ce genre en pays de Brabant en la personne d'une moniale qui, au premier mot qu'elle entendait sur le bonheur éternel et les joies célestes, était ravie en esprit. Et lorsque ponctuellement elle se reposait un peu, son visage rayonnait et, les yeux clos, elle émettait un chant de joie aux accents si merveilleux que nulle mélodie musicale ne pourrait être comparée à sa douceur. Et cette sonorité n'était absolument pas soutenue par une parole articulée: c'était une harmonie admirable qui résonnait entre la poitrine et la gorge. Telle est, selon saint Augustin, ce genre de contemplation dont le désir saisit l'âme d'autant plus ardemment que celle-ci est plus pure; et celle-ci est d'autant plus pure qu'elle recherche davantage les choses spirituelles, et elle recherche davantage les choses spirituelles dans la mesure où elle meurt aux désirs charnels et aux affections terrestres.

146. *La contemplation selon saint Augustin. (II, 41, 4)*

Le glorieux Augustin fut lui-même emporté jusqu'à cette bienheureuse contemplation, lorsque — selon le témoignage de saint Possidius, évêque de Calame — il passait sans manger, ni boire, trois jours et trois nuits continuels dans la contemplation des choses célestes. Dans le livre des *Confessions*, il parle ouvertement de sa propre expérience en disant: «Parfois vous me pénétrez d'un sentiment étrange, douceur inconnue, qui, devenant en moi parfaite et durable, serait je ne sais quoi qui ne serait plus cette vie. Mais je retombe sous le poids de ma chaîne et le torrent m'entraîne et je suis lié; et je pleure et mes larmes ne relâchent pas mes liens. Le fardeau de l'habitude m'emporte au fond. Où je puis être, je ne veux; où je veux, je ne puis; double

misère!». Et ailleurs: «Car il y a une joie refusée aux impies, connue de vos serviteurs qui vous aiment; cette joie, c'est vous. Et voilà la vie heureuse; se réjouir en vous, de vous et pour vous; la voilà, il n'en est point d'autre. La placer ailleurs, c'est poursuivre une autre joie que la véritable».

CHAPITRE XLIII

Les abeilles savent prévoir le temps qu'il va faire, ce qui leur permet d'organiser leur journée de travail de manière fructueuse. C'est un bel exemple en tout cas pour les abeilles spirituelles, invitées ainsi à la circonspection. Il y a, suivant notre auteur, trois moyens de prévoir l'avenir: soit par révélation intérieure, soit par les images des songes, soit enfin par les conjectures des esprits sagaces. On verra par les anecdotes citées que ces types de prévision ne sont pas tellement différents les uns des autres.

147. *Prévision du premier type: Henri de Cologne qui apprend la future naissance de l'ordre des prêcheurs. (II, 43, 4)*

C'est par une révélation de l'Esprit que le frère Henri de Cologne apprit par avance la future naissance de l'ordre des prêcheurs, comme il me l'a dit lui-même. Il avait en Teutonie, dans la ville *Mons Martis*, un oncle paternel, un chevalier très zélé pour le culte de Dieu. Celui-ci voyant en cet Henri un jeune homme intelligent, déjà formé en âge et très bien instruit en grammaire, l'envoya à Paris pour y suivre les cours de dialectique et des autres arts. Quand ceci fut fait, l'oncle mourut et les études d'Henri furent suspendues pendant trois ans, durant lesquels il gouverna les écoles dans la susdite ville. Ce temps écoulé, son oncle lui apparut pour lui dire: «Pour servir de remède au châtiment que j'endure dans le Purgatoire, tu vas prendre la croix de Jérusalem que l'on prêche actuellement en Teutonie et tu passeras la mer. Quand tu auras fait ton temps là bas, lorsque tu reviendras, tu passeras par Paris, où tu trouveras un nouvel ordre de prêcheurs et tu y entreras. Ne crains par leur pauvreté et ne méprise pas leur petit nombre, car ils se développeront et se fortifieront très heureusement pour la salut de la multitude». Ces paroles plongent le susdit clerc dans la stupéfaction, mais sans trouble, ni hésitation, il entreprend d'obéir aux ordres. Une fois le pèlerinage accompli, quand il revint et passa par Paris, il y découvrit l'ordre des prêcheurs qui venait de naître au pays des Albigeois et venait

de commencer une maison à Paris; sans aucune hésitation, peu de temps après il entra dans l'ordre. Après avoir fait très saintement des progrès pendant de nombreuses années, il eut à nouveau une apparition de son oncle qui lui dit: «Grâce à ton aide, je suis maintenant libéré du châtiment qui me tourmentait. Quant à toi, n'hésite pas à traverser de nouveau la mer si tes supérieurs te choisissent pour cette mission». Et quoique le susdit frère Henri eut gardé cet avis secret, il fut envoyé en Terre sainte par le maître général, les définiteurs et les provinciaux de l'ordre. Ensuite, à son retour et pour la troisième fois, il fut emmené par le très heureux roi de France Louis comme compagnon de son voyage outremer. Après avoir fait son temps, il eut une heureuse mort sur le chemin du retour vers la France. Quel bien il a fait par ses prédications, ses conseils ou autrement au clergé de Paris et à divers auditoires, je pense que personne ne peut pleinement l'estimer.

148. *Prévision du troisième type: le médecin qui prédit la mort prochaine d'une chanteuse. (II, 43, 5)*

Que des hommes à l'esprit pénétrant prévoient l'avenir, je vais le prouver par l'exemple suivant. Sur les confins du Brabant, le comte de Looz, nommé Louis, avait dans son entourage un médecin très expert. Ce comte en traversant un village rencontra une danse à la tête de laquelle une jeune fille très belle entraînait les chanteurs avec une voix d'une admirable suavité. Le comte après avoir longuement regardé la scène passa outre avec son escorte et alors son médecin le voyant stupéfait lui dit: «Tu t'étonnes, ô comte, de la voix et de la beauté de la maîtresse de chant; tu l'admireras désormais davantage, car elle va mourir». Le médecin avait à peine achevé de parler, qu'une puissante clameur s'éleva dans le village et le comte apprit par ses messagers que cette maîtresse de chant était tombée morte subitement. Et note, lecteur, qu'à mon avis, c'est uniquement par un défaut à peine perceptible dans la voix de la chanteuse que le médecin a pu prévoir la mort subite de cette jeune fille.

149. *Prévision du second type: songe prémonitoire annonçant la mort prochaine de l'intéressé. (II, 43, 7)*

Grâce à l'esprit de prophétie, Joseph a pu interpréter les songes; grâce à leur sagacité des hommes peuvent parfois le faire;

mais ce sont surtout les démons qui connaissent d'avance l'avenir. J'ai moi-même connu quelqu'un qui a pu prévoir sa mort imminente. Nous demeurions dans une même maison, à dix prêtres et deux diacres, tous adonnés à l'étude et, je l'espère, sans tomber dans le péché mortel. Un d'entre nous raconta donc ce qu'il avait vu en songe: «Je pensais que je célébrais la messe et voici que le sacrement du Sang du Christ se mit à monter dans le calice jusqu'à atteindre le bord et à se répandre». Sur ces paroles, un d'entre nous, en poussant un profond soupir, déclara: «Le calice signifie la Passion; ainsi donc, très cher, prépare ton âme à une très forte épreuve ou à la mort». Sans tarder, la nuit suivante, il tomba si malade qu'on le crût mort. Pourtant la troisième nuit un de nos compagnons après avoir dit ses matines voulut prier en privé, mais il commença à s'endormir, tandis qu'une voix résonnait en disant: «Veille et prie». Lorsque cela se fut produit pour la troisième fois et que pour la troisième fois le frère se fut rendormi, le serviteur qui gardait le malade accourut subitement en disant qu'il était mort ou tout au moins qu'on ne pouvait pas le réveiller. Saisis d'épouvante, nous tous qui demeurions dans la maison, nous nous précipitâmes et nous trouvâmes l'homme qui venait de mourir, ce qui confirmait la vérité du songe et de son interprétation, bref de tout ce qui était marqué à l'avance dans le mystère du salut.

CHAPITRE XLVI

Le texte de saint Ambroise cité en tête de ce chapitre nous montre les abeilles avançant dans les campagnes parfumées, pleines d'eaux vives et de fleurs, un tableau poétique qui permet ensuite à Thomas de Cantimpré de prêcher l'utilité de l'étude de l'Écriture... Les voies du symbolisme sont vraiment surprenantes. Toujours est-il qu'après des développements doctrinaux assez copieux, l'auteur nous présente trois *exempla* qui méritent d'être retenus.

150. *Exégèse, contemplation et techniques de mémorisation chez un jeune religieux. (II, 46, 4)*

J'ai vu en France dans une communauté régulière un adolescent qui, tout en étant d'une science très mince et d'un esprit lourd avait mis pourtant tout son cœur à l'étude et s'appliquait avec piété à l'étude des Écritures. Il avait l'habitude, comme il

me l'a dit lui-même, que tous les soirs après une ardente prière il se remémorait la leçon de toute la journée et se mettait ainsi au lit. De là, lorsque de nuit, il entendait le son de la cloche qui réveillait les frères, le dernier souvenir de la leçon avec lequel il s'était endormi le soir lui venait en mémoire et c'est avec lui qu'il se rendait au chœur pour les matines et se tenait debout, les yeux fermés. Il voyait ainsi comme une sorte de palais ample, haut, long, magnifique; c'était toute la suite des Écritures et à ce moment il les comprenait si parfaitement qu'aucune question, même parmi les plus difficiles, ne lui semblait insoluble. Au contraire il voyait très clairement tous les secrets de l'Écriture comme s'il s'agissait des cinq doigts de la main. Si pourtant il ouvrait les yeux, même pour le temps d'un battement de paupières, la vision s'enfuyait et il ne pouvait en conserver le souvenir, même de la plus petite partie, sauf d'une manière superficielle. Mais les yeux clos à nouveau, la vision revenait d'un seul coup. Et ce qu'il y avait d'extraoridinairement admirable dans cette vision, c'est que, tout en psalmodiant avec les autres, il n'était nullement privé de la contemplation et de son admirable douceur. Même si d'une certaine manière son effort était divisé entre la psalmodie et la contemplation, il jouissait simultanément de leur fruit inestimable.

C'est bien ce que le Philosophe veut dire par ces paroles: Plaise au ciel que, tout comme la face du monde se présente à notre regard, qu'ainsi la sagesse puisse venir tout entière à notre rencontre. Elle présenterait au monde le plus magnifique spectacle; elle ravirait d'admiration tous les mortels et, après avoir abondonné toutes ces choses que nous croyons grandes par ignorance du vrai, nous serions menés plus facilement, peu à peu, par partie, jusqu'à la connaissance de la vérité tout entière.

151. *Une abbesse qui explique divinement les problèmes théologiques les plus difficiles. (II, 46,5)*

En Champagne, qui est une province française, dans le monastère de l'ordre cistercien nommé Argensolles, nous avons vu une abbesse qui sans aucune étude de l'art de la grammaire comprenait parfaitement les livres de théologie et même ceux de saint Augustin sur la Trinité et elle démêlait les problèmes les plus difficiles qui s'y trouvaient grâce à des solutions tout à fait lumineuses. Et ce don, comme me l'a rapporté et confirmé

le vénérable abbé de Vaucelles, elle l'avait obtenu de Dieu plusieurs années avant sa mort.

152. *La même abbesse obtient de mourir à la place de la comtesse Blanche de Champagne. (II, 46, 6)*

Cette même abbesse apprit un jour que l'ange (du jugement) menaçait de son glaive le col de la comtesse de Champagne, Madame Blanche, fondatrice du dit monastère. Elle demanda avec larmes au Seigneur d'épargner la comtesse et de lui accorder un délai pour se corriger. Le Seigneur répondit: «La sentence a été portée de manière définitive; il faut qu'elle meure ou bien que toi, si tu es disposée à mourir, tu reçoives le coup du porte-glaive». Et l'abbesse de dire: «Heureuse mort, par laquelle la comtesse pourra échapper à la sentence de damnation et par laquelle, suivant mon désir de m'en aller et d'être avec le Christ (Phil., 1, 23), je serai libérée de mon séjour en cette terre de malheur». Sans retard, après avoir ainsi parlé, elle se coucha et passa à un monde meilleur. Et qu'y a-t-il dans ce fait sinon l'exemple de la charité suprême du Christ?

CHAPITRE XLVII

Si les abeilles sont enfermées dans l'enceinte d'une seule patrie, selon la formule de saint Ambroise, les abeilles spirituelles doivent naturellement respecter les limites de l'orthodoxie, c'est-à-dire de la vraie foi prêchée par l'Eglise romaine. La transposition symbolique est directe et évidente; mais, chose curieuse, ce thème de l'hérésie ici abordé de front n'alimente qu'un maigre chapitre soutenu par un seul *exemplum*, d'ailleurs très intéressant sur le plan historique.

153. *Guillaume Cornelius, un hérétique d'Anvers, démasqué et brûlé après sa mort. (II, 47, 3)*

En notre temps, dans la ville maritime d'Anvers en Brabant, un certain Guillaume surnommé Cornelius, essaya de déchirer la tunique du Seigneur, c'est-à-dire la foi, par une hérésie tout à fait déraisonnable. Celui-ci à la vérité vécut longtemps dans l'hypocrisie et le mensonge et il abandonna la jouissance de sa prébende sous le prétexte apparent d'une pauvreté parfaite et pourtant il était tout entier adonné à la luxure. Il disait en effet:

comme la rouille est consumée par le feu, ainsi tout péché est détruit par la pauvreté et ainsi annulé aux yeux de Dieu. Une courtisane publique pauvre vaut mieux qu'un juste parfaitement continent, mais retenant pour son usage quelque bien et c'est pourquoi absolument tous les religieux sont damnés. Dire ainsi à un pauvre que pour lui la luxure n'est pas un péché, c'était le pire des blasphèmes, car c'était vouloir en quelque sorte que le Dieu de toute justice soit plus injuste que ceux à qui il a ordonné: (Exode, 23, 3) «Tu ne favoriseras pas non plus un faible dans son procès». Au sujet de cet homme, nous avons appris de manière certaine que, après sa mort et son inhumation très honorable dans l'église de la sainte Vierge, quelqu'un était entré le troisième jour dans cette église et vit avec les yeux de son corps le sépulcre du dit Guillaume Cornelius vide et ouvert; c'était l'annonce très certaine de sa damnation. En effet, quatre ans plus tard, la malice de son hérésie impie ayant été connue, mise à nu et bien établie, son cadavre fut retiré du sépulcre sur l'ordre de notre vénérable père Nicolas evêque de Cambrai et jeté comme un rameau qu'on méprise, ainsi que le dit Isaïe de Nabuchodonosor et finalement brûlé (*Isaïe*, 14, 19)

CHAPITRE XLVIII

Nous demeurons dans le même registre. Puisque «les abeilles ne franchissent pas les limites établies», les clercs doivent garder la mesure dans l'étude des sainte Écritures. Et cette fois, le développement doctrinal de Thomas, appuyé sur Sénèque et saint Augustin, est abondant; mais c'est encore l'exemple final qui est le plus intéressant.

154. *La mort de Simon de Tournai, docteur parisien, arrogant, impur et blasphémateur. (II, 48, 5)*

Combien vraie et combien efficace est cette sentence d'Isaïe (19, 9): «Ils seront confondus ceux qui tissent et entrelacent des choses subtiles», nous allons le voir presque de notre temps par un exemple évident. Maître Simon de Tournai enseignait la théologie à Paris et se montrait éminent en son temps, mais contre toutes les convenances d'une telle charge, il était extrêment luxurieux et arrogant. Celui-ci, qui avait plus d'auditeurs que tous les autres docteurs de la cité, venait, en pleine école et devant tous, de faire la mise au point finale, au terme d'une discussion por-

tant sur une question relative à l'humilité de la haute doctrine du Christ. C'est alors que, livré à son intelligence dévoyée, il vomit contre le Christ des blasphèmes exécrables: «Ils sont trois, dit-il, à avoir subjugé le monde par leur religion et leurs dogmes: Moïse, Jésus et Mahomet. Moïse d'abord a rendu fou le peuple juif; ensuite Jésus le fut pour ceux qui d'après son nom furent appelés chrétiens; enfin Mahomet le fut pour le peuple des gentils». Sans tarder, ses yeux se retournèrent; au lieu de paroles humaines il fit entendre un mugissement et l'épilepsie le fit tomber à terre: c'est le troisième jour qu'il reçut le châtiment de cette maladie. Le Tout Puissant le frappa donc d'un mal inguérissable et le priva de toute science jusqu'aux premiers éléments de la grammaire. Il fut même frappé dans son âme d'un mal plus grave; car, alors que jusqu'à sa mort il fut quasi-muet et semblable aux bêtes stupides, il demeura plongé dans la puanteur de la luxure. Et voici le miracle digne d'une suprême admiration: Aleis, sa cuisinière et concubine, il pouvait la nommer; mais le livre de Boèce sur *La Trinité*, placé près de lui comme pour être regardé, un livre qu'il savait par cœur jadis, il n'avait plus depuis sa maladie la capacité, ni la science de dire même son nom.

CHAPITRE XLIX

Voici le point de départ allégorique de ce chapitre: les véritables abeilles se plaisent au battement des mains et au tintement du bronze; dès lors les abeilles spirituelles doivent trouver leur joie dans l'accomplissement de bonnes œuvres (fruit du travail des mains) et dans les prédications (qui ont en somme la vertu des sonneries de cloches). Le rapport est évidemment arbitraire, mais il permet à l'auteur de présenter en longues séries un certain nombre d'abus seigneuriaux et d'usages populaires censurés par l'Église (les tournois, le jeu de dés, les danses, la chasse, les chants et spectacles obscènes, les jeux lors des veillées funèbres). On trouvera ici la totalité du chapitre, sauf le paragraphe dont nous venons de donner l'argument. Le chapitre contient en principe vingt trois paragraphes, nous en reproduisons vingt deux, soit seize *exempla* proprement dits et six petits développements accompagnant les différentes séries.

155. *D'une vierge qui à Cantimpré mourut de dévotion pendant un sermon. (II, 49, 2)*

Voici un exemple qui a incité bien des gens à la vertu. Dans le pays de France je connaissais et j'appréciais beaucoup un pré-

dicateur, nommé Jean et surnommé Polin. Au moment où se produisit l'événement en question il était chanoine régulier du monastère d'Essommes, mais ensuite il passa dans un souci de piété à l'ordre des prêcheurs, chez lesquels la parole de Dieu ne serait pas liée (II *Tim.*, 2, 9). Il prêchait donc près de la cité de Cambrai dans le monastère religieux et dévot de Cantimpré; il se trouvait, en cette fête des apôtres Philippe et Jacques, dans le chœur des chanoines réguliers face à la foule où l'on comptait de nombreuses béguines. Quand il arriva à la parole: «Celui qui demeure en moi et moi en lui, il porte beaucoup de fruit» (*Jean*, 15, 5) et qu'en la tournant et retournant il insistait sur elle de façon admirable, une petite vieille, une vierge d'une grande ferveur, commença à frémir intérieurement sous l'effet de son extrême dévotion et à trembler de tous ses membres. Pendant quelque temps, à trois ou quatre reprises, ses voisines tentèrent de la repousser et de la contenir; mais finalement quand le prédicateur voulut exprimer le mélange inséparable — semblable à celui de l'eau et du vin — qui existe entre l'âme sainte et son Dieu, son esprit semblable au moût fermentant dans une outre sans ouverture (*Job*, 32, 19), brisa les parois de son cœur entraînant par là une grande effusion de sang et de grands cris, et elle expira sous les regards de tous. Voilà comment une abeille, bien petite parmi les volatiles (*Eccli.* 11, 3), s'est réjouie au tintement d'une prédication sonore. Elle ne s'est plus mêlée aux tristesses de ce monde, mais après être entrée dans la joie du Seigneur, elle s'appuie sur son bien-aimé et repose dans la suavité (*Cant.*, 8, 5).

156. *De la folie des tournois. (II, 49, 3)*

Le diable possède aussi ses sonneries et ses amuseurs, dont les applaudissements réjouissent la foule de ses esclaves et de ses sujets. Les chevaliers et les hommes d'armes adonnés aux tournois relèvent de cette espèce. Ils sont extrêment nuisibles aux populations chrétiennes — et surtout à la multitude des humbles — car aucune fortune terrienne ne pourrait faire face à leurs dépenses condamnables et intolérables. Les riches paysans perdent leurs terres, les habitants des villes sont exploités, les pauvres sont dépouillés au point de leur laisser à peine un morceau de pain. Et tout cela arrive pour que les applaudissements des histrions leur apportent au haut et au loin le titre de che-

valier accompli. Et pourtant ce titre éclatant périt dès que le bruit des paroles s'est évanoui (*Ps.*, 9, 7). Par ce genre de louange, qu'est-ce qu'un chevalier éprouvé a de plus que le cheval Bayard? Guillaume des Barres a été célébré en notre temps comme un excellent chevalier. Son nom a retenti durant sa vie, mais depuis sa mort on ne l'entend plus. Le cheval Bayard au contraire a vécu au temps de Charlemagne; il est mort depuis plus de cinq cents ans et pourtant sa renommée survit toujours. Bucéphale, le cheval d'Alexandre le Grand, roi de Macédonie, fut honoré après sa mort par la construction d'une ville nommée d'après lui Bucéphale. et toi, chevalier, toi, l'homme d'armes, qu'as-tu mérité de semblable pour ta valeur confirmée?

157. *Du funeste tournoi près de Neuss. (II, 49, 4)*

Voici un fait qui s'est passé de notre temps et dont toute la Teutonie peut porter témoignage. Vers l'an de l'Incarnation du Seigneur 1243, près de Neuss, noble citadelle sur le Rhin, une foule de nobles, ducs, comtes, barons et chevaliers se rassembla en vue d'un tournoi. Survint alors un certain frère Bernard, de l'ordre des prêcheurs, suivi de son compagnon. Il demanda avec instance et presque avec larmes que tous ces gens aient pitié d'eux-mêmes, qu'ils renoncent à leur vain projet, qu'ils compâtissent plutôt aux souffrances de la chrétienté et à l'affliction de la Mère Église qui en ce temps était misérablement dévastée par les Tartares en Hongrie, Kievie (?) et Pologne. Comme beaucoup d'entre eux, cédant à ses prières, renonçaient à leur projet, un certain comte *de Castris* se moqua du frère et de tous ceux qui le suivaient; après quoi il rassembla des escadrons de chevaliers et commença pour son malheur ce tournoi funeste. Le matin de ce même jour, selon le rapport de plusieurs témoins, on vit dans les hauteurs comme un cadavre immense, autour duquel volaient obstinément des sortes de corbeaux qui croassaient. Je crois qu'il s'agissait tout simplement des démons, donnant ainsi un présage prodigieux de la catastrophe à venir. Bien vite, lorsque ce tournoi fut engagé, on vit chevaliers et hommes d'armes tomber en masse dans ce carnage: beaucoup moururent, quelques uns perdirent la raison et davantage encore demeurèrent perclus pour la vie, si bien que personne ne pouvait douter que ce jeu n'était pas seulement l'œuvre des hommes, mais, en toute vérité et par la permission de Dieu,

l'œuvre également des démons. On dénombra en tout cas jusqu'à trois cent soixante sept morts et on dit que le premier à être tombé fut ce comte *de Castris* qui s'était opposé obstinément au susdit frère. La nuit même du jour du tournoi, les démons organisèrent des rassemblements sous l'apparence de chevaliers armés, près du village brabançon de *Ijska major*: nous tenons le fait du prêtre du village qui en fut témoin et je crois que c'est un signe de la joie diabolique devant un tel mal.

158. *Vision d'un noble damné pour son goût des tournois et de la luxure. (II, 49, 5)*

En pays de Teutonie, au dire d'un frère prêcheur de ces régions, vécut un puissant chevalier, adonné aux tournois. Il mourut misérablement comme il avait vécu, laissant une épouse remarquable pour sa piété et sa sainteté. Or cette veuve — comme elle le raconta en pleurant à maître Albert de l'ordre des prêcheurs et comme celui-ci me le raconta à son tour — fut ravie en esprit et elle vit une multitude de démons rassemblés autour de l'âme de son mari. L'un d'entre eux, plus grand que les autres, dit à ses compagnons: «Mettez-lui des souliers aux pieds, dont les pointes le pénétrent depuis la plante des pieds jusqu'au cerveau; ensuite faites-lui revêtir une cuirasse armée de pointes en avant et en arrière, qui pénètrent son corps tout entier; ensuite mettez-lui sur la tête un casque dont les pointes le transperceront en descendant jusqu'à la plante des pieds; ensuite pendez-lui au cou son écu, dont le poids brisera tous ses membres». Une fois que toutes ces choses eurent été réalisées aux dépens de cette malheureuse âme sur l'ordre du prince des démons, celui-ci compléta son discours de la sorte: «Cet homme avait l'habitude après ses tournois de prendre un bain chaud et ensuite de se faire déposer sur un lit à côté d'une tendre jeune fille, aux embrassements et à l'accouplement délectables: préparez-lui donc l'équivalent de tout cela». Sans retard cette âme, après avoir été d'abord tourmentée dans un bain enflammé, est placée sur un lit de fer rougi au feu à côté d'un crapaud aux yeux terribles, de la taille et de la longueur de son lit. Et les embrassements les contacts et les baisers épuisants de cet horrible crapaud lui infligeaient un supplice pire que ceux des armes effrayantes, du bain et du lit. Vraiment quel digne châtiment ainsi réalisé! Cette sainte femme, qui avec la permis-

sion de Dieu, eut la vision de son mari fut affligée pour tout le reste de sa vie du souvenir de ce qu'elle avait vu, et parmi tous ceux qui l'avaient connue auparavant, personne ne pouvait douter qu'elle souffrait dans son cœur au délà de tout ce qu'on peut imaginer.

159. *Apparition d'un autre chevalier mort dans un tournoi (III, 49, 6)*

J'ai connu une cousine de mon père, une femme âgée de cent trente ans, et celle-ci m'a rapporté un fait du même genre arrivé dans son village natal, à savoir Leeuw, près de Bruxelles, en Brabant. Dans ce village demeuraient alors soixante soldats portant des armes dispersés sur le territoire de la paroisse, tandis que maintenant on n'en trouve à peine un seul. Tous ceux-ci en compagnie d'autres chevaliers des contrées voisines se livraient fréquement à des tournois, sans aucune armure défensive, mais portaient simplement lance, bouclier et casque et sur le corps une tunique de lin plissée. Et il arriva un jour — comme cela se produisait souvent — que dans une rencontre un chevalier ainsi équipé, mal protégé par son bouclier, fut touché au cœur par un coup de lance. Avec de grands gémissements on rapporta le corps sans vie à sa demeure et on le déposa dans un cercueil. Tandis que parents et amis veillaient le mort, il se produisit a un milieu de la nuit une étonnante confusion autour du corps. Après son tour de garde, un serviteur sortit pour aller s'acquitter d'une affaire près du village, et il vit venir en face de lui, monté sur un cheval noir, le chevalier tué. Celui-ci lui dit: «Monte derrière moi et je te transporterai là où on t'a envoyé près du village». Le serviteur terrifié obéit à cet ordre et monta. Et comme il s'accrochait avec les bras aux côtés du cavalier, et que sans le savoir il toucha la place de la blessure, le chevalier lui dit: «Enfonce davantage ta main dans ma blessure et retire le fer de lance qui m'a frappé» Terrifié, le serviteur obéit à cet ordre. Quand ils furent arrivés à destination, le chevalier lui dit: «Descends maintenant et porte ce message à mon assassin et à tous les autres, selon ton choix; qu'ils viennent à tel endroit et qu'ils voient le jugement de Dieu porté contre moi, et en signe que tu dis vrai, montre-leur le fer de lance». Ainsi donc, au matin, le serviteur s'acquitta de sa mission. Et lorsqu'il fut arrivé au lieu qui lui avait été désigné en compagnie de l'assassin et d'autres compagnons, ils trouvèrent une multitude infi-

nie de corbeaux et de milans qui de leur bec redoutable déchirèrent ce misérable cadavre.

160. *Comment de tels prodiges peuvent-ils se produire? (II, 49, 7)*

Mais ici il faut peut-être s'interroger: comment un mort peut-il ressusciter, vivre, parler, aller à cheval? Nous répondrons qu'il suffit de se reporter à l'assertion du pape saint Grégoire dans la vie du saint abbé Benoît. Celui-ci ressuscita de son tombeau le corps mort d'un boulanger, qui une fois retourné chez lui réveilla sa famille en la poussant au pétrin. Nous pouvons pourtant — sous réserve d'un meilleur jugement — fournir une explication assez probable. Lorsque l'organisme d'un corps mort subsiste encore intact, le diable peut s'infiltrer dans ce corps organisé, comme un homme dans son vêtement; il peut reformer sa gorge aux sons et aux paroles; il peut rappeler les artères au mouvement des membres. Pourtant il ne peut faire durer longtemps ce résultat, car sans âme végétative la nature fluide du corps ne peut conserver longtemps la force nécessaire; mais elle se corrompt vite sous l'effet de son humeur épaissie.

161. *Du jeu de dés. (II, 49, 8)*

Il y a encore sous le soleil un autre genre de jeu, plein de vanités, c'est le jeu de dés qui est si nuisible à tout le monde qu'à peine pourrait-on trouver quelque chose de pis. Par ce jeu les pauvres sont réduits à la nudité, les riches à la mendicité, les nobles à l'avarice et plus vils que leurs paysans. Les hommes réduits au désespoir par le jeu de dés se transforment en quelque sorte en voleurs, ravisseurs, homicides. Cette habitude ne se perd pas facilement. Une telle passion possède les joueurs qu'ils perdent toute honte et se dénudent jusqu'à leurs parties honteuses.

162. *Deux joueurs, l'un juif, l'autre chrétien, punis par Dieu (II, 49, 9)*

Je me trouvais dans une ville de Champagne, où durant la sainte nuit de la Parascève un juif et un chrétien étaient installés à jouer aux dés. Le juif avait perdu beaucoup d'argent et ne le supportait qu'avec un grand trouble, si bien que pour finir il

reporta la faute sur le Christ et vomit un blasphème. Mais comme aussitôt il rassemblait une fois encore les dés pour tenter le hasard, sa main se contracta sur les dés. Enflammé d'une fureur coupable, il voulut frapper la table de jeu de sa main contractée, en répétant contre le Christ et sa mère son honteux blasphème; mais aussitôt ses yeux se retournèrent terriblement, il tomba et expira. Quant à son complice chrétien en ce jeu, une terreur extrême lui fit perdre la raison, il languit désormais et acheva sa vie misérable par une mort cruelle.

163. *Des jeunes gens de Louvain jouant aux dés dans un cellier. (II, 49, 10)*

Dans le pays de Brabant, en la ville de Louvain, nous avons connu un habitant recommandable par sa naissance et sa conduite, qui dans la sainte nuit de la Parascève se rendait aux matines; il passa ainsi sur la place devant un cellier où des adolescents débauchés étaient installés pour jouer aux dés et rivalisaient entre eux en blasphèmes et en jurons. En traversant ainsi la place, il trouva devant le cellier des gens qui se lamentaient bruyamment devant un inconnu pitoyablement frappé et ruisselant de sang. Comme il demandait qui était l'auteur de ces graves blessures on lui répondit: «Ce sont ces jeunes gens qui jouent aux dés dans le cellier». Aussitôt il entre et les accable de reproches pour se livrer au jeu au cours d'une nuit si sainte; il leur demande aussi avec sévérité pourquoi ils avaient frappé si cruellement cet inconnu venu les trouver. Stupéfaits ces jeunes gens déclarent que personne n'était entré depuis qu'ils s'étaient installés et que donc personne n'avait été frappé par eux ni en paroles, ni en gestes. C'est pourquoi faisant chacun retour sur soi, ils comprirent que par leurs jurons ils avaient à nouveau outragé le Christ Notre Seigneur et qu'ils l'avaient à nouveau mis au supplice par leurs affronts. Comme un frère prêcheur m'avait rapporté tout cela en exprimant des doutes, j'ai eu soin dès mon arrivée dans la ville de m'informer au sujet de cet homme; je l'ai trouvé et j'ai procédé à une enquête. Sous la foi du serment, il m'a rapporté tout ce qui est écrit plus haut; il ajouta même que le propriétaire de la maison dont le cellier avait abrité les joueurs avait éprouvé un extrême remords à la suite de cet événement; aussi sur les conseils de ce témoin qui m'a rapporté les choses, il fit, ainsi que sa femme, un partage de

ses biens; il rendit ce qui était le fruit de l'usure à ceux qu'il avait lésés et termina très saintement sa vie.

164. *Du joueur désespéré qui lança une flèche contre Dieu. (II, 49, 11)*

Un frère de l'ordre des prêcheurs, honnête et véridique, m'a raconté qu'un joueur de dés se trouva tellement dépouillé et désespéré du fait de sa passion, qu'il saisit son arc et lança dans l'air une flèche comme pour atteindre le Seigneur du ciel en personne. Bientôt la flèche retomba sous ses yeux et il la trouva totalement tachée d'un sang frais. Il fondit aussitôt en larmes inconsolables, il alla trouver à deux milles de distance le frère qui me l'a raconté, se confessa et passa désormais sa vie dans une pieuse et admirable pénitence.

165. *Il faut éviter les danses. (II, 49, 12)*

Voici maintenant la troisième sorte de jeux, celui de la danse. Sa nocivité apparaît bien à travers ce que dit saint Augustin dans *la Cité de Dieu* (livre I, ch. 30-33). Il y raconte que Scipion Nasica, le plus illustre des généraux romains, fit enlever les sièges du théâtre, afin que les Romains qui venaient de vaincre Carthage, leur vieil ennemi, ne puissent s'adonner maintenant aux danses et aux jeux de la débauche. Il craignait que ce genre d'amollissement n'ouvrît la porte aux jalousies mutuelles et à l'abandon des guerres extérieures au profit des funestes discordes intestines. Le signe de la condamnation portée contre les danseurs de rondes apparaît très clairement dans le fait qu'ils tournent vers la gauche (*ad sinistram circumeuntes*), le domaine des boucs maudits (*Mat.*, 25, 33); ils annoncent ainsi qu'ils sont destinés à perdre le royaume réservé par le juge aux élus placés à sa droite. Si, selon la parole véridique d'Augustin, le dimanche ou un jour de fête, il vaut mieux labourer que danser et si d'autre part une œuvre servile comme le labourage devient une faute mortelle un jour de fête, on peut juger ainsi de la gravité de la danse, pire que celle du labourage. On excuse pourtant en partie, mais non totalement, les danses qui se déroulent au cours des noces chrétiennes: il faut bien en effet qu'on accorde la consolation d'une joie maîtrisée à ceux-là qui s'unissent pour la vie dans un éprouvant mariage. D'où cette expression populaire: «il mérite de porter une clochette suspendue à une chaî-

ne d'or le mari qui dans l'année ne s'est pas repenti du choix de son épouse». Et à la vérité, sur tous les maux qui découlent de la danse, les femmes qui la pratiquent sont bien informées, que ce mal s'insinue par la vue ou par l'ouïe, par les conversations ou par les embrassements.

166. *La mort malheureuse d'une femme adonnée à la danse. (II, 49, 13)*

Dans une localité du Brabant, selon ce que m'a rapporté un frère de l'ordre des prêcheurs, il y avait une femme impudente et vaine qui à presque toutes les fêtes avait coutume de nouer des rondes (*choreas conjungere*). Or un jour des jeunes gens s'amusaient et sautaient à proximité de la ronde et, comme l'un d'entre eux voulut frapper une balle avec son bâton crochu (*baculus sambucalis*), celui-ci lui échappa des mains et alla heurter à la tête cette femme qui menait la ronde: elle en mourut sans tarder. A cette vue tous furent remplis de confusion; ils rapportèrent le corps à sa maison et le placèrent sur une civière. Quand le prêtre du lieu accompagné de clercs arriva pour réciter les vigiles, voici qu'un taureau entièrement noir — en fait un démon très méchant — accourut en mugissant; il renversa la civière et le corps, déchira le cadavre à coups de cornes, le mit en pièces si bien que les viscères répandues cà et là répandirent une puanteur intolérable. Tous s'enfuirent, abandonnant le cadavre lacéré jusqu'au lendemain, c'est-à-dire jusqu'au moment où la puanteur se dissipa et où les parents purent s'approcher du corps afin de l'emporter pour l'inhumer hors du cimetière.

167. *Les danseurs noyés. (II, 49, 14)*

En Gaule, près de Laon, comme nous l'avons appris du prêtre du lieu, des danses accompagnées de sauts se déroulaient sur un pont et il arriva que ce pont pourtant très solide s'effondra subitement, ce qui provoqua une noyade générale dans le courant puissant des eaux.

168. *D'une danseuse qui mourut subitement. (II, 49, 15)*

Durant mon enfance, j'ai vu dans ces rondes une danseuse particulièrement impudente, qui après la danse se livrait effrontément à la lutte avec un homme adultère et tout cela en ma

présence; mais le jeu terminé elle fut frappée d'une mort subite et expira misérablement.

169. *Les chasses. (II, 49, 16)*

Il existe une quatrième sorte de jeu, celui qui s'accomplit à l'aide d'oiseaux dans le ciel ou de chiens sur la terre (*Baruch*, 3, 16-17): il est rigoureusement interdit aux clercs, qui en se livrant à de telle poursuites ne peuvent rendre au Christ l'hommage liturgique qui lui est dû. Mais on doit savoir qu'il est également condamnable chez les laïcs nobles, si pour cette raison ils négligent et méprisent prières et messes quotidiennes.

170. *De la femme qui, à cause des péchés de son mari au cours de ses chasses, mit au monde un monstre, ayant la tête d'un chien de chasse. (II, 49, 17)*

Un jour où en compagnie de frères prêcheurs de Teutonie je descendais en bateau de Trèves à Cologne en empruntant le Rhin, j'appris de leur bouche bien des faits dignes de mémoire et notamment celui-ci. Il y avait eu en Teutonie un noble tellement adonné à la chasse qu'il n'entendait la messe ni le dimanche, ni les jours de fête, occupé du seul plaisir de la chasse. Sa femme qui était pieuse le reprenait souvent, mais il ne souciait pas de ce qui lui semblait des avertissements de bonne femme. Or il arriva que cette épouse qui avait déjà eu plusieurs enfants fut enceinte et mit au monde un prématuré qui avait une tête de chien de chasse avec des oreilles pendantes et allongées. La mère fut couverte de confusion ainsi que les nobles matrones présentes et toutes décidèrent d'enfouir ce fœtus au plus tôt dans la terre. A son retour de la chasse, le mari s'informa de l'enfant que sa femme avait mis au monde. Comme on gardait le silence par un sentiment de honte, le chevalier tire son glaive en exigeant qu'on lui montre l'enfant. Alors la femme poussée par la crainte ordonne de le retirer de la terre et devant le spectacle lamentable et monstrueux elle déclare: «Vois par quel prodige manifeste le Tout Puissant a puni ta folie, toi qui n'as rendu aucun honneur aux jours saints, toi qui n'as tenu aucun compte des temps, tu n'as songé qu'aux divagations et aux vanités du plaisir de la chasse». A cette vue le noble se corrigea et fit pénitence de ses fautes.

171. *Le chevalier, saisi par la folie au cours d'une chasse et disparaissant ensuite. (II, 49, 18)*

De même, un autre chevalier très puissant obligeait nombre de ses dépendants à l'accompagner dans ses chasses si bien que la plupart d'entre eux abandonnant la culture des champs ou leurs propres affaires tombaient dans la pauvreté et l'indigence avec femmes et enfants. Or un jour, qu'il chassait une bête sauvage en compagnie de sa famille domestique et qu'il était entré dans un bois, il suivait passionnément sa proie du haut de son cheval, au milieu des aboiements des chiens. Mais il n'aboutit à aucun résultat de toute la journée; toujours il voyait la bête lui échapper, si bien qu'il fut pris de folie avec tous les siens et qu'il continua de nuit la poursuite de la bête. Et à partir de ce jour personne ne le revit plus et personne ne sut ce qui leur était arrivé, ni l'endroit où ils se trouvaient. On a dit — à bon droit, selon nous — que comme pour Dathan et Abiron (*Nombres*, 16, 31-33) la terre s'entrouvrit devant eux, les absorba vivants et les fit tomber dans les enfers.

172. *Des cantilènes obscènes et des histrions. (II, 49, 19)*

Il existe une cinquième espèce de jeu imaginé par le diable sous des formes très diverses pour la condamnation de beaucoup. Qui ne sait que les chants d'amour obscènes ne troublent souvent les cœurs de fidèles pieux et honnêtes? C'est là qu'on entend le tintement des démons et c'est là qu'applaudissent des spectateurs sans réflexion. A ces chants il faut joindre à juste titre les histrions ainsi que leurs gesticulations, leurs paroles honteuses et leurs bouffonneries. Donner à de telles gens, dit saint Augustin, c'est sacrifier aux démons.

173. *La nocivité des spectacles d'après Sénèque. (II, 49, 20)*

Combien toutes choses sont nuisibles, le Philosophe le montre bien par ces paroles: «Il n'est rien de si dommageable aux bonnes mœurs que l'assistance à quelque spectacle. En effet sous l'action du plaisir les vices s'introduisent plus facilement, lorsque leurs représentations ou leurs exemples s'impriment de façon visible sur les sens. Il faut soustraire à la foule un esprit encore jeune et peu attaché au bien, car un seul exemple de luxure ou d'un autre vice a de multiples effets».

174. *La mort malheureuse d'un joueur de flûte. (II, 49, 21)*

Que les démons applaudissent à de telles pratiques, j'en ai eu la révélation véridique par l'intermédiaire du noble et très saint homme Gossuin, seigneur de Opvelp, chevalier, dans le duché de Brabant. Il avait à son service, me dit-il, un domestique chargé de la garde de nuit, mais celui-ci porté aux obscénités et à la lubricité organisait en jouant de la flûte et du chalumeau des rassemblements de jeunes gens et de jeunes filles. Un soir où il avait joué de la flûte avec accompagnement bruyant de gesticulations et de sauts, le chevalier susdit vit très clairement un démon cornu, poilu, aux yeux mobiles et enflammés qui sautait devant le joueur de flûte et joyeusement s'adaptait de diverses façons au mouvement du musicien. Comme le maître avait en vain ordonné à son serviteur de renoncer à ce jeu condamnable et surtout de ne plus provoquer les jeunes filles par des chants obscènes, le chevalier en question lui ôta sa charge et le chassa. Peu de jours plus tard celui-ci fut frappé par une mort honteuse et termina pitoyablement sa vie. Le lecteur soigneux trouvera un récit beaucoup plus terrible de ce dénouement dans le dernier chapitre de ce livre, où l'on traite des embûches tendues par les démons (voir II, 57, 4).

175. *Cantilènes obscènes composées par les démons. (II, 49, 22)*

Que des démons composent des poèmes obscènes et les communiquent ensuite à des esprits pervertis, nous le savons par la déclaration publique d'un démon très méchant qui, à Nivelles, en Brabant, tourmentait une jeune fille noble en l'an du Seigneur 1216: «J'ai composé avec mon collègue, déclara-t-il, ce chant fort connu sur Martin et je l'ai publié dans diverses terres de Gaule et de Teutonie». Ce chant était tout à fait honteux et plein de résonances libidineuses.

176. *Des jeux lors des veillées funèbres et de la prédication demandée par le ciel à un frère prêcheur contre cet usage. (II, 49, 23)*

Il y a un sixième «tintement» (son de cloche) venu des démons, très condamnable et nuisible aux âmes des fidèles: ce sont les jeux qui très souvent se déroulent à l'occasion de la veillée des défunts. Sur ce sujet, un frère de l'ordre des prêcheurs

m'a raconté l'aventure suivante qui lui était arrivée. Il était venu pour prêcher dans un village et le soir il était monté dans la chambre haute pour se reposer. Or voici que, dans la maison faisant face, deux adolescents débauchés s'étaient réunis pour les funérailles d'un mort et ils veillaient en passant leur temps à des badinages obscènes. Le frère vit et entendit toutes ces choses par la fenêtre où il s'appuyait et il commença à pleurer abondamment par pitié pour ces débauchés et leurs folies; il s'étendit alors sur son lit et aussitôt, alors qu'il était bien éveillé, quelqu'un se trouva à ses côtés et lui dit: «Je m'acquitte d'un message des âmes qui doivent être purifiées dans le Purgatoire. Elles font savoir à leurs parents maintenant établis dans leur héritage: «Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, ô vous mes amis, car la main de Dieu m'a touché» (*Job*, 19, 21) et ensuite le frère reçut cet ordre: «C'est dans ces paroles que tu prendras demain le thème de ton sermon, pour condamner ensuite les jeux exécrables que tu as vus et amener les gens au contraire à venir pieusement au secours des âmes de leurs amis défunts». Le lendemain, une fois le corps du défunt enterré, le frère se hâta de révéler à la foule le message qui lui avait été confié et son sermon eut un tel succès que tous, du plus petit au plus grand, furent émus jusqu'aux larmes et désormais en ce lieu on brûla d'une admirable ferveur dans le secours apporté aux défunts et dans l'élimination des jeux exécrables susdits.

(Conclusion générale du chapitre:) Que les abeilles fidèles aient en abomination les tintements du diable et qu'elles repoussent la compagnie de ses approbateurs.

CHAPITRE L

Le comportement extérieur peut révéler à l'observateur sagace des réalités cachées. C'est vrai pour les abeilles rustiques, puisque «leur santé» se lit dans leur «gaîté» et leur «éclat»; c'est plus vrai encore chez les abeilles mystiques puisque la bonne et la mauvaise conscience — réalités éminemment intérieures — agissent sur le comportement extérieur. Des spirituels doués d'une sorte de don de double vue peuvent faire de la lecture de conscience et même prédire l'avenir. Il faut avouer que ces parallèles allégoriques ne sont pas d'un immense intérêt, tandis que les *exempla* fourmillent d'informations et que Thomas y montre parfois, à côté d'une grande naïveté, une véritable pénétration spirituelle.

177. *Effets physiques de la mauvaise conscience, puis de la confession. (II, 50, 2)*

Sur ce fait j'ai appris par une information très certaine quelque chose de tout à fait sûr. Il y avait en Bourgogne un homme bien connu qui pendant quelque temps, durant sa jeunesse, avait montré un cœur droit; mais ensuite sa vertu s'attiédit et il commença à s'adonner au vice. Aussitôt sous l'effet des souillures funestes de son âme, il tomba en langueur sans pourtant reconnaître la main de Dieu qui le châtiait. Au contraire il accumulait faute sur faute et par sa pâleur et sa maigreur on aurait dit un homme qui se préparait misérablement au châtiment du feu éternel. Comme les soins médicaux ne lui étaient d'aucune utilité et que personne ne pouvait découvrir la cause de cette vie languissante, il rentra en lui-même et la miséricorde divine suscita en lui le repentir, lui faisant comprendre que la langueur de l'âme était la seule cause de l'état misérable de son corps. Il se confessa donc avec larmes à un saint prêtre et dès qu'il eut reçu le bénéfice de l'absolution, il vomit par la bouche sept petits animaux noirs et affreux, ressemblant par l'avant à des crapauds mais ayant des formes diverses à l'arrière. Chose merveilleuse! Peu après, une fois ces animaux tombés en pourriture, le corps et le visage de ce pénitent commencèrent à refleurir. Tout à fait sorti de danger dans son âme et dans son corps, il servit longtemps d'exemple à son entourage.

178. *Une moniale d'Aywières, Elisabeth de Wans; ses visions, ses prédictions; témoignage personnel de Thomas. (II, 50, 4-6)*

Dans le monastère d'Aywières en Brabant, une moniale nommée Elisabeth de Wans, noble à la fois par sa famille et par sa vie, avait montré presque depuis le berceau la plus grande piété envers le Christ. Ses parents, franchement hostiles à sa sainteté, la donnèrent, malgré elle, en mariage à un chevalier très réputé; mais après avoir partagé son lit pendant un an entier, elle resta pourtant parfaitement vierge.

Pendant près de trois ans, elle fut suivie pas à pas par l'image du crucifix, et si quelque pensée impure ou nuisible traversait son esprit, elle saisissait la main que lui tendait la croix, l'appliquait sur sa poitrine et chassait immédiatement cet inconvénient.

Habituée à de fréquents entretiens avec les anges, elle fut élevée un jour jusqu'aux verts pâturages du Paradis; et là — comme elle me l'a elle-même raconté — elle vit sur la masse des hommes alors en vie, mais aussi de tous ceux qui étaient encore à naître jusqu'au jugement dernier, sur cette masse donc elle vit les physionomies (*similitudines*) de tous ceux qui devaient être sauvés et, par la révélation de l'Esprit, elle distingua dans quel état — virginité, viduité, mariage — ils devaient être glorifiés. C'est pourquoi lorsqu'elle rencontrait ensuite dans la vie quotidienne ceux dont elle avait vu les images dans le ciel, elle les reconnaissait tout spécialement au visage, bien qu'elle ne les connût pas auparavant et subitement, dans un seul coup d'œil, elle discernait les différences de mérite et d'état. Que le Christ soit juge et témoin contre moi au jour du Jugement, si je dis un mensonge. Moi-même, j'ai éprouvé en ce qui me concerne et de façon très sûre la vérité de ce fait, quand elle m'a révélé plus clair que le jour mon état intérieur que personne ne connaissait, sauf mon confesseur. De manière tout aussi sûre, j'ai appris la même chose de beaucoup d'autres personnes à qui elle avait fait les mêmes révélations. Elle ajouta encore ce véritable miracle qui arriva à la noble jeune fille Elisabeth de Ascha. Elle la voyait entourée du faste et du luxe de la gloire séculière, car ses parents désiraient conserver, grâce à elle, la joie et l'espoir d'une postérité; mais la moniale lui dit: «Toi et les tiens, vous faites de vains efforts, car j'ai vu d'avance et manière très certaine que tu mourras dans l'état de virginité». Comment et à quelle occasion cette prédiction se réalisa, cela fit l'admiration à la fois de la noble jeune fille et de tous ceux qui entendirent ces paroles.

179. *Mourir et sourire: un blâme de la Vierge. (II, 50, 9)*

Un certain Garnier, chanoine régulier du monastère Saint-Jean des Vignes, près de Soissons en France, un homme d'une sainteté et d'une innocence admirables, comme nous avons pu le voir, souffrait au moment de sa mort d'une maladie très pénible. Et voici que le diable qui cherche toujours à nous meurtrir au talon (*Gen.* 3, 15) insinua dans son cœur l'exultation d'une joie présomptueuse: sa langue et son visage traduisaient une telle allégresse que tous les témoins, croyant qu'il contemplait déjà la gloire éternelle, attendaient son départ dans

de grands sentiments de ferveur et de joie. Seul un certain Gautier, surnommé le Petit (mais il était grand par le mérite de sa sainteté) s'attristait silencieusement d'une telle joie chez un mourant. Et précisément lorsque ce mourant commença à agoniser et qu'il fut empêché pendant un temps de se livrer à l'exultation, il se mit ensuite à pleurer abondamment. L'un des frères, s'approchant de lui, lui demanda la cause de cette tristesse succédant à une telle joie. Et lui de dire: «Faites réunir tout le chapitre des frères». Aussitôt on réalisa son désir et devant tous il déclara: «Hélas! Très chers, vous avez constaté en moi l'audace d'une exultation vaine et présomptueuse, fruit de la suggestion du démon; mais la mère et la dame de miséricorde n'a pas permis que je demeure exposé au danger. Elle m'a reproché cette joie vaine et inepte et m'a averti d'attendre bien plutôt mon heure dernière dans la crainte de Dieu, sous le gouvernement de l'espérance. Quant à vous, frères très chers, demandez à Dieu de me pardonner cette faute et toutes les autres; demandez lui non pas de me juger selon mes œuvres, mais de me sauver selon sa miséricorde». Dès qu'il eut achevé ces paroles et que tous fondant en larmes eurent répondu «Amen», il expira. Souvenons-nous ici de la reine Esther, qui placée au sommet de la gloire du monde déclara: «Toutes nos justices sont pareilles à un vêtement souillé» (*Isaïe* 64, 5 et *Esther*, 14, 16).

180. *Mourir et sourire: le voile qui se déchire déjà devant le Christ. (II, 50, 10)*

Mais — notons-le bien — nous lisons que bien des mourants ont exulté au moment de la mort et ont en fait entendu des chants suaves, comme si dans un transport de joie ils prenaient déjà une première possession de la gloire céleste. Ecoutons à ce sujet un exemple patent. Un certain frère de l'ordre des prêcheurs, homme de vie bonne et sainte, était lecteur dans la maison de Bruges en Flandre. Comme il était gravement malade et qu'il semblait s'approcher de la mort avec un visage tout joyeux, un autre frère lui demanda avec larmes de bien vouloir lui dire s'il avait reçu quelque consolation intérieure du Seigneur. Celui-ci, incapable de se taire du fait de sa joie, lui répondit: «Voici la grâce que j'ai vraiment reçue: le Seigneur Jésus lui-même m'a promis d'être présent réellement à ma mort». Et le frère de dire: «Je t'adjure par le même Seigneur de me faire signe de la main

ou de la tête lorsque tu le verras réellement présent». Et lui de répondre: «Je le ferai volontiers, si le Seigneur le permet». Ainsi donc le troisième jour après cette promesse, la maladie s'étant aggravée, on frappa la tablette des morts et tous les frères accoururent à l'infirmerie. Tous étaient dans l'attente en train de prier, quand le frère mourant tendit le doigt et la main vers un certain endroit et embrassant la scène des yeux il commença à dire dans un chant très doux (*cum canti lenissimo*): «En Galilée, nous verrons Jésus comme il nous l'a dit, Allelluia!» Ceci dit, il expira aussitôt. Ceux qui furent présents en ce lieu m'ont rapporté tout cela avec joie et larmes.

CHAPITRE LI

Ce chapitre consacré à la pénitence (la vertu et le sacrement) permet à l'auteur de mettre en scène divers seigneurs qui, après avoir «dépouillé les pauvres» (entendons: pressuré leurs paysans) ont expié leurs crimes par de dures pénitences. Les douze paragraphes de ce chapitre contiennent ainsi — à côté de quelques exposés généraux — neuf *exempla* assez bien centrés sur ce thème. Ils sont tous ici reproduits à cause de leur intérêt historique (car il y a bien eu des cas de ce genre) et de leur richesse religieuse. On appréciera en particulier la beauté de l'histoire soulignant l'importance primordiale du sentiment intérieur de pénitence, c'est-à-dire de la contrition (extrait 185). C'est l'une des perles du recueil.

181. *Frénésie de pénitence, prophétie: l'exemple d'un comte de Germanie. (II, 51, 2)*

Dans le pays de Germanie un noble comte qui était un cruel oppresseur des pauvres fut par l'effet de la miséricordieuse bonté de Dieu frappé d'une grave maladie et, saisi d'un sentiment de pénitence très amer, il fit servir tous ses biens à des restitutions. Inondant chaque jour son lit de larmes intarissables, il invoquait les anges et les saints de Dieu pour obtenir par eux miséricorde. Tout en étant couché il infligeait à son corps un rude supplice: il frottait contre le bois les talons de ses pieds ainsi que ses jambes, si bien que par cette violente application il arrachait peau, chair et nerfs. En hiver il utilisait l'eau froide qu'on lui donnait à boire en la répandant secrètement sur sa poitrine et sur ses membres, afin d'être tourmenté par ce froid glacial. Peu de temps après toutes ces choses, il tomba en agonie et fut rem-

pli de l'Esprit saint et tout comme le Christ a fait un évangéliste d'un publicain, il fit un prophète de ce pénitent. En effet, il prédit qu'il entrerait dans son repos sans passer par le Purgatoire et qu'après sa mort et celle du roi Henri, toute la Thuringe serait affligée des pires calamités: ce qui s'est fait sous nos yeux.

182. *Un autre chevalier brigand: les étapes d'une conversion. (II, 51, 3)*

Voici un autre noble du même pays, un chevalier, mais un brigand détestable, qui au bout de nombreuses années se convertit aux pleurs de la pénitence, fit des restitutions et passa au désert. Et là amaigri par suite de ses rudes privations, il s'infligeait à lui-même, chaque soir, soit de ses propres mains, soit par l'intermédiaire d'un compagnon, un nouveau genre de supplice en ayant recours à la cire enflammée d'une chandelle ardente. Puis cherchant un genre de vie plus sûr, il passa à l'ordre des prêcheurs et y brilla par ses activités et ses exemples admirables.

183. *Message d'un revenant: ne pas différer la pénitence. (II, 51, 4)*

Le vénérable et digne de Dieu maître Boniface, ancien évêque de Lausanne, m'a communiqué fidèlement l'information suivante: un certain noble de son diocèse qui était parti chasser au delà des Alpes perdit son escorte et ses chiens, à la fin de la journée, et se retrouva seul dans la forêt. Plein d'horreur devant cette solitude, il attend longtemps, guettant le moindre bruit, et à la fin il entend les aboiements de deux de ses chiens. Il les réconforte en faisant sonner son cor de chasse, puis en s'aidant des mains et des pieds il s'efforce d'atteindre le lieu où il a entendu les chiens aboyer. Il y parvient avec difficulté et y découvre un lieu plat, très beau, couvert d'herbe et encadré de montagnes. Il y voit, étendu de tout son long face contre terre, comme un homme de grand taille et de forme élégante et de chaque côté du gisant — spectacle horrible — deux massues de fer. Les deux chiens de chasse faisaient en aboyant le tour de la victime, couverte de plaies et de blessures sanglantes, mais bientôt en voyant leur maître, le chevalier, ils se taisent.

C'est pourquoi, dominant son horreur et reprenant son esprit il dit à l'homme étendu: «Si tu es du côté de Dieu, dis-le moi

et déclare qui tu es et d'où tu viens». Et l'autre de dire: «Je suis du parti de Dieu et c'est par une disposition divine que je t'apparais dans cet état, afin que tu prennes dans mon malheur un exemple de pénitence. Je suis mort, bien que je t'apparaisse sous une forme corporelle. De mon vivant, j'ai été un chevalier et un affreux pécheur, dans ce temps où Richard, roi d'Angleterre, livrait bataille à Philippe, roi de France. Ainsi donc, dans cette expédition qui fut réalisée par les Brabançons en Poitou et en Gascogne je m'abandonnais de la manière la plus honteuse à la luxure et à l'homicide, et insensible à toute pitié je n'ai tenu aucun compte à cette occasion ni de la condition, ni du sexe des victimes. Pendant ce temps une fièvre aiguë m'a très fortement saisi et pourtant je ne me suis ni repenti, ni confessé et je n'ai pas reçu les sacrements du Corps du Christ. A l'approche de l'heure de la mort je me suis tu, et voici que contre toute espérance j'ai été prévenu par la miséricorde divine et remué par une forte contrition intérieure. Sans pouvoir parler, j'ai tout de même versé des larmes et c'est dans cet état que j'ai fini ma vie par la faveur de Dieu. Aussitôt après mon décès j'ai été livré à deux démons très méchants, pour être supplicié jusqu'au jour du Jugement à l'aide d'instruments de torture, du genre de ces massues de fer. Et aujourd'hui ils ont poussé mon âme misérable à escalader ces montagnes et ensuite ils l'ont précipitée à travers les ravins et le tout, à coup de ces massues de fer. Sache pourtant que cette torture si cruelle et si longue est merveilleusement soulagée par l'espoir du pardon que j'obtiendrai à la fin du monde.

A peine cet esprit eut-il achevé son discours que le corps qui semblait aérien s'évanouit comme une fumée, ainsi que les dites massues de fer. Le chevalier qui avait vu et entendu toutes ces choses se convertit en renonçant à dépouiller les pauvres et à mal se conduire. Il vécut désormais d'une manière plus droite et par son récit il poussa beaucoup d'autre pécheurs à une pénitence exemplaire.

184. *Un supplice volontairement prolongé par désir de pénitence. (II, 51, 5)*

Un autre personnage en Teutonie s'était livré à travers tout le pays à de multiples rapines et assassinats. Arrêté et condamné à la décapitation, il sollicita et obtint du juge un délai pour

traduire plus intensément son sentiment de pénitence. Et bientôt il dit à un jeune cousin qui était là présent: «Si tu es un véritable ami, sois mon auxiliaire pour me sauver dans mon malheur. Apporte-moi, je te prie, cet instrument de fer qu'on appelle «peigne» qui sert aux femmes à affiner le lin». Ceci fait, il dit au jeune homme: «Successivement tu me couperas les mains, les avant-bras, les bras jusqu'aux épaules, les pieds, les jambes, les cuisses jusqu'aux génitoires et pour finir les génitoires, les oreilles, le nez, les lèvres et en dernier lieu la tête». Tandis que le jeune homme s'acquittait bien à regret de la mission imposée, le pénitent en personne, avant que chaque membre soit tranché, tourmentait longuement celui-ci par le passage répété et violent de cet instrument de fer; et il disait chaque fois: «Recevez ici votre part de châtiment, membres très vils par lesquels j'ai accompli des crimes de façon impie et offensé Dieu, mon créateur et mon rédempteur. Plût au ciel que ce tourment que je subis — bien petit en considération de mes crimes — je puisse dans mon malheur le réitérer une, deux ou trois fois et être supplicié plus longtemps». Ce disant, il demande avec larmes à la foule qui l'entoure de subvenir à sa misère sous la forme d'aumônes pour les pauvres et de prières; puis il tend la tête et bientôt il est décollé par le jeune homme.

185. *Un grand pécheur que son véhément repentir mène à la mort d'amour. (II, 51, 7)*

Pour prouver, si nécessaire, l'efficacité de la pénitence, je ne garderai pas le silence sur un fait qui est arrivé en France de notre temps et qui m'a été fidèlement rapporté. Le vénérable maître Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, vit venir à lui en vue d'une confession un pécheur qui avait violé sa propre fille. Celui-ci se confessa donc en pleurant, dans des sentiments de grande et admirable contrition: il se demandait si jamais le Seigneur daignerait lui accorder son pardon, au prix de n'importe quelle souffrance ou pénalité. L'évêque lui répondit: «Oui, sans aucun doute, si tu acceptes de subir la pénitence d'un si grand péché». Et celui-ci de s'exclamer avec passion: «Je l'accepte, même si tu veux me faire subir mille morts». Le pontife se mit à pleurer sur le sort de ce malheureux pécheur, ou plutôt de ce pécheur déjà très heureux. «Pour ma part, dit-il, je t'impose une pénitence de sept ans». Alors l'autre repartit:

«Pourquoi donc imposes-tu seulement une pénitence de sept ans au plus honteux des pécheurs, alors que, même si je vivais jusqu'à la fin du monde, je ne pourrais effacer un tel crime par des châtiments sans nombre?» L'évêque déclara: «Va et jeûne seulement trois jours au pain et à l'eau. Mais l'homme, pleurant toujours davantage et se frappant la poitrine, réclamait qu'on lui infligeât une pénitence vraiment salutaire. Saisi d'une admiration et d'une joie extrêmes, le pontife ordonna finalement à l'homme de partir et de réciter seulement un *Pater noster*, car sans aucun doute son péché était déjà pardonné. Aussitôt celui-ci poussa un cruel gémissement, tomba à terre et mourut. Il n'est pas douteux, comme le digne évêque l'a proclamé ensuite dans ses prédications, que ce pénitent, purifié seulement par son repentir si puissant s'est envolé directement vers la gloire céleste sans aucune peine du purgatoire.

186. *Ne pas refuser la vêture «ad succurrendum». (II, 51, 8)*

Comme bien des gens se réfugient dans l'état religieux au moment de la mort et qu'on a très souvent voulu mettre en doute l'utilité de recevoir ainsi l'habit de l'ordre à la dernière extrêmité, je vais raconter à ce sujet un exemple indubitable et tout à fait adapté. Elle est vraiment impie, la conduite de quelques religieux qui refusent l'habit à des pénitents arrivés à leur dernière heure, comme si étaient indignes d'être reçus ceux qui n'ont pas voulu entrer en bonne santé. Le Christ, la règle de tout droit, a ouvert les portes du paradis devant son compagnon, le larron crucifié tardivement repenti.

Selon le récit que m'a fait le susdit frère Gautier de Mersebourg, il arriva qu'un certain grand prévôt pénétra un soir dans la cité de Magdebourg avec l'intention de se retirer le lendemain. Et voici que saisi d'une maladie subite au cours de son premier sommeil, il fit venir en hâte le prieur des frères prêcheurs. A l'arrivée de celui-ci, le prévôt lui demanda instamment et avec larmes de le recevoir dans l'ordre et de lui donner l'habit rapidement. Et le prieur de lui répondre: «Cela se fera demain, car pour ceci le consentement des frères est requis». Et le prévôt «Je sais, je sais ce que j'éprouve et il n'y aura pas de demain pour moi. Si vous aimez le salut de mon âme, hâtez-vous de recevoir un pénitent, car je suis certain que je ne serai pas sauvé dans le siècle». Le prieur voyant l'insistance de cet

homme retourna à son couvent, réveilla la communauté, requiert son consentement, allègue les conditions suffisantes présentées par le candidat par rapport à la règle, même au cas de survie. Le couvent bientôt donne son consentement. Le malade est amené au couvent, il est reçu, revêtu, communié, oint des saintes huiles et avant le jour il meurt. Sans retard, dans un monastère proche de la cité, une moniale voit dans son sommeil une sorte de père de famille installé à son aise dans une pièce, vers lequel de nombreux frères de l'ordre des prêcheurs semblaient se rendre comme pour recevoir après le travail leur denier quotidien. Mais à la fin, un frère inconnu tend timidement la main pour recevoir, en tant que frère, son denier. Le père de famille, après l'avoir regardé avec attention lui dit: «Ce denier, tu le recevras, mais pas tout de suite, car tu dois d'abord être purifié grâce à de multiples remèdes». Quand la moniale eut raconté ce fait au prêtre du monastère et lui eut demandé si quelqu'un était mort chez les frères prêcheurs, le prêtre qui s'était trouvé au couvent la veille au soir répondit qu'il n'y avait vu aucun malade, ni aucun mort. Mais le matin, après prime, arriva le sous-prieur des frères prêcheurs qui avait promis de prêcher au monastère et il se déclara dans l'impossibilité de prêcher car il devait assister à la sépulture de tel frère qui venait de décéder dans la maison. Ainsi donc fut vérifiée la vision de la moniale et il fut démontré de façon manifeste que la collation de l'habit est très utile à un pénitent, pourvu qu'il y ait un vrai changement dans la volonté.

187. *Ne pas écarter un apostat repenti. (II, 51, 9)*

C'est un autre abus considérable chez certains religieux que de se montrer trop difficiles et trop durs dans l'accueil des apostats qui te sont repentis. J'ai connu un frère de l'ordre des prêcheurs, homme instruit et important, qui, après avoir apostasié de l'ordre et s'être trouvé atteint d'une grave maladie, demanda sans l'obtenir son retour dans l'ordre. Il mourut ainsi désespéré et révolté. Il apparut au monastère d'Aywières en Brabant à une sainte moniale, révélant qu'il était condamné pour l'éternité, ce que nous avons appris de ce témoin oculaire en personne. Quant à moi, je dis que je ne voudrais pas pour tout l'or de l'Arabie avoir refusé à ce pénitent en train de mourir soit l'ordre, soit l'habit. Je crois et je suis sûr qu'ils ont fourni à cet

homme l'occasion d'une mort perpétuelle, ceux qui lui ont refusé miséricorde dans cet ultime danger de sa vie. Je demande donc et je réclame — au nom du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a coulé pour nous — que tout l'ordre se garde d'une telle rigueur, de peur que à l'exemple du peuple de Dieu qui a été flagellé pour le péché d'Achor, il ne le soit à son tour pour cet abus qui est infiniment plus grave. Qu'est-ce en effet qu'un lingot d'or ou un manteau écarlate en comparaison d'une âme rachetée par le Sang précieux du Christ? Et prenons garde que le châtiment ne s'abatte pas uniquement sur le seul responsable, mais encore sur tout l'ordre coupable d'avoir donné son consentement ou d'avoir feint d'ignorer.

188. *Caractère insupportable des peines du Purgatoire, d'où des erreurs sur leur durée. (II, 51, 11)*

Combien la prudence conseille de faire pénitence en cette vie, l'exemple suivant va nous le montrer. C'est maître Albert, frère de l'ordre des prêcheurs et ensuite évêque de Ratisbonne, qui le racontait, après l'avoir lui-même appris de gens familiers de toute cette affaire. Il y avait donc un homme fidèle et bon, qui après une longue pénitence accomplie alors qu'il était en bonne santé, tomba dans une très grave maladie qui le tourmenta fortement pendant un an, si bien qu'il implora le Seigneur en pleurant de mettre fin à cette maladie en lui permettant de mourir. Aussitôt un ange du Seigneur, envoyé vers lui, lui déclara: «Le Seigneur a exaucé ta prière, mais choisis toi-même ce que tu veux: ou bien être tourmenté pendant trois jours par le châtiment du Purgatoire, si tu décèdes maintenant; ou bien, si tu préfères, rester malade encore pendant un an et gagner le ciel sans aucun Purgatoire». Alors l'homme se souvenant du châtiment présent et ne réfléchissant pas à celui qui suivrait, répondit: «Je choisis plutôt de mourir et d'être tourmenté au Purgatoire non pas seulement trois jours, mais autant qu'il plaira à Dieu». Immédiatement le malade fut libéré par la mort et son âme transportée au Purgatoire. Un jour plus tard exactement, l'ange vint au lieu du Purgatoire, où cette âme était tourmentée et il lui dit: «Que fais-tu maintenant, toi qui as choisi trois jours de Purgatoire, au lieu d'un an de maladie?» Et l'âme de répondre: «Tu es un menteur et non un ange, toi qui m'as trompée en me livrant à des peines qui se répètent d'an-

née en année au lieu de durer seulement trois jours». Et l'ange de dire: «Tu as été trompée non pas par le délai, mais par le caractère inouï de la torture, car tu n'as passé au Purgatoire qu'un seul de tes trois jours. Pourtant, si tu désires corriger ton choix, le Seigneur te permet, dans sa miséricorde, de revenir à ton corps qui n'est pas encore enseveli et là de souffrir pendant un an de cette maladie que tu connais». Et l'âme de répondre: «J'accepte d'être frappée d'une maladie encore plus cruelle non seulement pendant un an, mais jusqu'à la fin du monde». Sur ces paroles, l'âme est reportée à son corps et pendant toute l'année où elle subit cette maladie elle poussa à la pénitence de nombreuses personnes à qui elle raconta ces choses, puis, après un an, elle mourut de nouveau et entra au ciel.

189. *Sur les béguines de Nivelles, atteintes du feu sacré et guéries par sainte Gertrude. (II, 51, 12)*

Vers l'année 1226 de l'Incarnation du Seigneur, une chose admirable arriva dans la ville de Nivelles. C'est dans cette ville — comme le savent bien des gens encore en vie — que commença ce mouvement religieux de femmes dévotes qu'on appelle béguines et qui est maintenant répandu dans le monde entier. Plusieurs de celles-ci — celles qui étaient les plus avancées en spiritualité — furent durement atteintes du feu sacré, mais seulement dans cette partie du corps par laquelle elles avaient le plus péché depuis leur conversion à la Vérité. Pour les unes il s'agissait de la langue, à cause de leur goinfrerie ou de leurs bavardages; pour d'autres des oreilles, à cause de leurs chuchottements; pour d'autres de la main, à cause d'un travail ou d'un contact prohibé; pour d'autres du pied ou de la jambe, à cause de déplacements excessifs; pour d'autres du centre de la poitrine, à cause des pensées honteuses et du consentement accordé aux tentations. C'est donc dans ces membres du corps qu'elles étaient tourmentées et cela selon un temps plus ou moins long, mesuré sur celui de leurs fautes ou de leurs négligences. Toutes ces béguines malades furent transportées dans l'église de sainte Gertrude et y recouvrèrent la santé; et leurs membres touchés ou noircis par le feu sacré revinrent par un miracle très exceptionnel à la couleur, la forme et la vigueur antérieures. Et voici une preuve que ces guérisons ne sont pas le fruit du hasard, mais bien d'un miracle. On amena à l'église

une vierge qui menait la vie séculière dans un faubourg de Nivelles. Elle était atteinte du feu sacré et criait: «O sainte Gertrude, je ne suis pas béguine; pourquoi suis-je ainsi brûlée?» Aussitôt sa main qui était brûlée, ainsi qu'une partie du bras, tombèrent du reste du moignon comme du charbon de bois. C'était comme si sainte Gertrude répondait à la vierge par un autre miracle manifeste: «Tu n'es pas béguine; aussi tu n'auras pas le même traitement que les béguines». Nous avons vu personnellement plusieurs de ces béguines, avant et après leur guérison.

CHAPITRE LII.

Le *De natura rerum* nous assure, sur les traces de Pline l'Ancien, que le maximum de la vie des abeilles est de sept ans et qu'en tout cas elles ne peuvent dépasser dix ans. Ces deux chiffres fournissent à Thomas l'amorce d'un développement allégorique: les abeilles spirituelles vivant selon les sept dons du Saint Esprit peuvent accomplir la perfection des dix commandements du Décalogue. Soit! Mais le plus curieux; c'est que les deux petits *exempla* de ce chapitre se situent en dehors de cette ligne et nous montrent deux saints personnages qui ont d'avance été éclairés, ou tout au moins rassurés, sur leur salut futur.

190. *Sainte Lutgarde reçoit de Dieu l'assurance de son salut. (II, 52, 4)*

(L'auteur vient de rappeler cette parole de l'*Ecclésiaste* 9, 1: «L'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine» et il continue:) Ce doute fit longuement souffrir la pieuse et sainte Lutgarde, moniale d'Aywières, comme il est écrit dans sa vie, et chaque jour elle demandait avec larmes à recevoir une garantie dans ce monde présent. C'est alors qu'elle entendit une parole qui lui était très clairement adressée: «Sois en sécurité, très chère, car ta vie plait à Dieu». Sur le moment la pieuse Lutgarde exulta, mais ensuite elle recommença néanmoins à entretenir les mêmes craintes; elle fut donc visitée une seconde fois, mais même ainsi elle refusa d'être consolée. A la troisième fois le Seigneur miséricordieux ne supporta plus qu'elle soit plus longtemps troublée. C'est alors en effet qu'un personnage majestueux et inconnu de tous pénétra un jour dans le parloir où les moniales étaient assises. Il les salua toutes brièvement et demanda qu'on fasse venir au plus vite la pieuse Lutgarde. Dès

qu'elle fut arrivée, il la salua et toutes purent entendre les paroles qu'il lui dit: «Voici ce te communique le Tout Puissant: Désormais, à l'avenir, vis en paix, car le Seigneur s'est complu en toi». A ces mots, le jeune homme disparut aussitôt, sans qu'il soit possible de rechercher ni d'où il venait, ni qui il était.

191. *Julien, chanoine régulier de Cantimpré, reçoit la même assurance. (II, 52, 5)*

Nous avons vu un certain chanoine du monastère de Cantimpré nommé Julien. Après avoir mené pendant longtemps la vie la plus innocente, il fut terrorisé une nuit par un démon qui le réclamait comme son bien. Criant à pleine voix et gémissant, il demanda au Seigneur de lui révéler par quelque signe s'il devait être sauvé. Sans retard le ciel s'ouvre; il est entouré de lumière et consolidé aussitôt dans l'espérance de la vie. Cela n'a rien d'étonnant puisque c'était un saint homme pour qui le ciel s'était ainsi ouvert.

CHAPITRE LIII

L'hiver, pendant lequel les abeilles rustiques restent cachées, fournit à Thomas de Cantimpré l'occasion d'un beau développement symbolique. En effet cette saison de repos correspond assez naturellement à cette période intermédiaire qui s'étend entre la mort physique et la résurrection finale au moment où l'âme sera réunie au corps et «revêtue» de l'immortalité perpétuelle. On comprend donc que tout ce chapitre soit consacré à la vénération des corps saints et à l'efficacité des suffrages pour les défunts. Il comprend vingt et un *exempla* (sur trente cinq numéros) dont douze sont ici reproduits ici intégralement.

192. *Légende de saint Barthélémy: le saint et le diable qui luttent à coup d'énigmes. Un prêtre est ainsi sauvé du péché. (II, 53, 5)*

Un prêtre recommandable par sa vie et son office aimait tout spécialement saint Barthélémy et au jour de sa fête il nourrissait plus de pauvres qu'à tout autre moment. Or un jour de fête de cet apôtre, le prêtre, après avoir célébré la messe rencontra le démon qui se tenait devant l'église sous la forme d'une très belle femme, d'allure honnête et décente. Après l'avoir saluée, il l'invita à venir partager son repas. Elle accepta, entra dans la maison

et s'assit à table avec le prêtre. Selon son habitude, aucun pauvre ne fut à ce moment là invité au repas. Mais saint Barthélémy n'oubliait pas le prêtre qui était si dévot envers lui et qui le servait si attentivement. Il se présenta donc à sa porte sous l'aspect d'un pauvre et d'un mendiant. A ses cris, le serviteur de la maison arrive, mais lui refuse l'entrée en lui ordonnant d'attendre l'aumône à la fin du repas. L'apôtre en faisant bon visage déclare: «C'est bien, j'attends; mais pour le moment dis à ton maître de répondre à ma question: quelle est la chose la plus admirable au monde et qui pourtant tient dans l'espace d'un pied?» En souriant, le serviteur vient trouver son maître et lui pose la question du mendiant. Comme le prêtre ne pouvait donner la réponse, la femme lui murmura à l'oreille: «c'est le visage de l'homme qui est si diversifié parmi tant d'exemplaires qu'aucune forme n'est semblable à une autre, alors que partout c'est la même nature». Le prêtre transmet donc la solution de la question. L'apôtre après avoir approuvé dit au messager: «Va et demande de ma part: qu'est-ce qui est le plus propre aux hommes parmi tout ce qu'ils ont en eux?» Le serviteur retourne et pose la question. Comme le prêtre ne sait pas davantage la réponse, la femme lui dit à l'oreille: »Ce qui est le plus propre à l'homme parmi tout ce qui est en lui, c'est le péché.» Le serviteur revient à nouveau à la porte avec la réponse donnée par son maître. L'apôtre, après avoir encore une fois approuvé, déclare: «Les deux questions ont été résolues avec sagesse; j'en ajoute encore une troisième, puis je m'arrêterai. Va donc et demande à ton maître de ma part: quelle est la longueur du chemin qui va du ciel à l'enfer?» Le domestique retourne pour la troisième fois avec son message; le prêtre est toujours aussi incapable de répondre, mais la femme lui glisse à l'orcille: «Cette distance, personne ne la connaît mieux que celui qui fait souvent cette route en allant aux enfers». Le serviteur ayant répété à la porte ce que son maître lui avait dit, l'apôtre déclara: «Ton maître a bien répondu. Va donc et dis lui: Mais quel est celui qui fait souvent cette route, si ce n'est le démon abominable, qui sous l'apparence d'une femme mangeant à table avec toi te chuchotte à l'oreille de douces paroles et t'aurait entraîné à l'accouplement, si moi, l'apôtre Barthélémy, que tu as servi si dévotement, n'avais pris les devants avec miséricorde.» Aussitôt, dès que le serviteur eut donné son message à son maître, le démon disparut de ses yeux. Stupéfait, il se leva de table, courut à la porte pour voir son libérateur, mais il ne le trouva pas.

193. *Des quatre église cathédrales nommées saintes, de façon tout à fait particulière. (II, 53, 6)*

Parmi toutes les églises cathédrales quatre seulement, en raison de leur dignité bien attestée, sont dénommées saintes, soit par écrit, soit de vive voix. C'est ainsi qu'on parle avec vérité et respect de la sainte église de Rome, de la sainte église de Jérusalem, de la sainte église de Trèves, de la sainte église de Cologne. On parle de la sainteté pour ce qui a été de quelque manière arrosé de sang. La sainte église de Rome a été arrosée avant tout du sang des apôtres Pierre et Paul, mais aussi de celui d'innombrables martyrs; la sainte église de Jérusalem a été consacrée par le sang très précieux du Christ lui-même. La sainte église de Trèves — en plus de ses martyrs particuliers qui forment sa couronne dès les premiers temps de la foi — a été, ainsi que la cité tout entière, martyrisée et détruite pour le Christ à trois reprises. La sainte église de Cologne est aux yeux de tous sanctifiée par ce glorieux collège de vierges dont seule la science divine connaît le nombre. Assurément à l'origine on parle seulement de onze mille vierges, mais dans la suite tant de milliers d'hommes et de femmes, de vierges nobles ou non, s'adjoignirent à elles pour aller à Rome et en revenir et finalement recevoir avec elles le martyre, qu'à bon droit on peut parler de la sainte église de Cologne plongée et teinte dans un fleuve de sang. C'est pourquoi le pape Cyriaque, de nombreux évêques, rois et reines ont été — grâce à leurs noms inscrits sur des pierres funéraires — retrouvés parmi les tombes des vierges saintes et ont fait ensuite l'objet d'une élévation.

194. *Une âme du Purgatoire sauvée par l'intercession de saint Jean l'Evangéliste et de la Vierge. (II, 53, 12)*

J'ai vu un chanoine de l'église de Cambrai qui passa à la vie régulière dans le monastère des religieux de Cantimpré. Celui-ci après avoir aimé durant sa vie avec la plus grande ferveur le saint apôtre et évangéliste Jean, apparut après sa mort à l'un de ses confrères chanoines qui déclara avoir vu ceci: L'apôtre Jean s'approcha de la glorieuse Vierge la mère du Christ, en la priant et suppliant: «Voici que l'âme de notre ami est tourmentée dans les châtiments. Je te demande de venir et de le libérer. Car, même s'il n'a pas vécu parfaitement durant sa vie, cependant il

a corrigé sa vie pour la plus grande partie». Immédiatement la Vierge approuve la requête de l'apôtre vierge et, descendant tous deux dans le Purgatoire, ils amènent avec eux l'âme libérée et la transportent au ciel. Nous avons connu cela par celui qui l'a vu, qui en a rendu témoignage et nous savons que son témoignage est vrai (*Jean*, 21, 24).

195. *Du prêtre qui célébrait toujours la messe des défunts. (II, 53, 14)*

Combien les âmes du Purgatoire désirent recevoir l'aide des suffrages de leurs amis, je vais le montrer par un miracle manifeste arrivé en France. Il y avait un prêtre très pauvre et effacé qui était tellement dévoué à l'égard des âmes souffrant dans le Purgatoire que tous les jours sans exception il célébrait la messe pour les défunts. Accusé devant son évêque, il fut cité à comparaître et confessa la vérité en toute simplicité; il fut ainsi contraint de s'en tenir à l'ordonnance épiscopale, à le jurer et à fournir des cautions pour l'amende. Le prêtre donc jura, mais il se tourmentait beaucoup à la pensée des cautions qu'il devait fournir pour répondre de lui. Mais sans retard, les yeux de l'évêque qui avait porté cet ordre s'ouvrirent et il vit dans les airs plus de mille mains qui se tendaient pour répondre de ce prêtre. A cette vue, le prélat épouvanté dit au prêtre: «Tu as des cautions adéquates qui répondent pour toi; va donc et avec l'accord du Christ et du mien, remplis l'office de la messe comme tu l'as fait auparavant».

196. *Ne pas pleurer trop longtemps les défunts. Leçon donnée par une vision à la grand mère de l'auteur. (II, 53, 17)*

(L'auteur vient d'expliquer qu'il y a sept sortes de suffrages — c'est-à-dire d'intercessions liturgiques — en faveur des âmes du Purgatoire. La première sorte n'est autre que les larmes de deuil, mais celles-ci ne doivent pas être trop prolongées, sous peine de nuire au défunt, comme l'expliquent un très beau texte de l'*Ecclésiastique* 38, 16-23, ainsi qu'une vision intéressant la grand mère de l'auteur).

C'est ma mère qui m'a appris ce que je vais raconter. L'aîné des fils de ma grand mère était d'un caractère excellent et d'une grande beauté; et sa mort la laissa inconsolable, ce qui peut-être n'était pas sans annoncer le mal qui s'en suivit. En effet après lui, elle eut un autre fils, qui tout en étant remarquable par sa valeur

militaire et qu'il se distinguât par l'éclat extérieur dilapida pourtant par sa grande prodigalité l'héritage paternel. La mère continuait donc à se lamenter à propos de son fils aîné. C'est alors que lui apparurent des jeunes gens qui apparemment s'avançaient tout joyeux sur un chemin. Comme ce fils dont elle se souvenait n'était pas avec eux et qu'elle s'en affligeait, voici qu'elle le reconnut suivant les autres d'une démarche ralentie. Sa mère dans un grand cri lui dit: «Pourquoi, mon fils, es-tu en retard et t'avances-tu tout seul et non pas avec les autres?» Alors celui-ci répondit en montrant dans le creux latéral de sa toge (*in toga laterali*) un grand poids d'eau: «Voici, ma mère, les larmes que tu as répandues sans raison pour moi, et c'est leur poids qui me retarde quand je veux suivre les autres. Tu abandonneras donc tes larmes en t'adressant à Dieu et en présence du sacrifice du Corps du Christ tu épancheras pour moi ton cœur pieux et dévot, en y ajoutant des aumônes pour les pauvres et alors je serai libéré de cette entrave qui alourdit ma marche». Remarque pourtant, lecteur, le point suivant: c'est par une disposition spéciale de Dieu destinée soit à consoler, soit à corriger sa mère que ce jeune mort s'est dit retardé par des larmes superflues loin de la société de ses compagnons; car en principe, si les âmes des défunts peuvent être aidées par les mérites des vivants, elle ne peuvent en rien être entravées par leurs démérites.

197. *Deuxième type de suffrage pour les défunts: la prière. Ce que réclame l'empereur Otton IV dans une apparition. (II, 53, 19)*

Cette vérité va apparaître plus clairement grâce à un exemple. A la mort de l'empereur Otton (IV), une de ses parentes dirigeait un monastère de vierges et elle montrait un zèle admirable pour la sauvegarde de leur chasteté. Surveillant donc un jour la fenêtre du parloir, elle entendit au petit matin quelqu'un qui y frappait légèrement. Elle ouvrit cette fenêtre et voici que l'empereur apparut à sa tante en lui disant: «Je suis mort et livré aux châtiments du Purgatoire. Envoie donc des messagers à divers monastères bien dévots et fais réciter pour moi dix mille psautiers, de telle façon qu'à chaque psaume on reçoive dix coups de discipline et qu'à chaque verset on ajoute la salutation angélique, à savoir l'A*ve Maria*, et l'oraison dominicale à savoir le *Pater noster*. On récitera le psaume *De profundis* en recevant la discipline. C'est au prix de tels remèdes que durant ma vie j'ai mérité d'être libéré après ma

mort». Et note bien que le même Otton, le très généreux empereur, l'année de sa mort, avait partagé sans compter, en temps de cherté, une quantité infinie de grain entre divers monastères et groupes de pauvres. Sans retard des messagers furent envoyés, comme il l'avait ordonné à sa tante et son affaire fut prise en charge et accomplie avec la plus grande dévotion par tous les destinataires. Il apparut donc à nouveau à sa tante à la même fenêtre signalée plus haut. C'était l'aurore et il était entouré d'une telle clarté qu'elle ne put nullement le voir mais qu'elle l'entendit: «Je te remercie, lui dit-il, et rends grâces pour moi au Seigneur très miséricordieux, car désormais je suis délivré des châtiments et je passe maintenant à la gloire sans fin». Ne t'étonne pas, lecteur, si j'ai entendu de témoins de sa longue maladie et de sa mort qu'il se faisait flageller tous les jours par les prêtres du Christ et que sa contrition était si vive que le très digne Conrad évêque d'Hildesheim pouvait à peine croire que l'empereur ainsi contrit et pénitent ait pu après sa mort endurer même une heure de Purgatoire.

198. *Troisième type de suffrage: le jeûne d'une mère et le zèle d'un prêtre pieux libèrent une âme du Purgatoire. (II, 53, 21)*

Dans un village près de Louvain, qui est une ville commerçante du Brabant, un jeune homme léger et de mœurs dissolues dut se coucher, atteint d'une maladie de langueur. A la demande de sa mère, Lambert, le prêtre de la léproserie, un homme pieux et animé d'un grand zèle pour les âmes vint trouver le jeune homme pour l'inviter instamment à se confesser et à faire pénitence. C'est ce qu'il fit bientôt dans de grands sentiments de contrition et peu après il mourut. Sa mère continua pour lui des jeûnes réguliers et elle les accompagna pendant cinq ans par des larmes irrépressibles. Ainsi donc dès que le temps fut accompli, un dimanche, le susdit prêtre Lambert mourut et fut enterré. Le jeudi suivant, le susdit jeune homme apparut à sa mère en disant: «Voici donc, ma chère mère, que grâce à ton aide je gagne le lieu de mon repos, en quittant les rudes châtiments que j'ai endurés pour mes péchés et j'ai pour compagnon le seigneur Lambert, prêtre, qui m'a poussé — pour mon salut — à reconnaître et à confesser mes péchés. Pour ce fait et pour tous les autres pécheurs qu'il a amenés à une pénitence salutaire, il recevra comme récompense un abondant salaire». Vois donc, lecteur, quel grand salaire on gagne en enseignant les ignorants, en leur montrant la voie

du salut et en entraînant les pécheurs à la confession et à la pénitence. Mais je ne refuserai pas une récompense tout aussi grande aux vivants qui compâtissent aux morts et qui les aident d'une façon quelconque par la prière et par le jeûne.

199. *De la veille — quatrième type de suffrage — et de la pénitence vicaire. Le cas de Christine l'Admirable et du comte de Looz. (II, 53, 23)*

(La veille — privation de sommeil — constitue le quatrième type de suffrage pour les défunts. Mais l'auteur élargit aussitôt cette notion à la «pénitence vicaire» (sans employer l'expression), c'est-à-dire le fait de s'offrir comme remplaçant pour accomplir la pénitence ou l'expiation à la place du pécheur, que ce soit en ce monde ou dans l'autre (s'il s'agit d'un défunt). L'auteur en fournit l'exemple suivant).

Nous avons déjà présenté un exemple de ce suffrage dans la vie de Christine, aussi vénérable qu'admirable. Louis, comte de Looz, était un noble du premier rang parmi les Teutons; c'était un homme à l'esprit pénétrant à la fois ardent et vigoureux dans la pratique des armes. Il avait une affection admirable pour cette vierge du Christ, Christine. Arrivé à la dernière extrêmité, il fit appeler Christine près de lui et resta avec elle dans une pièce à l'écart de tous. Immédiatement le comte, rassemblant tout son courage, se leva et se prosterna de tout son long comme un suppliant aux pieds de Christine. Il lui exposa en pleurant tous ses péchés, non pas pour obtenir son pardon qu'elle ne pouvait donner, mais pour la pousser davantage par cette expiation à prier pour lui. Le comte mourut, puis il apparut clairement à Christine en se montrant cruellement tourmenté dans le Purgatoire. Cette pieuse femme, prise d'une profonde pitié, lui répondit: «Allons, courage, désormais en t'abandonnant à la miséricorde divine, accomplis les peines dues à tes péchés. Quant à moi, j'achèverai dans mon corps le reste de tes supplices, en prenant sur moi la moitié de ton Purgatoire.» Ceci fait, on put voir pendant longtemps à certaines heures que Christine était torturée soit par des vapeurs enflammées, soit au contraire par un froid glacial, selon l'alternance des douleurs qui frappaient alors l'âme du comte. Quant aux endroits où le comte avait l'habitude de pécher ou de se réjouir follement, elle les arrosait de larmes intarissables. Longtemps plus tard, mais avant la mort de Christine, le comte en question lui apparut pour la remercier et sous ses yeux il entra au ciel.

200. *Cinquième type de suffrage pour les défunts: l'aumône ou les legs pieux. Une aventure du temps de Charlemagne. (II, 53, 25)*

Sur cet article des suffrages dus aux défunts, nous lisons dans l'histoire du grand et saint roi Charles le fait que je vais raconter. Ce roi avait eu à son service pendant de nombreuses années un chevalier, vigoureux combattant. Arrivé à sa dernière heure, celui-ci appela près de lui son cousin, un homme d'armes, le dernier survivant de sa famille. Il lui dit: «J'ai passé soixante ans dans la suite du roi sans rien posséder en propre dans ce monde, en dehors de ce qui concernait mon service des armes. C'est ainsi que je n'ai que cet excellent cheval, au sujet duquel je prends la décision suivante. A ma mort, tu vendras ce cheval et tu dépenseras absolument tout l'argent récolté pour le salut de mon âme». Le soldat promit d'obéir à l'ordre de son oncle. Mais à la mort du chevalier, voyant ce cheval plein de vigueur et de courage, il ne le vendit pas et pas davantage il ne donna son équivalent en argent; au contraire il le conserva en méprisant le règlement établi par son oncle. Six mois environ s'étant ainsi écoulés, l'âme du défunt apparut clairement au soldat en déclarant; «Tu n'as pas eu soin d'accomplir ce que j'avais prévu pour la libération de mon âme et c'est ainsi que, parvenu en plein dans le temps où j'aurais dû être libéré par mes aumônes, je souffre encore de lourdes peines. Mais voici le jugement que vient de rendre le Tout Puissant qui pèse les bonnes œuvres et tous les anges, ses assesseurs, l'ont approuvé, à savoir que mon âme pénètrera dans le repos et que ton âme subira les châtiments que j'aurais dû encore endurer dans ce lieu de tourments». Sur ces paroles, il disparut subitement et bientôt le soldat fut frappé d'une grave infirmité, confessa à un prêtre ce qu'il avait fait, mourut peu après et paya alors la dette méritée. Vois donc par là, ô lecteur, combien est grand le péché ou le délit de freiner ou de négliger l'exécution des testaments d'amis ou de parents. Si ces testaments avaient leur effet, la marche à la gloire serait accélérée; si au contraire ils n'ont aucun effet, les défunts doivent attendre loin de la gloire.

201. *Sixième type de suffrage pour les defunts: la restitution de l'argent mal acquis. Le devoir d'une veuve. (II, 53, 27)*

Les exemples en ce domaine sont innombrables et l'un d'eux m'est connu de manière tout à fait familière. En voici, en

propres termes, le récit que m'a fait un frère de l'ordre des prêcheurs. «Mon père, me dit-il entretenait des hostilités contre un de ses compagnons d'armes, un homme riche et puissant, et pour cette raison il utilisait les services d'un forgeron du voisinage qui pendant longtemps ferra ses chevaux et ceux de son escorte. Dans la suite, le forgeron tomba malade et, soit oubli, soit incurie, personne ne songea à payer le ferrage. Près de trente ans plus tard, mon père mourut et il apparut clairement, à la lumière du jour, au plus fidèle de ses serviteurs. Il portait dans ses mains des fers de chevaux, tout brûlants, et il déclara «Dis à mon épouse de payer à tel homme telle dette pour laquelle je suis actuellement tourmenté». Peu de jours s'étaient passés depuis ces événements, quand ce serviteur tout en pleurs vint me trouver et m'exposa la vision qu'il avait eue. Je pleurais avec lui et tous deux nous allons trouver ma mère. Elle écoute le récit de tout ce qui s'est passé; elle y ajoute ses larmes; elle va trouver le forgeron presque épuisé par cette longue consomption et elle lui demande si mon père à sa mort lui était tenu par quelque dette. Alors celui-ci avec larmes et soupirs déclara: «Hélas! Très chère dame, pour près d'un marc» Mais j'ai d'abord été pris d'un long dégoût à force de réclamer; ensuite je suis tombé gravement malade et je me suis tu jusqu'à maintenant». Immédiatement ma mère paya à ce pauvre homme toute la dette. Une fois cette dette remboursée, ainsi que beaucoup d'autres, comme ma mère me l'a raconté secrètement, mon père lui apparut de la manière suivante: elle crut le voir au bain, totalement enveloppé dans une longue corde depuis le sommet du crâne jusqu'au bout des pieds. Il lui dit: «Prends la corde et délie-moi». Aussitôt celle-ci prit le bout de la corde et le dégagea peu à peu de ses liens, ce pour quoi il la remercia en rendant grâces: «C'est dans cet état que j'étais lié en subissant mon châtiment; jusqu'à ce que tu aies payé ma dette».

202. *Septième et dernier type de suffrage pour les défunts: le sacrifice de la messe. Une armée céleste d'âmes ainsi libérées vient au secours au prince qui a fait célébrer ces messes. (II, 53, 30)*

Un frère de l'ordre des prêcheurs qui avait beaucoup voyagé sur terre et sur mer m'a raconté ceci. Un duc, très riche et très puissant, ne songeait qu'aux dépenses inutiles et à la gloire de ce siècle. Mais il se convertit à une vie plus correcte sous l'ef-

fet de prédications diligentes; il convoqua donc tous les siens et leur dit: «Comme je le vois clairement, dans la vie que j'ai menée jusqu'à présent, il n'y a pas de salut pour moi. J'ai passé ma vie de manière inutile et condamnable. J'ai donc décidé de réduire mes dépenses, de diminuer ma maison, de restituer ce que j'ai enlevé de force et de racheter par des aumônes mes péchés anciens». Il agit donc ainsi. A cette vue les siens commencèrent à critiquer leur seigneur, sans que pour autant le duc, dans sa sagesse, renonçât à son entreprise. Après avoir fait des restitutions pour les torts commis, il commença à distribuer de larges aumônes aux pauvres et à instituer des chapellenies pour célébrer des messes en faveur des âmes souffrant dans le Purgatoire. Devant une conduite aussi appliquée, le diable bien informé fut pris d'envie et poussa cruellement les nobles de ce duc à se dresser contre lui. Ceux-ci à leur tour firent une conjuration et allèrent trouver un roi qui avait jadis engagé des hostilités contre le duc, mais sans force suffisante. Ils dirent au roi: «Il y a longtemps déjà, tu as eu contre le seigneur, notre duc, de lourds ressentiments, mais les choses n'ont pas réussi selon tes vœux. Maintenant au contraire une occasion opportune se présente, qui te permettra de te venger comme tu le désires. Notre duc n'écoute que les fables des clercs; il dépense ses biens de manière déshonorante et indigne et ne donne à ses nobles ni bénéfice, ni honneur. C'est pourquoi vous obtiendrez facilement par notre intermédiaire que tout le peuple de cette terre se dresse contre lui pour se rallier à votre cause». Sans retard, le roi ainsi informé devint tout joyeux il tint conseil et envoya des messagers au duc. En réitérant des prétextes fallacieux (*occasiones calvas ingeminans*) il expliquait que le duc lui avait souvent fait de graves offenses, mais que maintenant il était bien décidé à lui rendre la pareille, s'il ne se livrait pas lui et ses biens en un jour précis qu'il lui fixait. A cette nouvelle le duc convoqua les nobles et les grands de sa terre pour leur communiquer le message du roi.

Mais ceux-ci presque d'une seule voix répondirent: «Jusqu'à aujourd'hui tu nous as considérés comme des esclaves et comme des fous. Tu t'es attaché uniquement aux clercs, ces grands séducteurs du monde. Que maintenant ils viennent à ton aide et te conseillent dans l'adversité. Nous ne voulons, ni ne pouvons plus te secourir». A cette vue, le duc tout épouvanté se retira dans un château bien fortifié et implora l'aide de Dieu

seul. Aux approches du jour fixé par le roi, le duc regardant avec quelques gardes par delà les remparts, vit une armée immense de soldats vêtus de blanc sur des chevaux blancs et portant des boucliers marqué d'une croix rouge. Cette armée descendait des hauteurs. Plongé dans la stupeur, le duc dit aux siens: «Est-ce que vous voyez ce que je vois?» Et ceux-ci de dire: «Nous ne voyons rien». Mais bientôt après avoir adressé avec le duc leurs ardentes prières au Seigneur, tous virent l'immense armée des soldats blancs. Alors le duc, sorti avec quelques uns des siens, tomba à genoux devant l'un de ces soldats qui arrivaient à sa rencontre. Celui-ci le releva en disant: «O le plus fidèle des princes, ne crains pas l'arrivée du roi qui s'approche. Tous ces gens-ci sont prêts à te défendre sur l'ordre de Dieu, car ils ont été libérés du Purgatoire grâce à toi, par les aumônes et les suffrages des messes. Avec l'approche de ce jour convenu, d'autres seront libérés qui viendront avec nous à ton secours».

A ces paroles, toute la foule des soldats blancs disparut; quant au duc, il rentra dans son château en bénissant le Seigneur. On en arriva ainsi au jour convenu lui-même; le roi suivi d'une multitude des siens ou d'autres nobles, qui avaient entraîné presque tout le peuple contre le duc seigneur de la terre, le roi donc s'avança et répandit dans la plaine près du château la multitude de ses troupes. Le duc sortit à sa rencontre, le visage vif et le cœur inébranlable, mais à cet instant se joignit à sa petite escorte la masse incommensurable de l'armée céleste, si bien qu'en face d'elle la multitude amenée par le roi ne semblait plus qu'un modeste escadron. A cette vue, le roi et tous ses compagnons furent saisis d'une peur terrible. Comprenant les merveilles accomplies par Dieu, ils jetèrent leurs armes, se prosternèrent à terre en présentant les mains et se remirent, eux et leurs biens, totalement à la volonté du duc. Sans retard, le duc ayant reconnu la miséricorde divine à son égard fit à son tour miséricorde à tous et après avoir posé des conditions très fermes, il accepta de recevoir des otages de la paix. Dès qu'une paix bien assurée fut établie entre le duc et le roi, le rassemblement de l'armée céleste se dissipa d'un seul coup. Et finalement, toutes choses se passant dans la plus grande tranquillité, on rendit grâces en commun au Dieu des armées, on glorifia pour ses merveilles le Seigneur de majesté et ainsi chacun retourna chez lui avec joie.

203. *Souvenir d'enfance. Les débuts de sa vocation. Un fils prêtre soulage ses parents dans le Purgatoire. (II, 53, 32)*

J'ai entendu souvent mon père me raconter avec de pieuses larmes comment j'ai été mis aux études (*ad litterarum studium*) durant mon enfance et orienté vers une vie dans le célibat. Il disait: «Comme j'avais traversé la mer pour visiter la Terre sainte et Jérusalem, j'arrivai à la Montagne qu'on appelle Noire, où cà et là beaucoup de saintes gens servaient le Seigneur en menant la vie érémitique. Je confessai mes péchés à l'un d'entre eux et j'obtins cette réponse que je ne pourrai pas facilement effacer mes fautes par la pénitence, mais que si j'avais un fils et que je le mettais aux études pour en faire un bon prêtre du Christ, je pourrais recevoir de lui une aide très efficace». C'est à cause de ce conseil que je fus mis aux études et j'espère qu'avec l'aide divine il a été aidé de multiples façons aussi bien par moi — malgré mon manque de qualités — que par tous les autres que j'ai incités dans mes sermons et mes conseils à prier pour lui. J'en atteste le Christ, si parfois en raison d'un empêchement je différais de célébrer pour lui, il m'apparaissait en songe, les mains tendues et couvert de blessures et il me demandait avec reproches pourquoi un fils n'aidait pas son père.

CHAPITRE LIV

Le «texte» mis en exergue à ce chapitre, c'est-à-dire l'extrait du *De natura rerum*, parle ici de l'été, cette saison où les abeilles sillonnent les airs avec exultation. C'est pour Thomas l'image de la résurrection finale, le moment si attendu où les âmes se réuniront à leur corps, pour entrer dans «la joie de leur maître» (*Mat.* 25, 22-23). A partir de là il énumère six éléments de la béatitude éternelle.

204. *Première cause de joie dans la béatitude: la claire vision de Dieu. Une religieuse d'Aywières, dont le visage, au cours de la prière, rayonnait comme une flamme. (II, 54, 4)*

Sur ce sujet j'ai appris une chose bien digne d'attention de la bouche même de Berthe de sainte mémoire, une noble femme, abbesse de ce monastère de l'ordre cistercien situé près de Lille en Flandre, qu'on appelle le Réclinatoire (=le repos de la Vierge). Alors qu'elle était encore moniale à Aywières, il lui arriva

de rechercher pour un travail une de ses consœurs, une personne très sainte et de la trouver isolée dans un coin de l'église ravie en contemplation du visage divin. Mais lorsque sans réfléchir, elle déplaça le voile de la face de cette religieuse, son visage étincela avec plus d'éclat que n'importe quelle flamme et cet éclair repoussa subitement la spectatrice téméraire qui tomba sur le dos presque inanimée. Pourquoi s'étonner? Nous lisons (*Exode*, 34, 29-50) que la face de Moïse était devenue rayonnante au sortir de sa mystérieuse conversation avec Dieu, et qu'en conséquence les enfants d'Israël épouvantés se réfugièrent dans leurs tentes.

205. *Deuxième cause de joie: les démons vaincus, ce qui rendra inutile la lutte jadis si rude. (II, 54, 6-8)*

Seconde occasion de joie, ce sera de voir sous nos pieds nos adversaires vaincus, à savoir les démons qui jadis nous ont persécutés de tentations diverses. Et cela a été signifié d'avance dans le livre de Josué (10, 24-27) où cinq rois amorrhéens qui s'en étaient pris au peuple de Dieu furent saisis et livrés, pieds et mains liés, pour être piétinés par tout le peuple. Et c'est là le signe et la figure que nos adversaires les démons, après l'ultime pesée de ce jugement, n'auront plus le moindre pouvoir pour tenter les saints. Et considère quelle grande occasion de joie ce sera...

Nous lisons dans la vie des Pères que l'un de ceux-ci aiguillonné par la pensée d'une femme laissa les doigts de ses mains se consumer sur le feu, sans pourtant sentir aucune lésion extérieure. Pourquoi s'étonner? Un feu plus ardent se jeta sur un feu simplement ardent et l'emporta. Une eau légère éteint un feu matériel; mais c'est seulement pour un cœur courageux que le feu de la luxure est traîné au triomphe.

J'ai vu un frère de l'ordre des prêcheurs qui m'a raconté ceci à propos d'un autre frère encore vivant, à ce que je crois. Longtemps soumis à l'aiguillon de la passion et se voyant près d'être vaincu, il se trancha à l'aide d'une hachette courbe les parties sexuelles ainsi que les testicules: il courut le plus grand danger et échappa avec peine à la mort. Je ne rapporte pas ce fait pour l'approuver, mais pour dire mon grand étonnement devant la violence des démons.

206. *Troisième occasion de joie dans la béatitude: la vue des anges. Quelques rappels de leurs interventions sur terre: un ange qui remet dans le droit chemin des religieuses égarées. (II, 54 9 et 10)*

La troisième occasion de joie, ce sera de voir devant soi les bataillons sacrés, c'est-a-dire les anges qui serviront en bon ordre à la table du Christ, sous son regard, dans chacun de leurs offices. Comme signe de ce fait nous trouvons dans le troisième livre des Rois (act. I *Rois*, 10, 8) la reine de Saba qui dit à Salomon: «Heureux tes serviteurs qui se tiennent perpétuellement devant toi». Nous nous réjouirons alors de la vue bienheureuse des anges qui de notre vivant se sont réjouis grandement de chacun de nos progrès dans la vertu, qui nous entouraient partout de leur aide constante pour nous protéger des démons et des périls divers, qui nous consolaient de leur présence toutes les fois, si fréquentes, où nous étions assiégés. Pour que cette vérité apparaisse d'une manière évidente, nous allons rapporter une information que nous tenons d'une relation tout à fait véridique.

Elisabeth de Grave, une vierge très pieuse de Nivelles en Brabant, se rendait à Lillois, à deux milles environ de là, en compagnie d'une autre femme pieuse et bonne, dont nous taisons le nom, car elle vit encore et qu'elle est la maîtresse de deux mille béguines. Or en chemin il leur arriva de suivre une mauvaise route. Epouvantées en raison de la forêt voisine, elles se mirent à pleurer. Tandis qu'elles étaient tout en larmes, un jeune homme leur apparut subitement et ce jeune homme, comme l'une d'elles me l'a raconté, avait les cheveux blonds et bouclés; il était revêtu d'une tunique blanche et portait par dessus un camail également blanc. Après les avoir saluées, il leur demanda où elles se rendaient. Elles répondirent qu'elles voulaient aller à Lillois et lui demandèrent s'ils connaissait le chemin. «Je le connais, dit-il, suivez-moi». Il prit la tête en silence, tandis qu'elles le suivirent. Ni l'une, ni l'autre ne pouvait rien dire dans l'excès de leur joie ou de leur stupeur. Mais au moment où dans leur marche elles découvrirent le village, subitement, en un clin d'œil, elle perdirent de vue le jeune homme. Bientôt, se prosternant à terre, elles commencèrent à pleurer amèrement pour n'avoir pas davantage parlé à leur guide. Mais reprenant ensuite courage après avoir pleuré, elles louèrent Dieu de façon magnifique et se remettant en mémoire cette douce expérien-

ce, elles progressèrent désormais dans la vie spirituelle grâce à cette consolation.

207. *Autre exemple: un ange indique à deux frères prêcheurs affamés «l'auberge fameuse inscrite sur le livre // où l'on pourra manger et dormir et s'asseoir» (Baudelaire). (II, 54, 11)*

Une aventure à peu près semblable arriva à deux frères de l'ordre des prêcheurs dans ces parties de la France où l'ordre venait s'implanter. Je l'ai appris d'une façon très sûre grâce à frère Henri de Cologne, le plus brillant prêcheur parmi les frères. En effet deux frères prêcheurs se trouvaient en route durant le jeûne d'avant Pâques et le moment du repas s'approchait, à savoir l'heure de none. Ils se demandaient donc quel chrétien les accueillerait pour le repas en cette terre peu peuplée et à l'écart de tout. Et voici que subitement se trouva à leur côté un homme d'allure élégante, en habit de pèlerin; il Leur dit: «De quoi parlez-vous entre vous, mes frères?» Ceux-ci avaient honte de révéler de quoi ils parlaient; aussi leur dit-il: «Hommes de peu de foi, vous vous demandiez avec inquiétude qui pourrait vous accueillir pour le repas en cette terre peu peuplée et à l'écart de tout. Ayez confiance au Christ qui est la vérité et en sa promesse faite à ceux qui sans hésiter se confieraient en lui: «Cherchez d'abord le royaume de Dieu et tout cela vous sera donné par surcroît». Vous avez fait confiance au Christ en abandonnant pour lui tous les biens de cette terre et en recherchant sans trêve le royaume dans la pratique de la pauvreté; et maintenant vous vous méfiez de lui, en craignant qu'il vous abandonne sans nourriture et ne vous accorde pas la pâture commune à des fils? Chassez cette idée! Et voici un signe: vous traverserez cette campagne et dans une vallée vous trouverez un petit village. Là vous entrerez dans l'église où le prêtre de l'endroit vous invitera avec grand cœur; mais un chevalier surviendra qui vous enlèvera de force au prêtre. Et au moment où il vous emmènera, voici que la *persona* du lieu, qu'on appelle encore patron, vous reprendra au chevalier à force de prières et tous, le prêtre et le chevalier qui vous avaient les premiers invités, ainsi que vous-mêmes, tous donc vous serez restaurés à une table bien garnie. Ayez donc confiance en Dieu et donnez par cet exemple une leçon de confiance aux frères de votre ordre». Sur ces paroles, il disparut subitement. Quant à eux, ils

rencontrèrent toutes les choses dans l'ordre prédit et à leur retour à Paris, ils racontèrent au susdit frère Henri de Cologne et à quelques autres frères tout ce qui leur était arrivé. Il est important de noter que ce n'est pas seulement le Christ, mais également ses anges qui nous serviront à la table céleste; c'est pourquoi le Christ lui-même en réconfortant ses disciples leur a dit: «Voilà que je vais disposer pour vous du royaume, tout comme le Père en a disposé pour moi, afin que vous mangiez et que vous buviez à ma table en mon royaume» (*Luc*, 22, 29-30).

208. *Quatrième cause de joie dans la béatitude: les périls qui ne peuvent plus nous atteindre. (II, 54, 12)*

La quatrième cause de joie, ce sera d'avoir dépassé le danger des pensées impudiques (*pericula luxus*), qui causèrent toujours tant de crainte aux saints durant leur vie. C'est pourquoi saint Augustin déclare dans son livre *De la cité de Dieu* (Livre 19, ch. 27): «Aussi longtemps que nous luttons contre les vices, ce n'est pas la plénitude de la paix. Car ces vices ou bien ils résistent et ils exigent un combat plein de périls, ou bien ils sont vaincus, mais n'autorisent pas la sécurité d'un triomphe tranquille; il faut toujours les contenir par un empire vigilant». Au contraire dans cette joie de la Résurrection, nous pourrons dire avec confiance «Le piège a été brisé et nous voici libérés» (*Ps* 123, 7) et avec *Isaïe* (25, 7) en ce jour là «le Seigneur détruira la mort pour toujours».

209. *Cinquième cause de joie dans la béatitude: la société des saints. Aventures en Tartarie, messagers envoyés par saint Louis, conversion d'un Tartare etc... (II, 54,13 et 14)*

(La société des saints est évidemment une cause de joie pour les élus. Mais l'exemple qui suit n'a qu'un rapport très lâche avec le thème: tout en s'appuyant sur des faits historiques bien réels, il fait penser bien plutôt aux voyages fantastiques de Simbad le Marin dans les *Mille et une nuits*.)

En l'an de l'Incarnation 1248 le très pieux roi de France Louis, accompagné de ses frères le comte Robert d'Artois, le comte Alphonse de Poitiers, le comte Charles d'Anjou, passa la mer pour aller secourir la Terre sainte et il s'empara de la très

noble cité de Damiette en Egypte. A ce moment il entendit dire que le roi des Tartares avait une mère chrétienne et que tout en étant le fils d'un païen il aimait pourtant ceux qui suivaient la foi chrétienne. Son père, en effet, avait tué le roi chrétien de l'Inde, mais avait épousé sa fille. Le pieux roi de France espérait donc gagner à la foi chrétienne ce roi des Tartares, à cause de sa mère et de sa grand-mère; c'est pourquoi il lui envoya deux frères prêcheurs et deux frères mineurs avec mission de lui transmettre une chapelle en lin, en forme de tente, munie de tous les ustensiles en or nécessaires au service de l'autel, sans parler d'autres cadeaux précieux. Ces messagers traversèrent beaucoup de terres et de mers avant d'arriver jusqu'à lui et d'être solennellement reçus. Ils demeurèrent auprès du roi pendant longtemps, mais sans faire aucun progrès en ce qui concerne sa conversion. Dans ce même endroit pourtant ils virent parmi les soldats un homme noble, un cousin du roi, dont on rapportait tout ce qui suit. Alors que ce noble, encore païen, souffrait d'une fièvre aiguë, la fermentation lui monta au cerveau, il tomba en furie et, tandis que tous ses compagnons étaient endormis il s'enfuit nu et erra pendant trois jours et trois nuits à travers un vaste désert. La troisième nuit, la fermentation s'étant dissipée, le mal fut vaincu, il revint à lui, en possession de tous ses moyens. Mais, dans les ténèbres et une horrible solitude, il ne savait ni quoi faire, ni vers quoi se tourner. Et voici que peu après, les ténèbres se dispersèrent et il vit au sommet de la montagne une immense lumière. Il grimpe donc à force de mains et de pieds, il arrive au sommet et, dépassant absolument l'éclat du soleil, lui apparaissent un roi admirable siégeant sur un trône d'or et à sa droite une reine rayonnante d'une incomparable beauté. Il voit des assesseurs sur leurs trônes d'or, jeunes et vieux, et partout des serviteurs au visage rutilant comme des astres.

A cette vue le païen fut frappé de stupeur au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Aussitôt un des serviteurs envoyé par le roi cache sa nudité sous des vêtements et le conduit au roi. Et celui-ci de dire: «As-tu vu dans les choses humaines quelque chose de semblable?» Et lui de répondre: «Rien, seigneur». Alors le roi déclara: «Je suis le Dieu des chrétiens, le roi et le seigneur éternel. Quant à toi, tu vas retourner vers ton peuple; tu chercheras et tu trouveras dans la nation hongroise qui est mêlée à ton peuple deux prêtres chrétiens de telle nature et de

telle apparence: ils t'instruiront selon la règle de la foi chrétienne». A cette nouvelle le païen refusa de perdre la compagnie de tous ces bienheureux. Mais le roi lui dit: «Il n'est pas possible à quelqu'un dans ta condition de demeurer avec nous. Mais si tu reçois la foi des chrétiens comme je te l'ai ordonné, tu jouiras de cette compagnie délectable». A ces paroles, un soldat juché sur un cheval blanc le prit et le ramena dans l'armée des Tartares, à l'admiration générale; il demeura auprès du noble pendant trois jours, puis disparut subitement. Quant au noble, comme c'était un juste, il chercha les prêtres, les trouva, se fit instruire dans la foi et reçut le saint baptême avec des milliers de Tartares: il vécut ensuite saintement en chrétien. Quant aux vêtements qu'il avait reçus pour couvrir sa nudité, comme nous l'avons dit, ils étaient d'un coloris et d'une douceur sans pareils. Ils n'étaient ni brodés à l'aiguille ni tissés: ils étaient le résultat de la puissance divine, supérieure à tout art humain. Les frères envoyés par le roi de France eurent souvent l'occasion de rencontrer cet homme et après leur retour en France ils rapportèrent à leurs confrères toute l'histoire telle que nous l'avons racontée. C'est pour l'avoir apprise de l'un de ces frères que nous l'avons aussitôt confiée à l'écrit pour le souvenir.

210. *Sixième et dernière cause de joie: la vue des impies qui sont damnés. Réponse à une objection par l'exemple de Marie d'Oignies, dont la mère était damnée. (II, 54, 17-18)*

(La dernière cause de joie pour les élus, c'est de voir à la gauche du juste juge les impies condamnés au châtiment éternel. Mais alors surgit une objection: comment ces élus peuvent-ils conserver leur joie, s'il voient parmi les damnés quelque parent ou ami? La réponse tient dans l'identification de la volonté de l'élu avec la volonté de justice de Dieu et cette solution est illustrée par une bien étrange histoire survenue à Marie d'Oignies.)

Sur ce sujet reportons-nous, pour l'instruction des lecteurs à ce que j'ai entendu de maître Jean, dont nous avons fait mention plus haut, un homme vénérable et digne de Dieu, d'abord doyen de Liège, puis chanoine régulier d'Oignies. Il m'a dit avoir entendu, avec la plus grande admiration, de la bouche même de Marie d'Oignies ce que je me propose de raconter. Cette très sainte femme, dont le vénérable Jacques, ancien

évêque d'Acre et ensuite cardinal de la curie romaine, a écrit la vie dans une langue très soignée, cette femme, dis-je, éprouvait une vive compassion pour les âmes qui souffraient dans le Purgatoire et elle était inquiète en esprit pour l'âme de sa mère défunte. Mais c'était un souci venant de la chair, comme il apparaîtra bientôt. Elle espérait que sa mère à cause de ses aumônes et de la vie honorable qu'elle avait menée, en mondaine parmi les mondains, elle espérait donc qu'elle pourrait être sauvée, tout au moins comme à travers le feu. Pourtant comme ce doute entretenait en elle ses craintes, car les jugements de Dieu sont un abîme profond, elle demanda au Seigneur de daigner lui donner une certitude. Un jour donc où elle répandait des larmes à ce sujet et que pour la messe elle était assise à l'église, près de l'autel, comme Marie aux pieds du Seigneur, il lui arriva d'être secouée d'horreur en voyant près d'elle un esprit de ténèbres. Aussitôt, après avoir mis en fuite sa crainte grâce à un signe de croix, elle lui demande avec audace qui il est. Et l'esprit de répondre: «Je suis ta mère». Sur quoi l'autre demande «Comment vas-tu, ma mère?» — «Mal, répond l'apparition. Tes prières ne pourront m'apporter aucune assistance, car depuis ma condamnation la prison de l'Enfer me retient pour toujours». La fille poussant un gémissement demanda: «Hélas, ma mère, quelle est la cause de ta damnation?» Et l'autre de répondre «J'ai été nourrie et j'ai vécu au milieu de ces biens acquis grâce à d'injustes trafics et à l'usure. J'étais consciente du mal et je n'ai pas eu le souci de restituer le fruit des vols; je n'ai pas voulu prendre garde à ce qui se passait contre Dieu dans ma maison et de la part de mes gens; mais entrée dans les voies tortueuses du monde, j'ai dans ma misère jugé indigne de m'écarter des traces de mes ancêtres. J'ai méprisé tes reproches à ce sujet et sur mes autres défauts; je n'en ai eu aucun remords, si bien qu'en quittant à la mort une vie infructueuse j'ai perdu la vie du siècle à venir». Sur ces mots, la mère disparut subitement. Quant à la servante du Christ, après avoir méthodiquement considéré toutes choses, elle bénit le juste jugement de Dieu, s'exerçant même dans la condamnation de sa mère. Désormais elle ne versa plus de larmes sur cette mère livrée à la mort perpétuelle. En effet, si elle avait trouvé en celle-ci les débuts de son être charnel, la raison de son âme intellectuelle, pure création du Tout Puissant, se soumettait dans un accord parfait au Dieu juge de toutes choses.

CHAPITRE LV

Les hirondelles selon la science antique figurent parmi les pires ennemis des abeilles. Thomas de Cantimpré voit en elles le symbole des démons qui se changent en anges de lumière et trompent aisément les âmes simples. Sur ce thème assez alambiqué notre auteur développe deux *exempla*.

211. *Le démon sous la forme d'un prêtre propose à un enfant la confession et la communion. (II, 55, 2)*

Sur la façon dont les démons se transfigurent en anges de lumière, il existe à ce propos de nombreux récits écrit ou oraux et je renonce à en parler ici. Mais je rapporterai un fait inouï jusqu'à présent, montrant avec quel orgueil le diable a osé simuler le sacrement divin, respecté des anges eux-mêmes. Que le lecteur me pardonne si en rapportant ces faits terribles et misérables, je reviens sur un point précédent de notre développement (*sans doute allusion à II, 30 en entier*).

Je me trouvais dans le pays de Brabant un vendredi saint et j'entendais les confessions dans une église quand arriva un enfant d'une quinzaine d'années qui se jeta à mes pieds avec les marques d'une étonnante douleur. Il me dit: «Aie pitié de moi, seigneur, car quelque chose de terrible vient de m'arriver». Stupéfait qu'un événement si horrible ait pu survenir à un tel enfant, je l'invitai avec larmes à me dire courageusement de quoi il s'agissait. «Hélas! seigneur, j'étais assis avec des camarades dans la campagne à garder des moutons et je taillais une baguette pour en faire une flèche et voici que cette baguette, sans que je me sois nullement blessé, s'est teinte de sang, au point d'en être entièrement recouverte». A ces mots je fus étonné et même réjoui que rien de plus grave ne fût survenu à cet enfant, mais c'était le présage de l'approche de quelque infortune. L'enfant me quitta donc réconforté, mis en garde et absous. A peine sept jours plus tard, sa mère m'annonça qu'il était gravement malade et attendait avec larmes ma venue. Sans retard je me mis en route et allai trouver l'enfant; il confessa un péché très grave pour son âge, qu'il avait commis le vendredi après Pâques et il ajouta: «L'horreur de ce forfait m'a fait tomber dans un état de langueur et de faiblesse. Au milieu de la nuit, alors que j'étais couché seul dans mon lit, il m'a semblé que j'étais mort, que des hommes horribles s'emparaient de mon âme et l'emportaient tout au long d'une vallée affreusement enfu-

mée jusqu'à un puits très profond où bouillonnaient des flammes brûlantes. C'est là qu'il la jetèrent dans le feu comme une masse inerte de glace. Note, lecteur, cette admirable comparaison imaginée par cet enfant: le Christ m'en est témoin. Comme je subissais là des brûlures extraordinaires, voici qu'une voix se fit entendre disant: «Epargnez cet enfant, épargnez sa jeunesse» et subitement je fus arraché à ce lieu et rendu à la vie. Ouvrant alors les yeux, je vis une très belle dame qui se trouvait près de moi et qui, me disait: «Ne crains rien, cher fils, tu t'es repenti et tu obtiendras ton pardon. Quand je me serai éloignée, un diable viendra sous l'apparence d'un prêtre; ne le crois pas mais demande celui à qui tu t'es confessé avant Pâques». A ces mots elle disparut et aussitôt je vis comme un personnage respectable, ressemblant à un prêtre, ayant aube et chasuble et portant le Saint Sacrement dans une sorte de pyxide blanche S'étant assis, il m'exhortait à la confession et à la réception du Saint Sacrement. Comme je lui résistais obstinément en m'armant du signe de la croix et que pourtant le diable insistait de toutes ses forces sur ce simulacre de sacrement, finalement après une longue lutte j'ai invoqué la bienheureuse Vierge Marie et bientôt ce séducteur disparut et à ma demande ma mère vous fit chercher». Ce récit me plongea dans une profonde stupéfaction à cause de l'audace et de la témérité du diable qui, par ses simulacres, cherchait à outrager le sacrement de la vie. Je crois en effet tout à fait fermement que, si l'enfant n'avait pas été averti par la Vierge, la glorieuse mère du Christ, et s'il avait reçu cette production du diable, ce dernier se serait introduit en lui et aurait au moins possédé son corps contaminé. J'ai donc glorifié et béni abondamment le Seigneur, qui donna à cet enfant intelligence et constance et, par lui et en lui, confirma les œuvres de son admirable bonté. J'ai fait venir aussitôt le prêtre paroissial de cet enfant et je lui ai fait administrer les sacrements du salut. C'est ainsi que trois jours plus tard il émigra de ce monde: arrivé en peu de temps à la perfection, il acheva ainsi ses jours périlleux (*Sagesse*, 4, 13).

212. *Mauvaise excuse pour la cupidité: de généreux legs testamentaire. Conduite exemplaire de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. (II, 55, 3 et 4)*

L'hostilité des hirondelles et des autres oiseaux à l'égard des abeilles (ces hirondelles dont la fiente a causé la cécité de Tobie)

peut encore désigner un autre genre de tentations: celle de se laisser prendre dans les ténèbres du vice sous prétexte de vertu. Voici par exemple ces gens qui cherchent à devenir riches et à amasser des richesses, sous prétexte de faire des testaments plus généreux et de choisir le Christ comme héritier. En fait cependant ils laissent leurs biens soit aux seigneurs de la terre, soit à leurs parents, soit à leurs soldats ou enfin à des brigands détestables. Ceci se voit surtout chez les clercs dont les biens devraient être destinés aux pauvres, ces biens qui affluent tous les jours chez eux non seulement dans leurs bourses, mais aussi dans leurs coffres, alors qu'ils devraient aboutir aux bouches avides et aux ventres affamés.

Voici ce que nous avons entendu dire du vénérable Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. On lui avait appris qu'un chanoine de Paris était mort intestat, ce qui canoniquement lui donnait le droit d'hériter d'une somme de trois mille marcs; il répondit alors aux applaudissements de tous: «Loin de moi l'idée d'accepter cet avantage! Mais au contraire que l'argent de ce malheureux périsse avec lui» (*Actes*, 8, 20). Il ordonna donc de le dépenser au profit des pauvres: une belle et digne parole qu'il réalisa.

CHAPITRE LVI

Les grenouilles, paraît-il, guettent les abeilles au moment où celles-ci vont chercher de l'eau. C'est pour Thomas l'occasion de rappeler aux abeilles spirituelles les dangers de la goinfrerie. On remarquera au passage cette allusion à la Gaule (la France) comme la terre de la goinfrerie, des jurements et des blasphèmes. Décidément le mal est toujours l'affaire de l'étranger.

213. *Les dangers de la goinfrerie. Une scène d'auberge au cours de laquelle un buveur vend son âme au diable. (II, 56, 2)*

Il n'y a pas pour le diable d'occasion de tromperie plus favorable que le moment où les fidèles s'abandonnent aux excès de nourriture et de boisson. Alors ils en viennent à des paroles stupides, à des extravagances qui non seulement sont vaines, mais peuvent être impies. C'est pourquoi Job était pris de crainte pour ses fils quand ils revenaient de leurs banquets et libations. Il les envoyait chercher, il les purifiait, il offrait des holocaustes

pour chacun d'eux, car peut-être, disait-il, ils ont «béni» Dieu dans leur cœur, c'est-à-dire en fait qu'ils l'ont maudit (*Job*, I, 5). Les conséquences de tels excès vont apparaître ici convenablement et très opportunément. La Gaule l'emporte sur presque tous les autres pays par sa propension à la goinfrerie, aux jurements et aux paroles de malédiction. C'est précisément en Gaule qu'arriva ce qui suit, comme me l'a raconté un frère de l'ordre des prêcheurs.

Des hommes considérés dans le monde étaient assis dans une auberge et y buvaient. Echauffés par le vin, ils commencèrent à traiter de diverses choses et la conversation se porta sur ce qui suivrait cette vie. L'un d'eux déclara: «Nous sommes trompés sans vergogne par ces maudits clercs qui disent que les âmes peuvent vivre séparément après la ruine du corps». Tous éclatèrent de rire à cette parole; mais alors arriva un homme de forte et haute stature; il s'assit avec eux, demanda du vin, but et demanda de quoi on parlait: «Des âmes, déclara celui dont on vient de faire mention; s'il y avait quelqu'un qui voulût acheter la mienne, je la lui donnerais volontiers à bon marché, pour boire ensuite tous ensemble le prix de la vente». Tous éclatèrent alors de rire; mais le nouveau venu reprit: «Je cherche précisément un tel marchand et je suis prêt à acheter ton âme. Dis-moi; pour combien la céderas-tu?» L'autre fièrement de dire: «Pour tel prix». Bientôt ils tombèrent d'accord et l'acheteur versa immédiatement l'argent. Au milieu de la joie générale, tous burent à plein calice, le vendeur n'ayant aucun souci de son âme qu'il avait aliénée. Le soir se fit. «Il est temps, dit l'acheteur que chacun de nous retourne chez lui. Pourtant avant de nous séparer, donnez-moi votre avis: si quelqu'un achète un cheval attaché avec un licol, est-ce qu'il n'a pas le droit au licol en même temps qu'au cheval? Tous répondirent unanimement que: oui. Sans retard le vendeur tremblant d'horreur devant cette question et cette réponse fut enlevé dans les airs, corps et âme, aux yeux de tous et son acheteur l'entraîna certainement avec lui jusque dans les Enfers. C'était en effet le diable sous l'apparence d'un homme. Qui d'autre en effet pourrait prétendre faire commerce des âmes, si ce n'est celui annoncé dans ce passage où il a été dit à Abraham: «Donne-moi les âmes et emporte le reste» (*Gen.*, 14, 21.)

CHAPITRE LVII ET DERNIER

Après les hirondelles et les grenouilles dénoncées aux chapitres précédents comme les ennemis des abeilles, voici maintenant les guêpes, en qui notre auteur reconnaît le peuple immense des démons, acharnés à leur œuvre de mort contre les abeilles spirituelles. La matière est sans limite puisque le diable est le père du mensonge et qu'il prend à son gré tous les déguisements. De là une pluie d'*exempla* qui n'ont pas tous de rapports directs entre eux, d'autant plus que vers la fin du chapitre l'auteur semble avoir oublié son propos en consacrant une dizaine de pages au maître général Jourdain de Saxe (1222-1237). Il a fallu faire un choix, qu'on a voulu assez large pour donner une idée fidèle de la diversité et du désordre du texte. On appréciera en tout cas l'anecdote finale, qui conclut le chapitre et le livre: une histoire étonnante, qui est peut-être vraie.

214. *Un musicien, animateur de danses, frappé par la foudre, ce qui le dénonce comme un agent du démon. (II, 57, 4)*

Ecoutons maintenant comment les démons peuvent coopérer à la mort de certains hommes. Merchtem est un village très peuplé, situé à la fois dans les provinces de Flandre et de Brabant, où la célébration de la dédicace avait attiré une grande foule pour les spectacles et les jeux. Parmi tous ces gens — comme je l'ai appris de maître Guillaume, un prêtre bon et lettré, né dans la région — parmi eux donc, il y avait un musicien qui par ses sauts et ses gesticulations invitait la ronde des jeunes gens et des jeune filles à chanter des chants obscènes et honteux. Puis vers le soir le ciel se couvrit de nuages et chacun rentra chez soi. Seul le musicien, qui n'était pas encore rassasié de jeux, retournait vers son domicile habituel en jouant de son instrument, en sautant et en faisant résonner derrière lui des sons honteux. A ce moment deux jeunes bergers qui voyaient la menace des éclairs et du tonnerre s'enfuirent vers des buissons, tandis que sous leurs yeux la foudre tombait sur le musicien, qui s'abattait mort, amputé de son bras. Aussitôt les bergers aperçurent deux chiens noirs survenus subitement qui emportèrent le bras du mort, en se disputant cette proie. Une fois l'orage terminé, les bergers apportèrent la nouvelle et des amis vinrent pour emporter le cadavre chez lui. Mais au matin, le prêtre déclara qu'il ne devait pas être enterré dans le cimetière des fidèles, puisque l'orage l'avait frappé d'une manière si publique au milieu de jeux honteux. A quoi les amis du mort répondi-

rent que, s'il était bien mort d'un coup de tonnerre, il était pourtant comme les autres venu en pèlerin à la dédicace de l'église. Le prêtre permit donc, avec regret cependant, de l'enterrer dans le cimetière. Et voyez maintenant la vérité des jugements divins. Le lendemain matin, on trouva le sépulcre ouvert et le cercueil où il avait été placé vide et rejeté sur le côté. Note donc qu'ils sont bien dignes d'un tel châtiment ceux qui par leurs jeux et leurs chants honteux déshonorent les cimetières et les églises — même si la miséricorde de Dieu ne les punit pas toujours par de semblables accidents.

215. *Une béguine qui vit chez elle. Scène nocturne à l'église; lutte avec le démon autour d'un cadavre. (II, 57, 8)*

Nous avons vu dans la ville de Nivelles une vierge digne de Dieu dont on savait de manière très sûre que depuis la mort de ses parents elle demeurait dans la maison de son frère qui était chevalier, en cherchant de toutes ses forces à entrer dans l'ordre cistercien, sans toutefois y réussir. C'est alors qu'elle prit la courageuse résolution de suivre dans le siècle, autant qu'elle le pourrait, la vie régulière. Elle renonça au linge de corps, elle observa les jeûnes, elle garda le silence, elle se priva de viande, elle se leva à l'heure des matines, elle se rendit à l'église, elle s'acquitta des heures régulières. Mais il arriva qu'à son insu on avait porté un soir dans l'église le corps d'un défunt, qu'on avait laissé seul, exposé dans son cercueil. La vierge en question se leva donc au milieu de la nuit, entra dans l'église et y trouva le mort sans en être guère inquiétée; elle s'assit et commença ses heures. Dès que le diable vit cette scène, il fut pris de haine et entrant dans le corps mort il commença par remuer le cercueil. La vierge se signa et cria courageusement au diable: «Du calme, misérable! Du calme, car tu ne pourras rien contre moi». Et bientôt le diable se dressa avec le corps: «En vérité, dit-il, je pourrai maintenant agir contre toi et me venger des injures que tu m'as infligées si souvent». A cette vue la vierge au cœur intrépide saisit des deux mains le bâton avec la croix dessus; elle frappa le mort à la tête et le jeta à terre et c'est ainsi que par sa pieuse audace elle mit en fuite le démon. Pendant longtemps la vierge du Christ travailla avec une grande angoisse à replacer dans le cercueil le cadavre qui en avait été expulsé, mais en vain, car cela dépassait ses forces. La matin le prêtre arrive avec le sacristain, il s'étonne de voir le cadavre

renversé et blessé à la tête. Il demande ce qui s'est passé; la vierge répond en pleurant, elle demande avec insistance que le corps soit relevé; mais le prêtre refuse en disant: «Il vaut mieux que le peuple voie ce qui s'est passé et soit ainsi excité à louer le Christ». La vierge aussitôt fut toute troublée en voyant le prêtre inébranlable et inexorable; aussi redoutant la vaine gloire et la honte, elle abandonna la maison de son frère, sa parenté et sa patrie. Elle n'y revint plus jamais, mais demeura à Nivelles jusqu'à sa mort.

216. *Répartition des démons d'après les lieux qu'ils habitent et où ils exercent leur puissance. (II, 57, 9)*

(Après les guêpes proprement dites — symboles des démons qui suscitent les orages — après les «blattes» — annonce des démons responsables des visions et terreurs nocturnes voici les frelons au symbolisme multiple.)

La troisième espèce de guêpes est celle des frelons. Comme le dit le livre du *De natura rerum*, les petits des frelons sont différents entre eux, comme il est naturel dans une espèce sauvage: l'un nage dans l'eau, un autre rampe sur la terre, un autre demeure dans la terre; un autre enfin vole dans les airs. Et tous ensemble ils fournissent un terme de comparaison à la multiplicité des démons. Il y a des démons qui demeurent dans les eaux: les poètes les appellent des *neptuni*; d'autres demeurent sur la terre: ce sont les *incubes*; d'autres dans la terre, par exemple dans les grottes des montagnes ou dans la forêt; saint Augustin les appelle *dusii* (*succubes*); d'autres enfin dans les airs: ce sont les *esprits d'iniquité* répandus dans les airs, dont parle l'Apôtre (*Ephésiens*, 6, 12). Nous allons parler méthodiquement de ces quatre espèces de démons selon les lieux où ils exercent leur empire, avec la permission toutefois de Celui qui dispose toutes choses avec nombre, poids et mesure (*Sagesse*, 11, 20).

217. *Des limites de la substitution spirituelle: une moniale accepte de prendre sur elle les tourments du démon dont souffre une autre religieuse; elle doit y renoncer dès le lendemain. (II, 57, 15)*

(L'auteur vient de parler d'une religieuse — «virgo in religioso habitu» — exposée à des assauts du démon dont rien ne parvenait à la libérer).

Au sujet de cette même femme, une moniale de Val-Duc en Brabant, vénérable et digne de Dieu, du nom de Christine, m'a

raconté ce qui suit. Voyant cette victime du démon, une veille de la Pentecôte, refuser de communier le lendemain, sous prétexte qu'elle était plus vivement tourmentée par le démon, cette Christine lui dit dans un grand sentiment de compassion: «Va, repose-toi en paix pour pouvoir communier demain au Corps du Seigneur; quant à moi, je prends sur moi ton épreuve». L'autre se retira toute joyeuse; elle dormit en paix avec les autres; elle se leva de nuit pour la prière et le matin reçut en toute tranquillité la communion. Quant à Christine, ne mesurant pas qu'elle avait pris sur elle la peine de la victime du démon, elle alla dormir le soir. Aussitôt dès qu'elle fut endormie, elle entend un bruit extraordinaire dans la paille répandue sur le sol de sa chambre, comme s'il s'agissait d'un porcelet remuant et inquiet. Elle se leva, ne songeant nullement au diable et avec un tamis qu'elle avait près de son lit elle essaie de mettre en fuite la cause de ce trouble, quelle qu'elle soit. Ceci fait, elle se couche de nouveau; puis de nouveau et encore de nouveau elle se relève, mais de plus en plus importunée et épouvantée. Après de nombreuses tentatives, elle comprit enfin clairement en voyant la paille presque retournée qu'elle était méchamment attaquée par la dépravation diabolique. Elle quitta donc son lit et toute la nuit elle demeura sans dormir; et lorsqu'elle voulait prier, elle était secouée par l'attaque du démon. Que dire de plus? Elle déclara — et je le crois vraiment — que jamais auparavant elle n'avait enduré d'épreuves si grandes et de telle nature. Aussi, le matin, lorsque la susdite religieuse eut communié, Christine vint à elle et lui dit: «Je renonce, je renonce à ton châtiment; c'est presque au péril de ma vie que j'ai échappé à la violence du cruel tentateur».

218. *Une fillette régulièrement enlevée de nuit par les démons, même quand on la retient étroitement. (II, 57, 18)*

(Il n'est pas très facile de s'y reconnaître parmi les classements diaboliques de Thomas. Toujours est-il que les *dusii* ont le pouvoir de subtiliser les corps des hommes et surtout des femmes pendant leur vie et de les remplacer par un double (*figmentum*). L'illusion est si parfaite que parfois ce double est enterré à la place de la personne véritable et que celle-ci erre dans le monde à la suite des démons. On est ici très près du vol aérien des sorcières. Mais il y a des degrés dans l'horreur... Voici deux *exempla* sur ce thème).

Dans le pays de Teutonie, j'ai appris ce qui suit de l'attestation unanime des frères prêcheurs et mineurs et surtout de

l'évêque Jean de sainte mémoire, maître de l'ordre des prêcheurs. Il s'agit d'une jeune fille, la très noble fille du comte de Schwalenberg, élevée dans un cloître de moniales, qui pendant plusieurs heures, la nuit, est enlevée par les démons, un rapt qui est assurément invisible et irrésistible. De ce fait, un de ses frères charnels, appartenant à l'ordre des frères mineurs voulut se rendre compte d'une manière plus sûre. Il prit la dite jeune fille, sa sœur, sur ses genoux, et la serra très étroitement entre ses bras de façon à la retenir. Et pourtant, à l'heure du rapt, elle était, sans qu'on le voie et sans qu'on puisse s'y opposer, enlevée des mains qui la retenaient. Cet exemple fut cité par maître Albert, frère de l'ordre des prêcheurs et théologien, au cours d'une *disputatio* à Paris, alors qu'on traitait devant l'évêque de Paris la susdite question concernant l'enlèvement de telles femmes: c'est ce que nous avons appris très loyalement de ceux qui assistèrent à la dispute.

219. *Un cadavre remplacé par un double et la fille qu'on avait cru morte peut épouser son amoureux. (II, 57, 20)*

A Werchter, qui est un village brabançon important et connu, un jeune homme s'était pris d'amour pour une jeune fille vierge. Il parla aux parents de celle-ci en vue d'un mariage, mais ceux-ci refusèrent si bien que la jeune fille en peu de temps tomba dans une fièvre aiguë, dont l'aggravation parut aux yeux de tous la mener à la mort. On prit le deuil et on sonna les cloches comme pour une morte. Dans le même temps, à l'heure du crépuscule, le jeune amoureux de la jeune fille se rendait de ce village jusque dans un autre et, comme il traversait des broussailles, il entendit une voix féminine qui se lamentait. Pris d'inquiétude, il courut cà et là, si bien qu'il trouva la jeune fille qu'il avait entendue, celle-là même qu'il croyait morte. Il lui dit: «Tes parents pleurent ta mort; comment es-tu venue ici?» Elle répondit: «Un homme a marché devant moi qui m'a amenée». Stupéfait de ces paroles, le jeune homme qui ne voyait personne en dehors de cette jeune fille, l'enleva avec audace et la cacha dans sa maison en dehors du village. Ensuite il retourne au village et parle à ses amis. Il va trouver le père de la jeune fille qui était assis avec ses propres amis près du cadavre. Il lui demande s'il accepterait de lui donner sa fille, qu'il pleurait pourtant comme une morte. A quoi le père répondit avec stu-

péfaction: «Est-ce que tu peux jouer le rôle de Dieu à mon égard, en ressuscitant une morte et en la recevant ensuite comme épouse?» Et le jeune homme de dire: «Promets seulement de bon cœur que j'aurai ta fille pour épouse, si je te la rends saine et sauve». Le père donna son consentement, qu'il confirma ensuite face à toute l'assistance. Aussitôt le jeune homme souleva le drap sous lequel on la croyait recouverte et on découvrit alors un double merveilleux (*figmentum mirabile*) tel qu'aucun homme n'aurait pu le fabriquer. Ceux qui ont examiné de tels doubles diaboliques disent qu'ils sont faits à l'intérieur de bois pourri, recouvert à l'extérieur d'une mince pellicule. Ensuite la jeune fille fut ramenée et rendue à son père; elle retrouva la santé après quelques jours et reçut comme mari le susdit jeune homme. Son bon état a continué jusqu'à nos jours.

220. *Comment cela est-il possible? Réflexions et doutes. (II, 57, 22)*

(Après avoir raconté une seconde histoire de double diabolique — *figmentum* — très voisine de la précédente, l'auteur en vient à la question de fond).

Qui ne serait pas stupéfait de voir dans un cas si inexplicable l'ordre des choses et le cours de la nature varier au delà de ce qu'on peut imaginer? Quant au fait de savoir si de telles choses — avec la permission mystérieuse de Dieu — se réalisent par l'opération des démons, je ne le nie pas et je ne le confirme pas. Mais comme je n'ai pu en gardant le silence échapper à tous ceux qui exposent de tels faits et proclament solennellement leur vérité, j'ai noté soigneusement ce qui m'était raconté et suggéré, et j'ai laissé à d'autres le soin de les discuter. Je préfèrerais beaucoup entendre quelqu'un de plus savant et de plus expert mener une discussion et faire une mise au point sur tout ce qui précède, plutôt que de définir témérairement quelque chose avec mes propres lumières. J'ai interrogé à ce sujet maître Albert, mais il a gardé le silence et a refusé de définir quelque chose.

221. *Jésus comme fiancé divin, qui guérit une jeune fille tentée de répondre à un amour humain. (II, 57; 25)*

(La quatrième espèce de démons — les esprits du mal répandus dans les airs — est la plus dangereuse, car la plus subtile. Elle s'attaque aux âmes d'élite en usant de toute sorte de ruses. L'*exemplum* suivant prétend illustrer cette situation).

Dans le pays de Brabant, il y avait une jeune fille issue de la plus haute noblesse qui, sous l'effet d'extraordinaires assauts des démons, fut pendant des années entraînée à aimer un certain jeune homme. Comme elle me révéla bien des fois en confession, au milieu de ses larmes, la nature de ces embûches diaboliques, je lui conseillai de prendre bien garde de ne pas donner au jeune homme une occasion de tentation, soit par des signes du visage, soit par des paroles, et elle obéit avec le plus grand soin à mes recommandations. Mais elle fut tentée avec tant de violence qu'elle en perdit le sommeil et l'appétit; une nuit même où elle avait subi particulièrement les impulsions des démons, elle songea à se lever dès l'aurore et à aller trouver secrètement le jeune homme qui demeurait dans le voisinage. Mais aussitôt, dès qu'elle ouvrit les yeux en se levant, elle vit le Christ crucifié portant ses blessures toutes fraîches, qui disait ces douces paroles dans la langue du lieu:

«Moy dois aimer, je suis très biau,
Bon et doux, noble et loyau».

Ce que nous pouvons rendre en latin par ces paroles suggestives: «Me diligas qui sum formosus, bonus, dulcis, generosus». D'où aussi ce vers:

«Dilige formosum, dulcemque, bonum, generosum».

Sur ces paroles l'apparition disparut et laissa la jeune fille dans une grande joie, paix et action de grâces.

Le Christ a parlé de façon véridique à son propre sujet. Il doit être aimé de préférence à tout autre, parce qu'il est *le plus beau* des enfants des hommes (*Ps.* 44, 3), car il est la splendeur de la gloire du Père et l'empreinte de sa substance (*Heb.* 1, 3), tandis que de l'homme il est dit au contraire «Toute chair est comme l'herbe» (*Isaïe*, 40, 6). Il doit être aimé parce qu'il est *bon*, lui de qui dérive tout bien, tandis que de l'homme il est dit: «Personne n'est bon, si ce n'est Dieu seul» (*Luc*, 18, 19). Il doit être aimé, parce qu'il est *doux*, lui dont les lèvres distillent le miel (*Cant.* 4, 11) et dont la compassion s'étend sur toutes ses créatures (*Ps.* 144, 9), tandis que au sujet de l'homme s'élève la plainte de Salomon (*Ecclésiastique*, 31, 13): «Rien a-t-il été crée de plus mauvais que l'œil envieux?» Cet œil qui est pourtant la lumière de notre corps (*Mat.* 6, 22). Il doit être aimé parce qu'il est *noble*, lui que Dieu le Père a établi héritier de toutes choses et par qui il a créé le monde» (*Heb.*, 1, 2), tandis qu'au sujet des

hommes Malachie déclare: «N'y a-t-il pas un même Père pour nous tous? Pourquoi chacun méprise-t-il son frère?» (*Mal.* 2, 10) C'est donc à juste titre que le Christ a adressé ces paroles à la jeune fille éprise d'amour pour un jeune homme, en s'affirmant lui-même comme digne d'un plus grand amour pour sa beauté, sa bonté, sa douceur et sa noblesse.

222. *Une fontaine ensorcelée en Bretagne: un souvenir du père de Thomas. (II, 57, 28)*

Je vais montrer maintenant quelque chose qui s'est produit en présence de témoins tout à fait véridiques. Je tiens cette information de frère Henri le Teutonique, ancien lecteur des frères prêcheurs de Cologne, un homme éminent par sa science universelle et par sa sainteté. Nous en avons déjà parlé plus haut et son témoignage a été confirmé par d'autres frères. Un certain frère d'origine bretonne, appartenant à une famille noble et riche, était entré dans l'ordre des prêcheurs et séjournait dans le couvent de Lyon en France. A l'approche de sa profession, il demanda à son prieur de pouvoir retourner dans son pays pour disposer de ses biens. Le prieur accepta et se mit en route avec lui. Etant arrivé dans un endroit désert de Bretagne, le frère novice dit à son prieur: «Voulez-vous voir ce vieux miracle de la Bretagne?» Et le prieur de demander «De quoi s'agit-il?» Le frère le mena jusqu'à une fontaine tout fait limpide, au dessus de laquelle était placée une pierre comme un autel sur des colonnes de marbre. Sur le champ il répandit sur elle de l'eau. Aussitôt le ciel s'étant obscurci, les nuages commencèrent à se rassembler, le tonnerre à retentir, la pluie à tomber, les éclairs à briller et il s'en suivit une telle inondation qu'à une lieue de circonférence toute la terre semblait recouverte. A cette vue, le prieur fut saisi d'admiration et plus tard il raconta l'événement — en présence du susdit frère Henri — au maître de l'ordre, le frère Jean l'évêque de sainte mémoire, ainsi qu'à plusieurs autres frères. J'ai entendu les mêmes nouvelles de mon père il y a quarante ans, car il avait servi militairement en ce pays le roi Richard d'Angleterre. Après que le susdit frère Henri eut publié tout cela devant moi et devant beaucoup d'autres, je lui demandai comment de tels faits pouvaient se produire. Et il me répondit que c'était grâce à un art magique, maintenant inconnu chez les hommes, et grâce au ministère des démons: ceux-ci en effet reçoivent la permission — par un mystérieux

jugement de Dieu — de pousser et de soulever les nuages à leur guise de façon à provoquer tempêtes et pluies.

223. *Le château qui apparaît sur la mer: un message diabolique pour Thomas. (II, 57, 29)*

Le même frère Henri m'a raconté quelque chose de bien étonnant. Alors qu'il était prieur provincial des frères prêcheurs dans les régions d'Outre-mer, il lui arriva de se rendre dans la cité d'Acre pour y faire chez les frères la visite prévue par la règle. Un soir donc, après le repas, il convoqua selon sa coutume toute la communauté pour une conférence qui se tiendrait hors de l'enceinte du couvent. Ce lieu se trouvait près de la mer à l'occident de la cité. Tous étaient donc assis et voici que sur la mer, près du rivage, un nuage monta, qui se dissipa rapidement, laissant apparaître au dessus des flots une montagne haute et large et par dessus la montagne une construction en forme de château, admirable par l'ampleur de son enceinte, ses tours, ses palais, le tout d'une parfaite disposition. Du château lui-même jusqu'au rivage s'avançait un pont immense aux multiples prolongements et sur lui cavaliers et fantassins — différents de costume et d'allure — semblaient monter et descendre. Comme les frères restèrent pendant quelque temps frappés de stupeur devant ce spectacle, le susdit provincial frère Henri leur dit: «Levons-nous, mes frères, et allons prier, car c'est le diable qui trompe nos yeux pour nous retenir par la curiosité et endormir votre zèle au service de Dieu». Les frères se dispersèrent, mais quelques uns obéissant à leur curiosité restèrent sans bouger jusqu'à la fin de l'événement. Ils virent aussi, à la tombée de la nuit, un nuage se répandre comme auparavant sur les flots de la mer, puis disparaître rapidement ne laissant subsister aucune trace de cette construction. On dit que de nombreuses visions de ce genre ont eu lieu jadis dans les terres d'Angleterre, mais grâce a la prédication de la vérité évangélique, nous pensons que maintenant ces doubles menteurs (*figmenta falsitatis*) ont été réduits à néant.

224. *Somnambule ou bouvier aveugle qui reconnaît la couleur de ses vaches: autant de prestiges du démon. (II, 57, 30-32)*

«Qu'il dorme ou qu'il veille, qu'il étudie ou qu'il se promène, le fidèle, nous dit saint Jérôme, doit toujours tracer sur lui

la croix du Seigneur, qui est d'une vertu insigne contre les démons.

Considérons les dormeurs. Les démons les tourmentent, comme s'ils étaient à l'état de veille, non seulement dans leur âme, mais aussi dans leur corps. Ils les obligent à se lever, à marcher, à parler; ils les attirent et les poussent à des actions plus honteuses encore. Tandis que j'étais aux écoles, j'ai eu un compagnon qui en ma présence répétait en dormant les faits, les paroles et les enseignements du jour précédent, ce qu'il aurait été absolument incapable, j'en suis certain, de faire à l'état de veille. Il y a beaucoup d'exemples d'une telle chose.

A propos de l'état de veille, le vénérable Boniface, ancien évêque de Lausanne, m'a raconté quelque chose d'analogue.Il y avait dans un village un certain aveugle qui gardait dans les pâturages les vaches de tout le village. Il les détournait des récoltes et les conduisait en des lieux précis riches en pâturages, enfin prodige plus grand encore, il reconnaissait précisément la couleur et la condition de chacune de ses vaches. Par exemple, si on lui demandait une vache de telle couleur, il l'attrapait par les cornes et la présentait. Un jour un évêque qui était arrivé en ce lieu entendit et constata tout ce qu'on racontait de l'aveugle. Il lui demanda s'il avait reçu d'un évêque le sacrement de confirmation; et l'autre de répondre: non. Sans tarder l'évêque, après l'avoir confessé, confirma l'aveugle et aussitôt son don de distinguer la couleur des vaches lui fut enlevé, car c'était le résultat de l'opération et du ministère des démons.

225. *Interventions diaboliques durant des heures d'étude ou durant des déplacements. (II, 57, 33 et 35)*

Ce qui s'est passé durant des heures d'étude, je l'ai appris d'un frère de l'ordre des prêcheurs. Un certain religieux voulut donc un jour après matines s'asseoir dans sa cellule pour étudier, mais dès qu'il jetait les yeux sur son livre, il s'endormait. Il reprit la lutte à plusieurs reprises sans pouvoir l'emporter et finalement il s'interpela lui-même avec impatience: «Pourquoi donc, contre toute habitude, le sommeil l'emporte-t-il sur toi?» Et aussitôt le diable lui déclara: «C'est que les portes ne sont pas encore fermées». Le religieux demanda alors: «Comment seront-elles fermées?» Et le démon de dire: «Du sommet de la tête jusqu'à la poitrine et d'une oreille à l'autre».

Et note, lecteur, que par cette parole il désignait le mystère de la croix...

Ecoutons maintenant quelque chose qui est arrivé durant un déplacement. Un frère de l'ordre des prêcheurs m'a raconté qu'au cours d'un voyage il vit le diable marcher devant lui sous l'apparence de son compagnon lequel en fait était resté en arrière en s'écartant un peu de la route. Comme il croyait avoir affaire à son compagnon et qu'il cherchait à le rejoindre sans y parvenir, il entra finalement dans un village où l'autre ne se trouvait pas. Se voyant seul il fut profondément troublé et redoutant d'entrer seul dans une maison il s'assit en pleurant. Peu après, son compagnon qui était lui-même très troublé, entra dans le village et trouva son second immobile et plein d'angoisse. Dans leur admiration, ils se signèrent, s'entretinrent de toute l'affaire et découvrirent qu'ils avaient été tous les deux joués par le démon.

226. *Autre enchantement diabolique: l'impossibilité de parler, un pouvoir semblable à celui des loups. (II. 57, 37 et 38)*

Bien des gens ont expérimenté un autre type de maléfice. Voici ce qui est arrivé à un frère de l'ordre des prêcheurs, avec qui j'ai des liens de consanguinité. Il était couché un matin au dortoir, tout éveillé avant l'heure de prime, et il vit entrer dans le dortoir le démon sous l'aspect d'une très belle femme. Il commença donc à être profondément troublé de ce que cette femme avait reçu permission de pénétrer ainsi en cet endroit et à cette heure, car il ne soupçonnait nullement qu'il s'agissait en fait du démon. Sans tarder, la femme s'avança et se plaça dans le lit du frère, près de lui, en l'attirant par un doux sourire. Celui-ci plein d'horreur voulut aussitôt se signer, mais sans y arriver; puis, s'adossant à la paroi, il lui donna des coups de pieds dans le côté, tandis qu'il cherchait à la frapper du poing au visage. C'est alors que le démon ouvrit une large bouche, fut chassé du lit, tomba et disparut subitement. Le vacarme de cette lutte entre ce frère et le démon fut tel qu'il fut parfaitement entendu par un frère couché dans un lit voisin, qui en demeura stupéfait. Quant au frère qui avait senti la violence du démon, il avait voulu crier, mais sans pouvoir le faire — c'est ce qu'il me raconta; tout ce qu'il put faire, ce fut de pousser un rugissement à la manière d'un muet.

On est vraiment étonné devant la puissance et la technique qui permettent au démon d'arriver à ce résultat, et surtout contre ce jeune religieux qui était plein de la grâce de Dieu. Mais ce problème est plus vite résolu, si l'on songe à ce que dit saint Ambroise à propos des loups dans *l'Héxaméron*. L'homme que le loup regarde en premier se taît; une fois prévenu par le regard de son ennemi, bien qu'il ait la volonté de crier, il n'a pourtant plus le ministère de sa voix et le loup le dédaigne, pour lui avoir dans sa victoire ôté la voix. Et en voici l'explication naturelle. Le loup envoie les rayons de ses yeux jusqu'à l'homme et en un instant il dessèche chez celui-ci les esprits de la vision (*spiritus visibiles*); ceux-ci étant desséchés, les artères le sont aussi et c'est ainsi que sa parole devient assourdie, l'instrument de la voix étant nécessairement entravé. Si donc les loups possèdent naturellement une telle force dans leur seul regard, combien plus les démons, dont la nature est plus subtile, plus intelligente et plus puissante, pourront-ils par leur seule présence maléfique lier dans l'homme aussi bien la voix que la vue et l'ouïe.

227. *Au cours d'une campagne de réconciliation, l'auteur a été victime d'illusions diaboliques analogues, notamment de la même incapacité de parler. (II. 57, 39 et 40)*

A moi aussi il m'est arrivé quelque chose de semblable qui peut confirmer tout ce qui précède. J'avais été appelé pour apaiser des inimitiés très vives qui existaient entre deux frères selon la chair et je m'étais mis en route avec un autre de leurs frères qui était un prêtre fort connu. La sainte nuit précédant la vigile pascale nous étions couchés dans une chambre en un lieu situé à trois ou quatre milles de notre but. Comme je m'étais éveillé avant le jour, j'invitai le prêtre à descendre pour allumer la chandelle afin de nous permettre de chanter l'office de matines, en suivant le livre (*inspecto libro*). Il obéit donc, mais quand il voulut allumer la chandelle, il fut pris d'une telle épouvante qu'il revint sans feu en disant: «Pour le moment, je n'ai pas de feu et il nous faut attendre la lumière du jour». Ainsi il évita de formuler un mensonge, tout en ne révélant pas sa honteuse faiblesse. J'approuvai ses paroles, car il ne convenait pas de faire lever quelqu'un de la maison à cette heure. Nous nous rendormîmes donc et je me réveillai seulement au lever du soleil.

Une fois éveillé, je m'affligeai d'avoir dormi si longtemps; je me dressai et m'assis sur mon lit; j'ouvris les yeux et je vis à la fenêtre le démon sous la forme de mon compagnon, qui, la tête découverte, le membre dénudé, le pénis allongé à la façon d'un âne, s'apprêtait à lâcher son urine. Indigné violemment contre mon compagnon, je voulus lui faire des reproches, mais sans en avoir la possibilité, car la voix me fut enlevée. Bientôt d'ailleurs j'entendis mon compagnon qui ronflait dans son lit, à mes pieds. Je poussai des cris, car la voix m'était revenue et j'appelai mon compagnon. Comme celui-ci se mit debout tout stupéfait, je lui dis en riant: «Voilà que le diable après avoir pris ton apparence se tient près de moi à la fenêtre dans une attitude pleine de désordre et cela m'a fort excité contre toi». En disant cela je vis le Malin disparaître par la fenêtre comme une fumée.

Les matines récitées, nous nous dirigeâmes en hâte vers le lieu où tous deux nous avions été également appelés. Sans retard, le lendemain, jour de Pâques, nous avons célébré la messe, puis prêché et enfin pris notre repas. C'est alors que je m'étendis en plein air dans le verger pour la méridienne (*ad somnum meridianum*) et que je fermai les yeux pour dormir; mais à ce moment j'entendis à une certaine distance dans le voisinage comme des gens qui chuchottaient à voix basse. Plein de crainte, me disant «peut-être ces gens là te guettent-ils pour te faire rendre raison», j'ouvris les yeux et me redressai; mais ne voyant rien, je me suis étendu à nouveau en fermant les yeux. Aussitôt, j'entendis plus hauts et plus clairs les mêmes murmures; je me redressai alors à nouveau sans rien voir. Même alors je ne soupçonnai rien de la méchanceté des démons; je m'étendis donc une troisième fois et aucun délai ne fut accordé à mes yeux fermés, avant que j'entende à haute voix ces paroles injurieuses qui jaillissaient: «Voyez avec quel orgueil cet homme là nous fait attendre en dormant». A ces mots je me redressai aussitôt, les yeux grands ouverts, mais comme je ne trouvai personne, j'ai conjecturé avec certitude la présence de démons malfaisants qui voulaient me troubler et me donner un signe de leur méchanceté à venir. En effet le mercredi suivant, au cours de l'octave de Pâques, se rassemblèrent les amis des deux frères que nous devions ramener à la paix et au cours de la discussion les deux frères furent emportés par une telle discorde qu'ils se fussent tués par une puissante instigation diabolique dans ce lieu même où nous avions entendu les murmures des démons, si toutefois aupara-

vant parents et amis ne s'y étaient opposés de toutes leurs forces. Nous triomphâmes cependant avec l'aide de Dieu de la méchanceté des démons et nous rétablîmes la paix entre les deux frères.

228. *Propagande diabolique: des démons qui dansent habillés en moines près de Cologne (1258). (II, 57, 42)*

En cette présente année 1258, près de la cité de Cologne, au village appelé Köningsdorp (*Oppidum regis*) on vit un certain jour de fête des rondes de démons habillés en moines blancs qui, en pleine campagne, sautaient et criaient à pleine voix. Les hommes du village accompagnés de leur prêtre voulurent s'approcher des danseurs, mais les démons, au fur et à mesure, se dirigeaient eux-mêmes en dansant vers le Rhin, jusqu'au moment où la foule entière de ces êtres malfaisants disparut dans le fleuve. On peut voir par là la méchanceté des démons qui, se servant de l'apparence d'hommes spirituels veulent entraîner des gens simples au jeu funeste de la danse.

229. *Dans une crise de folie un convers dominicain essaie d'assassiner Jourdain de Saxe, maître général de l'ordre. Sa guérison miraculeuse. (II, 57, 43)*

Voici maintenant les redoutables esprits du mal répandus dans les airs (*Ephésiens*, 6, 12). Jourdain, de sainte mémoire, frère et maître de l'ordre des frères prêcheurs, était venu à Rome pour faire la visite des frères. Entré dans la maison de l'ordre il reçut la bénédiction des frères et célébra une messe lue. Il gagna ensuite l'infirmerie pour voir les malades et y découvrit un frère convers qui semblait sain d'esprit, mais qui était pourtant soigneusement entravé. Le maître lui demande donc la raison de ces entraves. Il répond qu'il a été jusqu'à présent aliéné, mais que depuis l'arrivée de Jourdain il avait été rendu à une parfaite santé. Le maître accorda créance à l'esprit du mal plus vite qu'il n'aurait convenu et il ordonne de le libérer de ses entraves. Dans le même temps le pape Honorius, d'heureuse mémoire, qui avait appris son arrivée, lui demande de venir à la curie après le repas et la sieste (*dormitatione facta post prandium*) afin de donner un sermon aux clercs. On en arrive ensuite au repas, on y fait venir le frère convers, celui qui avait été entravé; il s'attable,

se conduit avec bon sens et après le repas et la récitation des grâces, on apprête un lit de repos pour le maître. Mais le démoniaque survient, tenant un rasoir et il entaille la gorge du maître endormi, pourtant pas à fond et sans que la blessure ait visé un endroit déterminé. Blessé et réveillé brutalement Jourdain opposa sa main au rasoir et reçut ainsi sur deux ou trois doigts un coup, qui, à ce qu'on crut, allait jusqu'à la mutilation. Sorti de sa torpeur, tout le couvent est en plein tumulte; les frères accoururent et trouvent le maître gisant à terre à demi-mort. Se livrant aux pleurs et aux cris, ils se lamentent. C'est alors que le prieur de la maison, après avoir imposé silence, ordonna de cacher la chose pour qu'elle ne devienne pas un objet de scandale aux dépens de l'ordre et pour qu'elle ne soit pas utilisée en mauvaise part par les séculiers jaloux. On en arriva donc à l'heure de la prédication et le prieur s'avança pour prêcher à la place du maître. Mais après avoir annoncé le thème et alors qu'il aurait dû poursuivre son sermon, il fondit subitement en larmes et dans un grand cri poussa un véritable mugissement. Tous les cardinaux en sont stupéfaits et un fidèle ami de l'ordre prend à part le prieur en lui demandant la cause de cette douleur. Le prieur avoue. Immédiatement tous deux se rendent auprès du pape, lui révèlent le malheur et le pape pousse des lamentations en disant: «Hélas! Seigneur, mon Dieu, qu'est-ce qui est arrivé?» Que dire de plus? Des chirurgiens se rendent près du malade, examinent et sondent les blessures et conseillent finalement de demander avec d'ardentes prières l'aide de Dieu plutôt que celle des hommes.

Au matin du troisième jour après le malheur, le maître fait signe à un jeune novice en lui demandant de lui préparer secrètement un autel. Stupéfait — comme il est naturel — le jeune religieux indique à son prieur ce qui lui est ordonné. Celui-ci absolument saisi de stupeur, court trouver le maître et lui demande s'il est devenu fou ou s'il est faux qu'il veuille célébrer la messe en étant en grand danger de mort. Le maître, après avoir regardé le prieur détourne les yeux et lui ordonne de se retirer. Tandis que celui-ci obéissait et attendait au dehors le résultat de ce si grand événement, le maître se leva, revêtit comme il put les ornements sacrés et célébra. Et après avoir pris le sacrement vivifiant du Corps du Christ, il répandit sur les blessures de la main et de la gorge l'eau des secondes ablutions contenue dans le calice. Il fut ainsi complètement guéri et le même jour,

à l'admiration générale de tous ceux qui avaient informés, il prêcha magnifiquement en consistoire devant le pape, les cardinaux et tout le clergé.

230. *Maître Jourdain, après avoir partagé le matin la table du pape, n'est pas accueilli le soir par le curé du village où il doit s'arrêter. (II, 57, 45)*

Revenons maintenant à ce Jourdain de sainte mémoire et voyons ce qu'il a fait ou bien ce qu'on lui a fait. Le jour arriva donc où, après avoir reçu permission de la part des cardinaux, il devait quitter la curie. Invité par le seigneur pape, il fut contraint, contre toute coutume, de s'asseoir à sa table qui avait la forme d'un croissant de lune, et après le repas il reçut son congé. Et voici ce qui lui arriva. A environ à six milles en dehors de Rome, il fut arrêté par les ténèbres de la nuit, et il demanda l'hospitalité pour lui et pour les siens au prêtre du village, qui la lui refusa. Mais il fut accueilli par un pauvre qui, à cause de son dénuement, le laissa le soir sans souper. Et Jourdain déclara avec une immense joie aux frères qui l'accompagnaient: «Béni soit ce prêtre qui nous a refusé l'hospitalité, car il m'a enlevé la gloriole d'avoir siégé aujourd'hui à la même table que le Souverain Pontife».

231. *Un contrat de non-agression conclu entre l'ordre des prêcheurs et Satan; mais il est très vite dénoncé. (II, 57, 48)*

Au moment même où maître Jourdain avait amené beaucoup de clercs lettrés à se convertir à la vie religieuse et les avait reçus dans l'ordre à Bologne, beaucoup d'entre eux étaient tentés par de puissantes impulsions venues des démons et pour cette raison le maître menait une contre-attaque à force de prières extraordinairement instantes. C'est ainsi qu'un jour le démon lui parla à haute voix: «Ordonne à tes frères, lui dit-il, de cesser de prêcher et d'entendre les confessions et moi, de mon côté j'amènerai mes compagnons à renoncer toute tentation et à toute lutte en direction de tes frères». Le maître donna son consentement à titre temporaire et il obtint le résultat promis. Mais peu de jours plus tard, la parole suivante fut adressée au maître dans le cours de sa prière: «Qu'as-tu donc voulu faire en concluant un pacte avec la mort? Que les frères bien plutôt ou

bien s'adonnent à la prière ou bien s'appliquent à instruire et à sauver leur prochain, et alors sans aucun doute les tentations des démons seront repoussées grâce à l'insistance d'une prière attentive et pure». Aussitôt que le maître eut donné cette indication en chapitre à ses frères et que ceux-ci eurent appliqué ses ordres avec une admirable ferveur spirituelle, la puissance des démons en fut affaiblie et l'ensemble des frères, dans une admirable vivacité spirituelle jouirent de la paix à l'abri de toutes les tentations.

232. *Finale du développement relatif à Jourdain de Saxe: les visions de frère Arnold, prieur de Wurzbourg. (II, 57, 53 et 54)*

Un frère de l'ordre des prêcheurs, un homme distingué et bon, du nom d'Arnold, né dans le pays de Trèves et prieur du couvent de Wurzbourg, vit — comme il m'en a donné lui-même le témoignage — le saint maître Jourdain porté par les anges aussitôt après sa mort jusque dans les chœurs des apôtres et des prophètes. Le même spectacle relatif à maître Jourdain — je le tiens de l'intéressée elle-même — apparut à la bienheureuse Lutgarde, moniale d'Aywières, au cours d'un ravissement spirituel.

Et bien que ce soit au prix d'une légère digression, je crois à propos de raconter une très belle vision qui concerne le frère Arnold prieur de Wurzbourg. Un frère pieux et bon, qui le tenait de la bouche même de celui-ci, m'a raconté que cet Arnold, peu d'années avant sa mort, avait eu un grand désir d'être rassuré par le Seigneur sur son état spirituel, pour lequel il éprouvait de grandes craintes, comme c'est le propre des hommes de bien. Dans un état de demi-sommeil il eut la vision du Seigneur Jésus-Christ dans toute sa gloire et dans cette beauté de forme qui l'emporte sur tous les fils des hommes. Au premier regard: il le reconnut aussitôt et il commença à se dire: «0 Seigneur, puisses-tu me révéler que je suis inscrit dans le livre de vie avec tous ceux qui doivent être sauvés». Aussitôt le Seigneur désignant le livre de vie placé sur sa poitrine répondit à sa pensée: «Voilà le livre, feuillette-le et tu y trouveras ton nom inscrit». Tressaillant aussitôt d'une joie intérieure, il consulte le livre, le lit, et dans ces pages écrites en lettres d'or il y découvre son propre nom. Et c'est à bon droit qu'il se vit ainsi inscrit dans le livre de la poitrine du Christ, lui qui était prédestiné

(*praeelectus*) par sa vie et par ses œuvres, lui qui portait dans son cœur et sur ses lèvres le Christ, le Verbe de vie, grâce auquel il jouissait des faveurs de Dieu et de l'amour des hommes. Cet Arnold fut choisi comme compagnon par le seigneur Hugues, cardinal prêtre, mais pendant de longues années ses frères de Wurzbourg refusèrent d'élire aucun autre prieur jusqu'à ce qu'il leur soit rendu à son retour.

A maître Jourdain, succéda maître Raymond, homme très savant qui avait enseigné l'un et l'autre droit, c'est-à-dire le droit ecclésiastique et le droit civil.

233. *Le diable qui, dans un bois, sous la forme d'une religieuse trompe un noble chevalier par de fausses promesses. (II,57, 61)*

(Après une quinzaine de pages consacrées à maître Jourdain, puis à ses premiers successeurs à la tête de l'ordre, l'auteur se souvient enfin de son sujet: «Après nous être longuement éloigné de notre matière — mais non pas inutilement — revenons à la méchanceté spirituelle des démons»).

Il y a chez les démons une autre espèce de tromperie, celle qui tient dans le délai de la pénitence ou dans la promesse d'une vie plus longue. C'est ainsi qu'un frère de l'ordre des prêcheurs m'a raconté quelque chose de vraiment admirable. Il y avait un noble dans le pays de Westphalie, un homme fort dans les combats et très puissant parmi les siens. Celui-ci une certaine nuit, en traversant une forêt profonde (*terribilem*) entendit la voix d'une femme qui chantait dans le voisinage. Il déclara à ses compagnons: «Y a-t-il parmi vous quelqu'un pour aller voir avec moi cette femme qui chante?» Tous s'étant dérobés et ayant voulu l'en empêcher, il s'y rendit seul. Il découvrit debout sous un arbre comme une moniale noire qui chantait les mains levées vers le ciel. Il lui demanda ce qu'elle faisait et elle répondit: «J'adresse ici des louanges à mon Dieu». Croyant donc qu'elle faisait partie de la compagnie des saints, il lui demanda: «Dis-moi, je t'en prie, ce qui va m'arriver». Et elle de répondre: «Tu as fait beaucoup de mal et tu en feras encore. Après avoir vaincu tes adversaires, tu prendras la croix d'outre-mer; tu traverseras la mer et tu mourras au service du Christ». A ces mots, l'homme se retira tout réjoui, et comme prédit, après avoir commis plusieurs meurtres, il triompha de ses adversaires. Mais comme il attendait la prise de croix pour passer outre-mer il fut saisi d'une fièvre aiguë. C'est pourquoi ses médecins et ses amis

lui demandèrent et lui conseillèrent de confesser ses péchés, de faire pénitence et enfin de recevoir les sacrements de l'Eglise, parce qu'il était apparemment en péril de mort; mais l'autre refusa, jugeant qu'il n'était nullement sur le point de mourir. Comme les médecins en étaient fort étonnés, ils firent venir son frère selon la chair, un clerc d'un haut caractère; ils lui révélèrent le danger couru par le malade et lui conseillèrent instamment d'avertir celui-ci de songer au salut de son âme. Aussitôt le clerc alla trouver son frère et il reprocha à ce grand malade de ne pas du tout songer à son salut. Et le frère, en écoutant ces vives instances, lui dit: «Toi aussi, comme les autres, tu insistes sottement, alors que je sais très bien que je ne mourrai pas maintenant». Le clerc tout en larmes lui dit: «Et d'où tiens-tu cela, mon très cher frère?» Et lui enfin: «C'est comme ceci et comme cela qu'il m'a été dit que je prendrai la croix et que je mourrai en Terre sainte au service du Christ». A ces mots le frère touché d'une vive douleur lui dit: «En vérité, très cher, le diable, cet antique ennemi, t'a meurtri au talon, en essayant par son mensonge de te tromper au moment de mourir. Occupe-toi donc de l'affaire de ton salut, fais pénitence, accomplis ce qu'on te demande». Sans retard, le malade fait appeler le prêtre, demande pardon, confesse ses crimes, établit son testament, reçoit le corps du Christ, ainsi que l'onction sainte et rend l'esprit. Il est ainsi, pensons-nous, libéré des embûches des démons. Peu après, son frère clerc, reconnaissant de la bonté du Christ envers son frère défunt, entre dans l'ordre des prêcheurs, abandonnant le siècle avec une grande fermeté.

234. *Le châtiment divin mérité par un railleur qui dénigrait le saint roi de France, Louis IX. (II, 57, 63)*

(Nous avons déjà rencontré souvent le nom de saint Louis dans cet ouvrage; c'est que Thomas de Cantimpré — qui n'était pas français, il faut le rappeler — avait pour ce souverain la plus vive admiration. Les quelques pages qu'il lui consacre ici, en fin de volume, n'ont qu'un rapport très vague avec le thème de ce chapitre 57 (consacré aux maléfices diaboliques), mais elles sont pleines d'intérêt et contiennent une vive esquisse du saint roi, probablement très ressemblante).

Pour proclamer ouvertement le mérite du très pieux roi de France Louis, il est arrivé récemment un fait que je vais raconter sur la foi de témoins oculaires. Combien la profonde humilité de

ce roi de France est un exemple agréable à Dieu, le roi universel, le Christ l'a montré par un miracle évident. Le comte de Geldre Otton, très noble parmi les comtes de Germanie, avait envoyé un messager à Paris pour y porter des lettres, avec ordre de revenir à bride abattue. A son retour le comte l'interrogea en lui demandant s'il avait vu le roi de France Louis. Alors celui-ci par dérision mit son cou de travers et dit: «Je l'ai vu, ce misérable roi papelard (*papelardum regem*), ayant pour couvre-chef une capuche pendant derrière». Ce disant, il tordait sa silhouette, mais il resta contrefait.

235. *Défense de la simplicité de saint Louis en matière de vêtements. L'exemple de ses ancêtres. (II, 57, 64)*

Qu'il rougisse de honte, ce vil usurpateur d'une chaire de théologie qui enseignait que ce roi dont nous parlons ne devait pas user de vêtements communs, mais toujours marcher couvert de pourpre; il ne devait pas entendre plusieurs messes, mais une seule. Il disait encore qu'ils étaient en état de péché mortel tous les prédicateurs — pour lui les frères prêcheurs — qui amenaient le susdit roi à cet exemple de dévotion et d'humilité.

Il ne voyait absolument pas dans sa véritable folie que l'auteur de notre salut, Jésus, les accusait par simple comparaison, puisque dans leurs maisons ils portaient des vêtements douillets, tandis que le très noble Jean-Baptiste était vêtu de poils de chameau et serré d'une ceinture de peau. Les princes de ce monde et les rois, nous les voyons souvent utiliser des vêtements de laine d'une étoffe commune. Le grand père de ce roi, le très glorieux roi Philippe ne faisait usage dans les circonstances ordinaires de l'année que de vêtements de la couleur du camelin. Son fils Louis, lui aussi un roi glorieux et bon, père de ce roi Louis, je ne me souviens pas de l'avoir jamais vu couvert de pourpre. Quant à Charlemagne, après son couronnement impérial à Rome, il ne voulut jamais — comme on l'a écrit de lui — être distingué par les ornements d'un habit pompeux.

236. *Panégyrique de saint Louis, protecteur des frères prêcheurs et mineurs. (II, 57, 65)*

Combien l'Eglise universelle tout entière est redevable à ce très pieux roi de France Louis, personne, je pense, ne peut le mesurer sans songer à toutes les âmes qui auraient été perdues,

si cet orgueil intolérable mentionné rapidement par nous précédemment à propos de la querelle des clercs parisiens, si cet orgueil, donc, avait plus ou moins amené la perte des deux ordres de frères, les prêcheurs et les mineurs. Le susdit roi agit en bannissant les méchants, il agit en adressant des lettres au saint pape Alexandre et aux frères cardinaux de la curie. Et tous ceux-ci, par la grâce de Dieu et celle du roi, se montrèrent favorables à cette affaire sans réserve et sans mélange, si bien qu'un terme fut imposé à la méchanceté et que la justice et l'innocence furent protégées dans leur vigueur. J'en atteste Dieu, j'en atteste les saints, j'en atteste tous les fidèles: jamais aucun roi, ni aucun prince n'a apporté à l'Eglise une protection, des biens et des honneurs plus nécessaires quant au salut et à la paix des fidèles. Quel prix le Christ attache-t-il aux richesses, aux honneurs du monde, au gouvernement des hommes? Il l'a dit, lui qui est la Vérité,: «Mon royaume n'est pas de ce monde». Il n'a pas recherché l'approbation de Pilate, pas plus que celle de son peuple et des prêtres. Il a persisté avec constance dans sa volonté de mourir pour son peuple, en hâtant sa Passion, afin d'établir dans les cieux ce royaume qui n'a pas de fin. Rends grâces au roi du ciel, rends grâces au Christ prince du salut, ô Eglise, rends grâces surtout, toi prêcheur ou mineur, rendons tous grâces à Dieu qui a donné un tel roi à ce temps, un roi qui tient son royaume d'une main forte et qui néanmoins fournit à tous des exemples de paix, de charité et d'humilité. De la même façon que le glaive est apte à tailler lorsqu'on le brandit en l'air, de même il rentre au fourreau lorsque la main se retire.

237. *Thomas exorcise une possédée et interroge le démon sur le paradis perdu. (II. 57, 67)*

Dans ce même pays de Brabant j'ai vu une autre femme, riche et honnête, qui était possédée par le démon. Comme je la visitais sur la demande de son prêtre, un homme religieux, nous constatâmes que le démon la laissait en paix sans la troubler et qu'elle parlait d'une manière sensée comme une personne en bonne santé. Alors secrètement, à l'insu de tous, je répétai trois fois, selon le conseil reçu d'un saint homme, un verset du cantique de Moïse dans le Deutéronome afin de provoquer le démon dans la possédée: «Tu as abandonné ton Dieu qui t'a donné la vie et tu as oublié le Seigneur, ton créateur (*Deut.* 32,

18)». Aussitôt les lèvres et le visage de la femme commencèrent à pâlir et deux veines de son cou gonflèrent jusqu'à la grosseur d'un pouce. Je dis alors: «Pourquoi, infâme, as-tu l'audace de tourmenter cette femme?» Et le démon de dire: «Dans sa compassion pour son mari défunt et pour secourir son âme, elle lui a abandonné toutes les bonnes actions qu'elle avait faites dans cette vie. J'ai donc profité de cette occasion et je suis entré aussitôt dans ce récipient vide». Mais je lui répliquai: «Tu mens, misérable, ce qu'elle avait fait sous l'inspiration de la charité a au contraire accru le bien qui était en elle». Et celui-ci dans un éclat de rire déclara: «Je suis menteur; il n'est donc pas étonnant que je mente». Aussitôt, je continuai: «Est-elle vraiment si belle qu'on le prétend, cette patrie céleste que tu as perdue?» Et il répondit: «Infiniment plus belle qu'on ne le dit». Et moi alors de demander: «Voudrais-tu y retourner, si tu le pouvais?» Et lui de répondre: «Je le voudrais bien, à supposer que je le puisse et que je doive pour y arriver souffrir jusqu'au jour du jugement tous les supplices imaginables». Je lui dis donc: «Eh bien, je te le promets, au péril même de mon salut si j'étais convaincu de mensonge, tu peux récupérer cette gloire perdue, si seulement tu disais: Seigneur Dieu, j'ai péché, pardonne-moi». Mais aussitôt en détournant la tête, il s'exclama avec horreur: «Seigneur, Seigneur». Il répéta ces mots à plusieurs reprises de tout son pouvoir, sans aller plus avant dans la formule. Je savais en effet qu'il lui était impossible aussi de s'avouer pécheur et de demander pardon. Enfin il ajouta: «Seigneur Dieu de Marguerite» (c'est ainsi que la femme s'appelait), car il ne daignait pas reconnaître Dieu comme son seigneur personnel. Alors je déclarai: «O la plus malheureuse de toutes les créatures, c'est l'orgueil qui t'a expulsée du ciel, et c'est encore ton orgueil inexpiable qui ne te permet pas d'y rentrer». Aussitôt plein de confusion, il garda le silence et après quelques jours — non pas immédiatement, il faut le remarquer — il abandonna la femme possédée.

238. *Une histoire qui se passe à Haspres, où l'on invoque saint Achaire contre les maladies mentales (le dernier exemplum du livre). (II, 57, 68)*

J'ai entendu parler d'un autre possédé par l'intermédiaire de qui s'est exercé un étonnant jugement de Dieu. Il y avait dans la cité de Cambrai un hérétique, très rusé, qui craignait beaucoup d'être découvert et brûlé par les frères prêcheurs. C'était

en effet la temps où ceux-ci en avaient fait monter beaucoup sur le bûcher. Aussi avait-il simulé une attaque démoniaque et pour cette raison ses amis l'avaient lié et amené à Haspres où saint Achaire a la puissance de guérir les possédés: ainsi on lui reprocherait non pas son hérésie affichée, mais tout simplement sa folie. Mais voilà qu'un certain clerc possédé par le démon et pour cette raison lié en cet endroit apprit que Gilles Boogris (c'était le nom de l'arrivant) avait été déposé, lié lui aussi. La nuit suivante, ce clerc possédé réussit, par la permission divine, à se dégager. Rassemblant alors des nattes et des litières ainsi que des bancs de l'église, il entassa le tout au dessus de l'hérétique qui demeurait lié. Celui-ci croyant à un jeu un peu fou commence par dissimuler jusqu'à ce que le clerc aille chercher du feu pour enflammer tout ce monceau. C'est alors que l'hérétique poussa des cris. A sa voix les gardes se réveillèrent et tentèrent d'éteindre le feu, mais le clerc qui avait trouvé un glaive près de son lit par hasard les en écarta violemment et provoqua ainsi la combustion de l'hérétique. Sans retard, le jugement de Dieu s'étant ainsi exercé, le clerc fut libéré du démon et apparut pleinement guéri.

Notes du Florilège

1. Humbert de Romans, maître général des dominicains de 1254 à 1263 (date où il démissionne pour des raisons inconnues), mort en 1277. Durant son généralat «il veut nourrir l'esprit de l'ordre par une meilleure connaissance des origines. Son appel aux souvenirs les plus anciens (1255, 1256) aboutit à la rédaction par le provincial de Provence Gérard de Frachet, de ces *vitae fratrum* dont les récits pleins de fraîcheur, en dépit ou en raison de leur élément merveilleux, apportent beaucoup à l'historien qui sait les interroger... A la même initiative se rattache le *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré» (A. Duval o.p., notice dans *Catholicisme*, t. V, 1962, c. 1093-1096).

2 à 6. Cette note concerne l'ensemble du chapitre I. Naturellement dès les premières lignes du livre nous rencontrons «le roi» des abeilles. Thomas de Cantimpré, comme ses contemporains et comme les savants de l'Antiquité était persuadé que la ruche était gouvernée par un roi. En dépit de certaines intuitions, ce fut seulement au XVIIe siècle, avec Swammerdam († 1680) qu'on s'aperçut que ce roi était en fait une femelle (cf. Ph. Marchenay, *l'homme et l'abeille*, Berger-Levrault, 1984, p. 14). Autre remarque générale: quand Thomas parle du «texte» (ainsi en tête du §2: *le texte dit...*) il vise les petits fragments du chapitre sur les abeilles (dans le *De natura rerum*) maintenant distribués en tête des différents chapitres de son nouveau livre.

Le *paragraphe premier*, fait d'une suite de citations de Sénèque, veut montrer la grandeur de la conscience, citadelle intérieure, siège de l'authentique noblesse, du vrai bonheur; mais l'avalanche de textes obscurcit un peu la ligne générale qui est évidemment stoïcienne. Ces formules d'allure proverbiales se retrouvent plus ou moins précisément dans les *Lettres à Lucilius* 91 n° 20, 70 n° 5, 59 n° 2, 109 n° 12 (soit éd. Budé IV 50, III 9, II 83, IV 193). Le premier texte attribué par Thomas à Sénèque est une fausse attribution.

Le *paragraphe 3*, en parallèle au précédent, insiste sur le rôle de l'exemple et donc de la bonne renommée. Il s'achève sur une belle pensée de Sénèque: le merveilleux spectacle que donnerait l'âme d'un homme de bien si nous avions le privilège de pouvoir le contempler. (Lettre à Lucilius 94 n° 40 et 115 n° 3, Budé IV 77 et V 39)

Le *paragraphe 4* concerne le seul *exemplum* du chapitre. Nous avons déjà dit qu'il faisait penser à un mystère médiéval avec ce «débat de paradis» entre la Vierge et son Fils. Mais il y a bien d'autres choses à relever. Tout d'abord le problème des élections épiscopales au XIIIe s.

Celles-ci pouvaient en principe se dérouler de trois manières différentes: 1) la quasi-inspiration: les électeurs se rallient unanimement sans discussion au choix de celui qui avait le droit de parler le premier; 2) le compromis: les chanoines électeurs s'en remettent à quelques uns d'entre eux et s'engagent solennellement à respecter leur décision. 3) le scrutin, qui suppose le vote par tête, le décompte des voix, mais aussi, en cas de division marquée l'appréciation concernant la *major* et la *sanior pars* (c'est-à-dire la majorité numérique et la majorité dynamique) occasion de discussions infinies. Ici dans l'élection de l'évêque du Mans (selon le récit de Thomas) nous avons affaire à une élection par mode de scrutin, mais qui s'achève par un «compromis» entre les deux élus potentiels, compromis portant sur l'élection d'un troisième candidat choisi en dehors du chapitre. Tout cela n'a rien de choquant du point de vue canonique (cf. «Election des évêques» notice d'E. Rolland dans *Dictionnaire de théologie catholique*, IV, 2, 1920, c. 2271-2272; J. Gaudemet, *Les élections dans l'Eglise latine des origines au XVIe s.*, Paris, 1979) Il faut dire aussi un mot du héros de cette histoire: ce Maurice, ancien archidiacre de Troyes, fut sacré évêque du Mans le 14 août 1216, fut transféré à Rouen en 1231 et mourut le 10 janvier 1235. Notre auteur reparle de lui un peu plus loin (n° 16). Quant à Philippe de Montmirail, l'informateur de Thomas, nous le retrouvons plus loin au n° 137, où nous nous efforçons de l'identifier.

Le *paragraphe 5* contient de longues citations de la Règle de saint Augustin (éd. L. Verheijen, 1967, p. 436 = extrait du *Praeceptum*) et de la Règle de saint Benoît (éd. Ph. Schmitz, Maredsous, 1955, p. 49-50) Pour Sénèque voir lettre à Lucilius 11 n° 10 (Budé, I, 39)

7. Dans ce paragraphe nous avons affaire très nettement à une élection par compromis: les deux commissaires ont tout pouvoir sauf sur un point, puisque l'élu devra être choisi sur place, cf. la note concernant l'élection de Maurice, évêque du Mans. En tout cas cette histoire paradoxale fait penser à la parabole de l'intendant infidèle (Luc, 16, 1-9) où Jésus loue la prudence (c'est-à-dire l'intelligence) de ce personnage et non pas sa moralité. On songe aussi au retournement de Thomas Becket, quand il fut devenu en 1162 archevêque Canterbury.

8. L'évêque Conrad d'Hildesheim gouverna cette église de 1221 à 1246 (cf. C. Eubel, *Hierarchia catholica Medii aevi*, 1898, p. 287). La scène de dégradation ecclésiastique à laquelle il assiste en esprit est fort intéressante. Innocent III avait bien prévu la dégradation pour les clercs falsificateurs de lettres apostoliques; mais c'est Boniface VIII qui fixa le rite de la procédure. Or elle apparaît ici déjà toute formée: la pratique avait donc précédé les textes normatifs, cf. «Déposition et dégradation des clercs» (E. Vacandard) dans *Dictionnaire de théologie catholique*, IV, 1, 1920, c. 462-464.

9. *Le Talmud*. Pour le commentaire de cette page fort importante, voir notre introduction. L'archevêque en question s'appelle Gautier Cornut; il gouverna l'église de Sens de 1222 à 1241 (Eubel, *Hierarchia*, p. 471).

10. Guiard de Laon, évêque de Cambrai de 1237 à 1248,est l'un des rares prélats à trouver grâce aux yeux de notre censeur. Il en parle plusieurs fois

dans le *Bonum universale* et toujours avec éloge (ici même, puis en I, 19, 3; enfin au n° 64). Dans le cas présent c'est son excès de zèle qui devient objet de critique. Sa réputation de sévérité était proverbiale, cf. ce que nous disons dans P. Pierrard (sous la direction de), *Histoire des diocèses de France, Cambrai et Lille*, Paris, Beauchesne, 1978, p. 53. Ibidem p. 48 pour l'abbaye d'Affligem, une maison née dans le courant de la *vita apostolica* de la conversion de six chevaliers pillards en 1083 et qui devint très vite une institution très puissante (230 religieux et religieuses avant 1132?). Voir aussi P. C. Boeren, *La vie et les œuvres de Guiard de Laon (1170 env. - 1248)*, La Haye, 1956, et P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie au XIIIe s.*, t. I, 1933, p. 299, n° 133.

11. A Alexandre III (1159-1181) élu dans des conditions difficiles, Frédéric-Barberousse opposa coup sur coup toute une série d'antipapes qui ne furent guère à ses côtés que des figurants: Victor IV (1159-1164), Pascal III (1164-1168), Calixte III (1168-1178). Une pause fut assurée par la paix de Venise (1177) et le troisième concile de Latran (1179) destiné à porter remède à la confusion engendrée par dix-sept années d'anathèmes. Il est bien vrai que la Lombardie fut l'un des foyers du catharisme et que l'inquisiteur Pierre de Vérone fut assassiné en 1252; mais il n'existe pas de lien avec le fait précédent.

12. L'abbaye d'Anchin surgie en 1079 dans le grand mouvement de la *Vita apostolica* fut pendant longtemps un ardent foyer de vie religieuse. Au XIIIe s. elle était toujours une très importante abbaye: B. Delmaire dans sa thèse *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIVe s.*, 2 vol., Arras, 1994 insiste vivement sur ce point. L'abbé en question Simon II (1208-1234) reçut effectivement le droit aux *episcopalia* par une bulle d'Honorius III de 1219 (Texte reproduit dans E. A. Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, Lille, 1852, p. 142). Les auteurs locaux protestent vivement contre les insinuations de Thomas de Cantimpré.

13. La *capa* ronde n'est pas autre chose que la coule monastique (*cuculla*). Sur les autres mots Colvenere, dans ses notes, donne de précieuses explications. Le *tabard* est un manteau long ouvert sur le devant; il est donc exposé à flotter, en cas de coup de vent, derrière celui qui le porte; de là ses deux nom: *vlieger* en flamand (de *vliegen*, voler) et *chien* en français (parce que ce manteau flottant semble alors suivre son propriétaire comme un chien). Les Français dont il est ici question sont le habitants du Brabant wallon. Les *couronnes de fleurs* étaient un ornement de fête fréquemment porté au Moyen Age, même par de graves personnages comme des dignitaires écclésiastiques. C'est précisément cet emploi qui est condamné par Thomas.

14. Sur le même énorme péché (l'abandon même provisoire de l'habit), Césaire de Heisterbach raconte une histoire assez proche, *Dialogus miraculorum*, 1851, t. 2, p. 298): «Du moine qui ne put entrer au paradis pour avoir déposé sa coule au moment de mourir». Comme toujours, l'interprétation des termes désignant des vêtements n'est pas facile. A la fin de l'histoire, le moine survivant donne au revenant tout nu *togam tibiae femoralem*, ce que nous tra-

duisons par «ses chausses», peut-être ses «caleçons» *femoralia* mais ceux-ci, semble-t-il, ne sont portés qu'en voyage: au monastère les frères, n'utilisent pas de vêtement de dessous, cf. L. Gougaud «Lineis ne utantur ad carnem» dans *Anciennes coutumes claustrales*, Ligugé, p. 24-36 (très précieux). Le point le plus intéressant de ce récit, c'est que le revenant est un être parfaitement corporel qui a besoin d'un vêtement pour couvrir sa nudité et échapper ainsi aux railleries des démons. On devine à la base un mélange de données chrétiennes (le Purgatoire, l'Enfer) et de traditions antiques qui prêtent aux morts une existence très semblable à celle des vivants. D'où le passage très aisé d'un monde à l'autre, cf. Franz Cumont, *Lux perpetua*, Paris 1949, *passim* et not. 13-29 «la vie dans la tombe».

15. *Marie de Champagne (1145-1198)* était la fille du roi Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine. Elle était donc la sœur (en fait la demi-sœur) de Philippe-Auguste, né du troisième mariage de Louis VII; d'un autre côté, elle était également la sœur (la demi-sœur) des rois d'Angleterre Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre nés du deuxième mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II Plantegenet. Les deux autres «frères» (demi-frères) «rois d'Angleterre» doivent être deux autres fils d'Henri II: Henri le Jeune († 1183) et Geoffroy († 1186) associés au pouvoir, mais qui moururent avant leur père. Cette Marie de Champagne avait épousé en 1164 Henri Ier († 1181), comte de Champagne. C'est son fils, Henri II de Champagne, qui devint en 1192 roi de Jérusalem (en fait d'Acre), par mariage avec l'héritière de ce titre. Toutes les informations de Thomas sont donc parfaitement justes. *L'abbaye cistercienne de Perseigne*, dont il est ici question est située dans le diocèse du Mans actuel, département de la Sarthe. *Stramen ou stramentum* du texte nous rappelle que le sol des maisons et surtout des résidences princières était volontiers recouvert de jonchées de paille (en hiver), de joncs ou de plantes diverses (en été). Dans le roman de *Galeran* la salle d'auberge est tendue de draps et jonchée d'herbe fraîche (cf. Ch. V. Langlois, *La vie en France au Moyen Age d'après les romans mondains du temps*, Paris, 1924, p. 19). *Le traitement horrible imposé au cadavre* de la comtesse rappelle ce qui s'est passé à la mort de Guillaume le Conquérant, à celle de Jean sans Terre et à celle d'Innocent III. Cet abus baptisé «droit de dépouille» est surtout connu par son application aux clercs et portait sur les biens meubles du défunt, cf. G. Mollat, «A propos du droit de dépouille» dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1933, p. 315-344. Pour le cas d'Innocent III se reporter à une lettre de Jacques de Vitry (éd. R. B. C. Huygens, Leiden, 1960, p. 73). Il déclare être arrivé à Pérouse au moment où le corps du pape défunt était exposé dans l'église avant d'être enterré; or une nuit le cadavre fut dépouillé de ses vêtements précieux et laissé à demi-nu.

16. Il a déjà été parlé de ce Maurice au n° 5 et dans la note correspondante. Le texte présent comporte des passages difficiles relatifs aux vêtements. *Pellicium* doit ici se traduire par *pelisson*, vêtement de fourrure ajusté au corps (et non pas par «pelice» = manteau). Plus loin comme Colvenere l'a montré dans ses notes (Notes, p. 13-14) deux formules se répondent «pennae sub scortocio» et «supertunicalis forratura». Il s'en suit que *scortocium* est synonyme de *supertunicalis*, c'est-à-dire signifie «surcot» et que d'autre part *penna* (voir Du

Cange au mot *pannus*, *Glossarium*, éd. 1734, t. V, c. 113) correspond à *forratura*, doublure. Sur le *pelisson* et le *surcot*, voir V. Gay, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, t. II, 1928, p. 362.

17. Cette attaque furibonde provient certainement d'un zèle réformateur ardent; mais elle se rattache aussi au genre très ancien de «l'invective aux clercs». Il faut tenir compte du poids de la tradition et rester prudent dans l'utilisation historique de tels textes.

18. *Conrad d'Urach* se rattachait à la famille des comtes de Zähringen. Il entra dans l'ordre de Cîteaux à l'abbaye de Villers-en-Brabant, dont il devint l'abbé en 1209. En 1214 il fut élu abbé de Clairvaux, puis en 1217 de Cîteaux; enfin en 1219 le pape Honorius III le nomma cardinal-évêque de Porto. Il fut chargé de diverses légations en Albigeois, en France, en Allemagne, en Orient. Il mourut le 30 septembre 1227 (cf. Migne, *Dictionnaire des cardinaux*, 1857, c. 759; C. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, Regensburg, 1898; E. de Moreau, *L'abbaye de Villers-en-Brabant*, Bruxelles, 1909, p. 51-52) Son amitié pour les dominicains est bien connue, mais les déclarations ici localisées à Paris (sur la mission de l'ordre, sur son lien avec lui) ont en réalité été prononcées à Bologne. La formule «Laudare, benedicere et praedicare» se trouvait en fait dans le missel au moment où Conrad s'apprêtait à prêcher. C'est une pratique qui s'apparente aux *sortes sanctorum* (M. H. Vicaire, *Histoire de saint Dominique*, Paris, 1982, t. I, p. 149 note et II 269) A la tête de l'abbaye de Villers, Conrad d'Urach eut pour successeur Gautier d'Utrecht (1214-1221) puis Guillaume de Bruxelles (1221-1237) dont le témoignage est invoqué dans ce récit.

A propos du §5 de notre récit: il y eut effectivement des hésitations sur le nom du nouvel ordre: «frères prêcheurs, frères de la prédication, ordre des prêcheurs», cf. M. H. Vicaire, *Op-cit.*, 1982, t. II, p. 73-76.; mais les considérations grammaticales fort curieuses sont bien propres à Thomas de Cantimpré. *A propos du §6 de notre récit* cette formule «mettre la faux dans la moisson d'autrui», constamment utilisée dans la polémique des séculiers contre les mendiants vient de Grégoire le Grand (Reg. XI 64, *p, L.* 77, c. 1192). Elle apparaît aussi dans divers conciles, comme celui de Laval en 1242 contre les archidiacres qui empiétaient sur les compétences des évêque, cf. J. Avril, *Conciles de la Province de Tours, XIII-XVe s.*, 1987, p. 182. Quant aux «neuf mille habitants» attribués à une paroisse de Cologne, il s'agit d'une exagération manifeste. Cette ville, qui connut de manière très précoce l'organisation paroissiale, comptait en 1172 treize églises paroissiales et il est invraisemblable qu'une de ces circonscriptions ait compté neuf mille âmes (cf. C. N. L. Brooke, «The missionary at home: the Church in the towns 1000-1500» dans *The mission of the Church and the propagation of the faith. Studies in Church history*, edited by G. J. Cuming, vol. 6, Cambridge university press, 1970, p. 59-83 ici p. 67).

19. Cette anecdote montre bien les différentes facettes de *l'exemplum*: le fond historique (car la réputation de générosité des comtes de Champagne était bien établie), le thème religieux (qui ici sacrifie à l'automatisme dans l'efficacité de la prière), le développement romanesque (qui nous introduit dans

le monde onirique). Selon toute vraisemblance, il s'agit ici d'Henri le Libéral (1152-1182, fils de Thibaut le Grand (1125-1152). Gautier Map (*Contes des gens de la cour*, V, 5, éd. Alan Keith Bate, 1993, p. 304) déclare à son sujet: «Cet homme était d'une telle générosité qu'il donnait à quiconque lui demandait et ainsi aux yeux de beaucoup passait pour être prodigue». Gautier Map séjourna chez lui en se rendant à Rome pour le IIIe concile de Latran (1179): son témoignage est donc autorisé. Joinville raconte à son sujet une anecdote pleine de saveur. Nous la reproduisons pour le plaisir dans la traduction en français moderne de Natalis de Wailly (*Jean, sire de Joinville*, 1874, p 53):

(Joinville vient de dire qu'Henri le Large (ou le Libéral) méritait bien son surnom): «Artaud de Nogent fut le bourgeois du monde que le comte croyait le plus; il fut si riche qu'il fit le château de Nogent l'Artaud de ses deniers. Or il advint que le comte Henri descendit de ses salles de Troyes pour aller ouïr la messe à Saint-Etienne, un jour de Pentecôte. Au pied des degrés, vint au devant de lui un pauvre chevalier, qui s'agenouilla devant lui et lui dit ainsi: «Sire, je vous prie pour Dieu que vous me donniez du vôtre avec quoi je puisse marier mes deux filles que vous voyez ici». Artaud, qui allait derrière lui, dit à ce pauvre chevalier: «Sire chevalier, ce n'est pas courtois à vous de demander à Monseigneur, car il a tant donné qu'il n'a plus que donner». Le large comte se tourna vers Artaud et lui dit: «Sire vilain, vous ne dites pas vrai en disant que je n'ai plus que donner; si; je vous ai vous-même. Et tenez le, sire chevalier, car je vous le donne et de plus je vous le garantirai». Le chevalier ne fut pas ébahi, mais le prit par la chape et lui dit qu'il ne le laisserait pas jusques à tant qu'il aurait financé avec lui. Et avant qu'il lui échappât, Artaud avait financé avec lui de cinq cents livres».

20. Nous avons étudié deux fois déjà ce texte si curieux, d'abord à propos du problème de la violence, ensuite à propos de «la voix du sang», cette dernière manifestation d'une victime pour désigner son assassin. Comme souvent chez notre auteur, il y a un fait réel à la base, mais défiguré par des confusions - peut-être voulues. Mais c'est l'un des textes les plus explicites sur la preuve par «la voix du sang», dite aussi «preuve du cercueil» (voir notre introduction au §7)

21. Cette seconde histoire de meurtre dans un lieu saint est moins bien centrée que la précédente, car ce crime inattendu ne reçoit aucune espèce d'explication. Mais cette pénitence interrompue, qui s'achève par une délibération de la cour céleste et par le pardon du criminel lui-même, souligne bien la valeur éternelle des gestes religieux. Si l'enracinement concret est des plus flou, la signification pastorale est beaucoup plus forte que dans le cas précédent.

22. On remarquera que le personnage de l'abbé responsable de ce désordre est laissé tout à fait dans l'ombre. L'histoire est centrée sur le neveu à qui il est en somme reproché deux choses: d'avoir pillé le monastère et ensuite de s'être élevé au dessus de sa condition. La morale se rattache même expressément à ce second point. On est ici très proche de la fameuse histoire d'Helmbrecht dans les vieux poèmes allemands, cf. H. Hesse, *Geschichten aus dem Mittelalter*, 1976, p. 183-204.

23. Tous les personnages cités dans cet épisode sont parfaitement identifiables, notamment grâce à P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe s.*, Paris, 2 vol., 1936. Il s'agit de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris de 1228 à 1249 (Glorieux, n° 141); d'Hugues de Saint-Cher, créé cardinal en 1244, mort en 1263 (Glorieux, n° 2); de Guéric de Saint-Quentin (n° 4), mort avant 1245; de Godefroid de Bléneau (n° 5), mort en 1250; de Jean de La Rochelle (n° 302) entré chez les franciscains vers 1230, mort en 1245; de Philippe le Chancelier (n°119), chancelier de Paris de 1218 à sa mort en 1236; il joua un rôle important dans l'histoire universitaire. Thomas de Cantimpré en parle deux fois (ici même, puis au n° 83). Enfin dernier nom de la série, Arnould de La Pierre (n° 134) évêque d'Amiens de 1236 à 1247. La technique des exercices scolaires est bien rendue: le cours du professeur (*lectio*) soulève des problèmes (*quaestio*). Une *quaestio* détachée peut fournir la matière d'une *disputatio* qui après un exposé et des objections s'achève sur la mise au point faite par le maître (*determinatio*).

24. Cette page est écrite avec un certain talent. Tout d'abord la démarche de l'évêque auprès du chancelier mourant doit s'entendre au sens liturgique de la *visitatio infirmorum*, qui prend ici une force plus grande dans le cas de l'affrontement de deux dignitaires. Ensuite toute la scène de l'apparition s'enveloppe d'une atmosphère de terreur fantomatique. Au point de départ, une ombre d'homme qui se détache bien dans un contre-jour et au point d'arrivée la question en apparence absurde de l'âme damnée fait bien sentir que le monde infernal est séparé de notre monde comme par un grand abîme. En revanche le cœur du message est plus classique: c'est la technique habituelle de l'apparition qui souligne et proclame un enseignement. Il s'agit ici de l'avarice, de la pluralité des bénéfices et de la luxure: rien de bien surprenant là dedans. A propos du caractère déroutant de la durée dans l'Au-delà, l'enseignement exprès du christianisme coïncidait sur ce point avec les traditions ancestrales. Ne lisait-on pas dans la IIa *Petri* III 8, à propos du problème de la parousie: «Pour le Seigneur, un jour, c'est comme mille ans et mille ans comme un jour»? Et d'autre part un conte celtique repris par Gautier Map (*Contes pour les gens de cour*, I, 11, p. 91: «le roi Horla») nous parle d'un roi breton qui, après avoir passé trois jours dans une fête souterraine donnée par le roi des nains, ressort dans un monde vieilli de trois siècles. Comme le dit excellement Cl. Lecouteux «Une temporalité différente est normalement le propre du royaume des fées ou des morts» (Cl. Lecouteux et Ph. Marc, *Les esprits et les morts*, Paris, 1990, p. 94). Nous retrouverons ce même problème du temps de l'Au-delà au n° 188.

25. C'est ce passage qui sert de point de départ à l'article de A. Deboutte «Thomas de Cantimpré. Zijn opleiding te Kamerijk» dans *Ons geesteliik erf*, t. 56, 1982, p. 283-299. L'A. rejette la tradition ancienne qui veut que Thomas ait reçu sa première éducation à Liège. Pour lui, tout invite à placer cette première partie de sa formation à Cambrai, en suivant les cours à l'école cathédrale, mais en séjournant à l'abbaye de Cantimpré, où il finit par entrer comme religieux. La chronologie serait donc la suivante: naissance, 1200/1201; études à Cambrai, 1206-1217; entrée à Cantimpré comme reli-

gieux, 1217; entrée chez les dominicains de Louvain, 1232; mort, après 1270. Un fait frappant, c'est qu'à Cambrai - où Thomas indique 62 chanoines - le chapitre cathédrale comptait bien au Moyen Age 61 chanoines. C'est un indice très forte en faveur de l'interprétation de Deboutte.

26. L'identité de ce saint homme n'est pas très sûre. On connaît fort bien un doyen Hugues de Cambrai à la fin du XIe s.: il se retira chez les moines d'Anchin, dont il embrassa la vie austère et mourut en 1093. Il ne peut donc être entré à Vaucelles, fondée par saint Bernard en 1132. Il y eut ensuite un ou deux doyens Hugues au XIIe s., mais ils ne peuvent convenir. Il faut encore ici supposer une confusion à partir d'un fait bien réel (cf. A. J. G. Le Glay, *Cameracum christianum*, 1849, p. 94-95; il s'agit d'une traduction révisée de la *Gallia christiana* t. III). La description de l'épervier fait difficulté (*accipitrem decem mutonum peroptimum*). Sans doute faut-il lire *buteonum* à la place de *mutonum*, d'autant plus qu'Aristote dans l'*Histoire des animaux* livre 9, ch. 36 (Budé, t. III, 1969) signale dix espèces d'éperviers, dont la buse (*buteo*) serait la plus belle? De là notre prudente proposition: un superbe oiseau, supérieur à dix buses. De toute façon, pour goûter la saveur de cette histoire et les jeux d'oiseaux autorisés aux jeunes novices, il faut se souvenir que, depuis très longtemps, la possession d'éperviers et de chiens de chasse était interdite aux évêques, prêtres et diacres (concile d'Epaone en 517, *Canons des conciles mérovingiens*, (*Sources chrétiennes*), 102-104).

27. Ce genre de lettre diabolique constitue un véritable genre littéraire. En 1351 parut une *Epistola Luciferi ad malos principes ecclesiasticos*, qui fut, sans fondement, attribuée à Nicolas Oresme (vers 1320-1382), un grand esprit du temps. C'est un pamphlet d'origine française où l'auteur censure les désordres du clergé et plus encore la puissance temporelle de l'Eglise (cf. Fr. Meunier, *Essai sur la vie et les œuvres de Nicole Oresme*, Paris, 1857, p. 120-128). Un peu plus tard le grand Pierre d'Ailly (1350-1420) composa réellement deux écrits polémiques de ce genre: une *Epistola diaboli Leviathan* et une *Invectiva Ezechielis contra pseudopastores*. L'auteur avait en tête une double préoccupation: la cessation du schisme et l'esprit de réforme ecclésiastique, cf. L. Salembier, *Le cardinal Pierre d'Ailly*, Tourcoing, 1932, p. 58-59 et 368. Le plus curieux dans de telles missives, c'est que le démon semble travailler contre son propre intérêt. Thomas est conscient de cette objection; c'est pourquoi le diable déclare qu'il parle à regret, sur l'ordre du Tout Puissant. En tout cas, même si de tels écrits relèvent d'un véritable genre satirique, on ne peut que s'étonner de l'étonnante liberté de parole des censeurs ecclésiastiques.

28. Cette abbaye de Pavie *extra muros* fut fondée en 722 par le roi Liutprand. La translation de saint Augustin eut lieu le 28 janvier 722 et l'abbaye d'abord consacrée à saint Pierre prit progressivement le nom de saint Augustin sur l'ordre d'Honorius III (L. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, II, Mâcon, 1939, c. 2237). Tout cela s'accorde assez bien avec ce que raconte notre auteur. Il en va de même pour la triste histoire de Mathieu de Lorraine, évêque de Toul (1197-1210): déposé par Innocent III en 1210, en raison de sa corruption et de ses malversations, il eut pour successeur Renaud de Chantilly (1210-1217) qui fut assassiné par des tueurs recrutés par son prédécesseur; mais en l'espace de quelques semaines celui-ci

fut à son tour mis à mort par son propre neveu (cf. Eubel, *Hierarchia catholica*, p. 530, *Gallia christiana*, t. 13, c. 1005-1011). Thomas était donc bien renseigné.

29. Ce saint personnage s'appelait Foulques Utenhove et appartenait par sa naissance au patriciat de la ville de Gand. Il y fonda avec sa sœur l'hôpital de la Biloke desservi par des religieuses cisterciennes, qui a traversé les siècles. Devenu chanoine de Saint-Pierre de Lille, il fit bénéficier le chapitre de multiples bienfaits (E. Hautcœur; *Histoire de Saint Pierre de Lille*, t. I, 1896, p. 92-93 et *passim*). Pourquoi ce saint homme refusa-t-il de prêcher la croisade des Albigeois? Est-ce par un amour excessif de la vie paisible, comme semble l'insinuer Thomas de Cantimpré ? Ou bien faut il y voir une réserve de principe vis-à-vis de ces croisades en pays chrétien?

30. Cette recluse qui porte une *lorica* n'est nullement un cas unique. On connaît beaucoup de pénitents - volontaires ou non - qui ont porté ce genre d'instrument de supplice. Un cas célèbre est celui de saint Dominique l'Encuirassé († 1060) cher à saint Pierre Damien (cf. C. Vogel, *Le pécheur et la pénitence au Moyen Age*, 1969, p. 154-155). *Lorica* veut dire «haubert», «cotte de mailles», mais il peut aussi s'agir du «haleret», cuirasse légère composée de deux pièces, cf. V. Gay, *Glossaire archéologique*, t. II, 1928, p. 5. La «perte de force ou de grâce» ressentie par la recluse quand elle prie pour quelqu'un fait penser au Christ qui, dans l'épisode de l'hémoroïsse demande: «Qui m'a touché? J'ai senti qu'une vertu était sortie de moi.» Luc, 8, 46.

31. Cette petite histoire est très instructive. Elle nous rappelle ce fait bien connu qu'on apprenait à lire dans le psautier: l'enfant acquérait à la fois l'art de la lecture et la connaissance familière du livre de prière fondamental. On conserve à Leiden (Bibl. Univ. ms. lat. 76 A) un psautier de saint Louis où il est écrit f° 30 v°: «Cist psautier fu mon seignor saint Loys qui fu roys de France, auquel il aprist en s'enfance.» Voir aussi P. Riché et D. Alexandre-Bidon, *L'enfance au Moyen Age*, Seuil, et B. N. France, 1994, in 4° 219 p., ici p. 140. Cette petite histoire nous met aussi en présence de «maîtresses» qui apprennent le psautier aux filles des riches, mais qui ne reculent pas éventuellement devant des cours particuliers le dimanche.

32. Le cadre de cette jolie histoire est d'une vérité criante: l'équipe soignante établie pour la prieure paralysée, la communauté qui revient du réfectoire au chant du *Miserere* (usage monastique encore actuel), la rencontre avec la prieure guérie qui, elle, sort de l'église, tout cela donne une impression de réalité et fournit en même temps une bonne illustration du thème officiel du chapitre (ce qui n'est pas si courant dans ce livre).

33. Cet épisode qui n'est localisé que d'une manière très vague est pourtant des plus révélateurs, comme nous l'avons montré dans l'Introduction générale (§7). Le point le plus important, c'est que le délit initial et tous les crimes qui jalonnent la faide n'éveillent aucune critique. Seule est blâmable la fourberie du serviteur (à comparer avec le texte de Douai, cité dans l'Introduction note 57).

34. L'émotion des pèlerins à Jérusalem, la puissance d'évocation des lieux saints sont fréquemment attestés dans des récits de voyage. Voici, à titre d'exemple, ce que dit saint Jérôme à propos de Paula sa dirigée († 404) lors de sa première visite à Jérusalem: «Prosternée devant la croix, elle l'adorait comme si elle eût vu le Sauveur suspendu au bois sacré. Entrée dans le Sépulcre, elle baisait la pierre de la Résurrection... Elle attachait ardemment ses lèvres au rocher sur lequel le corps du Christ avait été déposé... Ce qu'elle versa de larmes en ce lieu sacré, les gémissements qu'elle y fit entendre, l'effusion de sa douleur, toute la ville de Jérusalem en fut témoin...» cité dans Ethérie, *Journal de voyage*, éd. H. Pétré, (*Sources chrétiennes*), 1948, p. 19. On n'a pas hélas! dans ce journal d'Ethérie le récit de son arrivée à Jérusalem (fin IVe s.).

35 et 36. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet épisode et dans la finale du précédent, c'est le lien très net que l'auteur établit entre ces phénomènes (la croix sur le sternum, les stigmates) et la méditation intense de la croix du Christ. Tout en tenant à la réalité de ces miracles Thomas avance ici, sans le savoir, une explication d'allure moderne. Rappelons que *stigma* se trouve dans Gal. 6, 17, «Ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto»; le mot veut dire ici: «cicatrices des blessures reçues au service de Jésus» (Osty). Plus tard le sens se spécialisa pour désigner «l'impression sur le corps d' une personne, dite stigmatisée, de marques plus ou moins apparentes en rapport avec les plaies du Sauveur» (A. Amann, *Dictionnaire de théologie catholique*, XIV, 2e partie, 1941, c. 2616-2624). Le cas le plus connu est celui de saint François d'Assise († 1226); mais ce n'est peut-être pas le plus ancien. Il faut placer avant lui la béguine Marie d'Oignies († 1213), qui semble visée dans ce passage. Rappelons que la vie de cette pieuse femme fut écrite par Jacques de Vitry et complétée ensuite par Thomas de Cantimpré. Notre auteur était donc bien informé.

37 et 38. Le passage de la règle de saint Augustin (cité dans l'extrait n° 37) se trouve effectivement dans l'édition de L. Verheijen, *La règle de saint Augustin*, t. I, 1967, (*Praeceptum*), p. 436, lignes 228-229; Saint-Mathias à Trèves (citée dans l'extrait 38) est une très ancienne fondation monastique (Ve s.).Elle devint bénédictine au Xe s.

39. Ces huit paragraphes (II, 1, 3 à 10) constituent le plus ancien témoignage que l'on ait sur ce personnage énigmatique, nommé Jean de Vicence. Les *A. S., Jul.* I, ed. novissima, 1867, p. 410-426 ont publié la vie écrite en 1590 par le dominicain de Padoue Valerio Muscheta. On ne connaît pas avec certitude la date et le lieu de sa naissance, ni de sa mort, pas plus d'ailleurs que le nom de son couvent (Vincence, Bologne, Padoue?). Il est certain que Jean de Vicence a été le contemporain de saint Dominique et que sa réputation de thaumaturge était si bien établie que le pape Grégoire IX y fait allusion dans une lettre à lui adressée en 1233 (*A. S.*, p. 411).

40. Les saints, comme les grands hommes - qu'on songe à Alexandre et Bucéphale - ont souvent le pouvoir de dompter les chevaux rebelles. Un bel exemple est fourni par la vie de l'abbé Isarn (1020-1047) de Saint Victor de

Marseille. Son cheval ne supportait aucun autre cavalier, mais il était plein d'attentions pour son maître, notamment lorsqu'il devait passer dans un bois touffu dont les branches pouvaient blesser l'abbé (cf. P. Amargier, *Un âge d'or du monachisme: Saint-Victor de Marseille (990-1090)*, Marseille, 1990, p. 36). Indications également sur ce thème dans J. Voisenet, *Bestiaire chrétien*, Toulouse, 1994, p. 55, 153- 153 (familiarité paradisiaque avec les animaux dans le monde celtique...)

41. Le drap de soie tendu sur quatre lances, c'est le dais ou baldaquin. Dans la liturgie du début du XXe s. le dais était porté au dessus du Saint Sacrement ou des évêques. Dans le texte de notre auteur, on voit qu'il s'agit d'un droit exclusif du pape ainsi que l'usage du cheval blanc. Tout cela doit dériver du rituel impérial.

42. Le tonneau miraculeux qui ne s'écoule pas ou récupère son contenu est fréquent en hagiographie. Il figure sur un panneau de Simon Marmion († 1489) dans le grand retable qu'il consacra à la vie et aux miracles de saint Bertin. Ce grand ensemble est actuellement dispersé; le tableau du miracle du vin se trouve au Musée de Berlin-Dalhem. La finale de notre récit mérite d'être relevée: c'est peut-être cet ex-voto de signification fort simple (souvenir d'une bonne récolte?) qui a été interprété dans le sens du prodige susdit; ce serait alors un cas de contre-sens iconographique.

43-44. Cet aigle (extrait 43) fit partie très tôt des symboles propres au saint (cf. *A. S., loc. cit.*) Ces couronnes de roses (extrait 44) nous ont déjà été signalées en I, 7, 2. Il faut insister sur cet usage qui revient sans cesse dans les romans mondains du temps, cf. Ch. V. Langlois, *La vie en France au Moyen Age d'après les romans mondains du temps*, 1924, dans *Galeran*, p. 24, *L'escoufle*, p. 52, *Guillaume de Dôle*, p. 85, 90, 95, 103 *Jonfroi*, p. 118 etc... Excommunier des couronnes de roses n'est pas plus curieux que d'excommunier des insectes ou des rats ou encore de faire passer des animaux en justice: on voyait à l'oeuvre une force mauvaise derrière ces objets nuisibles.

45. Ce paragraphe fournit le premier recoupement chronologique. Saint Dominique est mort en 1221. L'ouverture de sa tombe eut lieu dans la nuit du 23 au 24 mai 1233 et la bulle de canonisation fut promulguée le 3 juillet 1234 (cf. M. H. Vicaire, *Histoire de saint Dominique*, t. II, 1982, p. 335.)

46. Cette anecdote associe deux thèmes chers à Thomas (et à toute l'hagiographie): celui de l'animal familier, ami de l'homme (ici un oiseau parleur, comme plus haut, au n° 40, celui du cheval plein d'attention) et ensuite le thème de l'animal ressuscité après un sacrifice injuste (voir plus loin ce que nous disons à propos de II, 25, 5). Remarquer le cri de la pie: *Assum*, ce qui peut s'entendre *Adsum*: «je suis là»; mais il y a peut-être un jeu de mot, car *Assus* veut dire aussi «rôti».

47. Le meurtrier (ici faussement accusé) enterré vivant sous sa victime qu'on place par dessus, c'est une forme extrême de la loi du talion: mort pour mort. C'est peut-être aussi une façon d'interdire le retour du meurtrier parmi les vivants. Le chemin lui est fermé par sa victime.

48 à 50. Remarquer (extrait 48) l'interrogatoire du mourant pour recueillir de lui un ultime enseignement. C'était une pratique prévue par les coutumiers, cf. Dom Louis Gougaud, *Anciennes coutumes claustrales*, Ligugé, 1930, p. 79. L'annonce précise de l'heure de sa mort (extrait 50) est traditionnellement perçue comme le résultat d'une lumière surnaturelle et donc comme un signe d'élection.

51 à 54. Sur ce texte (extrait 51) fort important pour l'histoire du droit frison et plus généralement du droit de vengeance, voir notre introduction. Sur ce franciscain Guillaume de Meliton (extrait 52), voir P. Glorieux, *Répertoire*, t. II, n° 1257. A propos de l'extrait 53, ce végétarien rigoureux (qu'on devrait appeler végétalien) fait penser aux *parfaits* cathares.

55-56. Ce Pierre le Chantre (extrait 55) - dont Jean Bonvalet fut l'élève - était chanoine de Reims et de Paris; il devint le chantre du chapitre parisien en 1184 et fut l'une des lumières des écoles épiscopales de la capitale. La traduction des deux vers ne peut rendre le jeu de mots qui se trouve à la base: *Ave/ A vae; Evae/ Vae.* Il convient donc de reproduire les deux vers latins: *Felix mater ave, qua mundus solvitur a vae// Quae genitricis Evae vae facis esse breve.*

57-58. Le couvent de Friesach en Carinthie (extrait 57) avait été la première fondation dominicaine en Germanie vers 1220 (Vicaire, II, 302). Les dominicains effectivement allaient à pied (tandis que les cisterciens, comme on le voit dans ce même chapitre au n° 59, voyageaient à cheval et avec un serviteur). C'est ainsi que saint Thomas d'Aquin meurt en route, alors qu'il se rendait à pied de Naples au concile qui se tenait à Lyon (cf. *Vies des saints* par les bénédictins de Paris, t, III, 1941, 162).

59. Nous avons déjà commenté cet *exemplum*, l'un des plus beaux du recueil, au cours de notre introduction. La disparition subite de l'Enfant est à rapprocher de la disparition analogue du pauvre dans l'épisode de la charité du comte de Blois, voir II, 25, 14.

60. Comme on le voit, Thomas a complètement oublié son thème initial, à savoir l'exercice de l'autorité. Il reprend ici les différents types de sainteté présentés dans ce chapitre, mais en soulignant nettement qu'il s'agit bien plus d'un don divin que d'une conquête: c'est la doctrine de saint Paul et de saint Augustin. Cette visée générale redresse beaucoup de naïvetés de ce long parcours.

61. C'est en 1241-1242 que se situe l'avancée extrême des Mongols (Tartares) en direction de l'Occident. En 1241, prise de Cracovie et de Breslau; les Allemands sont écrasés à Liegnitz; raid sur Vienne. En 1242, raid en Croatie jusqu'aux rivages de l'Adriatique. Mais la mort du grand Khan amena les Mongols à tourner bride et à se replier sur les Carpates. En tout cas, l'Europe avait avec terreur redécouvert les Huns. La religieuse qui est consultée est certainement sainte Lutgarde, du monastère cistercien d'Aywières († 1246) et le consultant n'est autre que Thomas de Cantimpré, puisqu'il raconte la même chose dans sa *Vie de sainte Lutgarde*, qu'il regardait d'ailleurs comme sa «mère spirituelle».

62. Le comte de Hollande Guillaume II (1234-1256) fut élu roi des Romains en 1247, au moment du grand conflit entre la papauté et Frédéric II. Surtout occupé des affaires des Pays Bas il écrasa une armée flamande à Westkapelle sur l'île de Walcheren (4 juillet 1253). Mais il périt lui-même en 1256 dans une expédition contre les Frisons. Très visiblement ici encore, comme dans l'épisode précédent, c'est Thomas lui-même qui est au centre de l'information. C'est lui qui prie pour les Flamands et entend le jugement désobligeant venu du ciel.

63. Cette recherche des blessés sur le champ de bataille est assez émouvante, malgré la volonté évidente d'édification. On devine aussi à l'arrière-plan le reste d'une attitude antimilitariste assez marquée au temps des Pères de l'Eglise. Thomas veut répondre à ces scrupules.

64. C'était une question d'école de savoir si le pape pouvait commettre le péché de simonie. Saint Thomas (*Summa* IIa IIae, *quaestio* 100, *art.* 1, *ad septimum*) déclare que le pape n'est que le dispensateur principal des biens d'Eglise et non pas le seigneur ou le possesseur de ces biens. En conséquence, quand il tire un profit pécuniaire d'une chose spirituelle, il commet le péché de simonie, qui est même chez lui plus important, en raison de son statut élevé. Ce genre de précision rappelle que la monarchie pontificale n'est pas abandonnées à l'arbitraire de son prince: c'est le gouvernement du droit. Sur Guiard de Cambrai, voir ce que nous avons dit à propos de I, 4, 4.

65. On remarquera qu'en abordant le sujet des croisades Thomas a bien conscience de faire une digression, pour laquelle il ne donne aucune justification. C'est seulement dans les quelques lignes de conclusion (à la fin de II, 3, 15) qu'il reprend, de manière très formelle, le thème annoncé: l'humble soumission des religieux. Tout ce passage a une allure apocalyptique; on pense aux songes de Daniel à propos de cette triple révélation nocturne accompagnée de symboles énigmatiques et ambigus. La traduction de *fasciculis discoloratis, crucis signum habentibus* n'est pas facile. Nous prenons cette expression au sens littéral, comme le fait le traducteur français travaillant pour Charles V en 1372 (ms. Bruxelles 9507) qui parlait de «vaissiel plain de faisceles de couleurs diverses qui avoient le signe de la croix» (malgré la difficulté de se représenter l'objet). Deux détails maintenant: le chanoine Foulques Utenhove a bien été mentionné plus haut (I, 22, 2); ensuite les deux messes votives *Salus populi* (messe pour toute nécessité) et *Nos autem gloriari* (messe de la croix) ont fait partie de la liturgie romaine jusqu'à Vatican II.

66. Cette page fait bien comprendre que l'histoire des croisades ne se réduit pas aux huit grandes expéditions habituellement recensées de 1095 à 1270. Il s'agit en fait d'un mouvement continu, ponctué de moments forts. De plus l'institution fut fréquemment utilisée (détournée?) contre des adversaires tout autres que les Sarrasins de Terre sainte (hérétiques, ennemis du pape ou de l'Eglise). Les sept croisades successivement prêchées du temps de Thomas visaient donc: les Albigeois (1210) ; les Sarrasins de Terre sainte (1217, «cinquième croisade», très populaire en Belgique); les Albigeois à nouveau (1226 expédition de Louis VIII), les Stedinger (1234, colons venus de Frise, révol-

tés contre l'archevêque de Brême); les Sarrasins de Terre sainte (1246, croisade de saint Louis); les habitants d'Aix-La-Chapelle (qui continuaient à soutenir Frédéric II en 1248); Hézelin (ou Eccelin III), tyran italien en 1266. Notons qu'au temps de la R.D.A. les Stedinger étaient célébrés comme des précurseurs.

67. A propos des institutions de la croisade (indulgence, vœu, rachat), voir M. Villey, *La croisade Essai sur la formation d'une théorie juridique*, Paris, Vrin, 1942, 284 p.; C. Vogel, «Le pèlerinage pénitentiel» dans *Revue des sciences religieuses*, 1964, p. 113-153 (pour la croisade, p. 145-149 essentiel). Voir aussi notre exposé dans *Les croisades* (Bibliothèque d'histoire du christianisme, n° 33), Desclée, 1994, p. 146-162. Remarquons bien que Thomas admet pleinement la doctrine du vœu de croisade (= prise de croix) et de l'indulgence; il admet même le principe du rachat du vœu. Il proteste seulement contre le rachat à bon marché et contre l'équivalence: pardon = rachat (vente des indulgences). C'est à peu près l'attitude d'Erasme au XVIe s. Remarquons encore en finale l'allusion aux dominicains qui marchent à pied, à la différence des cisterciens. C'est un titre de gloire dont Thomas se réclame souvent cf. II, 10, 8; II 10 9.

68. Ces deux mouvements constituent une résurgence inattendue de la croisade populaire des origines (Pierre l'Ermite): c'est une protestation instinctive contre l'enlisement de l'idéal de la croisade. Les dates sont explicites: en 1213 il s'agit de remplacer la croisade perdue, qui a abouti à Constantinople; en 1248 on vient d'apprendre en France l'échec et la captivité du roi. Noter la remarque maligne de Thomas de Cantimpré: le mouvement des pastoureaux, teinté d'anticléricalisme, s'éteignit de lui-même le jour où ces forcenés s'en prirent à des laïques, cf. H. Platelle, *Les croisades*, 89-92 et 113-114.

69. A propos des antipathies naturelles: le griffon est un lion ailé à bec et serres d'aigle. L'appel aux sympathies et antipathies naturelles (c'est-à-dire innées) est un principe fort commode qui permettait d'expliquer toute sorte de phénomènes parfois inexistants. Nous en avons parlé dans notre étude sur «La voix du sang», 1977, p. 161-179, ici p. 171-172. A propos du meurtre survenu dans le monastère «d'un grand ordre», sans doute Cîteaux, voir A. Dimier, «Violence, rixes et homicides» dans *Revue des sciences religieuses*, t. 46, 1972;, p. 36-57. Rappelons qu'à Cîteaux les convers ne sont pas des moines - ce titre leur est expressément refusé - mais des religieux laïcs: religieux, parce qu'ils font profession; laïcs, parce qu'ils ne sont pas tonsurés et renoncent à toute activité jugée cléricale. Ils forment une communauté particulière, de second rang, mais qui s'acquitte de tâches matérielles fort importantes. On voit que, dans l'exemple cité, l'architecte était un convers.

70. On sait bien que la quatrième croisade a été détournée vers Constantinople et aboutit à la prise de la capitale de l'empire (1203-1204). Mais quelques détachements avaient suivi leur route de manière autonome et avaient accompli leur pèlerinage. Les héros de cette petite histoire peuvent avoir figuré parmi eux. A propos des genoux devenus semblables à ceux d'un

chameau, ce détail vient d'Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, trad. Grapin, I, 1905, p. 199 et concerne saint Jacques le mineur.

71. L'abbaye d'Aywières, près de Nivelles, était une maison de cisterciennes (cf. II, 2, 3). Une communauté importante de convers y était attachée, sous l'autorité de l'abbesse, pour la culture du domaine et la commercialisation des produits (cf. Th. Ploegaerts, *Histoire de l'abbaye d'Aywières*, Bruxelles, 1924). C'est dans cette abbaye que vécut sainte Lutgarde († 1246 env.), dont Thomas de Cantimpré écrivit la biographie.

72. Cet apologue moralisateur dirigé contre l'ingratitude des enfants se retrouve chez de nombreux auteurs, voir Etienne de Bourbon, *Anecdotes historiques...*, ed. Lecoy de la Marche, 1878, n ° 163; Césaire de Heisterbach, *Dialogus miraculorum*, ed. Strange, 1851, t. I, p. 374. Cette légende fut rédigée en vers français dès le XIIIe s. (voir Bibl. Arsenaal, ms 325); elle donna aussi naissance au XVe s. à une «moralité» dramatique intitulée «Le mirouer des enfans ingratz», cf. L. Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique en France au Moyen Age*, Paris, 1886, p. 61-62. Cet enseignement rejoint aussi celui du célèbre fabliau *La housse partie* de Bernier, publié par Méon (IV, 472) et par Montaiglon, *Fabliaux*, t. II, au début.

73. L'idéologie du travail dans les règles monastiques est à mettre en rapport avec l'évolution des conditions économiques et sociales, ainsi d'ailleurs qu'avec des choix spirituels (séparation plus ou moins totale d'avec le monde, place de plus en plus envahissante de la liturgie). Sur ce sujet voir E. Delaruelle, «Le travail dans les règles monastiques occidentales du IVe au IXe s.» dans *Journal de psychologie normale et pathologique*, t. 41, 1948, p. 51-64 et J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Age*, Paris, 1957. La citation de Boèce est tirée de *La consolation de la philosophie*, Livre II, prose IV, (éd. et trad. d'A. Bocognano, éd. Garnier, 1937, p.56-57).

74. Valduc, à Hamme-Mille, Brabant, arr. Nivelles, c. Jodoigne, abbaye de cisterciennes, fondée sans doute en 1231 par le futur duc Henri II de Brabant (1235-1248). En fait sa fille cadette Marguerite ne fut que la quatrième abbesse de cette maison (voir *Monasticon belge*, t. IV, *Province de Brabant*, deuxième volume, Liège, 1960, par E. Brouette ici p. 536-537). Cette abbaye dépendait de Villers (1233). Ne pas confondre avec l'abbaye de dominicaines de Val-Duchesse à Auderghem. On remarquera l'habileté de Thomas qui place cet éloge des prêcheurs et des mineurs dans la bouche d'un représentant d'un autre ordre. On y retrouve encore une fois l'allusion au fait que ces religieux vont à pied.

75. Même si cette évocation comporte une certaine dramatisation ce rappel à usage interne des persécutions subies devait avoir une grande efficacité pour souder une communauté.

76. «En compagnie de Marie»: cela peut être une allusion à l'épisode de Marthe et Marie (Luc 10, 38) ou aux disciples au cénacle *cum Maria*, (Actes, 1, 14). Tout cet extrait 76 est d'une ironie mordante. Comme il arrive souvent dans la polémique, l'auteur relève une insulte pour s'en faire un titre de

gloire: le fait d'être gyrovague au service de L'Evangile. Sans doute il concède à ses adversaires le droit de continuer à mener leur vie confortable, exempte de grande ambition pastorale, mais c'est pour revendiquer pour les frères le droit à un plus haut service dans les privations et le souci héroïque des âmes.

77. Sur la Vierge au manteau, voir P. Perdrizet, *La Vierge de miséricorde*, Paris, 1908. Le thème est d'origine cistercienne (cf. Césaire de Heisterbach, *Dialoguus* II, 79) mais il fut adopté très vite par les dominicains, comme on le voit ici, puis par les milieux monastiques les plus divers. Il s'étendit ensuite à la chrétienté tout entière par l'intermédiaire des confréries, surtout celles du rosaire (XVe s.).

78. Sur cette anecdote, se reporter à notre introduction §8. Redisons simplement ici l'intérêt exceptionnel de cette page qui révèle l'expérience spirituelle de Thomas dans les choses de la conversion; qui atteste aussi la possibilité d'échanges iréniques entre intellectuels juifs et chrétiens; qui enfin souligne le patronage de la Vierge sur l'ordre dominicain.

79. Sur toute cette bataille autour du *De periculis novissimorum temporum* (1256) voir M. M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne (1250-1259)*, Paris, 1972. Thomas de Cantimpré n'est pas un témoin idéal en cette affaire. Les quatre maîtres visés semblent être Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douai, Chrétien de Beauvais, John de Sackeville (*Ibid.*, p. 283). Le cardinal dominicain est Hugues de Saint-Cher (cardinal en 1244, mort en 1263). Sur tous ces personnages voir P. Glorieux, *Répertoire*, n° 160 (Guillaume de Saint-Amour), 162 (Eudes de Douai), 163 (Chrétien de Beauvais), 2 (Hugues de Saint-Cher), 305 (saint Bonaventure), 6 (Albert le Grand). Sur cette querelle des réguliers et des séculiers, voir ce que nous disons dans *l'Eurasie* (sous la direction de G. Duby et R. Mantran) *Peuples et civilisations*, t. VI, 1982, p. 605: «Cet orage avait vu s'affronter deux conceptions de la chrétienté, l'une fondée sur le ministère particulariste et privilégié du clergé traditionnel (dont Guillaume de Saint-Amour était un bon représentant), l'autre faisant une large place à l'action plus libre, plus agressive et plus centralisée des *équipes évangéliques*». Une précision sur Alphonse de Poitiers qui est cité ici. Il avait pris la croix avec saint Louis en 1246. Il ne s'embarqua qu'un an après le roi, à Aigues Mortes, le 26 août 1249, presque au moment où la mort de son beau-père, Raymond VII le faisait comte de Toulouse. Il fut fait prisonnier à La Mansourah avec saint Louis (6 avril 1250), fut délivré avec lui, le suivit à Acre; mais avec l'autorisation du roi, il se réembarqua vers la fin de juin 1250. Il débarqua à Aigues-Mortes à la fin de septembre cf. E. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, 1870, p. 61-62, 78....

80. Naturellement Thomas de Cantimpré est très partial dans cette peinture. Au fond les maîtres séculiers reprochaient aux dominicains détenteurs de chaires universitaires une concurrence illicite. Ils se montraient plus soucieux des intérêts et de l'idéal de leur ordre que du bien commun de «l'université»; ils montraient peu d'empressement à soutenir les positions corporatives face aux évêques ou au roi; ils ne se solidarisaient pas lors des grèves...,

ils ne réclamaient aucune forme de salaire etc.... (cf. *L'Eurasie*, p. 604). La citation de Sénèque est une fausse attribution.

81. Il s'agit du cardinal Pierre de Collemedio, archevêque de Rouen en 1236, cardinal en 1244, mort subitement en 1253. Sur lui et sur sa mort, voir l'article essentiel de Agostino Paravicini Bagliani, «Die Polemik der Bettelorden um den Tod der Kardinals Peter von Collemedio» dans *Aus der Kirche*, Festschrift für Friedrich Kempf, Sigmaringen, 1983, p. 355-362. L'auteur montre que le récit de Thomas est parfaitement acceptable sur bien des points: l'hostilité de ce cardinal aux ordres mendiants (c'est lui qui introduisit Guillaume de Saint-Amour à la curie) et sa mort subite (rappelée avec d'autres détails par des recueils *d'exempla*).

82. A propos de cette «sépulture de l'âne» (*asinina tumulatio*) se reporter à Du Cange au mot *Imblocatus* (nombreux textes du X^e^ au XII^e^ s.). Il s'agit de la sépulture des excommuniés qui, en principe, ne pouvaient être «enterré» ni en terre bénite, ni ailleurs. Ils devaient donc rester «super terram», à la manière des animaux, notamment des ânes. Parfois on les recouvrait de terre ou de cailloux, ce qui formait un tumulus, appelé «bloc» dans les Pays Bas, d'où le mot *Imblocare*. Dans le cas présent, il est fort possible que cette expression méprisante n'ait pas d'autre sens que le refus de terre sainte.

83. Sur Philippe le Chancelier, voir I, 19, 5-6; et P. Glorieux, Répertoire, n° 119.

84. Cet *exemplum* a une double portée. Tout d'abord il souligne la nécessité d'être aux aguets des signes venus de l'Au-delà, ce qui correspond à l'un des traits essentiels de la perception médiévale, cf. C. Erickson, *The medieval Vision. Essays in history and perception*, New York, Oxford university Press, 1976. En second lieu, il faut toujours conserver en son cœur le souci de son frère, sous peine d'être un nouveau Caïn. C'est précisément ce qu'impose la règle conventuelle, qu'il faut vraiment bénir. Comme il arrive souvent chez Thomas, la logique n'est pas très rigoureuse dans ce développement. En tout cas, c'est avant tout le premier point qui s'impose à l'attention.

85. Cet *exemplum* assez vigoureux ne s'accompagne aucune précision de temps, ni de lieu. C'est une esquisse présentant un type de mauvais moine, comme dans une série de «caractères».

86. Affligem, abbaye issue de la conversion de six chevaliers pillards en 1083 et marquée par l'idéal de la *vita apostolica*; elle finit par adopter les coutumes clunisiennes. Avant 1122 elle comptait déjà 230 religieux et religieuses.

87. L'auteur cité est Valère Maxime (1^ère^ moitié du I^er^ siècle après J. C.). Il a composé un recueil d'exemples *Facta et dicta memorabilia* destiné à l'enseignement dans les écoles de rhéteurs. Le passage concernant la colère de Pyrrhus se trouve au livre 5, ch. 1, cf. l'édition de Salvin de Lennemas, vol. 1, 1845, p. 199 (coll. J. P. Charpentier).

88. L'abbaye de Saint-Victor était placée sur la rive gauche de la Seine, en dehors de l'enceinte de Philippe-Auguste. Elle devait son nom à une ancien-

ne chapelle auprès de laquelle son fondateur, l'archidiacre Guillaume de Champeaux, s'était retiré en 1108, avec quelques disciples. Louis VI le Gros l'avait dotée de biens considérables. Ses écoles tinrent un rôle éminent dans la philosophie médiévale avec les célèbres victorins Hugues († 1141) Adam, Richard de Saint-Victor, Pierre le Mangeur.... Voir dans *Catholicisme* les articles «Hugues de S. V.», t. V, 1962, c. 1041-1046; «Saint-Victor, abbaye», t. XIII, 1993, c. 604. Remarquer aussi (cf. notre *exemplum* n° 14 et note) que les défunts dans l'Au-delà conservent un caractère tout à fait corporel. Hugues dans sa courte traversée du Purgatoire a dû passer entre deux rangées de démons qui l'insultaient et le frappaient, comme dans certaine pénalités infâmantes.

89. Sur les réconciliations en général et sur ce texte en particulier, se reporter à notre Introduction §7 «Le problème de la violence», ainsi qu'à notre article de 1974. «Vengeance privée et réconciliation»....

90. Sur cette anecdote charmante, l'une des plus belles du Moyen Age, se reporter à notre Introduction §7.

91. Jourdain de Saxe, successeur de saint Dominique († 1221) et second maître général de l'ordre des frères prêcheurs, fut effectivement un recruteur incomparable. Dans sa correspondance avec la bienheureuse Diane d'Andalo, sa dirigée, il parle très souvent de ses pêches miraculeuses dans les milieux universitaires, surtout Bologne et Paris: 33 recrues en 1223 (à Bologne), 40 en 1224 (à Paris), 18 en Italie en 1227, 30 à Paris en 1227 etc... et toujours il souligne qu'il s'agit de clercs «lettrés», tout à fait propres à l'ordre. Pourtant Thomas de Cantimpré ne peut avoir totalement inventé cette place accordée à des candidats plus modestes: ses premiers lecteurs, des dominicains, savaient fort bien à quoi s'en tenir. Il aura seulement forcé la note pour les besoins de la cause. Jourdain de Saxe périt dans un naufrage en revenant de Terre sainte en 1237., cf. *Catholicisme*, VI, 1966, c. 1067-1069 de A. Duval O.P.; M. Aron, *Le bienheureux Jourdain de Saxe. Lettres à la B. Diane d'Andalo*, Lille-Bruges, 1924; *Un animateur de la jeunesse au XIII^e s., Jourdain de Saxe*, 1930.

92. A propos de l'amitié monastique, voir la belle page de Dom J. Leclercq, *Amour des lettres et désir de Dieu*, Paris, 1957, p. 175: «Les moines sont ceux qui ont le plus contribué à redécouvrir une forme d'amitié qui avait presque disparu de la littérature après les invasions: l'amitié pure et désintéressée qui ne consiste pas à demander un service». A propos du récit lui-même: dans la structure donnée par Thomas de Cantimpré, il se rencontre pour la première fois chez Pierre Alphonse (début du XII^e s.), dans sa *Dissiplina clericalis* (P. L., t. 157, c. 675-677); c'est là qu'il a été repris expressément par les *Gesta Romanorum*, une compilation d'histoires édifiantes, dont le noyau remonte sans doute à la fin du XIII^e s., édités en traduction allemande par Hermann Hesse, Insel Taschenbuch, 1978, p. 216-220. Mais il existe d'autres schémas d'amitiés héroïques, par exemple celle de Damon et Phintias racontée par Cicéron (*De officiis*, X, 43, Budé, trad. M. Testard, t. III, 1970, p. 93) et plus tard par Valère Maxime (livre IV, ch. 7) et les *Gesta Romanorum* (trad. Hesse p. 113-115). La courte esquisse de Cicéron mérite d'être citée à cause de sa

beauté. «On raconte que les Pythagoriciens Damon et Phintias avaient l'un pour l'autre les sentiments que voici: alors que Denys le Tyran avait fixé pour l'un d'eux le jour de son exécution et que celui qu'il avait destiné à la mort avait sollicité quelques jours de sursis pour recommander les siens, l'autre se porta garant de sa comparution, en sorte que si le premier n'était pas revenu, c'était lui-même qui devait mourir. Mais lorsque le jour dit le premier eut fait retour, en admiration devant leur fidélité le tyran leur demanda de l'admettre en tiers dans leur amitié»... Toutes ces histoires formaient un vaste gisement où l'on pouvait puiser.

93. Sur l'abbaye cistercienne de Villers, voir I, 9, 2-8 (à propos de l'abbé Conrad d'Urach). L'abbé Guillaume dont il est ici question (1221-1237) fut le deuxième successeur de Conrad. La cour d'Hex était située près de Looz en Limbourg (siège d'un comté), voir E. de Moreau, *L'abbaye de Villers-en-Brabant*, 1909, p. 199. A propos de l'anecdote elle-même il faut se souvenir qu'on rencontre dans les sources hagiographiques plusieurs cas d'animaux ressuscités: par exemple, dans un miracle de saint Germain d'Auxerre raconté par la *Légende dorée*: au cours d'un voyage en Grande Bretagne le saint est mal reçu par le roi, mais bien traité par un porcher, qui à cette occasion sacrifie son unique veau. Le lendemain, le saint homme ressuscite l'animal et chasse le roi pour mettre le porcher à sa place (miracle étudié par H. Hattenhauer, *Das Recht der Heiligen*, Berlin, 1976, ch. II); dans les Actes de sainte Pharaïlde de Bruay (sainte qui aurait vécu aux VII^{e}-VIII^{e} s.) il est question d'une oie protégée par la sainte et mangée par un serviteur indélicat. La sainte se fait apporter les os et les plumes et ressuscite la bête, cf. E. Hautcœur, *Actes de sainte Pharaïlde*, Lille, 1882, Introduction critique., p. LXXV.

94. Cette petite histoire est évidemment bâtie sur le modèle de la pêche miraculeuse de l'Evangile, habilement utilisée ici pour enseigner l'hospitalité. Le véritable intérêt du récit, c'est de nous montrer Thomas résidant avec un diacre dans un centre d'exploitation rurale, tandis que tout le personnel (*familia*) est occupé par la moisson (que dans les régions du nord on appelle «l'a-oût»). Tout ceci nous renvoie au temps où Thomas était chanoine régulier de Cantimpré (donc entre 1216 et 1232, et même après 1223, date de son ordination sacerdotale). De tels séjours à la fois administratifs et pastoraux s'observent fort bien dans la carrière de Lambert de Watrelos (1108- après 1170), un autre chanoine régulier, appartenant au monastère cambrésien de Saint-Aubert. Dans ses *Annales Cameracenses* (*M. G. H., SS*, t. XVI, 509-554) où transparaît sa biographie il mentionne quatre «obédiences» de ce genre (en l'espace de vingt ans) qu'il remplit en compagnie de confrères dans des paroisses appartenant à sa maison.

95. Cette anecdote est fort connue. On la retrouve dans Etienne de Bourbon, *Anecdotes historiques*, n° 154. La finale est légèrement différente: c'est le Christ lui-même que le mari découvre dans le lit et qui lui fait des reproches. Etienne de Bourbon se réfère à Jacques de Vitry, qui pour sa part dit exactement la même chose que Thomas de Cantimpré (note de l'édition de Lecoy de La Marche).

96-97. Le héros de ces deux actes de miséricorde est facile à identifier. C'est Thibaud le Grand (1125-1152) qui posséda à la fois les comtés de Blois et de Chartres (sous le nom de Thibaud IV) et le comté de Champagne (sous celui de Thibaud II). A sa mort, en 1152, l'héritage se divisa et donna naissance à deux lignées. Nous avons déjà rencontré Henri le Libéral (I, 12, 2-3) qui reçut le comté de Champagne (1152-1182), tandis que son frère cadet Thibaut le Bon obtenait les comtés de Blois-Chartres (1152-1191). C'est dans la lignée de Blois-Chartres que se situe l'informatrice de Thomas de Cantimpré: il s'agit d'Aleis de Blois, petite fille de Thibaud IV, qui fut abbesse de Fontevrault de 1228 à 1243, résigna ensuite sa charge et mourut en 1266. C'était une haute princesse, cousine germaine du roi Philippe-Auguste.

Ce Thibaud le Grand était réputé pour ses vertus, en particulier pour sa générosité; c'est pourquoi il figure dans les recueils *d'exempla*: Césaire de Heisterbach, éd. Strange, t. II, p. 105; Etienne de Bourbon éd. Lecoy de La Marche, p. 124-127, 134, 150; ce dernier auteur cite à l'appui de ses dires Jacques de Vitry, qui est également très familier à Thomas de Cantimpré. Fait plus important on retrouve dans Gautier Map, *Contes pour les gens de cour*, p. 310-311, l'histoire du lépreux qui ressuscite pour saluer son bienfaiteur. Il faudrait dire maintenant un mot sur la portée de ces deux anecdotes, qui malgré leur naïveté conservent une belle qualité spirituelle. Ce pauvre qui disparaît quand sa demande ultime et déraisonnable est rejetée, c'est le Christ qui veut pousser à plus de générosité encore. Ce lépreux ressuscité incognito — si l'on peut dire — qui vient remercier son ami, c'est encore le Christ et cette rencontre restera pour le bénéficiaire comme un mystère ignoré de la foule....

98. Vaucelles (commune de Rues-des-Vignes, Nord), abbaye cistercienne fondée par saint Bernard en 1132 sur des terres données par le châtelain de Cambrai. Cette histoire très révélatrice rappelle la mentalité technicienne des cisterciens. Ils ont assurément choisi, dans une pensée d'ascétisme, de vivre du travail de leurs mains à l'écart des centres habités; mais une fois ces conditions réalisées ils cherchent à organiser le monastère et leurs exploitations de la manière la plus rationnelle possible. En conséquence ils poussent au maximum la mécanisation des ateliers et se montrent les plus intelligents des éleveurs, agriculteurs et défricheurs. Il faut rapprocher de cette page la description de Clairvaux faite au XIII[e] s. par un contemporain qui chante avec enthousiasme les bienfaits de l'eau (*Sancti Bernardi Opera*, éd. Mabillon, t. II, 1306-1309). Mais les meilleures choses peuvent avoir des effets pervers; le recours à la technique peut parfois favoriser la fraude ou, comme dans le cas présent, le dopage....

99. La restitution des sommes gagnées par l'usure (prêt à intérêt) constituait évidemment le point le plus critique des condamnations de l'Eglise. Clercs et religieux eux-mêmes s'y soumettaient avec peine; d'où la leçon de cet *exemplum*. L'abbaye de Villers fréquemment citée par Thomas lui était certainement très familière.

100. On appréciera l'ironie assez féroce de cette esquisse: une excuse apparente, qui cache la plus vive des condamnations. A propos des patriarches

bibliques cités par Thomas, Jacob s'était fait une spécialité de tromper son monde (Genèse, ch. 25 histoire du droit d'aînesse acheté à Esaü; de la bénédiction obtenue frauduleusement de son père Isaac; du moyen déloyal employé pour accroître ses troupeaux...).

101. Le texte parle du *comes de Flankenberch*. S'agit-il de Valkenburg (=Fauquemont, en français) dans le Limbourg hollandais, ou d'un des nombreux Falkenberg (il y en a même un en France, en Moselle) ou encore de Franckenberg, près de Marburg en Hesse? Il est impossible de le savoir. Sur Jourdain de Saxe, voir plus haut (II, 19, 2). L'entrée en religion d'un fils de famille — en dehors des stratégies prévues — entraînait souvent de violentes réactions de la part de la parenté qui parlait alors de rapt et de vol. On en a un bel exemple dans la vie d'Hugues de Marchiennes († 1158) éd. et trad. H. Platelle et R. Godding, dans *Analecta Bollandiana*, tome 111, 1993, p. 301-384, ici p. 325-327. La citation de l'Exode 5, 21 «Que Dieu voie et juge» était très bien connue des hommes d'Eglise. C'est par ces mots que les légats romains en 1054 accompagnèrent l'excommunication de Michel Cérulaire (cf. *Histoire de l'Eglise*, coll. Fliche et Martin, t. VII, Amann et Dumas, *l'Eglise au pouvoir des laïcs*, 1942, p. 145.)

102. Notre auteur a bien conscience qu'il prête à ce jeune novice une éloquence extraordinaire; c'est pourquoi il le montre «bénéficiant d'un don de parole admirable». Toujours est-il que le thème du vrai religieux attaché à la croix par les observances de son ordre est tout à fait classique et frère Albert en ce passage l'exploite habilement et avec délicatesse. Mais on trouve aussi sur ce sujet des transpositions symboliques qui tiennent du jeu d'esprit, par exemple la peinture qui se trouve à l'abbaye de Sainte-Godelieve près de Bruges (cf. M. P. Van Buijtenen, *Herfsttij over Oostbroeks abdij*, 1990).

103-104. On voit bien dans cet exemple 104 que l'on commence à grouper les *Ave Maria* (Salutation angélique) par cinquantaine ou même par triple cinquantaine. Mais cet *Ave Maria*, a pas encore acquis sa forme définitive (II, 29, 29) et on ne prévoit pas encore non plus l'intercalation d'un *Pater* à chaque dizaine. Le. manteau de prières dont est revêtue la Vierge a attiré l'attention du folkloriste C. G. N. de Vooys (*Middelnederlandsche Legenden en Exemplen*, 'S Gravenhage, 1900, p. 97, cité par W. A. Van der Vet, *Het Bïenboec van Thomas van Cantimpré en zijn Exemplen*, 1902, p. 78). Dans de telles légendes s'exprime fortement la tendance à se représenter les choses d'une manière sensible, à les saisir concrètement. Les sons du précieux *Ave Maria* ne sont perdus qu'en apparence; ils ne s'envolent pas dans les airs, mais ils ont une existence durable et réelle. Si les yeux de quelqu'un sont ouverts par la grâce divine, alors il peut les voir. La sainte Vierge s'habille et se pare avec les prières des hommes, avec les prières des hommes pieux. On sent ici une conception très primitive de la divinité: l'homme n'existe pas par la volonté de la divinité, mais la divinité dépend de la faveur des hommes. Tout comme, par exemple, les dieux égyptiens sont nourris et entretenus par les offrandes de leurs serviteurs, ainsi Marie se lamente et languit quand son image est abandonnée; elle est incomplètement habillée si l'homme a négligé les prières qui lui reviennent.

105. La volonté de sauvegarder certains intérêts matériels est évidente dans un tel récit d'apparition. L'auteur ne songe même pas à s'en cacher (cf. B. Hauréau, «Mémoires sur les récits d'apparitions dans les sermons du Moyen Age» dans *Mémoires de l'Institut national de France. Académie des inscriptions et belles lettres*, t. 28, 2e partie, Paris, 1876, p. 239-263.) Ce qui est moins courant en revanche, c'est la petite discussion théologique en finale: l'un des tenanciers déclare à l'apparition: «Nous vous aurions facilement pardonné», mais l'autre répond: «la grandeur de mes crimes dépasse votre capacité de pardonner» (ce qui sous-entend le recours à la confession). Au fond, Dieu seul a la volonté et la capacité de tout pardonner. Comme il est dit dans les *Regrets de la comtesse d'Alençon* († 1292) «Nuls ne peult onques tant pekier que vous estes poissans du pardonner» (H. Platelle, dans *Romania*, t. 110, 1989, (en fait 1993) p. 426-465, ici p. 449). Le niveau spirituel du récit est nettement relevé grâce à cette finale.

106. Cette discussion sur les mérites respectifs des deux saints Jean est mentionnée dans la *Légende dorée* (de Jacques de Voragine † 1298), éd. Garnier-Flammarion, 1967, 2 vol., ici t. I, p. 409. Ces disputes relatives aux saints préférés n'étaient pas imaginaires. Thomas a Kempis en parle dans l'*Imitation* III, 58, 2 «Ne va pas non plus enquêter, disputer au sujet du mérite des saints. Ne cherche pas quel est parmi eux le plus saint, qui peut bien être le plus grand au royaume des cieux». Les deux écrits de saint Augustin († 430) et de saint Jérôme († 420) relatifs à l'Assomption, dont parle Thomas, sont évidemment des apocryphes; mais ils ont exercé, en sens opposé, une forte influence sur le développement de la croyance en l'Assomption (cf. R. Laurentin, *Court traité de théologie mariale*, Lethielleux, Paris, 1953, qui s'achève sur une liste des pièces inauthentiques: S. Jérôme, p. 125, S. Augustin, p. 130). Les premiers témoignages authentiques-sont des VIe-VIIIe s.

107. Un détail pour commencer: la formule brutale suivant laquelle le Christ a voulu passer pour «le fils d'un ouvrier et d'une femme salariée» (*operarii et quaestuariae filius*) provient de la lettre 14 adressée à Héliodore: *Lettres*, t. I, coll. Budé, 1949, p. 45. L'histoire de la Vierge couturière se retrouve dans Césaire de Heisterbach, éd. Strange, II, p. 5: il s'agit ici du cilice de l'archevêque. Sur le héros de cette histoire il faut se rappeler que Thomas Becket, chancelier et ami intime d'Henri II, fut par lui promu au siège primatial de Cantorbery en 1162. Mais aussitôt sa conduite changea du tout au tout et il voua toutes ses forces à la défense des droits de l'Eglise et de son évêché en particulier, face à la politique autoritaire du roi. De graves difficultés éclatèrent et Thomas Becket s'exila en France (1164) d'abord à Pontigny, puis à Sens. Rentré en Angleterre à la suite d'une paix boiteuse (30 novembre 1170), il fut assassiné dans sa cathédrale un mois plus tard (29 déc. 1170). Le cas du prêtre ignorant est fort intéressant. Il a été ordonné, au titre de la piété — si l'on peut dire —, sans bénéfice, ni obligation pastorale. C'est pourquoi il a fait construire sur son domaine une chapelle où il honore la Vierge, à sa façon, en célébrant seulement la messe *de Beata* (plus loin — II 53 14 — nous rencontrons un prêtre qui, lui, ne célébrait que la messe des morts). Quand il est frappé d'une sanction, il s'adresse à la statue de la Vierge, selon la technique

de «l'humiliation des saints» pour pousser à l'action l'être céleste (cf. P. Geary, «L'humiliation des saints» *Annales E. S. C.*, 1979, p. 27-42). Ce genre de situation et d'attitude n'est nullement imaginaire.

108. Cette voix d'Outre-tombe qui répond à un appel fait penser à la pie qui répond depuis le ventre de l'homme qui l'avait mangée (II, 1, 10).

109. L'abbaye du Parc-les-Dames ou *Parcus Dominarum* a été fondée vers 1058 comme une abbaye d'augustines. Elle devint cistercienne en 1215. Située à six kilomètres de Louvain, elle ne doit pas être confondue avec l'abbaye du Parc, *Parcus Dominorum*, célèbre maison de prémontrés, fondée en 1139 et fille de Saint-Martin de Laon (Cottineau), également proche de Louvain.

110. Il y a une contradiction chronologique quant à la date de la tentative d'assassinat perpétrée contre Agnès: d'une part on nous dit que la nouvelle a été communiquée à l'archevêque de Cologne mort en 1261 et d'autre part que l'événement s'est produit un an avant la mort d'Agnès survenue en 1265. Ces petites confusions sont nombreuses dans les récits de Thomas.

111-112. Nous nous sommes largement expliqué dans notre Introduction sur ce texte d'un immense intérêt. On remarquera encore une fois une incertitude sur les dates. L'assassinat s'est certainement passé en 1267 (voir la note 94 de l'Introduction), mais les manuscrits du *Bonum* hésitent entre 1261 et 1271. A propos de l'extrait 112, Colvenere signale dans son édition que le sermon de saint Augustin invoqué par Thomas n'existe pas.

113. C'est une histoire bien curieuse que celle de la licorne: un animal qui n'existe pas, mais dont on pouvait posséder la corne. Dès l'Antiquité on s'occupait de la licorne et on attribuait à sa corne des vertus merveilleuses contre le poison et les maladies. Toutes ces données ne pouvaient reposer que sur le rhinocéros, doté effectivement d'une corne sur le nez. Mais à partir du Moyen Age on voit figurer dans les trésors des églises ou des princes des cornes de licorne pouvant atteindre de trois à sept pieds. Leur origine était entourée de mystère, sans doute volontairement, mais il est bien certain qu'il s'agit d'une défense de narval, une sorte de cétacé des mers nordiques. Les cornes qu'on conserva à Saint-Denis jusqu'en 1793 étaient certainement de cette nature (Léon de Laborde, *Glossaire français du Moyen Age*, 1872, p. 359.). Quant aux «moeurs» de la licorne, sa férocité, sa capture par une vierge, tout cela vient du *Physiologus* (vers 200 ap. J.C.) ou de saint Grégoire († 604) et fut constamment répété par la suite. Noter aussi que dans la Vulgate (*Ps* 28, 6) on lit «Dilectus quemadmodum filius unicornium» («le bien aimé est comme le fils des licornes»), ce qui a pu suggérer un rapprochement avec le Christ (note de Colvenere).

114. Cette histoire pleine d'enchantements et d'exploits singuliers fait penser aux contes des Mille et une nuits. L'autorité sur laquelle s'appuie le narrateur est d'ailleurs évanescente: qui est cette Marie de Gonnelieu? Comment a-t-elle connu cette vierge romaine, nommée Jacqueline, laquelle accomplit son premier exploit en traversant à pied le canal d'Otrante, ce qui est tout de

même assez loin de Rome...? La marche sur les eaux, fréquente en hagiographie, signifie la victoire de la foi, comme on le voit bien dans le cas de saint Pierre en *Mat.* 14, 29: aussi longtemps qu'il croit, il s'avance sans danger sur les flots; quand il commence à douter il s'enfonce.

115. Cette page est remarquable. L'épisode initial, qui a une certaine allure de nécromancie est bien propre à susciter la terreur. Les deux applications pratiques, en sens opposé, posent habilement le problème de la conversion (ou de la foi): il y a toujours un élément concret, historique à la base, mais il ne suffit pas à lui seul pour provoquer le pas décisif. C'est là qu'interviennent la prédestination et la liberté humaine. Cette suite d'histoires se présente donc comme une sorte d'épure théologique.

116. Cette histoire est assez étonnante, car on doit au moins admettre une certaine complaisance du garçon. Elle est surtout intéressante parce que Thomas intervient personnellement comme directeur spirituel. On peut rapprocher de cette histoire (sans faire de confusion évidemment) les deux cas de mort de dévotion racontés par Thomas (I, 25, 5 à Jérusalem et II, 49, 2, à Cambrai).

117. On raconte une chose analogue de saint François Borgia († 1572), quand il dut, en tant que grand d'Espagne, reconnaître le cadavre de l'impératrice Isabelle, morte depuis dix-sept jours. L'apparition finale fait bien sentir que les gens du Moyen Age sont des «voyants» à l'affût des signes, cf. G. Erickson, *The medieval vision. Essays in history and perception*, 1976.

118. Cette leçon de morale donnée sur un fond plutôt grivois représente en somme une adaptation pastorale du genre fabliau. On pense aux libres prédicateurs de la fin du Moyen Age.

119. Dans ce récit assez long qui prend les proportions d'une petite nouvelle apparaît un personnage bien connu de l'histoire des frères prêcheurs. Ce Dominique, dit l'Espagnol, est à distinguer du fondateur de l'ordre. Jourdain de Saxe en parle: «C'était un homme d'une rare humilité, de peu de science, mais d'une vertu magnifique» (cf. M. H. Vicaire, *Histoire de saint Dominique*, t. II, 1982, p. 96), ce qui correspond bien à l'histoire de ce traquenard monté avec la complicité d'une courtisane; mais naturellement tous les détails ne sont pas garantis.

120. Il est fort probable que cette histoire, qui se présente avec les références les plus vagues, a été inventée en vue de la morale finale. C'est une autre version de l'adage *corruptio optimi pessima* («rien n'est pire que la corruption du meilleur») ou encore un nouvel exemple du «démon de midi».

121. De cette petite histoire assez savoureuse retenons la mention de la reine d'Angleterre Isabelle d'Angoulême, deuxième épouse de Jean sans Terre qui l'enleva à son fiancé Hugues de Lusignan (1200). Après la mort de son mari (1216), elle revint à son ancien amoureux qu'elle épousa en 1220. Elle mourut en 1246 à Fontevrault où elle est enterrée. On conserve son superbe gisant.

122. A toutes les époques les amateurs de curiosités ont signalé des monstres marins. L. Guichardin dans sa *Description de tous les Pays Bas*, Anvers, 1582,

signale «une femme marine» nourrie à Haarlem (en 1403), un «homme marin en Frise» (vers 1540) «lequel ils disent avoir barbe, cheveux et poil tout ainsi que nous a mais beaucoup plus épais et plus rude»; enfin en 1531 un «homme marin figuré comme un évêque», pris dans la mer de Norvège, mais qui mourut au bout de trois jours... Ces monstres posaient un problème religieux: pouvaient-ils avoir accès aux sacrements? Thomas de Cantimpré considère le phénomène comme une preuve de la grandeur de Dieu, ce qui n'est pas si mal vu... C'est Colvenere dans ses notes (p. 103) qui donne le sens de ce mot rare *fiscella*. Ces monstres marins à demi-humains font penser aux nymphes et sirènes, ondins et ondines etc... de la mythologie.

123 à 125. Oignies était un prieuré de chanoines réguliers de saint Augustin fondé en 1192 par le vénérable Gilles de Walcourt, premier prieur († 1233). Maître Jean de Nivelles est connu aussi par Jacques de Vitry qui en parle dans sa *Vie de Marie d'Oignies*, livre II, ch. 31.» Il y avait à Nivelles un saint prêtre nommé maître Jean, dont la vie était si pure que les méchants mêmes l'avaient en estime. Il était docteur et père spirituel de plusieurs personnes. Sa science lui avait acquis le renom d'être la lumière du diocèse de Liège». Molanus le cite dans ses *Natales sanctorum Belgii*, Douai, 1616, p. 125. Il signale qu'il y avait dans l'église du prieuré trois sépultures notables: celle de Jacques de Vitry, celle de Jean de Nivelles, celle de Gilles de Walcourt premier prieur. Sur Jean de Nivelles, voir encore plus loin II, 54, 18. La finale en deux volets (II, 35, 5) est riche d'enseignements religieux divers, pour lesquels d'ailleurs elle a été conçue. Tout d'abord la pécheresse morte avant d'avoir pu se confesser est cependant pardonnée à cause de son désir du sacrement et de sa contrition. L'apparition d'Outre-tombe nous apprend que le Purgatoire et le ciel sont des lieux bien structurés que l'on traverse et où au passage on reconnaît bien des connaissances. La libération des âmes du Purgatoire à la seule vue d'un saint comme Jean de Nivelles fait penser à un vieil usage de la monarchie française (encore attesté par un exemple de 1736) «si un criminel condamné était assez heureux pour rencontrer le roi: il était admis qu'il devait être grâcié» (J. de Viguerie, «Le roi et son public. L'exemple de Louis XV» *Revue historique*, t. 278, p. 23-34): la seul vue du roi est salvatrice.

126. A rapprocher de l'extrait 120 «Plus grave sera la chute: du prêtre zélé et de sa servante sexagénaire». Visiblement ce problème tenait à cœur à notre auteur et ici encore il utilise une esquisse de valeur générale sans point d'insertion dans le temps ou dans l'espace.

127. Le deuxième cas de lévitation est raconté presque dans les mêmes termes par notre auteur dans sa *Vie de sainte Lutgarde* († 1246) au livre I ch. 2. Mais alors il se place au temps où cette pieuse femme résidait à l'abbaye bénédictine de Sainte-Catherine près de Saint-Trond et non pas, comme il est dit dans notre chapitre 32 du *Bonum universale*, au monastère de Forest-lez-Bruxelles. Il y a là une confusion.

128-129. Cette histoire est racontée par saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, livre 4, ch. 4: «Quia id exiguo navigio facio, latro vocor; quia tu magna classe Imperator». Augustin n'est pas le premier à avoir formulé cette apprécia-

tion sévère. Cicéron (*De republica*, III, 24) a déjà développé l'idée que la justice doit être à la base de tout état digne de ce nom. Sénèque (*Quaest. natur.* III, praef. 5) déclare que les brigandages d'un Philippe, d'un Alexandre et de tous les hommes de guerre qui se sont illustrés par la ruine des nations n'ont pas été pour les hommes un moindre fléau qu'un déluge ou un embrasement, cf. G. Combès, *La doctrine politique de saint Augustin*, Paris, 1927. (Sur tout ceci voir l'édition de *La cité de Dieu* par A. Fougerat et G. Bardy, Paris, 1949, notes p. 230.).

130. Bien que le fait soit localisé *in partibus Germaniae*, on peut penser à Christine l'Admirable (morte vers 1224) qui vécut à Saint-Trond dans le diocèse de Liège et donc en Lotharingie. Sa vie, écrite par Thomas de Cantimpré, est pleine de bizarreries. On y note son goût pour les lieux élevés où elle se réfugiait comme un oiseau... Elle traversait la ville comme un esprit «quasi spiritus super terram» (*A. S., Jul.* t. V, ed. nov., p. 658) La familiarité avec les animaux, l'autorité exercée sur eux sont ici expressément rattachées à l'innocence adamique: une justification qui manque souvent à d'autres scènes du même genre, parfois d'ailleurs plus poétiques (songeons aux fioretti de saint François ou de saint Antoine de Padoue: la prédication aux poissons à Rimini...)

131. Saint-Jacques de Liège est une abbaye de bénédictins fondée dans une île de la Meuse en 1014 par Baldéric II. L'histoire ici racontée est trop imprécise pour pouvoir être datée; on remarquera d'ailleurs le rôle essentiel joué par la coïncidence dans ce récit de miracle. Ce qui rend un son authentique, c'est la plainte de l'abbé constatant qu'il n'existe pour lui aucun juge sur la terre et que pour cette raison il fait appel à Dieu. On retrouve le même découragement à Marchiennes au XII^{e} s. cf. notre étude «Crime et châtiment à Marchiennes...», dans *Sacris Erudiri*, 1980, p. 156—202, et P. Geary, «L'humiliation des saints», dans *Annales E. S. C.*, janv-fev. 1979, p. 27-42. Le coup de force familial contre une entrée non souhaitée au monastère se retrouve également ailleurs, voir plus haut II, 28, 11.

132. Cette anecdote permet de faire le départ entre le fond historique authentique et les interprétations ultérieures. Il est bien vrai que le comte de Hainaut Baudouin IV l'Edifieur (1120-1171) voulut étendre son château dans le castrum de Valenciennes, en annexant pour la circonstance l'emplacement de l'abbaye de Saint-Jean (chanoines réguliers d'Arrouaise). La résistance obstinée de l'abbé obligea finalement le comte à revoir ses projets. Il décida avant 1168 de construire un nouveau château, cette fois en ville, hors du castrum; mais peu après il fut victime d'un grave accident en surveillant les travaux et mourut des suites de ses blessures. Son successeur Baudouin V (1171-1195) acheva le château (la Salle-le-Comte) et y fonda un chapitre; séculier de cinq chanoines, effectif porté ensuite à dix. On voit très bien comment tous ces faits violentés et rapprochés arbitrairement ont pu donner naissance au schéma de l'appel au jugement de Dieu., cf. H. Platelle «Le développement de Valenciennes du X^{e} au XIII^{e} s.» dans *Les Mélanges P. Lefrancq*, Cercle archéologique et historique de Valenciennes, *Mémoires*, t. IX, 1976, p. 21-52; voir aussi J. Nazet, *Les chapitres séculiers en Hainaut*, Bruxelles, Académie royale, 1990, p. 80-81.

133. Remarquons d'abord que Thomas de Cantimpré ne nomme pas son héros. C'est dans Césaire de Heisterbach (*Dialogus*, ed. Strange, t. II, 193) que se trouve ce renseignement (*Erkimboldus de Burban*, ce qui peut faire penser au Brabant). Quoi qu'il en soit, cette histoire munie de cette personnalisation, devint extrêmement célèbre. Elle fit partie de l'arsenal traditionnel des tableaux de justice, c'est-à-dire de ces peintures ou tapisseries placées aux lieux plaidoyables afin d'enseigner aux juges à rendre une exacte justice. Les thèmes exploités pouvaient être empruntés à l'Ecriture (le Jugement dernier, le jugement de Salomon), à l'histoire ou à la légende. On sait que le grand peintre Roger Van der Weyden (ou de La Pasture) composa pour l'hôtel de ville de Bruxelles un grand tableau sur ce thème. Ce tableau a disparu; mais on conserve deux superbes tapisseries du XVI[e] s. exploitant cette histoire. L'une se trouve au musée du Cinquantenaire à Bruxelles, l'autre au musée historique de Berne en Suisse. La leçon morale ou religieuse de cette légende est assez ambiguë. Sans doute Thomas de Cantimpré rappelle-t-il le texte du *Deutéronome*, mais en fait l'attitude du héros souligne bien plutôt que la justice est le fait du prince ou plutôt ici du père de famille. D'autre part, cette assurance intrépide dans son bon droit en dépit des enseignements officiels de l'Eglise a un petit air de contestation ou d'illuminisme.

134. Cette histoire se lit aussi chez Jacques de Vitry (3[e] sermon pour les gens mariés, cf. J. Cl. Schmitt, *Prêcher d'exemples*, Stock, Paris, 1985, p. 69). Il s'agit en fait d'un véritable petit fabliau, d'un «conte à rire» où la morale est après tout secondaire. On peut le rapprocher de l'épisode de l'entremetteuse finalement jouée par sa victime (II, 30, 37). Sur l'oblation des enfants à un monastère et le problème de leur liberté de choix voir l'article «oblature» (H. Maisonneuve) dans *Catholicisme*, t. IX, 1982, c. 1474-1477. Selon saint Benoît l'enfant est engagé pour de bon par la seule volonté du père. Les positions évoluèrent à l'époque carolingienne et surtout au XII[e] s. Gratien dans son *Decret* (vers 1140) défend la liberté de l'oblat. A la fin du XIII[e] s. l'oblature des enfants est pratiquement condamnée.

135. Hanswijk, actuellement dépendance de Malines, était effectivement le siège d'un important pèlerinage à la Vierge. Colvenere dans ses notes raconte en détail un miracle survenu de son temps le lundi 1[er] juin 1626 (*Notes*, p. 112-113).

136. Dans le domaine de la médisance (*detractio*) il faut toujours en revenir à saint Jacques I, 26 («Si quelqu'un s'imagine être religieux sans mettre un frein à sa langue, il s'abuse lui-même et sa religion est vaine») ou à saint Grégoire (*Dialogues*, III, 15; IV, 7): la pureté du cœur consiste à être maître de sa langue, c'est-à-dire à ne pas dire de paroles inutiles ou nuisibles; c'est alors qu'on peut voir Dieu qui est pur et simple. Malgré son titre, l'ouvrage récent de Casagrande (C.) et Vecchio (S.), *Les péchés de la langue*, 1991, se place dans une tout autre perspective: il s'agit plutôt de l'éthique du prédicateur.

137. Ce portrait chaleureux et pénétrant procède évidemment de contacts personnels, comme le dit l'auteur. Mais il n'est pas facile d'identifier le personnage. Il appartenait certainement à la maison de Montmirail, qui durant

la majeure partie du XIII[e] s. détint la châtellenie de Cambrai et la seigneurie d'Oisy. Le premier de la série fut Jean de Montmirail (le Bienheureux) qui devint moine à Longpont en 1209 et mourut en 1212. Ses deux fils, Jean II puis Mathieu le remplacèrent successivement, après quoi l'héritage passa par mariage à la maison de Coucy. Il est certain que Philippe de Montmirail connaissait Jean de Montmirail, qu'il respectait beaucoup, cf. R. Godding, «Une œuvre inédite de Thomas de Cantimpré, la Vita Joannis Cantipratensis», dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 76, 1981, p. 241-316, ici p. 285. Il est encore question de lui dans Etienne de Bourbon, éd. Lecoy de La Marche, p. 20-21. On peut donc penser que ce Philippe de Montmirail appartenait à une branche cadette de cette puissante famille. Les béguines, dans la *Vita Joannis Cantipratensis* (dans la partie écrite entre 1224 et 1228) ne portent pas de nom particulier mais sont désignées très exactement comme des *virgines vel continentes absque regulari ordinis norma* (c'est-à-dire sans règle ni vœux: ce point est déterminant). Dans le *Bonum universale* le mot «béguine», qui a sans doute perdu sa note péjorative, est ouvertement utilisé.

138-139. Ce doyen rigide s'appelait Raoul de Serres; il est attesté dans les actes entre 1176 et 1194 (*Gallia christiana*, IX, 1751, c. 172). Il existe une lettre d'Etienne de Tournai adressée à ce doyen pour le prier de maintenir la vie commune parmi les chanoines de cette église. L'auteur fait appel à la réputation d'énergie du doyen: «Virilem animum, quem de vobis opinio praedicabat communis, erigite in certamen» (*Lettres d'Etienne de Tournai*, éd. J. Desilve 1893, lettre 171). Le chanoine de Reims élu évêque de Châlons-sur-Marne s'appelait Rotrocus ou Rotardus: élu en 1190, il ne reçut les ordres que tardivement et mourut en 1201. Albert de Louvain, élu évêque de Liège le 8 septembre 1191 fut ordonné prêtre et sacré à Reims en 1192; c'est là qu'il fut assassiné le 21 nov. 1192 par des partisans de l'empereur Henri VI, une mort qui rappelle celle de Thomas Becket (29 dec. 1170). Remarquer aussi le proverbe «Quanto caput altius, tanto collum mollius».

140. On trouve dans Césaire de Heisterbach (éd. Strange, II, 172) un récit analogue; mais ici il s'agit d'une femme qui a placé l'Eucharistie dans sa ruche pour guérir les abeilles. La suite est identique: construction d'une «basilique» de cire autour du Saint Sacrement. Le récit de Thomas est cependant plus poétique, à cause du «chant» des abeilles. Voir aussi le *De miraculis* de Pierre le Vénérable († 1156) livre I, n° 1 (*P. L.*, 189, c. 851) Au fond ce gracieux apologue se situe dans la même ligne que l'anecdote due à Cicéron des abeilles venant se placer sur les lèvres de Platon enfant, comme un présage de douceur et de sagesse. La différence, c'est que chez les auteurs médiévaux ces avettes sont mises au service d'une fin spirituelle: réutilisation typique du bestiaire antique et plus largement de la culture antique, cf. J. Voisenet, *Bestiaire chrétien*, Toulouse, 1994, p. 94, 122 etc. Les pyxides sont des boîtes où l'on conservait les hosties consacrées; elles annoncent les ciboires et les tabernacles.

141. Colvenere dans ses notes (p. 115) déclare que ce miracle arriva en 1254, date inscrite sur un tableau mémorial placé dans l'église ainsi que sur un vitrail du chœur. Au temps de Colvenere le miracle était rappelé chaque année par un office solennel le mardi après Paques. A certains jours détermi-

nés, on portait en procession l'hostie miraculeuse. Le témoignage de Thomas de Cantimpré est vraiment intéressant. Tout d'abord on y saisit le rôle de l'entraînement collectif: Thomas ne voit qu'après les autres et sur leur témoignage. Dans une seconde étape, cette description longue et passionnée d'une figure qui le fascine révèle la profondeur de sa dévotion eucharistique. Enfin la diversité des visions est instructive: chacun voit ce Christ miraculeux comme il a l'habitude de se le représenter.

142. Par «Dacie» il faut entendre le Danemark ou mieux encore toute la Scandinavie; c'est le sens de la «province de Dacie» dans l'ordre dominicain (cf. Vicaire, *Histoire de S. Dominique*, II, 304). On trouve dans Césaire de Heisterbach (ed. Strange, II, 218) exactement la même histoire, mais avec des noms différents. Césaire ajoute seulement ce détail piquant: le pélerin qui avait épargné beaucoup d'argent grâce à ce retour à grande vitesse put se rendre au tombeau de saint Jacques en attendant la réapparition de ses premiers compagnons.

143. La Cambre (*Camera B. Mariae*) est une abbaye cistercienne, fondée grâce à la générosité du duc de Brabant Henri I[er] et de sa femme Mathilde en 1201. Elle fut placée sous la direction des abbés de Villers, puis de Cambron (Cottineau). Cette anecdote édifiante, qui ne manque pas de fraîcheur, permet aussi de se rendre compte de la façon dont était rythmée la vie de la communauté. C'était le sacristain qui sonnait la cloche, et il disposait à cette fin d'une horloge située dans l'église. Elle était une sorte de réveille-matin composé d'un mécanisme permettant à un poids de tomber à l'heure voulue et d'actionner ainsi un système de sonnerie. Le sacristain qui logeait dans une petite maisonnette contiguë à l'église était réveillé et pouvait alors sonner la cloche pour toute la communauté. On a retrouvé (sur des ardoises) le mode d'emploi de l'horloge de Villers-en-Brabant. Sur tout ceci, voir P. Shéridan, «Les inscriptions sur ardoise de l'abbaye de Villers» dans *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, t. X, 2[e] partie. 1896, t.a.p., 64 p.

144. Nous avons retenu ce paragraphe à cause tout d'abord de l'importance du sujet, puisque le chant choral fait partie de la structure même de la vie de tous les *claustrales* (moines, religieux, chanoines). Le témoignage vibrant de saint Augustin mérite d'être retenu comme symbole. En second lieu le texte cite un proverbe «français», c'est-à-dire utilisé chez les francophones du Brabant. Ce proverbe fournit ensuite à notre auteur un de ces développements allégoriques dont il a le secret.

145-146. Il semble bien que cet épisode (extrait 145) concerne Christine l'Admirable († 1224) dont Thomas de Cantimpré écrivit la vie en 1232. On y lit (au ch. III, p. 656 et au ch. IV p. 657) que surprise par l'extase au cours d'une conversation sur l'amour de Dieu, elle fait entendre un chant merveilleux, d'une mélodie ravissante, mais aux paroles incompréhensibles. La difficulté, c'est que Christine ne fut pas une moniale, mais une béguine et que l'épisode se place à Saint-Trond dans le pays de Liège et non pas en Brabant. Mais on peut admettre sur ces points secondaires une défaillance des souvenirs de l'auteur. On peut aussi rapprocher de cette manifestation mystique les

chants rythmés accompagnés cette fois de paroles en langue vulgaire que ces béguines improvisaient dans des moments d'extrême ferveur (Marguerite d'Ypres, ch. 49; Marie d'Oignies, livre 2, ch. 11 et 12; Christine l'Admirable ch. 5) Le vers choisi comme titre de l'extrait 145 est tiré du *Testament d'un latin* de Pierre de Nolhac dans *Le rameau d'or*, Paris 1943:

«Surtout, délivrez-moi de tout ce verbe humain,
De ces mots assemblés dont le vain bruit s'envole;
N'être qu'un chant pour vous qui monte sans parole;
N'être qu'un grain d'encens brûlant dans votre main».

C'est une définition limpide et profonde de la prière de contemplation. Dans l'extrait 146 la traduction de saint Augustin est empruntée à L. Moreau, *Les Confessions*, Paris, 1854: premier texte, IV, 40, p. 410; deuxième texte: X, 22, p. 398.

147-148. Il ne peut s'agir ici de frère Henri, prieur de Cologne, ami de Jourdain de Saxe, puisqu'il mourut à Cologne le 23 octobre 1225 (cf. M. Aron, *Le Bienheureux Jourdain de Saxe*, 1924, p.35), tandis que cet Henri visé par notre auteur disparut dans l'une des croisades de saint Louis. En tout cas le cursus scolaire de ce dernier est tout à fait typique: études grammaticales sur place, étude de la dialectique et des arts libéraux dans une ville universitaire. C'est la formation que reçut Jean de Cantimpré (dont Thomas a écrit la vie, ch. 3, voir éd. R. Godding); c'est aussi celle de Frédéric de Hallum, un chanoine régulier frison, mort en 1175, cf. H. Platelle, «Le ministère pastoral dans une paroisse de Frise au XII[e] s.» dans *Le clerc séculier au Moyen Age* (Société des historiens médiévistes de l'enseignement public), Publications de la Sorbonne, 1993, p. 81-99. *Pour l'exemplum 148*: Looz, Belgique, province de Limbourg, arr. de Tongres, siège d'un comté.

149. Ce souvenir personnel doit s'insérer dans le cours des trois années d'études que Thomas passa à Paris de 1237 à 1240, évidemment dans un couvent dominicain. Cet épisode en tout cas souligne bien l'importance des signes et présages: tout peut être signe et donc miracle potentiel et tout le monde, même dans les milieux intellectuels, est à l'affût de ces messages (cf. C. Erickson, *The medieval vision*, 1976).

150 à 152. Cette expérience, qu'on peut appeler mystique — fait bien ressortir l'importance du sens de la vue dans ce que C. Erickson a précisément appelé *The medieval vision*: «Les plus hauts accomplissements de la pensée abstraite étaient associés avec une espèce particulière de vision. La découverte intellectuelle était souvent liée à la chute des barrières de la vue». Cette remarque (p. 40) pourrait servir de commentaire à notre anecdote. La très belle citation de Sénèque (fin de *l'exemplum* 160) provient de *Lettres à Lucilius* 89 n° 1, Budé, IV, 20. *Pour les exempla 151 et 152*: Argensolles, abbaye de cisterciennes, venues de Sainte-Marie de Liège en 1224, grâce à Blanche de Navarre (épouse de Thibaud III de Champagne 1197-1201, et mère de Thibaud IV le Grand 1201-1253, comte de Champagne et roi de Navarre). Cette comtesse exerça la régence au nom de son fils de 1201 à 1222. Vaucelles, abbaye de cisterciens fondée en 1132 par Hugues d'Oisy (com. de Rues-des-Vignes, Nord).

153. Thomas de Cantimpré a déjà parlé en I, 4, 4 des hérétiques d'Anvers. Guiard de Cambrai s'en allait les combattre quand il mourut en 1248 à l'abbaye d'Affligem et c'est même cette résolution qui lui aurait valu une réduction de son temps de Purgatoire. Mais il n'est pas sûr qu'il s'agissait alors de Guillaume Cornelius. Toujours est-il que ce personnage — qui professa semble-t-il, des doctrines voisines du Libre esprit — ne semble pas avoir été inquiété de son vivant et c'est seulement sous le successeur de Guiard de Laon, Nicolas de Fontaines (1249-1272) que son corps fut exhumé et brûlé. Voir E. de Moreau, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, III, Bruxelles, 1945, p. 599.

154. Le texte d'Isaïe (19, 9) disait en fait: «Confundentur qui operabantur linum, pectentes et texentes subtilia», c'est-à-dire «ceux qui travaillent le lin peigné et ceux qui tissent le coton seront consternés». Thomas, en supprimant les mots *qui operabantur linum* change complètement le sens de ce passage, qui prend une portée philosophique. C'est un exemple du sens «moral» donné au moindre extrait de l'Ecriture. Sur Simon de Tournai, voir J. Warichez, *Les disputationes de Simon de Tournai*, Louvain, 1932. Simon de Tournai († 1201) s'était fait beaucoup d'ennemis par ses défauts de caractère; de là des racontards contradictoires et sans autorité. L'histoire des trois imposteurs n'est qu'une variante de la parabole des trois anneaux: il s'agit d'un thème littéraire et polémique. Il faut remarquer la précision parfaite du vocabulaire de Thomas à propos de l'exercice scolaire présidé par Simon de Tournai: une *quaestio* qui donne naissance à une *disputatio*, achevée par la *determinatio* du maître. On notera enfin le rôle primordial de la coïncidence: la congestion cérébrale interprétée comme un châtiment de Dieu, ce qui fournit à l'auteur l'occasion d'un triomphe assez indécent.

155. Monastère Saint-Ferréol, à Essommes-sur-Marne (Aisne), abbaye d'augustins fondée au XI[e] s. par l'évêque Hugues de Soissons. Cette mort d'amour dans une grande ardeur mystique est à rapprocher de *l'exemplum* 34 ou même — mais alors sur le plan purement physique — de *l'exemplum* 116.

156. Autrement dit, les tournois ne sont pas seulement nuisibles à cause de l'oppression des pauvres qu'ils entraînent ; ils sont aussi inspirés par une vanité ridicule, puisque la gloire de ces héros d'un jour survivra moins longtemps que celle de leur cheval. La dérision est ici menée avec les procédés du polémiste. Le cheval Bayard était le cheval des quatre fils Aymon. Il avait la taille ordinaire lorsqu'il ne portait que l'un des frères et il s'allongeait quand il fallait les porter tous les quatre. Il se distinguait aussi par sa vitesse extraordinaire; il avait laissé la trace d'un de ses pieds dans la forêt de Soigne en Brabant (Migne, *Dictionnaire des sciences occultes*, t. I, 1846, c. 183). Guillaume des Barres, comte de Rochefort, était grand sénéchal du roi Philippe-Auguste († 23 mars 1233).

157. Cet exemple montre bien que le tournoi du XIII[e] s. reste encore ce qu'il était au XII[e] s., c'est-à-dire «un combat collectif entre des groupes compacts de chevaliers qui utilisent des armes vraies» (E. Perroy). C'était un entraînement guerrier, aboutissant souvent aux mêmes résultats qu'une campagne ouverte, à savoir des morts et des blessés. Le chiffre de 367 victimes à Neuss

est sans doute exagéré, mais il n'est pas absurde. Signalons en passant que Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis et ancêtre des Bourbons, reçut au cours d'un tournois en 1279 de tels coups sur la tête qu'il en demeura dans un état voisin de la démence. On comprend dès lors la réaction de Thomas, qui ne fait que prolonger la condamnation portée dès 1130 par le pape Innocent II. Mais toutes ces interdictions demeurèrent vaines face à la passion des jeunes chevaliers et même aux exigences de l'éducation chevaleresque. En tout cas, le tournoi du XV[e] siècle, série de combats singuliers, très réglementé, dans une assemblée mondaine, n'est plus que le successeur très abâtardi du tournoi des siècles antérieurs, (voir E. Perroy, *La féodalité en France du X[e] au XII[e] s.*, I, ronéo, C.D.U., 1956; excellente présentation). Ces tournois, si chers au monde chevaleresque, occupent une grande place chez les conteurs. On trouve dans Gautier Map (*De nugis curialium = Contes pour les gens de cour*, II, 16, tr. fr. Alan Keith Bate, 1993, p. 153) la description d'un tournoi fantastique qui offre quelque parenté avec le nôtre. Il se passe, notons-le, à la limite de la Lotharingie et de la Flandre (ce qui fait penser au rassemblement d'Ljska Major, cité à la fin de notre *exemplum*, sans doute Overijse près de Bruxelles). Dans ce tournoi, qui réunit plusieurs milliers de chevaliers, apparaît un combattant inconnu, qui triomphe de tous ses adversaires, jusqu'à l'extrême limite de la journée, où il tombe victime du dernier survivant: on n'a jamais pu découvrir son identité! Revenons ici à notre *exemplum*: deux sortes de signes sont ici associés: d'une part un présage funeste (le cadavre immense flottant sur les hauteurs: une vision digne de Goya), d'autre part une «armée prodigieuse» rassemblée par les démons (voir sous ce terme le *Dictionnaire des sceinces occultes* de Migne, t. I, 1848).

158-159. (A propos du texte 158) Le mélange de supplices surréalistes parfaitement irréalisables et de détails grivois fait penser à l'image de l'Enfer sur certains tympans romans (par exemple à Sainte-Foy de Conques). (A propos du texte 159) Cette histoire de revenants fait bien sentir combien les limites du monde sensible étaient conçues comme perméables dans les deux sens. Dans cet épisode nous découvrons la forme la plus simple et la plus brutale du tournoi, puisque les combattants n'ont pas la protection de la cotte de mailles (haubert).

160. Cette tentative d'explication est très intéressante. En fait il s'agit de ces morts-vivants, qui selon des croyances ancestrales errent d'un monde à l'autre avec des pensées parfois serviables, mais plus généralement hostiles ou vengeresses (cas des morts prématurées, des défunts sans sépulture etc...). Face à ces croyances, un homme comme Thomas de Cantimpré ne pouvait prendre que deux attitudes, ou bien les rejeter comme de pures illusions, ou bien y voir une manifestation diabolique, et de fait la théorie de la possession d'un cadavre par le démon est sous-jacente en beaucoup d'endroits du livre. Mais une telle attitude est très illogique, car on ne voit pas bien ce que le démon peut avoir à gagner en cette affaire, car il s'agit parfois de personnages tout à fait innocents. Notons enfin que l'épisode du boulanger est introuvable dans le livre II des *Dialogues* de saint Grégoire (= vie de saint Benoît).

161 à 164. (*Exemplum* 161) Comparer Césaire de Heisterbach, éd. Strange t. I, p. 318: il s'agit d'un chevalier qui joue aux dés toute une nuit avec le diable, et celui-ci pour finir lui arrache les entrailles, digne châtiment pour quelqu'un qui jusqu'alors avait vidé la poche de ses compagnons. (*Exemplum* 162) La Parascève, c'est le vendredi saint, et la nuit de la Parascève c'est la nuit précédente, car liturgiquement toute fête commence la veille aux premières vêpres. (*Exemplum* 163) Cette apparition et disparition mystérieuse veut traduire ce fait que le Christ lui-même est concerné par ce genre de péchés, exactement comme il l'est par les actes de charité, puisque dans les tableaux représentant les sept œuvres de miséricorde on voit toujours parmi la foule sa silhouette évanescente (par exemple au Rijksmuseum d'Amsterdam la série des sept tableaux du maître d'Alkmaar sur ce sujet...). (*Exemplum* 164) Cet affrontement du joueur désespéré et de Dieu qu'il rend responsable a un caractère assez shakespearien ou même faustien. On pense aussi à Dom Juan, qui défie le spectre du commandeur.

165 à 168. (*Exemplum* 165) Colvenere dans ses notes (p. 125) proteste contre la condamnation radicale des danses attribuée à saint Augustin et renforcée par notre auteur. On remarquera la réserve piquante à propos des danses tolérées lors des mariages: il y entre une bonne dose de misogynie, ainsi que dans le proverbe cité à cette occasion. (*Exemplum* 166) Il est frappant de voir dans ces descriptions de fêtes populaires (ici n° 166 et plus loin n° 174) comment s'associent gesticulations, sauts, danses et musique. Au fond une image très moderne. L'accident ici en question est assez souvent signalé à propos du jeu de soule (ancêtre du hockey ou du football) par exemple dans les lettres de rémission royales ou des grâces pontificales. *Sambuca* en latin médiéval peut désigner le bâton pastoral (cf. Du Cange, *sub verbo*); l'expression *baculus sambucalis* doit avoir le même sens qui d'applique bien au contexte. (*Exemplum* 168) Relevons cette allusion à une femme qui s'adonnait à la lutte avec un homme. Dans le livre de Hans Fehr, *Das Recht im Bilde*, Zürich, 1923, on trouve un dizaine de dessins relatifs à un duel judiciaire entre un homme et une femme d'après un Fechtbuch de 1467. L'information de Thomas de Cantimpré mérite d'être soigneusement retenue.

169 à 171. Le schéma de cette histoire (*Exemplum* 170) est certainement traditionnel. On le retrouve dans le récit fabuleux concernant les origines de la famille des Welf en Souabe. Une noble dame Irmentrude met au monde en une fois douze enfants très petits. Frappée de terreur à la pensée qu'on pourrait la considérer comme adultère (car c'était l'explication du temps pour les naissances multiples) elle ordonne de sauver seulement un fils et de jeter tous les autres à la rivière. La servante qui exécute cette décision est rencontrée par le père jusque là absent. Il s'informe de ce que la servante porte dans son sac; elle répond que ce sont des petits chiens; il exige de les voir et découvre la vérité... Il pardonne à sa femme, décide de faire élever tous les enfants, mais en leur gardant le nom prononcé par la servante: Welf (pluriel Welfen), ce qui donnait l'explication du nom de cette puissante famille. Une abbaye (Weingarten) est d'ailleurs fondée en souvenir de ce prodige. Cf. Gaspard Bruschius, *Monasteriorum Germaniae praecipuorum ac maxime illustrium cen-*

turia prima, Ingolstadii, 1551, p. 158..., ainsi que notre article «Légendes médiévales sur les naissances multiples» dans *Handelingen van het genootschap voor geschiedenis gesticht onder de benaming Société d'émulation de Bruges*, 123e année, 1986, 183-195. Les ressemblances avec l'anecdote de Thomas de Cantimpré sont évidentes. (*Exemplum* 171) Le cas de ce chasseur ensorcelé qui ne peut arrêter une vaine poursuite ressemble à celui des danseurs maudits, qui dansent jusqu'à l'épuisement mortel (cf. G. Paris, «Etude sur les danseurs maudits» dans *Journal des savants*, 1899, 733-747).

172 à 174. (*Exemplum* 172) La citation de saint Augustin est parvenue à Thomas de Cantimpré par l'intermédiaire de Gratien (Distinc. 86, c. 7): «Histrionibus dare est daemonibus sacrificare». (*Exemplum* 173) La citation de Sénèque provient de la *lettre à Lucilius* 7, n° 2 et 6 (Budé I 19-20). (*Exemplum* 174) Opvelpe, Brabant, arr. Louvain. A propos de ces fêtes populaires voir ce que nous disons note 166.

175. Ce chant obscène consacré à saint Martin (*cantum celebrem de Martino*) ne peut être qu'une parodie volontairement grossière d'une hymne liturgique chantée aux vigiles du saint. Etienne de Bourbon en parle expressément à propos d'usages qui existaient en Allemagne (*Anecdotes*, n° 194 et note) «Ils sont semblables à ces pèlerins qui en visitant les sanctuaires des saints chantent des chansons d'amour, qui enflamment les cœurs des auditeurs du feu de la luxure».

176. Ces réjouissances lors des veillées funèbres (chants, danses et beuveries), sorte de rites magiques sont sévèrement condamnées dans le *Décret* de Burchard de Worms († 1025): «Tu as assisté à des veillées funèbres où les corps des chrétiens sont gardés selon des rites païens; tu y as fait des danses inventées par les païens à l'instigation des démons; tu y as bu; tu t'es répandu en rires et rejetant toute piété et toute charité tu as semblé te réjouir de la mort d'un frère. Si tu l'as fait, tu feras pénitence pendant trente jours au pain et à l'eau». *Decretum* 10, 34, *P.L.* 140 c. 838.

177. On est affligé par l'allure magique et automatique ici donnée à la vie religieuse. Le péché entraîne la langueur, laquelle d'ailleurs s'accompagne d'une véritable possession démoniaque sous la forme de sept petits crapauds, le tout est chassé par la confession qui assure le retour à la santé.

178. Aywières, près de Nivelles en Brabant, était une abbaye de cisterciennes fondée en 1202, transférée en ce lieu en 1217. Elle était bien connue de Thomas à cause de sainte Lutgarde, moniale de ce lieu qu'il regardait comme sa mère spirituelle et dont il écrivit la vie. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait connu personnellement cette Elisabeth de Wans. Il en parle à la fin de la vie de sainte Lutgarde (livre III, ch. 16). Cf. Th. Ploegaerts, *Histoire de l'abbaye d'Aywières*, Bruxelles, 1924.

179. Saint-Jean de Vignes à Soissons, abbaye d'augustins fondée en 1076. Le rapprochement de cet *exemplum* et du suivant fait bien ressortir les ambiguïtés du thème du sourire face à la mort chez les moines. Voir sur ce sujet le très bel article de Dom Jean Leclercq († 1993), véritable testament spiri-

tuel, «Mourir et sourire» dans les Actes du colloque *Moines et moniales devant la mort*, université catholique de Lille, 1992, édité en 1993 par le Cahmer, université de Paris XIII, et le Credhir, université catholique de Lille, p. 97-107. On trouve ce même thème dans de courtes anecdotes de Césaire de Heisterbach, éd. Strange, II, 73-74.

180. Les rites concernant la mort étaient assez semblables chez les moines et les religieux. On y trouve toujours l'usage de la tablette des morts, sorte de «gong funèbre» destiné à ameuter la communauté pour qu'elle se rassemble autour de l'agonisant cf.L. Gougaud «La mort du moine» dans *Anciennes coutumes claustrales*, Ligugé, 1930, p. 69-96 et H. Platelle, «La mort précieuse» dans *Revue Mabillon*, t. 60, 1982, 151-174. On doit admirer la sagesse et la délicatesse spirituelle qui s'expriment dans ces deux *exempla*, en parfait contraste avec le premier texte cité (n° 177).

181-182. L'allusion au roi Henri permet de dater cette anecdote: il s'agit d'Henri Raspe (mort en 1247), landgrave de Thuringe, qui devint anti-roi des Romains face à Frédéric II en 1246. Il avait remporté des succès importants mais il mourut avant d'avoir pu réaliser ses plans. On est là au début du grand interrègne, ce qui explique l'allusion aux troubles. C'est cet Henri Raspe qui chassa sa belle-sœur, sainte Elisabeth de Hongrie de la cour de Thuringe († 1231). Noter que les actes de pénitence attribués à ce comte pourraient s'interpréter comme des gestes spasmodiques et incontrôlés au cours d'une maladie.

183. Boniface (le bienheureux) fut évêque de Lausanne de 1229 à 1239; il résigna alors sa charge et devint évêque de Liège et d'Utrecht ; il mourut vers 1260 (C. Eubel, p. 309). On comprend qu'il ait pu rencontrer Thomas de Cantimpré dans les Pays Bas. Le cadre de cette histoire fantastique rappelle celle du chasseur ensorcelé (cf. n° 171), mais ici la leçon est toute différente. Il faut remarquer que le héros de cette histoire est un chevalier brabançon qui servit le roi d'Angleterre en Gascogne (sans doute en 1194-1196): c' est l'un de ces mercenaires qui apparaissent de plus en plus dans les grandes armées et que le Brabant fournissait en abondance. Jacques de Vitry dans son *Historia orientalis et occidentalis* (éd. Maschus, Douai, 1597, p. 279) donne une image terrible de ces Brabançons, qu'il présente «comme des hommes de sang, des incendiaires, des routiers, des voleurs». On comprend que Thomas ait voulu moraliser ce milieu (voir aussi plus loin l'*exemplum* 222).

184. Cette pénitence parfaitement impossible (le corps haché menu, après avoir été systématiquement raclé) fait penser aux supplices extravagants et interminables qu'on trouve dans *certaines* passions de martyrs. Il faut lire à ce sujet les pages humoristiques du P. H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 3e éd., 1927, p. 89-91. Tout n'était pas mensonge dans ce débordement d'imagination sadique; dans la pensée des auteurs il était au service d'une vérité, en montrant la grandeur du repentir ou la vertu d'un martyr.

185. Pierre de Corbeil avait été évêque de Cambrai (1199-1200) avant de devenir archevêque de Sens (1200-1222). On comprend donc que Thomas ait pu recevoir de lui des confidences. On retrouve ici le thème de la mort

d'amour déjà apparu aux numéros 34 et 155; mais ce qu'il y a de plus beau dans cet *exemplum*, c'est cet accent mis de façon si forte et si paradoxale sur l'intériorité du sentiment de pénitence.

186. Sur cet usage, voir «Mourir sous le froc» dans L. Gougaud, *Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age*, Maredsous, 1925, p. 129-142. Cette pratique pouvait donner naissance à des abus (superstition du côté des candidats, cupidité de la part des maisons qui les accueillaient). Les principes pourtant étaient fort clairs: tous les textes soulignent la nécessité absolue d'une conversion intérieure; on retrouve ce souci à la fin de notre anecdote. Césaire de Heisterbach a lui aussi un *exemplum* sur ce sujet (II, 316).

187. Le texte fait bien comprendre qu'il s'agit ici de l'apostasie de l'état religieux et non de l'apostasie de la foi, cf. Encyclopédie *Catholicisme*, t. I, 1948, c. 724 (E. Jombart). Pour le péché d'Achor voir Josué ch. 7, 19-26. Après la prise de la ville de Jéricho, tout ce qui était contenu dans la ville fut déclaré «anathème», c'est-à-dire interdit, tabou, réservé à Dieu et voué à la destruction totale. Or un guerrier de Josué se réserva frauduleusement un lingot d'or et un manteau d'écarlate. La colère de Jahweh frappa tout le peuple d'Israël qui fut mis en fuite. Une ordalie progressive (par famille, puis par maison, puis par tête) fit découvrir le coupable qui fut lapidé dans la vallée d'Achor. «Le péché d'Achor» veut donc dire le péché châtié à cet endroit. C'est une scène souvent représentée dans les Bibles historiées, par exemple dans la Bible (Paris, milieu XIII^{e} s.) conservée à la Pierpont Morgan Library et éditée sous le titre *Old Testament miniatures* (283 paintings) New York, s.d.

188. Sur le caractère déroutant de la durée dans l'Au-delà, nous nous sommes déjà expliqué plus haut à propos de Philippe le Chancelier (voir n° 24) qui est damné, mais demande au cours d'une apparition si le monde a maintenant cessé d'exister.

189. Sur le mouvement béguinal, voir notre introduction. Il eut certainement beaucoup de succès à Nivelles. Thomas de Cantimpré parle au n° 210 de deux mille béguines placées sous la direction d'une maîtresse commune (E. de Moreau, *Tome complémentaire*, p. 493 parle de quatre béguinages à Nivelles, dont deux remontent au XIII^{e} s.). Le «feu sacré», *ignis sacer*, était un empoisonnement dû à l'ergot de seigle qui se manifestait soit par des phénomènes gangréneux (avec mutilations plus ou moins considérables, ce qui est visé dans le récit), soit par des phénomènes spasmodiques. Bonne présentation dans A. Cauchie, *La grande procession de Tournai*, 1892 (créée précisément à la suite d'une épidémie de ce genre), p. 119-122.

190-191. Le même épisode est raconté par Thomas dans sa vie de sainte Lutgarde (Livre II, n° 5, *A. S., Jun.* V, 197), mais l'accent est légèrement différent. Dans le *Bonum universale* cette anecdote est rattachée au thème de la prédestination («l'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine»), ce qui donne à l'histoire un tour plus dramatique.

192. Cette légende se retrouve dans *La légende dorée* (à quelques détails près) à la fois à propos de saint Barthélémy (éd. Garnier-Flammarion, II, 130) et

de saint André (*Ibid.* I, 44). Quant au goût pour les énigmes il remonte à l'Antiquité, puisque la reine de Saba vint éprouver la sagesse de Salomon en lui proposant des énigmes (I *Rois*, 10, 1). Voir aussi Etienne de de Bourbon, *Anecdotes*.. n° 86. Dans les *Gesta Romanorum* on trouve fréquemment des formules sybillines, énigmatiques, éd. H. Hesse, 1978, p. 102, 213...

193. La sainteté éminente de ces quatre églises tient donc au Sang rédempteur dont elles sont baignées: celui du Christ pour Jérusalem, celui des apôtres et martyrs pour les trois autres. On ne peut nier le caractère grandiose de cette perspective. Il n'est pas facile d'identifier les «trois» destructions de Trèves, puisque Lot (*Les destinées de l'empire*, p. 48, note 58) énumère déjà quatre saccages au moment des grandes invasions, en 407, 413, 420, et 428 et il faut ensuite y ajouter la destruction par les Normands en 882/892. Sur ces onze mille vierges, voir Guy de Tervarent, *La légende de sainte Ursule*, 2 vol., Paris, 1931 et une note d'E. de Moreau, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 26, 1948, p. 1284-1285. Une inscription parfaitement authentique (à placer entre 350 et 450) atteste qu'on vénérait déjà à Cologne des vierges qui avaient subi le martyre, mais on ne sait ni à quelle date, ni sous quelle persécution. A partir du IX^{e} s. leur culte se répand; on en compte alors onze; puis dans la première partie du XI^{e} s. ce chiffre est porté à 11.000, sans doute par suite d'une faute de lecture. Toute une passion se forme à ce sujet, encouragée par la découverte, peu après 1106, d'une nécropole romaine au voisinage des murs de la cité. On l'identifie aussitôt avec le lieu de sépulture des onze mille vierges, dont la troupe s'accroît des hommes, femmes et enfants retrouvés sur place... C'est ainsi qu'apparaissent dans la troupe un pape (Cyriaque, inconnu par ailleurs), des cardinaux, des évêques... On dirait que Thomas a vaguement conscience de ce second recrutement.

194. D'une manière assez adroite Thomas conclut ce petit récit à la gloire de saint Jean l'Evangéliste, en reprenant la conclusion de l'Evangile de saint Jean.

195. Ce prêtre, qui célèbre tous les jours la messe des morts et qui est ensuite défendu par ces âmes du Purgatoire sauvées par lui se retrouve dans le recueil d'exempla de J. Klapper, *Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, Heidelberg, 1911, n° 36, p. 32. En tout cas dans la version de Thomas de Cantimpré ces mains qui se tendent vers le ciel dans un geste de soutien font penser au serment des co-jureurs, bien plus qu'à une constitution de caution. Les co-jureurs (*conjuratores* ou *Eideshelfer*) ne sont pas des témoins; ils affirment seulement et solennellement la crédibilité de l'accusé. Ils pouvaient être très nombreux, jusqu'à 72 comme on le voit dans le procès de la reine Uta en 899 (*Annales Fuldenses*, éd. Kurze, dans *Monumenta Germaniae historica in usum scholarum*, p. 132.).

196. Le même avertissement, également donné par une apparition, se retrouve dans la *Chronica Slavorum* d'Helmold von Bosau, éd. Pertz, dans *Scriptores rerum germanicarum*, 1868, I, 78. Le défunt est ici l'évêque missionnaire du pays des Wendes, nommé Vizelin († 1154). Un de ses collaborateurs nommé Eppo était inconsolable; l'évêque apparaît en songe à une jeune fille

à qui il donne ce message: «Dis à notre frère Eppo qu'il pourrait cesser de pleurer, car je suis bien et son deuil me rend triste. Je porte ses larmes sur mon vêtement». La ressemblance avec le récit de Thomas est frappante. Le narrateur Helmold est un contemporain du héros. L'expression assez bizarre de Thomas «in toga laterali magnum aquae pondus ostendens» désigne évidemment le *sinus* de la toge, c'est-à-dire le creux créé artificiellement par le drapé de ce vêtement. Il est étonnant que cet espace ait pu retenir l'eau à la manière d'un récipient. Remarquer encore le souci de l'auteur de justifier ce que le message de ce revenant pouvait avoir de contraire à l'orthodoxie. Il admet sans broncher tous les épisodes merveilleux, mais il est sourcilleux sur la doctrine. On observe la même chose dans la *Légende dorée* de J. de Voragine.

197. La finale du récit est assez embarrassée. Au fond Thomas pratique ici le *Sic et Non*: il montre d'une part Otton IV († 1218) en Purgatoire et de l'autre il cite des témoins de sa mort pénitente en déclarant ne pouvoir croire à ce châtiment. La conclusion (non dégagée) serait que nul n'est certain de son mérite, ni de son salut. On remarquera le volume de prières demandées et la manière de calculer ce volume, ce qui fait penser à la multiplication du grain de blé sur l'échiquier: 10.000 psautiers (à 150 psaumes chacun) font 1.500.000 psaumes, d'autre part, si l'on donne aux psaumes une moyenne de vingt versets, on aboutità 30 millions de versets et donc à autant d'*Ave Maria* et de *Pater*. L'auteur et son public s'amusaient un peu à ce type de calcul. Sur Conrad d'Hildesheim voir plus haut l'*exemplum* n° 8.

198. «Le prêtre des lépreux» est évidemment le chapelain de la léproserie. Une léproserie — comme d'ailleurs tout hôpital — n'était considérée comme vraiment achevée qu'à partir du moment où elle avait obtenu chapelle, prêtre et cimetière, ce qui supposait des négociations avec le curé de la paroisse et surtout avec le patron ecclésiastique, atteints dans leur dignité et leurs revenus. De toute façon l'évêque devait ensuite intervenir pour donner la *cura animarum*.

199. Première remarque à propos de cet épisode: l'exemple de cet homme qui se confesse (et sous la forme d'une confession générale) à une religieuse. Le cas n'est pas unique dans le dossier hagiographique du V^e^ au X^e^ siècle scruté par G. Vogel, «La discipline pénitentielle en Gaule des origines au IX^e^ s.», *Revue des sciences religieuses*, t. 30, 1956, p. 1-26 et 157-186 (voir le § VIII «la confession aux religieuses»). Dans les cas recensés on voit que l'aveu sincère avait valeur purificatrice par lui-même et pouvait donc se faire à n'importe qui. La discipline finit par s'uniformiser sur des bases différentes, mais le souvenir de cette pratique ancienne n'était pas perdu. La réaction de Thomas de Cantimpré en tout cas est typique: il essaie de ramener à l'orthodoxie le geste du comte, en le présentant seulement comme un acte d'humilité et une demande de prières. Notre deuxième remarque concernera la pénitence vicaire, reposant sur l'idée de substitution. Cette pratique dérive de la pénitence tarifée d'origine irlandaise, qui pour sa part admettait les «compositions». Il était donc tentant pour un homme riche, condamné par exemple à une pénitence de sept ans, d'engager toute une troupe de serfs — semblables à des

champions d'un duel judiciaire — pour le décharger de son obligation en un temps record. Cet usage appliqué aux vivants était un abus évident, puisque tout lien était brisé entre le coupable et l'expiation necessaire. Malgré des condamnations officielles à l'époque carolingienne, la pratique subsista pourtant. En ce qui concerne la pénitence vicaire pour les défunts, la perspective était toute fois bien différente, puisque le principal intéressé, dans le Purgatoire, collaborait par la force des choses à sa purification. Dès lors la pénitence vicaire pouvait se réclamer de la communion des saints, l'un des plus beaux dogmes de la doctrine chétienne. Il y a une excellente justification de cette pratique dans le discours de Gérard I^er^ de Cambrai au synode d'Arras de 1025 cf. *P.L.*, t. 142, c. 1298-1299. Voir aussi C. Vogel, «Composition légale et commutations dans le système de la pénitence tarifée», dans *Revue de droit canonique*, t. 9, 1959, p. 1-38, ici p. 34-38.

200. Cette histoire de réparation *post mortem* non honorée se retrouve sous une forme très voisine dans J. Klapper, *Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, 1911, n° 37, p. 33. Thomas d'ailleurs se réfère à un précédent célèbre, celui que rapporte le moine de Saint-Gall, Notker le Bègue, à propos de Charlemagne. Il nous raconte, au livre I, ch. 4 et 5, une historiette relative à la prière pour les morts et à l'argent qu'on doit laisser après soi pour assurer cette prière. Mais la pointe de l'anecdote est très différente: elle veut montrer l'avidité des candidats désireux d'obtenir un évêché devenu vacant par le décès du titulaire (lequel n'avait guère pensé à assurer après lui le service de la prière). Très visiblement Thomas parle d'après de vagues souvenirs de lecture. Il faut encore remarquer que Charlemagne est ici qualifié de «grand et saint roi». C'est qu'en effet l'empereur avait été canonisé en 1165 par l'antipape Pascal III agissant à l'instigation de Frédéric-Barberousse. Malgré cette origine trouble, il n'y eut pas ultérieurement de rejet formel de la part de Rome. Le culte du monarque en tout cas prospérait à Aix-la-Chapelle, où l'on avait fait exécuter (fin XII^e^ s.) une châsse magnifique que Thomas put contempler.

201. Notker le Bègue, déjà évoqué à propos du n° 200, nous livre encore une anecdote relative à l'argent destiné éventuellement à la prière pour les morts; mais dans ce cas la morale est bien différente. (Livre I, ch. 31, éd. Pertz, *SS*, t. II, p. 745). Il s'agit du maître du palais Liutfried qui exploitait les ouvriers employés à la construction du palais d'Aix. Il meurt subitement et le roi déclare: «Aucune part de ces biens, fruit de l'injustice et de la fraude, ne peut être employée à la délivrance de l'âme de ce malheureux. Qu'on les partage donc entre les ouvriers occupés à la construction de ces bâtiments et les plus pauvres de mes officiers». En somme ici encore il y a remboursement, mais il est volontairement coupé de toute perspective d'assistance spirituelle. Remarquer que ces âmes du Purgatoire sont conçues sur le modèle des morts-vivants: elles ont un corps capable d'être soumis à des tortures à la fois réelles et symboliques: ici (pour un salaire non payé à un forgeron) porter un fer à cheval rougi au feu ou être ficelé comme une momie entourée de bandelettes).

202. Cette histoire est tout à fait classique. Elle se retrouve (dans une version plus brève, moins dramatisée) dans le recueil de J. Klapper, *Exempla...*,

Heidelberg, 1911, n° 39, traduction et commentaire dans Cl. Lecouteux et Ph. Marcq, *Les esprits et les morts*, 1990, p. 127-128. Dans le récit de Thomas de Cantimpré, l'élément essentiel c'est que le héros (le duc) a fondé de nombreuses chapellenies où doivent être célébrées des messes pour les défunts. Le nombre des âmes libérées augmente donc de jour en jour avec la multiplication des messes; de là la parole rassurante de l'apparition: «d'autres seront libérés qui viendront avec nous à ton secours». Les «armées prodigieuses» formées de combattants célestes étaient déjà connues des anciens: Plutarque en parle dans sa vie de Thémistocle. Voir aussi le *Dictionnaire des sciences occultes* (de Migne) t. I, 1948, au mot «armées prodigieuses». A propos des faux prétextes invoqués par le roi agresseur, Thomas emploie la belle formule: *occasiones calvas* (des occasions chauves); c'est un emprunt aux poètes antiques. L'Occasion personnifiée était chevelue sur le devant du crâne pour pouvoir dissimuler ses traits et chauve à l'arrière de la tête pour échapper à la prise.

203. Pour l'utilisation biographique de ce paragraphe, se reporter à notre introduction. On remarquera le rôle de l'ermite qui entend une confession sans être prêtre (très vraisemblablement) cf. l'article de C. Vogel cité à propos du n° 199. Le conseil de l'ermite et la décision effective du père rappellent la forte structure familiale du temps: c'est la puissance paternelle qui décide du mariage ou de l'entrée en religion des enfants. La finale (les messes célébrées pour son père, les prières sollicitées à cette même intention) rappellent la célèbre page de saint Augustin (*Confessions* IX, 31) sur la mort de sa mère Monique et les prières qu'il demande pour elle et pour son père.

204. L'abbaye de Marquette fut fondée en 1226 par le couple comtal de Flandre, Ferrand et Jeanne, c'est d'ailleurs là qu'ils furent enterrés respectivement en 1234 et 1244. L'abbaye était peuplée de filles nobles et c'est bien le cas pour Berthe de Marbais choisie comme première abbesse par la comtesse Jeanne, dont elle était parente (cf. Jean Buzelin, *Gallo-Flandria sacra et profana*, Douai, 1624, p. 70). Sur l'abbaye d'Aywières, cf. plus haut, n° 178. Cette insistance sur la vision directe de Dieu correspond bien à l'importance du sens de la vue dans la perception médiévale cf. Carolly Erickson *The medieval vision. Essays in history and perception*, New York, 1976. Quant au visage rayonnant de la personne en extase, c'est un phénomène souvent attesté dans les états de ce genre, quel que soit le jugement qu'on porte sur ceux-ci.

205. Cet épisode des cinq rois, frappant par son caractère de joie sauvage, est représenté dans la Bible historiée de la Pierpont Morgan Library (Paris XIIIe s.), publiée en 1994 à New York sous le titre *Old Testament miniatures*, peintures 77 et 78: les cinq rois sont tirés de la caverne où ils se cachaient; ils sont piétinés consciencieusement par des Israélites et enfin pendus (mais sur toutes ces scènes ils conservent leur couronne). On comprend que Thomas ait pensé à cet épisode pour traduire la victoire totale des justes au jugement dernier.

206. Faute de pouvoir donner une image concrète des anges dans l'Au delà, l'auteur rappelle leurs services au cours de notre vie terrestre, ce qui se prête à des récits exemplaires. C'est exactement la même technique qu'à propos des

démons au paragraphe précédent. Les deux béguines se rendent à «Lenlos» selon l'édition de Colvenere: il s'agit certainement de Lillois (près de Nivelles) dont l'église paroissiale est d'ailleurs dédiée à sainte Gertrude. Jacques de Vitry mentionne ce village dans la vie de Marie d'Oignies (Livre 2, ch. 8).

207. *L'heure de none* (au sens canonique du terme) était récitée ou chantée en principe vers trois heures de l'après midi et selon l'usage antique c'était aussi vers ce moment qu'on prenait le principal repas du jour ou *cena* (le seul repas en temps de jeûne). Mais dans le cours du Moyen Age, on prit l'habitude d'anticiper ce repas en le plaçant vers midi et, comme l'heure de none était liée au repas, elle fut aussi avancée (c'est pourquoi le nom de *noen* en néerlandais ou de *noon* en anglais veut dire midi). Dans le texte de Thomas de Cantimpré il est impossible de savoir si l'heure de none correspond à midi ou à trois heures de notre façon actuelle de mesurer le jour (cf. E. I. Strubbe et L. Voet, *De Chronologie*, Antwerpen-Amsterdam, 1960, p. 16-20). L'équivalence entre *persona* et patron ecclésiastique se comprend dans la situation des Pays Bas au XIII[e] s. Les paroisses (églises et autels) ont été très largement données par les évêques à des établissements religieux (monastères et chapitres) qui les ont incorporées à leur patrimoine. Ces établissements détiennent donc le bénéfice paroissial (*personatus*) sans le desservir eux-mêmes; ils nomment à cet effet un vicaire qui doit recevoir de l'évêque la *cura animarum*. Les deux termes de *persona* (curé, en fait curé primitif) et de patron désignent cette même réalité, saisie sous des points de vue légèrement différents (voir sur ces problèmes B. Delmaire, *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV[e]* s., 2 vol., Arras, 1994). On remarquera enfin cette nouvelle allusion (à rapprocher du n° 75) aux privations endurées par les dominicains dans leurs courses pastorales. Dans un livre destiné aux dominicains précisément, cette information ne peut être qu'exacte, sous peine de se retourner contre l'auteur.

208. Comme on le voit, ce quatrième article des joies de la béatitude se limite à un simple développement doctrinal, sans l'appui d'aucun exemple. Nous l'avons cependant reproduit pour ne pas briser l'unité de la panoplie. L'auteur parle des *pericula luxus*, ce que nous avons traduit par le «danger des pensées impudiques»: c'est une utilisation du mot *luxus* qu'on trouve chez les auteurs chrétiens de l'antiquité tardive, cf. A. Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954. La très belle citation de saint Augustin est bien exacte.

209. Cet étrange récit repose sur le fait indiscutable que saint Louis pendant sa première croisade (1248-1254) envoya des religieux — à la foi ambassadeurs et missionnaires — vers le khan mongol (ou tartare). Le plus célèbre est Guillaume de Rubrouck (du nom d'un village de la Flandre française) dont le voyage s'étira sur vingt cinq mois (1253-1255) et qui a laissé une relation d'un immense intérêt (traduction et commentaire par Claude et René Kappler, Paris, Payot, 1985). Tout y poussait: l'idée missionnaire, la tolérance religieuse des Mongols, la présence de chrétiens nestoriens dans leur immense empire et pour finir le mythe fabuleux du Prêtre Jean, un souverain chrétien prêt à venir seconder les croisés. On voit ici que «la réalité» historique n'est pas si éloignée qu'on peut le croire du rêve de Thomas. Sur l'invasion tartare en Europe, voir ce que nous avons dit à propos du n° 61.

210. Cette histoire assez cruelle se retrouve dans le supplément écrit par Thomas à la vie de Marie d'Oignies entre 1229 et 1240 (*A. S., Jun.* t. V, p. 576). C'est même grâce au rapprochement entre les deux récits qu'on peut être sûr que le supplément en question est bien de Thomas. Le maître Jean qui est ici l'informateur de notre auteur a déjà été présenté (n° 123 à 125). Pour une fois on remarquera que l'*exemplum* correspond parfaitement à la thèse annoncée: l'identification de la volonté de l'élu et de la volonté de justice de Dieu.

211. Dans ce récit qui se déroule comme un roman à épisodes deux choses sont à remarquer. Tout d'abord l'action du démon présentée comme une contrefaçon du culte chrétien: le faux prêtre qui porte l'Eucharistie et offre à l'enfant la confession et la communion, ce qui en cas de succès aurait fait de lui un véritable «possédé». C'est la conception qu'on retrouvera plus tard à la base des procès de sorcellerie. En second lieu, il faut noter une différence dans la façon dont Thomas exerce son ministère: pour commencer il confesse dans une église le vendredi saint en vue des Pâques, certainement avec l'accord du curé; puis à la fin de l'histoire, quand sur l'appel de la mère de l'enfant il se rend à son chevet, il écoute sans doute tout le récit mais ensuite il fait venir «le prêtre paroissial» pour lui administrer les sacrements, c'est-à-dire la pénitence, le viatique et l'Extrême onction. On a là une idée du compromis (qui varia plusieurs fois) réglant le ministère des frères (prédication, confession, sépulture) à l'intérieur des paroisses. C'est Boniface VIII en 1300 (bulle *Super cathedram*) qui trouva et imposa la note juste.

212. Thomas a déjà cité avec éloge Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris de 1228 à 1249 (voir n° 23 et 24). C'était un évêque zélé et rigoureux. La législation canonique sur les testaments des prêtres tenait en deux principes. Tout d'abord ces testaments devaient après le décès être approuvés par la curie épiscopale (corroboration de l'official), faute de quoi, le défunt était réputé intestat. En second lieu, en l'absence de testament, la succession des biens meubles laissés par le prêtre revient à l'évêque. Cette législation est très nettement prévue à Tournai par les synodes de 1481 et de 1574 qui se réfèrent à une antique coutume, cf. J. Le Groux, *Summa statutorum synodalium... Tornacensium*, Lille, 1716, p. 89-92 et 202-203.

213. Cette histoire fait évidemment penser au miracle de Théophile (raconté après bien d'autres par la *Légende dorée* sous la date du 8 septembre — Nativité de la Vierge — éd. Garnier-Flammarion, 2 vol. 1967, ici t. II, p. 181). Mais le cadre est tout différent (une scène d'auberge où l'on entend, au milieu du fracas des buveurs, de vigoureuses déclarations d'incrédulité) et il n'y a pas de *happy end*, au contraire. La scène ferait plutôt penser à l'Auerbachkeller du *Faust* de Goethe, où Méphistophélès fait des tours de magie devant des étudiants avinés. Selon W. A. Van der Wet (p. 201) la formule concernant le cheval et son licol provient d'un vieux proverbe allemand; on voit la portée de la sentence dans le cas présent: le diable qui a acheté l'âme (le cheval) peut également emporter le corps (le licol) et d'ailleurs tous les auditeurs comprennent.

214. L'épisode est localisé par Thomas à «Marchia, in Flandriae atque Brabantiae districtu», ce qui est le cas de Merchtem (à 16 km de Bruxelles) près

de la limite des deux principautés de Flandre et de Brabant (note de Colvenere). On a déjà rencontré plus haut (n° 166-168) des scènes de danse, où se mêlent chants, musique, sauts, gesticulations, rondes, comme c'est encore le cas ici. Ces descriptions font encore penser à certains tableaux de Breughel (l'Ancien ou le Jeune) représentant des fêtes populaires. Le rapprochement le plus frappant serait avec «la danse des paysans» de P. Breughel l'Ancien, conservée au Musée historique de Vienne. C'est même l'image du musicien jouant de la cornemuse qui permet d'interprêter un passage difficile de notre texte. A propos du musicien retournant chez lui, tout en continuant à jouer, il est dit: «Tibicine... posteriorum sonitibus turpiter insonante». Ces *posteriora* nous paraissent être les tuyaux de la cornemuse qui effectivement sont dirigés sers l'arrière. Cette fête de la dédicace (anniversaire du jour où l'église a été solennellement consacrée) a donné naissance dans les Pays Bas à la populaire «ducasse», la plus grande fête de l'année. Remarquer enfin comment en finale Thomas sauvegarde sa propre sévérité en face de la tolérance miséricordieuse de Dieu.

215. Nous avons ici l'exemple typique d'une béguine vivant chez elle, tolérée, mais guère soutenue par son entourage. Elle mène une vie de style religieux sans vœux (c'est là le trait essentiel). Parmi les marques de son appartenance religieuse, il faut relever le non-usage du linge de corps, vieux principe monastique: «lineis ne utantur ed carnem», cela veut dire en pratique qu'elle portait sur la peau un cilice fait par exemple en poils de chèvre. Sur ce sujet, voir L. Gougaud, *Anciennes coutumes claustrales*, Ligugé, 1930 (le ch. III est consacré expressément à ce sujet). L'héroïne de notre histoire songeait à entrer dans l'ordre cistercien: la première moitié du XIII^{e} s. a vu en effet un essor incroyable des monastères de moniales cisterciennes (une quinzaine de maisons dans le seul diocèse de Cambrai, qui allait alors jusqu'à Anvers). La scène nocturne a des allures indiscutables de nécromancie: domestication d'un cadavre pour prédire l'avenir, pour influencer des personnes aimées, pour satisfaire une haine, cf. F. Cumont, *Lux perpetua*, Paris, 1949, p. 99-108.

216. Sur la nature des frelons, notre auteur, comme il le fait souvent en matière «scientifique», reproduit les termes de sa source, mais en y apportant des retouches maladroites. Dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, on lit au livre XI, ch. 24 (éd. A. Ernout et R. Pepin, Les Belles Lettres, t. XI, 1947, p. 50) «Fetus ipse inequalis, ut barbaris: alius evolat, alius in nympha est etc..», ce que Ernout traduit «Les petits comme il est naturel chez des espèces sauvages, ne naissent pas à date fixe: l'un prend son vol, l'autre est encore à l'état de nymphe etc...». Thomas dans son texte dit: «Crabonum fœtus inaequalis et barbarus est», ce qui est peu comprenhensible. Il faut se reporter au modèle pour traduire comme nous l'avons fait. La classification des démons d'après leur résidence habituelle remonte au moins à Martin de Braga (milieu du VI^{e} s.) dans son ouvrage si important pour la connaissance des croyances du temps *De correctione rusticorum*, cité par Dieter Harmening *Superstitio*, Berlin, 1979, p. 282: «Praeter haec multi daemones ex illis qui de coelo expulsi sunt, aut in mari, aut in fluminibus, aut in fontibus, aut in silvis praesident... Et in mari quidem Neptunum appellant, in fluminibus Lamias, in fontibus Nymphas, in

silvis Dianas, quae omnia maligni daemones et spiritus nequam sunt, qui homines infideles, qui signaculo crucis nesciunt se munire, nocent et vexant». Très nettement dans ce passage l'auteur transforme en démons les anciens génies du terroir.

217. Cette histoire de substitution spirituelle fait penser à ce que nous avons vu au n° 195 où il était question de Christine l'Admirable qui prenait sur elle la moitié du Purgatoire du comte de Looz mourant. C'est une application du dogme de la communion des saints, en vertu de laquelle les chrétiens sont membres les uns des autres. Ces deux Christine sont-elles une seule et même personne? Christine l'Admirable a surtout vécu à Saint-Trond tandis que dans le récit en question Christine est dite moniale de Val-Duc (près de Nivelles). Nous avons déjà rencontré ce monastère au n° 74. On relèvera quelques détails intéressants: Christine jouit d'une cellule, jonchée d'une sorte de litière. Elle a près de son lit un tamis (*colum*) qui doit servir sans doute à son travail d'obédience.

218. L'évêque Jean, maître général des dominicains, cité en tête de l'anecdote est Jean le Teutonique, qui fut un temps évêque de Boznen (Diacovar) en Hongrie (1234- vers 1237) cf. Eubel, p. 146, et maître général de dominicains de 1241 à 1253. Il eut pour successeur Humbert de Romans à qui le *Bonum* est dédié. Selon Thomas, cet *exemplum* circulait dans les milieux ecclésiastiques et servait même dans des discussions théologiques (*Quaestio, Disputatio*). Il est très probable que la véritable source de notre auteur, ce sont les échos d'un cours d'Albert le Grand (auquel il n'a pas lui-même assisté, remarquons-le); sur ces techniques scolaires, voir n° 23 et 154.

219 à 220. L'identification du lieu (Werchter — pour Gwerthena — entre Malines et Arschot) est due à Colvenere. Elle est d'ailleurs sans importance car il s'agit d'une légende qui a beaucoup circulé. Thomas de Cantimpré explique avec prudence cette histoire de fausse morte et de double comme une machination du démon. Mais comme le font remarquer Cl. Lecouteux et Ph. Marc (*Les esprits et les morts*, 1990, p. 163), c'est assez illogique, car on ne voit pas quel avantage le démon pouvait en retirer. Au fond l'explication chrétienne recouvre ici assez mal une croyance ancestrale aux morts vivants, qui errent d'un monde à l'autre, à quoi s'ajoute en la circonstance le thème éternel de l'amour plus fort que la mort. En définitive d'ailleurs Thomas laisse le dernier mot à plus savant que lui.

Cette légende réapparaît au XIX^{e} s. sous le nom de «Mademoiselle de la Faille», une histoire dramatique à souhait qui a alimenté romans, contes et pièces de théâtre (P. Bouchardon, *Les procès burlesques*, 1928, p. 189-217). En voici l'argument. Mademoiselle de La Faille, fille d'un haut magistrat du XVIII^{e} s. doit épouser un brillant officier; mais à la veille des noces, celui-ci est envoyé aux Indes avec son unité. Deux ans se passent, au bout desquels on apprend que le jeune homme a péri avec tout son régiment et Mademoiselle de La Faille sous la pression de sa famille contracte un mariage de raison. Puis après un nouveau délai de quelques années, l'ex-fiancé réapparaît, revenu de son lointain exil, juste au moment où dans l'église voisine on célèbre le service funèbre de l'ex-Mademoiselle de La Faille. Averti de la situation,

la nuit suivante, l'officier, ivre de douleur et d'espoir, viole la sépulture toute fraiche, ouvre le cercueil, baise au visage la morte, qui retrouve la vie... S'en suit une nouvelle union aux multiples péripéties... Il y eut au XIX*e* s. toute une série de querelles et de procès entre auteurs s'accusant de plagiat à propos d'une histoire traditionnelle.

221. Cette anedote est évidemment à rapprocher de celle que nous avons vue au n° 104, ou c'est la Vierge qui apparaît comme la fiancée céleste attirant à elle un jeune homme qui l'avait fidèlement honorée par des *Ave Maria.* Des rapprochements extérieurs peuvent également être faits avec Etienne de Bourbon, n° 11, p. 20 (de l'édition Lecoy de La Marche): selon un récit de Philippe de Montmirail une béguine est consolée par la visite de l'époux divin; ou encore avec la vie de sainte Lutgarde (écrite par Thomas de Cantimpré): au livre I, ch. 2, Lutgarde voit la blessure du côté de Jésus et est ainsi libérée de son amour pour un jeune homme. Notre *exemplum* occupe une place particulière à cause des deux vers français qui y sont cités, empruntés à une chanson populaire du Brabant wallon. Rapprochés des deux proverbes français cités au n° 84 et n° 144, ils témoignent de la familiarité de l'auteur avec la langue et le folklore «français», ce qui n'a rien d'étonnant. Ces deux vers en tout cas servent ensuite de base à un beau développement spirituel où s'exprime avec émotion toute la piété de Thomas à l'égard de son Sauveur.

222. Cette fontaine enchantée vient tout droit de la «matière de Bretagne», telle que Chrétien de Troyes lui a donné forme. Son roman *Le chevalier au lion* ou *Yvain* (qui date sans doute des années 1176-1181) s'ouvre précisément sur cette aventure. Calogrenant, un chevalier du roi Arthur, rencontre un jour dans la forêt de Brocéliande une fontaine, au voisinage d'une chapelle et d'un perron de pierre précieuse. En répandant sur le perron l'eau prise à la fontaine grâce à un bassin pendu à cet effet, on faisait éclater une terrible tempête qui dévastait tout le pays. Calogrenant, après avoir fait l'essai de cette merveille est attaqué par le maître des lieux qui se plaint de ces ravages. Une bataille s'en suit, dans laquelle Calogrenant est vaincu, ce qui l'oblige à s'enfuir piteusement etc... (M. Roques, *Les romans de Chrétien de Troyes*, t. IV *Le chevalier au lion ou Yvain*, Paris, 1960, p. IV et V, analyse du récit). La ressemblance entre les deux récits est frappante. Remarquons encore que dans ces deux versions nous nous trouvons à la frontière de deux mondes, une frontière liée à l'élément liquide. Dans la matière bretonne cette limite laisse passer l'action des forces magiques, chez Thomas il s'agit des démons: bel exemple d'assimilation du passé celtique.

Il n'est pas sûr du tout que les autorités citées par notre auteur (Henri le Teutonique voir n° 9; Jean le Teutonique, voir n° 218, ou encore le père de Thomas) aient lu *Le chevalier au lion* ou même en aient entendu parler. Il s'agit en l'occurrence d'une légende populaire antérieure à Chrétien de Troyes et beaucoup plus connue que son œuvre. On en saisit la trace à travers le témoignage de Jacques de Vitry († 1240) qui déclare dans son *Historia orientalis* cap. 92: «In minori Britonnia fons quidam esse refertur cujus aquae supra propinquum lapidem projectae pluvias et tonitru provocare dicuntur» (Dans la Bretagne mineure il y a, dit-on, une fontaine dont les eaux, une fois projetées

sur une pierre toute proche, provoqueraient pluie et tonnerre) cité par Georges Colvenere dans les *Notes* du *Bonum*, p. 157. Tel est le souvenir que Thomas a convenablement habillé pour le faire servir à son dessein. Quant au père de Thomas, cité parmi les autorités, il a pu effectivement détenir un fief de bourse du roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion (1189-1199) et accomplir près de lui son service d'ost. Ce roi dévasta en effet horriblement la Bretagne en 1196 pour obliger les Bretons à lui livrer son neveu Arthur (cf. Ch. Petit Dutaillis, *La monarchie féodale en France et en Angleterre, X^e- XIII^e s.*, 1933, p. 191). Ce passage est à rapprocher de l'*exemplum* 183 qui présente un autre chevalier brabançon guerroyant en Aquitaine pour le compte du roi Richard.

223. C'est avec raison que Thomas de Cantimpré évoque des précédents anglais, car dans la *Grande chronique* de Mathieu Paris (trad. Huillard-Bréholles, Paris, 9 vol., 1840-1841) on trouve quelques phénomènes célestes du même genre (1233 avec dessin, t. III, 522-524; 1254, t. VIII, p. 3-4). Le deuxième cas est particulièrement intéressant, car il offre un parallèle presque parfait avec notre récit, sans qu'on puisse pour cela conclure à un emprunt. Voici ce texte: «Dans la nuit de la circoncision du Seigneur, tandis que le temps était serein, vers minuit, et que le ciel était magnifiquement étoilé, le jour de la lune étant VIII, on vit dans les airs une apparition merveilleuse, présentant la forme d'un vaisseau habilement construit, dont la configuration et la couleur étaient surprenantes. Quelques moines de Saint-Albans, qui se trouvaient alors à Saint-Amphibale à cause de la solennité, s'étant mis à regarder les étoiles pour voir s'il était l'heure de chanter matines aperçurent cette apparition et appelèrent tous ceux de leurs amis et de leur suite qui étaient dans la cour d'assemblée à venir voir ce spectacle merveilleux. Ce vaisseau apparut longtemps comme s'il était peint et fabriqué réellement en planches; mais enfin il commença à se dissoudre et à s'effacer peu à peu: ce qui fit croire que c'était un nuage, mais un nuage prodigieux et surprenant».

Les ressemblances entre Mathieu Paris et Thomas de Cantimpré sont évidentes et pourtant débouchent sur des conclusions différentes. De part et d'autre, nous avons affaire à des moines qui observent la mer, un peu comme des veilleurs à la lisière de deux mondes. Ils sont parfaitement capables d'observations rigoureuses (la date et l'heure chez Mathieu Paris), mais en même temps ils sont toujours prêts à faire une lecture miraculeuse d'un phénomène surprenant. Les moines de Saint-Albans chez Mathieu Paris, tout en étant provoqués ne se prononcent pas; Thomas de Cantimpré, à son habitude, est plus catégorique et dénonce dans ces images des *figmenta* (doubles) diaboliques. Quoi qu'il en soit, ces deux récits, précisément à cause de leurs ressemblances et de leurs divergences, donnent un bon exemple de cette vision médiévale, constamment ouverte sur l'invisible, telle que C. Erickson l'a analysée.

224. La citation de saint Jérôme provient de la lettre 22 adressée à Eustochium, intitulée *De custodia virginum*, éd. et trad. J. Labourt, Saint Jérôme; *Lettres*, t. I, coll. Budé, 1949, p. 153. Remarquons ensuite que l'histoire du somnambule apporte une petite touche supplémentaire à la biographie de Thomas. Mais c'est le second exemple qui est surtout intéressant, car il est à

mettre en parallèle avec celui du moinillon innocent (n° 134). De part et d'autre il s'agit d'un don extraordinaire, soit de prendre à main nue un fer rouge sans se blesser (pour le moinillon), soit de distinguer la couleur des vaches, tout en étant aveugle (pour le bouvier). Mais ces pouvoirs singuliers sont interprêtés par Thomas de façon exactement contraire. Dans un cas il y voit la récompense de l'innocence, laquelle récompense disparaît avec la faute; dans l'autre cas il s'agit à ses yeux d'un prestige diabolique qui évidemment est chassé par l'action du sacrement. Autrement dit, on est renvoyé à l'ambiguïté fondamentale du réel, où tout peut être miracle potentiel ou sournoise agression diabolique.

225. Les matines sont la prière nocturne des communautés religieuses. A l'origine elles se plaçaient au milieu de la nuit (on le voit encore à Saint-Albans dans le passage de Mathieu Paris cité n° 223); mais cette prière fut déplacée vers le petit matin, ce qui lui valut son nom (*matutina*): c'est certainement le cas ici. On remarquera encore que le diable se conduit paradoxalement en messager de Dieu, puisqu'il reproche à ce dominicain de ne pas avoir fait le signe de croix en commençant son travail intellectuel. Relevons encore l'allure énigmatique de cette communication infernale; c'est à rapprocher de l'histoire de saint Barthélémy (n° 191). A propos du § 35, cette histoire très naïve de quiproquo et de reconnaissance montre encore une fois avec quelle facilité, pour un événement un peu insolite, on passe à une explication supra-naturelle.

226. (A propos du § 37) Cette anecdote présente tous les caractères d'un cauchemar, jusqu'à cette incapacité douloureuse d'accomplir un geste: une expérience fréquente dans le rêve. L'interprétation de Thomas lui donne une autre portée et rapproche cette impossibilité de parler du *donum taciturnitatis* attribué aux sorcières: une explication commode et vraiment mortifère, puisqu'elle permettait de voir dans les dénégations des sorcières autant de preuves nouvelles d'un pacte avec Satan. (A propos du § 38) Le pouvoir maléfique du regard du loup est effectivement mentionné par saint Ambroise dans l'*Hexaemeron* (livre 6, ch. 4, *P. L.* 14, c. 252). Cet auteur complète d'ailleurs le tableau en envisageant l'hypothèse inverse: si le loup se laisse surprendre en premier par le regard de l'homme il oublie sa férocité et se montre incapable de courir. Nous sommes très près des «antipathies naturelles» que nous avons déjà rencontrées (n° 69). L'explication pseudo-physiologique que donne ensuite Thomas (et que saint Ambroise avait évitée) montre en tout cas avec quelle facilité on pouvait justifier des phénomènes inexistants. «Voilà pourquoi votre fille est muette», comme disait Molière.

227. Sur le problème des vengeances privées et des réconciliations abordé au début et à la fin de ce texte, se reporter à notre Introduction générale. Sur les illusions ou enchantements diaboliques, voir la note précédente. Le plus intéressant dans ce long récit, c'est la peinture très vivante de ces dominicains en voyage. On voit qu'ils récitent leur office de nuit, au prix de grandes difficultés parfois. Le jour de Pâques Thomas célèbre la messe et prêche, montrant par là que sa mission d'apaiseur ne lui fait pas oublier sa vocation première. Ce zèle d'ailleurs ne l'empêche pas de faire sa «méridienne» (sa sieste)

dans le jardin de la maison où il est descendu (s'agit-il d'un couvent ou du presbytère?).

228. L'indication *anno praesenti* (en cette présente année) nous permet de saisir notre auteur au travail en 1258. Sur le fond, il s'agit selon toute apparence d'une survivance de la mythologie germanique, transformée en diablerie dans la perspective chrétienne. Gautier Map, dans son *De nugis curialium* II, 11, parle d'un certain Gwestin Gwestiniog qui dans le pays de Galles habitait au bord d'un lac. Pendant trois nuits, au clair de lune, il vit danser des troupes de femmes qui finalement disparaissaient dans le lac. Pourtant la quatrième nuit il réussit à en capturer une et l'épousa, voir la traduction française de Alan Keith Bate, Gautier Map, *Contes pour les gens de cour*, Brepols, 1993, p. 145.

229. Jourdain de Saxe fut maître général de 1222 à 1237, tandis qu'Honorius III dirigea l'Eglise de 1216 à 1226. L'épisode a donc dû se passer entre 1222 et 1226. Son principal mérite (car l'exagération est manifeste) c'est encore une fois de nous introduire dans la familiarité d'une communauté dominicaine et d'une autorité de l'ordre. Le plus intéressant dans tout cela, c'est la mention de convers dominicains, qui ne sont pas voués aux tâches apostoliques et qui sont chargés du travail manuel. Leur règle figure dès 1220 dans les constitutions primitives (cf. Vicaire, *Saint Dominique, La vie apostolique*, Paris, Le Cerf, 1965, p. 197). Cet attentat d'un convers insensé contre le maître général est raconté vivement, avec force détails qui lui donnent une grande crédibilité. Sur cet événement, voir M. Aron, *Un animateur de la jeunesse au XIII^e s.*, 1930, p. 227. Quant à l'happy end, elle relève de la lecture miraculeuse si familière à cette époque. Les secondes ablutions (après la communion du prêtre) ont existé dans la liturgie de la messe jusqu'au concile Vatican II.

230. Cet épisode rappelle évidemment ce qui était arrivé à Thomas en personne au cours de ses courses apostoliques dans le Brabant (n° 75). On constate ici encore que les dominicains se déplacent à pied: après avoir pris avec le pape le *prandium* (le repas du milieu du jour) il fait six milles romains (6 x 1,481 = 8,886 km) avant d'être arrêté par la tombée du jour et il ne peut avoir de repas du soir (*cena*). Sur ce sujet voir le curieux article de A. Dauzat, «Déjeuner, dîner, souper du Moyen Age à nos jours» dans *Mélanges Ed. Huguet*, 1940, p. 59-66).

231. Ce contrat en bonne forme entre le maître général des dominicains et Satan, prince des démons rappelle ce que nous avons vu (n° 5) à propos de l'élection de Maurice, évêque du Mans (la Vierge qui consulte les saints et les anges, qui communique au Christ son choix et reçoit son blanc-seing). L'élément commun, c'est le fait d'imaginer les relations célestes sur le modèle de ce qui existe sur terre, jusque dans le détail juridique et institutionnel. On peut penser aussi que dans cette histoire de pacte satanique il entre une bonne dose d'humour, puisqu'il est aussitôt dénoncé au profit d'une formule tout à fait classique: la prière, la prédication, l'action pastorale. Autrement dit, le sourire mène finalement aux choses sérieuses.

232. L'*exemplum* du § 54 roule en fait sur le thème de la prédestination et à ce titre il rappelle ce qui nous a été dit plus haut (n° 190 et 191) à propos de sainte Lutgarde et du chanoine Julien de Cantimpré. Toutes ces saintes gens pris d'angoisse à la pensée de leur salut fournissent tout simplement une illustration du jugement de l'Ecclésiaste (9, 1 dans la traduction de la Vulgate): «Nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine», un texte déjà cité par Thomas (n° 190); mais ici la réponse divine vient à travers le thème spirituel du Christ-livre, en grande faveur dans les milieux monastiques. Parmi les multiples variantes de cette fort belle idée deux directions principales sont à privilégier: le Christ lui-même est le livre, puisque, Verbe de Dieu, il révèle le plan divin de salut et d'autre part le livre de vie qu'il tient sur la poitrine contient les noms de tous les élus, c'est-à-dire de ceux qui ont conformé leur vie au message du Christ, autrement dit de ceux qui ont su lire le Christ-livre. C'est précisément ce que Thomas nous dit de ce frère Arnold. Ce Christ serrant sur sa poitrine le livre de vie fait évidemment penser au Beau Dieu d'Amiens. Sur ce thème voir différents articles de Dom Jean Leclercq, «Aspects spirituels de la symbolique du livre au XII[e] s.» dans l'*Homme devant Dieu, Mélanges offerts au P. Henri de Lubac*, Paris, 1964, t. II, p. 63-72; «Lectio divina: Jésus livre et Jésus lecteur» dans *Collectanea cisterciensia*, t. 48, 1986, p. 207-215. Voir aussi Ernst Robert Curtius, *La littérature européenne et le Moyen Age latin*, trad. fr., Paris, 1956, p. 368-428 («le symbolisme du livre»)

233. Commençons par une observation concernant le héros de cette histoire. Ce chevalier «puissant parmi les siens», «très fort dans les combats» semble bien, comme tant de ses pareils, impliqué dans une affaire de vengeance privée: on parle de ses «adversaires» (*inimici*) et de plusieurs meurtres (*facta caede hominum*): indications fugitives, mais qui vont dans un sens bien connu (voir en particulier le n° 227). Pourtant le rôle principal dans cet *exemplum* revient à «la dame des bois». Il s'agit d'une nonne (c'est-à-dire d'une vierge); elle se tient debout sous un arbre dans une forêt sacrée; elle chante, elle annonce la victoire et la mort; tous ces traits renvoient aux «nornes» nordiques, ces sortes de fées ou de parques qui dispensaient les âges des hommes. Cette «norne» en habit religieux fait penser aux mythes germaniques beaucoup plus qu'aux récits chrétiens sur le diable, voir Van der Vet, *Op. cit.*, p. 200. Burchard de Worms († 1025) dans son *Décret* (livre 10, c. 34, *P. L.*, t. 140, c. 838) avait déjà parlé de ces «dames des bois». Le rapprochement avec notre texte est suggestif: «Credidisti quod quidam credere solent quod sint agrestes feminae, quas sylvaticas vocant, quas dicunt esse corporeas et quando voluerint ostendant se suis amatoribus et cum eis dicunt se oblectasse et item quando voluerint abscondant se et evanescant? Si credidisti, decem dies in pane et aqua poeniteas», «As-tu cru, comme le font certaines personnes, qu'il existe des femmes des champs, qu'on appelle dames des bois. On dit qu'elles ont un corps et qu'à leur guise elles se montrent à leurs amoureux avec qui elles ont de grands plaisirs. On dit aussi qu'à leur guise elles se cachent et s'évanouissent. Si tu as cru tout cela, tu feras pénitence dix jours au pain et à l'eau».

234. Il est très facile d'identifier le personnage en question: il s'agit d'Otton II, comte de Geldre (1229-1271), qui épousa en secondes noces la fran-

çaise Philippa, fille du comte de Ponthieu, Simon de Dammartin; on comprend très bien que ce personnage qui avait des intérêts en France pouvait avoir besoin d'envoyer un messager à Paris, quand ce ne serait que pour une affaire de procès (cf. Strubbe et Voet, *De Chronologie*, Antwerpen, 1960, p. 360). Quant au «cou tordu» imité méchamment par cet étranger, on est obligé de penser au témoignage de Salimbene («un roi long et grêle») ou au dessin de la collection Pereisc à Carpentras (la tête inclinée du roi, qui est occupé à laver les pieds des pauvres, d'après une peinture de la Sainte-Chapelle). Tout se recoupe et l'on voit vraiment quelqu'un... Sur tout ceci, L. Carolus-Barré (et H. Platelle) *Le procès de canonisation de saint Louis*, Ecole française de Rome, 1994, p. 298-300.

235. D'une manière assez inattendue, la retenue de saint Louis en matière d'habillement devient un élément de la querelle entre réguliers et séculiers. La passion souffle sur toutes les braises. Les souverains en question sont Philippe-Auguste (1180-1223), Louis VIII (1223-1226) et enfin Charlemagne (768-814). Le camelin, dont il est parlé à propos de Philippe-Auguste, était un drap non teint (gris clair ou brun), en fait un tissu assez grossier — V. Gay, *Glossaire archéologique*, I, 261. Le passage d'Eginhard auquel il est fait allusion se trouve dans sa *Vie de Charlemagne*, ch. 23, p. 68 de l'édition de L. Halphen, 1967.

236. Thomas livre ici le fond de sa pensée. Il apprécie avant tout en saint Louis le protecteur des ordres mendiants, dont l'action a été décisive lors de la querelle universitaire. Le pape en question est Alexandre IV (1254-1261) très bien disposé envers les mendiants, à la différence d'Innocent IV son prédécesseur (1243-1254). Il est bien vrai que saint Louis exila Guillaume de Saint-Amour, le champion des maîtres séculiers, lequel finit ses jours hors du royaume (1272): sur ce personnage voir aux notes des n° 79 et 81. Remarquer enfin que le roi est toujours vivant au moment où notre auteur compose cette action de grâces.

237. Cette anecdote très détaillée se déroule comme un véritable enseignement. Premier point: la femme possédée est une victime et non une coupable, même si le démon parle par sa bouche. Second point: le démon est insaisissable, étant donné sa nature de «père du mensonge». Qu'il dise la vérité ou qu'il mente, il a toujours raison, puisqu'il agit selon sa nature... Troisième point, le plus essentiel, porte sur le malheur de Satan, qui voudrait bien rentrer au ciel mais est incapable de se reconnaître pécheur et d'obtenir ainsi son pardon: un enseignement susceptible de bien des applications... On trouve dans Césaire de Heisterbach deux récits d'inspiration analogue (éd. Strange, I, p. 143 et 290), mais il n'y a pas de dépendance d'un auteur à l'autre. Remarquons encore que l'exorciste (c'est-à-dire Thomas lui-même) a commencé par «provoquer» le démon qui à ce moment là laissait sa victime en repos: il voulait l'amener à se manifester pour pouvoir engager le combat. De même dans beaucoup de scènes d'exorcisme on voit le prêtre essayer de connaître «le nom» du démon, de manière à avoir barre sur lui.

238. Au temps des invasions normandes, peut-être en 867, les moines de Jumiège en fuite échouèrent à Haspres (Nord, arr. Valenciennes) avec les corps

de deux de leurs anciens abbés: Hugues († 730) et Achaire († fin du VII[e] s.) Les corps saints demeurèrent sur place et un prieuré s'y établit qui finit (vers 1023) par devenir une dépendance de Saint-Vaast d'Arras. Les deux saints étaient particulièrement invoqués contre les maladies mentales. Leur réputation était très grande comme en fait foi *Le Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle (éd. E. Langlois, 1923, p. 27). On conserve encore dans la paroisse un «baiser de paix» assez singulier. On y voit S. Hugues et S. Achaire guérissant deux malades, représentés comme des enfants de la tête desquels s'échappe une araignée (XVIII[es].?). L'allusion aux hérétiques brulés à Cambrai vise une campagne de l'inquisiteur Robert le Bougre en 1236; il y eut vingt victimes à Cambrai, dix à Douai, vingt à Lille (G. Despy, «Les débuts de l'Inquisition dans les anciens Pays Bas au XIII[e] s.», dans *Problèmes d'histoire du christianisme. Hommage à Jean Hadot*, U.L.B., 1980, p. 71-102). On relèvera dans cette anecdote la pratique de l'incubation, c'est-à-dire le fait de passer une ou plusieurs nuits dans un sanctuaire afin d'obtenir leur guérison. C'est un rite antique (attesté à Epidaure) maintenant christianisé, (cf. l'article «Incubation» d'H. Leclercq dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. VII, 2[e] partie, c. 511-517). Enfin le trait le plus curieux de cette histoire, dû sans doute au génie interprétatif de notre auteur, c'est la substitution qui s'opère entre le faux fou (mais véritable hérétique) et le fou authentique, agent inconscient de la justice divine. Le premier est exterminé; le second est guéri; l'ordre des choses est rétabli, c.q.f.d.

BIBLIOGRAPHIE

1) Le texte du Bonum universale et le problème de l'exemplum

- Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, édition — précédée de longs préambules et suivi de copieuses *annotationes* — par G. Colvenere, d'Alost, professeur à l'université de Douai, Douai, 1627 (en tout 900 pages in 8° sous diverses paginations). C'est le texte qui sert de base à ce travail. Le même G. Colvenere avait déjà en 1597 et 1605 publié à Douai deux éditions de ce même ouvrage, sous un titre légèrement différent: *Miraculorum et exemplorum memorabilium sui temporis libri duo ... (quo vetus «Boni universalis» alludit inscriptio).*

- St. G. Axters, *Bibliotheca dominicana manuscripta 1224-1500* (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 49), Louvain, 1970, (p. 76-113 liste des œuvres, manuscrits et éditions de cet auteur, dont le *Liber apum* — ou *Bonum universale* — se retrouve dans toute l'Europe).

- Cl. Bremond, J. Le Goff, J. Cl. Schmitt, *L'exemplum* (*Typologie des sources du Moyen Age occidental*, fasc. 40), Brepols, 1982.

- H. Pétré, article «Exemplum» dans *Dictionnaire de spiritualité*, IV 2, 1961, c. 1885-1902.

- *Rhétorique et histoire. L'exemplum et le modèle de comportement dans le discours antique et médiéval*, Rome, École française de Rome, 1980.

- Stith Thomson, *Motif-Index of Folk literature*, Indiana University Press, Bloomington, Indiana, 6 vol. in 8°, 2e édition Copenhague 1955.

- F. C. Tubach, *Index exemplorum. A handbook of medieval religious tales*, Helsinki 1969.

- J. Th. Welter, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age*, Paris et Toulouse, 1927, réimpression, Genève, Slatkine, 1973.

2) Autres œuvres de Thomas de Cantimpré.

- *Liber de natura rerum*, editio princeps par H. Boese, t. I, Texte (XII-431 p.) Walter de Gruyter, Berlin-New York 1973 (Le tome II qui devait contenir la tradition du texte ainsi que les explications linguistiques et stylistiques ne semble pas avoir paru).
- *Vita Christinae Admirabilis*, († v. 1224), *A.S., Julii*, t. V (3e édition) p. 637-660.
- *Vita Johannis Cantipratensis* (le fondateur du monastère de Cantimpré, mort entre 1205 et 1210) éd. R. Godding, «Une œuvre inédite de Thomas de Cantimpré: la Vita Joannis Cantipratensis», dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 76, 1981, p. 257-316.
- *Vita S. Lutgardis* († 1246), *A.S., Junii*, t. IV (3e édition) p. 187-210.
- *Vita Mariae Oigniacensis* († 1213), *Supplementum, A.S., Junii* (3e édition) 572-581 (Supplément à la *Vita* proprement dite écrite par Jacques de Vitry, 542-568).
- *Vita Margarete de Ypris* († 1237) éd. G. Meersseman, dans *Archivum fratrum praedicatorum*, 1948, t. 18, p. 106-130.
- H. Nimal, *Vies de quelques unes de nos grandes saintes au pays de Liège*, Liège, 1898, (contient, entre autres choses, la traduction — assez large — de la vie de Marie d'Oignies, de Christine l'Admirable, de Lutgarde).

3) L'homme et son œuvre. Travaux portant directement sur Thomas de Cantimpré.

- St. G. Axters, «Thomas de Cantimpré» notice (en néerlandais) dans *National biographisch woordenboek*, t. II, Brussel, 1966, c. 865-868.
- E. Berger, *Thomae Cantipratensis Bonum universale de apibus quid illustrandis saeculi decimi tertii moribus conferat* (thèse latine), Paris, 1895, 71 p.
- A. Deboutte, «Thomas van Cantimpré, zijn opleiding te Kamerijk» dans *Ons geestelijk Erf*, t. 56, 1982, p. 283-299.
- Du même, «Thomas van Cantimpré als auditor van Albertus Magnus», *Ibid.*, 1984, p. 192-209.
- A. Debroux, *Thomas de Cantimpré (vers 1200-1270), L'homme et son œuvre écrite Essai de bibliographie*. Mémoire de licence, Louvain, U.C.L., 1979, inédit.

- H. De Vocht, «Thomas de Cantimpré» notice dans *Biographie Nationale (de Belgique)*, t. 25, 1930-1931, c. 28-34.

- P. Hermant, «Le folklore dans l'œuvre de Thomas de Cantimpré» dans *Le folklore brabançon*, Bruxelles, t. 16, 1937, p. 329-392.

- A. Kaufmann, *Thomas von Chantimpré*, Köln, 1899.

- M. A. Palewska, *Recherches sur le Bonum universale de apibus de Thomas de Cantimpré, suivies de l'édition des exempla d'après la traduction française faite pour Charles V en 1372*, Ecole nationale des chartes, *Positions de thèses*, 1958, p. 109-114.

- H. Platelle, «Vengeance privée et réconciliation dans l'œuvre de Thomas de Cantimpré» dans *Tijdschrift voor Rechtgeschiedenis - Revue d'histoire du droit* (Leiden), t. 42, 1974, p. 269-281.

- Du même, «Le recueil de miracles de Thomas de Cantimpré et la vie religieuse dans les Pays Bas et le nord de la France au XIIIe siècle», dans *Actes du97e congrès national des sociétés savantes (Nantes, 1972)*, Paris, B.N., 1979, p. 469-498.

-Du même, «L'image des juifs chez Thomas de Cantimpré: de l'attrait à la répulsion», dans *Mélanges à la mémoire de Marcel-Henri Prévost*, Publications de l'université de Lille II, Paris, P.U.F., 1982, p. 283-306.

- Du même, «Conversions spectaculaires et langage symbolique (Cambrai XIIe s) De la polyvalence des symboles» dans *Bulletin philologique et historique, année 1980*, Paris, B.N., 1983, p. 27-38. (Cet article repose sur la *Vie de Jean de Cantimpré* éditée par R. Godding)

4) Quelques recueils d'exempla, contes et légendes.

- Césaire de Heisterbach, († 1240) *Dialogus miraculorum*, édition Josephus Strange, 2 vol., Cologne, Bonn et Bruxelles, 1851; Index joint, Coblence, 1857; en tout 406 + 361 + 47 p.

- Etienne de Bourbon (mort vers 1261), *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIIIe s.* par A. Lecoy de La Marche, Paris, 1877, 466 p.

- Gautier Map († 1209), *Contes pour les gens de cour (= De nugis curialium)*, traduits et présentés par Alan Keith Bate, Brepols, 1993, 344 p.

- *Gesta Romanorum* (fin 13e s - 14e s.) *or Entertaining moral stories invented by the monks. Translated from latin with preliminary*

observations and copius notes by Charles Swan, London 1894, réed. Ams Pres, New York, 1970,425 p.

- *Gesta Romanorum, Das älteste Märchen - und Legendenbuch des christlichen Mittelalters, ausgewählt und eingeleitet von Hermann Hesse*, Insel Taschenbuch, n° 315, 1978 (choix de 65 histoires; l'introduction - excellente - est de 1913).

- Jacques de Vitry († 1240), voir Th. F. Crane, *The exempla of J. de Vitry*, Londres, 1890.

- Jacques de Voragine, *Legenda aurea*, édition par Th. Graesse, Dresde-Leipzig, 1846.

- Jacques de Voragine, *La légende dorée*, traduction J.B.M. Roze, chronologie et introduction du R.P. Hervé Simon, éditions Garnier-Flammarion, 2 vol. 1967.

- H. Hesse, *Geschichten aus dem Mittelalter*, herausgegeben von Hermann Hesse, Insel Taschenbuch, n° 161, 1976 (24 extraits de Césaire de Heisterbach, 12 des *Gesta Romanorum*, 4 d'anciens poèmes allemands).

- J. Klapper, *Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, Heidelberg, 1911 (Sammlung mittelalt. Texte 2).

- J. Klapper, *Erzählungen des Mittelalters, in deutschen übersetzung und lateinischen Urtext herausgegeben von J. Klapper*, Breslau, 1914, 474 p. (211 *exempla*, dont 164 proviennent d'un seul manuscrit de Breslau).

- A. Lecoy de La Marche, *L'esprit de nos aïeux. Anecdotes et bons mots tirés des manuscrits du XIIIe siècle*, Paris 1888. La matière est arbitrairement distribuée sous sept rubriques thématiques: évêques et curés; les moines; les rois et les reines; les seigneurs et les chevaliers; la bourgeoisie et le peuple; les femmes; les écoles. Cet ouvrage plaisant a été réédité avec des notes abondantes par J. Berlioz sous le titre *Le rire du prédicateur*, Brepols, 1992.

- J. Cl. Schmitt, *Prêcher d'exemples. Récits de prédicateurs du Moyen Age*, Paris, Stock, Moyen Age, 1985.

5) Le milieu intellectuel; la vision médiévale.

- Marguerite Aron, *Un animateur de la jeunesse au XIIIe siècle: le bienheureux Jourdain de Saxe*, Paris-Bruges, 1980.

- Du même, *Bienheureux Jourdain de Saxe.Lettres à la bienheureuse Diane d'Andalo (de 1222 à 1236)*, Lille-Bruges, 1924.

- Jean Béranger, «Etude sur saint Ambroise: l'image de l'État dans les sociétés animales» (surtout les grues et les abeilles), dans

Etudes de lettres série II, t. V, 1962, p. 47-74 (Université de Lausanne).

- C. G. N. de Vooys, *Middelnederlandsche Legenden en Exemplen*, 'S Gravenhage, 1900, 8°.

- Carolly Erickson, *The medieval vision. Essays in history and perception*, New York, Oxford university Press, 1976.

- P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie au XIIIe s., I Dominicains et séculiers, II Franciscains et autres réguliers*, Vrin, Paris, 1933.

- B. Hauréau, «*Mémoire sur les récits d'apparitions dans les sermons au Moyen Age*» *dans Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et Belles Lettres*, t. 28, 2e partie, Paris, 1876, p. 239-263.

- H. Platelle, «La violence et ses remèdes en Flandre au XIe s.» dans *Sacris Erudiri* (Bruges) t. 20, 1971, p. 101-173.

- Du même, «Le problème du scandale: les nouvelles modes masculines aux XIe et XIIe s.» dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 53, 1975, p; 1071-1096.

- Du même, «Erreur sur la personne. Contribution à l'histoire de l'imposture au Moyen Age» dans *Universitas*, numéro spécial des *Mélanges de science religieuse* à l'occasion du centenaire des Facultés catholiques de Lille, 1977, p.117-145.

- Du même, «La voix du sang. Le cadavre qui saigne en présence de son meurtrier» dans *Actes du 99e congrès national des sociétés savantes (Besançon 1974)*, Paris B.N., 1977, p. 161-179.

- Du même, «Fantômes anglais du XVe siècle» dans *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. 40, 1978, p. 41-55.

- Du même, «Reliques circulant sous un faux nom: formalisme et religion populaire», dans *La religion populaire* (colloque du C.N.R.S., Paris, 1977), Paris, 1979, p. 95-102.

- Du même, «Crime et châtiment à Marchiennes. Etude sur la conception et le fonctionnement de la justice d'après les Miracles de sainte Rictrude (XIIe)» dans *Sacris Erudiri*, t. 24, 1980, p. 155-202.

- Du même, «La religion populaire entre la Scarpe et la Lys d'après les Miracles de sainte Rictrude de Marchiennes (XIIe s.), dans *Alain de Lille Gautier de Châtillon, Jakemart Giélée et leur temps* (Actes du colloque de Lille, oct. 1978), Presses universitaires de Lille, 1980, p. 365-402.

- Du même, dans G. Duby et R. Mantran (sous la direction de), *L'Eurasie, XIe - XIIIe s.*, coll. Peuples et civilisations, t. VI,

P.U.F., Paris, 1982, toute la section d'histoire religieuse, soit la moitié du volume.

- Du même, «Pratiques pénitentielles et mentalités religieuses au Moyen Age. La pénitence des parricides et l'esprit de l'ordalie», dans *Mélanges de science religieuse*, t. 40, 1983, p. 129-155.

- J. Cl. Schmitt, «Les superstitions» dans J. Le Goff et R. Rémond, *Histoire de la France religieuse*, t. I, Le Seuil, 1988, p. 416-551.

- P. A. Sigal, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XIe - XIIIe s.)* Paris, Le Cerf, 1985, 349. (voir notre c.r. dans Les *Mélanges de science religieuse*, t. 42, 1985, p. 177-184).

- Michel Sot, «L'expérience visionnaire et sa fonction dans l'Histoire de l'église de Reims par Flodoard» dans *Haut Moyen Age. Culture. Education. Société. Etudes offertes à Pierre Riché*, 1990, La Garenne-Colombes, p. 477-491.

- J. Voisenet, *Bestiaire chrétien. L'imagerie animale des auteurs du Haut Moyen Age (Ve - XIe s.)*, Toulouse, 1994, 386 p.

INDEX THEMATIQUE.

Les indications de l'index renvoient aux numéros des *exempla* et (ou) aux notes correspondantes.

Aigle, symbole d'un saint. 43 et note.
Ambiguïté du réel, 223 et note.
Amitié, 92 et note (deux vrais amis).
«Anathème» (réservé à Dieu), 187 note.
Anges, 206.
Animal ressuscité, 46 et note (pie), 93 et note (bœuf, veau, oie).
Animal familier, 26 (épervier), 40 (cheval), 43 et note (aigle), 46 (pie), 72 (crapaud), 130 (autorité sur les animaux).
«Antipathies naturelles», 69 et note, 226 et note (le regard du loup).
Apostasie monastique, 187.
Appels, apparitions, messages de l'Au-delà, 24, 84 et note, 105 et note, 115, 149 (songe prémonitoire), 159 (récit fantastique), 183 (message d'un revenant).
Armée prodigieuse, 157 (à propos d'un tournoi), 202 (âmes libérées du Purgatoire grâce à la messe).
Autorité sur les animaux, 130.
Ave Maria, 104 et note; 105 et note.

Baldaquin ou dais, 41 note.
Bayard (le cheval), 156 note.
Béatitude, 204 à 210.
Béguines, 137 et note, 189 et note, 206 et note, 215.
Brabançons, voir mercenaires.
Bucéphale, cheval d'Alexandre, 136.

Camelin, drap, 235.
Castration, 205.

Caution (pour une amende), 195 et note.
Chanoines réguliers, leur ministère, 94 et note.
Chant, 140 (abeilles), 143 (anges), 144 (les religieux), 145 (chant sans parole), 180 (*cum cantu lenissimo*).
Chants d'amour, 172, 174 et note (chant connu sur Martin), 221 (deux vers d'une chanson d'amour).
Chapellenie, 202 note.
Chasse, chasseur ensorcelé, 169-171, 183.
Chasteté, les chapitres 29 et 30 du livre II, dans leur entier.
Christ apparaissant ou disparaissant subitement: 59 (le Christ enfant dans la neige, 96 (le pauvre du comte de Blois), 97 (le lépreux ressuscité), 163 (victime mystérieuse devant un tripot).
Christ-livre, 232 note.
Cisterciens, 67, 77, 215.
Claustrales, introduction du ch. II,18.
Co-jureurs, (*conjuratores*), 195 note.
Communion des saints, voir pénitence vicaire, substitution spirituelle.
Confession, à une religieuse, 198 et note; à un ermite 203 et note; à Thomas lui-même 211, 221.
Contemplation, 145 et 146, 150.
Contrition, repentir, 185.
Convers, 69, 70, 71; 229 (convers dominicain).
Conversion, 85, 115 (effets contraires d'un même fait).
Couronnes de fleurs 13 et note, 44 et note.
Courtisane, 119.
Croix (le vrai religieux attaché à la croix), 102 et note.
Crapaud (fils ingrat), 72.
Croisade, 65, 66 (les différentes croisades), 67 (l'indulgence), 68 (croisade des enfants; pastoureaux), 233 (chevalier qui doit prendre la croix).
Curiosité et souci de vérification chez Thomas, 35, 163.

Dais ou baldaquin, 6 note.
Dame des bois, 233 et note.
Danse, danseurs maudits, 135, 165, 174, 214, 229; voir aussi chasseurs ensorcelés.
Dédicace (ou ducasse) 214; voir aussi fêtes populaires, danses.
Dégradation ecclésiastique, 8 et note.
Démon et démons, passim 211, 213 (âme vendue au diable), 216 (classification), 218 (vol aérien), 223 (mirage diabolique),

231 (pacte diabolique), 237 (le démon et le ciel). Voir aussi chants d'amour, danse, double diabolique, jeux, exorcisme, possession, lettre diabolique, tournoi.
Diable, voir Démon.
Digression, 233.
Dominicains (leur nom, marche à pied, activités pastorales, accueil reçu), 18, 57, 73-80, 207, 211, 225, 227, 229-231 (Jourdain de Saxe) et passim. Voir aussi université.
Dominicains, les premiers maîtres généraux, S. Dominique († 6 août 1221), Jourdain de Saxe, 1222-1237; S. Raymond de Penafort, 1238-1240, Jean le Teutonique 1241-1252, Humbert de Romans 1253-1263.
Don extraordinaire, 134 (le moinillon innocent), 224 (le bouvier aveugle).
Donum taciturnitatis, 226 et note.
Double diabolique (*figmentum*), 219-220.
Droit de dépouille, 15 et note.
Durée dans l'au-delà, 24, 188.

Ecoles (voir aussi psautier, universités), 31 et note, 147 et note, 203.
Eglises qualifiées de saintes, 193.
Elections épiscopales, 5 et note (Maurice, év. du Mans), 7 et note.
Enfants oblats, 134 et note, 203 et note.
Enigmes, 192 et note, 225 et note.
Enterré vivant, 47 note.
Entremetteuse, 118.
Epervier au monastère, 26 (à Vaucelles).
Ermite, 65, 203.
Exégèse, 150.
Exorcisme, 135, 237.

Fabliau, 118 (l'entremmeteuse jouée par sa victime), 134 (le moinillon innocent).
Fantastique (récits fantastiques), 114 (histoire de Jacqueline), 209 (aventures en Tartarie), 222 (la fontaine ensorcelée).
Femme luttant contre un homme, 168.
Femme des bois, 233.
Fêtes populaires: chanteuse 148; danseurs 165-168; chants obscènes 172 et 175; joueur de flute 174; veillée funèbres 176; dédicace (ou ducasse) 214.
«Feu sacré» (mal des ardents) 189.

Fiancé(e) céleste, 104 (la Vierge), 221 (Jésus).
Folie, Fou, voir insensé.
Fontaine ensorcelée, 222 et note.
Forgeron, 134 (le moinillon et le fer rouge), 201 (forgeron non payé).
Franciscains, leur austérité, 67, 74.
Fraude sur l'élevage, 98 et note.

Glossolalie (forme voisine de la), 145 (chants rythmés sans paroles).
Goinfrerie, 85, 213.
Grâce (droit de grâce des rois) 125 et note.
Gyrovague, accusation contre les dominicains, 76.

Helmbrecht, vieux poème allemand, 22 note.
Hérétiques, 10 (Anvers), 153 (Anvers), 238 (Cambrai).
Heures des repas, 230.
Horloge monastique, 143 note.
Humiliation des saints, 107 et note.
Humour, 106 (signes attestant une vision), 231 (le contrat des dominicains avec Satan).

Indulgence de croisade, 67.
Innocence adamique, 130 et note.
Insensé, 229 (le convers dominicain), 238 (à Haspres).

Jeu de dés, 104, 161-164.
Jeûne, 198.
Jonchée de verdure, 217 et note.
Juifs, 9 (Talmud), 78 (le jeune dominicain), 103, 108 à 112 (l'enfant chanteur, la juive Rachel, la moniale Agnès, le crime de Pforzheim, théorie du crime rituel), 162 (jeu de dés).

Lettre diabolique, 27.
Lévitation, 127 et note.
Licorne, 113 et note.
Linge de corps, 215 et note (*lineis ne utantur ad carnem*).
Livre, voir Christ-Livre, Pasutier.
Lorica, comme instrument de pénitence, 30 et note.
Loup (regard du), 226 et note.
Lutte opposant homme et femme, 168.

Manteau de prières, 104 note.
Mariage, proverbe piquant, 165.
Matines, 225, 227.
Médecin, 38 (Trèves), 123 (Oignies), 148 (comté de Looz), 229 (Rome), 233.
Médisance, 136 et note.
Mémoire, techniques de mémorisation, 150.
Mensonge, 100 (le pieux mensonge des moines), 237 (le démon, père du mensonge).
Méphistophélès, 213 note.
Mercenaires brabançons, 183 (en Aquitaine), 222 (Bretagne, le père de Thomas).
Messe, prêtre qui célèbre tous les jours la messe *de Beata* 107, la messe des morts 195.
Mille romain, 230 et note.
Miséricorde (œuvres de), 93-97, 163 note.
Moine attaché à la croix, 102.
Monstre marin, 122 et note.
Mort d'amour, 34 (pèlerin à Jérusalem), 115 (fille qui meurt d'amour insatisfait), 155 (béguine à Cambrai), 185 (repentir qui mène à la mort d'amour).
Morts vivants, voir revenants.
Moulin à paille, 98 et note (à Vaucelles).

Nécromancie, 215.
None (heure de), 207 et note.
«Nornes» germaniques (dames des bois), 233 et note.

Office, voir matines, none.
Ordalie progressive, 187 note.
Orthodoxie (souci d') 196 note.

Parques germaniques, 233 note.
Patron éccésiastique, 207 note.
Pèlerinage pénitentiel, 110 note.
Pénitence extravagante, 184 et note.
Pénitence vicaire, 199 et note.
Persona, 207 note.
Phénomènes célestes, 223 et note.
Physicien, voir médecin.
Pleurs (ne pas trop pleurer les morts), 196.

Pluralité des bénéfices, 23-24 et note.
Pontificalia concédés aux Abbés, 12 (à propos d'Anchin).
Possession diabolique, 160 et note (pour un cadavre), 211 et note, 215 (pour un cadavre), 237 (le démon qui parle par la bouche de la possédée). Voir aussi exorcisme.
Prédestination, 190-191; 232 note.
Prêtre Jean, 209 note.
Proverbes, expressions proverbiales, 19, 26, 80, 84 (introduction à ce numéro), 100, 138, 144, 165, 202, 213. Voir aussi chants d'amour.
Psautier, livre de lecture, 31 et note.
Purgatoire, 24, 188, 194-203 (les différents types de suffrages) et *passim*.

Recluse, 30 et note, 107.
Restitution, 201 et note.
Revenants, morts-vivants, 160, 183, 201, 219-220 et note.
Ribaud (mendiant, chemineau), 124.

Saints enfants, 101, 102.
Scènes de la vie des monastères, 26 (le doyen Hugues à Vaucelles), 32 (lutte de générosité dans un couvent de femmes), 143 (l'horloge monastique), 180 (la mort des moines).
Sépulture de l'âne, 82 et note.
Silence, sa vertu, 86.
Simonie, 64 et note.
Somnambule, 224.
Sortes sanctorum, 18 note.
Stigmates ou assimilés, 35-36 et note.
Stramen, stramentum, jonchée couvrant le sol, 15 et note.
Substitution spirituelle, 217 note.

Tableau de justice (Herkimbaldus), 133.
Talmud, 9.
Tartares, 61 (cause de l'arrêt de l'invasion), 157 (à propos du tournoi de Neuss), 209 (envoyés de saint Louis en Tartarie).
Testaments des clercs, 212 et note.
Théophile (miracle de), 213 note.
Thomas de Cantimpré, *Détails sur sa famille* 159 (une cousine), 196 (la grand-mère), 203 (le père), 222 (le père); *détails sur la vie de Thomas en personne* 75 (accueil lors de courses pasto-

rales), 94 (chanoine régulier, prévôt d'une cour), 149 (années d'études à Paris), 178 (une religieuse lit dans sa conscience), 203 (débuts de sa vocation), 224 (rencontre d'un somnambule), 227 (campagne de réconciliation).
Tonneau miraculeux, 42.
Tourments surréalistes, 158 (pour un damné), 184 (pour un pénitent volontaire).
Tournoi, 157 et note, 158, 159.
Trois imposteurs, 154 et note.

Université, techniques scolaires: 23, 154 et note; séculiers et réguliers: 79 et 80, 236 (rôle de saint Louis dans cette querelle).
Usure, 99 et note.

Veillées funèbres et jeux indécents, 176 et note.
Vêtements monastiques et mots difficiles: 13 et note (tabard, *vliegen*, chien, *melota*); 14 et note (*detrahens togam tibiae femoralem*); 16 et note (*pelicium, pennae sub scortocio, supertunicalis forratura*); 196 (*in toga laterali*).
Vêture *ad succurendum*, 186 et note.
Vies de saints (petites) insérées dans le *Bonum universale*, 18 (cardinal Conrad ami des dominicains), 39 à 46 (Jean de Vicence), 123-125 (Jean de Nivelles), 229-231 (Jourdain de Saxe).
Vie rurale, forgeron 134, 201; moulin à paille de Vaucelles 98; moisson, 94; bouvier aveugle 224; marché de Cambrai 100.
La Vierge, 77-78 (patronne de l'ordre dominicain, Vierge au manteau), 104, 106 (Assomption), 109, 194, 211 et passim.
Violences et réconciliations, 33 et note (rôle pervers d'un serviteur), 51 (Dodon en Frise), 89 (réconciliation par J. de Vitry), 90 (pardon plus fort que le droit de vengeance), 133 (Herkimbaldus), 227 (réconciliation opérées par Thomas), 233 (fausse prédiction à un chevalier, ses «adversaires»).
Violences, discordes et crimes dans le lieu saint: 20, 21, 28, 69.
Vision de Dieu, 204.
Vision médiévale, importance des signes: 84, 117, 149, 152, 204, 211, 223 (textes et notes).
Visitatio infirmorum, 24 note.
Visite canonique, 223 (à Acre), 229 (à Rome).
Voix du sang, 20, 111.
Vol aérien, 218.

Voyants (médiévaux comme voyants), 117 note, voir apparitions et messages...

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

Les indications de l'index renvoient à la numérotation des *exempla* et (ou) aux notes correspondantes.

Abraham, 100.
Achaire (saint), 238 et note.
Achaz (l'enfant), Introduction de II 28.
Achor (le péché d'Achor), 187 et note.
Acre, 79 note, 91 note, 210, 223.
Ada de Belomeir, 95.
Adam de la Halle, 238 note.
Adam de Saint-Victor 88 note.
Adriatique, 61 note.
Affligem, 10, 86, 153 note.
Agnès, moniale, 110.
Aigues-Mortes, 79 note.
Aix-La-Chapelle, 66 et note.
Albert le Grand, 79 et note, 158, 188, 218 et note, 220.
Albert, frère dominicain, fils du comte de Flankenberg, 101 et 102.
Albert de Louvain, évêque de Liège, 138 et note.
Albigeois (croisade des), 29 et note, 66 et note, 147.
Aleide, abbesse de Valduc, 74.
Aleis, comtesse de Blois-Chartres, 96-97 et note.
Aleis, servante de Simon de Tournai, 154.
Alexandre le Grand, roi, 40, 129.
Alexandre III, pape, (1159-1181), 11 et note.
Alexandre IV pape (1254-1261), 236 et note.
Aliénor d'Aquitaine († 1204) 15 note.
Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, 79 et note, 209.
Ambroise (saint), 1 (lettre de dédicace); introduction des ch. 33, 46, 47 du livre II; et 226.
Amiens, 232 note.
Amsterdam, 163 note.

Anchin, monastère, 12 et note, 26 et note.
André (saint), 192 note.
Angleterre, 122, 223; voir Henri II, Richard de Cœur de Lion, Jean Sans Terre.
Anvers, 10, 153, 161.
Apulie, 114.
Aquitaine, 222 note.
Arabie, 187.
Argensolles, abbaye, 151 et note.
Aristote, 1 (lettre de dédicace).
Arnold, prieur de Wurzbourg, 232 et note.
Arnould de La Pierre, évêque d'Amiens (1236-1247), 23 et note.
Arras, 139, 141, 199 note.
Artaud de Nogent, 19 note.
Arthur de Bretagne, neveu des rois Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre, 222 note.
Augustin (saint), 1, 28, 63, 88, 106, 112 et note, 128 et note, 144 et note, 145-146, 151, 154, 165, 203 note, 207, 216.
Aywières, abbaye, 61 et note, 71 et note, 187, 190, 204, 232.

Bade, 111.
Baldéric II, évêque de Liège, 131 note.
Barthélémy (saint), 192 et note, 225 et note.
Basile le Grand (saint), 1 (lettre de dédicace).
Baudouin IV l'Edifieur, comte de Hainaut († 1171), 132 note.
Baudouin V, comte de Hainaut († 1195), 132 note.
Beauvais, 65.
Benoît (saint), 134 et note, 160.
Bernard (saint), 69 et note, 98 et note.
Bernard, frère dominicain à Neuss, 157.
Berne, en Suisse, 133 note.
Berthe de Marbais, abbesse de Marquette, 204 note.
Bertin (saint), 42 note.
Biloke, hôpital à Gand, 29 note.
Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, 151, 152 note.
Blois, abbaye de Bourg-Moyen, 20.
Blois-Chartres, comtés, 97 note; voir Thibaud le Bon comte de.
Boèce, 28, 73, 154.
Bohème,61.

Bologne, 39, 41, 44, 231.
Bonaventure (saint), 79 et note.
Boniface (bienheureux), évêque de Lausanne, 183 et note, 224.
Boniface VIII, pape, 211 note.
Bourgogne, 134, 138.
Boznen (Diacovar) en Hongrie, 218 note.
Brabant, 66 et note, 70 et note, 105, 109, 115, 116, 135, 137, 138, 143, 144, 146, 147 et note, 153, 163, 165, 174, 178 et note, 187, 211, 214, 219, 221 et note, 237.
Brême, 66.
Breslau, 61 note.
Bretagne, 222.
Breughel (le Vieux), 214 note.
Brocéliande (forêt), 222.
Bruay-sur-Escaut, 93 note.
Bruges, 78, 102, 113, 180.
Bruxelles, 115, 133, 143.
Burchard de Worms († 1025), 176 note (veillées funèbres), 233 note (dame des bois).

Calogrenant, 222 note.
Cambrai, 25 et note, 98, 120, 137 note, 141, 194, 238 (affaire d'Haspres).
La Cambre, abbaye, 143 et note.
Cambron, abbaye, 143 note.
Cantimpré, abbaye, 25, 155, 191, 194.
Cantorbery, 107.
Carpathes, 61 note.
Carpentras, 234 note.
Carthage, 165.
Castille, 119.
Castris (comte de), 157.
Catherine, nom de baptême de la juive Rachel, 109.
Césaire de Heisterbach, cité dans les notes des numéros 14, 77, 133, 140, 142, 161, 179, 186, 237.
Champagne, 151, 162; voir Thibaud, Henri, comtes de Champagne.
Charlemagne, 157, 200 (qualifié de saint), 235 et note.
Charles d'Anjou, frère de saint Louis, 209.
Chartres, 97 et note.
Chrétien de Beauvais, théologien, 79 note.

Chrétien de Troyes, 222 note.
Christine l'Admirable († 1224), 130 note, 145 note, 199, 217 note.
Christine, moniale de Val-Duc, 217.
Cicéron, 92 note, 129 note.
Cîteaux, abbaye, 18 note, 69 note.
Clairvaux, abbaye, 18 note, 69, 74, 98.
Clermont (concile en 1130), 157.
Cluny, abbaye, 12, 134.
Cologne, 19 et note, 109, 170, 193 et note, 222.
Conrad d'Hildesheim, 8 et note, 197.
Conrad de Hochstaden, archevêque de Cologne, 110.
Conrad d'Urach, abbé de Villers, puis cardinal, († 1227), 18.
Conrad, frère prêcheur, 110 et note.
Conrad, prédicateur à Louvain, 48.
Conrad, dominicain, 58.
Conrad, franciscain, ministre de Teutonie, 54.
Constantinople, 68 note, 70 note.
Coucy, seigneurie, 137 note.
Cracovie, 61 note.
Croatie, 61 note.
Cyriaque (pape), 193.

Dacie, province dominicaine (=Scandinavie), 44, 142 et note.
Damiette, 209.
Damon et Phintias, philosophes pythagoriciens, 92 note.
Danemark, 142.
Diane d'Andalo, 91 note.
Dodon, prédicateur en Frise, 51.
Dominique (saint), 45 et note, 91 note.
Dominique l'encuirassé († 1060), 30 note.
Dominique l'Espagnol, dominicain, 119 et note.
Douai, 141 et note, 238 note.

Eginhard, 235 note.
Egypte, 209.
Elisabeth (sainte), 181 note.
Elisabeth de Ascha, 178.
Elisabeth de Grave, béguine de Nivelles, 206.
Elisabeth de Wans, 178.
Enfants (croisade des), 68 et note.

Eppo, 196 note.
Erasme, 67.
Espagne, 76.
Essommes, monastère, 155 et note.
Ethérie, pèlerine, 34 note.
Etienne de Bourbon, notes des numéros 95-97, 137, 175, 192, 221.
Etienne de Tournai, 138 note.
Eudes de Douai, théologien, 79 note.
Eustochium, dirigée de saint Jérôme, 106.

Falkenberg, 101.
Ferrand, comte de Flandre, 204.
Flandre, 33, 137, 214.
Flankenberg (comte de), 101.
Florent, comte de Hollande, 62.
Fontevrault, abbaye, 121.
Forest-en-Brabant, abbaye, 127.
Foulque Utenhove, chanoine de Lille, 29 et note, 65.
François Borgia (saint), 117 note.
Frédéric-Barberousse, empereur, 11 et note, 200 note.
Frédéric II, empereur, 62 note, 66 et note, 181 et note.
Frédéric de Hallum, 146 note.
Friesach, 57 et note.
Frise, 51, 62, 66 note, 122.

Gand, hôpital de La Biloke, 29 note, 50.
Garnier, chanoine régulier, 179.
Gascogne, 183.
Gaule, pays de la goinfrerie, 213.
Gautier Cornut, archevêque de Sens, 9.
Gautier Map, cité dans les notes 19, 96-97, 157, 228.
Gautier de Mersebourg, 186.
Gautier le Petit, chanoine régulier, 179.
Gautier de Trèves, dominicain, 77, 93.
Gautier d'Utrecht, abbé de Villers, 18 note.
Geldre, Province de la Hollande actuelle, 234.
Généalogie, *Champagne, Blois-Chartres*: Thibaud le Grand (1125-1152), connu sous le nom de Thibaud II de Champagne et de Thibaud IV de Blois-Chartres. A sa mort partage des comtés. L'aîné de ses fils Henri I^er^ le Libéral (1152-1182) devient

comte de Champagne; le cadet Thibaud le Bon ou Thibaud V (1152-1191) devient comte de Blois-Chartres.
Généalogie de la *maison de Montmirail*: Jean de Montmirail succède vers 1190 à son oncle Hugues d'Oisy comme seigneur d'Oisy et châtelain de Cambrai. Il devient moine cistercien à Longpont en 1209 et meurt en 1212. Il eut pour successeur successivement ses deux fils Jean II († après 1238) et Mathieu († après 1262). Ensuite en raison du mariage de leur sœur Marie avec Enguerrand de Coucy la châtellenie de Cambrai passa à la maison de Coucy.
Geoffroy († 1186), fils d'Henri II Plantagenet, 15.
Gérard Ier, évêque de Cambrai, 199 note.
Germain d'Auxerre (saint), 92 note.
Gertrude (sainte) de Nivelles, 183, 206.
Gertrude, nom de baptême de la juive Sara, 110.
Gesta Romanorum, voir notes 92 et 192.
Gilles, dominicain allemand, 111.
Gilles Boogris, 238.
Gilles de Gand, dominicain, 29, 50.
Gilles de Walcourt, fondateur du prieuré d'Oignies, 123.
Godefroid de Bléneau, dominicain, 23.
Godefroid, chapelain de La Cambre, 143.
Goethe, 213, note.
Gossuin, seigneur de Opvelp, 174.
Gratien, 134 note.
Grèce, 114, 137.
Grégoire le Grand, pape, (590-604), 18 note, 113, 136 note, 160 note.
Grégoire V, pape (996-999), 15 note.
Grégoire IX, pape, (1227-1241), 18 et note, 39 note.
Guéric de Saint-Quentin, dominicain, 23.
Guiard de Laon, évêque de Cambrai (1238-1248), 10 et note (sa sévérité), 63 et note (la simonie).
Guichardin, 122 note.
Guidon, (maître, prêtre), 117.
Guillaume II, comte de Hollande et roi des Romains, 62 et note.
Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, 23-24 et note, 211-212 et note.
Guillaume des Barres, 156.
Guillaume de Bruxelles, abbé de Villers, 18 note, 93.

Guillaume de Champeaux († 1122), 88 note.
Guillaume de Clairvaux, 74.
Guillaume Cornelius, hérétique d'Anvers, 153 et note.
Guillaume de Méliton, franciscain, 52 et note.
Guillaume de Rubrouck, 209 note.
Guillaume de Saint-Amour, théologien, notes des nos. 79, 81, 236.

Haarlem, 122.
Hanswijk, pèlerinage, 135 et note.
Haspres (Nord, arr. Valenciennes) 238 et note.
Helger, dominicain à Friesach, 57.
Helmold, chroniqueur XII^es., 195 note.
Henri VI empereur († 1197) fils de Frédéric-Barberousse, 138 et note.
Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, 107 et note.
Henri le Jeune, fils d'Henri II d'Angleterre, mort avant son père en 1183.
Henri Raspe, roi des Romains † 1247, 181 et note.
Henri I^er duc de Brabant, † 1235, 66, 143 note.
Henri II duc de Brabant († 1248), 74 et note.
Henri I^er le Libéral, comte de Champagne (1152-1181), 15 et note, 19, 96-97 note.
Henri II de Champagne, roi de Jérusalem, en 1192, 15 note.
Henri, abbé du Bourg-Neuf à Blois, 20.
Henri de Cologne ou le Teutonique, provincial en Terre sainte de 1228 à 1231, 9 (Talmud), 83, 147 et note, 207, 222 et note.
Herkimbaldus, 133.
Hex, grange de l'abbaye de Villers, 93.
Hezelin, tyran italien, 66.
Hongrie, 61, 157, 209, 218 note.
Honorius III pape (1216-1226), 18 et note, 28 note, 109, 229 et note.
Hugues (saint) vénéré à Haspres, 238 note.
Hugues, doyen de Cambrai, 26 et note.
Hugues de Lusignan, 121 note.
Hugues de Marchiennes († 1158), 106.
Hugues de Saint-Cher, dominicain, cardinal, 23 et note, 79 et note, 232.
Hugues de Saint-Victor († 1141), 88 et note.

Hugues de Soissons, 155.
Humbert de Romans, maître général des dominicains (1254-1263), 1 (lettre de dédicace), 79, 218 note.

Ijska Major, village brabançon, 157 et note.
Illyricum, 76.
Inde, 209.
Innocent II, pape (1130-1143), 157.
Innocent III, pape, (1198-1216), 15 note (droit de dépouille), 18 et note, 113.
Innocent IV, pape (1243-1254), 236.
Irmentrude (de la famille des Welf), 170 note.
Isaac, 100.
Isabelle, ispératrice, 117 note.
Isabelle d'Angoulême, épouse de Jean Sans Terre, 121 et note.
Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille, 40 note.

Jacob, 100.
Jacqueline, sœur du comte d'Apulie, 114.
Jacques le Majeur (saint), frère de saint Jean, fils de Zébédée. On vénérait son tombeau à Compostelle, 142 note.
Jacques le Mineur (saint) fils d'Alphée, 70 note.
Jacques de Vitry († 1240), 1, 29, 89, 95, 123-125, 182, 206, 210, 222.
Jacques de Voragine, notes des *exempla* 106, 192, 213.
Jean l'Evangéliste (saint), notes des § 106 et 194.
Jean-Baptiste (saint), 106 et note.
Jean Sans Terre, roi d'Angleterre (1199-1216), 15 note, 121 note.
Jean, fondateur de Cantimpré, 147 note.
Jean, chanoine de Cantimpré, dit *Bonus Valetus*, 55.
Jean, prêtre de Dacie, 142.
Jean de Montmirail (le bienheureux), 137 note.
Jean II de Montmirail, 137 note.
Jean du Grand Pont, dominicain à Paris, 72.
Jean de La Rochelle, franciscain, 23 et note.
Jean de Nivelles, 123-125, 210 et note.
Jean Polin, chanoine d'Essommes, puis dominicain, 155.
Jean le Teutonique, général des dominicains (1241-1252), 218 et note, 222 et note.
Jean de Vicence, dominicain, 39-46.

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, 204 note.
Jéricho, 187 note.
Jérôme (saint), 34 note, 106 et note, 107, 224.
Jérusalem, pèlerinage, croisade, 34 et note, 68 et note, 70, 89 (Introduction), 142, 147, 193 et note, 203.
John de Sackeville, théologien, 79 note.
Joinville, 19 note.
Josué, 187 note.
Jourdain de Saxe, maître général des dominicains de 1221 à 1237, 91, 101, 119, 147 note, 214 (introd.), 229-232.
Julien, chanoine de Cantimpré, 191, 232.

Kievie (pays de Kiev?), 157.

La Faille (Mademoislle de), 219-220 note.
Lambert, chapelain d'une léproserie, 198.
Lambert, surnommé *Pater Noster*, 98.
Lambert d'Ardres, 82 et note.
Lambert de Wattrelos (1108- ap. 1170), chroniqueur, 94 note.
La Mansourah, Egypte, 79 note.
Laon, 167.
Latran, troisième concile en 1179, 19.
Laval, concile de 1242, 18 note.
Lausanne, 192 et note.
Leeuw près de Bruxelles, en fait Sint-Pieters-Leeuw, 159.
Liegnitz, 61 note.
Liège, 25 note, 109, 123-125, 130, 137 et note, 145 note, 183 note, 210.
Lille, 238.
Lillois, près de Nivelles, 206.
Liutfried, serviteur de Charlemagne, 201 note.
Liutprand, roi lombard, 28 note.
Lombardie, foyer de catharisme, 11 et note, 137.
Longpont, abbaye cistercienne, 137 note.
Looz (comte ou comté) 93, 148, 199, 217.
Louis VI le Gros, roi, 88 note.
Louis VII, roi (1137-1180), 15 et note.
Louis VIII, roi de France, (1223-1226), 235 et note.
Louis IX (saint); 9, 66 et note, 68 et note, 79, 147, 209, 234-236.
Louis, comte de Blois-Chartres (1191-1205), 20.

Louis, comte de Looz, 148.
Louvain, 25 note, 47-48, 109, 163.
Lutgarde (sainte), notes 61, 127, 178, 190, 221, 232.
Lyon, 64, 222.

Magdebourg, 186.
Malines, 135 et note.
Marchiennes, abbaye, 131 note.
Marguerite, fille d'Henri II duc de Brabant, 74.
Marguerite d'Ypres, 145 note.
Marguerite, nom d'une possédée, 237.
Marie de Champagne († 1198), 15 (droit de dépouille).
Marie de Gonnelieu, 114.
Marie d'Oignies († 1213), 18 et les notes des § 123-125, 142, 206, 210.
Marmion (Simon) peintre, 42 note.
Marquette (abbaye de moniales cisterciennes), 204 et note.
Marseille, 40 note.
Martin de Braga (VI^e s.), 206 note.
Mathieu de Montmirail, 137.
Mathieu Paris, chroniqueur († 1259), 233 note.
Mathilde, comtesse de Hollande, mère du roi des Romains Guillaume, 63.
Maurice, évêque du Mans, les § 5, 16, 231 et les notes correspondantes.
Mayence, 35.
Merchtem (près de Bruxelles), 214 note.
Meuse, 131 note.
Michel Cérulaire, patriarche de Constatinople, 101.
Modène, 41.
Moïse, 204.
Montagne Noire (en Palestine), 203.
Münster, 147 note.
Muscheta (Valerio), dominicain vers 1590, 39 note.

Namur, 99.
Nemrod, 128.
Neuss, près de Dusseldorf, sur le Rhin, 157.
Nicolas, dominicain de la province de Dacie, 54.
Nicolas de Fontaines, évêque de Cambrai († 1272), 156 et note.
Nicolas Oresme, 27.

Nivelles, béguines, 117, 189 et note, 206, 215, 217.
Nogent-L'Artaud, 19 note.
Normandie, 72.

Odon, dominicain, végétarien, 53.
Oignies, prieuré de chanoines réguliers, 123-125 note, 210.
Oisy, seigneurie (Oisy-le-Verger, Pas-de-Calais), 137 note.
Onze mille vierges, 193 note.
Orléans, 68.
Otrante, 117.
Otton IV, empereur, 197 et note.
Otton, comte de Geldre, 234 et note.
Otton, prieur, de Saint-Mathias à Trèves, 38.

Padoue, 39 note, 91 note.
Parc, abbaye de prémontrés, 109 note.
Parc-les-Dames, abbaye d'augustines, puis de cisterciennes, 109 et note.
Paris, 52, 68, 79, 91 note, 101, 142, 147, 149, 154, 207, 212-note, 234 note.
Pascal III, antipape, 200.
Paul (saint), 67, 193.
Paula, dirigée de saint Jérôme, 34 note, 106.
Pavie, abbaye Saint-Pierre, au ciel d'or, 28 et note.
Péreisc, collectionneur, 234 note.
Perseigne, abbaye cistercienne, 15 et note.
Pforzheim, Allemagne, Bade, 111.
Pharaïlde (sainte), 93 note.
Philippa, fille du comte de Ponthieu, 234.
Philippe, roi de Macédoine, 129.
Philippe-Auguste, roi de France (1180-1223), 20, 88 note, 107, 183, 235 et note.
Philippe le Chancelier, théologien, 24, 83, 188 note.
Philippe de Montmirail, 5, 137, 221.
Physiologus, 113.
Pierre (saint), 65, 193.
Pierre d'Ailly (1350-1420), 27 note.
Pierre Alphonse (début du XII[e] s.), 92 note.
Pierre de Collemedio, cardinal, († 1253), 80 et note.
Pierre de Corbeil, évêque de Cambrai, 185 et note.
Pierre Damien (saint), 30 note.

Pierre l'Ermite, 68.
Pierre, prédicateur en Espagne, 47.
Pierre le Mangeur, théologien, 88 note.
Pierre martyr (saint), assassiné en 1252, 11 et note.
Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, 140 note.
Pilate, 112.
Platon, 140 note.
Pline l'Ancien († 79 ap. J. C.), 1 (lettre de dédicace), introduction des ch. 13, 18, 52, 57 et au § 216.
Plutarque, 28 (introduction), 202 note.
Poitou, 183.
Pologne, 157.
Ponthieu, 234, note.
Pontigny, monastère cistercien, 107.
Possidius, biographe de saint Augustin, 146.
Provence, 137.
Provins, 121.
Pyrrhus, roi, 87 et note.

Raoul de Serres, doyen du chapitre de Reims, 138-139.
Ratisbonne 188.
Raymond de Penafort, maître général des dominicains, (1238-1240), 232.
Raymond VII, comte de Toulouse, 79 note.
Raynerus, dominicain, 78.
Reclinatorium (le repos de la Vierge), nom de l'abbaye de Marquette, 204 et n.
Réginald, abbé de Blois, 42.
Reims, 118, 138.
Rénier, prêtre, 109 et note.
Rénier, dominicain en Allemagne, 111.
Rhin, 157, 170.
Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, (1189-1199), 15 note, 183, 222 et note.
Richard de Saint-Victor, † 1173, 88 note.
Robert d'Artois, frère de saint Louis, 209.
Robert, abbé de Blois, 16, 20.
Robert le Bougre, inquisiteur, 238, note.
Rome, 113, 193 et note, 229, 230, 235.
Rotardus ou Rotrocus, évêque de Châlons-sur-Marne, 138 et note.

Saba, (la reine de), 191 note, 206.
Saint-Albans, abbaye diocèse de Worcester, 223 note.
Saint-Amé, collégiale à Douai, 141 et note.
Saint-Amphibale, 223 note.
Saint-Denis, 12, 50, 113.
Saint-Etienne (église à Troyes), 19 note.
Saint-Jacques, couvent de dominicains à Paris, 91.
Saint-Jacques de Liège, 131 et note.
Saint-Jean, (abbaye de chanoines réguliers à Valenciennes), 132 et note.
Saint-Jean des Vignes à Soissons, 179.
Saint-Lambert, église à Liège, 109.
Saint-Trond, abbaye, notes des *exempla* 127, 130, 145, 217.
Saint-Vaast, à Arras, abbaye, 238 note.
Saint-Victor à Paris, abbaye, 88 et note.
Saint-Victor de Marseille, 40 note.
Sainte-Godelieve, abbaye près de Bruges, 102 et note.
Salimbene, chroniqueur franciscain, 234 note.
Salomon (le roi), 192 note, 206.
Salomon, dominicain, 56.
Sara, 100.
Sarrasins, 66.
Schwalenberg, 218.
Scipion Nasica, 165.
Sénèque, abondantes citations 2, 3, 28, 129, 150, 154, 173.
Sens, 107 note, 185 note.
Servais, prédicateur à Louvain, 49.
Sicile, 114.
Simon, abbé d'Anchin, 12 et note.
Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, 234 note.
Simon de Tournai, 154 et note.
Soignies, 117.
Soissons, 179.
Solin, 1 (lettre de dédicace).
Souabe, 32, 170.
Sparte, 28 (introduction).
Stedinger, 66 et note.
Strasbourg, 35.

Tartares (Mongols), les § 61, 157, 209 et les notes correspondantes.
Terre sainte, 66 et note, 70 et note, 91 note, 142.

Teutonie, 8, 21, 35, 61, 101, 147, 170.
Thémistocle, 202.
Thibaud, nom de plusieurs comtes de Champagne-Blois-Chartres:
Thibaud le Grand (= Th. IV de Blois-Chartres et Th. II de Champagne, † 1152) 96 et note, père du suivant.
Thibaud le Bon (= Th. V de Blois-Chartres † 1191) 19 note.
Thibaud III de Champagne (un petit fils de Th. le Grand, † 1201), 151 note, père du suivant.
Thibaud IV de Champagne, le Chansonnier, († 1253), 151 note.
Thierry, «le beau Teuton», archidiacre, 102.
Thomas a Kempis, 106 et note.
Thomas d'Aquin, 57 note.
Thomas Becket, † 1170, 107, 138.
Thorout en Flandre, 101 (Introduction).
Thuringe, 182, note.
Tobie, 212.
Toul, évêque indigne assassiné, 28.
Tournai, 212 et note.
Trèves, 38 et note, 170, 193 et note, 232.
Troyes, 19 note.

Uta (la reine Uta en 899), 195 note.
Utrecht, 183 note.

Val-Duc, abbaye, 74.
Valenciennes, 132.
Valère Maxime, 87.
Valkenberg, 101 note.
Van der Weyden (Roger), ou de La Pasture, 133.
Vaucelles, abbaye cistercienne, 26, 98, 151 et notes correspondantes.
Vicence, 39 note.
Vienne (Autriche), 61 note.
Villers-en-Brabant, abbaye cistercienne, 18, 74, 93, 99, 143 note.
Vizelin, évêque missionnaire, 196.
Volvandus, dominicain à Strasbourg, 35.

Walcheren, 62, 63.
Weingarten, abbaye, 170, note.

Welf (famille des), 170 note.
Werchter, en Brabant, 219.
Westphalie, 233.
Wurzbourg, 232.

Zurich, 32.

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION 5

1. Le but de cette traduction.
2. Un homme d'Eglise en son milieu.
3. Un auteur en son milieu.
4. Un désordre ordonné. Une vision médiévale.
5. Un modèle religieux populaire.
6. Reflets d'une société.
7. Le problème de la violence.
8. L'image des Juifs.

LES EXEMPLES DU BONUM UNIVERSALE 57
UN FLORILÈGE

1. Lettre de dédicace au frère Humbert de Romans, maître général de l'ordre des prêcheurs 59

LIVRE Ier

CHAPITRE Ier

2. Le prélat doit être de bonne vie et renommée.
3. Le prélat doit être élu et non pas s'introduire de force
4. Le prélat doit être parfait pour être utile à ses sujets.
5. Election merveilleuse de Maurice, évêque du Mans.
6. Les qualités d'un prélat et son office.

CHAPITRE II

7. Une élection épiscopale surprenante.

CHAPITRE III

8. Fin tragique d'un mauvais évêque.
9. L'affaire du Talmud (1240).

CHAPITRE IV

10. La sévérité excessive de Guiard, évêque de Cambrai.

CHAPITRE V
11. Tout royaume divisé contre lui-même va à sa ruine (Luc, 11, 17). Schisme pontifical créé par Frédéric-Barberousse (1159).
CHAPITRE VI
12. Les ornements ou les mitres des prélats. Le cas de l'abbé d'Anchin.
CHAPITRE VII
13. Sur un abbé portant un vêtement contraire à la règle.
14. Histoire de trois moines libertins. Gravité de l'abandon même provisoire de l'habit monastique.
15. «Sic transit gloria mundi»: le droit de dépouille et la comtesse Marie de Champagne.
CHAPITRE VIII
16. Simplicité, frugalité, générosité de Maurice, archevêque de Rouen. Détails sur l'habillement.
17. Apostrophe terrible aux mauvais prélats.
CHAPITRE IX
18. Le cardinal Conrad († 1227) et les frères prêcheurs. Quelques unes de ses interventions.
CHAPITRE XII
19. Le pauvre du comte de Champagne, chargé de prier pour lui; mais la négligence des officiers comtaux l'empêche de s'acquitter de sa mission.
CHAPITRE XVI
20. Meurtre au monastère: Henri, abbé de Blois. La voix du sang.
CHAPITRE XVII
21. Meurtre d'un chanoine durant sa pénitence.
CHAPITRE XVIII
22. Danger du népotisme d'un abbé. Grandeur et décadence d'un neveu trop choyé.
CHAPITRE XIX
23. Discussion parisienne sur la pluralité des bénéfices (1238).
24. Du danger des opinions non-conformistes. Message d'une âme damnée: Philippe le Chancelier.
25. Le chapitre de Cambrai et le cumul des bénéfices.
CHAPITRE XX
26. Epervier et petits oiseaux au monastère.
27. Message diabolique à de mauvais évêques.

CHAPITRE XXI
28. Discordes et crimes dans le lieu saint.
CHAPITRE XXII
29. Vingt-cinq ans de maladie pour un prédicateur qui se dérobe.
CHAPITRE XXIII
30. De l'utilité des prières d'une recluse.
31. La pieuse enfance de cette recluse et l'histoire de son psautier.
CHAPITRE XXIV
32. Une supérieure paralysée et des religieuses dévouées: lutte de générosité.
33. Histoire d'un crime: rôle pervers d'un serviteur.
CHAPITRE XXV
34. Une mort de compassion sur le lieu de la Passion.
35. De la croix tracée sur la poitrine à la croix miraculeuse inscrite en cet endroit. Comment Thomas a voulu observer lui-même le fait.
36. Une vierge stigmatisée.

LIVRE II 97
CHAPITRE Ier
37. De la première classe d'hommes vivant au monastère, à savoir les officiers.
38. Otton, l'excellent prieur de Saint-Mathias près de Trèves.
39. Du frère Jean, célèbre prédicateur de Bologne, qui ressucita sept morts.
40. Comment il a dompté un cheval capricieux.
41. De l'honneur que les Bolonais lui rendirent et la dénonciation calomnieuse qui en fut faite.
42. Comment un tonneau qui avait perdu son vin le recouvra entièrement.
43. De l'aigle qui le suivait dans tous ses déplacements.
44. Comment il excommunia les couronnes de roses dont les gens se couronnaient.
45. Transfert miraculeux du frère Jean au cours de l'élévation du corps de saint Dominique.
46. Comment une pie lui répondit depuis le ventre de celui qui l'avait mangée.

47. Du frère Pierre, prédicateur en Espagne, grâce à qui un innocent injustement accusé fut libéré et une femme morte ressuscitée.
48. Autre exemple relatif à Conrad, prêcheur à Louvain.
49. Le frère Servais, autre prédicateur à Louvain.
50. Le frère Gilles, prêcheur du couvent de Gand, ancien chanoine de Saint-Omer.
51. Le bienheureux Dodon, qui déracina chez Frisons une coutume détestable.
52. Du frère Guillaume de Méliton de l'ordre des mineurs.
53. Le frère prêcheur Odon.
54. Le frère mineur Conrad.
55. Jean chanoine régulier de Cantimpré.
56. Le frère prêcheur Salomon.
57. Le frère Helger, prieur des frères prêcheurs, à Freisach.
58. Le frère Conrad qui ressuscita trois morts.
59. D'un moine cistercien qui découvrit un enfant dans la neige.
60. Des hommes saints en général.

CHAPITRE II

61. L'invasion tartare; annonce de son arrêt.
62. Dieu n'écoute pas la prière en faveur des orgueilleux. Défaite des Flamands à Walcheren (1253).
63. La sainte mort d'un soldat à cette bataille.

CHAPITRE III

64. Sur la simonie et le droit pontifical de dispense. Une réponse de Guiard de Cambrai.
65. Merveilleuse révélation faite à un ermite.
66. Réalisation de la prédiction. Apparition de croix dans le ciel correspondant aux diverses croisades.
67. L'indulgence de croisade. Le principe. Réserves devant le rachat du vœu. Cisterciens, dominicains et franciscains sont de vrais croisés.
68. La croisade des enfants (1212-1213); les pastoureaux (1251). Deux mouvements populaires.

CHAPITRE IV ET V

69. Histoires de convers. Meurtres dans un monastère.

CHAPITRE VI
70. Savoir tirer le bien du mal: trois prisonniers des Sarrasins.
CHAPITRE VII
71. Le convers plus utile à son monastère par sa maladie que par son travail.
72. Le fils ingrat et le crapaud.
CHAPITRE X
73. Pourquoi les frères prêcheurs et mineurs ne travaillent pas manuellement.
74. Une religieuse cistercienne généreuse envers les ordres mendiants.
75. Privations des frères au cours de leurs expéditions pastorales. Un souvenir personnel.
76. Exhortation aux frères: ne pas craindre le nom de gyrovagues.
77. La Vierge patronne de l'ordre dominicain. Deux visions sur ce sujet.
78. Un jeune dominicain tenté par la loi juive.
79. Les adversaires des frères sont confondus. L'affaire du «De periculis novissimorum temporum». Eloge de saint Louis.
80. La jalousie universitaire à la source de l'opposition aux frères.
81. Mort subite d'un cardinal adversaire des prêcheurs.
82. Mort d'un autre adversaire des frères.
83. Occasion de la mort de Philippe le Chancelier à Paris (1236).
CHAPITRE XI ET XII
84. Où est ton frère? Prêter attention aux appels mystérieux.
85. Deux moines punis de leur goinfrerie.
CHAPITRE XIII
86. La vertu du silence. Une parole précédée et suivie de silences interminables.
87. Un mot d'esprit qui désarme la colère d'un roi.
CHAPITRE XVI
88. Mieux vaut être puni en ce monde que dans l'autre. L'exemple d'Hugues de Saint-Victor (†1141).
CHAPITRE XVIII
89. Jacques de Vitry travaille à des réconciliations: le baiser du pardon.

90. Le pardon plus fort que le droit de vengeance.
CHAPITRE XIX
91. Le recrutement des dominicains au temps de Jourdain de Saxe. Ne pas écarter les petits.
CHAPITRE XX
92. Deux vrais amis
CHAPITRE XXV
93. Nourrir ceux qui ont faim. Charité récompensée; sacrifice, puis résurrection d'un bœuf.
94. Un souvenir personnel de Thomas: une pêche miraculeuse pour pouvoir accueillir des hôtes imprévus.
95. Accueillir les pauvres. Le lépreux remplacé par une gerbe de roses dans le lit du mari.
96. Vêtir ceux qui sont nus. Un pauvre exigeant qui disparaît subitement.
97. Ne pas mépriser son prochain. Le lépreux ressuscité pour saluer son bienfaiteur.
CHAPITRE XXVI
98. Fraude sur l'élevage à l'abbaye de Vaucelles.
99. L'abbé de Villers restitue un don entaché d'usure.
100. Le pieux mensonge chez les religieux.
CHAPITRE XXVIII
101. Un jeune noble allemand et Jourdain de Saxe à Paris.
102. Une recrue de poids attirée par Frère Albert: son oncle «Le beau Teuton». Thème du religieux attaché à la croix.
CHAPITRE XXIX
103. Introduction générale. Toutes les abeilles conservent l'intégrité virginale de leur corps.
104. La Vierge fiancée céleste d'un joueur repenti.
105. Une résurrection bien commode pour dénoncer des abus seigneuriaux.
106. Querelle de dévots. Une vision relative à l'Assomption, appuyée sur un signe cocasse.
107. La Vierge couturière, au service de saint Thomas Becket; la Vierge avocate au service d'un prêtre ignorant.
108. L'enfant chanteur. Une histoire proche du thème du crime rituel.

109. Sur la juive Rachel, devenue moniale au Parc.
110. Sur la moniale Agnès et sa maîtresse juive convertie à la foi.
111. Le crime rituel de Pforzheim.
112. Théorie du crime rituel.
113. La licorne, la Vierge et le Christ.
114. Une histoire bien extraordinaire, qui se réclame d'un témoignage précis. L'histoire de Jacqueline, une vierge romaine.

CHAPITRE XXX

115. Gémissements souterrains d'une âme damnée. Effets contraires sur deux témoins.
116. Une fille qui meurt d'amour insatisfait.
117. La vue d'un cadavre en décomposition comme remède à l'appétit sensuel.
118. Une vieille entremetteuse jouée par sa victime.
119. Ruse d'une courtisane et héroïsme d'un nouveau saint Laurent.
120. Plus grave sera la chute: le prêtre âgé et sa servante sexagénaire.
121. Contre les baisers volés.
122. Un monstre marin.

CHAPITRE XXXI

123. Le zèle pastoral de maître Jean de Nivelles, doyen de l'Eglise de Liège.
124. Sur son lit de mort il entend en confession un mendiant.
125. Des âmes du Purgatoire, libérées au passage de l'âme de Jean de Nivelles, en route vers le ciel.

CHAPITRE XXXII

126. Plus grave sera la chute (nouvelle version): la négligence de la prière.
127. Deux cas de lévitation.

CHAPITRE XXXIII

128. Le pouvoir, fruit du péché, selon saint Augustin.
129. Cher collègue! Réponse audacieuse d'un pirate à Alexandre le Grand.
130. Une femme oiseau qui commande aux oiseaux: un reste de l'innocence adamique.

CHAPITRE XXXV

131. L'appel au jugement de Dieu contre «un juge» inique. Le cas d'un abbé de Saint-Jacques de Liège.

132. L'appel au jugement de Dieu: le cas de l'abbé de Saint-Jean de Valenciennes.
133. La justice d'Herkimbaldus: un modèle classique et pourtant bien ambigu.
CHAPITRE XXXVI
134. Le moinillon innocent.
135. Un exorcisme accompli par un enfant innocent.
CHAPITRE XXXVII
136. Châtiment d'un prêtre médisant.
CHAPITRE XXXVIII
137. Un amateur d'âmes et un courageux fondateur: Philippe de Montmirail.
CHAPITRE XXXIX
138. Le doyen du chapitre de Reims et l'évêque élu de Châlons-sur-Marne.
139. Le même doyen et son neveu, chanoine d'Arras.
CHAPITRE XL
140. Les abeilles adoratrices du Saint Sacrement.
141. Le miracle eucharistique de Saint-Amé à Douai (1254).
142. Un transfert aérien, comme récompense de la dévotion à la messe.
143. Le chant des anges lors de la mort du bienheureux Godefroid chapelain de l'abbaye de La Cambre.
144. Suavité du chant choral. Un proverbe français.
CHAPITRE XLI
145. «N'être qu'un chant pour vous, qui monte sans parole.». L'exemple d'un moniale du Brabant.
v 146. La contemplation selon saint Augustin.
CHAPITRE XLIII
147. Prévision du premier type: Henri de Cologne qui apprend la future naissance de l'ordre des prêcheurs.
148. Prévision du troisième type: le médecin qui prédit la mort prochaine d'une chanteuse.
149. Prévision du second type: songe prémonitoire annonçant la mort prochaine de l'intéressé.
CHAPITRE XLVI
150. Exégèse, contemplation et techniques de mémorisation chez un jeune religieux.
151. Une abbesse qui explique divinement les problèmes théologiques les plus difficiles.

152. La même abbesse obtient de mourir à la place de la comtesse Blanche de Champagne.
CHAPITRE XLVII
153. Guillaume Cornelius, un hérétique d'Anvers, démasqué et brûlé après sa mort.
CHAPITRE XLVIII
154. La mort de Simon de Tournai, docteur parisien, arrogant, impur et blasphémateur. Le thème des trois imposteurs.
CHAPITRE XLIX
155. D'une vierge qui a Cantimpré mourut de dévotion pendant un sermon.
156. De la folie des tournois.
157. Du funeste tournoi près de Neuss.
158. Vision d'un noble damné pour son goût des tournois et de la luxure.
159. Apparition d'un autre chevalier mort dans un tournoi.
160. Comment de tels prodiges peuvent-ils se produire?
161. Du jeu de dés.
162. Deux joueurs, l'un juif, l'autre chrétien, punis par Dieu.
163. Des jeunes gens de Louvain jouant aux dés dans un cellier.
164. Du joueur désespéré qui lança une flèche contre Dieu.
165. Il faut éviter les danses.
166. La mort malheureuse d'une femme adonnée à la danse.
167. Les danseurs noyés.
168. D'une danseuse qui mourut subitement.
169. Les chasses.
170. De la femme qui, à cause des péchés de son mari au cours des chasses, mit au monde un monstre ayant la tête d'un chien de chasse.
171. Le chevalier, saisi par la folie au cours d'un chasse et disparaissant ensuite.
172. Des cantilènes obscènes et des histrions.
173. La nocivité des spectacles d'après Sénèque.
174. La mort malheureuse d'un joueur de flûte.

175. Cantilènes obscènes composées par les démons.
176. Des jeux lors des veillées funèbres et de la prédication demandée par le ciel à un frère prêcheur contre cet usage.

CHAPITRE L

177. Effets physiques de la mauvaise conscience, puis de la confession.
178. Une moniale d'Aywières, Elisabeth de Wans; ses visions, ses prédictions; témoignage personnel de Thomas.
179. Mourir et sourire: un blâme de la Vierge.
180. Mourir et sourire: le voile qui se déchire déjà devant le Christ.

CHAPITRE LI

181. Frénésie de pénitence, prophétie: l'exemple d'un comte de Germanie.
182. Un autre chevalier brigand: les étapes d'une conversion.
183. Message d'un revenant: ne pas différer la pénitence.
184. Un supplice volontairement prolongé par désir de pénitence.
185. Un grand pécheur que son véhément repentir mène à la mort d'amour.
186. Ne pas refuser la vêture *ad succurrendum*.
187. Ne pas écarter un apostat repenti.
188. Caractère insupportable des peines du Purgatoire, d'où des erreurs sur leur durée.
189. Sur les béguines de Nivelles atteintes du «feu sacré» et guéries par sainte Gertrude.

CHAPITRE LII

190. Sainte Lutgarde reçoit de Dieu l'assurance de son salut.
191. Julien, chanoine régulier de Cantimpré, reçoit la même assurance.

CHAPITRE LIII

192. Légende de saint Barthélémy; le saint et le diable qui luttent à coup d'énigmes. Un prêtre qui est ainsi sauvé du péché.
193. Des quatre églises cathédrales nommées «saintes», d'une façon tout à fait particulière.

194. Une âme du Purgatoire suavée par l'intercession de saint Jean l'Evangéliste et de la Vierge.
195. Du prêtre qui célébrait toujours la messe des défunts.
196. Ne pas pleurer trop longtemps les défunts. Leçon donnée par une vision à la grand-mère de l'auteur.
197. Deuxième type de suffrage pour les défunts: la prière. Ce que réclame l'empereur Otton IV dans une apparition.
198. Troisième type de suffrage: le jeûne d'une mère et le zèle d'un prêtre pieux libèrent une âme du Purgatoire.
199. De la veille — quatrième type de suffrage — et de la pénitence vicaire.Le cas de Christine l'Admirable et du comte de Looz.
200. Cinquième type de suffrage pour les défunts: l'aumône ou les legs pieux. Une aventure du temps de Charlemagne.
201. Sixième type de suffrage pour les défunts: la restitution de l'argent mal acquis. Le devoir d'une veuve.
202. Septième et dernier type de suffrage: le sacrifice de la messe. Une armée céleste d'âmes ainsi libérées vient au secours du prince qui a fait célébrer ces messes.
203. Souvenir d'enfance. Les débuts de sa vocation. Un fils prêtre soulage ses parents dans le Purgatoire.

CHAPITRE LIV

204. Première cause de joie dans la béatitude: la claire vision de Dieu. Une religieuse d'Aywières, dont le visage, au cours de la prière, rayonnait comme de la flamme.
205. Deuxième cause de joie: les démons vaincus, ce qui rendra inutile la lutte jadis si rude.
206. Troisième occasion de joie dans la béatitude: la vue des anges. Quelques rappels de leurs interventions sur terre. Un ange qui remet dans le droit chemin des religieuses égargées.
207. Autres exemple: un ange indique à deux frères prêcheurs affamés «l'auberge fameuse inscrite sur le livre // où l'on pourra manger et dormir et s'asseoir» (Baudelaire).

208. Quatrième cause de joie dans la béatitude: les périls qui ne peuvent plus nous atteindre.
209. Cinquième cause de joie dans la béatitude: la société des saints. Aventures en Tartarie, messagers envoyés par saint louis, conversion d'un Tartare etc...
210. Sixième et dernière cause de joie: la vue des impies qui sont damnés. Réponse à une objection par l'exemple de Marie d'Oignies, dont la mère était damnée.

CHAPITRE LV

211. Le démon sous la forme d'un prêtre propose à un enfant la confession et la communion.
212. Mauvaise excuse pour la cupidité: de généreux legs testamentaires. Conduite exemplaire de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris.

CHAPITRE LVI

213. Les dangers de la goinfrerie. Une scène d'auberge au cours de laquelle un buveur vend son âme au diable.

CHAPITRE LVII (et dernier)

214. Un musicien, animateur de danses, frappé par la foudre, ce qui le dénonce comme un agent du démon.
215. Une béguine qui vit chez elle. Scène nocture à l'église, lutte avec le démon autour d'un cadavre.
216. Répartition des démons d'après les lieux qu'ils habitent et où ils exercent leur puissance.
217. Des limites de la substitution spirituelle: une moniale accepte de prendre sur elle les tourments du démon dont souffre une autre religieuse; elle doit y renoncer le lendemain.
218. Une fillette régulièrement enlevée de nuit par les démons, même quand on la retient étroitement.
219. Un cadavre remplacé par un double et la fille qu'on avait cru morte peut épouser son amoureux.
220. Comment cela est-il possible? Réflexions et doutes.
221. Jésus comme fiancé divin, qui guérit une jeune fille tentée de répondre à un amour humain.
222. Une fontaine ensorcelée en Bretagne: un souvenir du père de Thomas.

223. Le château qui apparaît sur la mer: un message diabolique pour Thomas.
224. Somnambule ou bouvier aveugle qui reconnaît la couleur de ses vaches: autant de prestiges du démon.
225. Interventions diaboliques durant des heures d'étude ou durant des déplacements.
226. Autre enchantement diabolique: l'impossibilité de parler, un pouvoir semblable à celui des loups.
227. Au cours d'une campagne de réconciliation, l'auteur a été victime d'illusions diaboliques analogues, notamment de la même incapacité de parler.
228. Propagande diabolique: des démons qui dansent habillés en moines près de Cologne (1258).
229. Dans une crise de folie un convers domnicain essaie d'assassiner Jourdain de Saxe, maître général de l'ordre; sa guérison miraculeuse.
230. Maître Jourdain, après avoir partagé le matin la table du pape, n'est pas accueilli le soir par le curé du village où il doit se rendre.
231. Un contrat de non-agression conclu entre l'ordre des prêcheurs et Satan; mais il est très vite dénoncé.
232. Finale du développement relatif à Jourdain de Saxe: les visions de frère Arnold, prieur de Wurzbourg.
233. Le diable qui, dans un bois, sous la forme d'une religieuse trompe un noble chevalier par de fausses promesses.
234. Le châtiment divin mérité par un railleur qui dénigrait le saint roi de France, Louis IX.
235. Défense de la simplicité de saint Louis en matière de vêtements.L'exemple de ses ancêtres.
236. Panégyrique de saint Louis, protecteur des frères prêcheurs et mineurs.
237. Thomas exorcise une possédée et interroge le démon sur le paradis perdu.
238. Une histoire qui se passe à Haspres, où l'on invoque saint Achaire contre les maladies mentales. (le dernier *exemplum* du livre).

NOTES DU FLORILEGE 271
à raison d'une note par *exemplum* soit 238 notes.

BIBLIOGRAPHIE 323

INDEX THEMATIQUE 329

INDEX DES NOM DE PERSONNES ET DE LIEUX 337

TABLE DES MATIERES 353

1 Thomas de Cantimpré devant le Christ miraculeux. Une image très «sulpicienne». Le titre d'évêque suffragant du Cambrai est légendaire.

(Voir exemplum 141).

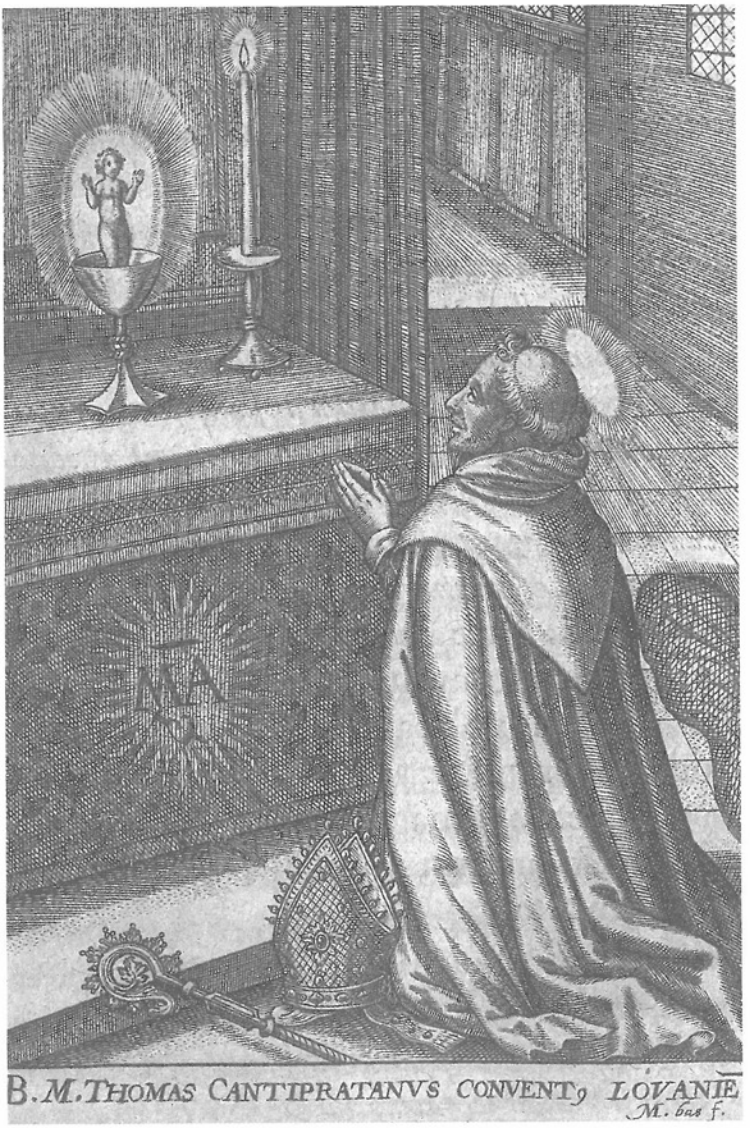

2 Thomas de Cantimpré et le miracle eucharistique de Saint-Amé (1254). Hyacinthus Choquetius, *Sancti Belgi ordinis praedicatorum, Duaci 1628*. (Bibl. des Faculté catholiques de Lille). La crosse et la mitre rappellent la légende selon laquelle Thomas aurait été évêque auxiliaire de Cambrai. (Voir *exemplum* 141)

3 Le miracle eucharistique de Saint-Amé 1254 (Tableau du XVIII[e]s, provenant de Saint-Amé, conservé dans la sacristie de l'église paroissiale Saint-Jacques à Douai).

A la manière médiévale, toutes les phases du miracle sont représentées simultanément: au centre le prêtre qui laisse tomber un hostie; puis trois apparitions: le Christ enfant, le Christ à la colonne, le Christ glorieux. Comme dans le récit, Thomas n'est présent que dans les deux dernières scènes.

(Voir exemplum 141)

cliché J. P. Delcour, conservation des objets mobiliers, Lille

4 *Sainte Lutgarde* († 1246) dont Th. de C. écrivit la vie et qui exerça sur lui une grande influence. Considérée comme patronne de la Flandre.

Isabelle d'Angoulême, femme de Jean Sans Terre citée en II, 30, 52 (à Fontevrault).

5 Ce très beau manuscrit (Bruxelles 9507) provient de la librairie du roi Charles V qui le fit exécuter en 1372 et qui l'utilisa au cours de ses voyages. Il est orné de quatre illustrations. *La première au f°1 r°* est divisée en quatre compartiments polylobés: en 1 en haut à gauche un roi (Charles V sans doute) assis sur un trône devise avec des prélats et des clercs. En 2 (en haut à droite) on voit des abeilles qui quittent leur ruche; l'essaim entoure le roi qui porte la couronne (c'est une allusion directe à I 12) tandis que dans les environs s'agitent les ennemis naturels des abeilles (les hirondelles, les grenouilles, les guêpes) — allusion cette fois aux chapitres II 55, 56 et 57. Dans le compartiment 3 (en bas à gauche) on voit un évêque extrayant une hostie d'une ruche: illustration directe de II 40, 1 (notre *exemplum* 140: les abeilles adoratrices du Saint-Sacrement). Enfin dans le dernier compartiment, quatre personnages dînent sur l'herbe mais l'un d'entre eux est enlevé par un diable, rappel de l'épisode raconté en II, 12, 5 (notre *exemplum* 85: deux moines punis de leur goinfrerie).

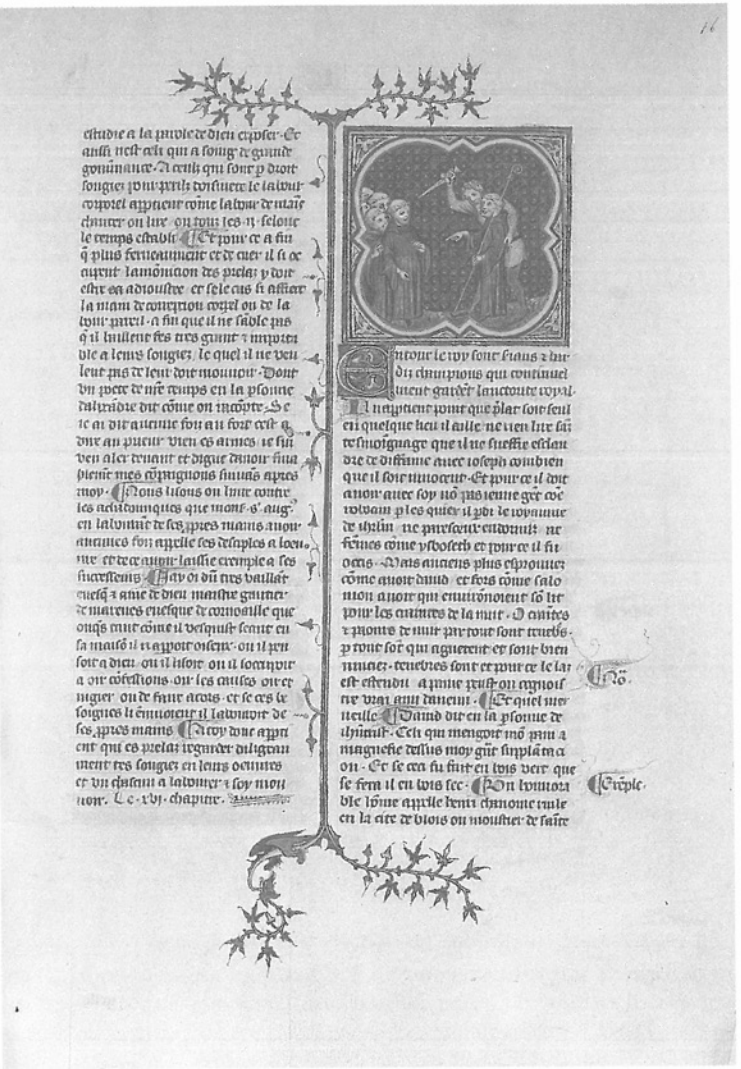

6, 7, 8 Les trois autres illustrations sont de la taille d'un de ces compartiments analysés ci-dessus.

- au f°16 r° la vignette illustre expressément l'*exemplum* I 16 2 (notre numéro 20): *le meurtre de l'abbé de Blois*. Conformément à l'histoire, celui-ci est assassiné par un tueur à gage, au moment où des religieux compromis arrivent à la rencontre du prélat.

- *au f° 28 r°* nous voyons un personnage ecclesiastique assis sur un

trône vêtu d'une grande chape rouge et coiffé d'un bonnet pointu également rouge (malgré cette couleur, il s'agit vraisemblablement du pape — l'habit blanc emprunté aux chanoines du Latran ne s'était donc pas encore pleinement imposé). En face de lui un cardinal, des évêques ou de abbés mitrés (qu'on remarque le disposition inverse des volutes des deux crosses). Tout cela illustre le thème du prologue de ce livre II: tout l'ordre ecclésiastique (évêques, prêtres et clercs) a

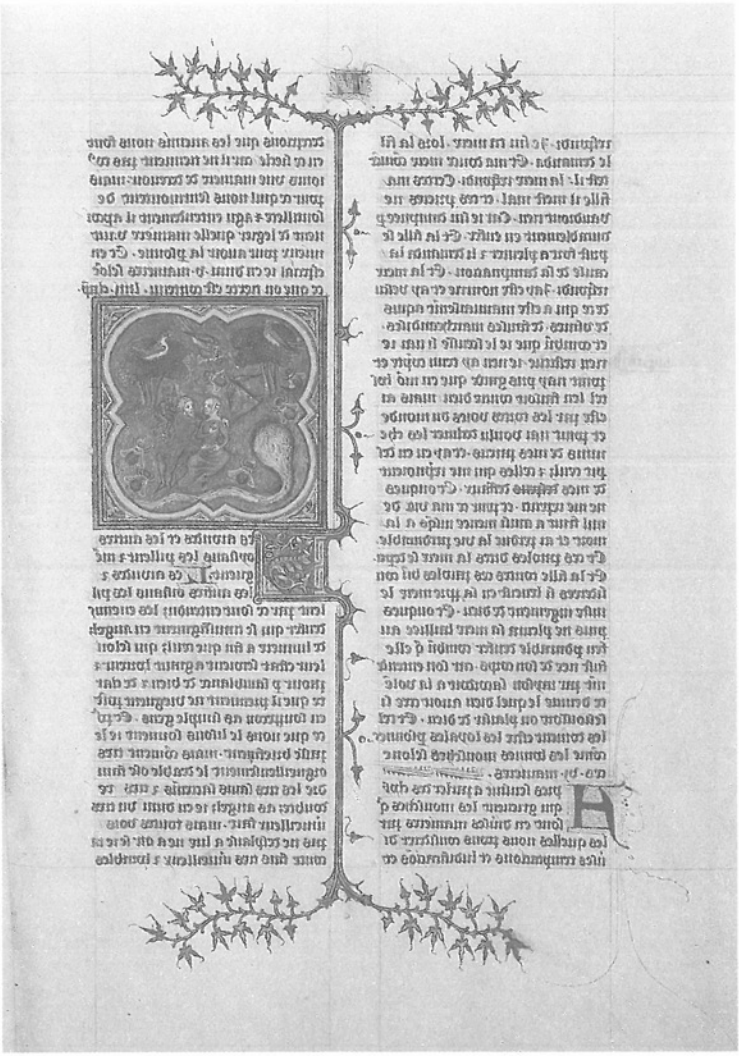

un seul «prince qui est le pape de Rome».

- *Enfin au f° 111 v°*, à l'endroit où commence un chapitre consacré aux *méfaits des hirondelles* et autres oiseaux, on voit un couple assis près d'une rivière et inspiré par un diable, tandis que dans les alentours des oiseaux sont nichés dans les arbres ou bien s'abattent sur les abeilles. C'est la reprise sur un point particulier d'un thème traité dans la grande miniature du frontispice (compartiment 2).

9 Un tonneau miraculeux. (à rapprocher de notre *exemplum* 42 II 1 6) extrait d'un polyptyque de Simon Marmion († 1489) sur les miracles de Saint Bertin. Musée de Berlin-Dahlem.

10 Le thème de la Vierge de miséricorde (voir notre *exemplum* 77, II 10 16-17).

Avignon, vers 1420. Musée du Petit Palais. (la Vierge protège ici spécialement les membres d'une confrérie de pénitents).

Munich, début XVIe s. Frauenkirche. (au premier plan, à droite la famille des donateurs).

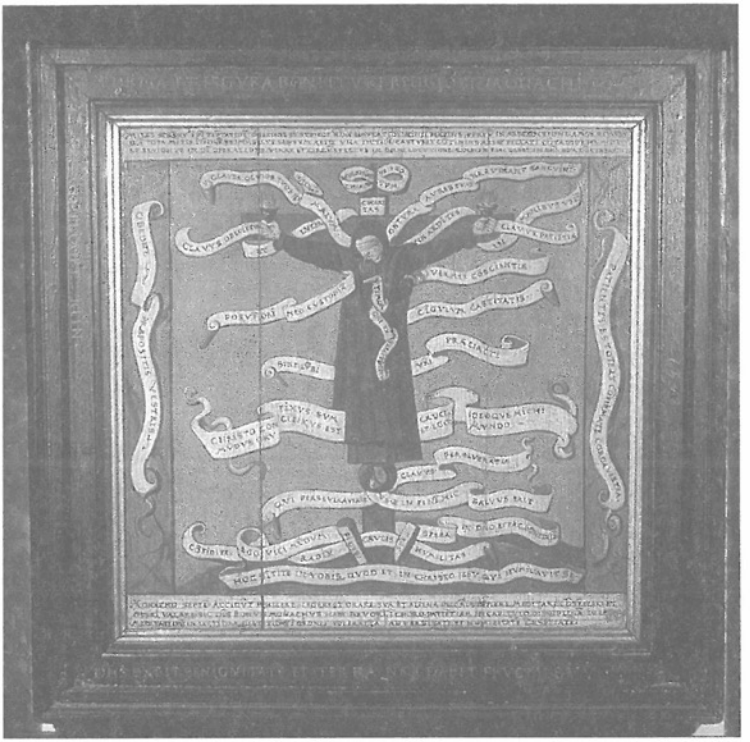

11 Portrait symbolique du vrai moine (1568), Bruges Abbaye Sainte Godelieve (cliché W. Dumon).

La photographie manque de netteté parce que la disposition des lieux ne permet pas une meilleure prise de vue. Les détails qui suivent sont beaucoup plus nets. On voit bien en tout cas l'organisation générale, l'abondance des inscriptions et la portée de l'enseignement: c'est une leçon d'ascétique et de mystique en images.

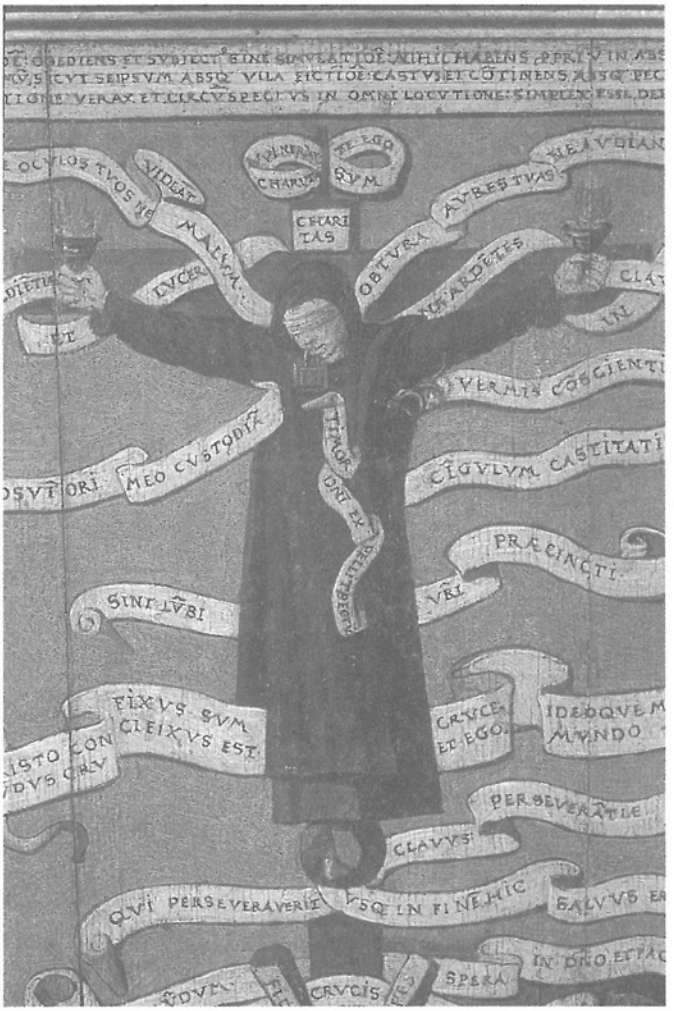

12 Portrait symbolique du vrai moine. Peinture de 1568 à l'abbaye Saint-Godelieve à Bruges (détail). (cliché W. Dumon)

(A rapprocher de l'exemplum 102, II 28 12)

Le vrai moine est attaché à la croix, et tous les détails expliqués par des phylactères ont valeur d'enseignement. Il est attaché par trois clous: aux mains le clou de l'obéissance et celui de la patience, aux pieds celui de la persévérance. Il a un bandeau sur les yeux: «claude oculos tuos ne videant malum». Il a un cadenas sur les lèvres: «Posuit ori meo custodiam»... Il tient des torches dans ses mains étendues: «lucernae ardentes in manibus vestris» etc... etc... Cette immense métaphore est tout à fait conforme à l'esprit du «livre des abeilles».

13 La dame à la licorne. Symbole de la Vierge capable d'apaiser la colère divine. Paris. B.N. ms. fr 12 322, f°188, XVI s. (voir notre exemplum 113, II 29 32-34)

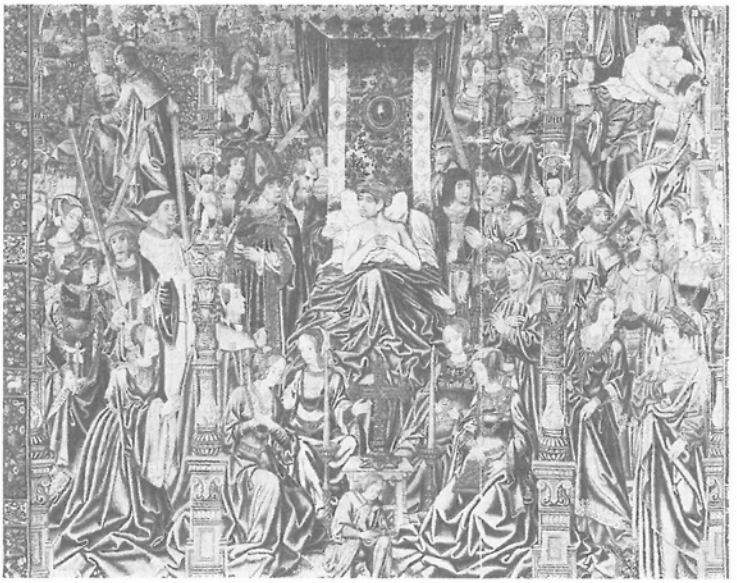

14 La justice d'Herkimbaldus. Voir notre *exemplum* 133, II 35 6. tapiserie de Bruxelles, début du XVIe s. Musée du Cinquantenaire à Bruxelles.

Malgré le grouillement de personnages, nobles et paisibles, la trame de l'histoire se dégage clairement. En haut à gauche un jeune seigneur tente de séduire une dame, en haut à droite Herkimbaldus alité tranche la gorge de son fils, coupable, au centre le même Herkimbaldus, dans un lit d'apparat refuse de confesser son forfait et pourtant l'hostie vient se poser d'elle même sur ses lèvres.

d'après la photo contenue dans G. Delmarcel, *Tapisseries*, 1, Bruxelles, 1977.

15 Danses de paysans par P. Breugel le Vieux († 1569) Kunsthistorisches Museum, Vienne (Photographie dans Revue *Vlaanderen* n° 103, 1969, p. 24).

Thomas de Cantimpré parle très souvent des fêtes populaires où se mêlent rondes, musiques, cris, gesticulations et jeux divers, cf. nos *exempla* 165-169, II 49 12-16. Des scènes de Breugel — deux siècles plus tard — correspondent bien à ses descriptions.

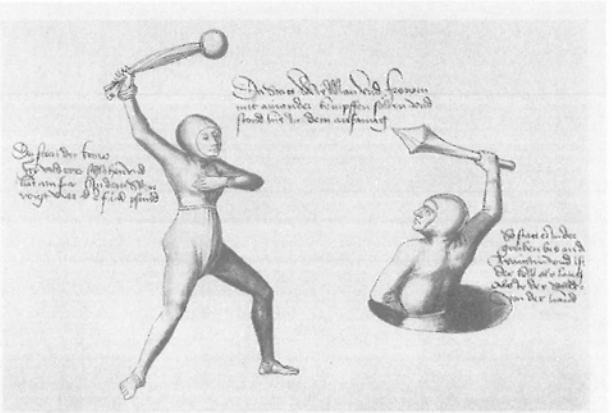

43. Mann und Weib in Kampfbereitschaft. Der Mann mit dem Kolben, das Weib mit dem Stein in einem Schleier 1467

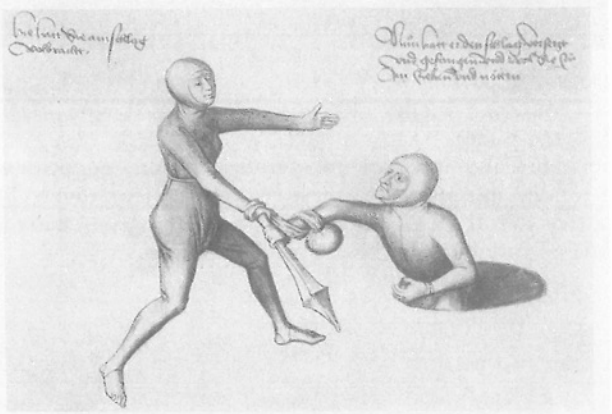

44. Das Weib hat zum Schlage ausgeholt. Der Mann hat ihn aufgefangen und will das Weib zu sich ziehen 1467

16 Ces images sont extraits du *Fechtbuch* (l'art du combat) de Hans Talhoffer de Freising datant de 1467 (manuscrit de Gotha). La série complète comporte neuf dessins, tous reproduit et commentés dans Hans Fehr, *Das Recht im Bilde*, München und Leipzig, 1923, p. 54-55 et planches 43 à 51. L'homme se tient dans un puits jusqu'à mi-corps et dispose d'une massue de combat; la femme se dresse de tout son haut et balance dans un linge une boule de pierre: arme redoutable qui peut frapper ou immobliliser le poignet de l'adversaire. Il s'agit pas ici d'un duel précis, mais d'une présentation théorique de toutes le phases possibles d'un combat. Il faut remarquer aussi que les deux adversaires sont revêtus d'une sorte de combinaison de cuir. On doit donc retenir que le combat entre homme et femme n'est pas une hypothèse absurde, ce qui explique l'allusion contenne dans notre n° 168. (saltatricem quae, me praesente, post choreas, insolenter cum adultero luctabatur) II 49 15

17 Le baiser de paix conservé à Haspres (Nord), 18e s. On y voit saint Hugues et saint Achaire, spécialisés dans les maladies mentales, qui guérissent deux malades représentés comme des enfants: de la tête de ces derniers s'échappent des sortes d'araignées.

cliché J. P. Delcour, conservation des objets mobiliers, Lille II 57 68 (=n° 238)